Public Safety Canada | Sécurité publique Canada

ARCHIVED - Archiving Content

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Canada

Service correctionnel Canada
Correctional Service Canada

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.
Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

ENTRE NOUS

Vol. 7 no 1 le 15 janvier 1982

***Andrew Graham**, nouveau directeur du pénitencier de Kingston.*

***Catherine Robertson** et **Catherine Richmond** ont été élues les employées de l'année 1980 à la Prison des femmes.*

***Frank Davall**, de Collins Bay, a été décoré de l'Etoile du courage. Le commissaire **Yeomans** s'entretient avec lui.*

*Le nouveau commissaire adjoint principal **Roma Bertrand** remet un prix d'Excellence à **Harry Rowley**, de Warkworth.*

Une année de grand cru pour le personnel

L'année 1981 a fini d'épuiser sa réserve de jours. Une année comme les autres seront portés à soutenir plusieurs. Ni meilleure, ni pire. Mais à y regarder de près, on se rend compte de l'ampleur des réussites et de la place qu'a prise le personnel au cours de l'année.

Des reconnaissances de tous ordres sont venues souligner ici un acte de bravoure, là une implication sociale longtemps renouvelée, ailleurs encore, une performance exceptionnelle au travail.

On a longtemps souffert d'une mauvaise image. C'est du moins ce qu'ont soutenu plusieurs. Mais à lire la rétrospective qu'Entre Nous publie pour la troisième année consécutive, on se rend compte que le Service et la société savent reconnaître l'excellence et la nécessité du travail fait par les employés du SCC.

1981 a été une année de grand cru pour le personnel du Service correctionnel du Canada. Lisez et vous verrez.

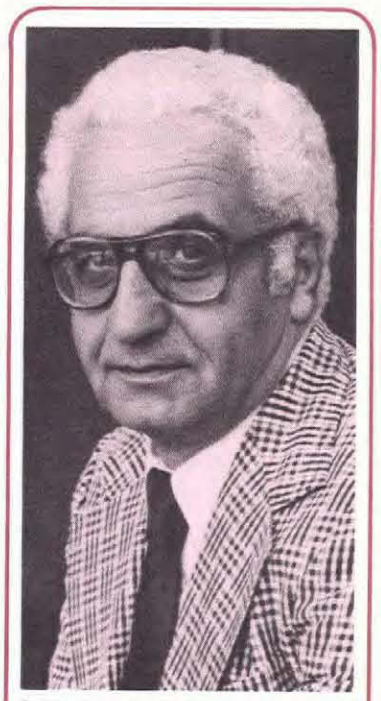

***Louis Zeitoun** a remporté le prix Cody 1981 remis par la Société St-Léonard.*

***Luc Beauregard**, de Cowansville, exprime toute la déception des tireurs du SCC lors de la rencontre de Regina contre la GRC.*

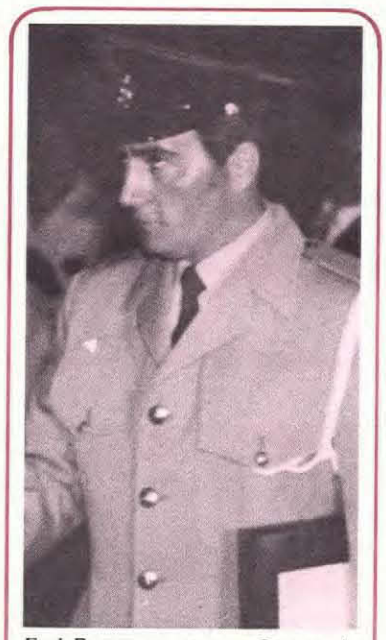

***Earl Brown** a reçu une Citation du commissaire pour Bravoure. M. Brown travaille au Centre régional de réception de l'Ontario.*

*Le Centre Osborne, comme beaucoup d'installations du SCC, a obtenu l'agrément cette année. **Jeff Christian**, **Art Majkut**, **Jim Johnston** et **Al MacLean** posent avec le certificat.*

Lors de l'ouverture officielle du Centre correctionnel communautaire Keele, de Toronto, le commissaire ***Yeomans*** *et le Solliciteur général* ***Robert Kaplan*** *se sont livré un duel acharné au billard.*

Gray Demings*, de Springhill, a été mis en nomination pour un prix d'Excellence.*

Brian Marley-Clarke*, nouveau directeur général de la formation et du développement du personnel.*

Brian Runions*, à gauche, de Warkworth, a été mis en nomination pour un Vanier par les détenus de l'endroit. Il est ici avec* ***Gary Pontella*** *et* ***Donalda Runions****.*

George Caron *dirige la Prison des femmes. Il a succédé à* ***Doug Chinnery****.*

Le bureau des libérations conditionnelles de Toronto a emménagé dans de nouveaux locaux au cours de l'année. Ils sont maintenant en plein centre-ville.

Irving Kulik *est maintenant à l'administration centrale.*

René Rousseau *dirige l'établissement Leclerc depuis le départ de* ***Irvin Kulik****.*

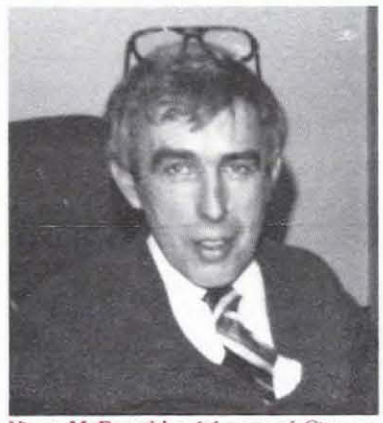

Vince McDonald *a été nommé Citoyen de l'année dans les Maritimes.*

Dr Robert Cormier *et* ***William Palmer****. Ils ont mené une étude sur la récidive.*

Janvier

• Le Solliciteur général **Robert Kaplan** déclare devant les membres du *British Columbia Corrections Association Biennal Institute* de Vancouver que les deux plus grands défis que devra relever le SCC en 1981 sont la formation des détenus au travail et l'autosuffisance du SCC.

• On annonce la formation d'un comité d'étude sur l'uniforme des CX présidé par **Marcel Sauvé**, commissaire adjoint à la sécurité.

• Le SCC et l'Université Laval signent une entente en vertu de laquelle l'Université Laval s'engage à fournir un programme universitaire à l'établissement Laval, au Québec. Le document est signé par **Raoul Cantin**, administrateur régional de l'éducation et de la formation, et **Jacques Desautels**, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à l'Université Laval. **Lucien Morin**, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières, est à l'origine du projet et en assume la coordination.

• Le SCC tient sa conférence nationale annuelle sur l'éducation des détenus. "On considère maintenant l'éducation dans les pénitenciers comme une activité nécessaire, avec ses propres fins et moyens, tout comme dans la société", déclare alors aux délégués **Bill Cosman**, directeur de l'éducation et de la formation, à l'administration centrale.

• Le Centre correctionnel communautaire Keele, de Toronto, ouvre officiellement ses portes. Le Solliciteur général et le commissaire **Yeomans** en profitent pour disputer une partie de billard.

• **Yvon Ménard** et **Eugene Chester**, deux ex-employés du pénitencier de la Saskatchewan, s'envolent vers Antigua où ils participent à un projet de construction d'un établissement pénitentiaire.

• **Brian Runions**, préposé aux admissions et à la libération à Warkworth, est mis en nomination par les détenus Jeunes chambristes de l'endroit pour l'obtention d'un Vanier, décoration que remet annuellement Rothmans Pall Mall à 5 Canadiens qui ont rendu des services exceptionnels à leur pays et à leur communauté.

• **Don Thur**, surveillant forestier au camp Beaver Creek, en Ontario, et son équipe de détenus travaillent à l'organisation du "*Loppet*", l'une des plus importantes compétitions de ski de fond de l'Amérique du Nord. L'équipe de Beaver Creek travaille entre autres à ouvrir de nouvelles pistes pour que les skieurs soient en mesure d'éviter les routes de la région. En remerciement, le conseil municipal de Bracebridge leur remet une plaque et une somme d'argent à être versée au Fonds de bien-être des détenus.

Février

• **Roma Bertrand** est nommé commissaire adjoint principal désigné. Il remplacera **Bill Westlake** au moment où celui-ci prendra sa retraite.

• **Mike Corbett** prend officiellement la direction de l'établissement Dorchester lors d'une cérémonie de passation des pouvoirs.

• Le bureau des libérations conditionnelles de Thompson (Prairies) tient une journée d'accueil parce qu'il loge dans de nouveaux locaux depuis novembre 1980 et qu'il veut présenter **Howard Martyn**, son nouvel agent.

• **Vince Gargagliano**, contremaître principal des ferblantiers à l'établissement d'Edmonton, est mis en nomination pour l'obtention du prix annuel de l'Association des industries pénitentiaires.

• Les visites familiales font leur entrée à Dorchester. Malgré que le personnel ait exprimé certaines craintes, le tout se déroule sans difficulté.

• Le SCC et l'armée canadienne tiennent un exercice conjoint à l'établissement Kent (C.-B.). D'autres exercices similaires sont tenus à Kingston et à Laval et on en profite pour enregistrer le tout sur rubans magnétoscopiques qui serviront à la formation du personnel.

Mars

• L'établissement Archambault de Ste-Anne-des-Plaines offre à son tour le programme de visites familiales. "Un succès dont nous sommes très fiers", dira plus tard **Michel Gilbert**, directeur adjoint de la socialisation.

• Le Centre correctionnel Osborne obtient l'agrément. "Un moment très excitant pour le personnel qui attend la nouvelle depuis des semaines", dit **Jeff Christian**, directeur du Centre.

• On fait la découverte d'un sac postal de 1854 dans un lot qui a été expédié à Winnipeg pour réparation. C'est **Fred Linklater**, moniteur à Stony Mountain, au Manitoba, qui le réparera.

• **Catherine Robertson**, CX-6, et **Catherine Richmond**, agent de classement, sont élues les employés de l'année 1980 à la Prison des femmes.

• **Entre Nous** publie une édition spéciale en hommage aux agents de correction du Service correctionnel du Canada.

• **Vince McDonald**, directeur du district de Halifax, est nommé "Personnalité de l'année" par l'Association de criminologie et de correction des provinces de l'Atlantique.

• **Ross Bullet**, instructeur en formation des recrues au Collège du personnel du Québec, reçoit son permis d'évaluateur des instructeurs d'armes à feu à cet établissement.

Avril

• Le Service lance son nouveau régime de rémunération des détenus.

• Tous les directeurs d'établissements et de district de libération conditionnelle sont conviés à Ottawa pour la conférence semi-annuelle. Les délégués ont entre autres droit à une réception offerte par le Gouverneur général du Canada et Mme **Schreyer**. Le commissaire **Yeomans** prévient alors les gestionnaires qu'ils ont "une dure année devant eux car ils devront être entièrement comptables de leur gestion."

• **George Caron**, qui dirigeait la Prison des femmes depuis le départ de **Doug Chinnery** en décembre 1980, est officiellement investi directeur de l'endroit lors d'une cérémonie de passation des pouvoirs qui se déroule dans le gymnase de l'établissement.

• Le Comité directeur de la Deuxième conférence internationale sur les soins en milieu pénitentiaire qui aura lieu au Canada en 1983, se réunit pour la première fois. On note l'absence des représentants de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et des Territoires du Nord-Ouest.

• Une première au Centre psychiatrique régional d'Abbotsford (C.-B.). Trois médecins, les Dr **Noel Cabrera** et **Luis Morales**, du Venezuela, et **John Rooks**, de l'établissement Kent, reçoivent leur diplôme en médecine pénitentiaire et en psychiatrie légale. C'est la

première fois que de tels diplômes sont délivrés à l'extérieur de Paris, France.

• Le Comité de planification stratégique, qui est dirigé par le Dr **Jim Vantour** et qui a pour mandat de prévoir les vingt prochaines années au SCC, annonce qu'il a reçu trente exposés de divers organismes du régime pénal.

• L'établissement Mission, dirigé par **John Stonoski**, remporte la mention d'Excellence de l'inspecteur général pour s'être "le plus distingué lors des vérifications de gestion et des finances pour l'année 1981". La nouvelle est annoncée pendant la conférence nationale des directeurs.

• La division du traitement des mots, à l'administration centrale, participe à une exposition qui se tient à Ottawa. Des pourparlers sont engagés entre la division et Postes Canada en vue d'une entente sur les microfilms.

• Pour la troisième fois de suite, une équipe de conditionnement physique de l'établissement William Head, C.-B., a remporté la palme lors de la journée régionale de forme physique organisée par **Reg Clarkson**.

Mai

• L'établissement Millhaven, de même que les bureaux de libération conditionnelle de Toronto, London, Kingston et Regina apprennent qu'ils sont agréés auprès de la Commission on Accreditation.

• Le gouvernement fédéral annonce qu'une somme de 100 000 $ a été prévue au budget de 1981 pour les plans d'une Unité spéciale de détention qui logera au moins soixante détenus dangereux de l'Ouest.

• **Mike Corbett**, directeur de Dorchester depuis quelques mois, demande à être relevé de ses fonctions pour retourner à l'administration régionale de l'Atlantique. Son remplaçant intérimaire est **Eugene Niles**, directeur adjoint des services techniques à Dorchester.

• L'établissement Kent (C.-B.) inaugure à son tour le programme de visites familiales.

• Le Dr **Robert Cormier**, psychologue à l'établissement Joyceville, et **William Palmer**, psychologue à Warkworth, révèlent les résultats de l'étude qu'ils ont menée sur la récidive. Les deux chercheurs ont découvert que les détenus qui se rendent coupables de crime après leur libération sont moins nombreux que prévu.

• **Lucien Gosselin**, auparavant directeur adjoint de l'organisation et de l'administration à l'établissement à sécurité intermédiaire Leclerc, au Québec, rentre d'un stage de six mois auprès de l'American Correctional Association, à Washington. A son retour, il entre à l'administration centrale où il occupe le poste d'analyste de la révision de la gestion à la direction de l'Inspecteur général.

• Des agents du Québec, de l'Ontario et de l'Atlantique suivent un cours de formation en autodéfense selon la méthode Koga, du nom d'un ex-policier de Los Angeles qui a maintenant sa propre école de formation en la matière.

• Les bureaux de libération conditionnelle du district central et de Toronto-York emménagent dans de nouveaux locaux.

• **Donna Flemming**, secrétaire à Bowden, surprend tout le monde en remportant la compétition régionale de tir des Prairies dans la catégorie personnel autre que celui de la sécurité.

• Quatre ministres du culte entreprennent une formation de douze semaines en pastorale pénitentiaire au pénitencier de Kingston sous la surveillance de l'aumônier de l'endroit, le rév. **Don Misener**.

Juin

• **Frank Davall**, préposé aux services alimentaires à Collins Bay, est décoré de l'Étoile du courage, une décoration canadienne pour souligner la bravoure, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée à Rideau Hall. La décoration lui est remise par le Gouverneur général, Son Excellence **Edward Schreyer**.

• **Roma Bertrand** devient officiellement commissaire adjoint principal.

• **Bill Westlake**, commissaire adjoint principal, prend sa retraite après avoir travaillé au SCC pendant 32 ans. Il avait entrepris sa carrière à Collins Bay comme gardien de niveau 1.

• L'établissement Stony Mountain inaugure son programme de visites familiales.

• **John Siu**, commissaire adjoint de la planification et de l'administration, remporte le prix d'Excellence en gestion que remet pour la première fois la Commission de la Fonction publique. Son prix est accompagné d'un chèque de 5 000 $ imposables.

• Le SCC vient à deux points de remporter la Coupe du Solliciteur général lors de la rencontre annuelle de tir entre le Service et la GRC qui se déroule à Regina. L'an dernier, le Service avait été défait par 99 points. Les représentants du Service, lors de la rencontre de cette année, étaient **Wayne Langille**, de Springhill, **Luc Beauregard**, de Cowansville, et **Ralph Hollis**, de Springhill. Le Service a profité de cette rencontre pour choisir ceux qui composeront l'équipe lors de la rencontre de 1982. Il s'agit de **Luc Beauregard**, **Wayne Langille** et **Virgil Smith**, de l'établissement Rockwood, Manitoba.

• L'établissement à sécurité intermédiaire Matsqui est le théâtre d'une dévastatrice émeute. La cuisine, les unités résidentielles et d'autres bâtiments sont incendiés par les émeutiers. On évalue les dégats à 4 millions $. Les détenus sont donc obligés de passer l'été sous la tente. Quant au personnel de l'établissement, il s'est attiré, les éloges de plusieurs, dont le commissaire **Yeomans**, pour la façon dont il s'est comporté pendant ces événements.

• L'émeute de Matsqui devait être rapidement suivie par une autre à l'établissement Kent. Les dommages à cet établissement ont toutefois gardé des proportions beaucoup plus modestes.

• **Dan Weir**, directeur de Drumheller, en Alberta, est muté à l'administration centrale où il occupe le poste de directeur des politiques et des procédures à la direction des programmes des détenus.

• **Gray Demings**, moniteur en menuiserie à l'établissement Springhill, N.É., est mis en nomination par la région de l'Atlantique pour l'obtention du prix d'Excellence en surveillance pour l'année 1980.

• **Irving Kulik**, directeur de l'établissement Leclerc, au Québec, quitte son poste pour l'administration centrale où il devient conseiller spécial auprès du commissaire adjoint de la planification et de l'administration. L'intérim au Leclerc est assuré par **René Rousseau**.

• **François Haché**, un nouvel employé au pénitencier de Dorchester, reçoit un prix de civisme du conseil municipal de Moncton pour avoir sauvé la vie à trois personnes lors de l'incendie de leur demeure.

• Un documentaire de 51 minutes sur la troupe de théâtre des détenus de Matsqui est sélectionné pour participer à la finale du festival du film de New York dans la catégorie sociale.

• **Harry Rowley**, moniteur de soudure et de métallurgie à Warkworth, reçoit un certificat d'Excellence de l'Association des industries pénitentiaires pour des techniques de soudure qui ont permis au SCC de réaliser des économies de 28 000$.

• **James Cotten**, moniteur à Joyceville, se mérite aussi un certificat d'Excellence de l'Association des industries pénitentiaires.

• **Gerald Smith**, ex-détenu qui a obtenu le pardon, est embauché au CCC Carlton de Halifax. Il aura fallu l'intervention de la Commision des droits de la personne pour que M. Smith obtienne son emploi.

Juillet

• **Ken Ferguson**, de Springhill, participe à la compétition de tir de Bisley, en Angleterre.

• Inauguration officielle du Nouveau collège national de formation initiale des recrues. Le collège loge dans les locaux du Collège de formation du personnel de l'Ontario qui, lui, a traversé la rue pour s'installer dans la bâtisse jusqu'alors occupée par l'Institut canadien pour les aveugles. **John Dowsett** dirige le nouveau collège des recrues et **Murray Millar** continue de diriger le Collège de formation du personnel.

• **Entre Nous** publie une édition spéciale sur les 20 dernières années du SCC.

• Le CPR de Saskatoon remporte le 4e prix annuel pour la prévention des incendies. Le commissaire **Yeomans** en profite pour féliciter le personnel du CPR et surtout **Morris Sackney**, surveillant des installations, qui a élaboré le programme.

• Collins Bay tient sa 5e Olympiade pour handicapés. La mieux réussie, aux dires des participants. **Guy Lafleur**, **Gump Worsley** et **Flora MacDonald** sont au nombre des invités de marque.

• **Reg Lloyd** et **Horst Hintz**, deux moniteurs de Millhaven, reçoivent la médaille "Nos Héros" de leurs confrères pour avoir arrêté un détenu en cavale.

• **Jean-Paul Charette**, **Serge Doyon**, **Christiane Gauthier** et **Daniel Legault**, de la région du Québec, sont à Ottawa pour un colloque de 3 jours dans le cadre d'un programme d'orientation à l'intention des nouveaux employés de l'administration centrale.

Des agents de toutes les régions ont participé à des séances de formation en autodéfense et arrestation selon la méthode Koga, du nom d'un ex-policier de Los Angeles.

Ed Asselstine, du Collège de formation de l'Ontario, assurait la permanence à l'Expo de Toronto.

John Dowsett dirige maintenant le nouveau collège de formation initiale des recrues.

François Haché, de Dorchester, a reçu un prix de civisme de la ville de Moncton.

Eugene Niles est le nouveau directeur de Dorchester, il a succédé à Mike Corbett.

Peter Bergos, de Bowden, est nommé citoyen de l'année de Bowden.

Jean-Paul Lebrun et Mme Suzanne Lebrun sont présentés au Gouverneur-général et à Mme Lily Schreyer lors de la réception offerte par ceux-ci pendant les assises du printemps de la Conférence des directeurs du SCC.

Le Solliciteur général s'est rendu visiter les installations de Matsqui après l'émeute qui a détruit une partie des quartiers des détenus. A droite, le directeur de l'endroit, Dev Dhillon.

Août

• **Brian Marley-Clarke** est nommé directeur général de la formation et du développement du personnel.

• Six bureaux de libération conditionnelle et un CCC apprennent qu'ils viennent de mériter l'agrément lors du congrès annuel de l'ACA tenu cette année à Miami. Les bureaux agréés sont ceux d'Edmonton, Calgary, Winnipeg, St. John's, Sydney et Toronto. Le CCC est le centre Montgomery de Toronto.

• **Bob Maguire**, ex-directeur de Westmorland, retourne dans les Prairies où il occupe le poste d'administrateur régional des services techniques.

• Un groupe d'employés de la région du Québec mène une recherche auprès de tous les employés du groupe CX de la région pour connaître leurs besoins en matière de loisirs organisés.

• Le SCC remporte un succès "retentissant" à l'Expo nationale de Toronto. Pour la première fois, on y expose une cellule de prison grandeur nature. Environ 15 000 personnes visitent chaque jour le kiosque du SCC.

• Le SCC est à l'Expo de Québec pour la première fois.

• **Guy Verreault**, administrateur régional des communications, annonce son départ pour le 1er septembre. L'intérim sera alors assuré par **Patrick Altimas**.

• **Mary Reynolds**, graphiste à la direction des communications, récupère une pièce de la collection de la Fondation pour les Arts dans les prisons qui venait d'être subtilisée au kiosque du SCC.

• Le SCC participe à l'Expo de Vancouver. On y expose entre autres la fameuse cloche du pénitencier de la C.-B.

Septembre

• **Doug McMillan** devient le nouveau directeur des services d'information opérationnelle. Il succède à **Bob McKay** qui passe à la direction de la planification opérationnelle menée par **John Rama**.

• Le SCC fête le départ de **Bill Westlake**, commissaire adjoint principal. En plus de **Bernice Westlake**, on remarque la présence d'**Allen MacLeod** et de **Paul Faguy**, ex-commissaires.

• **Eugene Niles**, directeur intérimaire de Dorchester depuis le 17 juin, est nommé officiellement à ce poste.

• **Louis Zeitoun** remporte le prix Cody 1981 décerné par la Société St-Léonard. C'est la 2e fois cette année que M. Zeitoun est l'objet d'une reconnaissance spéciale. Il s'était auparavant mérité un certificat pour Service Méritoire décerné par l'International Halfway House Association.

• Le Major **L.S. Tucker**, AUR à Warkworth, est décoré de l'Ordre de St-Jean par le Lieutenant-gouverneur de l'Ontario.

• Le Comité supérieur de gestion donne son accord à un nouveau programme d'orientation pour le personnel engagé sur une période indéterminée, qui ne fait pas partie du groupe CX. **Bob Hilton**, agent principal de formation à l'AC, annonce que le nouveau programme sera lancé au cours des prochains mois.

• Lancement de la campagne de Centraide sous la responsabilité du ministère du Solliciteur général. Le Service dépasse largement ses objectifs dès la première semaine de la campagne.

• **Jean-Claude Perron**, directeur exécutif de la région du Québec, est élu 2e président du Conseil d'administration de l'American Probation and Parole Association.

• **Guy Villeneuve**, administrateur régional des programmes pour les détenus, est nommé au conseil d'administration de l'American Probation and Parole Association.

• Première du film *P4W: Prison for Women* au Festival des festivals de Toronto. Le film a été tourné à l'intérieur des murs de la prison des femmes et met en scène 5 détenues de l'endroit.

• Beaver Creek participe au Marathon de l'espoir et recueille 1 150 $. **Murray Powell**, agent de développement social, organise l'événement qui prend des accents particuliers. **Terry Fox**, qui est mort à la fin de juin, avait passé son dernier anniversaire de naissance à Beaver Creek.

• **Bob Edgett**, CX à Dorchester et entraîneur de boxe fort connu, s'envole à destination de Brisbane, Australie, où il agira comme entraîneur de l'équipe canadienne de boxe qui participe aux mini-jeux du Commonwealth, prélude aux jeux du Commonwealth qui auront lieu en 1982 à Brisbane.

Octobre

• **Paul Crosby**, aumonier général du SCC, s'affaisse dans son bureau, victime d'une crise cardiaque. M. Crosby était âgé de 44 ans.

• **Earl Brown**, CX 4 au Centre régional de réception de l'Ontario, reçoit un certificat de Bravoure du commissaire pour avoir empêché une prise d'otage.

• **Andrew Graham** est officiellement investi directeur du pénitencier de Kingston. M. Graham assurait l'intérim depuis le départ de **Stan Scrutton**, victime d'une crise cardiaque plus tôt cette année.

• **Edna McIvor**, visiteuse bénévole à Stony Mountain depuis plus de 40 ans, reçoit l'Ordre du Canada à Rideau Hall. Mme McIvor reçoit aussi la Citation du commissaire pour Service Méritoire que lui avait décernée le commissaire quelques mois auparavant.

• **Dan Kane** prend officiellement la direction de Drumheller, en Alberta. Il remplace **Dan Weir**, maintenant à l'administration centrale.

• **Gil Allen** moniteur industriel à Bowden, reçoit le Chapeau d'Or remis conjointement par Travail Canada et Safety Supply Company Ltd.

• Le SCC tient sa conférence semi-annuelle des directeurs à Montréal.

• Le SCC et l'Université Queen's signent une entente en vertu de laquelle l'Université s'engage à fournir un programme universitaire à l'établissement Collins Bay.

• L'APPA tient son 6e Institut à Montréal en même temps que la conférence des directeurs.

• **Michel Lecorre**, ex-directeur général régional du Québec et présentement commissaire aux libérations conditionnelles, reçoit la Citation du commissaire pour Service Méritoire.

• **Jean-Paul Gilbert** reçoit le prix Walter Dunbar, remis annuellement par l'American Parole and Probation Association. C'est la première fois que l'organisme honore un citoyen étranger.

• De nombreux employés de l'Ontario et du Québec assistent au 4e Service commémoratif en mémoire des policiers et employés du SCC tués alors qu'il remplissaient leurs fonctions. La cérémonie a lieu sur la colline parlementaire à Ottawa.

• La région de l'Ontario tient son "Opération courage" pour recueillir des fonds au profit des enfants handicapés. Les participants franchissent à relais, par équipes, la distance entre Ottawa et Kingston. **Dennis Halsall** en est le principal organisateur.

Le Comité exécutif supérieur a dernièrement fait savoir que les escouades d'intervention en cas d'urgence sont là pour rester. Ici, une équipe du pénitencier à sécutité maximale Laval.

***Jack Wagar** a reçu son permis d'évaluateur des instructeurs d'armes à feu.*

***Dan Kane** dirige maintenant Drumheller en remplacement de **Dan Weir**.*

*L'établissement Laval offre maintenant un programme universitaire à sa population. Lors de l'inauguration du programme, il y avait **Pierre Viau**, directeur, Mme **Céline Hervieux-Payette**, adjointe parlementaire et **Jean-Paul Dugas** (à droite).*

• Quarante-deux directeurs adjoints de la sécurité, administrateurs régionaux de la sécurité et chefs régionaux de la sécurité opérationnelle et préventive tiennent leur rencontre annuelle à Ottawa.

• **Ray Desrochers**, directeur de Bowden, et le Dr **Bill Stuebing**, président du CCC de l'établissement, organisent le premier banquet annuel d'appréciation des visiteurs bénévoles. 247 personnes y assistent.

• Lors de l'opération retour aux cellules, des détenus de Matsqui incendient un tiers des tentes qu'ils occupaient depuis l'émeute du 2 juin.

Novembre

• **John Dowsett** est officiellement investi directeur du nouveau Collège national de formation des recrues. M. Dowsett dirigeait auparavant l'établissement Kent, C.-B.

• Les Comités consultatifs de citoyens tiennent leurs assises annuelles à Ottawa. Ils élisent un nouveau président, le Père **William Irwin**, qui succède à **Gaston Chalifoux**.

• **Jim Phelps**, directeur général régional des Prairies, annonce que l'établissement Bowden sera pourvu d'une ferme pénitentiaire. Les travaux s'échelonneront sur 5 ans et coûteront 33 $ millions.

•**Jon Klaus**, directeur adjoint de la socialisation au pénitencier de la Saskatchewan, est nommé directeur du district de Regina.

• **Gord Holloway** est nommé directeur adjoint de la sécurité au Centre psychiatrique régional de Saskatoon.

• **Bob Allaby**, directeur adjoint de la sécurité au CPR, devient chef régional de la sécurité préventive.

• Les visites familiales font leur entrée à la Prison des femmes.

• **Jack Wagar**, instructeur d'armes à feu au Collège de formation des recrues, reçoit son certificat d'évaluateur d'instructeurs d'armes à feu.

• Les présidents indépendants du SCC, généralement des avocats et des juges à la retraite, qui président les comités disciplinaires dans les

Gil Allen, de Bowden, s'est mérité le Casque d'or.

établissements à sécurité maximale et intermédiaire, se réunissent à Ottawa pour leur rencontre annuelle. Les 46 présidents y assistent.

• Vernissage de l'exposition de la Fondation pour les Arts dans les prisons dans les salons du Centre National des Arts d'Ottawa en présence du Gouverneur-général et de Mme **Lily Schreyer**, du Solliciteur général **Robert Kaplan** et du commissaire adjoint principal **Roma Bertrand**.

• **Paul Crosby** reçoit, à titre posthume, la Citation du commissaire pour Service Méritoire.

Décembre

• **John Stonoski** est officiellement investi directeur de l'établissement Kent lors d'une cérémonie de passation des pouvoirs.

• **Thuraisamy Kandiah**, AUR à Kent, reçoit une Citation du commissaire pour Bravoure pour la façon exemplaire et courageuse avec laquelle il a résisté à une prise d'otages tentée par un détenu armé, le 21 septembre 1981. M. Kandiah est sorti de l'incident avec 2 blessures profondes.

• **Peter Bergos**, CX-3 à Bowden, est nommé citoyen de l'année par la communauté de Bowden.

• **Donald Yeomans** franchit le cap des 4 années comme commissaire du SCC.

• Depuis le 14 décembre, les habitants de Kingston entendent de nouveau la cloche du pénitencier de Kingston, installée au-dessus de la clôture, du côté nord. Cette cloche

***John Stonoski** est le nouveau directeur de Kent, C.-B.*

avait cessé de sonner au début des années 60. Le pénitencier l'avait acquise en 1860. La cloche sonne maintenant à 7 h et 16 h. La tradition veut que quiconque travaillait au pénitencier, autrefois, devait résider à une distance du pénitencier lui permettant d'entendre cette cloche.

• Le programme de formation des escouades d'intervention en cas d'urgence fonctionne bien et il est là pour rester, annonce le Comité supérieur exécutif. Le programme sera entièrement en opération en mars 1982.

ENTRE NOUS

est une publication de format tabloïd destinée au personnel du Service correctionnel du Canada et est publié par la Direction des communications, 1, Place Killeany, 460, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1A 0P9. Faites parvenir vos textes et photos à l'administrateur des communications de votre région ou aux rédacteurs:

Gaston Pelletier
Helen Gooderham

Photographe: **Erik Gustafsson**

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

ENTRE NOUS

Vol. 7 no 2 le 30 janvier 1982

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

Le vérificateur général félicite le commissaire

OTTAWA — Dans son rapport annuel qui a été publié le 8 décembre dernier, le vérificateur général **Kenneth Dye** a félicité le commissaire **Donald Yeomans** pour s'être vivement intéressé au contrôle financier du Service correctionnel du Canada.

La question du temps supplémentaire non nécessaire demeure en suspens. Le vérificateur général a mentionné dans son rapport que M. Yeomans avait nommé un comité national chargé de l'étude du temps supplémentaire pour concevoir des méthodes de réduction des coûts.

Le vérificateur général a également approuvé le système du "déclassement accéléré" qui consiste à transférer des détenus des établissements à grande sécurité vers des établissements à sécurité moindre, en tenant compte des besoins du détenu en matière de sécurité et de programmes.

Le déclassement accéléré est un processus positif qui a pour but d'accélérer le passage des détenus vers les installations à sécurité moindre de façon à s'assurer qu'ils ne sont pas gardés indûment dans des établissements à cote sécuritaire élevée, tout en tenant compte des risques qu'ils représentent pour la société d'une part, et des possibilités d'accès aux programmes d'autre part.

Les économies ainsi réalisées sont substantielles. En effet, il en coûte 36 000$ par année pour garder un détenu dans un établissement à sécurité maximale, 23 000$ dans un établissement à sécurité moyenne et 18 000$ dans un établissement à sécurité minimale.

Les J.C. Futura d'Edmonton obtiennent leur charte

PRAIRIES — Les 31 Jeunes Chambristes de l'établissement d'Edmonton sont devenus des membres à part entière du mouvement J.C. du Canada lors d'une cérémonie de présentation de la charte qui a eu lieu en novembre dernier à l'établissement.

La journée s'est très bien déroulée selon **Barry Préfontaine**, secrétaire-trésorier du groupe J.C. d'Edmonton Sud, qui s'exprimait en ces termes: ". . . mettant les pieds pour la première fois à l'établissement, je me suis senti assez nerveux, mais je me suis vite aperçu que ces hommes sont plus que prisonniers: ce sont des Jeunes Chambristes. Cela veut tout dire . . ."

C'est la première fois au pays qu'un groupe J.C. d'un pénitencier à sécurité maximale obtient sa charte. Le maire d'Edmonton, **Cec Purves**, a adressé la parole au groupe formé de plus de 40 détenus et de 125 invités. Il s'est dit très impressionné par le travail des détenus qui ont planifié les activités de la journée.

Les autres conférenciers invités étaient **Ernie Noël**, de l'Administration régionale du SCC (Saskatoon), **Ken McAra** et **Don Leon**, vice-président national des J.C. du Canada. Le directeur de l'établissement, **Bob Benner**, était représenté par **Simonne Ferguson**, de la division du développement social de l'établissement. Le directeur de l'établissement et sa dame ont assisté au dîner en compagnie du maire et de Madame Purves.

Le groupe J.C. Futura a été parrainé par le groupe J.C. d'Edmonton Sud. L'agent de liaison de ce dernier groupe, **Larry Kowalcyzk**, a présenté une réplique du logo des J.C. faite par l'un des membres du groupe carcéral.

Après un dîner offert à l'établissement, les nouveaux membres et leurs invités ont dansé au son de la musique du groupe "Condor".

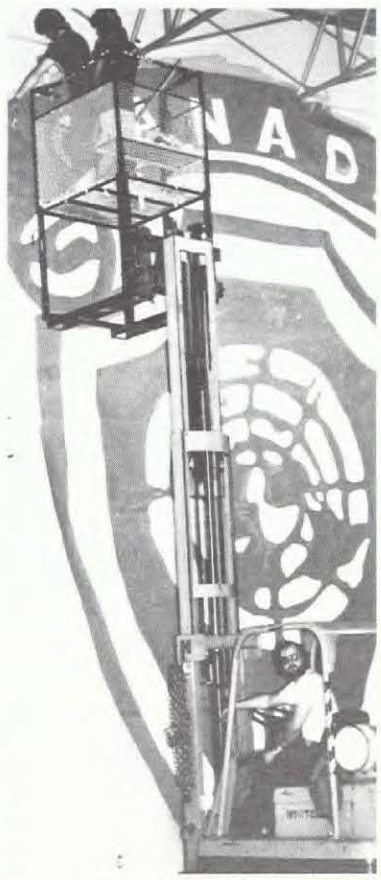

Pour célébrer l'obtention de leur charte, les JC d'Edmonton avaient suspendu un énorme étendard dans le gymnase de l'établissement. On voit ici deux membres en train d'attacher l'étendard aux poutres du plafond.

Une nouvelle orientation pour les services techniques

OTTAWA — Une nouvelle orientation pour les services techniques. Tel était le thème de la conférence nationale qu'ont tenue les services techniques à la mi-novembre. La photo ci-haut nous fait d'ailleurs voir les nombreux participants à cette rencontre. La rencontre a principalement porté sur une vue d'ensemble de la réorganisation de l'administration centrale menée par ***Tom Crawford****, directeur des ST, et son personnel. Depuis son entrée en fonctions en 1980, M. Crawford a eu comme principale priorité de réorienter les fonctions et l'organisation de la direction des services techniques à l'administration centrale. Après plusieurs mois de consultation et de révision, on a élaboré la nouvelle structure qui a été implantée au moment où la direction a emménagé dans ses nouveaux locaux du 340 ouest, avenue Laurier, juste avant les fêtes de Noël. Au nombre des autres questions à l'ordre du jour figuraient: l'ingénierie et l'entretien (****Mel Beck****), la sécurité contre les incendies (****Phil Barrett****), l'administration de l'entretien (****J. Gray****), l'inventaire (****Don Davis****), la conservation de l'énergie (****Bill Havery****), le matériel (****Art Reid****), les services alimentaires (****Ed Lewis****), les services aux établissements (****Ted Pender****), l'électronique et les télécommunications (****Gerry Levett****, ****Bill Merritt****, ****Tom St-Laurent****, ****Mike Jonkheere*** *et* ****Hildège Courtemanche****), la planification de l'installation matérielle(****Doug Dawe****, ****F.W. Scott****, ****Julien Olson*** *et* ****Andrew Connidis****).*

Une structure unique: les présidents indépendants

OTTAWA — Les 46 présidents indépendants (des citoyens ayant une formation en droit qui président aux tribunaux disciplinaires à l'intérieur des établissements) se sont réunis à la mi-novembre pour tenir leur conférence annuelle de deux jours. Ils prévoient également se rencontrer à tous les trois mois au niveau régional pour discuter de préoccupations communes comme l'uniformité de l'imposition des peines et pour échanger l'information sur les cas, a mentionné le président de la conférence, **Hank Neufeld**, directeur de la sécurité opérationnelle.

Le Solliciteur général **Robert Kaplan** et le commissaire **Yeomans** ont tous deux assisté à l'ouverture de cette conférence. Le commissaire a fait remarquer que le système par lequel des présidents indépendants régissent des tribunaux disciplinaires est unique dans les services correctionnels. Ce système a également fait ses preuves. "Nous sommes des pionniers," a-t-il dit, "et nous pouvons être fiers des résultats."

Il existe maintenant des présidents indépendants dans tous les établissements à sécurité moyenne et maximale, comme recommandé dans le rapport à la Chambre du Sous-comité parlementaire sur le régime d'institutions pénitentiaires au Canada, en 1977.

Les conseillers juridiques **Mario Dion** et **David Ackman** ont été présents et actifs tout au long de la conférence.

Fonctionnement des tribunaux disciplinaires

Comment les tribunaux disciplinaires fonctionnent-ils? avons-nous demandé à Hank Neufeld. La tâche du président indépendant, a-t-il dit, est de mener les audiences disciplinaires dans l'établissement après que des accusations ont été portées par le personnel. Le comité de discipline se compose de deux counseillers de l'établissement, l'un affecté à la sécurité et l'autre aux programmes, ainsi qu'un commis chargé de prendre en note le compte rendu. Des témoins peuvent aussi être convoqués si nécessaire.

Une fois que le président indépendant a déterminé la culpabilité du détenu (ou son innocence), il consulte habituellement les conseillers de l'établissement pour connaître, par exemple, quels sont les antécédents du détenu et quelle atmosphère règne au sein de l'établissement (tout est au calme ou

(Suite à la page 8)

Tous les présidents indépendants du Canada qui président les tribunaux internes des établissements correctionnels du SCC étaient présents lors de la conférence annuelle qui s'est tenue à Ottawa en décembre.

L'établissement Archambault: la paix retrouvée

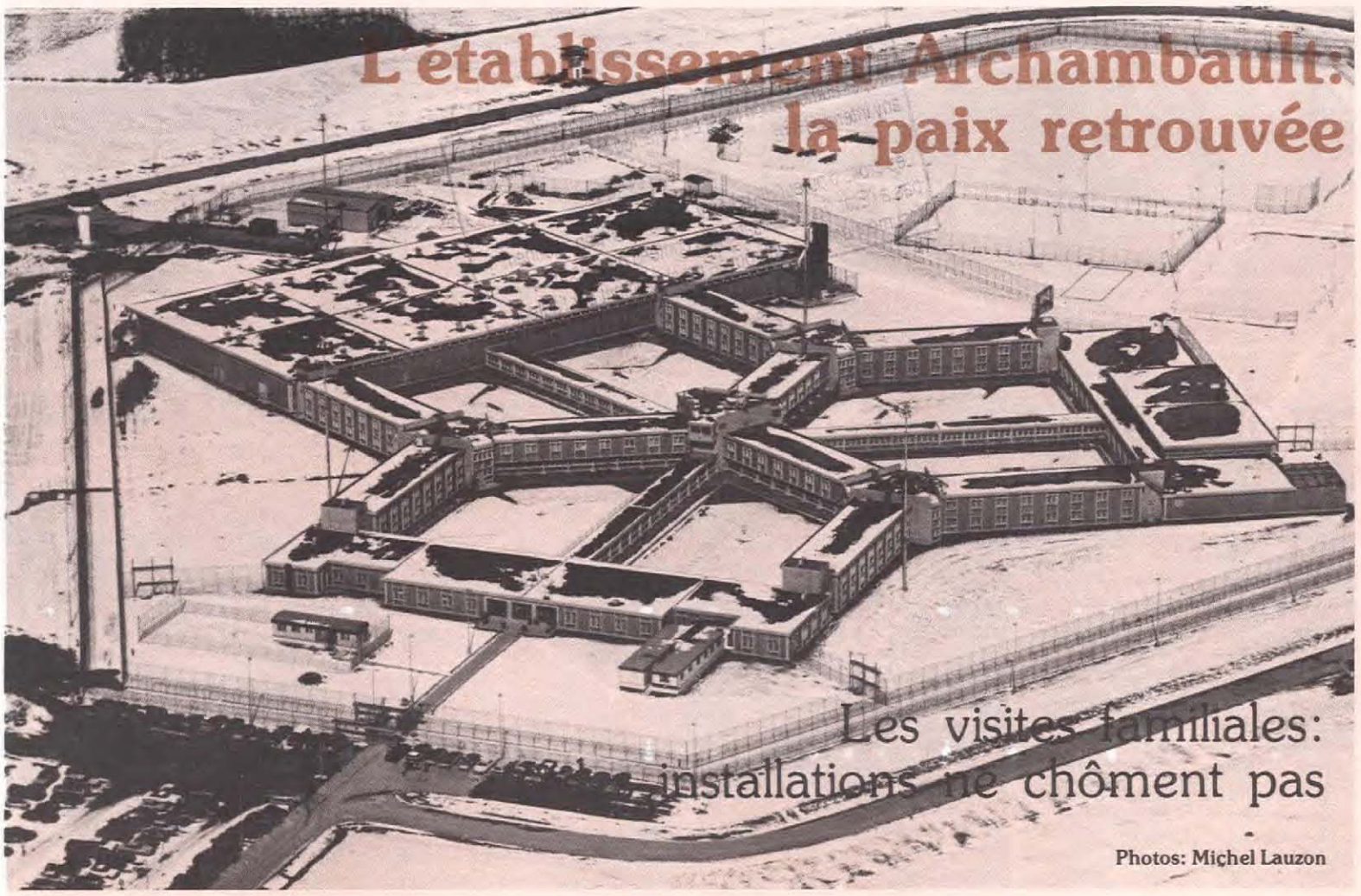

Les visites familiales: installations ne chôment pas

Photos: Michel Lauzon

QUÉBEC — Construit à l'époque des grands ensembles pénitentiaires aménagés loin des villes et des services, l'établissement Archambault (sécurité maximale) partage un immense territoire avec l'établissement Ste-Anne-des-Plaines (sécurité minimale) et le Centre régional de réception.

Situé aux contreforts des basses-Laurentides, à quelques kilomètres à peine de l'aéroport international de Mirabel, dans cette plaine qui n'en finit plus de s'étirer vers le fleuve et bien au-delà, l'établissement Archambault, du nom du juge qui avait présidé la Commission d'enquête de 1938, déploie ses installations au centre d'un immense champ cerné à ses extrémités par des bouquets de conifères qui dentellent l'horizon de leur sombre humeur.

Au centre, les trois établissements et leurs dépendances se resserrent dans un mouvement de repli comme pour se protéger des vents qui balaient la plaine. Tout autour, les hauts barbelés entrecoupés de miradors et de guérites rappellent qu'ici la vie est carcérale.

Au bout d'un interminable chemin qui relie les installations pénitentiaires au village de Ste-Anne-des-Plaines, on arrive sur les lieux. D'abord, à droite, l'établissement Ste-Anne-des-Plaines, tout petit et comme exclu du complexe. Puis c'est Archambault.

Juste vis-à-vis de l'entrée, un haut mirador domine. A l'arrivée, la première porte grillagée fait entendre son déclic télécommandé et entreprend sa glissade bruyante vers la gauche. Une fois passé, elle reprend mécaniquement sa position originale. Quelques pas. La deuxième porte glisse, pareille à la première. Sur la gauche, la roulotte qui sert aux visites familiales. Devant, l'entrée principale.

Trois employés accueillent les visiteurs. Ils sont en verve. La journée est jeune. **Entre Nous** *vient visiter l'établissement pour un reportage. Son représentant a droit à un bruyant comité de réception animé par l'agent* **Gordon Cullen**.

Nous voilà à Archambault, cet établissement encore tout jeune qui a déjà une réputation de violence mais dont la tradition semble s'essouffler depuis quelques mois.

"Il y a beaucoup moins de violence qu'il y a quelques années", a dit **André LeMarier**, directeur du pénitencier depuis 1978. "Le dernier meurtre remonte à plus d'un an et les actes de violence grave ont cessé. Lorsque j'ai pris la direction de l'établissement, je savais que je n'opérerais pas de miracle. Après un an, l'établissement a connu six meurtres en six mois. Depuis, ça s'est calmé."

L'établissement Archambault loge présentement 423 détenus dans les 427 cellules que compte le pénitencier. "Même si l'établissement devrait loger seulement 350 détenus, il faut en accepter davantage car la région du Québec fournit plus de clients qu'on aimerait en avoir", a dit le directeur.

Pour encadrer les détenus, l'établissement a un personnel de 324 personnes dont 227 CX qui travaillent depuis deux ans selon le système d'équipe, a dit **Louis Lemay**, directeur adjoint de la sécurité. "Il y a cinq équipes le jour, quatre le soir, et trois la nuit, soit douze équipes ayant chacune à sa tête un CX-6. Les membres d'une équipe travaillent toujours sur les mêmes quarts et font la rotation ensemble. Ceci permet aux agents de toujours travailler avec les mêmes collègues sous la gouverne du même surveillant et a pour conséquence de faciliter l'esprit de corps, d'améliorer la compréhension et de faire en sorte que tous les agents remplissent toutes les fonctions de leur poste et aient l'expérience de tous les postes", a expliqué M. Lemay.

Pour nous guider dans les dédales de l'établissement, le directeur nous a fourni les services de son bras droit, le directeur adjoint de l'administration, **Luc Mantha**, auparavant à l'établissement La Macaza. C'est en sa compagnie que nous parcourrons les installations et rencontrerons nos interlocuteurs.

Qui est détenu à Archambault et qu'offre-t-on en termes de programmes et d'activités?

La population d'Archambault est composée de récidivistes, de détenus condamnés à de lourdes peines (une quarantaine purge une condamnation à vie sans admissibilité à la libération conditionnelle avant 25 ans) et de personnes qui se sont rendues coupables de crimes violents.

Les visites familiales

Inaugurées le 23 mars 1981, les visites familiales à l'établissement Archambault sont considérées par plusieurs comme le programme qui fonctionne le mieux, "On en est très fier", a lancé **Michel Gilbert**, directeur adjoint de la socialisation. "Nous voulions maximaliser le programme. Nous ne voulions pas d'installations inutilisées. Le programme fonctionne à plein régime; il n'y a pas de temps morts."

Entre 60 et 80 détenus sont admissibles à ce programme. Ils doivent cependant répondre aux critères qui donnent accès aux visites. Et même si, tout compte fait, peu de détenus peuvent participer au programme, "il n'y a jusqu'à présent aucun indice qui puisse nous laisser croire que le programme suscite des rivalités ou des conflits chez les détenus", a dit M. Gilbert.

Coordonné par **Ronald Bertrand**, le programme de visites familiales à Archambault n'a pas remporté l'adhésion du personnel au moment de la soumission du projet. Comme dans les autres établissements, on voyait d'un mauvais oeil l'introduction de ce privilège, "mais le personnel a vite changé son fusil d'épaule", a affirmé le directeur.

Quant à la division de la sécurité, si elle s'est montrée récalcitrante à l'origine, elle n'en est pas moins tout à fait d'accord aujourd'hui. "Tel que présenté au début, le projet n'a pas recueilli l'approbation du personnel de sécurité. Mais il y a eu de bonnes séances d'information auprès des CX et maintenant, c'est un de mes outils majeurs sur le plan humain", a dit le directeur adjoint de la sécurité.

Tous s'accordent à dire que les tensions ont baissé chez les détenus et qu'on a vu s'opérer des changements de comportement majeurs chez quelques uns. "Il n'y a pas de doute que le contact du détenu avec sa famille le change. C'est visible. Ça modifie son agressivité", a affirmé M. Lemay avant d'ajouter "que les visites familiales ne sont pas une corvée pour la sécurité. C'est autant bénéfique pour le personnel que pour les détenus. D'ailleurs, des programmes de ce genre, sous contrôle adéquat, ne sont pas une menace pour la sécurité. Ces programmes à caractère humain ont leur place dans les établissements à sécurité maximale ou super maximale, s'ils sont sous contrôle et s'ils respectent les exigences de la sécurité.".

Quant à M. Gilbert, il nous a rapporté les paroles d'un détenu participant: "Le fait d'être dans une maison et de ne pas entendre le claquement des portes nous détend grandement. C'est très relaxant." Le directeur de la socialisation ajoutera d'ailleurs "que le type de relations avec le personnel change non seulement pendant la visite, mais aussi après."

Ce programme porte bien son nom dira pour sa part M. LeMarier, car "environ la moitié des visites sont familiales."

Les industries

Environ un tiers des détenus de l'établissement travaillent aux ateliers de production, a dit **Lucien Daoust**, directeur adjoint des industries. Le pénitencier a huit ateliers et 25 moniteurs et peut occuper entre 150 et 160 personnes. Les autres détenus travaillent à l'entretien, aux services alimentaires, etc.

L'établissement a produit des marchandises d'une valeur de 800 000$ l'an dernier. Certains ateliers fonctionnent de façon artisanale alors que d'autres font de la production en série. Ainsi l'atelier de chaussures qui fabrique des souliers de toilette et de loisirs et des bottes de travail.

M. Daoust mentionnera que le nouveau plan de rémunération des détenus lui crée quelques difficultés. Auparavant, les ateliers fonctionnaient sous le principe des primes.

***André LeMarier**, directeur.*

***Dr Michel Morin**, directeur adjoint des soins de santé.*

***Michel Gilbert**, directeur adjoint de la socialisation.*

***Réal Charbonneau**, directeur adjoint de la formation et de l'emploi des détenus.*

***Ronald Bertrand**, préposé aux visites et à la correspondance.*

***Clément Lépine**, surveillant des travaux.*

A l'atelier de chaussures, on octroyait une prime si les détenus fabriquaient plus de 180 paires de chaussures par jour. "On réussissait à produire jusqu'à 300 paires par jour. Mais depuis le nouveau plan de rémunération, les primes sont disparues et la production a baissé à 180 paires par jour, et parfois moins. D'ailleurs, dans les ateliers en général, la production a baissé de 30 pour cent par rapport à auparavant et elle a baissé de 40 pour cent à l'atelier de chaussures."

Ce qui amènera M. Daoust a dire "qu'il faudrait revenir à un système de prime à la pièce qui compléterait le nouveau régime de rémunération et qui motiverait les détenus. En abandonnant les primes, on s'est privé d'un excellent moyen de motivation auprès des détenus."

Comité de travail

A Archambault, les détenus qui travaillent dans les ateliers sont choisis par un comité de travail dirigé par le directeur adjoint de l'emploi et de la formation, **Réal Charbonneau**. Il ne faudrait cependant pas croire que seuls les détenus qui oeuvrent dans les ateliers passent par le comité de travail. Au contraire. Tous les détenus de l'établissement, quelle que soit leur occupation, y sont soumis. "C'est la fonction du directeur adjoint de l'emploi et de la formation d'assigner les détenus au travail."

Mais M. Charbonneau ne fait pas que présider le comité de travail. Sa section est aussi responsable de la formation scolaire et professionnelle, de la reconnaissance des acquis de travail ou de formation, des carnets d'apprentis, des liens avec les employeurs éventuels, etc.

L'établissement Archambault compte 5 ateliers de formation professionnelle avec un personnel de 5 moniteurs ou surveillants. On y enseigne le dessin industriel, la coiffure, l'ébénisterie, la soudure et le métier de machiniste.

Fermeture de l'école

Même si l'école est fermée depuis deux ans à la suite de deux prises d'otages, l'établissement n'en a pas moins poursuivi ses activités de formation scolaire. Il y a présentement 5 professeurs qui prodiguent l'enseignement de niveaux primaire et secondaire à 50 détenus. A ceci s'ajoute la valeur d'une année-personne fournie par le Collège Marie-Victorin.

On prévoit d'ailleurs ouvrir l'école incessamment, a dit **Jean Courtemanche**, directeur adjoint des services techniques. Et à ce moment, on pourra accueillir jusqu'à 70 détenus à temps plein, a spécifié M. Charbonneau.

Quant à Télé-université, qui a fait une entrée remarquée à l'établissement en septembre 1979 et qui a compté jusqu'à 130 détenus inscrits, elle continue d'opérer à Archambault même si cette institution "a beaucoup moins d'importance qu'il y a un an", a dit M. Charbonneau. "On offre présentement des cours de niveau collégial à temps plein à nos détenus; alors il y a un peu moins d'intérêt envers Télé-université. Nous sommes toujours aussi satisfaits de Télé-université, mais on sent que l'étudiant a besoin d'un suivi, d'un encadrement que le caractère de l'institution ne permet pas présentement d'assurer."

Rénovations

Il n'y a pas que l'école qui soit présentement en reconstruction, a dit le directeur des services techniques. On procède présentement à l'agrandissement de l'édifice de l'administration. De plus, le pénitencier aura aussi en 1983 sa cuisine propre et trois salles à manger pour les détenus et une pour le personnel. Présentement, les détenus mangent dans leur cellule. Les repas sont préparés à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement et transportés dans les rangées cellulaires par chariots chauffants.

On vient aussi de terminer le changement de toutes les toilettes des cellules. Les anciennes étaient faites de fonte émaillée et le temps et l'usage les avaient passablement abimées. On les a remplacées par des cuvettes en acier inoxydable.

Et puis, nous avons fait un saut à l'hôpital de l'endroit pour y rencontrer le médecin traitant, le Dr **Michel Morin**, directeur adjoint des services de santé. Le Dr Morin travaille à l'établissement depuis son ouverture. Il est à son poste cinq jours par semaine. Il est secondé par le chef infirmier, **André Chalifour**, et sept infirmières et infirmiers.

L'hôpital est pourvu de 15 cellules. On y fait les examens de routine, on y traite les urgences et on procède à des chirurgies mineures sous anesthésie locale. Les cas nécessitant l'anesthésie générale, mais ne s'avérant pas majeurs, sont traités à l'établissement Laval. Quant aux interventions majeures, elles ont lieu à la Cité de la santé de Laval où deux lits sont réservés en permanence au SCC. La liaison entre la Cité de la santé est d'ailleurs assurée par le Dr **Harris**, médecin au Leclerc et chef de la médecine générale à la Cité.

Une histoire tumultueuse

Comme nous l'avons souligné au début, l'établissement Archambault a rarement vécu de longues périodes de calme. Il est même un de ses directeurs, **Michel Roy**, qui a été assassiné en 1978. "L'adaptation a été longue à se faire, mais ça va bien depuis un bout de temps", a dit le directeur adjoint de la sécurité.

On a dû fermer l'école à la suite de deux prises d'otages, il y a eu de nombreux règlements de compte parmi la population carcérale, Archambault a été un temps sous le feu des projecteurs à cause de la violence qui régnait dans ses murs. Le personnel était constamment sur le qui-vive.

Puis les choses se sont mises à changer. On a restructuré le personnel de la sécurité — le concept d'équipe — et on a resserré les contrôles. Et depuis, Archambault a graduellement cessé de faire la une des journaux.

"Pour qu'un pénitencier fonctionne bien, il faut contrôler", soutient M. Lemay. A Archambault, la sécurité est impliquée dans toutes les activités. Serait-ce le secret de la nouvelle paix d'Archambault?

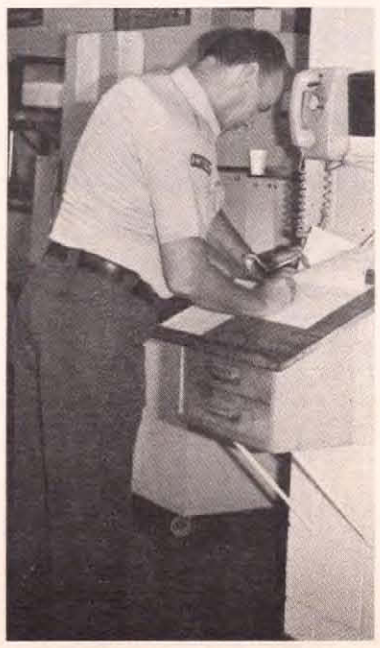

***Gordon Cullen**, agent de correction.*

***Luc Mantha**, directeur adjoint de l'administration.*

***Louis Lemay**, directeur adjoint de la sécurité.*

***Lucien Daoust**, directeur adjoint des industries.*

***France Rousseau**, commis à la rémunération.*

***Claude Bernard**, agent de correction.*

***David Clérin**, agent de gestion des cas.*

*Au cours de l'automne, **Richard Barabé** et **Jean Choquette**, CX-2, ont reçu leurs Croisés de revolver et un certificat d'instructeurs d'armes à feu.*

***Marcel Roberge**, moniteur machiniste.*

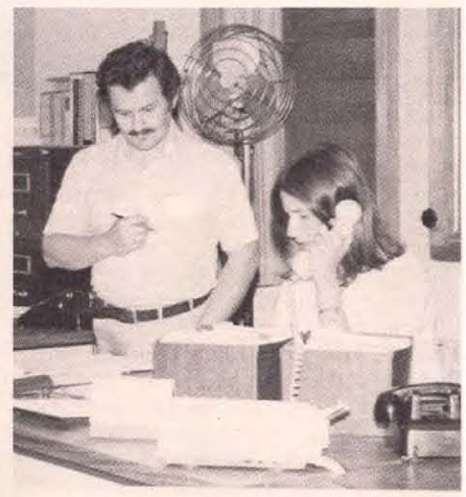

***Denis Bélec**, surveillant de la gestion des cas, et **Lise Cantin**, commis à la gestion des cas.*

***François Cyr**, agent de correction.*

Yvon Marmen, CX-4.

Roger Mercier, CX-8.

*Deux employés de l'établissement ont dernièrement passé le cap des 25 années de service au SCC. Pour souligner l'événement, le directeur leur a remis une plaque souvenir. De gauche à droite, on retrouve **Louis Lemay**, **Aurèle Martel**, CX-4, **André LeMarier**, **Maurice Baraby**, commis aux écritures, et **R. Picard**.*

GENS d'ici et d'ailleurs

James A. McLaughlin, Doug Kennedy et Wes S. Zakreski

LORS D'UNE RÉCENTE RÉUNION DU PERSONNEL au pénitencier de Kingston, le directeur d'établissement **Andrew Graham** a présenté au chauffeur **Doug Kennedy** une plaque soulignant ses 25 années de service. Doug s'est joint au Service, en 1956, comme gardien de niveau 1 au pénitencier de Kingston. En 1969, il a été nommé chauffeur de niveau 2. En 1972, il est allé travailler à l'établissement de Millhaven et trois ans plus tard, il est revenu au pénitencier de Kingston . . . **CLIFF FARRELL,** ancien directeur de la classification à l'AC, qui travaille maintenant avec le groupe de travail du Personnel, a pris sa retraite le 30 décembre dernier. Un déjeuner d'adieu a eu lieu au cours duquel on lui a fait des présentations et remis des cadeaux . . . **JAMES A. McLAUGHLIN** qui a été longtemps directeur des Industries du SCC avant de prendre sa retraite en 1972, a été honoré par le Commissaire **Yeomans** qui lui a remis une citation du Commissaire pour service méritoire. On pouvait lire sur sa citation: "son esprit d'initiative et de prévoyance ont contribué à l'évolution progressive et continue des programmes industriels et d'emploi des détenus et à la renommée internationale du Service correctionnel du Canada." . . . **ERNIE ARCHIBALD** a également pris sa retraite de l'établissement de Drumheller. Ernie s'était joint au Service en 1956 alors qu'il travaillait comme gardien de niveau 1 au pénitencier de la Saskatchewan. Il semble difficile à croire qu'il y a seulement 25 ans, il devait assurer la surveillance en parcourant le pourtour de l'établissement à cheval! Ceux qui ont travaillé avec Ernie Archibald se rappelleront son beau cheval Palomino qui était épris d'une jument! Lorsque l'annexe de la ferme pénitentiaire de la Saskatchewan fut terminée en 1962, Ernie est devenu gardien de niveau 4 à cet endroit. De même, lorsque le concept des unités résidentielles fut mis en oeuvre à Drumheller, Ernie est devenu agent d'unités résidentielles de niveau 2 et lorsque les roulottes furent terminées en 1975, Ernie en devint le responsable . . . **WES S. ZAKRESKI,** principal responsable de l'entretien au centre psychiatrique régional à Saskatoon, a reçu, en novembre dernier, des mains du directeur médical intérimaire, **Dr Bill Davis**, une plaque pour ses 25 années de service. Wes s'est joint au personnel du CPR en 1977 alors qu'on était encore au stade de la construction. Il avait passé auparavant 21 ans au ministère des Transports. Il avait des compétences comme surveillant de machines fixes à vapeur, tuyauteur, plombier, spécialiste en refrigération, pour n'en nommer que quelques unes — enfin tout ce qu'il fallait pour voir au bon fonctionnement d'un établissement correctionnel moderne. . . . **RAY ROGERS,** chef régional du matériel et des services en Ontario, a reçu en novembre dernier du Directeur exécutif régional **Don Clark**, une plaque pour ses 35 ans de services. Ray, qui a débuté sa carrière dans le Service en 1946 comme gardien du niveau 1 au pénitencier de Kingston et qui a réussi à gravir les échelons jusqu'au niveau de directeur adjoint des approvisionnements et services à Collins Bay avant d'être transféré à l'AR, était membre du premier cours de formation des agents de prison qui a débuté en 1948 dans les quartiers de la GRC a Ottawa. À ce moment-là il n'y avait que sept pénitenciers dans tout le Canada et des agents de tous les pénitenciers suivaient ce cours. Au cours de sa carrière, Ray a mentionné qu'il avait même rencontré les fils et les petits-fils des gens avec lesquels il avait suivi ce cours en 1948 . . . **LEE VANALLEN,** responsable de la formation générale au centre national de la formation initiale du personnel à Kingston, a récemment été proclamé un héro alors qu'on lui a remis une citation du commissaire de la police provinciale de l'Ontario pour avoir aidé à l'arrestation d'un chauffard qui s'était rendu coupable de délit de fuite alors que ses facultés étaient amoindries. Il a reçu cet honneur des mains du commissaire intérimaire **J.L. Erskine** . . . **LORSQUE LA STATION DE RADIO CFMP-FM À PETERBOROUGH (ONTARIO)** a tenu un concours d'une durée d'une semaine pour nommer la secrétaire de la semaine, **Mike Hendrick**, directeur adjoint de l'éducation et de la formation à l'établissement de Warkworth, n'a pas hésité à soumettre le nom de sa secrétaire, **Ann Donnelly**. Elle l'a emporté haut la main. Elle a gagné un déjeuner pour deux au restaurant ainsi que des roses d'un floriste de l'endroit . . . **PAUL CROFT**, directeur de l'information publique, à la direction des communications, est maintenant directeur intérimaire des communications à la CNLC. Il succède à **Gérard Garneau**.

Ernie Archibald, Ray Rogers et Lee VanAllen

Le public a pris d'assaut l'exposition d'orientation professionnelle de l'Atlantique

ATLANTIQUE — "C'est la meilleure exposition d'orientation professionnelle que nous avons connue jusqu'ici. Notre kiosque a été continuellement occupé et le public s'est montré tellement intéressé que nous avons dû rester ouvert plus longtemps que prévu pour recevoir tout ce monde", rapportait le responsable de cette exposition, **Don Pellerin**, agent de libération conditionnelle au bureau de district de Moncton. Cette exposition d'orientation professionnelle eu lieu à Bouctouche (N.-B.) du 3 au 5 novembre dernier. Deux mille étudiants et 525 parents ont visité cette exposition qui réunissait 30 exposants.

"Il est apparu assez clairement, d'après les commentaires que nous avons reçus, qu'il y a encore beaucoup de gens qui ne connaissent pas grand chose au sujet des services correctionnels. Pour eux, le Service se résume à ouvrir et à fermer les portes d'un pénitencier. Ils ont été vraiment surpris de voir tous les programmes et perspectives d'emplois que nous offrons aux détenus", a dit M. Pellerin.

Tout au long de cette exposition, M. Pellerin a bénéficié du concours de l'agent de libération conditionnelle, **Louis Burke**, du directeur de district, **Terry Mahoney**, et de deux membres du personnel de l'AR, **Joan McKean** et **Simone Bourgoin**.

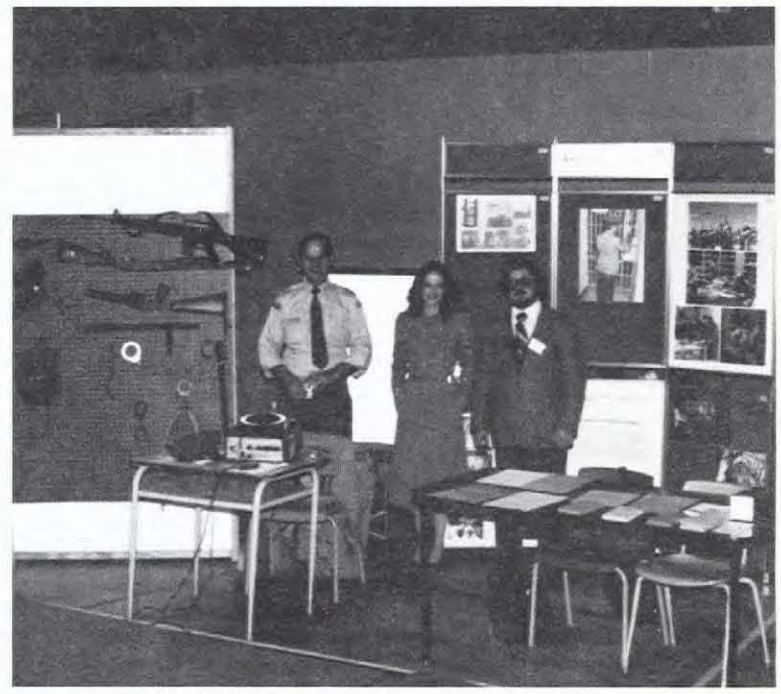

***Norman LeBlanc**, CX-8 à Dorchester, **Joan McKean** , de l'administration régionale, et **Don Pellerin**, agent de libération conditionnelle au bureau du district de Moncton, étaient au nombre des préposés qui ont subi l'assaut du public lors de l'exposition d'orientation professionnelle de l'Atlantique.*

Il y avait aussi **Norman LeBlanc**, CX-8 au pénitencier de Dorchester, qui a remporté un franc succès auprès du public. Il a expliqué les responsabilités et fonctions d'un CX. La deuxième journée, il a répondu aux questions d'au moins 500 personnes. Grâce à sa bonne connaissance du travail et à sa façon bien personnelle d'entretenir un auditoire, Norman a été excellent. Bouctouche étant presque à portée de voix de Renous, cette exposition a sûrement moussé le projet de construction d'un nouveau pénitencier à Renous.

S'agirait-il d[illegible] de John A. MacDonald?

Par Dennis Curtis

ONTARIO — La prochaine fois que vous visiterez l'administration régionale, prenez le temps de bien regarder la vieille maison; et s'il vous arrive d'apercevoir la silhouette d'un homme en redingote, c'est sûrement le fantôme de **Sir John A. MacDonald**.

La vieille maison sise au 40 Ouest, rue King, est partiellement occupée par le personnel de l'AR de l'Ontario. Son histoire longue et pittoresque est totalement méconnue de la plupart de ses occupants et visiteurs.

Cette maison qui a été construite en 1837 pour un avocat de Kingston, **Thomas Kirkpatrick**, a été baptisée "Ste-Hélène", du nom de sa femme. M. Kirkpatrick a été élu le premier maire de Kingston en 1838, mais il a dû plus tard démissionner de son poste à la suite d'une controverse parce qu'il ne résidait pas dans la ville où il s'était fait élire. Dans ces temps-là les limites de la ville se terminaient à "City Park", et Ste-Hélène était bien loin dans la campagne!

En 1853, la propriété fut vendue à **James Morton** parce que, semble-t-il, l'ancien propriétaire ne pouvait plus supporter les odeurs de la distillerie et de l'étable, construites au sud-ouest de sa maison.

M. Morton a habité cette maison jusqu'à sa mort, en 1862, et on dit que Sir John A. MacDonald était alors un habitué de la maison qui a eu par la suite trois propriétaires et plusieurs nouveaux noms dont "Mortonwood" et "Ongwanada". Après quoi, la maison et la propriété environnante furent louées et puis vendues en 1916 au ministère de la Défense nationale qui lui redonna son nom originel: Ste-Hélène. Ce complexe a été occupé par la Défense nationale jusque vers la fin des années 60 alors que Ste-Hélène et deux autres édifices sont devenus la propriété du Service canadien des pénitenciers, tandis que les autres édifices, y compris la vieille distillerie, passaient aux mains de la ville de Kingston.

Le "Vieux pen", un bras de l'Université Laval

Par Alain Sirois
Coordonnateur du projet universitaire
Etablissement Laval

QUEBEC — Depuis la fin de janvier 1981, les détenus incarcérés au pénitencier à sécurité maximale Laval peuvent s'inscrire à un programme universitaire offert par l'Université Laval de Québec.

De façon concrète, le programme B.A.G.I.L. (baccalauréat ès Arts général à l'établissement Laval) est formé de trois blocs de cours appelés "mineures". Pour compléter un B.A.C. il faut accumuler 90 crédits. Chaque mineure est composée de 10 cours de 3 crédits, chacun traitant d'un sujet commun. Les trois mineures ont été choisies par les étudiants et vont comme suit: Science politique, Philosophie et une troisième qui sera formée de certains cours de psychologie, théâtre, histoire ancienne, anthropologie et littérature; ce qui donne un caractère très humanisant au baccalauréat ès Arts général.

Les critères d'admissibilité au BAGIL correspondent exactement à ceux exigés au département de l'Education aux adultes de l'Université Laval. C'est-à-dire qu'un étudiant qui aurait, par exemple, entrepris des études de niveau collégial, qui aurait une expérience et un bagage intellectuel jugé valable par le comité de sélection de l'Université, serait accepté.

La vie universitaire

C'est la plus grande réalisation que le régime carcéral n'a jamais appuyée". Voilà la déclaration spontannée d'un étudiant actuellement inscrit au programme.

Cette manifestation de satisfaction représente bien l'opinion du groupe entier composé de détenus dont la longueur des peines est d'en moyenne 15 ans. Jamais, on aura vu des détenus autant se dévouer et être si solidaires dans un effort de conservation et de réussite d'un projet en milieu carcéral. Depuis déjà deux sessions, nous n'avons enregistré aucun échec. Sur les douze étudiants inscrits au début du projet, un seul s'est retiré et cinq autres se sont officiellement joints au groupe. Ils sont maintenant seize à partager cette même responsabilité: réussir un cours de niveau universitaire.

Le programme universitaire à l'établissement à sécurité maximale Laval connaît des succès retentissants, ce qui a tout pour réjouir l'équipe qui s'en occupe. Dans l'ordre habituel: ***Alain Sirois****, coordonnateur du projet à l'établissement,* ***Jacques Brouillard****, surveillant de la formation générale et professionnelle,* ***Lucien Morin****, instigateur du projet et coordonnateur, et* ***Michel Des Lauriers****, directeur adjoint de l'éducation et de la formation.*

Une étude a été faite sur les rapports disciplinaires. Il a été enregistré que 11 participants ont cumulé 26 rapports disciplinaires pour une période équivalente à celle du programme, et 9 seulement pendant le programme. On peut donc supposer que cette baisse de rapports disciplinaires est un effet direct du programme.

La motivation des étudiants en est à un point qui dépasse largement les espérances des autorités du pénitencier. Cette démonstration de motivation est tellement grande, l'implication des étudiants dans leur apprentissage est si évidente que les autorités pénitentiaires et universitaires recommandent parfois la mise sur pied d'activités parascolaires de façon à ce que les étudiants puissent faire la relâche.

Les lieux physiques

L'école du "Vieux Pen" est un bâtiment sis au centre de la cour intérieure. Elle est vieille de plus de cinquante ans mais nous offre, une fois réaménagée, un lieu de travail presqu'idéal. Une classe pouvant recevoir de 15 à 20 étudiants est flanquée d'un côté par une bibliothèque garnie d'approximativement 12 000 volumes et d'un bureau réservé au coordonnateur et aux cadres de l'université Laval, et de l'autre par la salle de repos qui sert aussi de salle de dactylographie.

Le décor joue à lui seul un rôle très important sur l'atmosphère de la classe. "C'est comme si on n'était plus en prison", me dirent dernièrement quelques étudiants-détenus. L'ambiance est propice aux études et l'atmosphère si sereine que les étudiants espèrent qu'éventuellement l'école sera ouverte tous les soirs. Pour le moment, ils se contentent d'une moyenne de deux soirs par semaine.

La sécurité à l'école

Vous trouveriez surprenant que l'école du "Vieux Pen" de Saint-Vincent de Paul soit sans surveillance. Ce n'est pas tout à fait la vérité. Mentionnons tout simplement qu'elle est tout aussi efficace, mais beaucoup plus discrète.

Bien sûr, nous avons à proximité de nous un système "Télévox"', un bouton d'alarme, des grilles aux fenêtres, mais . . . pas de gardien à l'intérieur. De fait, la surveillance est axée sur l'accès à l'école des seuls détenus inscrits à des cours. Cette surveillance est assurée par un agent de correction placé à l'entrée, qui contrôle les déplacements par un système de portes électro-mécaniques.

Les autorités chargées de la sécurité interne nous démontrent certes une bonne crédibilité et une confiance en constante croissance, ce qui nous importe particulièrement. C'est en nous laissant agir le plus ouvertement possible qu'ils coopèrent de façon tangible à cette éducation.

Tout ce qui a été écrit jusqu'à maintenant se limite à l'aspect descriptif mais il ne faut pas oublier que ce programme est construit sur une idéologie, une philosophie peu communes, un effort de compréhension du problème de la délinquance dans notre société et en même temps, dans l'optique d'une meilleure éducation autant en milieu carcéral qu'à l'extérieur.

Je me dois de remercier tous ceux qui ont contribué à la bonne marche de ce programme qui est voué à la réussite la plus brillante que le S.C.C. ait connue.

Une pédagogie de la réconciliation

"Au lieu de parler de pédagogie de réhabilitation comme on le fait dans l'Ouest, on parle plutôt d'une pédagogie de la réconciliation". C'est en ces termes que **Lucien Morin**, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières et coordonnateur du projet à l'Université Laval, établit la différence fondamentale qui existe entre le programme universitaire de la région du Québec et celui mené dans l'Ouest par le Dr **Tony Parlett** et autres.

"Dans l'Ouest, on est parti de la prémisse que le détenu souffre de déficiences cognitives et morales, et le programme vise à combler les lacunes ou les déficiences du détenu", a expliqué celui qu'on peut appeler "le père de l'université pénitentiaire" au Québec. "Ici, on est parti d'une prémisse andragogique. Le détenu est un adulte qui a un potentiel intellectuel et créateur qui lui est propre. On lui offre un service. S'il veut s'en servir, tant mieux. Sinon, tant pis. On n'a pas à s'imposer. C'est pourquoi, on parle ici de pédagogie de la réconciliation."

Une évaluation indépendante a d'ailleurs été menée par un professeur de l'Université de Montréal, **Alain Dumberry**. La lecture de son rapport vient confirmer hors de tout doute que les animateurs du programme ont visé juste, car l'étude démontre que le détenu semble progresser sur le plan moral et intellectuel. "Dans l'Ouest, c'était leur point de départ. C'est notre point d'arrivée", devait commenter celui qui a défini la philosophie du programme et qui l'a pensé en termes de contenu, de cours, de ressources humaines et de coûts.

Quant à **Alain Sirois** (*Voir Le "Vieux Pen", un bras de l'Université Laval*), il a dit que contrairement à ce qui s'est fait dans l'Ouest, les détenus de l'établissement Laval ont choisi eux-mêmes leurs cours.

Michel Des Lauriers, directeur adjoint de la formation et de l'éducation, a lui aussi abordé les différences entre les programmes des deux régions. "Dans l'Ouest, on a évalué le programme en fonction de la réhabilitation, ce qui n'a pas été le cas ici. Nous sommes dans un établissement à sécurité maximale avec des étudiants qui purgent de longues condamnations. On ne peut donc évaluer les incidences sur la récidive. Ce qui nous intéresse d'ailleurs, c'est de voir si les détenus modifient leurs comportements à l'intérieur même de l'établissement."

"Ce qui nous importe, c'est de savoir si un tel programme est de nature à favoriser une conduite, une administration plus saine, une façon pour les détenus de régler leurs divers problèmes en ayant recours à des moyens "légaux" et non à la violence", a ajouté M. Des Lauriers.

Jacques Brouillard, surveillant de la formation générale et professionnelle, précisera de son côté que si on compare le groupe à celui qui suit des études secondaires, la différence est très grande. "On se rend compte qu'ils veulent davantage se prendre en mains. Ils ont moins une attitude de dépendance face aux autorités."

Les principaux intervenants du programme sont d'ailleurs fort conscients qu'ils doivent une partie de leurs succès à ceux qui leur ont donné le feu vert et qui n'ont jamais cessé de les épauler. M. Des Lauriers tiendra d'ailleurs à souligner la collaboration du personnel des services techniques et de la formation et de l'emploi des détenus de l'établissement, de même que l'appui essentiel que leur ont apporté le directeur de l'établissement, **Pierre Viau**, et l'administrateur régional de la formation et de l'emploi, **Raoul Cantin**. "Sans la coopération de ces gens, nous en serions encore à l'étape de la planification du projet", a dit M. Des Lauriers.

La Macaza: rien comme ailleurs

QUÉBEC — Chaque fois que nous recevons des nouvelles de l'établissement à sécurité intermédiaire La Macaza, c'est pour nous annoncer un nouveau programme qui a bien des chances d'être inédit. Il en est encore de même cette fois-ci avec un projet "qui permet à un détenu de procéder à une étude exhaustive des oiseaux du territoire en en faisant l'observation et l'inventaire", nous a dit **Paul-André Beaudry**, directeur adjoint des programmes et de la sécurité à La Macaza.

La Macaza est cet établissement aménagé dans les installations d'une base militaire désaffectée qui servait à entreposer les missiles Bomark aux heures troublées de la guerre froide, et situé au coeur des hautes Laurentides, à quelques kilomètres de Mont-Laurier.

Le projet sur lequel travaille un détenu se fait en collaboration avec la direction des oiseaux migrateurs du Service canadien de la faune dont **Pierre Dupuis** est le responsable de la section du Québec. "Les données recueillies par le détenu sont transmises à Ottawa pour y être traitées", a dit M. Beaudry qui a précisé qu'on "vise à plus ou moins long terme à installer des centres de baguage pour les oiseaux migrateurs".

M. Beaudry nous a aussi fait savoir qu'on a déjà commencé l'élevage de cailles, de faisans et de pintades qui seront éventuellement relâchés dans la région dès que reviendront les beaux jours.

Mais, pour mener à bien un tel projet, il faut compter sur le personnel. Dans ce cas-ci, le projet n'aurait pu voir le jour sans les efforts déployés par des membres de la gestion des cas dont Mme **Madeleine Ferland** et MM. **Laval Grondin** et **Marc Gilbert**.

Avec la collaboration de la sécurité, un détenu peut donc, via une libération conditionnelle de jour restreinte, quitter l'établissement tous les matins pour vaquer à ses occupations sur le territoire du pénitencier et revenir tous les soirs.

Des truites

"Elles vont bien et se comportent comme des grandes", a dit M. Beaudry lorsque nous lui avons demandé comment avaient réagi les truites à leur nouvel habitat. Depuis quelques semaines, l'établissement s'est lancé dans la production de truites dans les bassins qui servaient à entreposer les fusées.

Nous reparlerons bientôt de ce projet qui devrait satisfaire les palais de plusieurs d'ici quelques mois.

En glanant d'une région à l'autre

Québec: par Michel Lauzon

Le 24 novembre dernier, les membres de l'équipe organisatrice de la collecte annuelle de sang du SCC, région du Québec, se sont réunis pour mettre sur pied les derniers préparatifs. Cette collecte qui a eu lieu le 16 décembre dernier à l'établissement Ste-Anne-des-Plaines et au Collège du personnel a connu un énorme succès. En effet, on a réussi à amasser 532 chopines de sang qui servira à répondre à la demande accrue de la période des Fêtes. Dans l'ordre habituel, on retrouve, première rangée, **MMes J. Bélec**, **Anita Lavallée**, **Louise Parent** et **Irène Prud'homme**; deuxième rangée, **MM. Claude Durand**, **Pierre Bourdon**, **Jean Hébert**, **Michel Paradis**, **Gilles April**, **Claude Coune** et **Richard Roy**.

Atlantique: par Justin Sullivan

Bob Edgett: Globe-trotter

Bob Edgett est agent de correction à Dorchester. Il est également un excellent instructeur de boxe et a remporté beaucoup de succès aux "minis" jeux du Commonwealth en Australie alors que ses deux protégés ont gagné. En effet, le poids lourd **Dan Goguen**, de Moncton, a gagné lorsque son opposant n'a pu se présenter au combat et **Harry Black**, catégorie poids moyen, de Winnipeg, s'est mérité à l'unanimité l'assentiment des juges au cours de la troisième ronde.

Pendant leurs moments libres, les boxeurs en ont profité pour visiter le sanctuaire des koalas (The Lone Pine Koala Sanctuary) et le "Paradis des surfers" par un beau 33°C. (Il faisait alors 7°C à Sackville (N.-B.) le même jour!)

Ils ont été très étonnés de constater que les voitures, même si elles avaient le volant à droite, circulaient sur le côté gauche de la route!

La monnaie, les arbres, les animaux et les coutumes sont bien différents des nôtres, mais l'attitude amicale des Australiens, à Brisbane, est fantastique.

L'Australie n'était qu'un autre engagement pour Bob. En effet, le 21 novembre dernier, il avait amené à Togus, en banlieue d'Augusta, dans le Maine, 15 boxeurs dont les âges variaient de 8 à 18 ans et le poids de 47 à 165 livres, originaires d'Amherst-Parrsboro-Dorchester-Sackville. Ils ont donné une superbe démonstration aux patients handicapés d'un grand hôpital de vétérans.

C'était la sixième fois qu'il visitait cet endroit depuis 1963. Le 15 août dernier, il avait fait une démonstration à l'établissement correctionnel de South Windham; c'était la douzième fois depuis 1969.

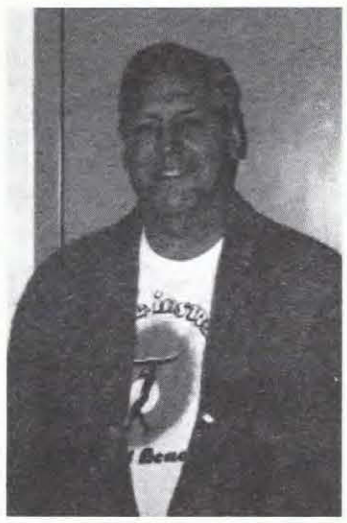

Bob Edgett

Il est pas mal surprenant d'apprendre que Bob et ses stagiaires ont visité 12 fois les États-Unis cette année. Au cours des années, il a donné des démonstrations à Milwaukee, Kansas City, Salt Lake City, Las Vegas et New York.

Les déplacements sont quelquefois fatigants lorsqu'on doit coucher dans des sacs de couchage installés sur les planchers de gymnases, mais la satisfaction et la reconnaissance qu'ils en retirent a tôt fait d'éclipser les considérations d'ordre monétaire.

L'un des souvenirs les plus chers et dont il est le plus fier c'est d'avoir dîné avec **Joe Frazier**, ex-champion poids lourd mondial. Non seulement l'a-t-il rencontré à quelques reprises, mais il ira dîner avec lui le 8 mai prochain.

Il a rencontré en tout 17 champions mondiaux de la boxe de différents poids, classes sociales, couleurs et croyances et chacun d'eux était un gentilhomme, dit-il. Tout le monde s'accorde pour dire la même chose de Bob.

Prairies:

par Linda Lee

Peter Bergos a débuté sa carrière dans le domaine correctionnel, en 1966, comme agent de correction pour le gouvernement provincial de l'Alberta et s'est joint par la suite au SCC, en 1974. La ville de Bowden l'a récemment choisi citoyen de l'année pour sa participation active aux affaires communautaires. M. Bergos occupe le poste d'agent de correction principal depuis 1976.

Voici ce qu'on pouvait lire à son sujet dans le *Bowden Eye Opener*:

Depuis son arrivée à Bowden, en 1950, Peter Bergos a toujours été intéressé par les activités communautaires. Il était toujours prêt à accomplir le "gros du travail" des projets conçus par divers groupes ou organismes auxquels il appartenait . . . et souvent pour des groupes auxquels il n'était même pas affilié.

Si l'on passe en revue le travail qu'a accompli M. Bergos au cours des 31 dernières années, on se rend vite compte qu'il a souvent travaillé comme bénévole, mais cela lui a procuré beaucoup de satisfaction et de plaisir.

Pete est commandant de zone pour la zone 2 du district 4 de la Légion royale canadienne. Il a souvent organisé des défilés spéciaux pour la Légion à Bowden, comme le Jour Bonanza, le défilé et le programme soulignant les 60e et 75e anniversaires de fondation de Bowden.

Il est membre du comité de surveillance de la gestion des unités de logement des Lions de Bowden au Westview Manor ainsi que membre du comité de l'âge d'or de l'Alberta. Il a déjà été membre du conseil d'éducation de Red Deer pendant 13 ans, secrétaire exécutif du conseil municipal de Bowden pendant 10 ans, membre du comité officiel de l'Église Unie de Bowden et a également consacré beaucoup de temps au programme d'approvisionnement des bestiaux mis sur pied par cette Église.

Le président du comité principal chargé des programmes de la Légion royale canadienne a récemment annoncé la nomination du M. Bergos comme membre du Comité de commandement de la Légion en Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Ontario: par Dennis Curtis

Tournoi de hockey

Les 26, 27 et 28 février 1982 aura lieu à Springhill (Nouvelle-Écosse) un tournoi de hockey auquel participeront les équipes de Warkworth, de Joyceville et de Kingston, pour la région de l'Ontario, et de Dorchester, Springhill, du bureau de libération conditionnelle de l'Atlantique et peut-être même le service de police de Moncton. L'organisation du tournoi a été confiée à **Dan MacDonald**, de l'établissement de Springhill, et à **Bill Reid**, de l'établissement de Warkworth. Bill a participé l'an dernier à l'organisation du tournoi du Lac Placid (New-York) où s'affrontaient les équipes de la région de l'Ontario et de nos cousins du Sud.

L'équipe de Warkworth s'autofinance entièrement et ses membres ont recueilli 6 600 $ pour leur voyage dans l'Est. Bill prépare déjà le tournoi de l'an prochain auquel devraient participer des équipes du SCC des quatre coins du pays.

Un trophée a été donné par le local 32 du S.E.S.G. de Warkworth. Ce trophée portera le nom de trophée **Bill Morrison** en l'honneur de l'agent qui a perdu la vie l'an dernier à l'établissement Dorchester. Nous espérons que **Mme Morrison** pourra présenter le trophée à l'équipe gagnante.

Le "lapin" au golf, vous connaissez?

Vous golfez? Au cas où vous ne le sauriez pas, voici la terminologie à employer sur le parcours: Oiseau: un coup sous la normale; un aiglon: deux coups sous la normale; et un aiglon double: trois coups sous la normale. Et maintenant, qu'estce qu'un "lapin?"

Au cours d'un tournoi de golf organisé au camp correctionnel de Beaver Creek, un des participants a réussi un fulgurant coup de départ qui a atteint un lapin entre les deux oreilles, lui assénant ainsi le coup fatal. Les règlements de golf ne font pas mention d'un tel coup et notre valeureux golfeur a écopé d'un coup de pénalité.

L'homme célèbre le solstice d'hiver depuis des temps immémoriaux. Les traditions ont fait place à de plus nouvelles. Mais chaque civilisation a tenu à souligner à sa façon cette étape importante du cycle des saisons. Au milieu des années 60, ce gigantesque sapin se dressait sous le dôme du pénitencier de Kingston. Depuis, l'architecture du bâtiment a été modifiée et il n'y a plus de place pour ces géants de la forêt. Serait-ce une conséquence de la miniaturisation des objets?

MERCI

C'est grâce à toutes ces personnes de l'administration centrale que la campagne de Centraide de 1981 a connu un énorme succès dans la région d'Ottawa-Hull. On se rappellera que cette année, l'organisation de la campagne avait été remise entre les mains du ministère du Solliciteur général. Bravo et mille mercis à tous. A s'entraider, on se fait du bien.

*Bob Divel, bénévole, **Jim Phelps**, directeur général régional des Prairies, **Nettie Divel**, bénévole, et **Ray Desrochers**, directeur de l'établissement.*

L'établissement Bowden remercie ses bénévoles

par Doreen Lundberg

PRAIRIES — Le bénévolat se pratique dans les établissements du Service depuis environ 150 ans, mais le Service a mis beaucoup de temps à reconnaître officiellement les efforts faits par beaucoup de bénévoles", disait **Jim Phelps**, directeur général régional (AR-Prairies) lors de la première soirée annuelle d'hommage aux bénévoles organisée à l'établissement de Bowden (Red Deer — Alberta) en octobre dernier.

"Depuis vingt ans, les administrateurs des diverses agences correctionnelles fédérales reconnaissent la grande importance de la participation de la communauté au processus correctionnel. Les bénévoles contribuent à réduire l'isolement des détenus et à les garder au courant des changements qui se produisent dans la communauté. Le contact avec les bénévoles constitue en outre un apprentissage social de grande valeur pour les détenus".

Deux cent quarante-sept bénévoles ont assisté au banquet donné par le directeur de l'établissement, **Ray Desrochers**, et le Président du comité consultatif des citoyens, Dr **Bill Stuebing**. Ce dernier a aussi fait fonction de maître de cérémonie au cours de la soirée.

À l'établissement Bowden, les bénévoles participent à des groupes de rencontre entre les citoyens et les détenus intéressés. Les bénévoles assurent en outre la surveillance des détenus qui participent au programme d'absences temporaires aux fins de développement social. Ils collaborent à l'organisation du rodéo annuel de l'établissement. Le comité consultatif de citoyens organise, pour sa part, des "visites d'employeurs" afin de leur faire prendre connaissance de la qualité du travail effectué par les détenus.

Le directeur de l'établissement, M. Desrochers, le député de Red Deer, **Gordon Towers** et **Tiny McKegney**, président du comité de bienfaisance pour les détenus, ont été invités à s'adresser aux participants.

Vingt-et-une décorations ont été remises pour une à deux années de service, neuf pour trois à quatre années de service et 19 autres pour cinq ans et plus de service bénévole.

Une mention spéciale à été remise à **Bill Szaroz**, membre du CAC et des Chevaliers de Colomb, à **Jim Manybears** pour sa contribution exceptionnelle au niveau de l'enseignement de la culture autochtone, à **Bob Schmitz**, chef de la socialisation à l'établissement ainsi qu'à **Mike Joosten**, membre des Chevaliers de Colomb.

Des mentions de groupe pour services rendus ont été remises aux groupes suivants: Seventh Step Society, Rocky Native Friendship Group, Berean Bible College, Living Faith Renewal Centre, Mountainview Bible College, Bergthal Mennonite Church, Ambulanciers St-Jean, Native Counselling Service of Alberta, Chevaliers de Colomb, Collège de Red Deer et la Société John Howard.

Travaux de modernisation à l'établissement Frontenac

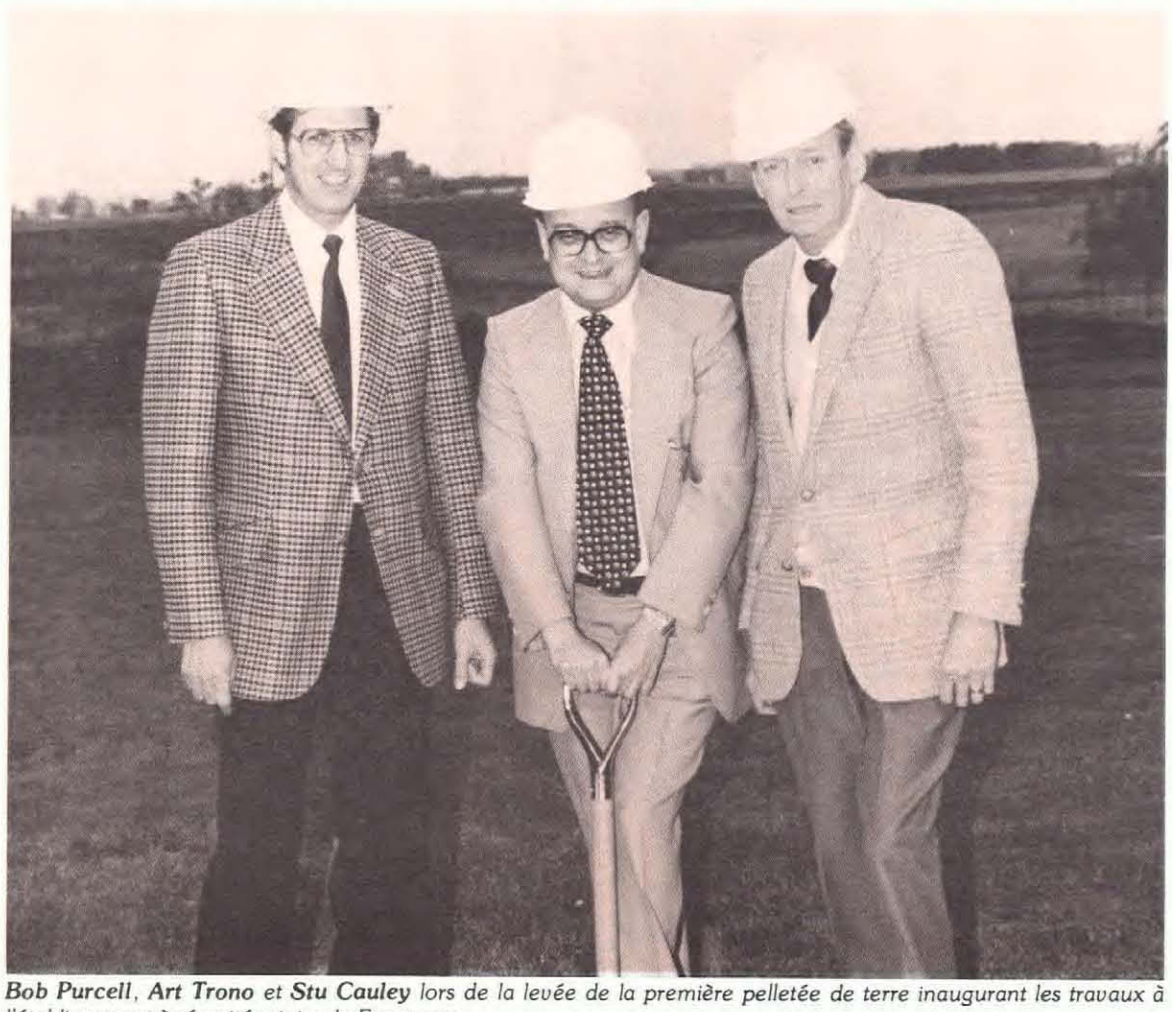

*Bob Purcell, **Art Trono** et **Stu Cauley** lors de la levée de la première pelletée de terre inaugurant les travaux à l'établissement à sécurité minimale Frontenac.*

par Ron Livingstone

ONTARIO — Même si le temps était sombre et le vent glacial, le terrain de stationnement de l'établissement de Frontenac se remplissait à l'occasion de la cérémonie du premier coup de bêche marquant le début des travaux d'agrandissement de l'établissement à sécurité minimale.

Les quelque trente dignitaires et autres invités se sont rassemblés dans la salle d'attente des détenus où était exposée une grande maquette faite par les détenus de l'établissement de Bath, ainsi que les plans et le croquis du projet de construction de 3,2 millions de dollars dont les travaux devraient se terminer à l'automne 1982. La capacité d'accueil de l'établissement augmentera ainsi de 80 à 132 détenus.

C'est l'agent exécutif régional, **Don Clark** qui a accueilli les visiteurs. Nous aimerions que l'établissement Frontenac devienne le prototype des établissements à sécurité minimale du SCC" a-t-il mentionné.

Le directeur de l'établissement, **George Downing**, a souligné ce moment historique et a fait remarquer que les gestionnaires du projet **Bob Purcell** et **Mike Roberts** ne se sont pas trompés dans leur planification. "Lorsque les travaux seront terminés, nous serons en mesure d'approvisionner en denrées alimentaires tous les établissements de la région de l'Ontario et même de la région du Québec". M. Downing dit aussi espérer que les détenus pourront aussi participer à plus de projets de travaux communautaires et jouir d'un meilleur programme de mise en liberté. Il a de plus invité tous les participants a venir visiter le nouvel édifice d'ici 10 à 12 mois.

Bob Purcell fait remarquer que le système d'eau chaude sera alimenté à l'énergie solaire et que le nouvel édifice laissera plus entrer la lumière naturelle que les autres.

Ensuite, muni de la traditionnelle bêche, le directeur général régional **Art Trono** a donné le premier coup de bêche inaugurant officiellement le début des travaux de construction.

Difficile tâche des gestionnaires organiques des industries

"Apprenez à connaître le milieu dans lequel vous travaillez", conseillait **Colin Crutch**, directeur adjoint des industries de l'établissement de Kent (C.-B.) aux étudiants du cours de leadership et de gestion offert dans le cadre du programme P.A.R.C.-plus.

Pour illustrer le rôle "tampon" que doit jouer le gestionnaire organique, Colin s'inspire de situations qui se passent actuellement dans les établissements. Par exemple, le nouveau module de planification du travail/programme du système de gestion des politiques et des dépenses du Service correctionnel du Canada permet aux personnes chargées de l'établissement des politiques aux niveaux national et régional d'imposer aux gestionnaires organiques des industries des objectifs de productivité définis en valeur de dollars de ventes brutes. Ces objectifs ne peuvent être atteints qu'avec les commandes de production à long terme. D'autre part, selon les directives du Commissaire, les industries doivent accorder la priorité aux commandes de l'établissement qui sont souvent ponctuelles au détriment de la productivité.

Voilà bien un dilemme typique que rencontrent ces gestionnaires organiques. Que doit-il faire lorsqu'il se trouve aux prises avec de tels problèmes? de demander Colin. C'est là, la fonction de la gestion! La solution est de définir les causes, de les décrire dans les termes les plus simples possible et de communiquer la solution qui semble la plus acceptable. Soyez logique, sachez écouter et surtout, gardez votre sens de l'humour!

Les "Jeunes Chambristes" de Warkworth honorent Dave Larcombe

ONTARIO — **Dave Larcombe**, agent de développement social et culturel à l'établissement Warkworth, a été fait "Gouverneur" lors de la soirée annuelle d'anniversaire des "Jeunes Chambristes" et des anciens présidents. Cet honneur a constitué le clou de la soirée . . . et toute une surprise pour son titulaire. Dave est l'agent de liaison affecté auprès du personnel pour les "Jeunes Chambristes" de Warkworth et est membre honoraire de ce chapitre. Au cours des vingt dernières années, seulement 52 décorations du genre ont été présentées et Dave a reçu la 53e!

Les J.C. de Warkworth affirment avoir attribué cet honneur à Dave pour l'aide exceptionnelle qu'il leur a apportée. En effet, Dave souscrit pleinement au rôle et aux objectifs des J.C., et il est un vrai Canadien. Nos chaleureuses félicitations à Dave pour son travail bien fait et l'honneur qu'il mérite.

Il s'agissait du huitième anniversaire des J.C. de Warkworth (et leur quatrième anniversaire en tant que chapitre agréé).

*A. **Dempsey**, des Jeunes chambres du Canada, **Mary Dawson**, directrice de Warkworth, et **Dave Larcombe**, agent de développement social à Warkwoth, qui a fait l'objet de la fête.*

La conférencière invitée, **Inger Hansen**, a traité de la Commission de la protection des renseignements personnels et de l'aide qu'elle apporte. Au cours de la soirée, les J.C. ont remis un certificat d'appréciation à Mme Hansen.

La directrice de l'établissement, **Mary Dawson**, a souhaité la bienvenue à tous les invités. Elle a réitéré son appui à des groupes

(Suite à la page 8)

en bref

DEUX NOMINATIONS À LA CNLC — Le Solliciteur général a annoncé la nomination de **Marc Gallant** de Moncton (N.-B.) et de **Roy Richards** de St. John's (Terre-Neuve) à la Commission nationale des libérations conditionnelles. Ces derniers seront tous membres à plein temps de la Commission pour un mandat de cinq ans desservant le bureau régional de l'Atlantique.

LES LUTINS DU PÈRE NOËL À SPRINGHILL — "Des jouets pour les petits" (Toys for Tots) — un programme organisé par le groupe "Accent on Youth" a débuté en septembre dernier sous l'oeil vigilant de **Larry Smith**, responsable du développement social et culturel, à Springhill. Six détenus ont passé tous les mercredis matins dans l'atelier d'art et d'artisanat à fabriquer des jouets en bois à partir des restants de bois provenant de l'atelier de menuiserie. Un des membres de ce projet a donné huit plaques en cuivre qu'il a fabriquées dans ses moments libres.

Roy Benoit, coordonnateur des détenus, a mentionné que les détenus qui ont fabriqué les jouets ont trouvé cette tâche très intéressante et qu'il avaient par la même occasion appris beaucoup sur la façon de travailler le bois. Quarante-sept jouets de bois ont été fabriqués et seront distribués aux enfants les plus démunis de la région.

LE MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL ACCORDE DEUX SUBVENTIONS — Le Solliciteur général, **Robert Kaplan**, a récemment annoncé une contribution de 15 055$ aux "Native Counselling Services of Alberta" pour qu'ils mènent une étude sur les régimes traditionnels de justice des autochtones dans cette province. Cette étude aidera le Service à préparer un document audio-visuel des procédures traditionnelles de justice chez les autochtones qui servira dans la révision proposée au Code criminel. Cette étude permettra de combler le fossé qui existe entre notre connaissance des coutumes des autochtones en ce qui a trait à la résolution et la restitution suite à une infraction commise contre un particulier ou la propriété. **Une autre subvention de 28 837$** a été accordée au "Mennonite Central Committee" afin qu'il puisse continuer d'exister et d'accroître ses services de médiation dans la collectivité de Kitchener (Ontario). Cette subvention qui représente une contribution de deux ans, aidera le Service de médiation de la collectivité à régler les litiges de la collectivité sans avoir recours au processus de justice pénale. Ce Service est conçu pour aider les parties de bonne foi à en arriver à une solution équitable avant que le litige ne prenne des proportions où l'on en arrive à des procédures juridiciaires.

LES DÉTENUS DE FRONTENAC ORGANISENT DES SOIRÉES POUR LES CITOYENS DE L'ÂGE D'OR — Les détenus de l'établissement Frontenac (Ontario) ont organisé, le 28 novembre dernier, la première d'une série de soirées à l'intention des citoyens de l'âge d'or. Plus de 50 citoyens de l'âge d'or ont joué au bridge et au "euchre" et se sont joints à la population carcérale pour prendre des rafraîchissements. Cette soirée a connu un tel succès que les détenus prévoient en organiser au moins une par mois au cours de l'hiver.

FÊTES DE NOËL POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS — Les détenus de l'établissement Joyceville (Ontario) ont organisé, le 5 décembre dernier, une fête de Noël pour les enfants de l'hôpital Ongwanada, à Kingston, qui sont physiquement handicapés. Plus de 30 enfants accompagnés de "chaperons" ont assisté à cette fête et tout le monde s'est bien amusé. Le Père Noël est venu distribuer les cadeaux, on a joué à des jeux et il y avait beaucoup de nourriture. La population carcérale a amassé tout l'argent nécessaire pour cette fête et les enfants qui n'ont pu assister à la fête ont quand même reçu un cadeau. Les détenus de l'établissement à sécurité minimale de Drumheller (roulottes) ont également diverti 20 enfants atteints de déficience mentale qui fréquentent une école spécialisée à Macmine (Alberta) dans le cadre d'une fête de Noël qui a eu lieu le 18 décembre dernier. Le directeur **Dan Kane** et le **Père Noël** étaient présents et des cadeaux, des divertissements et des friandises étaient de la partie.

PROGRAMME D'ÉTUDES DANS LE DOMAINE DES SERVICES CORRECTIONNELS — La "Donner Canadian Foundation" a accordé 275 000$ à l'Université de la Colombie-Britannique pour établir un *Programme d'études et de formation dans le domaine correctionnel* au cours des trois prochaines années. Ce programme correspond à un besoin national qui remonte déjà à quelques années. Aujourd'hui, les diverses maisons d'enseignement offrent divers programmes d'études dans le domaine correctionnel. Certaines maisons offrent des programmes aux niveaux élémentaire et secondaire, d'autres offrent des programmes au niveau universitaire, tandis que d'autres s'adonnent à des projets de recherche. Bien que des projets individuels de recherche traitant des divers aspects de l'éducation dans des établissements correctionnels ont été menés par un certain nombre d'universités canadiennes, le programme "Donner" est la première tentative pour établir un programme permanent inter-ministériel portant principalement sur certains aspects des études du domaine correctionnel et le perfectionnement continu du personnel chargé de l'enseignement du domaine correctionnel.

LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL ASSISTE À UN DÉBAT DANS LA VALLÉE DU FRASER — Le Solliciteur général **Robert Kaplan** s'est rendu dans la Vallée du Fraser, à la mi-décembre, pour rencontrer les chefs municipaux et les citoyens et pour entendre leurs opinions sur les pénitenciers fédéraux. M. Kaplan s'est alors vu remettre une pétition portant 1 602 signatures par le maire d'Abbotsford, **George Ferguson**, appuyant le conseil d'Abbotsford qui demande que le pénitencier de Matsqui soit relogé ailleurs et qu'on considère toute la région du Lower Mainland comme exclue de toute expansion ou construction de nouveaux pénitenciers fédéraux. M. Kaplan a alors annoncé qu'on ne construirait aucun autre pénitencier ou qu'on n'agrandirait aucun établissement existant dans la Vallée du Fraser jusqu'à ce que le public démontre plus de confiance, Deux agents d'unités résidentielles de l'établissement Matsqui, qui représentaient le Syndicat des employés du Solliciteur général, ont déclaré que les autorités de l'établissement à sécurité intermédiaire avaient encore perdu le contrôle de la situation. Cependant, la présidente du comité consultatif de citoyens de l'établissement, **Florence Suter**, a qualifié de non sens ces allégations. Tel que promis, le ministre a fait parvenir au chef de police de Matsqui une copie du rapport de l'inspecteur général sur l'émeute qui est survenue au pénitencier de Matsqui, ceci pour démontrer à la collectivité qu'on n'a rien dissimulé.

Le Canada protège-t-il trop ses détenus?

PACIFIQUE — Le Canada a tendance à trop protéger ses détenus. C'est ce que soutient **Norm Baker**, directeur du programme de camps forestiers à sécurité minimale du SCC depuis 1973. "Nous devons assurer une grande sécurité parce que nous devons être extrêmement prudents et protéger le public indépendamment de l'infraction qu'a commise le détenu, soutient-il.

M. Baker a ajouté qu'il y avait "sûrement moyen d'adoucir notre attitude envers le détenu à mesure qu'il progresse dans le régime pénitentiaire. Les camps à sécurité minimale contribuent au produit national brut, surtout les camps forestiers. Je ne connais pas d'autre programme pénitentiaire qui puisse en dire autant."

Si la société n'est pas prête à autoriser les pénitenciers à fonctionner avec une sécurité moindre, "elle fait mieux d'être prête à accepter un gars qui peut devenir très malicieux et très vilain. Les pénitenciers endurcissent certaines personnes," a-t-il dit. "C'est ce qui est tragique; et si vous imposez une sécurité rigoureuse à tous les détenus, vous aurez un important groupe de gens très aigris.

Si un homme a été condamné à 25 ans d'emprisonnement et qu'il peut être traité, devez-vous attendre que cet homme ait purgé 23 ans de sa peine avant de commencer le traitement? a demandé M. Baker. On aurait dû commencer à traiter cet homme quand il était très jeune, soutient-il.

Quelle est la racine du problème?

Selon M. Baker, la société doit accorder une grande priorité au rôle que jouent les parents. "Peut-être alors n'aurions-nous pas à dépenser tant d'argent pour les pénitenciers."

Cela ne veut pas dire que tous les parents ont échoué.

"Il semble démodé d'avoir le sens des responsabilités. Lorsque j'étais enfant, les gens n'avaient pas peur d'arrêter un groupe de jeunes qui faisait quelque chose de mal et de le rapporter à la police. Aujourd'hui les gens craignent de s'impliquer."

Le régime pénitentiaire a également besoin d'un grand appui de la collectivité pour permettre aux détenus de réintégrer la collectivité.

Une structure unique. . .

• Suite de la page 1

existe-t-il un climat de tensions et d'agitations, car cela peut influencer la sentence). Les conseillers ne sont pas appelés à se prononcer sur la culpabilité ou l'innocence du détenu.

Les accusations les plus courantes portées contre les détenus sont les suivantes: voies de fait contre un membre du personnel ou un autre détenu, possession d'objets interdits, désobéissance grave aux ordres ou tentative d'évasion qui ne sont pas référées aux tribunaux extérieurs. Dans les cas d'infractions mineures, l'audience est présidée par le personnel de l'établissement et des privilèges peuvent alors être retirés.

Il est très important de remarquer que les présidents indépendants sont nommés par le Solliciteur général et non par le Service, a déclaré M. Neufeld. Cela assure leur indépendance envers le SCC qui leur fournit le soutien administratif.

À la conférence, les présidents indépendants ont discuté des procédures — comment ils établissent la preuve, la présence de témoins et le besoin d'un plus grand professionalisme dans la préparation d'accusations par le personnel. Ils ont offert d'enseigner au besoin au personnel comment porter des accusations. Ils ont en outre recommandé qu'il y ait dans chaque établissement des installations prévues pour les audiences afin d'assurer la dignité et l'atmosphère nécessaires. Certains établissements sont pourvus de très bonnes installations, tandis que d'autres ont besoin d'améliorations, a mentionné M. Neufeld.

Un certain nombre d'ateliers ont eu lieu dans le cadre de cette conférence. On y a alors traité de la représentation des détenus aux audiences et si les services d'avocat devraient être fournis, comment traiter les outrages (comportement abusif) au cours des audiences, déterminer ce qui est un objet interdit, la présentation de preuves aux tribunaux disciplinaires, et la nature et le rôle des deux conseillers de l'établissement. Les présidents indépendants ont décidé des sujets qu'ils voulaient discuter dans les ateliers, a déclaré M. Neufeld.

ENTRE NOUS

est une publication de format tabloid destinée au personnel du Service correctionnel du Canada et est publié par la Direction des communications, 1, Place Killeany, 460, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1A 0P9. Faites parvenir vos textes et photos à l'administrateur des communications de votre région ou aux rédacteurs:

Gaston Pelletier
Helen Gooderham

Photographe: **Erik Gustafsson**

Les Jeunes Chambristes . . .

• Suite de la page 7

comme les "Jeunes Chambristes" et a souligné l'excellent travail qu'ils effectuent au niveau de la réadaptation des détenus.

Un certain nombre de membres a reçu des récompenses au cours de cette soirée. On a aussi remis des certificats d'appréciation aux employés suivants: **Joan Hudson**, **Joe Vinkle**, **Earl Taylor**, **Ann Donnelly**, **Boyd Steele**, **Bob Burnett**, **Rév. W. White**, **Père J. Wilson** et **Cliff Banks**.

Directives

Amendements aux directives du commissaire et aux instructions divisionnaires publiés entre le 19 novembre et le 19 décembre 1981.

SÉRIE	MODIFICATION		IDENTIFICATION
100	No 40	Publiée:	Table des matières en date de 1981-11-30
		Publiée:	DC 180 Épreuves nationales de Tir en date de 1981-11-30
100	No 41	Publiée:	Table des matières en date de 1981-12-16
		Rayer:	DC 105 Centres psychiatriques régionaux en date de 1975-09-09
200	No 49	Publiée.	Table des matières en date de 1981-11-30
		Publiée:	DC 269 Programme d'inspections de sécurité en date de 1981-11-30
200	No 50	Publiée:	Table des matières en date de 1981-12-16
		Publiée:	DC 285 Développement social et culturel en date de 1981-12-16
400	No 6	Publiée:	Table des matières en date de 1981-11-30
		Publiée:	ID 414 Rôles, responsabilité et pouvoirs dans le processus de dotation en personnel en date de 1981-11-30
400	No 6	Publiée:	ID 416 Emploi pour une période déterminée en date de 1981-11-30
400	No 7	Publiée:	Table des matières en date de 1981-12-16
		Publiée:	ID 421 Recours à des organismes de personnel temporaire en date de 1981-12-16
Manuel de sécurité	No 73	Publiée:	Table des matières en date de 1981-11-30
		Publiée:	DC 180 Épreuves nationales de tir en date de 1981-11-30
		Publiée:	ID 723 Rapport sur l'isolement cellulaire en date de 1981-11-30
		Publiée:	DC 269 Programme d'inspections de sécurité en date de 1981-11-30
	No 74	Publiée:	Table des matières en date de 1981-12-16
		Publiée:	CD 285 Développement social et culturel en date de 1981-12-16
L'index des directives		Publiée:	en date de 1981-11-20
l'index des directives	No 1	Publiée:	en date de 1981-12-16

Pour obtenir davantage de renseignements, veuillez communiquer avec **Lilas Patenaude** au 995-6542.

LIBRARY

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

ENTRE NOUS

Vol. 7 no 3 le 15 février 1982

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

Citation pour bravoure exceptionnelle à un AUR de Kent

PACIFIQUE — Le commissaire **Donald Yeomans** a remis une Citation pour bravoure à l'agent d'unités résidentielles **Kandiah Thuraisamy**, de l'établissement Kent, lors de la cérémonie de passation des pouvoirs qui s'est déroulée à l'établissement à sécurité maximale, le 1er décembre dernier. M. Thuraisamy n'était à l'emploi du SCC que depuis un mois lorsqu'il a été impliqué dans une tentative de prise d'otages qui lui a mérité une citation pour bravoure exceptionnelle.

L'incident est survenu le 17 septembre précédent lorsqu'un détenu de l'établissement a tenté de prendre en otages M. Thuraisamy et un autre agent d'unités résidentielles. Ce dernier AUR a été contraint, à la pointe du couteau, de passer une taie d'oreiller sur sa tête et de se laisser ficeler par la suite. Quant à M. Thuraisamy, alors sans arme et ignorant que l'alerte avait déjà été donnée à d'autres agents, il résista fortement au détenu. Pendant le corps à corps qui s'ensuivit, il fut blessé deux fois, mais sa tentative de résistance a détourné quelque peu l'attention de l'assaillant qui n'a pu alors blesser l'autre AUR. Pendant ce temps, plusieurs agents de sécurité sont accourus sur les lieux pour venir en aide aux deux agents.

Cette résistance de M. Thuraisamy qui a fait fi des énormes risques personnels qu'il encourait, a empêché le détenu de barricader la porte, ce qui aurait retardé le sauvetage.

M. Thuraisamy était de retour à son poste après une brève période de repos.

*Le commissaire **Yeomans** remet la Citation pour bravoure à **Kandiah Thuraisamy** qui n'était à l'emploi du SCC que depuis un mois lorsqu'il a résisté à une prise d'otages.*

Wayne Scissons nommé directeur de Mission

PACIFIQUE — L'établissement à sécurité intermédiaire Mission a un nouveau directeur en la personne de **Wayne Scissons**. Il a été officiellement nommé à ce poste le 7 janvier dernier par le commissaire **Yeomans**. Il succède à **John Stonoski**, maintenant directeur de l'établissement à sécurité maximale Kent.

M. Scissons occupait jusqu'alors le poste de directeur adjoint de la sécurité à Dorchester, N.-B.. Il a entrepris sa carrière au SCC au pénitencier de Kingston, puis il a travaillé aux établissements Matsqui et Mission, au pénitencier de la C.-B., à l'administration régionale du Pacifique et à l'administration centrale à Ottawa.

La cérémonie de passation des pouvoirs se déroulera le 15 février.

Karen Linden, Fraser Valley Record

Wayne Scissons

***John Stonoski**, le nouveau directeur de l'établissement Kent, et **Jim Murphy**, directeur général régional du Pacifique.*

Nouveau directeur à Kent

PACIFIQUE — **John Stonoski**, directeur de l'établissement à sécurité maximale Kent depuis le 1er novembre dernier, a été officiellement investi des pouvoirs du directeur lors d'une cérémonie de passation des pouvoirs qui s'est déroulée le 1er décembre dernier à l'établissement.

M. Stonoski, qui remplace **John Dowsett**, maintenant directeur du nouveau collège national de formation initiale des recrues à Kingston, dirigeait auparavant l'établissement à sécurité intermédiaire Mission. C'est cet établissement qui s'était mérité, le printemps dernier, le prix d'excellence de l'Inspecteur général "pour s'être le plus distingué lors des vérifications de gestion et de finances pour l'année 1980".

Le nouveau directeur de Kent a dit que sa première priorité serait le retour à la normale à cet établissement. L'établissement Kent a été passablement endommagé lors de l'émeute qui est survenue le 7 juin dernier. Il a aussi dit qu'il réviserait la sécurité et les programmes et "qu'il instaurerait des mécanismes de communications avec la population carcérale."

On a d'ailleurs déjà remis en branle le programme de visites familiales de 48 heures pour les détenus. On a aussi permis aux détenus, à Noël, d'avoir une journée d'accueil pour leurs visiteurs. L'expérience s'est révélée réussie.

M. Stonoski a aussi dit qu'il a l'intention de mettre en application toutes les recommandations du rapport de l'inspecteur général qui a été produit à la suite de l'émeute du 7 juin. La principale recommandation porte sur de nouveaux mécanismes de réception des détenus qui arrivent à l'établissement. Le manque de personnel a rendu difficile la prestation des tests psychologiques et d'aptitudes des détenus, mais la situation s'améliore sans cesse depuis, a-t-il souligné.

M. Stonoski est âgé de 44 ans. Il a été membre de l'armée de l'air canadienne de 1955 à 1962. Il s'est alors inscrit à l'Université Notre-Dame, de Nelson, C.-B., où il a obtenu un baccalauréat en psychologie, et a complété ses travaux de maîtrise à l'Université Western, Ontario, avant d'entreprendre sa carrière dans le milieu correctionnel comme agent de classement à Matsqui, en 1967.

De 1973 à 1976, John Stonoski a dirigé le camp d'Agassiz, puis il est passé à l'établissement Mission où il a aussi été directeur.

Il avait été nommé directeur désigné du nouvel établissement de Kamloops qui devait être ultérieurement abandonné. Il devint alors adjoint exécutif de **Jim Murphy**, directeur général régional du Pacifique, poste qu'il occupa pendant un an, puis il fit son entrée à la tête de Mission en mai 1979.

Un succès de l'ordre de 98,17 pour cent

OTTAWA — Un total de 654 détenus des pénitenciers fédéraux canadiens ont pu fêter la Noël ou le Nouvel An avec leur famille ou leurs amis grâce à des absences temporaires qui leur ont été accordées au cours de la dernière période des fêtes.

Le programme d'absences temporaires pour la période des fêtes, qui relève à la fois de la Commission nationale des libérations conditionnelles et du Service correctionnel du Canada, accumule succès après succès depuis sa création, et cette année ne fait pas exception: le taux de réussite a été de 98,17%, alors qu'il avait été de 98,37% l'an dernier.

Des absences temporaires, accordées pour des raisons humanitaires ou médicales ou à des fins de réadaptation, ont permis à 507 détenus de quitter l'établissement pour la Noël, et à 147 autres de s'absenter pour le Nouvel An. Parmi tous les détenus libérés, 12 seulement ne sont pas revenus à temps et deux détenus ont été réincarcérés parce qu'ils n'ont pas respecté les conditions qui leur avaient été fixées. Le résultat final montre que six détenus sont toujours illégalement en liberté.

"Au fil des années, la Commission des libérations conditionnelles et le Service correctionnel du Canada ont travaillé ensemble pour choisir avec soin les détenus pouvant bénéficier, pendant la période des fêtes, d'une courte mise en liberté", a déclaré M. **W.R. Outerbridge**, président de la Commission nationale des libérations conditionnelles. "Ces absences temporaires ne sont pas des cadeaux, les détenus doivent les mériter. Le succès du programme, depuis sa création, montre bien l'importance que les détenus eux-mêmes attachent à ce genre de mise en liberté occasionnelle."

"Il n'y a pas de lien direct entre ces absences temporaires et la libération conditionnelle totale ou d'autres genres de libérations conditionnelles. Le détenu ne bénéficie d'une libération conditionnelle qu'après avoir planifié sérieusement sa vie dans la collectivité, a ajouté M. Outerbridge.

La maison de transition Brantford triple de grandeur et offre une plus vaste gamme de programmes

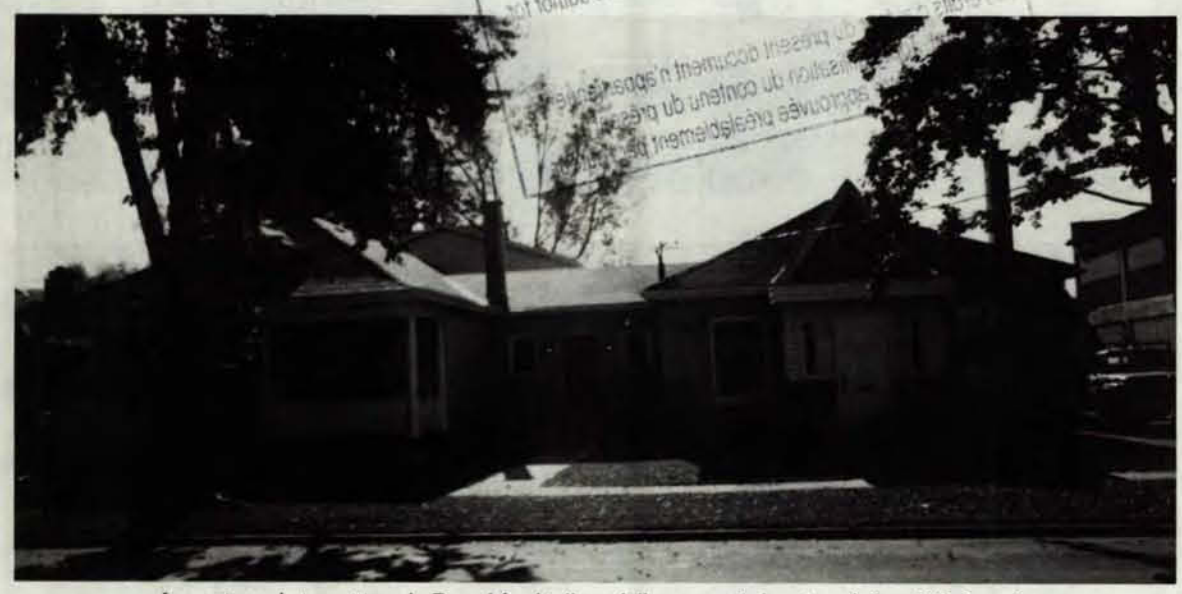

La maison de transition de Brandtford telle qu'elle apparaît depuis qu'elle a été rénovée.

Par A.J. Rogerson
administrateur régional, Brantford

ONTARIO — Cela fait dix ans ce mois-ci que la Société St-Léonard, à Brantford, a ouvert un foyer de transition (centre résidentiel communautaire (CRC)) au 135 de la rue Elgin, à Brantford. Ce foyer avait au début une capacité d'accueil de 8 personnes, et un directeur et trois conseillers à temps partiel assuraient le bon fonctionnement du foyer le soir, la nuit et les fins de semaine.

En octobre 1974, on a agrandi cette maison par l'arrière en y construisant des bureaux et d'autres chambres. On pouvait maintenant accueillir 16 personnes et on a alors embauché un adjoint au directeur.

L'étape suivante est survenue en avril 1979. L'immeuble commercial qui se trouvait juste à côté du centre résidentiel communautaire devint partiellement inoccupé et le projet Pallet, un atelier protégé pour les libérés conditionnels de jour, fut mis en oeuvre. Peu de temps après, on loua de l'espace de bureau dans le même immeuble, convertissant ainsi les bureaux en chambres à coucher. La capacité d'accueil demeura la même mais on aménagea de petites chambres individuelles. Le programme de libération conditionnelle de jour associé à l'atelier Pallet a créé un besoin de réorganisation et le vieil édifice, sis au 135, rue Elgin, avait besoin de quelques réparations. On a donc mis en oeuvre le projet d'agrandissement et de rénovation et les nouvelles installations ont été officiellement inaugurées le 10 septembre dernier.

Grâce à l'appui de la Société centrale d'hypothèque et de logement, la Société Saint-Léonard a pu acheter l'immeuble sis au 137 de la rue Elgin et construire à l'arrière une rallonge de 16 chambres individuelles et unir les deux chalets en bâtissant une nouvelle entrée et une nouvelle cuisine, offrant ainsi une capacité d'accueil de 28 chambres individuelles. On a, par la même occasion, augmenté l'effectif en embauchant des conseillers à temps plein.

En 1972, les résidents de ce foyer provenaient en grande partie des établissements provinciaux de Burtch et de Guelph. Depuis, on a tellement progressé qu'on héberge maintenant presque seulement des détenus des pénitenciers fédéraux dont la vaste majorité bénéficie de la libération conditionnelle de jour.

Ce sont les membres de l'atelier Pallet, de l'équipe d'évaluation de la communauté de Brantford et du programme élargi d'emploi (plus de 100 employeurs collaborent avec la Société Saint-Léonard et l'équipe de la collectivité) qui voient à maintenir le dynamisme de ce programme dans une petite ville de 75 000 habitants. Peut-être le plus important est-ce l'équipe d'évaluation qui voit à ce que chaque délinquant demandant de résider à Brantford ou dans le comté de Brant participe aux travaux de la collectivité tout en orientant les détenus vers de bons emplois. L'appui et l'évaluation de la collectivité sont essentiels au bon fonctionnement de ce programme.

Ouverture d'un champ de tir à Edmonton

*PRAIRIES — Lorsque l'établissement Edmonton a ouvert son nouveau champ de tir en novembre dernier, **Bob Benner**, le directeur de l'endroit, et **Art Steedsman**, directeur adjoint de la sécurité, décidèrent de rendre officielle cette inauguration en s'affrontant lors d'une brève compétition. Des témoins dignes de foi nous ont rapporté que les deux participants ont tiré avec beaucoup d'intelligence et de précision mais que la marque finale était si serrée qu'on a décidé de ne reconnaître ni vainqueur ni vaincu. L'établissement Edmonton a trois instructeurs de tir diplômés: **Ernie Forbister**, CX-6, **Randy Harvie**, CX-4, et **Fred Schiweck**, CX-2. Le personnel du Collège du personnel de la région aura aussi accès à ce champ de tir. Sur la photo, apparaissent Ernie Forbister, Art Steedsman et Bob Benner.*

Fuites en blanc déjouées

ONTARIO — Grâce à la vigilance du personnel de la région de l'Ontario, deux fuites en blanc de quelques détenus ont été déjouées au cours des dernières semaines. Quelques détenus s'étaient déguisés en blanc pour tenter de s'évader pendant les tempêtes de neige qui se sont abattues sur la région.

Au cours de la soirée du 10 janvier, trois détenus du pénitencier de Kingston, tout vêtus de blanc, traversèrent la cour dans la tempête, mais furent repérés par un agent qui faisait le guet dans une tour, et arrêtés.

Deux jours plus tard, à Millhaven cette fois, un autre détenu encore vêtu de blanc, réussit à franchir la clôture et se retrouva dans les bois. Il fut immédiatement pris en chasse par plusieurs agents de l'établissement aidés d'un chien, et le détenu fut repris deux heures et demie plus tard à deux milles à l'est de l'établissement.

Les directeurs **Andrew Graham**, du pénitencier de Kingston, et **John Ryan**, de Millhaven, ont tenu à louer le travail de leur personnel qui a dû agir dans des circonstances aussi difficiles.

GENS d'ici et d'ailleurs

Pat Carey et A.B. McMichael

A.B. McMICHAEL, agent de projets spéciaux à l'administration régionale de l'Ontario, a pris sa retraite à la fin de l'année 1981 après 35 ans de service. Il avait entrepris sa carrière au SCC en 1950 à l'établissement Collins Bay comme commis à la division de l'ingénierie. Six ans plus tard, il est allé à Joyceville comme agent de travaux. En 1959, il a déménagé à Ottawa où il a passé 20 ans, d'abord à la division de l'architecture et de l'ingénierie, puis comme chef des ressources en sécurité. En 1979, "il a vu la lumière", a commenté **Dennis Curtis**, administrateur régional des communications, et il est revenu à Kingston où il a travaillé à l'administration régionale. Ab et sa femme **Pauline** habitent présentement Kingston et se préparent à une heureuse retraite . . . **DAVID GUIGE**, agent de sécurité au pénitencier de Kingston, est mort soudainement à sa résidence le 20 décembre dernier. Il était agent de sécurité au pénitencier de Kingston depuis 1974. M. Guige n'avait que 28 ans . . . **À L'ÉTABLISSEMENT EDMONTON**, on a récemment remis des récompenses pour 25 ans de service à cinq employés de l'endroit: **Bill Larkin**, **Tom Turner**, **Jack Arrowsmith**, **Ed Erb** et **Ray Parker**. Bill Larkin, un mécanicien d'autos, a entrepris sa carrière à l'âge de 17 ans avec les forces actives de l'armée canadienne. C'était en 1944. Il s'est de nouveau enrôlé dans l'armée régulière où il a été fantassin et parachutiste avec les *Princess Pats* et le Régiment Aéroporté du Canada ici, en Corée, en Allemagne, à Chypre, sur la bande de Gaza et en Jamaïque. Il est entré au SCC en 1979, mais il dit qu'il est encore dans l'armée, cette fois avec les forces supplémentaires de réserve où il a le grade de capitaine. Tom Turner, sous-technicien à l'entretien à l'établissement Edmonton, a joint les rangs de l'armée de l'air canadienne en 1953 à Lethbridge, puis a servi au Québec, en Ontario, en France (pendant 4 ans et demi), en Saskatchewan et en Alberta. Il est arrivé au SCC en 1978 après avoir terminé sa formation d'instructeur d'armes à feu. Il est passé aux services techniques en 1979. Jack Arrowsmith, agent de sécurité préventive à Edmonton, est un vrai marin. Il est entré dans la marine royale canadienne en 1946 où il est resté 35 ans. Et en 1977, il a entrepris une nouvelle carrière au SCC, à l'établissement Edmonton. Il a aussi travaillé à Drumheller et au Centre Grierson avant de retourner à Edmonton en tant qu'agent de sécurité préventive. Ed Erb, surveillant des services institutionnels à l'établissement Edmonton, a lui aussi entrepris sa carrière avec l'armée canadienne de l'air. C'était en 1954. Il était alors technicien en approvisionnement. Il a pris sa retraite en 1977 et est entré au ministère des Approvisionnements et Services. Il est par la suite passé au SCC en 1978 comme surveillant de l'habillement, avant de devenir surveillant des services institutionnels en 1979. Ray Parker, CX-2 à Edmonton, a joint les rangs du Corps de Génie royal canadien en 1949 et a servi dans plusieurs bases canadiennes. Il a aussi servi longtemps dans le Régiment Aéroporté du Canada et a pris sa retraite des forces armées avec le grade de sergent. Après avoir travaillé pendant un an pour le Service correctionnel de l'Alberta, il est entré au SCC à l'établissement Edmonton en 1980 . . . **PATRICK CAREY**, chef de l'administration des peines à l'administration centrale, a pris sa retraite le 30 décembre dernier après avoir passé 27 ans et demi au SCC. Il a commencé sa carrière en 1954 au pénitencier de St-Vincent-de-Paul (établissement Laval). En 1972, il est arrivé à l'administration centrale, à Ottawa, comme sous-chef de l'administration des peines, avant de devenir chef, deux ans plus tard. Pour souligner son départ, ses collègues et amis lui ont organisé une réception. Pat avait su se mériter le respect et la confiance de tous ceux qui ont été appelés à travailler avec lui. Sa vaste expérience va manquer à plusieurs.

Bill Larkin, Tom Turner, Jack Arrowsmith et Ed Erb

C'était dans le Keepers' Voice

***Bob Barrington**, rédacteur en chef du **Keepers' Voice**, le journal de l'Association américaine des agents de correction, avait des choses très gentilles à dire sur le régime correctionnel canadien et nous avons pensé que nos lecteurs seraient intéressés à en prendre connaissance.*

Le régime correctionnel canadien:

on peut apprendre à leur contact

On a raison de s'inquiéter quand on réalise qu'au cours des 20 dernières années nos bons voisins ont fait beaucoup plus de progrès que nous pour améliorer le régime correctionnel. Ceux d'entre nous qui ont appris à croire que nous devons nos libertés à notre révérée constitution, seront presque sidérés d'apprendre que les Canadiens n'en ont pas. Ils n'ont qu'une loi du Parlement britannique constituant le Canada en Dominion. Les tribunaux canadiens ne passent pas leur temps à se prononcer sur des questions sociales et à décider d'améliorations à apporter aux conditions de vie carcérale en conformité avec la constitution. Néanmoins, les Canadiens ont amélioré leurs établissements beaucoup plus rapidement que nous. Tandis que nous attendons les décisions judiciaires sur le nombre de détenus que nous pouvons loger dans un même vieil établissement, ils remplacent les leurs. Alors que nous adoptons une loi sur la détention ferme (flat time legislation) qui augmente la surpopulation, ils appuient et ont davantage recours à la libération conditionnelle. Contrairement à nos administrateurs qui savent que nos tribunaux vont éventuellement décider des progrès et qui ont par le fait même cessé de provoquer des améliorations, les gestionnaires canadiens savent qu'on attend d'eux qu'ils se fassent initiateurs d'améliorations.

Les agents de correction canadiens et les gestionnaires ne font pas continuellement l'objet de poursuites et ils n'ont pas continuellement à penser à leurs actes en fonction d'éventuelles poursuites. La peur des poursuites judiciaires, qui dans le régime américain étouffe tout enthousiasme de faire des choses nouvelles ou différentes, n'arrête pas les Canadiens.

Les Canadiens semblent aussi libres que nous même s'ils n'ont pas le genre de constitution écrite que nous avons et à laquelle nous attribuons notre liberté et nos droits. Ils ont autant de droits que nous, et même plus. Ils ressentent beaucoup moins de peur que nous face au crime, et ils ont généralement moins à craindre.

Le Canada possède un code pénal qui empêche les disparités trop grandes dans les condamnations entre les diverses juridictions; ce qui ridiculise nos prétentions à "une justice égale aux termes de la loi". Davantage, leurs lois n'obligent pas, dans les faits, à l'oisiveté pénitentiaire en interdisant l'écoulement sur les marchés des produits fabriqués en prison.

Ces avantages légaux fondamentaux leur ont permis d'établir plus rapidement de nouveaux programmes.

Le Canada a aboli la peine capitale et a vu son taux de meurtre baisser à chacune des années subséquentes. Nous sommes légalement revenus en arrière pour uniquement voir le nôtre augmenter.

Le Canada partage avec nous un patrimoine culturel, une langue commune et des liens économiques plus grands et étroits qu'aucune autre nation ne le fait. Nous partageons l'immensité du territoire de l'Amérique du Nord, son climat et ses eaux. Nous nous partageons les équipes professionnelles de baseball et de hockey et nous avons généralement la même conception du monde. C'est donc absurde que les Américains soient mieux informés et semblent s'intéresser davantage aux peuples d'outre-mer et aux territoires éloignés.

Mais il est essentiel que nous soyons aux faits de leurs progrès en matière de régime correctionnel. La rapidité avec laquelle les établissements canadiens obtiennent l'agrément auprès de l'ACA nous sont une indication certaine. Leur savoir-vivre leur interdit de le dire, mais il faut quand même que ce soit su: nous pouvons apprendre à leur contact. (*Tiré du Keeper's Voice de septembre 1981*)

La rubrique des agents à la retraite

• L'Association des agents à la retraite de l'Ontario, qui compte plus de 80 membres, joue un rôle très actif ces jours-ci. En effet, les membres s'occupent de mener des visites commentées au musée du Collège du personnel. Les agents retraités des quatre autres régions du pays sont si impressionnés par leur dynamisme, qu'ils ont demandé à recevoir des copies de leur constitution et des renseignements généraux pour créer leur propre association!

• On a récemment présenté des boutons du SCC aux membres de l'Association des agents de correction fédéraux à la retraite de la Colombie-Britannique. Le secrétaire trésorier de cette association a écrit pour dire qu'il avait reçu un appel téléphonique d'un de leurs membres, âgé de 90 ans, qui s'est dit très heureux qu'on se soit souvenu de lui. Il avait travaillé 35 ans comme agent et ce bouton est le seul souvenir qui lui reste.

• Un groupe d'employés à la retraite du Manitoba s'est regroupé pour former "Les agents de correction fédéraux à la retraite du Manitoba." **Doug Ford**, qui demeure au 341, avenue Trent, à Winnipeg, (Manitoba) R2K 1E8, invite les anciens agents à lui téléphoner ou à lui écrire. En décembre dernier, on a procédé à une enquête pour connaître le degré d'intérêt envers une éventuelle organisation pour les employés retraités de la région.

Les premières recrues diplômées demandent la poursuite de leur formation en conditionnement physique et en auto-défense

PRAIRIES — **Mike Burns**, agent d'unités résidentielles à l'établissement Stony Mountain, au Manitoba, était de ceux qui ont suivi le cours national de formation initiale des agents de correction (PARC II) pour lequel on a tenu récemment une cérémonie de remise des diplômes au nouveau Centre national de formation initiale des recrues, à Kingston. M. Burns a pris la parole au nom de ses collègues recrues et ses commentaires sur l'image des agents de correction et son plaidoyer en faveur de la formation permanente ont beaucoup retenu l'attention de l'auditoire. Voici ce qu'il a dit: "Nous sommes des recrues. Et une recrue est sensée être jeune, naïve et dangereuse pour sa santé et la vôtre. Notre groupe n'est pas jeune. Il nous est pourtant arrivé au cours des dernières semaines de désirer être jeunes. Cependant, l'âge moyen des étudiants de notre classe est de 35 ans. Notre expérience antérieure s'étend des services correctionnels, à l'administration, aux services commerciaux, à l'éducation, au domaine militaire, aux mines et à la construction; des gens venant des régions de l'Atlantique, de l'Ontario et des Prairies qui ensemble, présentent une vaste expérience dans plusieurs domaines. Nous sommes peut-être des néophytes, mais nous ne sommes pas jeunes, naïfs ou dangereux. (Nos instructeurs d'armes à feu ne sont peut-être toutefois pas du même avis que nous!. . .)

"Il y a quelques années, je suivais un cours de droit pénal avec un groupe de policiers. L'un de mes confrères me mentionna que l'image qu'avait le grand public du policier au milieu des années 60 était très négative. La réponse du professeur me trotte encore dans la tête. Il répliqua: "Pour être considéré comme un professionnel, vous devez établir pour vous et votre organisme des normes sévères qui doivent être constamment respectées."

"Ce cours PARC II en est le début. Les normes y sont élevées et appliquées. Les étudiants qui ne peuvent pas satisfaire aux normes doivent abandonner. C'est ce qui distingue les professionnels des autres. Que gagnons-nous ainsi? Le respect du grand public, des détenus et de nos collègues".

"Les étudiants de notre classe estiment que si nous voulons conserver une norme élevée de professionalisme, nous devons recevoir une formation permanente, tout particulièrement en auto-défense et en conditionnement physique. Le programme d'auto-défense enseigné au Collège est excellent, mais pour perfectionner ces habiletés, nous devrons poursuivre notre formation. À l'heure actuelle, il existe très peu d'instructeurs compétents dans les établissements. Le conditionnement physique devrait également faire partie d'un programme permanent de formation. Certains estiment que le conditionnement physique est la responsabilité de chaque individu. Nous sommes d'accord. Toutefois, puisque le Service en bénéficie, il doit élaborer un programme pour aider le personnel à conserver un niveau élevé de bonne condition physique. Les étudiants du PARC II espèrent que l'AC élaborera un programme de formation des instructeurs en auto-défense et en conditionnement physique et que tous les établissements auront des instructeurs compétents. C'est le coût élevé que doit payer une organisation professionnelle."

13 recrues de la C.-B. reçoivent leur diplôme

*PACIFIQUE — Le directeur général de la formation et du développement du personnel, **Brian Marley-Clarke**, félicite l'une des 13 nouvelles recrues du 15e groupe de diplômés du Programme PARC de la région du Pacifique lors d'une cérémonie qui a eu lieu le 19 novembre dernier. La photo nous montre aussi **Bill Hellyer**, administrateur du Collège de formation du personnel du Pacifique (à droite), et **Dragen Cernetic**, administrateur de la sécurité.*

Les industries du pénitencier de la Saskatchewan contribuent à alléger le fardeau fiscal des contribuables

*PRAIRIES — En modifiant les méthodes d'assemblage d'un nouveau modèle de sacs postaux, **William Kolsteren** et **Kasey Yuzik**, moniteurs à l'atelier de sacs postaux, ont rendu inutile l'achat de deux machines à coudre spéciales d'une valeur de 12 500 $. "En plus d'épargner de l'argent pour l'équipement, les modifications apportées permettent une production plus rapide, ce qui permet d'approvisionner davantage, chaque année, Postes Canada en sacs postaux", a dit **Lyle Ehman**, directeur adjoint des industries à l'établissement. La production supplémentaire ainsi réalisée permet à l'atelier de sacs postaux de faire presque ses frais. M. Ehman a ajouté que la collaboration de MM. **Reckzin** et **Ali**, de Postes Canada, qui ont facilité les modifications, "ne devrait pas passer sous silence".*

Rétablissons les faits

Lorsque la poussière est retombée à la fin de la compétition de tir de la région des Prairies, en mai dernier, il y eut ambigüité sur le nom du vainqueur dans la catégorie tir à la carabine, personnel autre que celui de la sécurité. On a d'abord déclaré **Donna Flemming** gagnante de cette épreuve, nouvelle qu'a rapportée **Entre Nous** dans son numéro du 15 janvier portant sur la rétrospective de l'année 1981. **Linda Lee**, administratrice des communications pour la région des Prairies, nous a fait savoir que le véritable gagnant de cette épreuve avait été **Robert Tunstall**, du pénitencier de la Saskatchewan.

Contrairement à ce que nous avons écrit dans le numéro du 15 janvier, **Gord Holloway** et **Bob Allaby** n'occupent pas de nouveaux postes. M. Holloway est toujours chef de la sécurité préventive à l'administration régionale des Prairies, et M. Allaby est directeur adjoint de la sécurité au Centre psychiatrique régional de Saskatoon.

en bref

UN JUGE DE LA COUR SUPRÊME DES ÉTATS-UNIS RÉCLAME DES "PRISONS-USINES" — "Les prisons devraient être transformées en usines encerclées de clôtures", a récemment déclaré le juge **Warren Burger**, de la cour suprême des États-Unis, devant un groupe de l'Université du Nebraska. La position de M. Burger s'éloigne passablement de l'approche pénale américaine présente qu'il qualifie "d'entreposage humain". "Allons-nous construire davantage d'entrepôts, a-t-il demandé, ou devrions-nous changer notre façon de penser et construire des usines encerclées de clôtures où nous formerions d'abord les détenus avant de les employer à une production utile? Il nous faut absolument une nouvelle approche à la réhabilitation des détenus." Il a demandé "la création d'industries pénitentiaires qui récompenseraient ceux qui travaillent bien", ce qui aurait pour double but de former les détenus à des occupations rentables et d'alléger le fardeau des contribuables qui doivent financer le régime pénitentiaire. Il a aussi dit qu'il aimerait voir les détenus recevoir un salaire raisonnable pour leur travail "tout en en retenant une partie pour le logement et la nourriture".

UNE LUNE DE MIEL DANS LE CADRE DES VISITES FAMILIALES —L'établissement à sécurité maximale Kent, en Colombie-Britannique, a vécu son premier mariage le 24 décembre dernier. La cérémonie a été dirigée par l'aumônier régional intérimaire, **Tom Speed**, en présence des mères des deux mariés et de leur enfant. Les nouveaux époux se sont par la suite retrouvés dans la maison de deux chambres à coucher de l'établissement qui sert aux visites familiales, en compagnie de leur enfant.

LE PÉNITENCIER DE LA SASKATCHEWAN FAIT SA PART AUX JEUX D'HIVER DE LA PROVINCE — Accueillir les Jeux d'hiver de la province (on attend 2 200 athlètes) est une tâche énorme et le pénitencier de la Saskatchewan fait sa part dans la préparation de l'événement qui se déroulera du 21 au 27 février, nous a fait savoir **Jim O'Sullivan**, directeur de l'endroit. "Le pénitencier fabrique tous les lits superposés pour les Jeux", a dit M. O'Sullivan. Il s'agit de fournir 500 lits qui serviront à coucher 1 000 personnes. **Jerry Newsham**, chef des services alimentaires à l'établissement, travaille étroitement avec le Comité des Jeux pour fournir de la nourriture lors des Jeux. "Le Comité a fourni des semences et le surplus de légumes a été récolté l'automne dernier et nous les conservons dans nos caveaux pour les Jeux". Il a aussi ajouté que quelques employés des services alimentaires travailleront lors des Jeux. M. O'Sullivan y présidera aussi les épreuves de judo.

LA POPULATION CARCÉRALE FÉDÉRALE DÉPASSE LE CHIFFRE DE 10 000 — Pour la première fois de son histoire, le Service correctionnel du Canada a vu la population carcérale fédérale dépasser le nombre de 10 000, le 29 décembre dernier. A cette date, la population des détenus a atteint le nombre de 10 061, soit une augmentation de 5,36 pour cent par rapport à l'année précédente. La semaine précédente, le nombre de détenus fédéraux s'établissait à 10 116. Il y a maintenant 3 274 détenus dans la région du Québec, 989 dans l'Atlantique, 2 489 en Ontario, 2 071 dans les Prairies et 1 238 dans la région du Pacifique, nous a fait savoir **Howard Mansfield**, director de la gestion de la population carcérale, à la division de la sécurité.

LES DÉTENUES SONT "VICTIMES DE DISCRIMINATION" — La Commission canadienne sur les droits de la personne a déclaré le 15 décembre dernier que les détenues sont victimes de discrimination dans le régime pénitentiaire fédéral. La Commission a principalement fondé son argumentation sur le fait que la Prison des femmes est le seul établissement fédéral pour femmes au pays, que les détenues gardées à cet établissement ont moins accès que les hommes détenus dans les établissements fédéraux aux programmes de réhabilitation et qu'elles ont beaucoup plus de chances que les détenus masculins d'être gardées dans un établissement très éloigné de leur famille et de leurs amis. Un groupe de réforme s'attend à ce que les conditions s'améliorent à la Prison des femmes maintenant que la Commission s'est prononcée sur la question.

DIX DÉTENUS DE STONY MOUNTAIN REÇOIVENT LEUR D.E.S. — Il y avait collation de diplômes à l'établissement Stony Mountain le 6 janvier dernier. C'était la dixième collation de diplômes du programme de l'Université du Manitoba et la première couronnant le nouveau programme de formation générale de l'établissement du niveau de la 12e année. Le président de l'Université du Manitoba, des représentants de diverses facultés, des employés de l'université et du district scolaire ont assisté à la cérémonie. A cette occasion, dix détenus ont reçu leur diplôme d'études secondaires et trois leur baccalauréat ès Arts.

DE NOUVELLES ENTENTES SUR LE POINT D'ÊTRE SIGNÉES CONCERNANT LES DÉTENUES — On travaille présentement à la conclusion d'ententes avec trois provinces qui prendront dans leurs établissements des détenues gardées à l'heure actuelle à la Prison des femmes de Kingston, a dit le Soliciteur général **Robert Kaplan**, le 14 janvier dernier. L'établissement qui n'héberge que 78 détenues sera bientôt pourvu d'un nouveau centre d'activités construit au coût de 8 $ millions. L'addition de ces installations fera taire les critiques portant sur le manque de programmes à cet établissement. Le centre, dont les travaux seront bientôt terminés, servira aussi pour des programmes destinés à des détenus masculins des établissements voisins. M. Kaplan a dit au Conseil national de la femme qu'il s'attend à signer d'ici six mois des ententes avec la Colombie-Britannique qui s'est engagée a prendre 41 détenues, et l'Alberta qui en prendra 30. Toutefois, les provinces de l'Ouest ne peuvent prendre toutes les détenues car certaines représentent des risques de sécurité trop élevés, a-t-il expliqué. Le Québec a déjà accepté 50 détenues qui sont présentement gardées à la Maison Tanguay de Montréal, un centre de détention provincial.

Griefs de classification: vos droits!

OTTAWA — Si vous avez été avisé qu'on est en train de réviser la classification de votre poste et que ça vous préoccupe, savez-vous que vous avez le droit de présenter un grief de classification?

"Nous ne tentons pas d'encourager les griefs de classification", a dit **Gerry Tessier**, directeur adjoint de la classification à l'administration centrale, "mais nous voulons que le personnel soit aux faits de ses droits".

La division de la classification a dernièrement élaboré un guide qui traite des politiques, procédures et critères d'évaluation du rendement. Le Comité supérieur de gestion a donné son approbation au guide le 8 décembre dernier, et des exemplaires sont disponibles à l'administration centrale et dans les régions pour permettre au personnel de le consulter.

On est aussi en train de former les surveillants de tous les niveaux à une rédaction correcte des descriptions de postes.

Le personnel a le droit de présenter un grief contre la date d'entrée en vigueur, le groupe et le niveau du poste, mais il doit le faire dans les 25 jours ouvrables qui suivent l'avis de classification. Quant aux griefs, ils doivent être présentés en utilisant le formulaire à cet effet, et si l'employé désire être aidé de son représentant syndical, il doit l'indiquer sur le formulaire.

Selon M. Tessier, on procède présentement à l'installation d'affiches portant sur les griefs de classification sur tous les tableaux d'affichage de l'administration centrale et des régions. Ces affiches contiennent toute l'information nécessaire à la bonne rédaction d'un grief.

D'ailleurs, si la chose vous préoccupe, n'hésitez pas à en parler à votre agent de classification.

"On est abordable, a dit M. Tessier, et nous sommes là pour aider le personnel à solutionner ses problèmes et lui faire connaître ses droits".

Un libéré conditionnel se tire bien d'affaire grâce à "Knuckles", une bande dessinée

ONTARIO — Un libéré conditionnel qui a passé plus de la moitié de ses 37 ans en prison, a trouvé un moyen d'échapper à la récidive: son passe-temps favori, le dessin.

Harold Paquette, qui signe ses oeuvres sous le pseudonyme de "Chink", a commencé à faire des caricatures pour le bulletin d'information du groupe Odyssée alors qu'il était incarcéré à l'établissement à sécurité maximale Millhaven. Il avait également l'habitude d'inclure des dessins aux lettres qu'il adressait à sa femme et ses deux enfants.

Ne plus récidiver n'a pas été chose facile. Après un bref séjour dans la collectivité, il est retourné au pénitencier pour avoir enfreint les règles régissant la surveillance obligatoire. "Ce retour au pénitencier a été à mon avantage puisque j'ai renoué des liens avec le rédacteur du magazine *Tocsin* qui est distribué par le chapitre de Collins Bay de la Société John Howard et, par chance, le rédacteur du *Tocsin* avait également été l'ancien rédacteur d'Odyssée. On m'a encouragé encore une fois à dessiner des caricatures et c'est à ce moment- là que j'ai inventé un personnage en prison, "Knuckles".

Avec l'aide du *Tocsin* et de la Société John Howard, les caricatures d'Harold ont attiré l'attention de **Barb Hill** et de **Graham Stewart**, de la Société John Howard, à Kingston. "Sans leur encouragement et leur appui, mes caricatures n'auraient jamais pu être présentées à **Shelagh Stanley**, du Kingston Whig Standard", a-t-il dit.

Harold Paquette a été libéré en janvier 1981. Il habite et travaille maintenant à Kingston. "Knuckles" a été présenté au grand public de Kingston le jour de la Saint-Valentin et est maintenant publié à tous les jours dans le *Kingston Whig Standard*.

ENTRE NOUS

est une publication de format tabloïd destinée au personnel du Service correctionnel du Canada et est publié par la Direction des communications, 1, Place Killeany, 460, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1A 0P9. Faites parvenir vos textes et photos à l'administrateur des communications de votre région ou aux rédacteurs:

Gaston Pelletier
Helen Gooderham

Photographe: **Erik Gustafsson**

Lettres

"Il avait toujours du temps pour nous."

Le **Père Bill Mudge**, qui a été associé au pénitencier de William Head (Ile de Vancouver) pendant plus de huit ans, est décédé en août dernier après une dure lutte de dix mois contre le cancer. Bill était à la fois l'ami des employés et des détenus qu'il respectait également.

Il est arrivé à William Head vers la fin 1974 pour y exercer les fonctions d'aumônier catholique romain. Son ministère, qui a été unique sous plusieurs facettes, continue de se développer. Il a beaucoup appris des détenus avec qui il était en contact et a appris à respecter leur ouverture d'esprit, leur honnêteté, leur confiance et leur solitude. En retour, les détenus ont su reconnaître en lui un homme vrai. Sa vie était à l'image des enseignements de la Bible. Ce ne serait pas rendre service à sa mémoire que de le mettre sur un piedestal. Mais, ce serait tellement facile.

Bill a toujours soutenu qu'il désirait évoluer personnellement dans ses relations avec les détenus. Ceux-ci ne seront plus jamais les mêmes. Il prenait constamment le temps d'écouter et de s'occuper de ses pairs, quels qu'ils soient. En servant Dieu, il a servi infailliblement les gens qui l'entouraient.

Il y a huit ans, Bill entrait seul dans cette prison pour y exercer son ministère. Il s'est vite aperçu que les détenus cherchaient avant tout un ami, quelqu'un qui saurait se soucier d'eux et les accepter tels qu'ils sont. Bill était cette personne. Il nous a enseigné que chacun de nous est une créature unique de Dieu, avec des dons et des talents uniques. Les mains ouvertes, il nous a rendu notre estime personnelle. Il nous a invités à grandir avec lui, à devenir tolérants et confiants. Tandis que la prison engendre la peur, l'hostilité et la colère, Bill, lui, engendrait le défi, la sérénité et la solidarité.

Il a été la force motrice de la "*Laren House Society*" qui a été établie pour aider les détenus à réintégrer la société. Celle-ci tire son origine des rencontres du dimanche soir et des séances de prière que Bill a instaurées au cours des années.

Jusqu'à vingt personnes avaient l'habitude d'accompagner Bill pour venir assister à ces rencontres, et autant de détenus faisaient de même. Ici, la confiance mutuelle et l'amitié ont germé grâce à Bill. Un sens de solidarité à été créé. Par la suite, la Société Laren House a ouvert quelques centres résidentiels communautaires où l'accent est surtout mis sur la responsabilité personnelle et la solidarité. Comme le voulait Bill, les ex-détenus participent à la gestion et la direction de cette organisation.

Malgré son absence, Bill continue d'inspirer l'amour, la patience et la compréhension. Il incarne les enseignements du Seigneur qui disait "Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés". Sa vision de la nouvelle vie se perpétue. Grâce aux efforts de Bill, beaucoup de barrières qui divisaient les hommes sont maintenant disparues. La vraie croissance humaine, spirituelle et sociale est évidente. Bill nous a laissé la mission de continuer d'établir la solidarité, un esprit de confiance et d'acceptation. Ces nobles objectifs sont remplis aujourd'hui et ils le seront encore demain.

John Fraser (9904)
Établissement William Head

Service correctionnel Canada
Correctional Service Canada

ENTRE NOUS

Vol. 7 no 4 le 28 février 1982

LIBRARY
MINISTRY OF THE SOLICITOR GENERAL
FEB 26 1982
BIBLIOTHÈQUE
Ministère Du Soliciteur Général

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

Les employés du SCC ont maintenant

Un régime de prestations de revenu supplémentaire aux survivants

Par Rick Blanchard

OTTAWA — Annoncé en septembre dernier, le régime de prestations de revenu supplémentaire non imposable aux survivants des employés tués dans l'exercice de leurs fonctions, assure maintenant un revenu supplémentaire à huit veuves d'employés du SCC qui ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions.

C'est en décembre 1981 que celles-ci ont reçu leur premier versement en vertu de ce régime. Dépendant de la date du décès, le paiement était rétroactif jusqu'en février 1978, alors que le SCC avait présenté au Conseil du Trésor fédéral une proposition suite à la mort du directeur de l'établissement Archambault, **Michel Roy**.

Les versements sont assujettis aux autres prestations accordées au (x) survivant(s) et comprennent une indemnité de vie chère.

Trois autres familles continuent d'être admissibles. Elles ne reçoivent toutefois pas les prestations de revenu supplémentaire parce que les revenus des autres pensions excèdent le montant que l'employé aurait gagné s'il était toujours vivant.

Comme la GRC

Le régime du SCC est identique à celui de la GRC qui a été approuvé en même temps. On comble la différence entre le montant net, soit les prestations après impôts que reçoit des autres régimes statutaires un conjoint survivant et le salaire net, après déduction d'impôts du salaire qu'aurait reçu l'employé qui a été tué. Les régimes statutaires inclus dans le calcul que fait le SCC pour chaque cas sont garantis par la Loi sur la pension de la Fonction publique, le Régime de pension du Canada ou le Régime des rentes du Québec et la Loi sur les pensions, ou, si la Loi sur les pensions n'est pas appliquée, la Loi concernant l'indemnisation des employés de l'État. En vertu de la Loi concernant l'indemnisation des employés de l'État, certaines provinces peuvent offrir de meilleures prestations que celles offertes en vertu de la Loi sur les pensions.

En général, le régime du SCC s'assure que le conjoint survivant ou les enfants admissibles ne reçoivent pas moins que ce qu'aurait gagné l'époux ou le parent. Lorsque les régimes statutaires susmentionnés accordent plus que le salaire que gagnait l'employé qui a été tué, le SCC ne verse rien bien que le(s) survivant(s) demeure(nt) admissible(s) dans le futur si les régimes statutaires sont inférieurs au salaire qu'aurait gagné l'employé.

Toutefois, ce régime ne prévoit pas la possibilité de promotion pour l'employé qui a été tué au cours de l'exercice de ses fonctions. En conséquence, les augmentations de salaires liées à une promotion n'existent pas.

Que le conjoint survivant travaille et gagne un revenu, reçoive d'autres prestations d'une assurance-vie ou d'un REER, bénéficie d'un retour d'autres investissements ou ait gagné une loterie provinciale, n'influence aucunement les prestations versées en vertu de ce régime, a déclaré l'un des concepteurs de ce régime.

"C'est quelque chose qui nous est demandé depuis longtemps" a

(Suite à la page 4)

*C'était la première fois que l'établissement Leclerc était le théâtre d'une cérémonie de passation des pouvoirs pour accueillir officiellement le nouveau directeur de l'établissement. **René Rousseau** a succédé à **Irving Kulik**, maintenant à l'administration centrale.*

Le Leclerc est maintenant dirigé par René Rousseau

Par Michel Lauzon

QUÉBEC — Tout le monde était en grande pompe. A l'entrée de l'établissement à sécurité intermédiaire Leclerc, une douzaine d'agents de correction, formant la garde d'honneur, avaient sorti leurs gants blancs et accueillaient les invités qu'ils dirigeaient à leur siège dans le gymnase. Puis, le maître de cérémonie, M. **Robert Paquin**, directeur adjoint de l'emploi et de la formation, s'est avancé au micro et a ouvert la cérémonie de passation des pouvoirs.

Une fois la prière dite par l'abbé **Gérald Primeau**, aumônier de l'établissement, et le discours de M. **Jean-Paul Dugas**, directeur général régional, la clé symbolique, fabriquée par les détenus de l'établisse

(Suite à la page 4)

Le programme des équipes d'intervention en cas d'urgence a le feu vert

OTTAWA — En mars prochain, ce sera le retour aux activités de formation des équipes d'intervention en cas d'urgence pour s'assurer que chaque établissement a suffisamment de personnel hautement qualifié en mesure de répondre aux situations d'urgence, a laissé savoir M. **Hank Neufeld**, directeur de la sécurité opérationnelle à l'AC, lors d'une entrevue à **Entre Nous**.

Les équipes d'intervention en cas d'urgence (EIU) formeront une équipe d'agents hautement qualifiés composée de 15 agents dans les établissements à sécurité maximale et de 10 agents dans les établissements à sécurité moyenne. Toutefois, dans les endroits où les pénitenciers sont éloignés les uns des autres (par exemple dans la région des Prairies), le nombre d'agents sera accru puisque ces établissements ne pourront compter sur les ressources des pénitenciers avoisinants.

Les spécialistes de la formation des équipes d'intervention en cas d'urgence des cinq régions se sont rencontrés à Kingston, les 20 et 21 janvier derniers, pour compléter le programme de formation. Les séances de formation porteront sur le maniement des armes, le conditionnement physique, l'autodéfense, les tactiques de désarmement, les communications, l'utilisation de la matraque, le contrôle des foules et les tactiques d'assaut et de sauvetage.

Qui fait partie d'une équipe d'intervention en cas d'urgence? Les agents de sécurité et d'unités résidentielles peuvent se porter volontaires, a dit M. Neufeld. Ils sont affectés à une équipe après leur formation. Mais on ne peut prendre tous les volontaires, a-t-il ajouté.

Ceux qui sont retenus pour faire partie de l'équipe d'intervention en cas d'urgence recevront une intensive formation spéciale de base de deux semaines suivie d'une journée de recyclage par mois. Lorsque des membres quitteront, on procédera immédiatement à la sélection de leurs remplaçants qu'on formera pour faire en sorte que les équipes soient toujours prêtes à intervenir.

M. Neufeld a souligné qu'on ne fera appel à ces équipes qu'en cas d'urgence. C'est donc dire qu'elles n'entreront pas en conflit avec les tâches habituelles des agents de correction.

Par exemple, on ne fera habituellement pas appel à l'équipe d'intervention en cas d'urgence pour faire sortir un détenu de sa cellule puisque les agents de correction ont la formation nécessaire et sont capables de faire ce travail.

Puis M. Neufeld a ajouté qu'on a fait l'inventaire de l'équipement nécessaire au travail des équipes, équipement qui sera fourni par l'administration centrale.

Lorsque le Comité supérieur de gestion a étudié le programme des équipes d'intervention en cas d'urgence, il a autorisé la nomination d'un *coordonnateur* et d'un *agent* de ressource pour chaque établissement. Ces nominations se feront au sein des équipes, et l'on prévoit que les personnes désignées tiendront des rencontres régionales au moins deux fois par année pour discuter des tactiques, de la formation et du recrutement.

En glanant d'une région à l'autre

Québec: par Michel Lauzon

Le Québec a maintenant sa publication régionale

Ça y est! Depuis le 20 décembre dernier, la région du Québec publie bimestriellement un tabloïd de 4 pages à l'intention du personnel de la région. Son titre: **INTERCOM**. Une équipe de rédaction composée de **Janice Russell-Quinn**, agent des ressources communautaires au district Montréal-Métro, **Francine Bayard**, adjointe à la dotation, **François Lagarde**, coordonnateur des programmes de développement social, **Bernard Gauthier**, coordonnateur régional des normes et des ressources, et **Michel Lauzon**, agent régional des communications, rédigent des articles de tout ordre pour informer le personnel. **INTERCOM** est tiré à 3 500 exemplaires et est distribué dans tous les établissements du SCC de la région du Québec.

Atlantique: par Justin Sullivan

***Sandra Thurber** et son chien **Sangrate's Stardust** sont en compagnie d'un juge, **J.C. Frederic Peddle**, qui a présidé au championnat de dressage de chiens en septembre 1980. Les chiens des Thurber sont les seuls à jamais avoir remporté un tel concours.*

Et maintenant, des chow-chow bleus

Arden Thurber, chef des opérations et du contrôle à l'administration régionale, est un spécialiste de l'élevage des chow-chow.

Communément appelé chow-chow, ce chien est des plus amical, intelligent et onéreux parmi les meilleurs amis de l'homme. Arden et sa famille se sont lancés dans l'élevage de cette race de chiens en 1975. Cette année-là, lui et son épouse **Sandra** ont perdu leur caniche et sont allés dans un chenil pour le remplacer. Mais il n'y avait pas de caniche. Le propriétaire a alors suggéré aux Thurber de prendre un chow-chow. Et c'est à ce moment que l'histoire d'amour a débuté.

Le chow-chow a des origines royales très anciennes qui remontent à la Chine d'avant Jésus-Christ. Comme autrefois, son poil est soit bleu, soit rouge, soit de couleur indéterminée.

Ceux de couleur bleu étaient les gardiens sacrés des moines boudhistes. Les rouges servaient à la chasse tandis qu'on mangeait les autres. On dit que c'était bon à s'en lécher les doigts.

Le mâle de cette espèce a entre dix-huit et vingt pouces de haut (aux épaules) alors que la femelle mesure entre seize et vingt pouces. Cette race de chiens pèse environ 75 livres mais peut facilement atteindre 90 livres, alors que la femelle ne dépasse habituellement pas 60 livres. Si vous en désirez un, il vous faudra débourser 350$. Si, d'autre part, vous êtes à la recherche d'un chien de spectacle, il faudra alors mettre 650$.

M. Arden a précisé que les chiens de race royale sont facilement identifiables par la couleur bleu-acier de leur robe et la couleur de leur langue qui est aussi bleue. Cette race de chiens a plusieurs particularités. Ce sont de bons chiens et, comme ils le faisaient il y a longtemps, ils sont de bons gardiens. Ils peuvent être agressifs dans certaines circonstances, mais beaucoup moins que les bergers allemands. Ils sont intelligents et d'une loyauté à toute épreuve, mais têtus.

Arden et Sandra préfèrent "demander" la collaboration des chow-chow plutôt que de "l'exiger". Comme résultat, les chiens d'Arden sont les seuls à avoir jamais remporté un championnat de dressage. Ce n'est pas très rentable financièrement, a souligné Arden, mais ce n'est pas simplement une question de passer le temps; c'est une histoire d'amour.

Prairies: par Linda Lee

• Ce qui s'appelait jusqu'à tout récemment le bureau de la région de Yellowknife s'appelle maintenant officiellement le bureau de la région des Territoires du Nord-d'Ouest. Lors de l'annonce, le directeur de district **Keith Wright** a expliqué que le changement d'appellation réflète bien le travail effectué dans la région. Les établissements sont dispersés sur un territoire allant de Yellowknife à Frobisher Bay et la surveillance des cas s'effectue dans plusieurs petites collectivités des Territoires.

• **Lloyd Erickson**, auparavant directeur adjoint de la sécurité à Drumheller, a accepté un poste de directeur adjoint des opérations au Centre correctionnel de Peace River, dans le nord de l'Alberta. **Ross Baglole**, CX-7 à Drumheller, est passé à Douanes et Accises à la fin de janvier.

• **Dennis Augert**, auparavant au Collège du personnel du SCC à Edmonton, est maintenant directeur adjoint intérimaire de l'administration à Edmonton.

• Malgré le froid, on trouve le moyen de s'amuser dans les Prairies. L'établissement Drumheller a tenu un "Curling Fun-Doo" à l'intention de ses employés le 23 janvier dernier.

• **Doreen Lundberg**, des communications à l'administration régionale des Prairies, a organisé un voyage de ski à Banff, en Alberta, à la fin de janvier. L'an dernier, on avait organisé deux voyages du même genre qui ont connu beaucoup de succès. Le seul problème fut que la température de cette année est nettement plus froide que celle qui prévalait l'an dernier. Des employés du pénitencier de la Saskatchewan, de l'administration régionale et du Centre psychiatrique régional ont répondu à l'invitation.

• Un contrat de l'ordre de 200 000 $ a été octroyé à Piggot Construction, de Saskatoon, pour l'agrandissement d'une usine de traitement du lait à la ferme pénitentiaire du pénitencier de la Saskatchewan, à Prince-Albert. Ceci résultera dans l'agrandissement de la laiterie tout en garantissant plus de place pour l'entreposage. Ceci servira aussi à assurer l'auto-suffisance des pénitenciers de la Saskatchewan et de l'Alberta en produits laitiers.

Ontario: par Dennis Curtis

***Jeannine Newton**, de l'administration centrale, reçoit une photo souvenir de **Dennis Halsall**, de Joyceville. Mme Newton est la participante qui a ramassé la plus importante somme d'argent lors de l'Opération courage. Elle a en effet recueilli 300 $. Leur sourire n'a pas été commandé par le photographe, loin de là. Pour connaître la véritable raison, il faudra demander à Mme Newton. Un indice? Il s'agit d'une histoire de culottes.*

Opération courage: 7 000 $

Les cent employés qui ont participé à l'Opération courage, l'automne dernier, ont recueilli un peu plus de 7 000 $. Une fois les dépenses déduites, il est resté tout près de 7 000 $ qui ont été versés à l'Association ontarienne pour les enfants handicapés. Les employés avaient parcouru par équipes et à relais la distance entre Ottawa et Kingston.

Des représentants de toutes les équipes se sont réunis à l'établissement Joyceville au milieu de janvier pour assister à la remise du chèque faite par l'organisateur de la course de 180 kilomètres, **Dennis Halsall**, à **Dan Senik**, du club Rotary de Kingston. Le directeur **Ken Payne** a tenu à féliciter M. Halsall qui a répliqué qu'il s'est "véritablement agi d'un effort d'équipe".

Merci à tous ceux qui ont contribué à cette collecte. Dennis Halsall a annoncé à cette occasion qu'il "préparait déjà la course prévue plus tard cette année." Nous vous tiendrons au courant des développements à mesure qu'ils se produiront.

Ottawa

L'équipe de M. Pinder a gagné au curling

John Rama, directeur de la planification opérationnelle à la direction des politiques et de la planification, dit qu'il aimerait (que c'est difficile de le faire publiquement) féliciter **Gord Pinder**, commissaire adjoint des programmes des détenus, et son équipe pour leur récente victoire au curling. L'équipe de M. Pinder était composée de **Tom Epp**, adjoint exécutif du commissaire, **Hank Neufeld**, directeur de la planification opérationnelle à la sécurité, et **Dan Weir**, directeur des politiques et procédures à la direction des programmes des détenus. Bien que l'équipe de John Rama, composée de **Bob Boucher**, agent de dotation, **Doug McMillan**, directeur des services d'information opérationnelle, et **Bruce Woytuik**, analyste au programme des données électroniques, ait fait de son mieux, il était évident que l'équipe de M. Pinder s'était bien préparée pour ce qu'il a appelé un affrontement "entre le système et le monde". M. Rama a dit qu'il espère profondément que le "système" va finalement l'emporter. Il faut cependant donner tout le crédit (Ouch!) à l'équipe de M. Pinder qui a enregistré une performance exceptionnelle.

Pacifique: par Eila Loughlin

C'était jour de déménagement

C'était jour de déménagement. Les boites étaient empilées ici et là. **Gord Fryer**, gestionnaire régional de l'administration, et **Phil Riddolls**, spécialiste en télécommunications au ministère des Communications, répartissaient les lignes téléphoniques dans les nouveaux locaux de l'administration régionale, à Clearbrook. M. Riddolls surveillait l'installation d'un nouveau système téléphonique à l'administration régionale qui permet de jouir d'un lien direct avec les établissements de la région et de diminuer les frais de téléphone. L'administration régionale a emménagé dans ses nouveaux locaux le 30 novembre dernier.

***Gord Fryer** et **Phil Riddolls** sont bien installés sur une pile de boites pour répartir les lignes téléphoniques dans les nouveaux locaux de l'administration régionale. Le grand déménagement s'est effectué le 30 novembre dernier.*

Nouvelle construction

Le sénateur **Ray Perrault** a récemment annoncé au nom du ministre des Travaux publics l'octroi d'un contrat de 850 000 $ pour la construction d'un nouvel édifice récréatif à l'établissement Mountain.

Régime de prestations de revenu

versées à la famille d'un employé du Service correctionnel du Canada tué dans l'exercice de ses fonctions

1. Définitions

Aux fins du présent régime, les termes suivants sont définis comme suit:

a- **Employé** désigne un employé du Service des pénitenciers ou du Service national des libérations conditionnelles tel que défini dans la *Loi sur les pénitenciers*.

b- **Âge de la retraite ou nombre maximal d'années de service** désigne 65 ans d'âge ou une date antérieure lorsque l'employé aurait atteint

- l'âge de 55 ans, et
- aurait à son crédit 35 années de service ouvrant droit à pension en vertu de la Loi sur la pension de la Fonction publique.

c- **Revenu net** désigne la solde de l'employé moins les retenues sur la solde, calculé comme si l'employé travaillait encore et réclamait les exemptions usuelles pour une épouse et des enfants admissibles, le cas échéant, pour:

- les contributions au titre de la Loi sur la pension de la Fonction publique,
- les contributions au titre du Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec,
- les contributions au titre de la Loi sur l'assurance-chômage, et
- le paiement de l'impôt sur le revenu.

d- **Pension nette** désigne la pension de l'employé moins la retenue pour l'impôt sur le revenu, calculée comme si l'employé recevait la pension et réclamait les exemptions usuelles pour une épouse et des enfants admissibles, le cas échéant.

e- **Revenu** désigne:

- au moment du décès, la solde et les indemnités ouvrant droit à pension qui sont alors applicables;
- par la suite, la solde et les indemnités ouvrant droit à pension qui seraient dues à l'employé, y compris les augmentations annuelles et les révisions générales auxquelles l'employé aurait eu droit s'il était toujours en fonction dans le groupe d'emploi et au niveau qui, de l'avis du Commissaire aux services correctionnels, est l'équivalent du poste qu'il occupait lors du décès.

f- **Pension** désigne la pension à laquelle l'employé aurait eu droit en vertu de la Loi sur la pension de la Fonction publique et du Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec s'il avait continué d'exercer ses fonctions jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de la retraite ou le nombre maximal d'années de service, d'après son groupe et son niveau à son décès et au taux fixé pour les fins du régime.

g- **Régime** désigne le Régime de prestations supplémentaires du revenu versées à la famille d'un employé du Service correctionnel du Canada tué dans l'exercice de ses fonctions.

h- **Tué dans l'exercice de ses fonctions** désigne le décès d'un employé qui, de l'avis du Conseil du Trésor, est attribuable à un acte de violence illégal de la part d'une autre personne ou personnes et qui survient dans l'exercice ou à la suite de ses fonctions dans l'application de la loi.

i- **Montants statutaires** désigne tout montant payable en vertu:

- de la Loi sur la pension de la Fonction publique,
- de la Loi sur les pensions,
- de la Loi concernant l'indemnisation des employés de l'État,
- du Régime de pensions du Canada,
- du Régime des rentes du Québec.

2. Durée d'admissibilité

Sous réserve des conditions mentionnées ci-dessous, l'épouse et les enfants d'un employé tué dans l'exercice de ses fonctions seront admissibles aux prestations tant et aussi longtemps que les pensions:

a- seront payables à ces personnes ou au titre de ces personnes en vertu de la Loi concernant l'indemnisation des employés de l'État ou de la Loi sur les pensions, ou

b- seraient payables à ces personnes ou au titre de ces personnes, en vertu de la Loi concernant l'indemnisation des employés de l'État ou de la Loi sur les pensions, si les montants payables en vertu de ce régime n'étaient pas payés.

3. Prestations supplémentaires

(I) *Lorsqu'un employé est tué dans l'exercice de ses fonctions, son épouse a droit aux prestations supplémentaires de revenu suivantes:*

a- l'épouse recevra, en vertu du présent régime, un revenu égal à l'excédent de la rémunération nette de l'employé sur les montants statutaires payables à l'épouse et aux enfants de l'employé, ou au titre de ces personnes:

b- tant que l'épouse* a droit aux prestations, le montant déterminé en (a) continuera de lui être versé jusqu'à la date où l'employé aurait atteint l'âge de la retraite ou le nombre maximal d'années de service, et

c- lorsque l'employé aurait atteint l'âge de la retraite ou le nombre maximal d'années de service, on versera à l'épouse des prestations de revenu supplémentaire égales à l'excédent de la pension nette sur les montants statutaires payables à l'épouse et aux enfants de l'employé, ou au titre de ces personnes.

(II) *Lorsque l'épouse qui a un ou plusieurs enfants décède ou cesse de quelque façon d'être admissible aux prestations supplémentaires, le ou les enfants recevront une indemnité en vertu des dispositions de l'article 4.*

4. Pas de conjoint?

(I) *Lorsqu'il n'a pas d'épouse et que le(s) survivant(s) est(sont) un(des) enfant(s), les prestations de revenu supplémentaires prévoient:*

a- dans le cas d'un seul enfant, un montant qui, avec les montants statutaires ainsi que les prestations supplémentaires ci-dessous payables à cet enfant ou au titre de cet enfant, est égal à cinquante pour cent du revenu net de l'employé, ou

b- dans le cas de deux enfants ou plus, un montant égal à l'excédent du revenu net de l'employé sur les montants statutaires payables à ces enfants ou au titre de ces enfants, le montant étant réparti de façon égale entre eux.

(II) *Tant que le ou les enfants** ont droit aux prestations supplémentaires, le montant déterminé en 4(I) continuera de leur être versé jusqu'à la date où l'employé aurait atteint l'âge de la retraite ou le nombre maximal d'années de service.*

(III) *Lorsque l'employé aurait atteint l'âge de la retraite ou le nombre maximal d'années de service, on versera à l'enfant ou aux enfants ou au titre de l'enfant ou des enfants, des prestations de revenu supplémentaires égales:*

a- dans le cas d'un seul enfant, à un montant qui, avec les montants statutaires ainsi que les prestations ci-dessous payables à cet enfant ou au titre de cet enfant, est égal à cinquante pour cent de la pension nette de l'employé, ou

b- dans le cas de deux enfants ou plus, à l'excédent de la pension nette de l'employé sur le total des montants statutaires payables aux enfants ou au titre des enfants, ce montant étant réparti de façon égale entre eux.

(IV) *Les prestations de revenu supplémentaire payables au titre d'un enfant en vertu du présent régime seront versées à la personne ou à l'organisme qui est habilité à recevoir ces prestations aux termes de la Loi concernant l'indemnisation des employés de l'État ou de la Loi sur les pensions. Le récipiendaire doit rendre compte de l'utilisation de ces prestations supplémentaires conformément aux lois.*

5. Pas plus que le revenu net

En aucun cas, les prestations de revenu supplémentaire payables en vertu du présent régime, incluant les montants statutaires, doivent-elles atteindre une somme qui ferait que le total des indemnités payables au titre des survivants soit plus élevé que la pension nette ou le revenu net, selon le cas, auquel l'employé aurait eu droit.

6. Modifications apportées par le commissaire

(I) *Lorsqu'une épouse et (ou) un enfant ou des enfants admissibles survivent à un employé et que, de l'avis du Commissaire aux services correctionnels, le paiement ou le partage des prestations supplémentaires comme le prescrit le présent régime:*

a- cause une grave injustice parmi les survivants admissibles ou des difficultés à un ou des survivants, ou

b- entre en conflit avec les modalités de paiements qui sont versés en vertu de la Loi concernant l'indemnisation des employés de l'État ou la Loi sur les pensions,

le Commissaire peut apporter au partage ou au paiement des prestations supplémentaires les modifications qu'il juge appropriées dans les circonstances.

(II) *En aucun cas, les modifications apportées par le Commissaire aux termes du paragraphe 6(I) doivent-elles changer le montant total des prestations de revenu supplémentaire qui sont payables en vertu du présent régime.*

7. Pas cessible

Les prestations supplémentaires versées en vertu du présent régime ne sont pas cessibles.

8. Paiements mensuels

Les montants payables en vertu du présent régime seront versés mensuellement en arrérages et continueront de l'être jusqu'à la fin du mois au cours duquel le bénéficiaire décède ou cesse autrement d'y être admissible.

9. Renseignements requis

Pour pouvoir recevoir les prestations accordées en vertu du présent régime, l'épouse ou l'(les) enfant(s) admissible(s), ou tout autre personne qui reçoit les prestations au titre d'un(des) enfant(s) doit fournir au Commissaire aux services correctionnels les renseignements requis pour bien administrer le régime.

---

* *Les prestations prévues cesseront dans les cas de remariage, de relation de conjoint de droit commun lorsque établie, ou lors du décès.*

** *Jusqu'à l'âge de 17 ans ou de 25 ans s'il poursuit ses études.*

Trois situations fictives

Employé ayant un (1) enfant et trois (3) années de service ouvrant droit à pension

Rémunération:		$ 24,371.00
Déductions:		
* Loi sur la pension de la Fonction publique	$ 1,827.82	
Assurance chômage	$ 294.84	
	$ 2,122.66	$ 2,122.66
Imposable		$ 22,248.34
Impôt sur le revenu		$ 4,603.30
Rémunération nette		$ 17,645.04
* Régime de pension du Canada/Québec inclus		
Veuve et enfant		
Loi sur la pension de la Fonction publique	$	
Loi sur les pensions (non-imposable)	$ 9,834.96	
Régime des rentes du Québec	$ 3,518.16	
	$13,353.12	
Imposable	$ 3,518.16	
Impôt sur le revenu	$	
Revenu net	$13,353.12	$ 13,353.12
Régime supplémentaire (par année)		$ 4,291.92
Régime supplémentaire (par mois)		$ 357.66

Employé ayant un (1) enfant et dix (10) années de service ouvrant droit à pension

Rémunération:		$ 19,696.00
Déductions:		
* Loi sur la pension de la Fonction publique	$ 1,477.20	
Assurance chômage	$ 294.84	
	$ 1,772.04	$ 1,772.04
Imposable		$ 17,923.96
Impôt sur le revenu		$ 2,427.10
Rémunération nette		$ 15,496.86
* Régime de pension du Canada/Québec inclus		
Veuve et enfant		
* Loi sur la pension de la Fonction publique	$ 1,980.82	
Loi sur les pensions (non-imposable)	$ 9,834.96	
Régime de pension du Canada	$ 2,744.28	
	$14,560.06	
Imposable	$ 4,725.10	
Impôt sur le revenu	$	
Revenu net	$14,560.06	$ 14,560.06
Régime supplémentaire (par année)		$ 936.80
Régime supplémentaire (par mois)		$ 78.07

Employé ayant trois (3) enfants et neuf (9) années de service ouvrant droit à pension

Rémunération:		$ 23,766.00
Déductions:		
* Loi sur la pension de la Fonction publique	$ 1,782.45	
Assurance chômage	$ 294.84	
	$ 2,077.29	$ 2,077.29
Imposable		$ 21,688.71
Impôt sur le revenu		$ 3,988.40
Rémunération nette		$ 17,700.31
* Régime de pension du Canada/Québec inclus		
Veuve et enfants		
Loi sur la pension de la Fonction publique	$ 2,380.27	
Loi sur les pensions (non-imposable)	$13,145.64	
Régime des rentes du Québec	$ 4,214.16	
	$19,740.07	
Imposable	$ 6,594.43	
Impôt sur le revenu	$	
Revenu net	$19,740.07	$ 19,740.07
Régime supplémentaire (par année)		$ .....
Régime supplémentaire (par mois)		$ .....

en bref

CONDAMNÉS À LA PRISON À VIE POUR LE MEURTRE DE MICHEL ROY — Les récidivistes **Michel Tremblay** et **Gérald Gauthier** ont été trouvés coupables du meurtre prémédité de M. **Michel Roy**, directeur de l'établissement à sécurité maximale Archambault, et condamnés à la prison à vie. Le verdict de culpabilité a été rendu le 16 janvier dernier au bout de 17 heures de délibérations du jury composé de 8 femmes et 4 hommes. Le Juge de la cour supérieure du Québec, M. **Jean-Guy Boilard**, a alors condamné les deux coupables à la prison à vie sans admissibilité à la libération conditionnelle avant d'avoir purgé 25 ans de prison ferme. Le juge a souhaité qu'ils n'obtiennent jamais cette libération conditionnelle compte tenu des circonstances de l'assassinat et de la preuve entendue. Michel Roy a été assassiné à son domicile le 7 février 1978. Il a reçu 7 balles dans la tête alors qu'il était à déneiger l'entrée de sa maison.

NOUVEL OUVRAGE SUR L'HOMOSEXUALITÉ EN PRISON — Dans un livre qu'elle vient de publier, Dr **Alice Propper**, professeur de sociologie à l'Université York, de Toronto, conteste l'idée largement répandue que l'homosexualité en prison est une question de "situation" et que les détenus qui s'y adonnent l'abandonnent lorsqu'ils réintègrent la société. C'est ce qu'elle soutient dans son livre *Prison Homosexuality: Myth and Reality*. Il s'agit d'une étude comparative portant sur trois établissements mixtes et quatre centres de formation pour femmes dans laquelle elle compare le fruit de ses recherches à d'autres études traitant de l'homosexualité pratiquée aussi bien par les hommes que par les femmes. Mme Propper a découvert que l'homosexualité ne diminue pas dans les établissements mixtes même si les détenus peuvent danser, travailler et se récréer ensemble. Elle soutient dans son étude qu'il y a autant d'homosexualité dans les établissements mixtes que les autres. Elle démontre que plusieurs détenus poursuivent leurs activités homosexuelles après leur libération même s'ils ont été violés lors de leur première expérience. Le livre de Mme Propper a été publié aux éditions D.C. Heath's Lexington Books.

L'ARCAD REÇOIT UNE SUBVENTION DE 12 800 $ — Le Solliciteur général a annoncé, le 20 janvier dernier, l'octroi d'une subvention de 12 800 $ à l'ARCAD (l'Association des rencontres culturelles avec les détenus) en vue de la réalisation d'un programme d'éducation publique dans le cadre duquel on présentera la pièce de théâtre "*Quand j'y ai dit ça, a parti à rire*". Produite par le Malin Théâtre et présentée du 23 janvier au 27 février 1982 à la salle La Polonaise de la rue Prince-Arthur, à Montréal, cette pièce veut faire mieux connaître au public les régimes pénitentiaire et de justice pénale. Écrite par **Léo Lévesque**, cette pièce décrit une courte période dans la vie d'un groupe de détenus dans un pénitencier à sécurité maximale.

LE TAUX D'EMPRISONNEMENT DES AUTOCHTONES EST EFFROYABLE — Les autochtones de l'Ontario ont quatre fois plus de chance d'être emprisonnés que les non autochtones et ont deux fois moins de chance d'être libérés sous caution où après avoir payé l'amende, lit-on dans le rapport annuel du Conseil ontarien des autochtones sur la justice. Le conseil, qui représente neuf groupes autochtones de l'Ontario et qui conseille la province en matière de justice pénale, qualifie d'effroyable le taux d'emprisonnement des autochtones au cours de l'année financière 1980-81. Alors que les Indiens et les Métis ne représentent que deux pour cent de la population ontarienne, ils ont représenté huit pour cent des admissions dans les établissements correctionnels de la province. Les autochtones ont représenté 17 pour cent des femmes incarcérées en Ontario et 35 pour cent de celles âgées entre 51 et 70 ans. Au cours de la période étudiée, le nombre de femmes autochtones emprisonnées à la prison de Kenora représentait 94 pour cent du nombre total de femmes incarcérées à cet établissement et près de la moitié des femmes autochtones emprisonnées dans toute la province. Quant aux autochtones masculins emprisonnés au cours de la même année, 26 pour cent d'entre eux l'ont été au Centre de détention de Kenora.

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE CONSTRUIRA DE NOUVELLES INSTALLATIONS PLUS PETITES — Le Procureur général de la Colombie-Britannique **Allan Williams** a annoncé que sa province a décidé de fermer le Centre correctionnel régional du Lower Mainland en 1985 et de le remplacer par des établissements plus petits pour loger les détenus masculins et féminins, dont une prison pour garder les détenues de juridiction fédérale. Le Procureur général de la province a ajouté qu'on étudiait quatre sites possibles pour y ériger les installations prévues pour les femmes.

L'INSTITUT SUR LA JUSTICE POUR LES JEUNES TIENDRA SES ASSISES EN ANGLETERRE CET ÉTÉ — La deuxième biennale de l'American University School of Justice Institute sur la justice pour les jeunes en Angleterre et aux États-Unis se tiendra à Londres du 11 au 30 juillet 1982. On y traitera de la philosophie et du régime de justice en Angleterre et aux États-Unis, des programmes de lutte à la toxicomanie pour les jeunes, des jeunes et la police, des tribunaux et des professions cliniques. Les frais de participation s'élèvent à 1 400 $ et comprennent le logement au Imperial College de l'Université de Londres. Pour obtenir davantage de renseignements, il faut s'adresser à Dean **Richard A. Myren**, Director, School of Justice, The American University, Washington, D.C., 20016, ou faire le (202) 686-2532.

RÉOUVERTURE DE L'ÉCOLE À ARCHAMBAULT — Fermée depuis deux ans à la suite de prises d'otages dans les locaux, l'établissement Archambault vient de réouvrir l'école après y avoir apporté des modifications majeures qui rendront les locaux beaucoup plus sécuritaires. La nouvelle école a ouvert ses portes le 1er février. Elle pourra accueillir jusqu'à soixante-dix détenus à temps plein, nous a dit **Jean Courtemanche**, directeur adjoint des services techniques à l'établissement.

Un régime de prestations de revenu

Suite de la page 1

dit M. **Phil Plouffe**, chef de la rémunération à l'AC. "Avant ce régime, il n'existait aucune disposition permettant à la veuve de recevoir le salaire qu'aurait perçu son époux, sauf les régimes statutaires.

Lorsque le SCC a soumis une proposition au Conseil du Trésor, en 1978, la GRC avait elle aussi élaboré un régime semblable et les deux organismes ont décidé d'unir leur efforts. Le régime fut approuvé dans son ensemble, le 2 octobre 1980, par le Conseil du Trésor et les principes directeurs furent finalement avalisés le 28 mai 1981. Ce régime fonctionne maintenant en vertu de ces deux documents écrits, notamment la soumission de 1980 qui a été approuvée et les principes directeurs de 1981. Toutefois, ces mesures sont considérées comme provisoires et on a demandé l'adoption d'une loi à cet effet.

Les survivants sont admissibles si leur conjoint est tué au cours d'un acte de violence illégal qui survient dans l'exercice de ses fonctions. Comme dans le cas du directeur Roy, cet acte illégal peut se dérouler à l'extérieur de l'établissement, mais pour y être admissible, il faut que l'employé ait été en service de 24 heures (on 24-hour call). C'est là une des conditions du régime.

M. Plouffe a souligné qu'il y avait eu, depuis 1909, 17 cas d'employés tués alors qu'ils étaient dans l'exercice de leurs fonctions, mais un certain nombre de cas n'ont pas fait l'objet d'une longue étude en vertu de ce régime parce que l'épouse s'était remariée ou vivait en union de fait, était décédée ou que les enfants survivants avaient soit atteint l'âge adulte ou avaient terminé leurs études au moment où le régime est entré en vigueur.

Même si le conjoint se remarie ou établit une union de fait, les enfants survivants demeurent admissibles jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 17 ans, ou de 25 ans s'ils poursuivent leurs études. Prenons par exemple le cas du conjoint qui se remarie et qui avait un enfant au moment où l'employé est tué. Les prestations versées garantiront un revenu minimum en vertu des régimes statutaires et 50% du salaire qu'aurait reçu le parent tué en vertu du régime du SCC. Et on verserait la totalité du salaire qu'aurait perçu un employé tué, dans le cas de deux enfants et plus, et ce, même si le conjoint se remarie.

De même, a expliqué M. Plouffe, le remariage ou une union de fait signifierait simplement que le régime supplémentaire (et les autres régimes statutaires) seraient suspendus. Si le mariage échoue ou que le nouveau conjoint décède, le conjoint survivant est de nouveau admissible à des prestations. Cela dépendrait du retour en vigueur de la Loi sur les pensions ou la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État et, bien entendu, si cela est avantageux pour les survivants.

De plus, le régime offert par le SCC assure des prestations supplémentaires aux employés dans l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils aient atteint 65 ans, ou 55 ans s'ils ont 35 ans de service à leur crédit. Après cela, on ne basera plus les calculs sur le salaire, mais sur la pension qu'aurait reçue l'employé. Les prestations supplémentaires seraient encore égales à la différence du montant de la pension nette du défunt conjoint qui dépasse le total de n'importe lequel des droits statutaires payables aux survivants, a précisé M. Plouffe.

Le Leclerc . . .

• **Suite de la page 1**

ment, passa des mains de l'ex-directeur, M. **Irving Kulik**, à celles du nouveau, M. **René Rousseau**.

Le nouveau directeur du Leclerc est arrivé au SCC en 1967, après quelques années dans l'enseignement. Il était alors professeur à Cowansville. Puis il fut surveillant des études (1968) avant de devenir, au même établissement, en 1975, directeur adjoint du développement éducationnel. En 1977, M. Rousseau était promu directeur adjoint de la formation générale et professionnelle. Il quitta Cowansville en 1979 pour aller travailler comme directeur adjoint de l'éducation et de la formation au Centre fédéral de formation, poste qu'il a quitté en juin 1981 alors qu'il a été nommé directeur intérimaire de l'établissement Leclerc.

Au nombre des priorités du nouveau directeur, figure la poursuite du processus d'agrément dans lequel son établissement est plongé. Il se propose aussi de mettre l'accent sur la réhabilitation des résidants même si, comme il le soulignait, sa clientèle est quelque peu particulière. En effet, la population carcérale du Leclerc est en général composée de récidivistes.

ENTRE NOUS

est une publication de format tabloïd destinée au personnel du Service correctionnel du Canada et est publié par la Direction des communications, 1, Place Killeany, 460, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1A 0P9. Faites parvenir vos textes et photos à l'administrateur des communications de votre région ou aux rédacteurs:

Gaston Pelletier
Helen Gooderham

Photographe: **Erik Gustafsson**

DIRECTIVES

Amendements aux directives du commissaire et aux instructions divisionnaires publiés entre le 19 décembre 1981 et le 19 janvier 1982.

SÉRIE	MODIFICATION		IDENTIFICATION
200	No 51	Publiée:	Table des matières en date de 1981-12-31
		Abrogée:	DC 216 Comités Consultatifs de Citoyens en date de 1979-11-30
		Publiée:	DC 216 Comités Aviseurs de Citoyens en date de 1981-12-31
200	No 52	Publiée:	Table des matières en date de 1981-12-31
		Abrogée:	DC 203 Agent responsable, Unité opérationnelle en date de 1981-01-30 Annexe A en date de 1981-01-30
		Publiée:	DC 203 Agent responsable, Unité opérationnelle en date de 1981-12-31 Annexe A en date de 1981-12-31
400	No 8	Publiée:	Table des matières en date de 1981-12-31
		Rayer:	ID 403 Uniform — Rank Insignia en date de 1964-10-05
		Rayer:	ID 404 Uniform — Shoulder Flashes and Service Chevrons en date de 1964-10-14
		Publiée:	ID 418 Programme d'orientation pour les employés autres que les CX en date de 1981-12-31
		Publiée:	ID 419 Mise en oeuvre du programme d'orientation en date de 1981-12-31
Manuel de Sécurité	No 75	Publiée:	Table des matières en date de 1981-12-31
		Abrogée:	DC 216 Comités Consultatifs de Citoyens en date de 1979-11-30
		Publiée:	DC 216 Comités Aviseurs de Citoyens en date de 1981-12-31
Manuel de Sécurité	No 76	Publiée:	Table des matières en date de 1981-12-31
		Abrogée:	DC 203 Agent responsable, Unité opérationnelle en date de 1981-01-30 Annexe A en date de 1981-01-30
		Publiée:	DC 203 Agent responsable, Unité opérationnelle en date de 1981-12-31 Annexe A en date de 1981-12-31
IAC	No 22	Abrogée:	Annexe A D'IAC 1975-6 en date de 1979-08-01
		Publiée:	Annexe A D'IAC 1975-6 en date de 1981-12-31
R.S.P.		Abrogée:	Codification administrative du règlement sur le Service des pénitentiers en date de 1981-06-30
		Publiée:	Codification administrative du règlement sur le Service des pénitenciers en date de 1982-01-15

Pour obtenir davantage de renseignements, veuillez communiquer avec **Lilas Patenaude** au 995-6542.

Service correctionnel Canada
Correctional Service Canada

ENTRE NOUS

Vol. 7 no 5 le 15 mars 1982

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.
Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

LIBRARY
MINISTRY OF THE SOLICITOR GENERAL
JUIN JUNE 10 1982
BIBLIOTHÈQUE
MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL
SERVICE CORRECTIONNEL CANADA
FUTURA RECIPERE

Les aumôniers sont maintenant embauchés pour 6 ans

Le SCC et le Comité interconfessionnel signent une entente

Par Dennis Finlay

OTTAWA — Le Solliciteur général **Robert Kaplan** et le président du Comité interconfessionnel de l'aumônerie, le Dr **Goodwill MacDougall**, ont signé une entente, le 25 janvier, qui amènera un changement radical dans le fonctionnement et l'efficacité des services d'aumônerie au Service correctionnel du Canada.

L'une des conséquences les plus importantes de cette entente est que les aumôniers seront maintenant embauchés par le SCC en vertu d'un contrat de six ans au lieu d'être embauchés comme employés permanents. Cette entente prévoit également une formation pastorale reconnue avant l'entrée de l'aumônier dans le Service, ou au cours de sa première année de probation.

Cette entente est fondée sur un rapport qu'a soumis un groupe de travail composé de trois hommes, qui a étudié le rôle et la qualité des services d'aumônerie dans le régime pénitentiaire fédéral.

Présidé par le Révérend **Jack T. Lowery**, ministre de l'Église Unie et directeur adjoint des services de consultation en gestion à Approvisionnements et services, ce groupe de travail a débuté ses travaux en 1979. Il a présenté 24 recommandations pour améliorer les services d'aumônerie dans les pénitenciers fédéraux.

"Conformément à cette entente, un aumônier sera embauché sur une base contractuelle de six ans. Cette entente est conclue entre le SCC et l'Église de l'aumônier, a dit Dr MacDougall." La première année en sera une de probation au cours de laquelle l'aumônier pourra aussi poursuivre sa formation en pastorale, si nécessaire.

C'étaient auparavant les Églises qui recommandaient les aumôniers que le Service embauchait à titre d'employés permanents.

Il existe présentement 32 aumôniers permanents au SCC. Ils ne seront remplacés qu'au moment où ils prendront leur retraite ou démissionneront.

Il y a au moins un aumônier dans chacun des 59 établissements fédéraux et centres correctionnels communautaires.

M. Kaplan a mentionné comme avantage important de ce nouveau régime, une plus grande facilité à recruter des aumôniers car les Églises seront moins réticentes à autoriser l'un des leurs à servir pendant six ans plutôt que sur une base permanente.

Avant cette entente, les aumôniers du SCC ne recevaient aucune formation spéciale avant

(Suite à la page 4)

*C'est le Solliciteur général **Robert Kaplan** et le président du Comité interconfessionel, le Rév. **Goodwill MacDougall**, qui ont signé l'entente intervenue entre le SCC et le Comité, en présence de **Roma Bertrand**, commissaire adjoint principal, l'Abbé **Raymond Murray Tardiff**, membre du Comité interconfessionnel, l'Abbé **Gabriel Savignac**, aumônier général intérimaire, le Rév. **Leon C. Gilbertson**, vice-président du Comité interconfessionnel, le Rév. **Ron Nash**, aumônier général de l'Ontario, l'Abbé **Raymond-Marie Tardif**, aumônier catholique à Collins Bay, et **Dan Weir**, directeur des politiques et procédures à la direction des programmes pour les détenus.*

La formation du personnel est la principale priorité du

Nouveau directeur des industries du SCC

OTTAWA — Un important programme de formation pour le personnel des Industries, un système de communications amélioré et modernisé, de meilleures procédures de comptes rendus et l'accent sur les gens, aussi bien le personnel que les détenus, telles sont les principales priorités du nouveau directeur de la division des Industries au SCC, M. **John Meek**.

"Mon mandat est de faire marcher rondement les Industries du SCC dans les années 1980. L'an dernier (1980-1981), les Industries ont assuré de l'emploi et une formation à près de 1 200 détenus tout en réalisant des recettes brutes de 7, 5 $ millions provenant de la vente d'équipement postal, de mobilier modulaire, de tablettes en métal et de vêtements pour détenus, etc. . . . L'an prochain, nous prévoyons réaliser des ventes nettement supérieures à 10 $ millions auprès de notre acheteur traditionnel, le gouvernement fédéral, et augmenter substantiellement nos ventes auprès des agences, des églises, des écoles et des gouvernements provinciaux," a mentionné M. Meek lors d'une entrevue à **Entre Nous**.

Lors de la conférence des Industries du SCC, les 12 et 13 janvier derniers, le personnel de l'AC et les cinq administrateurs régionaux des Industries ont eu l'occasion de rencontrer leur nouveau directeur, M. Meek, qui a dirigé l'agro-entreprise

(Suite à la page 2)

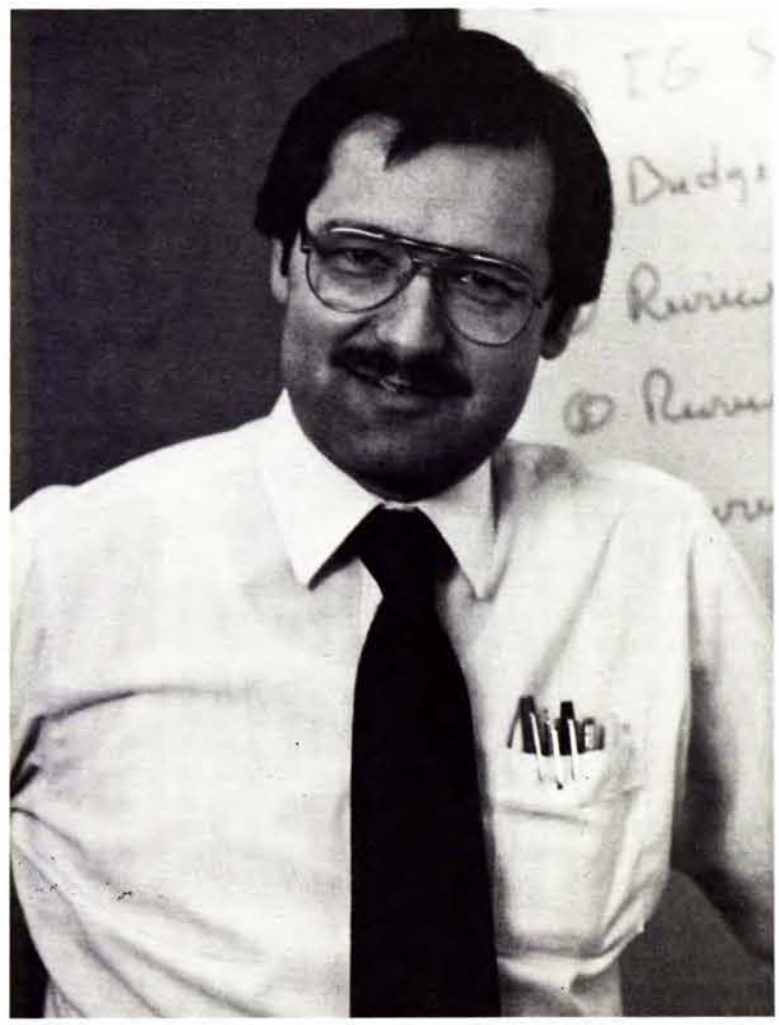

*"Mon mandat est de faire marcher rondement les industries du SCC", a dit **John Meek**, le nouveau directeur des industries du SCC.*

Contrairement aux rumeurs persistantes

Clifford Olson n'était pas en libération conditionnelle

OTTAWA — "**Clifford Olson** n'est pas en liberté conditionnelle à l'heure actuelle, il ne l'était pas lorsqu'il a commis les onze meurtres en Colombie-Britannique, pas plus qu'il n'était sous le coup d'une condamnation lorsque les enquêtes sur ces meurtres ont été ouvertes", a déclaré M. **Bill Outerbridge**, président de la Commission nationale des libérations conditionnelles, en réponse aux rumeurs persistantes qui veulent qu'Olson soit un libéré conditionnel.

"C'est en 1972 que la Commission lui a accordé sa dernière libération conditionnelle, a-t-il ajouté; celle-ci a d'ailleurs été révoquée en janvier 1973 et M. Olson a été réincarcéré. Il n'a jamais bénéficié que d'une seule autre libération conditionnelle, en 1959."

"À plusieurs reprises pendant qu'il purgeait ses peines, M. Olson a obtenu des libérations sous surveillance obligatoire, mais elles ont successivement été révoquées par la Commission, a précisé M. Outerbridge. La libération sous surveillance obligatoire, contrairement à la libération conditionnelle, n'est pas une mise en liberté accordée à la discrétion de la Commission. Elle est un processus automatique de libération sous condition prévu par la loi. La libération conditionnelle, elle, n'est pas automatique; elle fait suite à un examen approfondi du cas de chaque détenu par les commissaires."

"En fait, la plupart des détenus libérés sous surveillance obligatoire se sont vu refuser à maintes reprises une libération conditionnelle par la Commission, a souligné avec insistance M. Outerbridge. Ils doivent demeurer en détention jusqu'à leur libération en vertu des dispositions législatives actuelles. Il en a été de même pour M. Olson: chaque fois qu'il est devenu admissible à la libération conditionnelle au cours des huit ou neuf dernières années, on la lui a refusée."

Le district de la Saskatchewan a un nouveau directeur

Par Linda Lee

PRAIRIES — **Jon Klaus** a officiellement pris la direction du district des libérations conditionnelles de la Saskatchewan lors d'une cérémonie officielle, il y a quelques semaines.

Au cours de la cérémonie, **Gordon Pinder**, commissaire adjoint des programmes pour les détenus, a dit que Jon faisait partie de "ce nouveau type de jeune et dynamique administrateur de libérations conditionnelles". M. Pinder a de plus souligné l'importance des services correctionnels au sein de la communauté. "Quatre-vingt quinze pour cent des délinquants réintègrent la collectivité au bout d'une période inférieure à quatre ans."

Robert Gillies, commissaire principal à la CNLC, et **Jim Phelps**, directeur général régional des Prairies, ont participé à cette cérémonie, de même qu'une cinquantaine de personnes qui s'intéressent aux divers aspects du régime de justice pénale et aux organismes d'assistance post-pénale.

"Je conçois mon rôle, a dit Jon, comme étant de favoriser le développement des ressources communautaires pour les délinquants. L'expérience que j'ai acquise dans les pénitenciers et comme agent de libération conditionnelle me fait mieux comprendre d'où vient le délinquant et les problèmes qu'il ou elle doit surmonter. J'aimerais aider la communauté à mieux comprendre ces problèmes".

***Jon Klaus** et **Jim Phelps**, DGR des Prairies.*

Parallèlement à cette cérémonie d'investiture, on a tenu une journée d'accueil pour la collectivité au Centre correctionnel communautaire d'Oskana, à Regina. Environ 60 personnes ont répondu à l'invitation.

Né en 1947 à Pelly, en Saskatchewan, Jon a fait ses études aux Universités de la Saskatchewan et du Manitoba. Il est entré dans la Fonction publique en 1971 comme agent de libération conditionnelle à Winnipeg. En 1979, après avoir passé trois ans à l'administration régionale, à Saskatoon, comme adjoint spécial au directeur général régional et comme chef régional de la gestion des cas, Jon a accepté le poste de directeur adjoint de la socialisation au pénitencier de la Saskatchewan. Il a occupé ce poste jusqu'à ce qu'il soit nommé directeur de district.

Nouveau directeur des industries . . .

• Suite de la page 1

au SCC au cours des trois dernières années. Il a entrepris de favoriser l'apprentissage des détenus à un métier lucratif et de réduire ainsi les coûts d'exploitation des pénitenciers. M. Meek remplace l'expert-conseil **Alan McKenzie** qui a établi les structures actuelles de la division des Industries alors qu'il participait à un échange de cadres de la firme *"DPA Consulting Ltd."*

Accroître les recettes n'est que l'un des défis que doivent affronter les Industries en milieu pénitentiaire. Il faut aussi compter sur un personnel hautement qualifié qui sait comment motiver les détenus. "Nous voulons que les détenus réalisent qu'ils travaillent pour eux, et non pour le gardien," a-t-il soutenu.

"C'est très frustrant de travailler avec les détenus, mais la satisfaction est très grande lorsque vous réussissez." Il est primordial que les détenus travaillent dans un domaine qui les intéresse et qui leur permettra de gagner honnêtement leur vie au moment de leur réinsertion sociale. "Notre produit, c'est les détenus; nos moyens, les industries", a-t-il ajouté.

"Les gens m'intéressent beaucoup", dit-il. "La réussite d'une entreprise dépend des gens et leur présence est un atout dans notre secteur. Il est beaucoup plus difficile d'atteindre un niveau de productivité élevé en raison des contraintes du milieu, de l'attitude des détenus, etc." M. Meek prévoit bientôt visiter tous les établissements pour rencontrer tout son personnel composé d'environ 300 employés.

"Les résultats se voient à l'atelier", dit-il. "Je vais demander à mon personnel comment je peux l'aider à améliorer son efficacité, qu'il s'agisse de changer les procédures, la disposition ou l'équipement, commander le matériel à temps, affecter des fonds, assurer des marchés ou vendre le produit. Je veux apurer le système et le débarasser des procédures désuètes et de la paperasse pour pouvoir libérer le personnel et lui permettre de faire son important travail auprès des détenus. "La plupart des gens, dit-il, aiment faire un bon travail mais sont souvent découragés par des procédures inefficaces et un manque de communications." Il estime qu'un personnel heureux permet d'avoir une exploitation efficace des Industries.

Formation du personnel

M. Meek est à planifier un très vaste programme de formation du personnel qui sera offert à deux emplacements: Edmonton et Kingston. Cette formation dont les coûts prévus sont de 300 000 $ s'adressera aux directeurs adjoints des Industries, aux surveillants de la production et aux contremaîtres des ateliers, soit à presque tous les employés qui occupent des postes de directeur adjoint et leurs subalternes. Ils apprendront les plus récentes procédures industrielles et en administration des affaires, les communications et la gestion des ressources humaines. On prévoit que le programme de formation sera terminé d'ici 14 mois alors que chaque agent aura reçu une formation de deux semaines.

L'informatique et les communications

Sa troisième priorité est d'accélérer les communications, de fait, tous les aspects des systèmes d'affaires. Cela permettra de normaliser les procédures et d'avoir plus d'occasion de s'asseoir et de discuter de problèmes mutuels. Les communications sont une rue à deux sens entre l'AC et les régions et cela a toujours été un problème d'obtenir de l'information pertinente.

Une façon d'améliorer les communications, c'est d'avoir un meilleur système de comptes rendus. "Je veux faciliter la tâche des employés et rendre leur travail plus efficace. Cela signifie moins de paperasse et un système moins encombrant. Le problème, par le passé, c'est que l'information n'était pas toujours reçue ou envoyée correctement ou à temps."

M. Meek a l'intention de régler ce problème en utilisant de plus en plus l'ordinateur pour que l'information soit mise en mémoire dans tout le pays et soit disponible instantanément, qu'il s'agisse d'un bureau de l'AC ou d'un atelier des industries dans les régions. "Les ordinateurs nous informent quand nous sommes en retard dans nos échéanciers, lorsqu'il est temps de faire de nouvelles commandes et de ce dont nous avons besoin. Ils nous aident à contrôler tous les aspects de la vente, de la production et des finances."

"La clé du succès dans un milieu industriel c'est l'information de base. Il faut que les données recueillies soient disponibles à tous. Tout le monde a accès à la même information sur les écrans cathodiques. M. Meek s'emballe en pensant comment cela sera beaucoup plus facile et efficace lorsqu'on pourra compter sur les services d'un bon réseau d'ordinateurs.

Et cela ne tardera pas! La région de l'Ontario a commencé à utiliser des ordinateurs, tout comme la région du Québec. TETRAD, qui est la ramification de la commercialisation et des ventes pour les Industries, opère aussi avec des ordinateurs, et un établissement de la Colombie-Britannique a un système d'inventaire sur ordinateur.

John Meek est hautement qualifié pour ses nouvelles responsabilités. Il est entré au SCC en 1979 comme directeur de l'agro-entreprise et a étudié en économie de l'agriculture. Il détient un maîtrise en sciences de l'Université de Guelph et un doctorat de l'Université du Michigan. M. Meek a mentionné que les divers aspects de la gestion l'intéressent beaucoup dans sa vie professionnelle.

GENS d'ici et d'ailleurs

***Liliane Descaries**, **Lilas Patenaude** et **Marie-Berthe Beauparlant**.*

GORD JOY a pris sa retraite le 31 décembre dernier. Il compte plus de 35 ans de service dans le domaine correctionnel. Au moment de sa retraite, il était agent de programme aux programmes spéciaux d'emploi, à la direction de l'emploi des détenus, à l'administration centrale. Le commissaire **Yeomans** lui a remis une plaque pour longs états de service lors d'un déjeûner offert par ses collègues et amis. On lui a aussi remis deux séries de sept gravures. Aux dernières nouvelles, M. Joy se la coulait douce sur les bords du St-Laurent, près de Prescott. . . . **Bruce Woytuik**, chef des services d'information opérationnelle dans la région des Prairies, a décidé d'échanger les froides températures de la Saskatchewan contre les . . . froides températures d'Ottawa, le 1er décembre dernier. Il est maintenant analyste principal du traitement mécanique des données aux services d'information opérationnelle. Il dit que son nouveau travail le passionne mais qu'il en va tout autrement de la neige à Ottawa. Il a dit que sa principale fonction sera de développer un groupe de soutien dans les régions qui s'occupera d'élaborer diverses utilisations de mini ordinateurs dans les établissements et les régions . . . **DENIS METHÉ**, chef de cabinet du directeur général régional du Québec, **Jean-Paul Dugas**, est aussi rendu à l'administration centrale depuis le 1er mars. Il occupe les mêmes fonctions auprès du commissaire **Yeomans** et du commissaire adjoint principal **Roma Bertrand**. M. Methé succède à **Tom Epp** qui est maintenant chef intérimaire de la mise sur pied de la direction de l'administration qu'on a recréée le 1er mars à l'administration centrale . . . **JOHN NEELEY**, qui vient d'être promu gardien au pénitencier de Kingston, suit les traces de son père. Prénommé également **John**, ce dernier était gardien à Warkworth jusqu'à sa retraite en 1975 . . . **M.T. (MAC) BROADFOOT** a décidé de vivre le vie tranquille des retraités. Il a changé de cap le 29 décembre dernier. Il était au ministère depuis 1972, avant même la création du ministère et de son secrétariat. Avant d'arriver au SCC, il était au ministère du Travail où il a oeuvré pendant six ans. Auparavant, il avait été à l'emploi du gouvernement de la Saskatchewan. La GRC est probablement la seule composante du ministère où il n'aura pas laissé sa marque. Il a participé à de nombreux projets de programmes touchant les services correctionnels, les libérations conditionnelles et le secrétariat. Plus récemment encore, il a été conseiller supérieur avec le groupe d'étude sur la gestion. Plusieurs de ses collègues et amis ont salué son départ par une fête tenue le 29 janvier . . . **VÉRITABLE INSTITUTION** à l'administration centrale et ressource indispensable pour tous ceux qui veulent savoir ce qui se passe chez le personnel de tous les niveaux, **Jean-Claude Michaud** s'est chargé de nous apprendre que quelques employés de l'AC comptant de nombreuses années au SCC s'étaient dernièrement retirés. Jean-Claude Michaud est spécialiste de la distribution à la gestion des directives. Ainsi, avons-nous appris que . . . **PREMIERE DAME DU SERVICE** pendant quatre ans et demi, — j'étais la secrétaire du commissaire **Paul Faguy**, d'où mon titre, dit-elle dans un éclat de rire — **Marie-Berthe Beauparlant** a pris sa retraite le 30 décembre dernier. Elle était au SCC depuis 1955. Elle a ainsi mis fin à une carrière de 26 ans. Depuis 1974, Mlle Beauparlant était rédactrice-réviseur à la gestion des directives, à la correspondance et aux services linguistiques. Elle a aussi été la secrétaire du commissaire adjoint **J.R. Stone** et du commissaire adjoint principal **G.L. Sauvant**. Elle fait partie d'une chorale d'Ottawa et entend continuer de voyager . . . **CELLE QUI À DEJÀ DÉCLARÉ** qu'elle irait en Europe lorsqu'on aura construit un pont pour lui permettre de s'y rendre par voie terrestre, **Mlle Liliane Descaries**, secrétaire du directeur général des services médicaux et de santé, a aussi pris sa retraite le 30 décembre dernier après avoir travaillé pendant 37 ans et demi au SCC. Mlle Descaries veut continuer de travailler encore quelque temps dans le cadre de contrats à court terme. Elle projette d'aller visiter l'Ouest canadien . . . **LILAS PATENAUDE**, chef intérimaire de la gestion des directives, a également pris sa retraite le 30 décembre dernier. Elle a ainsi mis fin à une carrière de 26 ans dans la Fonction publique dont 22 au SCC. Mme Patenaude, qui a travaillé sous cinq commissaires, en profitera pour s'adonner au golf, au ski et aux voyages. Elle fait aussi beaucoup de travail bénévole. . . . **APRÈS AVOIR PASSÉ** 27 ans dans la Fonction publique fédérale, dont les six dernières années à la direction des communications du SCC, **Harold Provost**, chef de l'audio-visuel, a lui aussi pris sa retraite le 31 décembre dernier. M. Provost, maintenant âgé de 51 ans, a travaillé jusqu'à tout dernièrement au SCC en vertu d'un contrat à période déterminée. Harold entend profiter de sa nouvelle vie pour se gaver de plein air — c'est un fanatique du camping. Il prévoit aussi voyager et s'adonner au bénévolat. Ses collègues ont salué son départ lors d'un déjeûner au cours duquel ils lui ont remis un souvenir.

***Harold Provost** et **Gord Joy**.*

Henri Fleury, un gars "ben ordinaire"?

QUÉBEC — La cinquantaine allègre, trapu, solide, amoureux de la vie par plaisir et parfois par nécessité, le rire sonore, franc et malicieux, la tête grisonnante qui fait davantage ressortir le bleu des yeux, l'étincelle du regard qui vous met immédiatement en confiance, **Henri Fleury** se raconte en vous donnant l'impression qu'il se paie une pinte de bon temps, mais jamais votre tête. L'ironie installée depuis longtemps au coin des lèvres, il vous jauge, l'air de rien. Une ou deux questions et le voilà parti sur la route des récits. Par moments intarissable, parfois cachotier, il vous fait monter à bord de ses souvenirs et vous promène tout au long de ses expériences qu'il trouve le moyen de rendre parfois épiques. C'est un conteur de la race des vrais, un patenteux hors pair — "le Service en est plein" —, un homme de 55 ans qui a le goût de vivre centenaire "à condition que je ne devienne pas trop insupportable pour ma femme", un père de dix enfants, grand-père de quinze petits-enfants, un moniteur à l'atelier de production de capteurs solaires de Petro-Sun à l'établissement à sécurité intermédiaire de Cowansville.

Et ce n'est pas tout. Il pratique le tir, fabrique ses propres balles, bricole, a fait trente-six métiers, adore chasser le gros gibier, améliore l'équipement industriel de l'établissement, prépare sa lointaine retraite, et a du plaisir.

Henri Fleury est à l'emploi du SCC depuis neuf ans. Il est entré à l'établissement de Cowansville dans le cadre du programme des travaux d'hiver qui existaient à ce moment. Au bout de six mois comme soudeur, il a postulé un poste vacant, a remporté le concours et est devenu moniteur à l'atelier de réparation de boites postales où il a travaillé pendant sept ans avant de passer à l'atelier de production de capteurs solaires.

"Faire travailler ses méninges"

C'est particulièrement à cet atelier qu'il a "fait travailler ses méninges" pour améliorer l'équipement. C'est lui qui a fabriqué une machine à plier le carton, un couteau pour couper le carton à angle de 90 degrés, des tables pivotantes amovibles munies de freins, une table à inspection de pression d'une capacité de 200 livres, un treuil ajustable qui s'adapte au camion élévateur d'une capacité de 3 000 livres, une pince à ressort pour retirer les pièces de métal une fois coupées, ce qui permet de dégager instantanément la scie et d'éviter les accidents, etc.

Mais Henri Fleury ne se contente pas seulement d'améliorer l'équipement des ateliers de Cowansville. Il bricole un peu partout et n'importe quoi. Il fabrique, par exemple, ses propres balles qu'il utilise pour son entraînement qu'il poursuit sérieusement depuis cinq ans. Il coule ses plombs, refais les douilles utilisées et a fabriqué l'outillage nécessaire à une telle opération.

Pour la chasse, il utilise ses propres munitions. Quand il tire pour le Service, il utilise maintenant les munitions que le SCC fournit à ses tireurs.

C'est chez lui, sur sa propriété, qu'il fabrique ses petits "pétards". "A l'écart de la maison, mais pas à la demande de ma femme ou de mes enfants". Il ajoutera d'ailleurs que ce n'est pas si dangereux que ça, "en tout cas, moins que de s'amuser avec un briquet au gaz butane". Il avoue que sa femme était quelque peu nerveuse lorsqu'il s'est lancé dans cette aventure, mais que maintenant tout va bien. "Je lui ai montré comment ça fonctionne, et elle en a pris son parti".

***Henry Fleury** à l'atelier de capteurs solaires et chez lui. Photos — **Gilles Martel**, Cowansville.*

Comme tout le monde s'y attend, il a eu des aventures propres à faire dresser les cheveux sur la tête. Maintenant, il en rit. Il raconte avoir déjà téléphoné à un copain pour obtenir des renseignements sur une "recette" sans lui spécifier de quel producteur de poudre il s'agissait. Dans les faits, la force explosive était doublée et il a été abassourdi quelques minutes après avoir essayé sa production. Sans compter qu'il a eu le pouce insensibilisé pendant quelques heures. "Si j'avais alors utilisé une arme ayant déjà servi, j'aurais eu mon compte. Mais par chance, il s'agissait d'une arme neuve."

Quant aux voisins qui entendent ses "pétards", il rétorque "qu'il ne leur est pas plus pénible d'entendre le bruit de ses tirs que lui, les jappements de leurs chiens." Il précise toutefois qu'il les a avisés et qu'il leur a fait visiter ses installations pour qu'ils comprennent ce qui se passe et qu'ils perdent la frayeur qu'ils auraient pu entretenir." Il précise aussi que ses installations sont insonorisées. "On s'entend très bien. Chacun se la ferme et prend son mal en patience".

Il s'entraîne régulièrement avec des collègues de l'établissement dont **Luc Beauregard**, **Philippe Turcotte**, **André Patenaude**, **R. Hébert** et **Robert Boulet**. "M'entraîner avec ces gars m'oblige à m'améliorer. Ça permet aussi au vieux que je suis de forcer les jeunes à en faire autant", lance-t-il, l'air d'avoir fait un bon coup.

Il en a d'ailleurs surpris plusieurs en 1981, à Regina, en s'emparant du trophée du tir à la carabine dans la catégorie personnel autre que celui de la sécurité. Mais ce n'est pas le seul trophée qu'il expose fièrement dans sa maison. "J'en ai plein, ajoute-t-il, dont un trophée de chasse de 52 pouces. L'animal pesait 1 200 livres. Et ce n'est pas une histoire de chasse. J'ai les preuves chez moi".

Que pense sa femme de cette passion pour la chasse et le tir? "Elle m'accompagne lors de toutes les rencontres auxquelles je participe. Quant à la chasse, j'y vais avec mes garçons".

Puis on abordera mille et un autres sujets. Il restera cependant relativement coi sur ses expériences dans l'Armée. Il est entré dans les forces de réserve à 15 ans et s'est engagé dans l'active à 16 ans. "Sur un coup de tête", lance-t-il. Il refusera toutefois de dire comment il avait réussi à berner les autorités de l'Armée. Toutefois, quand il a vu que les choses ne se passaient pas exactement comme il l'avait imaginé et qu'il risquait de se retrouver au front, il a téléphoné à sa mère. "Viens chercher ton garçon, lui ais-je dit". Comment s'y est-t-il pris pour en sortir? Mystère! Il a refusé de me le dire. Mais son visage avait quelque chose de particulier. J'en ai conclu qu'il s'était probablement passé quelque chose de loufoque ou d'inracontable. Une chose est certaine, cependant. Il s'en tape encore les cuisses aujourd'hui.

Il est marié depuis l'âge de 18 ans. Avec **Solange**. Il en parle souvent et avec beaucoup d'admiration. Tout comme de ses enfants et des leurs.

Pense-t-il à la retraite? Un peu. Il a l'intention de devenir armurier lorsqu'il quittera le Service. "Je continuerai aussi longtemps que ma santé me le permettra." C'est alors qu'il aborde la question de l'hygiène mentale, ce besoin de s'aérer l'esprit. "Les problèmes de la maison, je les laisse à la maison, et ceux de l'atelier, à l'atelier. Si je me mettais à traîner mes problèmes partout, j'aurais "la baboune" comme tout le monde. C'est ce que je dis aux détenus qui travaillent à l'atelier."

"Ma Solange est d'ailleurs comme moi en ce domaine. Elle aussi fait de longues journées."

Incapable de me retenir, je lui ai alors demandé quand il avait trouvé le temps de faire une grosse famille, puisqu'il a toujours trouvé le moyen de travailler plusieurs heures par jour. Il a répondu: "Tu sais, il y a beaucoup de temps entre minuit et six heures," suivi d'un regard pour jauger l'effet, puis d'un énorme éclat de rire.

Henri Fleury promène sa malice des enfants encore ébahis par la vie comme si celle-ci n'avait jamais réussi à lui faire prendre le rang. Ou serait-ce qu'il a réussi à dompter la vie?

Il ne suffit pas de changer l'attitude des gens, il faut modifier le système

OTTAWA — Qu'est-ce que l'Action positive? C'est la question que posent la plupart des employés avant d'ajouter: l'égalité d'accès à l'emploi n'est pas suffisante?

La réponse fuse: "Non, ce n'est pas suffisant." Malgré tout l'argent et les efforts investis depuis les années 1970 pour l'Égalité d'accès à l'emploi, les programmes n'ont pas donné les résultats attendus et l'Action positive, qui existe actuellement dans trois ministères, expérimente une nouvelle approche.

Le programme d'Égalité d'accès à l'emploi, qui s'occupe de la discrimination envers les femmes, les autochtones et les handicapés, tente de changer l'attitude des gens envers ces groupes qui sont sous-utilisés. L'Action positive a pour sa part adopté un processus plus sophistiqué et tente de changer non pas les gens mais les systèmes qui créent des obstacles à l'embauchage des femmes, des autochtones et des handicapés.

"Le Gouvernement fédéral étant le plus gros employeur du Canada, il lui incombe de donner l'exemple au secteur privé et de s'assurer que les femmes, les autochtones et les handicapés sont proportionnellement représentés dans la Fonction publique, a dit **Huguette Labelle**, du Secrétariat d'État, lors d'un exposé qu'elle a présenté devant un groupe de rédacteurs en chef de journaux gouvernementaux et syndicaux.

Mme Labelle a précisé que le gouvernement a décidé de mettre sur pied l'Action positive d'abord dans trois ministères, soit le Secrétariat d'État, le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration. "Nous prévoyons élargir le programme d'Action positive à toute la Fonction publique lorsque les mesures auront été élaborées.

Une décision du Cabinet, non un programme social

Mme Labelle a souligné que l'Égalité d'accès à l'emploi dans la Fonction publique "n'est pas un programme social. Ce n'est pas de l'extra ou une fantaisie. L'Égalité d'accès à l'emploi est une politique gouvernementale, le résultat d'une décision du cabinet." Et ça va durer!

L'Action positive repose sur les mêmes bases que l'Égalité d'accès à l'emploi mais sera plus sophistiquée, ayant pour cible les systèmes et étant axé sur des résultats concrets. Son but est d'arrêter à la source la discrimination dans les mécanismes d'embauchage du gouvernement fédéral qui se révèlent des entraves majeures pour les groupes sous-représentés, leur imposant un haut taux de chômage, de faibles salaires, la discrimination dans l'emploi (chez les femmes), le manque de possibilités de promotions, les obstacles physiques (handicapés) et les barrières en matière de scolarité.

Ce genre de discrimination inhérente au système élimine certains groupes de façon disproportionnée. Telle n'était pas l'intention, a mentionné Mme Labelle, mais le résultat est le même.

Ghetto féminin

Les femmes sont les premières a être touchées par les mises à pied; c'est chez elles qu'on enregistre le taux de chômage le plus élevé et leur échelle de salaires est la plus faible, même à compétence égale. Les femmes gagnent même moins (en moyenne 3 000$) dans la Fonction publique que dans le secteur privé (2 000$). Les femmes (elles totalisent 35% de l'effectif de la Fonction publique) sont sous-représentées dans toutes les catégories sauf celle du soutien administratif où 80 pour cent des employés sont . . . des femmes!

Action positive a décidé de ne pas avoir recours au contingentement pour l'embauchage auprès des groupes cibles mais travaillera à rendre le système plus juste. Cela implique une révision des mécanismes d'embauchage et leur remplacement lorsqu'ils s'avèrent discriminatoires à l'égard des femmes, des autochtones et des handicapés. Action positive vise à plus d'objectivité et de logique dans le recrutement, la sélection, la promotion, la formation et le perfectionnement, la cessation d'emploi, la discipline, les traitements et les avantages sociaux de groupes sous-utilisés semblables.

Récompenses pour 25 ans de service à Matsqui

*Le directeur **Dev Dhillon**, de Matsqui, en C.-B., remettait dernièrement des plaques pour 25 ans de service à (dans l'ordre habituel) **Gill Smith**, professeur de métiers, **George Humphrey**, AUR-2 maintenant à la retraite, **Dev Dhillon**, **George Elmes**, CX-5, **Dave Rickman** et **Denis Casey**, professeur de menuiserie.*

en bref

STE-ANNE-DES-PLAINES AU SECOURS DE LA COLLECTIVITÉ — Depuis le 3 février dernier et jusqu'à ce que les problèmes soient réglés, l'établissement à sécurité minimale de Ste-Anne-des-Plaines fournit de l'eau potable aux résidents de la municipalité qui en sont privés. Des problèmes de pollution sont à l'origine des difficultés de la ville dans l'approvisionnement d'eau.

NOUVEAU TRAITEMENT POUR LES DÉLINQUANTS SEXUELS AU PÉNITENCIER DE KINGSTON — Le pénitencier de Kingston offre, depuis la première semaine de février, un nouveau programme de traitement des délinquants sexuels. **Brian Yealland**, administrateur régional des programmes pour les détenus, a fait savoir que le nouveau programme était sous la direction du Dr **William Marshall**, un psychologue de l'Université Queen's. Le programme sera à l'essai pendant 14 mois et on prévoit qu'il en coûtera 130 000 $. Le programme est orienté vers le counselling intensif sur base individuelle pour les agresseurs d'enfants. Suite à ses recherches, le Dr Marshall a découvert que les agresseurs d'enfants sont généralement peu intelligents, se rendent coupables d'actes de violence et récidivent. L'approche psychiatrique utilisée au pénitencier de Kingston permet de traiter des délinquants de faible intelligence, a dit M. Yealland.

LE SCC PRÉPARE UN DIAPORAMA SUR LES INFIRMIERS (ÈRES) — **Dorothy Travis**, agent régional des soins infirmiers, a visité, en compagnie d'un photographe de l'ONF, l'établissement Collins Bay, le 2 février dernier, et le pénitencier de Kingston et la Prison des femmes, le 4 février, pour la préparation d'un diaporama sur "le Nursing au SCC" qu'on présentera lors des expositions, des conférences et des campagnes de recrutement.

UN MÉTRAGE SUR LES DÉTENUS DE WILLIAM HEAD AU TRAVAIL — **Peter Smilsky**, réalisateur du film *Inside Out*, un métrage sur la troupe de théâtre des détenus de Matsqui, a entrepris le tournage d'un film sur les Humanistes de l'établissement William Head, le 2 février dernier. Ce groupe de détenus opère un programme d'aide pour les patients mentalement handicapés de l'hôpital Glendale.

FONDATION DU GROUPE "OAKALLA MUST GO" — Un nouveau comité de citoyens a vu le jour en C.-B. Dénommé Comité "Oakalla Must Go", celui-ci vient de lancer une pétition pour exiger l'abandon du projet de construction d'un établissement à sécurité maximale pour hommes et femmes à l'endroit où se trouve présentement le Centre correctionnel régional du Lower Mainland, à Burnaby. Le Comité demande la fermeture de l'établissement actuel et la transformation des terrains en parc récréatif.

LIGNES DE CONDUITE MÉDICALES SUR LES GRÈVES DE LA FAIM MENÉES PAR DES DÉTENUS — Abordant la question d'une récente grève de la faim impliquant deux détenus du pénitencier de Kingston, le Dr **Dan Craigen**, directeur général des soins médicaux à l'administration centrale, a dit: "Il reviendra au médecin de décider quand il doit intervenir lors d'une grève de la faim et il ne sera pas nécessaire d'attendre que le détenu soit inconscient pour le faire." M. Craigen a aussi cité deux cas de jurisprudence sur les grèves de la faim et l'alimentation forcée. En octobre 1971, on disait que " . . . Vous pouvez recourir à l'alimentation forcée de détenus qui mettent leur santé ou leur vie en danger en faisant la grève de la faim." Et en mai 1972: "C'est la responsabilité des autorités pénitentiaires de préserver la vie et la santé des détenus et ils peuvent adopter toutes les mesures à cette fin . . . Celui qui fait la grève de la faim devient un cas médical et vous devez compter sur les meilleurs avis médicaux disponibles pour vous acquitter de l'obligation qui vous est faite de préserver la santé et la vie des prisonniers. Le Dr Craigen a précisé que la Ligne de conduite no 14, annexe C, *Des lignes directrices régissant l'éthique professionnelle des professionnels de la santé du SCC* dit, entre autres, " . . . excepté qu'il n'interviendra pas sans le consentement du détenu apte à décider, à moins qu'il ne mette sa vie en danger."

LE PÉNITENCIER DE KINGSTON RETROUVE SON APPELLATION D'ORIGINE — Le pénitencier de Kingston, construit en 1835, a porté ce nom jusqu'au début des années 1970 alors qu'il est devenu le Centre régional de réception, nom qu'il a gardé jusqu'à tout récemment alors qu'il est devenu exclusivement un établissement pour l'isolement protecteur. Il s'est alors ensuivi beaucoup de confusion sur l'appellation correcte de l'établissement. Aux dernières nouvelles, le commissaire **Yeomans** a décidé de lui redonner son appellation d'origine, soit le pénitencier de Kingston.

La cloche du pénitencier de Kingston sonne de nouveau

ONTARIO — Les gens qui habitent les environs du pénitencier de Kingston ont peut-être été surpris d'entendre une cloche qui se faisait joyeusement aller le 14 décembre dernier, Il ne s'agissait pas de prévenir la population d'un incident ou d'une calamité. C'était simplement la cloche du pénitencier qui retrouvait sa voix après quelques années de silence. La cloche en question est installée dans la tour qui surplombe l'entrée principale de l'établissement. Elle avait été coulée à Troy, N.Y., et installée à son emplacement actuel dans les années 1860. Jusqu'à l'émeute de 1971, elle se faisait entendre deux fois par jour pour indiquer l'ouverture et la fermeture du pénitencier.

Pour diverses raisons, on avait cessé, en 1971, de la faire tinter. Mais le directeur **Andrew Graham** a dernièrement décidé de la faire sonner de nouveau puisque cette cloche fait partie intrinsèque de l'histoire de Kingston et qu'elle fait entendre un joli son doux. Il n'y a pas de carillonneur officiel à l'établissement. C'est l'agent en poste à la tour Nord qui a la responsabilité de l'agiter aux heures habituelles.

On ne rapporte aucune plainte de la part des résidents des environs. Plus. Le *Whig Standard*, le quotidien local, a publié un article fort élogieux sur le sujet.

Une rébellion tuée dans l'oeuf

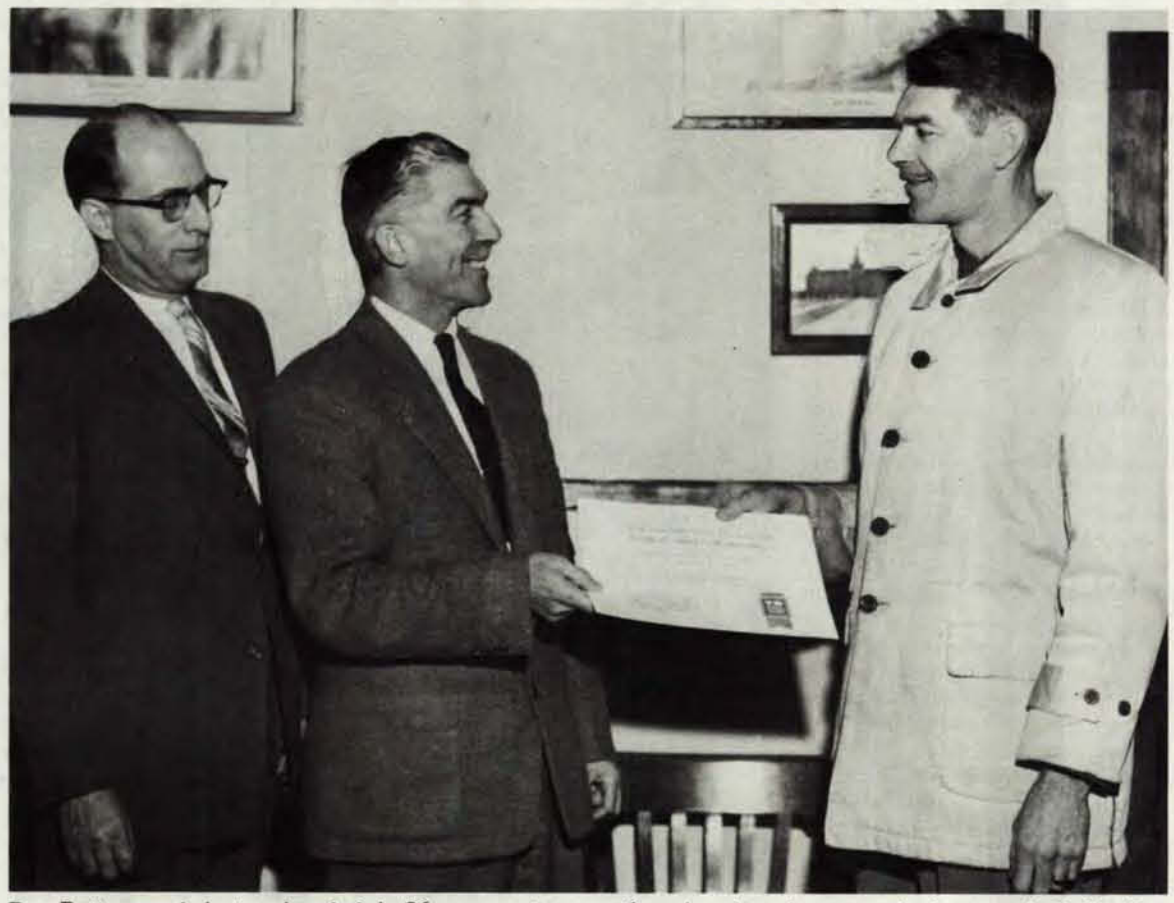

***Don Patterson**, à droite, alors âgé de 36 ans, reçoit un certificat de mérite des mains du directeur de Collins Bay d'alors, **Vic Richmond**. Ce certificat avait été décerné à M. Patterson par le magazine **True Detective**. M. Patterson est maintenant coordonnateur de la planification des mesures de circonstance à l'administration régionale de l'Ontario. Cette photo a été prise en février 1959.*

ONTARIO — Voici une page du passé pittoresque de l'Ontario impliquant **Don Patterson**, *le coordonnateur des plans d'urgence de la section de la sécurité à l'A.R. On a mis la main sur cette page d'histoire en feuilletant un cahier de vieilles coupures de presse.*

C'est le 17 août 1958. Comme d'habitude, le gardien Don Patterson, âgé de 36 ans, se rend au pénitencier de Collins Bay où il travaille. On l'affecte à la cour extérieure. C'est un dimanche d'été paisible. Après la messe, quelques détenus décident de jouer à la balle molle, mais un violent orage vient interrompre la partie. On aligne les détenus et les gardiens commençent à les faire rentrer "lorsqu'une pagaille monstre éclate", pour citer les propos du *True Detective Magazine* qui a publié cet exploit dans son numéro de février 1959.

Soixante détenus brisent les rangs, courent se cacher de la ligne de mire des tours de guet et entrent dans les dortoirs où ils commencent à saccager, à allumer des feux et à tout détruire sur leur passage. Ils mettent le feu aux lits, pillent la cantine et poursuivent "leur défoulement" avec des armes de fortune comme des bouteilles, des barres de fer, des bâtons de baseball.

Voilà le spectacle qui s'offre aux yeux du gardien Patterson qui compte 12 ans d'expérience. Quant au *Toronto Star*, il raconta les minutes suivantes dans son édition du 18 août 1958.

"Un gardien qui se tenait entre les 60 prisonniers déchaînés et les quartiers cellulaires qu'ils avaient l'intention de détruire, a tiré un coup de feu qui a mis fin à un soulèvement qui a éclaté hier au pénitencier de Collins Bay."

D.S. Patterson, caché derrière une pile de bois et armé d'une arme de calibre .303 qu'il a obtenue à la hâte au dépôt d'armes, avertit à deux reprises les émeutiers de se retirer. Lorsque les prisonniers ont tenté d'approcher, il a tiré un coup de feu. Les émeutiers se sont arrêtés. Un des leurs est tombé, blessé à une jambe.

Selon le directeur **Victor Richmond** et d'autres gardiens, c'est ce coup de feu qui a mis fin à l'émeute.

"Avec des boîtes de peinture qui explosaient, des coups de feu et les hurlements des prisonniers qui lançaient des bouteilles de boissons gazeuses, des briques et jusqu'à des blocs de béton et des madriers, nous pensions bien que ça y était, a dit l'un des gardiens. Aidé d'agents de la PP de l'Ontario armés de trois révolvers, d'un fusil et d'une bombe lacrymogène, il fit peur aux prisonniers qui tentaient de prendre d'assaut la barrière sud."

"Il s'agissait de bluffer. Nous leur avons fait croire que nous étions très forts. Dieu merci, cela a marché! Pendant un moment, nous avons cru que nous allions y rester."

Une cérémonie spéciale et inhabituelle a eu lieu en l'honneur de Don Patterson. Le magazine *True Detective* a décidé de lui rendre hommage en le nommant "héros du mois". Il a reçu un certificat, un abonnement d'un an au magazine et un chèque de 100 $.

Rétablissons les faits

Des coûts de 1,4 $ millions et non de 8 $ millions

*ONTARIO — Plusieurs n'en ont pas cru leurs yeux lorsqu'ils ont lu sous la rubrique **En bref** du 15 février dernier que le pavillon récréatif devant être érigé à la Prison des femmes allait coûter 8 $ millions. **Don McKenzie**, directeur adjoint des services techniques, a eu beau chercher, il n'a trouvé aucun projet de cette envergure. En réalité, on évalue à 1,4 $ millions les coûts de construction du futur centre récréatif.*

Le SCC et le Comité . . .

• Suite de la page 1

d'entreprendre leur ministère derrière les barreaux, un travail évidemment plus difficile que d'assurer le ministère dans une paroisse.

"Le moral n'était pas bon parmi les aumôniers, a dit le Révérend Lowery, et il y avait beaucoup d'aumôniers qui se brûlaient au travail".

"En raison des pressions qu'exerce le personnel sur ces aumôniers, ils ne peuvent être vraiment efficaces que pendant un certain temps, a pour sa part dit le Solliciteur général. C'est pourquoi la période de six ans a été acceptée".

Une fois que son contrat est échu, l'aumônier peut être réembauché à la condition que le SCC, l'aumônier, l'Église de l'aumônier et le Comité national interconfessionnel soient d'accord.

Autre fait important: le SCC acceptera comme aumôniers les religieuses catholiques romaines, les diacres et/ou les membres qualifiés des congrégations religieuses. Deux conditions y sont toutefois spécifiées: ces personnes devront faire partie de l'équipe d'aumôniers de l'établissement et un prêtre devra assurer la célébration des sacrements.

Tous les aumôniers du SCC seront soumis à une évaluation annuelle du rendement faite par un jury composé de représentants du SCC, son service d'aumônerie et l'Église de l'aumônier. Le Comité interconfessionnel, qui représente 13 églises, aura aussi le droit d'être représenté.

ENTRE NOUS

est une publication de format tabloïd destinée au personnel du Service correctionnel du Canada et est publié par la Direction des communications, 1, Place Killeany, 460, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1A 0P9. Faites parvenir vos textes et photos à l'administrateur des communications de votre région ou aux rédacteurs:

Gaston Pelletier
Helen Gooderham

Photographe: **Erik Gustafsson**

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

ENTRE NOUS

Vol. 7 no 6 le 30 mars 1982

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

La formation et le perfectionnement du personnel:

Une direction générale où ça va bouger en 1982

OTTAWA — Cette année, au plan national, la formation normalisée et professionnelle du personnel du SCC a atteint son apogée. La formation du personnel jouit depuis longtemps d'une haute priorité et en août dernier, on a créé la direction de la formation et du perfectionnement du personnel. **Brian Marley-Clarke** a été nommé directeur général de cette nouvelle direction le 10 août dernier. Il travaillait auparavant au Service de gestion et de planification du Bureau du Conseil privé. La planification à long terme au sein d'organismes gouvernementaux est sa spécialité, dit-il.

La formation et le perfectionnement du personnel relevait auparavant de la direction du personnel, a rappelé M. Marley-Clarke au cours d'une entrevue qu'il a accordée à **Entre Nous**. Cette nouvelle direction se compose de quatre divisions: le Collège national du personnel qui a deux constituantes, Laval et Kingston, la division de la formation du personnel et celle de la planification de la main-d'oeuvre, à Ottawa.

La principale priorité est de mettre sur pied un Collège national de formation du personnel à Kingston, semblable à celui de Laval, pour former les recrues et le personnel des régions des Prairies, de l'Ontario et de l'Atlantique. Cela a été accompli en septembre dernier. Les étudiants de la première classe de recrues ont d'ailleurs obtenu leur diplôme le 24 de ce mois.

Au cours des six premiers mois, on a mis de l'avant des cours de formation pour trois classes de recrues inscrites au PARC. Ces cours ont été simultanément donnés au Collège national du personnel. Une quatrième classe de formation initiale débute en avril. "Cela signifie que 60 à 80 étudiants étudieront ensemble à temps plein au Collège national de Kingston et 40 à 60 étudiants feront de même au campus Laval.

Formation normalisée

La normalisation des cours de formation pour s'assurer que le personnel reçoit la même formation, indépendamment du lieu de celle-ci, est une autre importante priorité, a ajouté M. Marley-Clarke.

La méthodologie sera également normalisée à la grandeur du pays. Le but de ces cours normalisés au niveau national est de s'assurer que les agents de correction et d'unités résidentielles reçoivent la même formation professionnelle, en plus d'offrir plus de perspectives d'avancement au personnel intéressé à déménager un peu partout au Canada.

M. Marley-Clarke a ajouté qu'avec la normalisation des cours, les possibilités d'avancement sont nettement facilitées puisque tout le monde a reçu la même formation. De plus, qu'ils soient de la région de l'Atlantique, du Pacifique ou d'ailleurs, les possibilités de carrières sont les mêmes pour tous.

Brian Marley-Clarke

A compter du ler avril prochain, il y aura huit instructeurs (ST-1S) à temps plein au campus de Kingston (**Dave Heard**, **John Cresswell**, **Denis Bally**, **Don Britten**, **John Golemiec**, **Wayne Kelly**, **Ray Heppenstall**, et **Dominic Pritchard**). Le campus de Laval comptera sur le même nombre de formateurs, soit **Paul Bureau**, instructeur principal, **Jean-Paul Pomerleau**, **Gérald Portelance**, **Gilles Lavoie**, **Ross Bullett**, **Léopold Roy**, **Gilles Demers**, **Alain Lepage** et **Pierre Larivière**.

On pourra également compter sur deux spécialistes responsables du contenu des cours (STI-3S) qui seront instructeurs principaux et agiront comme experts-conseils aux centres de formation ou aux établissements pour des programmes spéciaux comme ceux de la formation en cas d'urgence. **Butch Snider** sera le spécialiste au Collège national du personnel pour ce qui est du conditionnement physique et **Reg Shier** sera le spécialiste national du maniement des armes à feu.

(Suite à la page 4)

De retour à 340 avenue Laurier ouest

OTTAWA — Emballe, déballe, remballe, redéballe. Plusieurs employés de l'administration centrale ont tellement joué à ce jeu depuis trois ans, dont ceux des communications, qu'ils auraient pu facilement mettre un air sur les quatre mots du début et en faire une comptine. Et oui. Pour la quatrième fois en moins de trois ans, plusieurs employés changent de locaux de travail. Et depuis le 1er mars, tous les employés de l'administration centrale du SCC sont regroupés dans un seul et même édifice, l'immeuble du 340 ouest, avenue Laurier.

On se rappellera qu'il avait fallu déménager en septembre 1980 pour permettre la réfection totale de cet immeuble dont les ascenceurs, entre autres, répugnaient même à se laisser séduire par les formules incantatoires du type "Sésame, ouvre-toi".

Les employés de l'administration centrale ont commencé de réintégrer leurs anciens locaux il y a quelques semaines et le déménagement est maintenant chose faite. "Pour combien de temps?" demandent les cyniques. Pour longtemps puisque le ministère du Solliciteur général a un bail à long terme.

Le nouvel aménagement de l'immeuble de l'avenue Laurier est passablement séduisant. Les décorateurs ont joué avec les teintes de brun, de beige, d'ocre et d'orange, un mélange de tissus et de bois couleur naturelle pour donner à l'ensemble calme et chaleur.

Quant à la qualité de l'air dans les locaux, il y a des difficultés qui n'ont pas encore été résolues. Mais on nous assure que les rectificatifs nécessaires seront très bientôt apportés.

Au moment d'écrire ces lignes, seul le hall d'entrée n'avait pas encore revêtu son nouveau visage. Mais les équipes d'ouvriers s'affairent à terminer l'opération maquillage.

D'ici peu de temps, si ce n'est déjà fait, le grand responsable de ce projet d'envergure pourra dire "Mission accomplie". **J. Gilles Régimbald** et son équipe ont été les maîtres d'oeuvre de ce projet qui aura finalement duré plusieurs mois.

Nous sommes enfin de retour au centre-ville. Ce qui ne peut que plaire à tous ceux qui ont dû se taper de longues marches ou l'autobus pour avoir accès aux magasins ou aux restaurants.

On ne pourra regretter l'édifice Killeany que pour une seule raison: on n'aura plus vue sur le Queen's Way. Il sera donc impossible de savoir s'il est congestionné ou non. Pour le reste . . .!

Le fisc s'en prend aux repas du midi

OTTAWA — Tout comme les voitures décapotables la bière à 10 ¢ et l'électricité pas chère, l'époque des repas du midi gratuits dans les établissements fédéraux est révolue, du moins pour certaines catégories d'employés. En effet, le Vérificateur général exercait depuis trois ans de fortes pressions sur le Service pour que celui-ci cesse de distribuer gratuitement les repas hors service à ses employés. L'heure est maintenant venue de se plier à cette nouvelle politique contre laquelle le SCC a dû faire des pieds et des mains pour obtenir certaines exemptions.

Le ministère Revenu Canada, Impôt, a annoncé que la valeur du repas gratuit fourni à l'employé du SCC qui ne doit pas être en service pendant la période du repas, deviendra un bénéfice imposable. En d'autres mots, on demandera au personnel de payer en comptant leur repas du midi ou il devra signer un formulaire de bénéfice imposable pour lequel il recevra un T-4A à la fin de l'année financière.

Le personnel qui doit être "en devoir" pendant le repas du midi sera exempté, conformément à une décision prise par le Comité supérieur de gestion. Ainsi, les employés qui occupent les postes suivants continueront d'avoir droit au repas gratuit du midi:

- le surveillant et le personnel des services de l'alimentation
- l'agent des services de santé (à moins qu'il occupe un poste en administration)
- les gardiens (CX-AUR)
- les agents de correction (sauf ceux préposés aux visites et à la correspondance, à l'organisation et à l'administration ou à la formation du personnel)
- les agents et surveillants d'unités résidentielles
- les administrateurs adjoints des fermes pénitentiaires
- le personnel des fermes pénitentiaires

Tout ceux qui ne font pas partie de ces catégories devront signer le formulaire de bénéfice imposable ou payer comptant. Les employés du SCC qui suivent des cours de formation aux collèges du personnel continueront d'avoir droit à des repas gratuits.

Cette nouvelle politique entrera en vigueur très bientôt. On est en train de rédiger une nouvelle directive du commissaire qui sera bientôt distribuée dans tous les établissements du SCC.

Comment cela coûtera-t-il?

Le prix du repas du midi a été fixé à $ 2.50, soit le coût de revient du repas. Cependant, si vous choisissez de signer la formule de bénéfice imposable, votre repas vous reviendra au prix modique de 80 cents.

Le bénéfice imposable sera calculé sur le nombre de jours dans l'année financière moins une allocation pour les week-ends, les congés statutaires, les congés annuels, les congés de maladie, et autres congés payés et congés de formation. Cela signifie que pour l'année d'imposition 1982, votre bénéfice imposable sera calculé sur une base de 153 jours. Pour une année d'imposition entière, le bénéfice imposable sera calculé sur une base de 204 jours.

Eh oui . . . les temps ont bien changé. Il y en a-t-il parmi vous qui se souviennent lorsqu'une coupe de cheveux coûtait 25 cents?

En glanant d'une région à l'autre

Québec: par Michel Lauzon

Le personnel de l'établissement à sécurité minimale Ste-Anne-des-Plaines s'est réuni le 23 janvier dernier pour saluer le départ de quelques employés qui ont pris leur retraite et certains autres qui ont passé le cap des 25 ans de service dans la Fonction publique fédérale. On retrouve, dans l'ordre habituel, ceux qui ont fait l'objet de la fête: **Robert Cooper** (25 ans), **Antonio Lemire** (retraite), **Léopold Leclerc** (retraite), **Mme Leclerc**, **Marcel Desjardins** (25 ans), et **Clément St-Onge** (25 ans de service). **Hervé Boudreau** (retraite) n'apparaît pas sur la photo.

Atlantique: par Justin Sullivan

Lynn Bourgeois et Scott Cain devant la nouvelle ambulance du pénitencier de Dorchester.

Fini les civières qui balancent

Ce n'était pas exactement une première dans les annales de la pénologie canadienne, mais l'événement était d'importance. Le 18 février dernier, le pénitencier de Dorchester a pris possession d'une toute nouvelle ambulance entièrement équipée. **Scott Cain**, de la corporation Tri-Star, a remis les clés du véhicule à **Lynn Bourgeois**, directrice adjointe des soins de santé de l'établissement, en présence des caméras de télévision et des journalistes.

Le Dr **Roger Léger**, administrateur régional des soins de santé, et Lynn Bourgeois peuvent donc compter sur un véhicule disponible en tout temps qui leur permettra de sauver des vies dans les moments d'urgence, que ce soit celles des détenus ou des agents. Dans les camionnettes qu'on utilisait jusqu'à maintenant, les transporteurs passaient leur temps à retenir la civière tout au long des 22 milles de cahots qu'il faut franchir pour atteindre l'hôpital de Moncton. Ils ne pouvaient s'occuper du patient et la camionnette n'était pourvue d'à peu près aucun équipement médical. Maintenant, la civière se fixe au plancher, ce qui laisse les ambulanciers libres de leurs mouvements pour s'occuper de leur patient.

Les détenus qui doivent se rendre à l'hôpital de Moncton pour y subir des interventions chirurgicales peuvent dorénavant rentrer au pénitencier le même jour. Ceux qui nécessitent des soins d'hospitalisation post-opératoires pendant plusieurs jours ou qui doivent s'y rendre plusieurs jours de suite pour y subir des opérations par étapes, pourront être ramenés à l'établissement le jour même. Ceci permettra d'éliminer de sérieux problèmes de sécurité causés par les évasions spontanées ou planifiées ou les tentatives d'évasion qui insécurisent les résidents des environs.

Le rapide retour à l'établissement permettra des économies. Habituellement, les agents qui doivent surveiller les patients font du temps supplémentaire, et le temps supplémentaire est un problème persistant et important pour l'administration des établissements à sécurité maximale.

Ontario: par Dennis Curtis

Pas d'accidents à Millhaven — La division des industries à Millhaven a passé un cap important le 9 février dernier, en dépassant les 97 500 heures de travail sans perte de temps due aux accidents. Ce chiffre ne tient pas compte des heures de travail du personnel de la division. S'il en était ainsi, l'établissement aurait facilement dépassé les 100 000 hommes-heures. **Don Turner**, le directeur adjoint des industries, est très sensibilisé à la sécurité et sa division a mis sur pied un comité consultatif sur la sécurité industrielle composé d'employés et de détenus qui visitent régulièrement les ateliers pour déceler les dangers possibles d'accident. **Henning Hansen**, de la section de la peinture, préside ce comité. Il siège aussi à l'exécutif de l'Association locale de prévention des accidents en milieu industriel. Les instructeurs d'ateliers du SCC sont de ceux qui ne reçoivent pas tellement d'attention bien qu'ils fassent un travail difficile et très valable. Nos félicitations à tous. Apparaissent sur la photo (dans l'ordre habituel) première rangée: **W. Sweet, M. Braithwaite, H. Hintz, L. Gard et G. Kimmett**; deuxième rangée: **C. Kellar, T. Werthman, N. Hintz, D. Turner, B. Stevenson, S. Kelly, R. Lloyd, G. Loyst et M. MacLean.**

Prairies: par Linda Lee

Le Dr **Jim Vantour**, président du Comité de planification stratégique et conseiller spécial auprès du commissaire adjoint des politiques et de la planification du SCC, était le principal conférencier invité lors de l'atelier d'hiver de l'Association correctionnelle et de criminologie de la Saskatchewan, qui s'est déroulé à la mi-février. Le thème retenu était *L'avenir du milieu correctionnel canadien*. Au nombre des autres conférenciers invités figuraient le commissaire principal des libérations conditionnelles de la région des Prairies, **Bob Gillies**, qui a parlé de l'avenir des libérations conditionnelles, **Otto Driedger**, doyen de la faculté de travail social à l'Université de Regina, qui a abordé la question de l'avenir des services humanitaires, **Jim Coffin**, le directeur exécutif de la Société John Howard de la Saskatchewan, et le professeur **Ron Schrimal**, de l'École de justice humaine, à Prince-Albert, qui ont parlé de l'absence d'avenir des établissements.

• Le Dr **Dale Palko** a été nommé administrateur régional des soins de santé des Prairies au début de février. Diplômé de l'Université de la Saskatchewan, le Dr Palko était auparavant directeur de l'urgence à l'hôpital St-Joseph, de London, en Ontario.

Réal Montpetit a complété l'épreuve de 100 milles

OTTAWA — Les 13 et 14 février derniers, **Réal Montpetit**, agent des relations de travail à l'administration centrale depuis 3 ans, a complété le marathon canadien de ski dans la catégorie "Coureur des bois", médaille de bronze. C'était la deuxième année de suite que M. Montpetit participait à cette épreuve d'endurance.

Il a couvert les 100 milles du marathon en 21 heures et demie. Le départ avait lieu à Lachute et la course s'est terminée au parc Lansdowne, à Ottawa.

M. Montpetit est très heureux de son exploit et du niveau de forme physique qu'il a atteint pour compléter cette épreuve. Il ajoute d'ailleurs que son niveau de conditionnement physique augmente sans aucun doute sa productivité et son rendement au travail.

M. Montpetit a participé à l'épreuve en compagnie d'un autre employé de l'AC, **Normand Radford**, chef des relations parlementaires, qui s'était inscrit dans la même catégorie.

Réal Montpetit

Malheureusement des incidents fâcheux ont obligé M. Radford à abandonner en cours d'épreuve. Aux difficultés causées par les fixations de ses skis s'est ajouté le bris d'un bâton.

Ottawa

• **George Lucas**, personnalité fort connue à l'administration centrale, surtout en vertu de sa participation au groupe de travail sur les carrières dans le milieu correctionnel, est dernièrement décédé des suites d'une crise cardiaque alors qu'il s'adonnait au ski de fond. Père de trois enfants et conseiller au bureau du vérificateur général, M. Lucas avait pris sa retraite du SCC en 1980.

• **Jim McLaughlin**, qui a longtemps dirigé les industries du SCC et qui a pris sa retraite en 1972, a remporté un autre prix, la médaille de l'ordre Bene Merenti qui lui a été remise pour de nombreux services rendus à sa paroisse au cours des années. Il était au nombre de ceux qui ont fondé la paroisse et c'est le curé de celle-ci qui l'a recommandé. La décoration lui a été remise le 22 février dernier à la basilique d'Ottawa.

ENTRE NOUS

est une publication de format tabloïd destinée au personnel du Service correctionnel du Canada et est publié par la Direction des communications, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P9. Faites parvenir vos textes et photos à l'administrateur des communications de votre région ou aux rédacteurs:

Gaston Pelletier
Helen Gooderham
Photographe: **Erik Gustafsson**

Ouverture d'un Centre de traitement des mots à la Prison des femmes

ONTARIO — A la prison des femmes, les détenues peuvent maintenant se préparer à réussir leur réinsertion sociale en apprenant l'une des plus nouvelles et populaires techniques de bureau, le traitement des mots.

Le 24 février, **Bernie Myles**, nouveau directeur de la division du traitement mécanique des documents à l'Emploi des détenus, a officiellement annoncé la mise en opération du nouveau service de traitement des mots à la Prison des femmes, à Kingston. Le nouveau bureau a été ouvert en avril et il a maintenant atteint son rythme de croisière.

Il vise à être le "bureau de l'avenir", a mentionné M. Myles, et "offre de la dictée et des dispositifs de communication à distance. Nous avons deux *Micom 2000* et deux *AES Super Plus* et nous espérons, d'ici août prochain, avoir deux autres machines pour le traitement des mots".

Nous avons pour but d'enseigner aux détenues les techniques modernes du traitement des mots. Elles reçoivent une formation théorique et pratique aussi bonne, sinon meilleure que celle offerte à l'extérieur. Il y a maintenant suffisamment de travail pour six détenues (quatre opératrices et deux lectrices d'épreuve), et nous espérons pouvoir utiliser deux opératrices supplémentaires l'automne prochain. A la fin de leur formation, les détenues reçoivent un certificat de compétence et sont payées selon les taux de rémunération des niveaux 4 à 5.

Le personnel de la région de l'Ontario et de la direction de l'emploi des détenus figure parmi leurs clients actuels. M. Myles a toutefois précisé "qu'il faut davantage de travail pour pouvoir gérer efficacement un bureau de traitement des mots." Il espère donc obtenir des rapports et des documents de toutes les composantes du Service. "Nous avons beaucoup à offrir, a-t-il souligné. Nous pouvons fournir un travail de qualité dans un laps de temps raisonnable et ce, à des prix inférieurs."

Il a ajouté que le service de traitement des mots est très en demande présentement et qu'il est essentiel à la plupart des bureaux. Il est tout à fait normal que le SCC possède une unité de traitement des mots qui soit accessible par téléphone à tous les établissements et divisions.

M. Myles sera heureux de répondre à toutes les questions que vous pourriez formuler sur le sujet. Vous n'avez qu'à faire le 996-1606, à Ottawa. Les bureaux régionaux sont également invités à faire de même. Ils obtiendront ainsi des renseignements individualisés.

N'oubliez pas de jeter un coup d'oeil à l'encadré qu'a préparé M. Myles à l'intention des lecteurs d'**Entre Nous**.

***Joyce Houston**, à droite, indique à **Lisa Knowles**, détenue, comment opérer une machine Micom 2 000.*

A toutes les composantes du Service correctionnel

Prévalez-vous de notre nouveau service de traitement des mots à la Prison des femmes.

C'est à portée de téléphone . . .

Composez le numéro de notre bureau de Kingston et faites la lecture du texte à dactylographier. Et conformément à vos directives, on mettra en mémoire cette information, on l'imprimera et on vous la retournera.

S'il s'agit d'un long rapport, remplissez le formulaire à cet effet et remettez votre texte, en y inscrivant vos directives, à la salle du courrier, 3e étage, 340 ouest, avenue Laurier. Celui-ci sera alors acheminé par courrier à son point de chute, la Prison des femmes, puis vous sera retourné une fois le travail fait.

Nous communiquons!

Nos machines *Micom 2000* de la Prison des femmes et de la division du traitement mécanique des documents (8e étage, 340 ouest avenue Laurier) sont bien pourvues en mécanismes de communications. Si vous avez un document déjà en mémoire sur une machine Micom qui nécessite une mise à jour, il vous suffit de nous amener la disquette que nous acheminerons, ou nous dicterons simplement les corrections. Mais il reste que vous pouvez toujours acheminer directement vos documents et disquettes à la Prison des femmes.

Si le document doit vous être rapidement retourné, la Prison des femmes nous l'enverra et nous l'imprimerons nous-mêmes.

Voici notre liste des prix pour le SCC

Mise en mémoire, mise à jour, présentation: 14.50 $ l'heure
Lecture d'épreuve: 12.50 $ l'heure
Impression: 17.50 $ l'heure (matériel compris)
Triage — aucun frais
Transport — aucun frais

J'aimerais en connaître d'avantage sur notre service du bureau de l'avenir

J'utilise le système AES ☐
MICOM ☐
AUTRE ☐

Nom:

Direction:

Division:

Adresse:

No de téléphone:

Faire parvenir à: Bernie Myles
Division du TMD
8e étage
340 ouest, avenue Laurier, Ottawa
Tél.: 996-1606

Edition spéciale

*Le prochain numéro d'**Entre Nous** sera exclusivement consacré aux libérations conditionnelles. Assurez-vous d'obtenir votre copie.*

Une histoire de Canard à la Mandarine au pénitencier de Kingston

— ou comment le personnel se tire toujours d'embarras

ONTARIO — **Ernie Chadband**, l'un des membres les plus actifs de l'Association des agents de correction à la retraite de l'Ontario, a travaillé de nombreuses années pour les services alimentaires avant de prendre sa retraite il y a environ deux ans. M. Chadband nous a dernièrement fait parvenir un texte relatant l'un de ses exploits au pénitencier de Kingston.

Les diètes sont accessibles à n'importe qui en prison, dès qu'entre en jeu une recommandation du médecin. La plupart des diètes sont normales, i.e. qu'il s'agit de menus normalisés approuvés. Il y a des diètes liquides pour ceux qui viennent de subir une extraction de dents, des diètes sans porc pour les détenus de foi juive, des diètes sans gras, des diètes réduites, et bien sûr, des diètes pour ceux qui souffrent d'ulcères, des diètes sans sel, etc, tout dépendant de ce que le médecin ordonne.

En 1978, mes fonctions m'ont amené à travailler dans un pénitencier fédéral de Kingston, aux services alimentaires, où je devais, entre autres, surveiller les diètes pour le repas du soir: cotelettes de porc, sauce chili, etc. Ces plats devaient être bien entendu remplacés par d'autres mets conformes aux diètes.

Une rapide vérification m'a permis de conclure qu'il fallait préparer un autre menu pour 15 personnes. Le cuisinier responsable des diètes, un détenu, recevait la visite de sa femme et le sous-chef était allé rencontrer son agent de classement. J'ai donc décidé de préparer quelque chose pour ces 15 personnes. Je ne pouvais remplacer la viande au menu que par une seule autre: la langue de boeuf, qui est loin d'être populaire auprès des détenus. Je voulais prouver au personnel de la cuisine que je pouvais préparer un repas qui soit apprécié par les détenus en question. Je voulais leur montrer de l'intérêt et le goût de faire des choses différentes et bonnes.

Pourquoi pas?

Sans perdre de temps, j'ai fait mariner les langues dans l'eau salée à laquelle j'ai ajouté du clou. C'est alors que me vint à l'esprit une idée: pourquoi ne pas transformer ces langues en tranches de canard? Pourquoi pas du Canard à la Mandarine? Pourquoi ne pas faire un spécial ce soir et servir le plat avec des légumes à la chinoise, du riz à grain long, une sauce au canard relevée de sauce soja avec une touche d'orange? C'est ainsi qu'on en est venu à servir du canard à la chinoise dans les pénitenciers!

J'ai enlevé la peau recouvrant les langues que j'ai tranchées en petites lanières. Croyez le ou non, elles ressemblaient à des tranches de canard. Pour que les tranches gardent leur souplesse, je les ai arrosées de bouillon de boeuf et ai placé le tout dans le fond du fourneau. Le riz était bien cuit et les grains se détachaient facilement les uns des autres. Je l'ai aussi recouvert et rangé à côté de la viande. J'ai ensuite préparé les autres légumes que j'ai coupés à la chinoise. Il y avait du céleri, de l'oignon, du piment vert et du piment rouge. Je les ai fait cuire avec un peu d'huile, sans eau, pour qu'ils conservent leur texture et leur couleur. Puis, j'y ai ajouté un bon fond de veau additonné de sauce soja, sans oublier un peu de fécule de maïs. Enfin, j'ai découpé le zeste de trois oranges que j'ai amalgamé au reste.

Les détenus cuisiniers n'avaient pas été sans s'apercevoir que j'avais cuisiné. L'un d'eux a dit: "Ça semble bon; puis-je y goûter? C'était alors la minute de vérité. J'ai recouvert le fond de l'assiette de riz, j'y ai placé une tranche de langue (de canard) au centre que j'ai recouverte de légumes et de sauce arômatisée à l'orange, et j'ai laissé tomber: "J'espère que le canard ne sera pas trop dur". Le détenu a aimé son plat, a vidé l'assiette et a déclaré que c'était le meilleur canard qu'il ait jamais mangé. Puis il m'a demandé où j'avais pris les canards. Gardant mon air naturel, je lui ai répliqué quelque chose concernant le fond de la chambre froide. Il a alors demandé au boucher s'il m'avait fourni quelques canards. A ma grande surprise, le boucher a répondu "oui, certainement." Lui aussi a eu droit à une assiette de Canard à la Mandarine et à l'Orange.

Pour mettre un point final à ce petit récit, les détenus à la diète ce soir là ont tous goûté au canard et on m'a rapporté qu'on avait trouvé le canard très bon; et il y a encore des détenus qui sont prêts à jurer qu'ils ont mangé du Canard à la Mandarine au pénitencier. Je m'en suis aussi servi et j'étais convaincu que c'était du canard. Je n'ai jamais su ce qui était arrivé aux langues . . .

en bref

PRÊTS EN CAS DE FEU — Le département des incendies d'Ernest Town s'est rendu à l'établissement Millhaven, le 16 février dernier, pour se familiariser avec les installations du pénitencier au cas où il aurait à intervenir à cet établissement en cas de feu. Le 23 suivant, ce fut au tour du département des incendies de Bath de faire la même visite.

LE PROGRAMME UNIVERSITAIRE À LAVAL PROLONGÉ D'UN AN — Le 17 février dernier, **Raoul Cantin**, administrateur régional de la formation et de l'emploi des détenus, **Paul-Henri Côté**, coordonnateur régional de la formation et de l'emploi des détenus, et **Michel DesLauriers**, directeur adjoint de la formation et de l'emploi à l'établissement à sécurité maximale Laval, se sont rendus à Québec pour procéder à la signature d'une nouvelle entente entre l'établissement et l'Université Laval et pour négocier le contrat de services pour l'année 1982-83. C'est en vertu de cette entente entre les deux établissements qu'une vingtaine de détenus du pénitencier de Laval poursuivent leurs études devant les conduire à l'obtention d'un baccalauréat.

LE DR SCOTT VIENT DE PUBLIER — Le Dr **Scott** vient de publier un autre ouvrage qui s'appelle cette fois *"Inmates: The Casebook Revelations of a Canadian Penitentiary Psychiatrist"*. Le Dr Scott était psychiatre au SCC jusqu'à ce qu'il prenne sa retraite il y a une couple d'années. Edité par McGraw-Hill, son livre est "respectueusement dédié aux agents du Service canadien des pénitenciers." Son livre est sorti sur le marché au début de mars et le Dr Scott a alors entrepris une série d'activités visant à publiciser sa parution.

LES EX-DÉTENUS PEUVENT ÊTRE ENGAGÉS PAR UN SERVICE QUI BÉNÉFICIE D'UNE ASSURANCE DE CAUTIONNEMENT — Les gens qui traînent derrière eux un casier judiciaire ne peuvent travailler pour une compagnie qui bénéficie d'une assurance de cautionnement? Plusieurs le croient, a dit **Al Montgomery**, directeur d'un foyer de transition de Calgary. "C'est un mythe, une idée très répandue". M. Montgomery a dit que plusieurs détenus et employeurs partagent cette idée et se montrent toujours surpris d'apprendre "qu'un détenu peut être engagé pour ce genre de compagnie ou de service". Il a aussi dit que la Société John Howard va soutenir les ex-détenus qui ont des emplois en vertu d'un programme de cautionnement pour ex-prisonniers. On peut fournir des cautionnements jusqu'à concurrence de 2 500 $ à des ex-détenus appuyés soit par la CNLC, soit la Société, soit d'autres agences, dans la mesure où elles mentionnent "que la personne en question a opéré des changements satisfaisants et semble être en bonne voie de réussir sa réhabilitation". M. Montgomery a ajouté que "dans la mesure où il est motivé", quiconque qui a un casier judiciaire peut trouver et garder un emploi permanent. Il encourage d'ailleurs les résidents de la maison Ramsey qui ne sont aucunement spécialisés de commencer par des emplois temporaires et de poursuivre leurs études le soir. De cette façon, ils peuvent apprendre un métier tout en se faisant un peu d'argent.

SAMEDI, JOUR DE VISITE À ARCHAMBAULT — Depuis le 13 février et pendant dix samedis de suite, l'établissement Archambault reçoit les familles et amis des employés de l'établissement situé à Ste-Anne-des-Plaines. Les visites organisées par **J.M.R. Lapointe** et son épouse, ont lieu entre 13 h et 16 h. M. Lapointe est CX-6. On s'attend qu'environ 350 personnes se prévaudront de cette possibilité. Elles pourront visiter les installations et apprendre comment fonctionne un établissement à sécurité maximale.

LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL PROPOSE DE FIXER À 18 ANS L'ÂGE MAXIMAL POUR LA JURIDICTION DES MINEURS — Le Solliciteur général **Robert Kaplan** a annoncé le 9 février dernier que le gouvernement fédéral a proposé de fixer à 18 ans l'âge maximal pour la juridiction des mineurs dans tout le pays. Prenant la parole devant le Comité parlementaire permanent de la justice et des questions juridiques, qui a entrepris l'étude du projet de loi C-61 sur les jeunes contrevenants, il a reconnu que la disposition du projet de loi C-61 la plus critiquée était celle qui prévoyait un âge maximal flexible permettant aux provinces de faire varier la limite supérieure à 16, 17 ou 18 ans. L'âge maximal est de 18 ans au Québec et au Manitoba, de 17 ans en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve, et de 16 ans dans les Territoires du Nord-Ouest et les autres provinces. M. Kaplan a ajouté "qu'on a fait pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il règle la question de la disparité de l'âge en fixant un âge maximal qui serait uniformément appliqué partout au Canada. J'estime que toute loi sur les jeunes délinquants qui permettrait des écarts d'âge pourrait être déclarée inconstitutionnelle. On devrait demander au Parlement de corriger cette lacune en veillant à ce que la loi proposée n'entre pas en conflit avec la Charte des droits et libertés qui fait partie de la Loi constitutionnelle de 1981."

Lettres

Les J.C. Futura n'ont pas été les premiers

*Dans l'édition du 30 janvier dernier d'**Entre Nous**, vous avez publié un article sur l'obtention de la charte des J.C. Futura de l'établissement Edmonton. Il y était alors écrit que ce groupe était le premier à obtenir une charte dans un établissement à sécurité maximale. Mais ce sont les Jeunes chambristes de Bridgeview qui ont été les premiers à en obtenir une dans un établissement de détention canadien. Ils ont tenu leur première réunion en janvier 1965 et ils ont reçu leur charte le 11 avril de la même année. C'était au pénitencier de la C.-B., un établissement à sécurité maximale.*

Bien que la section soit devenue par la suite membre associé pour ne pas avoir défrayé les coûts inhérents, il n'en reste pas moins que c'est ce groupe qui a été le premier à obtenir une charte de la Jeune Chambre et ce, dans un établissement à sécurité maximale.

Richard W. Pugsley
Agent de développement social et culturel
William Head

Une direction générale où . . .

• Suite de la page 1

L'an passé, les étudiants de huit groupes de formation initiale ont obtenu leur diplôme au campus Laval, également huit au campus de Kingston, alors qu'ils étaient treize groupes au campus de Mission, en C.-B. Neuf des cours offerts à Mission étaient destinés aux agents d'unités résidentielles.

Listes d'attente

Tous les cours ne s'adressent pas uniquement aux nouvelles recrues, a précisé M. Marley-Clarke. "Nous avons de longues listes d'attente pour certains de nos cours de formation et plusieurs font leur apprentissage au travail en attendant de pouvoir suivre un cours de formation".

Une autre raison pour intensifier la formation est ce qu'il appelle le "train d'avantages familiaux" qui a été conclu lors de la dernière convention collective avec le Syndicat des employés du Solliciteur général. Cette convention accorde à l'agent de correction ou d'unités résidentielles un maximum de cinq jours par année pour des raisons familiales (congé de paternité, raisons personnelles, etc.). "D'où le besoin de former le nouveau personnel si nous voulons satisfaire aux normes actuelles des postes," a expliqué M. Marley-Clarke.

Pas du groupe CX?

Les employés qui ne sont pas agents de correction ou d'unités résidentielles suivent un programme de formation qui dure de huit jours et demi à onze jours et demi, dépendant du lieu de travail de l'employé.

Le nouveau directeur général a mentionné qu'il veut s'assurer "que le programme PARC pour les recrues permettra de s'adapter aux besoins variables du Service et soit acceptable au syndicat et aux autres groupes intéressés". On a créé un comité permanent du PARC pour examiner le programme de formation des recrues qui devra faire rapport semestriellement au Conseil de formation du personnel.

Prochaine étape: planification des carrières

"Je me suis intéressé à toutes les activités de formation du SCC au cours des cinq derniers mois et j'estime que nous avons déjà des programmes nationaux de formation convenables", a dit M. Marley-Clarke. "J'ai maintenant l'intention de m'attaquer à la planification des carrières par le biais des prévisions de main-d'oeuvre, des programmes de perfectionnement, etc..

J'espère pouvoir vous en dire davantage une fois que les responsables de la planification de la main-d'oeuvre auront tenu leur conférence annuelle, en mars prochain".

Vaste expérience

Lorsque Brian Marley-Clarke s'est joint au SCC, il avait déjà une vaste expérience de la planification au sein d'organismes gouvernementaux. Il détient un baccalauréat spécialisé en économie et bien qu'il se soit mérité une bourse Rhodes, il a fini par étudier les politiques fiscales au département des études supérieures du London School of Economics, en Angleterre. Il a obtenu une maîtrise en administration publique à l'Université Carleton d'Ottawa. Il a déjà été à l'emploi de Shell Canada en tant qu'économiste, à leur siège social, à Londres, en Angleterre. Il a ensuite été économiste dans le secteur des transports, expert-conseil en gestion et statisticien en économie à Statistique Canada. Il a écrit de nombreux articles sur la planification à long terme et l'administration publique qu'on publiés des revues internationales, et il a enseigné à l'École Polytechnique Ryerson et à l'Université Carleton. Il a de plus présenté des exposés sur la planification à Bruxelles, San Francisco et Hawaii.

DIRECTIVES

Amendements aux directives du commissaire et aux instructions divisionnaires publiés entre le 19 janvier et le 19 février 1982.

SÉRIE	MODIFICATION		IDENTIFICATION
100	No 42	Publiée:	Table des matières en date de 1982-01-29
		Abrogée:	DC 103 Niveaux de sécurité des établissements, annexe A, pages 13-14 en date de 1981-10-30
		Publiée:	DC 103 Niveaux de sécurité des établissements, annexe A, pages 13-14 en date de 1981-01-29
		Rayer:	DC 170 Programme de sécurité au sein du Service canadien des pénitenciers en date de 1974-06-26
		Publiée:	DC 144 Évaluation de programme en date de 1982-01-29
200	No 53	Publiée:	Table des matières en date de 1982-01-29
		Abrogée:	DC 203 Titres approuvés, agents responsables, unités opérationnelles, annexe A, page 1 en date de 1981-12-31
		Publiée:	DC 203 Titres approuvés, agents responsables, unités opérationnelles, annexe A, page 1 en date de 1982-01-29
		Abrogée:	DC 213 Directives relatives à la discipline des détenus, pages 13-14 en date de 1979-05-17
		Publiée:	DC 213 Directives relatives à la discipline des détenus, pages 13-14 en date de 1981-01-29
		Abrogée:	DC 272 Maîtrise des situations critiques en date de 1981-08-31
		Publiée:	DC 272 Maîtrise des situations critiques en date de 1982-01-29
		Publiée:	DC 279 Service de bibliothèque en établissement en date de 1982-01-29
300	No 11	Publiée:	Table des matières en date de 1982-02-12
		Abrogée:	ID 345 Détenus décédés en date de 1974-11-22
		Publiée:	ID 345 Décès de détenus et de libérés conditionnels de jour en date de 1982-02-12
400	No 9	Publiée:	Table des matières en date de 1982-01-29
		Publiée:	ID 417 Nominations intérimaires en date de 1982-01-29
Manuel de Sécurité	No 77	Publiée:	Table des matières en date de 1982-01-29
		Rayer:	DC 170 Programme de sécurité au sein du Service canadien des pénitenciers en date de 1974-06-26
		Abrogée:	DC 203 Titres approuvés, agents responsables, unités opérationnelles, annexe A, en date de 1981-12-31
		Publiée:	DC 203 Titres approuvés, agents responsables, unités opérationnelles, annexe A en date de 1982-01-29
		Abrogée:	DC 213 Directives relatives à la discipline des détenus, pages 13-14 en date de 1980-07-31
		Publiée:	DC 213 Directives relatives à la discipline des détenus, pages 13-14 en date de 1982-01-29
	No 77	Abrogée:	DC 272 Maîtrise des situations critiques en date de 1981-08-31
		Publiée:	DC 272 Maîtrise des situations critiques en date de 1982-01-29
	No 78	Publiée:	Table des matières en date de 1982-01-29
		Publiée:	DC 103 Niveaux de sécurité des établissements en date de 1981-10-30
			annexe A, en date de 1981-10-30
		Publiée:	Table des matières en date de 1982-02-12
		Publiée:	ID 724 Épreuves nationales de tir en date de 1982-02-12

Pour obtenir davantage de renseignements, veuillez communiquer avec **Suzanne Parisien** au 995-6542.

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

ENTRE NOUS

Vol. 7 no 8 le 30 avril 1982

LIBRARY MINISTRY OF THE SOLICITOR GENERAL
JUIN JUNE 29 1982
BIBLIOTHÈQUE MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.
Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

Le personnel y est pour beaucoup

57% moins de violence dans les établissements à sécurité maximale

OTTAWA — Les meurtres, prises d'otages et autres incidents majeurs dans les 14 pénitenciers à sécurité maximale du SCC ont été réduits de plus de la moitié (57%) en 1981 en comparaison des 12 mois précédents, a précisé **Marcel Sauvé**, commissaire adjoint de la sécurité, lors d'une toute récente entrevue qu'il nous a accordée.

M. Sauvé attribue cette baisse soudaine de la violence à la nouvelle politique de transfèrement des détenus dangereux vers les unités spéciales de détention (USD) et à l'ingéniosité du personnel.

Il a ajouté que depuis l'adoption de cette nouvelle politique, en décembre 1980, le personnel avait fait avorter trois complots d'importance tramés par des détenus des régions de l'Ontario et du Québec et avait empêché la violence dans plusieurs cas en fournissant de l'information relative à la sécurité.

Des détenus de trois différents établissements à sécurité maximale ont tenté de faire entrer des explosifs, de s'évader ou de procéder à une prise d'otages avec violence. "Grâce à la vigilance du personnel et aux enquêtes menées en étroite collaboration avec les corps de police, nous avons sûrement empêché des pertes de vie et de sérieux dommages aux installations", a soutenu M. Sauvé. Certains détenus ont été transférés dans des unités spéciales de détention au Centre de développement correctionnel (Québec) et à l'établissement Millhaven (Ontario).

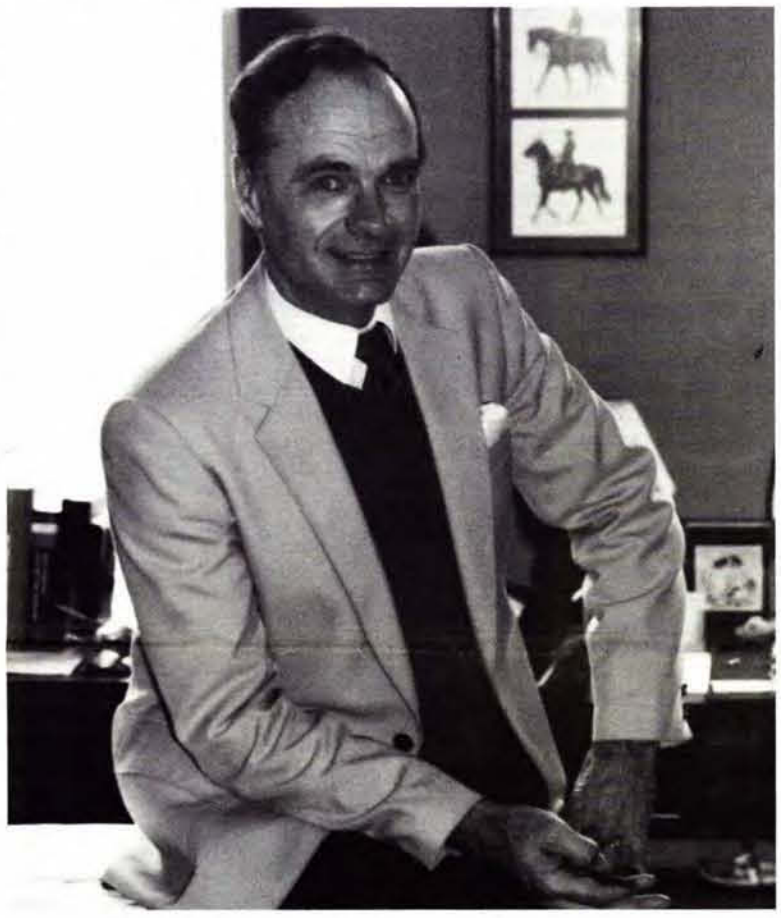

Marcel Sauvé, commissaire adjoint des communications

M. Sauvé a dit à **Entre Nous** qu'il était "absolument essentiel que le personnel note tous les incidents relatifs à la sécurité (et tous les renseignements pertinents) pour prévenir toute violence grave. Cela m'aide aussi à décider si je dois envoyer ou non un détenu dans une unité spéciale de détention. Je ne saurais trop insister sur l'importance de bien se documenter si nous voulons que nos établissements à sécurité maximale soient des endroits sécuritaires pour le personnel et pour les détenus." Il a conseillé vivement au personnel de se familiariser avec la directive 274 du commissaire et la nouvelle instruction divisionnaire 718 qui sera bientôt publiée.

"Il se peut qu'une bonne partie des renseignements colligés par le personnel ne serve pas devant les tribunaux, mais ces renseignements bien étoffés peuvent servir et serviront au Comité national sur les unités spéciales de détention", a-t-il ajouté.

Depuis le début de 1981, environ deux-tiers des demandes de transfèrement des détenus vers des unités spéciales de détention ont été approuvées. Quatre-vingt-dix-sept détenus ont été transférés aux USD. Toutefois, après avoir soigneusement examiné l'information disponible, nous avons constaté qu'il y en avait 30 qui ne satisfaisaient pas aux critères de la DC 274.

M. Sauvé, qui est le président du Comité national des USD, a l'autorité de transférer un détenu dans une unité spéciale de détention avant qu'un acte de violence ne soit commis. Toutefois, il fonde ses décisions sur des renseignements étoffés et non sur des soupçons.

"La preuve que notre politique sur les détenus dangereux fonctionne, c'est que les graves actes de violence sont à la baisse", a ajouté M. Sauvé. Le 15 mars 1982, il y avait 124 détenus gardés dans des unités spéciales de détention et 30 autres gardés parmi la population carcérale générale des établissements à sécurité maximale en vertu de la phase IV du programme. En janvier 1981, il y avait 71 détenus dans les unités spéciales de détention.

Selon les statistiques de la direction de la sécurité, trois meurtres ont

(Suite à la page 6)

La cour fédérale se prononce sur le placement des détenus dans des USD

OTTAWA — La Cour fédérale du Canada a récemment confirmé le pouvoir du SCC de conserver des unités spéciales de détention (USD) destinées à isoler les délinquants réputés dangereux, ainsi que la politique en vertu de laquelle ces détenus sont incarcérés, a dit le commissaire adjoint de la sécurité, **Marcel Sauvé**.

En février dernier, le tribunal de première instance a rejeté la demande d'un détenu gardé dans une USD de renverser la décision du Comité national des unités spéciales de détention et d'autoriser son retour dans un établissement à sécurité intermédiaire.

Ce détenu est gardé dans une USD depuis décembre 1980 à la suite du meurtre d'un autre détenu survenu trois mois plus tôt dans un établissement à sécurité intermédiaire. Bien que la cour d'assises l'ait plus tard acquitté de ce meurtre, le Comité national des USD a mené des examens ultérieurs qui ont démontré qu'il devait demeurer dans une USD.

Au cours de l'audience de la Cour fédérale, le juge **Louis Marceau** a affirmé qu'il ne pouvait intervenir dans une cause de transfèrement dans une USD à moins que la décision n'ait été arbitraire. Il a ajouté que même si un tribunal plus élevé cassait la décision du Comité national des USD, il ne pourrait décider de l'endroit où le SCC devrait détenir le détenu.

Président du Comité national des USD, M. Sauvé a mentionné que la décision de la Cour fédérale avait renforcé la politique du SCC sur les détenus dangereux. Comme il l'a exposé en détails à la cour dans un affidavit, cette politique aide à réduire la violence dans les établissements.

M. Sauvé a précisé que "la cour avait examiné attentivement notre processus de prise de décision et avait conclu que nous avions agi

(Suite à la page 6)

3 régions au tournoi de l'Atlantique

*ATLANTIQUE — Des équipes du Québec, de l'Ontario et de l'Atlantique ont participé au tournoi de hockey à la ronde qui s'est tenu dans la région de l'Atlantique les 26 et 27 février derniers. **Bob Clark**, au centre, DGR de l'Atlantique, a procédé à la mise au jeu officielle en présence des joueurs **Pat Ker**, de Warkworth, et **Dan MacDonald**, de Springhill.*

Reportage en page 3.

En glanant d'une région à l'autre

Québec:

par Michel Lauzon

Un groupe de neuf nouveaux instructeurs fraîchement qualifiés sur les techniques de maniement du baton de police PR-24 viendront enrichir les rangs des formateurs dans les établissements. Il s'agit de MM. **Ross Bullett**, du Collège du personnel, **André Ahern**, du Centre de développement correctionnel, **Serge St-Denis**, du Centre fédéral de formation, **Réal Vaillancourt**, du Centre fédéral de formation, **Louis Lavoie**, du Centre régional de réception, **René Gagnon**, de Cowansville, **Mario Rancourt**, du Laval, et **Jean-Claude Desputeau**, du Centre de développement correctionnel. La photo a été prise lors de la remise des certificats de compétence et nous montre **Ross Bullett** qui reçoit des mains de **Rénald Tremblay**, administrateur régional du personnel, son certificat de compétence de même que le baton blanc, symbole de la maîtrise acquise.

La clé a été fabriquée par le personnel

Contrairement à ce que nous avons écrit dans l'article relatant la cérémonie de passation des pouvoirs à l'établissement Leclerc, le 28 février dernier, la clé symbolique qui a été remise au nouveau directeur **René Rousseau** n'a pas été fabriquée par les détenus de l'endroit, mais par des employés de l'établissement. Toutes nos excuses à ceux qui ont réalisé cet objet.

Ontario:

par Dennis Curtis

Employées de l'année à la Prison des femmes

*Encore cette année, les employées de la Prison des femmes de Kingston ont procédé à l'élection des deux employées de l'année. Il s'agit de **Shirley Draper**, CX-2, et de **Marlene Montgomery**, commis à l'hôpital.*

Succès retentissant du tournoi de Millhaven

Le troisième tournoi annuel sur invitation de l'établissement Millhaven qui s'est déroulé le 12 mars dernier à l'aréna Henderson d'Amherstview, a attiré encore plus de spectateurs cette année. Huit équipes étaient inscrites au tournoi qui a débuté à 8 h et dont la dernière partie a commencé à 21 h.

Dans la finale B, les North Stars de Joyceville se sont avoués vaincus aux mains de Collins Bay par la marque de 10 à 4. Lors de la finale de la division A, Warkworth l'a emporté aux dépens de la Police de Kingston par la marque de 5 à 0.

Les joueurs suivants ont remporté les titres individuels:
Roger Brummell, de Warkworth: meilleur gardien de buts,
Craig Fredericks, de Millhaven, meilleur défenseur,
Jim Amo, de Joyceville, meilleur attaquant et joueur le plus utile.

Les organisateurs du tournoi ont travaillé fort à l'organisation de ce tournoi sur invitation et des remerciements tout à fait spéciaux s'adressent à tous ceux qui ont travaillé en coulisse, qu'il s'agisse des chronométreurs, des arbitres ou de celles qui tenaient le bar.

Cela fit plaisir de voir tout au long de la journée les directeurs des établissements participant venir encourager leur équipe respective. Parmi eux, **Mary Dawson** qui promenait son sourire des grands jours.

Ce genre de tournoi aide beaucoup à améliorer la camaraderie entre les employés et donne la chance aux familles de se rencontrer et de mieux se connaître.

Atlantique:

par Justin Sullivan

"L'ordinateur est une mule"

Les membres du comité exécutif supérieur ont subi tout un choc lors d'une rencontre tenue à Ottawa à l'automne de 1980. Ce qui n'a pas empêché **Claude Dumaine**, agent exécutif de la région de l'Atlantique, de poursuivre son jugement: "L'ordinateur est une mule. Il est lent, têtu et intransigeant. Il ne remplit plus son rôle d'ordinateur. On devrait le remplacer."

Le silence s'est abattu sur le groupe. Même s'ils se rendaient à la réalité des faits, les participants considéraient toujours l'ordinateur comme un vieil ami, quelqu'un de la famille, une institution. Mais une mule?

Depuis ce temps, l'ordinateur n'a plus jamais entendu son nom véritable. On l'a toujours appelé "la mule" Ses lentes performances dans la mise en mémoire et autres opérations se sont crûment révélées à mesure qu'il démontrait son incapacité et sa vieillesse. Et on a décidé de sa mise au rancart le 5 mars dernier. On l'a débranché et la mule a trépassé.

Peu de temps après que M. Dumaine eut prononcé son jugement historique, le départe-

(Suite à la page 6)

Debbie Colwell, Cathy Sears, Peggy Babcok, Sharon Ward et Claudette Shea.

Prairies:

par Linda Lee

L'escouade de la police de Calgary s'est vue honorée par le SCC suite à sa participation à la formation des membres des escouades d'urgence des divers établissements de la région. Chacun des membres a reçu une plaque en signe de reconnaissance.

• Les membres de l'Escouade tactique de la police municipale de Calgary ont été honorés en février dernier par le SCC de la région des Prairies pour leur aide à la formation des équipes d'intervention en cas d'urgence. À la suite de la réunion du comité supérieur de gestion régional, on a présenté des plaques aux dix membres de l'escouade et au chef de police **Brian Sawyer**. La cérémonie de remise des plaques s'est déroulée à Calgary.

Le constable **Jack Pedersen**, qui a été membre de l'escouade de Calgary pendant quatre ans, a expliqué que l'équipe de Calgary existe depuis 1975 mais que c'était la première fois qu'elle contribuait à la formation de personnes ne faisant pas partie de leur propre escouade. Les récipiendaires furent le sergent d'état-major **Ron Reed**, les sergents **Brian Bell** et **Peter Jackson**, chefs d'équipes, les constables **Paul Wood**, **Jack Pedersen**, **Ken Grove**, **Frank Lillies**, **Brian Trotter**, **Frank Reuer** et **Bruce Yonge**, membres de l'équipe.

• L'agent de correction **George H. Harder**, de Drumheller, a reçu un certificat de maître franc-tireur du directeur général régional **Jim Phelps** lors de cette même réunion du comité supérieur de gestion. M. Harder a mérité ce certificat pendant son cours de formation initiale de CX où il a obtenu une moyenne supérieure à 95 pour cent au maniement du revolver. Cela n'est arrivé apparemment que deux fois en formation initiale.

• Environ 20 gérants de secteur et surveillants de section se sont réunis à Saskatoon, au début de 1982, pour discuter de divers aspects du processus de libération conditionnelle.

• L'infirmière **Betty Hanbidge**, qui a travaillé deux ans au centre de soins de santé du pénitencier de la Saskatchewan, a récemment été honorée par le Comité des détenus.

Warkworth remporte le trophée Morrison

Par Justin Sullivan

ATLANTIQUE — Juillet tapait dur et **Dan MacDonald** et **Jack Cline**, de la récréation, à Springhill, rêvaient de hockey. Mille milles plus à l'ouest, **Bill Reid**, de Warkworth, songeait aussi au hockey. Résultat? Problament la rencontre de hockey la plus importante de toute l'histoire du SCC.

Il était tombé 118 pouces de neige lorsque les rêves se sont réalisés les 26 et 27 février derniers. Et des hordes de joueurs de hockey du SCC suivies de chauds partisans sont venues à Springhill, Moncton et Amherst.

Les cérémonies d'ouverture ont commencé à 19 h 30 le 26 février alors que **Bob Clark**, DGR de l'Atlantique, s'est présenté au centre de la patinoire, entouré des équipes de Warkworth et des libérations conditionnelles.

Cette partie, comme les suivantes, devait donner lieu à du jeu rapide, du genre de celui que nous réservent les rencontres où figurent les Russes. Devant les mises en échec au centre de la glace ou le long des bandes et les lancers frappés, il n'y avait qu'un moyen de compter ou d'éviter les buts: patiner, patiner et encore patiner. Et ils ont patiné pendant deux jours et deux nuits, puisant dans leurs réserves d'énergie. Ce qui n'était pas facile car plusieurs étaient inactifs depuis un bout de temps. Chaque partie a été chaudement disputée, même la rencontre entre Springhill et Warkworth qui s'est terminée par la marque de 9 à 2, partie remportée par Warkworth.

Les partisans avaient d'ailleurs toutes les raisons d'être enthousiastes même si leur équipe perdait. Il y eut aussi beaucoup de camaraderie à l'extérieur de la patinoire. Les arbitres en provenance de trois régions (Atlantique, Québec et Ontario) en ont profité pour parler de leurs expériences et habitudes sans oublier de se "conter des peurs". La nourriture était excellente (**Pat Watkins** et **John Henderson**). L'autobus transportant les joueurs de Warkworth est tombé en panne à 2 h et les bancs de neige auraient effrayé un Inuit.

Springhill s'est avéré un hôte généreux et Warkworth s'est révélé l'invité le plus actif défaisant leurs hôtes par la marque de 9 à 2. Warkworth est sorti grand vainqueur en défaisant leurs éternels rivaux, l'équipe de Joyceville, par la marque de 5 à 3. Les joueurs de Warkworth ont fait un retour pour remporter la victoire qui a laissé les joueurs, les partisans, les meneurs de claque, les gérants et les journalistes épuisés et pantelants. L'or est allé à l'ouest.

Personne ne s'y attendait, mais dans la division Argent, c'est **Dave Lavers** et son équipe rapiécée des libérations conditionnelles qui ont remporté les grands honneurs. Lors de la partie finale, ils ont défait la Police de Moncton par la marque de 4 à 0.

Le trophée **Morrison** est allé à l'équipe de Warkworth alors que l'équipe des libérations conditionnelles a remporté le trophée Moosehead.

Lors des parties de championnat, ce sont **"Red" Gravelle**, ailier gauche de Warkworth, et **Tim Ripley**, des libérations conditionnelles, qui ont été choisis les joueurs les plus utiles. Gravelle, à l'image de **Gordie Howe** et âgé de 55 ans, a marqué trois buts lors de la dernière partie. Quant à Tim, il s'est révélé un transporteur de rondelle hors-pair tout au long du tournoi et une véritable petite peste pour ses adversaires.

Le trophée Morrison, un don de l'établissement Warkworth, est un hommage à la mémoire de William Morrison, un agent du pénitencier de Dorchester qui a été tué lors d'une prise d'otages survenue à cet endroit le 10 mars 1980. À titre de DGR, Bob Clarke a souligné, lors des cérémonies d'ouverture, que ce trophée était fort approprié et qu'il permettait le développement d'une sorte d'unité et de compréhension qui ne s'est probablement jamais produite auparavant.

Dan MacDonald a tenu à remercier tous ceux qui ont participé d'une façon ou d'une autre dont **Jack Cline** (Springhill), **Stew Harrison** (Dorchester), **Darrell Babineau** (Chatam), **Jean Tremblay** (Cowansville), **Bill Reid** (Warkworth), **Norm Steeves** (Police de Moncton), **Dave Lavers** (Libérations conditionnelles), et **Roy Partridge** (Joyceville).

Les hostilités vont reprendre à Belleville, en Ontario, l'an prochain alors que Warkworth sera l'équipe hôtesse.

L'équipe championne — *L'équipe de Warkworth a remporté les grands honneurs du tournoi de hockey de l'Atlantique. Dans l'ordre habituel, première rangée, on retrouve:* ***Red Gravelle, Lyle Faulkner, Bob Reid, Bill Reid, Mike Turner, Roger Brummell et Tim Griffin****. Deuxième rangée:* ***Jimmy Rogers, Paul Legacy, Lauren Blatchford, Larry Chrysler, Dave Clark, Cecil Reisswick, Tom Dafoe et Pat Ker****.*

Apprendre les techniques de base de l'industrie de la pêche

Les détenus ont embarqué à fond de train

ATLANTIQUE — L'an dernier, la division de l'apprentissage professionnel à l'établissement Springhill a offert plusieurs cours de courte durée pour enseigner aux détenus les rudiments du travail des flottilles de pêche locales.

Très populaires, ces cours répondaient parfaitement aux besoins des détenus qui, à leur libération, retourneront dans leur ville ou village de la côte où la pêche est la seule source d'emploi", a dit **Khaleel Baksh**, chef de l'apprentissage professionnel à l'AC.

Travaillant en étroite collaboration avec le ministère des Pêcheries de la Nouvelle-Écosse **Eddie Comeau**, directeur de l'apprentissage professionnel, a vérifié les cours qui étaient disponibles et, aidé de **Vince Thomas**, administrateur régional de l'emploi des détenus, a retenu ceux qui offriraient les meilleures perspectives d'emploi. **Ray Lilly**, directeur adjoint de l'éducation et de la formation à Springhill, a également participé à ce projet.

On a donc décidé d'offrir trois cours d'équipage de pont et un cours sur l'entretien des moteurs à diesel et à essence. De 10 à 15 étudiants suivaient les cours de quatre semaines. Le cours d'équipage de pont portait principalement sur les habiletés que doivent acquérir les nouveaux venus dans l'industrie de la pêche, notamment les rudiments des cordages, le raccommodage des filets, le chalutage sur le fond ainsi que la sécurité et les situations d'urgence en mer. "Ces cours ont pour but de former les apprentis à devenir des matelots sur les diverses flottilles de pêche", a expliqué M. Baksh.

Le cours d'entretien des moteurs à diesel et à essence consistait principalement à enseigner les techniques nécessaires aux pêcheurs ou aux aides côtiers pour qu'ils maintiennent en bonne condition les moteurs de leur bateau. Ce cours leur a appris, entre autres, le fonctionnement de base du moteur, le système électrique, la vérification et la mise au point du moteur et les systèmes de combustible et de transmission d'un bateau.

Environ 50 détenus se sont inscrits aux trois cours d'équipage de pont. On en a retenu 40 et 22 ont terminé leur formation. Le Ministère provincial des Pêcheries a fait subir des examens aux étudiants et leur a remis un certificat. "Nous étions très heureux de la moyenne de 88% obtenue par les étudiants."

Vingt étudiants se sont inscrits au cours d'entretien de moteurs à diesel et à essence. Malheureusement, nous ne pouvions en accepter que dix à la fois. De ce nombre, neuf ont réussi le cours et huit se sont mérité un certificat du Ministère provincial des Pêcheries.

"Ces cours se sont avérés si populaires que nous espérons obtenir les subventions nécessaires nous permettant de les poursuivre", a ajouté M. Baksh.

Passation des pouvoirs

Le commissaire **Donald Yeomans** offre ses félicitations au nouveau directeur de l'établissement Mission à la fin de la cérémonie de passation des pouvoirs qui s'est déroulée le 15 février dernier. **Wayne Scissons**, troisième directeur depuis l'ouverture de l'établissement en 1977, était auparavant directeur adjoint de la sécurité au pénitencier de Dorchester.

Le commissaire a profité de cette occasion pour présenter deux Citations pour bravoure. L'une est allée à **Andrew Roe**, pilote d'hélicoptère qui a rescapé huit employés se trouvant sur le toit en feu de l'établissement Matsqui lors de l'émeute survenue à cet endroit le 2 juin de l'an dernier. L'autre a été décernée au caporal **Patrick McBride**, de la police de Matsqui, qui a secouru et protégé les huit employés qui se trouvaient sur le toit et ce, malgré les flammes et les projectiles lancés par les détenus.

Récompense à Jim Leppington

Le commissaire a aussi remis une Citation pour Service méritoire à **Jim Leppington**, directeur adjoint des industries à l'établissement Matsqui. Celui-ci a été l'architecte du village de tentes, installations temporaires sous lesquelles se sont abrités les détenus pendant cinq mois après qu'ils eurent détruit leurs unités résidentielles. M. Leppington a eu pour mission de "recruter 50 détenus travailleurs et a réussi à surveiller les travaux d'installation d'abris temporaires pour les détenus dans un climat extrêmement tendu. Il s'est acquitté de sa tâche sans se soucier de sa santé ou de sa sécurité personnelle."

Le 23 juin prochain: FEU!

OTTAWA — Le printemps s'est déjà confortablement installé et juin arrive à grands pas. C'est donc dire qu'il est amplement temps de songer à la rencontre nationale de tir du SCC et à la Coupe du Solliciteur général qui oppose nos tireurs d'élite à ceux de la GRC. "Nous allons ramener la coupe, cette année", a dit le coordonnateur national **Reg Shier**, du Centre de formation initiale de la région de l'Ontario. "Ne riez pas! L'an dernier, nous sommes venus à quatre points de réaliser l'exploit."

La rencontre nationale du SCC de tir à la carabine et au revolver se tiendra cette année le 23 juin au champ de tir de la GRC à Regina. Le 24, la GRC tiendra sa rencontre pour l'obtention de la Coupe Connaught, puis les tireurs de la GRC et du SCC s'affronteront pour l'obtention de la Coupe du Solliciteur général.

On a préparé une instruction divisionnaire sur la marche à suivre que recevront bientôt les tireurs, si ce n'est déjà fait. Cette année encore, la coordination nationale est assurée par Reg Shier, aidé de **T.H. Huffman**, de la région des Prairies.

DIRECTIVES

Amendements aux directives du commissaire et aux instructions divisionnaires publiés entre le 19 février et le 19 mars 1982.

SÉRIE	NO		IDENTIFICATION
100	No 43	Publiée:	Table des matières en date de 1982-02-26
		Rayée:	DC 137 Exigences de scolarité pour les postes de bien-être social au sein du Service canadien des pénitenciers et du Service national des libérations conditionnelles, en date de 1978-07-21, remplacé par la ID 415
100	No 44	Publiée:	Table des matières en date de 1982-03-17
		Rayée:	DC 143 Contrôle des fiches relatives aux médicaments, en date de 1978-01-11
200	No 54	Publiée:	DC 275 Établissements d'isolement protecteur, en date de 1982-02-26
		Publiée:	Table des matières en date de 1982-02-26
200	No 55	Publiée:	Table des matières en date de 1982-03-17
		Abrogée:	DC 203 Titres approuvés, agents responsables unités opérationnelles, Annexe A page 1, en date de 1982-01-29
		Publiée:	DC 203 Titres approuvés, agents responsables unités opérationnelles, Annexe A page 1, en date de 1982-03-17
300	No 12	Publiée:	Table des matières en date de 1982-03-17
		Rayée:	DI 339 *Discharge of Inmates (Reports & Returns) dated 1963-11-01* (aucune version française)
		Rayée:	DI 340 *Discharge of Inmates (Photographs) dated 1963-11-01* (aucune version française)
400	No 10	Publiée:	Table des matières en date de 1982-02-26
		Publiée:	ID 415 Exigences de scolarité pour les postes du groupe des programmes de bien-être social, en date de 1982-02-26
900	No 4	Publiée:	Table des matières en date de 1982-03-17
		Publiée:	ID 911 Normes de qualité et contrôle s'appliquant aux denrées alimentaires produites par le Service, en date de 1982-03-17
1200	No 4	Publiée:	Table des matières en date de 1982-03-17
		Rayée:	DI 1202 *Work Day and Working Conditions dated 1971-08-01* (aucune version française)
Manuel de Sécurité	No 79	Publiée:	Table des matières en date de 1982-02-26
		Publiée:	ID 713 Planification et formation, interventions dans les situations critiques internes, en date de 1982-02-26, Annexe A-D, en date de 1982-02-26
		Publiée:	DC 275 Établissements d'isolement protecteur, en date de 1982-02-26
Manuel de Sécurité	No 80	Publiée:	Table des matières, en date de 1982-03-17
		Abrogée:	DC 203 Titres approuvés, agents responsables, unités opérationnelles, Annexe A page 1, en date de 1982-01-29
		Publiée:	DC 203 Titres approuvés, agents responsables, unités opérationnelles, Annexe A page 1, en date de 1982-03-17

Pour obtenir davantage de renseignements, veuillez communiquer avec **Suzanne Parisien** au 995-6542.

"Dialogue essentiel" grâce à un atelier Torontois

La police et les libérations conditionnelles

*Prise lors de la réunion du 3 février dernier, cette photo nous montre **Marg Harlang**, gérante intérimaire du secteur Toronto-York, **John Currie**, directeur du centre Montgomery, **Doug Lewis**, sergent d'état major de la police du Toronto métropolitain, **Marg Stanowski**, agent de libération conditionnelle au bureau de Toronto-Centre, et **Richard Bodley**, surintendant à la police régionale de Durham.*

Par Brian Caughey

ONTARIO — "Je dois d'abord avouer que je n'attendais pas grand chose de cet atelier. J'étais comme plusieurs de mes collègues. Je n'en partageais pas l'idée. Mais j'avais complètement changé d'idée à la fin du colloque. Il ne s'est pas seulement agi d'une bonne expérience d'apprentissage; ça nous a permis d'échanger sur des objectifs mutuels." Ainsi parlait un chef de police du colloque qui s'est tenu à Toronto le 3 février dernier et qui avait été organisé par le district des libérations conditionnelles du centre de l'Ontario.

Le colloque était parrainé par le Comité mixte de l'Association canadienne des chefs de police et du Service correctionnel pour accroître les communications et la compréhension entre les nombreux corps policiers du district, les divers bureaux de libération conditionnelle et centres correctionnels communautaires.

Le comité organisateur a déclaré que le colloque a connu un "succès inespéré". Presque tous les corps policiers municipaux et régionaux y ont assisté de même que la GRC, le ministère ontarien des Services correctionnels, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Secrétariat du ministère et des employés du SCC qui sont quotidiennement en relation avec les corps policiers locaux.

Brian Yealland, administrateur régional des programmes pour les détenus, a fait la revue complète des programmes actuels et de l'orientation future du SCC.

Le président du Comité régional du Comité national mixte, **Doug Crosbie**, chef de police de Belleville, a souligné l'importance du Comité national mixte et la nature essentielle du dialogue que permettent les conférences locales.

Quant à **John Main**, directeur régional des services institutionnels au Ministère des Services correctionnels, il a traité de l'état présent des prisons provinciales.

Les policiers participants ont démontré beaucoup d'intérêt lorsque le commissaire **MacSteinberg**, de la CNLC, se mit à répondre aux questions et interrogations de la salle.

Fred Luciani, chef régional des opérations et du contrôle de la qualité, a passé en revue les placements pénitentiaires et les transfèrements, faisant ressortir l'importance des rapports de police pour bien faire marcher les systèmes.

Puis, il y eut une table ronde sur les différentes perceptions de la surveillance des libérés conditionnels dont faisaient partie le surintendant **Richard Bodley**, de la police régionale de Durham, le sergent d'état major **D. Lewis**, de la police du Toronto métropolitain, l'agent de libération conditionnelle **Marg Stanowski**, du bureau de Toronto-York, et du directeur **John Currie**, du Centre correctionnel communautaire Montgomery. Ceux-ci ont fait état de plusieurs interrogations sur nos activités communautaires.

Les propos de l'administrateur régional de la sécurité préventive, **Ron Surgeonor**, du SCC, sur le système de renseignements internes du Service se sont avérés un des grands moments de l'après-midi. Les policiers se sont montrés particulièrement intéressés à savoir de quelle façon ils pourraient bénéficier des informations qu'ils donnent et qu'ils reçoivent. On a aussi traité de la confidentialité des renseignements et on a établi des canaux de communications clairs.

On a profité de la réception qui a suivi pour solidifier les relations professionnelles et personnelles qu'on avait établies tout au long de la journée. Et quand sept policiers ont appris qu'ils étaient bloqués par une tempête de neige qui s'abattait sur Toronto, ils ont décidé de passer la soirée avec plusieurs employés des libérations conditionnelles. Ils en ont profité pour échanger des "secrets du métier".

Brian Caughey est coordonnateur des ressources communautaires au district des libérations conditionnelles du centre de l'Ontario.

Le nouveau manuel de la gestion des cas

OTTAWA — C'est le 18 février dernier que le Comité supérieur de gestion du SCC a donné son accord à la nouvelle édition du manuel de gestion des cas, le guide opérationnel le plus important du Service pour s'occuper des délinquants de leur arrivée dans le système jusqu'à leur libération complète.

La nouvelle édition sera mieux aménagée et plus facile à lire. Lorsque le personnel l'aura en sa possession quelque part ce mois-ci ou le mois prochain, il sera en mesure de constater les changements aux programmes tels que les visites familiales qui ont été mises à jour, et des formulaires et des tableaux mieux définis, un nouveau chapitre sur le classement sécuritaire et d'autres chapitres qu'on a profondément modifiés.

Gordon Pinder, commissaire adjoint des programmes pour les détenus, a dit que la première édition distribuée en janvier 1980 avait pour but de recueillir les réactions, qu'elle devait être utilisée comme un "livre de recettes" que consulterait le personnel, qu'elle était sujet à améliorations comme tous les manuels et qu'on y ajouterait possiblement de nouvelles recettes si on réalise que certaines d'entre elles n'ont pas donné les résultats escomptés".

Rétablissons les faits

*Dans son édition du 30 mars dernier, **Entre Nous** a publié un article sur le Centre de traitement des mots à la Prison des femmes. Nous avons alors écrit que **Bernie Myles** en était le nouveau directeur. Ce qui devait s'avérer inexact puisque M. Myles est directeur intérimaire du traitement mécanique des données. Nous nous excusons d'avoir pu ainsi créer des embêtements à certains.*

Des salades du printemps pour les établissements ontariens

L'auto-suffisance: une idée qui a "germé" à Pittsburgh

ONTARIO — Le programme d'agro-entreprise à l'établissement Pittsburgh a franchi un autre pas vers l'auto-suffisance en janvier dernier alors que s'achevait la construction de la nouvelle serre, a mentionné M. **Hugh Pratt**, directeur de la ferme pénitentiaire Pittsburgh. Cet édifice d'une superficie d'un peu plus de 15 000 pieds carrés pourra produire, en saison morte, suffisamment de tomates, de concombres et de laitue pour satisfaire les besoins des établissements de la région de l'Ontario.

Cette serre est unique de par sa conception et sa construction qui privilégient la conservation de l'énergie. Ainsi, le mur nord est entièrement isolé, les murs latéraux sont recouverts d'un double revêtement d'acrylique et le toît est soufflé et fabriqué d'une double épaisseur de polyéthylène. Les coûts de chauffage seront ainsi réduits d'environ 40 pour cent comparativement à une serre conventionnelle fabriquée d'un seul revêtement.

Tous les plants poussent dans des sacs de plastique dans un milieu favorisant la culture sur le sol de la serre, ce qui constitue une innovation importante, de dire M. Pratt. Chaque sac contient deux plants de concombres et trois plants de tomates. Le milieu de culture étant inerte, il faut donc y ajouter des substances nutritives pour que la plante pousse et soit productive. Pour ce faire, nous utilisons un système d'arrosage par ordinateur branché à un dispositif qui indique la quantité requise de fertilisants. Ce mélange d'eau et d'éléments nutritifs est ensuite canalisé vers les plants au moyen de tubes miniatures situés à la base de chaque plant.

Tous les jours, on ajoute une quantité d'éléments nutritifs proportionnelle à la grosseur du plant. On prévoit que chaque plant produira 10 livres de tomates et 25 concombres sans graines. La première récolte de concombres a été expédiée en avril. On s'attend que les récoltes empiètent légèrement l'une sur l'autre. Et à partir d'avril, la région de l'Ontario devrait compter sur un approvisionnement constant de légumes frais.

On prévoit que la production annuelle s'élèvera à 30 000 livres de tomates et à 45 750 livres de concombres sans graines. On fera également la culture de la laitue et des piments verts. Ainsi, la région de l'Ontario pourra régulièrement offrir des salades à sa clientèle, a dit M. Pratt.

C'est **Miles McCabe** qui est horticulteur à Pittsburgh. Il est président de la Société d'horticulture de Kingston et est en grande partie responsable de la conception des serres qui ont été érigées à cet endroit.

La nouvelle serre de Pittsburgh

C'est depuis janvier dernier que l'établissement Pittsburgh peut compter sur une nouvelle serre pour la culture des tomates et des concombres en saison morte, permettant ainsi de fournir les établissements ontariens en légumes frais à longueur d'année.

Les libérations conditionnelles au pays du nickel

Par Chris Vaivada

ONTARIO — Le bureau de libération conditionnelle de Sudbury n'a que des éloges envers "la ville du nickel", Sudbury, dont la population s'élève à 165 000 personnes et qui jouit de ressources minières importantes avec un complexe minier situé à l'est de la ville, des parcs, des lacs, de très bonnes installations scolaires et sportives et un amphithéâtre qui donne sur le lac Ramsey. Les habitants de Sudbury aiment la vie tranquille au grand air et le personnel des libérations conditionnelles ne fait pas exception à la règle.

Le bureau de Sudbury s'occupe d'une quarantaine de cas dans un rayon de 110 milles. Son personnel forme une grande famille et tous les membres s'entendent bien entre eux. **Lloyd Conrad**, gérant de secteur, **Dale McLees**, agent de libération conditionnelle, et **Noreen Proteau**, surveillante des services au bureau, solutionnent des problèmes ensemble depuis à peu près 11 ans. Quant à **Bob Bale**, il est arrivé il y a deux ans. Ils entretiennent de bonnes relations de travail avec les autorités policières, les sept maisons de transition avec lesquelles ils sont liés par contrat et l'ensemble de la collectivité. Le public est très bien au courant du SCC à Sudbury. Le bureau de cette ville a pris sur lui d'offrir ses services pour des conférences dans les écoles secondaires. Il y a huit ans, le personnel qui comprenait alors **Pat Ryan**, **Wendy Haight** et **Dale McLees**, organisa des recontres annuelles pour tous les agents de libération conditionnelle de la province, rencontres qui existent toujours aujourd'hui.

Noreen et Lloyd réservent leurs temps de loisirs pour leur famille respective. Quant à Lillie, qui est aussi originaire de Sudbury, elle a quitté cette ville pour aller travailler à Toronto, mais Sudbury lui manquait tellement qu'elle est revenue rejoindre la bande.

À Sault Ste-Marie: la police et la collectivité coopèrent

Le bureau de Sault Ste-Marie compte, depuis peu, un nouvel arrivé dans ses rangs. Il s'agit de **Fred Warneke** qui est entré au SCC il y a trois ans comme agent de libération conditionnelle à Sudbury avant de passer deux ans au bureau de Niagara Falls. Il a aussi travaillé pour l'emploi des détenus à Kingston et pour la Société John Howard pendant deux ans et demi. Formé en comptabilité, en finances et en sciences sociales, Fred dit qu'il trouve "que les gens et la police de Sault Ste-Marie sont agréables et

(Suite à la page 6)

***Fred Warneke**, agent de libération conditionnelle au bureau de Sault-Ste-Marie.*

***Lou Bozzer**, agent de libération conditionnelle au bureau de Timmins, en compagnie de **Millie Hanstke**, commis.*

L'indifférence est notre plus grand danger

*QUÉBEC — L'un de nos lecteurs nous a aimablement fait parvenir le texte de l'allocution prononcée par le nouveau directeur **René Rousseau** lors de la cérémonie de passation des pouvoirs qui s'est déroulée à l'établissement Leclerc, le 28 février dernier. Nous reproduisons dans nos pages un extrait de ce discours.*

"Il arrive qu'on considère l'établissement Leclerc comme le dernier pénitencier où il est convenable et honorable de travailler. Je me rappelle plusieurs mots de sympathie de mes amis à l'annonce que j'acceptais la direction de cet établissement. Cela est sans doute dû au type de détenu que nous hébergeons, mais il m'apparaît important aujourd'hui, après six mois de travail dans ces murs, de dire publiquement que ce préjugé doit être dissipé face à la compétence, à la loyauté et au dévouement dont font preuve mes employés. Il faut un bon moral pour travailler dans n'importe quel pénitencier, et ici plus qu'ailleurs parce que nous avons sans cesse sous les yeux un nombre élevé de récidivistes et de détenus qui ont échoué dans d'autres établissements à sécurité moyenne ou minimale. Il faut une loyauté et une honnêteté des plus solides parce que le plus grand danger qui nous guette est l'indifférence. Il faut un solide jugement et un amour réel de notre travail parce qu'ici, au Leclerc, nous marchons sur la corde raide et nous prenons chaque jour la gageure de faire fonctionner des programmes de medium avec une proportion importante de détenus pour qui la sécurité doit représenter une préoccupation sans relâche. C'est là le défi du Leclerc. Permettre à tout détenu en qui il reste de la bonne volonté de se rebâtir une crédibilité, geste après geste, engagement après engagement, après un, deux, trois échecs ou plus. C'est là la tâche méritoire qu'exécutent les employés du Leclerc et ils le font avec un professionnalisme digne de mention."

Depuis qu'il a ouvert ses portes en 1961, l'établissement Leclerc a connu trois directeurs avant M. Rousseau. Il s'agit de MM. **Patrick Desgroseillers**, **Jean-Paul Dugas**, actuel directeur général régional du Québec, et **Irving Kulik**, maintenant conseiller spécial auprès du commissaire adjoint de la planification, des politiques et de l'administration, à l'administration centrale.

en bref

IL COLLECTIONNE LES SAUVETAGES — **Patrick McBride**, policier de Matsqui qui a dernièrement reçu une Citation du commissaire pour bravoure, a encore fait des siennes. C'est lui qui avait rescapé huit employés du SCC retenus sur le toit en feu de l'établissement Matsqui lors de l'émeute du 2 juin dernier. Et dernièrement, il s'est porté au secours d'une femme qui était prisonnière dans le sous-sol de sa maison en flammes. La dame en question, qui pèse 200 livres, était tombée et incapable de se relever. Malgré la visibilité presque nulle à cause de la fumée très dense qui avait envahi le sous-sol, le caporal McBride a réussi à ramper jusqu'à elle en se guidant par les lamentations et a réussi à la sortir du brasier.

LE SCC ET LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES — "Il reste encore au Service correctionnel à se corriger dans divers domaines pour bien se placer en matière de langues officielles", a écrit le commissaire aux langues officielles **Max Yalden** dans son dernier rapport annuel. "Certaines étapes ont cependant été franchies: les cadres supérieurs se sont dits d'accord pour que soit élargi le programme de langues officielles; les progrès des établissements dans l'application de la politique des langues officielles ont fait l'objet d'une enquête; on a également nommé un directeur du programme linguistique" en mars 1981, **Bob Cooper**. Puis il ajoute que "bon nombre de directeurs ne sont pas pleinement informés de leurs obligations d'offrir des services dans les deux langues officielles et de leur responsabilité à cet égard. Certains ont par ailleurs tendance à considérer comme un fauteur de troubles tout détenu insistant pour obtenir des services dans sa langue d'élection. L'organisme se doit d'accroître ses capacités linguistiques. L'utilisation du français au siège social a augmenté, mais le fait demeure que, mis à part le Québec, la langue de travail du Service correctionnel reste presque exclusivement l'anglais. Un examen de la participation des deux groupes linguistiques révèle que 32% des employés sont francophones. Ces derniers occupent quatre des dix- neuf postes de dirigeants et, en moyenne, 30% de ceux des autres catégories professionnelles. La répartition régionale des deux groupes comporte des anomalies: au Québec, moins de 1% des employés sont anglophones. En Ontario, à l'exception du siège social, c'est exactement l'inverse: 1% de francophones. Au Nouveau Brunswick, la proportion des francophones atteint 13%; dans le reste du pays, ils sont presque inexistants."

LES ÉQUIPES D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE DU PACIFIQUE À L'ENTRAÎNEMENT — Les équipes d'intervention en cas d'urgence des divers établissements de la région du Pacifique se sont réunies à l'ancien pénitencier de la Colombie-Britannique les 3 et 4 mars derniers pour mettre à l'essai leurs habiletés. Les participants ont dû repousser l'ennemi des murs du pourtour, ils ont pratiqué le tir et ont fait des marches d'endurance au cours desquelles ils étaient évalués sur leurs habiletés à emprunter divers sentiers où ils étaient confrontés à une variété de cibles représentant des personnes amies ou ennemies qu'ils devaient déceler et neutraliser avec efficacité lorsqu'elles étaient hostiles.

NOUVEAU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL — **Alain Tardif**, député de Richmond-Wolfe, a été nommé secrétaire parlementaire du Solliciteur général. Il remplace Mme **Céline Hervieux-Payette** qui a récemment terminé son mandat comme secrétaire parlementaire.

LES DÉTENUS DU PÉNITENCIER DE LA SASKATCHEWAN FONT LEUR PART POUR CENTRAIDE — Le directeur du pénitencier de la Saskatchewan, **Jim O'Sullivan**, a autorisé le comité des détenus de l'endroit à remettre officiellement un chèque de 165 $ à Centraide de Prince Albert. M. O'Sullivan a rappelé que cette somme a été recueillie auprès des détenus de l'établissement. Après la remise du chèque, le président de Centraide, accompagné d'un journaliste, a visité l'établissement.

LE CAMP DE BEAVER CREEK AIDE À RÉDUIRE LA DÉLINQUANCE LOCALE — L'école secondaire ontarienne de Huntsville a une population étudiante d'environ 900 parmi laquelle se trouve un groupe de truands. Et **Austin Cronk**, chef des services aux étudiants, a pensé qu'il serait profitable de compter sur une prison locale pour faire du counselling. C'est pourquoi, depuis quelques mois, **Murray Powell**, chef de la socialisation, et deux détenus ont participé à deux séances de groupes d'une semaine pour les garçons et à une session pour les filles. La majorité des étudiants ont déjà été accusés de vol, de consommation d'alcool et de possession de drogue. "Les détenus ont été efficaces auprès des garçons", a dit M. Cronk. "Ils sont crédibles. Les détenus ont gardé une attitude positive qui m'a impressionné." Le directeur du camp correctionnel de Beaver Creek, **Ted van Petegem**, qui a participé à une séance au cours de la session, s'est dit très heureux de participer à l'effort communautaire en vue de régler un problème social. Le camp de Beaver Creek participe à un autre projet communautaire dans lequel sont impliqués des détenus en probation des centres de détention provinciaux.

LES DÉTENUS DU PÉNITENCIER DE KINGSTON ADOPTENT DEUX ENFANTS — Les détenus qui font partie du programme de vie active ont mis de l'avant un programme de parrainage de deux enfants Indonésiens. Les AA se sont engagés à poursuivre le projet l'an prochain.

ENTRE NOUS

est une publication de format tabloïd destinée au personnel du Service correctionnel du Canada et est publié par la Direction des communications, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Faites parvenir vos textes et photos à l'administrateur des communications de votre région ou aux rédacteurs:

Gaston Pelletier
Helen Gooderham
Photographe: **Erik Gustafsson**

Au pays du nickel

• Suite de la page 5

qu'ils coopèrent. On trouve beaucoup de satisfaction" à aider les libérés conditionnels et à leur offrir les ressources qui vont les aider à atteindre leurs objectifs.

C'est **Bruna Correlli**, commis, qui est l'autre moitié du bureau. Installée à Sault Ste-Marie depuis 15 ans, elle parle trois langues: l'italien, l'anglais et le français.

Timmins: 2 000 milles par mois et parfois -40°

Lou Bozzer, agent de libération conditionnelle au bureau de Timmins, parcourt environ 2 000 milles par mois pour s'occuper de ses cas. Son territoire s'étend de la frontière québécoise jusqu'au lac Supérieur, tout le nord de l'Ontario, y compris des endroits aussi éloignés que Moosonee et Winisk où on ne s'y rend que par la voie des airs. La population de Timmins s'établit à 50 000 et ses principales industries sont les métaux et la forêt. Puisque la température descend parfois à moins 40°, Lou est bien équipé pour faire ses voyages: chaude canadienne, sacs de couchage et fusées éclairantes.

Lou aime être avec sa famille. Pendant ses temps libres, il s'occupe beaucoup de sports: hockey, soccer, judo, tennis, et il est un solide joueur de bridge. Il est entré au SCC en 1975 comme agent de libération conditionnelle. Auparavant, il était psychométricien dans un centre de santé mentale de South Porcupine. Diplômé de l'Université de Toronto, Lou poursuit présentement ses études de maîtrise en administration des affaires. Il suit des cours du soir à l'enseignement aux adultes.

Timmins offre peu d'activités culturelles. C'est pourquoi les habitants ont appris à compter les uns sur les autres. Il travaille beaucoup à maintenir de bonnes relations avec ses clients et il dit qu'il y a des libérés conditionnels qui reviennent le voir même après que leur libération conditionnelle soit arrivée à terme.

Chris Vaivada est l'adjointe de l'administrateur des communications de l'Ontario.

57% moins de violence...

• Suite de la page 1

été commis dans des établissements à sécurité maximale au cours de 1981, comparativement à six en 1980 et à neuf en 1979. Les prises d'otages sont passées de onze en 1980 à cinq l'an dernier. On a également enregistré une baisse significative des graves actes de violence commis sur la personne de détenus. Des 86 actes de violence graves commis sur la personne de détenus entre 1979 et 1981, 36 ont eu lieu en 1979, 33 en 1980 et seulement 17 en 1981.

Charte des droits

Lorsqu'on a fait l'ébauche de la politique sur les détenus dangereux (fin de 1981) suite à la violence dans plusieurs établissements, on prévoyait que la nouvelle législation de la Charte des droits accompagnerait la nouvelle Loi du Canada. C'est pourquoi, selon M. Sauvé, on ne prévoit pas amender "trop radicalement" la DC 274. Suite à une récente décision de la cour, la politique telle qu'appliquée satisfait au "devoir d'agir équitablement", a-t-il précisé.

Il a mentionné que les changements mineurs prévus en raison de la Charte permettront à un détenu dont on a recommandé le transfèrement à une USD, de s'adresser au Comité national des USD avant qu'on ne décide de le transférer vers une telle unité spéciale de détention.

Le Solliciteur général **Robert Kaplan** a de plus créé un comité chargé de contrôler le programme de façon permanente et d'élaborer des recommandations. Parmi les 14 membres qui composent ce comité on retrouve des représentants du SCC dont **John Braithwaite**, commissaire adjoint des communications, **Dan Weir**, programmes pour les délinquants, **Jim Vantour**, politiques et planification, **Marcel Sauvé**, commissaire adjoint de la sécurité, et **Howard Mansfield**, directeur de la gestion de la population carcérale qui agira comme secrétaire du comité. **Wayne Crawford** qui représentera le Syndicat des employés du Solliciteur général, aura le statut d'observateur. Les autres représentants appartiendront à des organismes comme le Secrétariat du Ministère, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Conseil national des comités consultatifs de citoyens et des agences du secteur privé.

Atlantique: (Suite)

ment des finances de la région de l'Atlantique a reçu un projet pilote. C'est alors que **Fred LeBlanc**, agent exécutif régional, **Lew Tingley**, de l'administration régionale, **Claudette Shea**, **Debbie Colwell**, **Peggy Babcok** et **Sharon Ward**, du pénitencier de Dorchester, **Betty Baxter**, **Margaret MacAloney** et **Bruce Megeney**, de l'établissement Springhill, ont formé équipe. **Al Price**, de l'administration centrale, **Dave Lutes**, administrateur régional des finances, et **Moe Bourdeau**, de l'administration centrale, transformèrent rapidement le projet pilote en une activité permanente en voyant avec quel enthousiasme et quelle compétence le groupe s'était lancé dans l'aventure.

Le nouveau "INFAMODE 500" prit le relais de la "mule". Comme son prédécesseur, la nouvelle machine a pour fonction de calculer et de garder en mémoire la paye des détenus; mais comme elle est beaucoup plus élaborée, elle fera des opérations plus variées et nombreuses à mesure que le personnel sera mieux entraîné. Ce n'est qu'après des efforts laborieux et longs de l'opérateur que les vieux ordinateurs installés à Dorchester et à Springhill réussissaient à identifier le numéro de compte d'un détenu et à obtenir l'information nécessaire. Que ce fut pour un dépôt ou un retrait ou simplement pour obtenir un renseignement, il fallait, dans chaque cas, sortir la carte de la filière, l'incorporer dans la machine, puis la ranger après usage. La machine pouvait au moins additionner. Mais seule la poste pouvait assurer l'expédition de l'information contenue dans l'ordinateur.

Ottawa

Il est temps de saluer ceux qui ont durement trimé pour que le déménagement se fasse sans encombre, maintenant que les quelque 600 employés de l'administration centrale ont réintégré leurs locaux de travail au 340 ouest, avenue Laurier, à Ottawa.

La planification générale a été assurée par **Dick Tracy**, chef des services de bureaux, à la direction des services techniques. Il a été secondé de **Donat Dupuis**, surveillant magazinier, **Kevin Murphy**, agent des services de bureau, **Gerry Fréchette**, **Bob Fortin**, commis magazinier adjoint, **Bernie Myles**, directeur intérimaire du traitement mécanique des documents, **Pierre Champoux** et d'une dizaine de coordonnateurs en provenance des divisions. M. Tracey s'était joint à des représentants des services techniques, du Secrétariat, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et des Travaux publics du Canada pour former un comité d'organisation du déménagement.

La cour fédérale se prononce

• Suite de la page 1

équitablement" Il a aussi indiqué que "la cour ne pouvait intervenir tant et aussi longtemps que nos décisions n'étaient pas arbitraires".

En dernier lieu, le commissaire adjoint de la sécurité a mentionné à la Cour fédérale que ce genre de décision administrative n'était pas facile à prendre et qu'en cas de doute, "il est de mon devoir de prendre le meilleur intérêt du Service".

Dans son affidavit, M. Sauvé a mentionné que les faits entourant le meurtre commis en 1980 n'ont influencé que partiellement sa décision de transférer le détenu dans une USD. Les preuves soumises au Comité responsable des USD peuvent quelquefois être inadmissibles en cour d'assises mais peuvent quand même faire partie des délibérations d'un tribunal administratif.

Le détenu a interjeté appel auprès de la cour d'appel fédérale. L'étape suivante serait un appel à la Cour suprême du Canada.

Ce détenu et un autre gardé dans une USD avaient déjà soutenu que leur incarcération dans une USD constituait un emprisonnement illégal. Chacun avait séparément demandé des brefs d'habeas corpus à la Cour suprême provinciale pour forcer leur retrait des USD. Dans les deux cas, le juge qui présidait a statué qu'on ne pouvait obtenir un bref à des fins de transfèrement. Un détenu a porté la décision devant la Cour d'appel du Québec.

La Cour supérieure du Québec a rejeté récemment des demandes d'habeas corpus de six détenus en USD qui y avaient été transférés après qu'on eut découvert qu'ils projetaient d'introduire des explosifs dans les établissements.

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

ENTRE NOUS

Vol. 7 no 9 le 15 mai 1982

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.
Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

La division de l'administration à Ottawa:

C'est maintenant chose faite

OTTAWA — On a maintenant officiellement donné une haute priorité au soutien administratif au SCC. Une nouvelle division de l'administration avec un personnel de 60 employés et un budget d'opération de 3,2 $ millions a été mise sur pied en février à l'administration centrale. Son chef intérimaire est **Tom Epp**, 34 ans, ex-adjoint exécutif du commissaire et du commissaire adjoint principal.

Jusqu'en 1978, le Service comptait sur les services d'une division administrative très efficace dirigée par **André Lavery**. Cependant, au cours de cette même année, le SCC a dû réduire de beaucoup ses ressources financières et humaines et on a décidé de fermer la division et de remettre ses fonctions à d'autres divisions et directions comme le secrétaire exécutif, les services techniques et la direction de la sécurité.

"L'absence d'une agence centrale de soutien administratif se faisait durement sentir", a dit Tom Epp. Graduellement se sont effrités les liens efficaces entre l'administration centrale et les régions en matière de soutien administratif et il fallait dorénavant téléphoner à plusieurs administrateurs avant de mettre la main sur la bonne personne qui pourrait régler un problème de soutien administratif.

"Tout cela a maintenant changé", a dit M. Epp qui a l'intention de "recréer les liens avec les régions et de fournir un large service de soutien administratif avec l'aide des gestionnaires régionaux de l'administration." Il veut aussi se rendre dans toutes les régions dès que possible et il croit que tout "marchera sur les roulettes" d'ici la fin de l'année.

La nouvelle division de l'administration chapeaute quatre secteurs principaux: les services administratifs avec à leur tête **Marina Drain**, chef intérimaire, les services de bureaux dirigés par **Dick Tracy**, les services de dossiers dirigés par **Ted Jamieson**, et les politiques administratives dont le poste de chef est présentement vacant mais que M. Epp entend doter avant la fin de la présente année.

Une fois que la nouvelle division sera devenue entièrement opérationnelle et qu'on aura établi les grandes lignes de la politique administrative, M. Epp entend travailler à la publication d'un manuel d'administration.

Au nombre des projets à venir figure aussi la Loi C-43, le projet d'accès à la Loi sur l'information. Le SCC se ressentira beaucoup de cette loi lorsqu'elle aura éte adoptée, a prévenu M. Epp.

"On portera beaucoup d'attention à l'évolution de cette loi parce que nous voulons être prêts à répondre aux demandes d'information lorsqu'elles surviendront." Ceci deviendra une responsabilité majeure pour l'équipe des services des dossiers dirigée par Ted Jamieson.

Tom Epp

La partie IV de la Loi canadienne des droits de la personne donne le droit à quiconque de connaître l'information contenue dans les diverses banques d'information du gouvernement. Lorsque la partie IV prit force de loi en 1978, les services de dossiers du SCC ont été submergés par des milliers de demandes de détenus voulant connaître le contenu de leurs dossiers. Le tout s'est maintenant stabilisé et on reçoit environ 2 000 demandes par année de la part des détenus qui se prévalent de la partie IV, a dit M. Epp.

M. Epp a toutefois souligné qu'on s'attend à une hausse considérable des demandes un fois que la Loi C-43 aura été adoptée. Cette loi permettra à tous les citoyens canadiens d'avoir accès à l'information contenue dans les dossiers par le gouvernement. "Ce qui implique qu'on peut s'attendre à ne pas recevoir uniquement des demandes des détenus comme c'était le cas dans le passé, mais aussi des demandes du public qui s'intéresse de plus en plus au milieu correctionnel depuis une dizaine d'années. Nous nous attendons aussi à recevoir des demandes de

(Suite à la page 4)

Un nouveau coordonnateur national pour les programmes des autochtones

OTTAWA — "Les détenus autochtones ne semblent pas faire facilement la transition entre la prison et les programmes de libération tels la libération conditionnelle", a dit **Alan Mason**, le nouveau coordonnateur du SCC pour les programmes des autochtones. M. Mason, qui jouit du plein statut d'Indien et qui est originaire de Bella Bella, en Colombie-Britannique, et qui détient une maîtrise en travail social, était auparavant évaluateur des programmes pour les autochtones au Ministère de la Justice.

Les autochtones ne semblent pas prendre le temps de suivre les procédures prévues pour une demande de libération conditionnelle ou pour participer à d'autres programmes de libération, dit-il. "Il y transparaît un manque d'intérêt envers les programmes de prélibération et les détenus autochtones ont la réputation de préférer purger la totalité de leur peine en prison."

M. Mason, qui est responsable de répondre à la plupart des besoins des détenus autochtones du SCC, veut élaborer une politique plus efficace à l'intention de ces derniers. "Je ne sais pas vraiment pourquoi les autochtones ont tellement de difficultés avec la régime pénitentiaire. Je veux donc étudier cette question de près", a-t-il spécifié.

M. Mason entend bien aussi travailler en étroite collaboration avec les autres programmes du

Alan Mason

Service, vu les intérêts convergeants. Il a fait mention, entre autres, du programme à l'intention des détenues d'autant que les femmes autochtones représentent un tiers de la population féminine carcérale du Service. M. Mason portera aussi son attention sur les programmes de libération conditionnelle et de libération dans la communauté.

Alan Mason a entrepris sa carrière dans le milieu correctionnel

(Suite à la page 2)

Trinidad et Tobago construit un complexe pénitentiaire avec l'aide du Canada

TRINIDAD — Trinidad et Tobago a entrepris la construction de la phase 1 du complexe pénitentiaire dont les coûts sont évalués à 207 $ millions. On a tenu la cérémonie de la levée de la première pelletée de terre le 7 décembre dernier et on prévoit que les travaux de la phase 1 seront terminés en mars 1983. Le gouvernement du Canada participe à ce projet de construction de la prison Golden Grove.

Ron Harding, des services techniques au Service correctionnel du Canada, est le directeur à temps plein du projet. **Patrick Desgroseillers**, de l'administration régionale du Québec, est aussi là-bas pour aider à la dotation et à la formation du personnel. Quant à **Julian Olson**, de l'administration centrale, il fournit de l'aide au niveau de la conception et des critères techniques.

Le Centre de formation pour les jeunes est le premier des trois établissements du complexe à être érigé à Arouca. Quant à l'établissement à sécurité maximale et à l'édifice de l'administration centrale des services pénitentiaires, ils devraient être prêts en 1984. Le projet comprend aussi la construction

La plage de Maracu à Trinidad et Tobago, à peine à quelques kilomètres du site du complexe pénitentiaire de Golden Grove.

(Suite à la page 2)

La semaine du détenu à Cowansville

QUÉBEC — Encore cette année, l'établissement Cowansville a tenu sa semaine du détenu, une manifestation qui se déroule traditionnellement la deuxième semaine de mars, nous a fait savoir **Robert Dandurand**, chef du développement social à l'établissement à sécurité intermédiaire situé aux portes de l'Estrie.

Ayant pour thème "*Démystifier le détenu*", la semaine comptait diverses activités dont une rencontre entre victimes de vol à main armée et détenus, une autre entre policiers et détenus et une troisième entre juges et détenus.

La rencontre entre les victimes et les détenus, une vingtaine, se déroula sans encombre. Il n'y avait aucune animosité, nous a dit M. Dandurand. "La crainte initiale des visiteurs se dissipa et l'anxiété du détenu croyant être à nouveau condamné fit place à un peu de compassion."

La rencontre entre les policiers et les détenus se déroula aussi fort bien. "Les échanges allaient bon train et on ne retrouvait aucune hostilité, mais beaucoup d'ignorance de part et d'autre sur le régime pénal", a précisé M. Dandurand. Quant à la rencontre avec les juges, procureurs de la couronne et avocats, elle fut "des plus profitable". Les questions étaient surtout adressées aux juges. On y aborda les questions de sentence, de preuves, "d'arrangements", etc. Le goupe avait auparavant eu l'occasion de faire une visite de l'établissement, ce que certains d'entre eux n'avaient jamais eu l'occasion de faire.

C'est en novembre 1981 qu'on entreprit la planification et l'organisation de cette semaine. Il y eut rencontre préliminaire réunissant l'abbé **Dandeneault**, du Service d'aide aux prisonniers, des gens des Centres résidentiels communautaires environnants, des détenus du Comité des détenus de l'établissement et des employés du pénitencier.

La coordination en établissement a été assurée par **Mario Godin**, AUR-1 et auparavant agent de développement socio- culturel.

Des détenus sous escortes se sont aussi rendus dans des églises de la région pour y traiter de la situation des détenus. D'autres ont participé à des émissions de radio et de télévision.

En dernier lieu, soulignons la production d'un recueil de textes commis par des détenus ayant pour titre "*Pleins feux sur le détenu — sa démystification*". Supervisé par MM. Dandurand et Godin, ce recueil de vingt pages "contenait des opinions de détenus voulant dissiper les opinions préconçues stigmatisant le détenu".

Trinidad et Tobago . . .

• Suite de la page 1

éventuelle d'un Centre de traitement psychiatrique.

Le Centre pour jeunes, qui pourra être agrandi au besoin, aura une capacité d'hébergement de 195 délinquants. Il y aura aussi de la place pour 15 jeunes prévenus qu'on gardera isolés de la population carcérale du Centre.

Les jeunes détenus apprendront qu'ils sont seuls responsables de ce qui leur arrive. On leur offrira des possibilités de formation générale et professionnelle de sorte qu'ils puissent se trouver du travail une fois libérés.

On a établi un plan d'embauche et de formation pour choisir le personnel le plus en mesure de recevoir une formation spéciale lui permettant de travailler avec les jeunes délinquants. On prévoit aussi embaucher un psychologue spécialement formé dans un domaine relié au traitement des jeunes délinquants pour élaborer des programmes. On lui adjoindra le personnel de soutien requis.

Le Centre comprendra aussi un département d'artisanat, des installations agricoles et un complexe sportif. L'établissement sera semi-autonome et sera isolé des autres pénitenciers du complexe de Golden Grove.

Le gouvernement canadien participe à ce projet en fournissant uniquement des conseils et en aidant le complexe de Golden Grove à établir de nouveaux systèmes de gestion qui permettront au gouvernement de Trinidad et Tobago d'atteindre ses objectifs et de respecter les prévisions des coûts de construction. Le Service a aidé le gouvernement de ce pays à choisir une firme de gestion du projet, en l'occurence Concordia Co. Ltd., de Montréal, pour l'expertise en matières de conception et de construction.

Trinidad a cherché à obtenir la coopération de divers autres gouvernements avant d'établir les plans du complexe pénitentiaire. C'est la première fois que ce gouvernement des Caraïbes projette de construire un établissement pénitentiaire. Traiter de questions reliées au traitement des criminels et régler les problèmes architecturaux qui entrent en ligne de compte lorsque vient le temps de construire une prison sont donc des aspects tout nouveaux pour ce gouvernement.

Trinidad a considéré que le Service correctionnel du Canada est l'un des régimes les plus humains au monde. Il tire ses origines juridiques et constitutionnelles des mêmes sources que le Canada qui était prêt et intéressé à participer au niveau de l'expertise.

Une équipe de représentants de Trinidad est venue au Canada en janvier 1979 pour visiter quelques établissements et négocier les termes de l'accord qui devait intervenir entre les deux gouvernements le 14 février 1979.

Nouveau coordonnateur national . . .

• Suite de la page 1

au Service de probation de la Colombie-Britannique en 1970. Après y avoir travaillé pendant deux ans, il est retourné aux études pour obtenir sa maîtrise en travail social, diplôme qu'il a obtenu en 1975. Il a alors travaillé avec le conseil de bande Kispiox dans le nord de la Colombie-Britannique "y faisant à peu près tout, de la prestation de services sociaux à l'éducation en passant par le logement". Il est entré au Ministère des Affaires indiennes et du Nord en 1978 comme conseiller en développement social. Il a aussi travaillé à la division des politiques et de la planification.

GENS d'ici et d'ailleurs

Frank Champion-Demers

Arthur Buss

Jack Sheridan

DR JOHN MEEK, ex-directeur de l'agroentreprise qui était dernièrement nommé directeur des industries à la direction de l'emploi des détenus, vient d'accepter un poste d'économiste à Agriculture Canada. Il sera administrateur des analyses économiques pour l'Ontario. **Earl Fox** sera directeur intérimaire . . . **FRANK CHAMPION-DEMERS**, directeur exécutif à la direction des communications, a quitté le SCC le 15 avril dernier. Il travaille maintenant au Conseil du Trésor, au département des opérations, à la division des langues officielles. Frank qui était venu au Service en provenance du Bureau de lutte à l'inflation où il était directeur des systèmes d'ordinateur, a travaillé à la direction des communications pendant trois ans. Ses collègues de travail lui ont organisé une fête de départ . . . **LES SHAND**, agent de libération conditionnelle à Prince-Albert depuis 1975, a aussi changé d'emploi le mois dernier. Il est maintenant l'adjoint de l'administratrice des communications des Prairies. Il ne s'agit pas vraiment d'un nouveau travail pour Les puisqu'il avait remplacé **Linda Lee** en 1980 lorsqu'elle s'était absentée pour un congé de maternité. Il s'était alors révélé très efficace et son affectation a été fort bien accueillie . . . **REG CLARKSON**, auparavant coordonnateur des services de santé des employés à l'administration régionale du Pacifique, a dernièrement été nommé directeur du Centre Robson . . . **BILL McGRATH**, directeur exécutif de l'Association canadienne pour la prévention du crime depuis 31 ans, a annoncé qu'il se retirerait en octobre prochain. Voilà un homme qu'on ne remplacera pas facilement . . . **FRANCE-MARIE TRÉPANIER** a été nommée coordonnatrice de l'égalité d'accès à l'emploi au Service correctionnel. Elle occupait les mêmes fonctions à la direction de l'administration au Conseil du Trésor . . . **JOHN LE COURS** a dernièrement été nommé chef de l'unité des enquêtes spéciales à la direction de l'inspecteur général . . . **LE DIRECTEUR DU PÉNITENCIER DE KINGSTON** **Andrew Graham** a tenu à souligner la prise de retraite de quatre employés de l'établissement lors d'une réunion de son personnel. **Arthur Buss**, ingénier industriel, est entré au SCC en 1966 comme ingénieur. Il avait auparavant passé douze ans dans la Marine royale et au Ministère de la Défense. **Don Roblin**, qui avait reçu une plaque pour souligner ses 25 ans de service en 1980, est entré au SCC en 1961 comme agent de correction au pénitencier de Kingston. **John Sheridan** est entré quant à lui au SCC en 1959 en entreprenant sa carrière au même pénitencier. En 1961, il est devenu sous-intendant principal au camp correctionnel Landry Crossing avant d'être nommé intendant en 1964 au même établissement. Avant d'aller au pénitencier de Kingston en 1973, il a travaillé au Collège du personnel et aux établissements Collins Bay et Millhaven. **Gerry Kenehan**, CX-2, qui a pris sa retraite après 32 ans de service au pénitencier de Kingston, devait toutefois décéder le 30 mars dernier à l'âge de 56 ans . . . **PLUSIEURS EMPLOYÉS DE** l'administration centrale ont également pris leur retraite dernièrement. Il s'agit d'employés de la direction de la sécurité. **Nigel Rodda** a reçu une médaille du commissaire **Yeomans** pour souligner ses 32 ans de service. M. Rodda était entré au SCC en 1976 à la direction de la sécurité après avoir été dans la GRC de 1940 à 1973 d'où il s'est retiré avec le grade d'inspecteur. Il avait aussi participé à la Deuxième Guerre mondiale. De 1976 à 1980, il a été coordonnateur des renseignements à la division de la sécurité préventive et en 1980, il est devenu chef de la protection de la vie privée, poste qu'il occupait au moment de sa retraite en février dernier. **Peter Brunt** a aussi reçu une médaille du commissaire pour 35 ans de service. Il a travaillé au SCC pendant 31 ans. Il était entré au pénitencier de Kingston en 1950 comme agent de correction. Il devait devenir plus tard le premier agent de loisirs à temps plein à cet endroit avant de mettre sur pied le premier département de récréation au pénitencier de Kingston. En 1965, il a été muté à Joyceville comme préposé aux fournitures et il est allé au pénitencier de la Saskatchewan en 1975 comme directeur adjoint des services techniques. En 1980, il est entré à la direction de la sécurité à l'administration centrale. Autre départ à la direction de la sécurité. Il s'agit cette fois de Mme **Gwen Scott** qui est entrée au SCC en 1959 et qui a été la secrétaire de plusieurs directeurs dans diverses directions. En 1970, lorsqu'on mit sur pied une direction de la sécurité à l'administration centrale, elle devint la secrétaire du premier directeur de cette direction, **Hank Popp**. C'est le commissaire adjoint de la sécurité, **Marcel Sauvé**, qui lui a remis une plaque pour souligner ses longs états de service . . . **HARRY GOOD**, préposé à l'admission et à l'élargissement à l'établissement Millhaven, a aussi reçu une plaque pour souligner ses 35 ans de service, plaque qui lui a été présentée par **Al Gagné**, administrateur régional des sentences. Après avoir fait le calcul, on s'est rendu compte que M. Good totalisait 42 ans de service dans la Fonction publique fédérale . . . **SEPT EMPLOYÉS DE STONY MOUNTAIN** ont aussi dernièrement pris leur retraite. Il s'agit de **Don Grant** qui compte 22 ans de service, **Wally Cawson** qui en a 25, **Peter Hemmerling** qui en a 22, **Neil Rinn** qui en compte 27, **Warren Ruth**, 20 ans, **Armand Larivière**, 21 ans, et **Edward Bennett**, 27 ans. **Ron Stokes**, vice-président de la section 50026, leur a remis des certificats d'appréciation. **Terry Sawatsky**, directeur de l'établissement, et **Rob Tropak**, directeur adjoint de la socialisation, leur ont remis des messages du commissaire et du Solliciteur général de même qu'un parchemin du Premier Ministre . . . **LE CENTRE DE FORMATION INITIALE** du personnel a aussi tenu à souligner le départ d'un de ses employés qui a pris sa retraite après avoir travaillé pendant 36 ans dans la Fonction publique fédérale. Il s'agit de **Bill Clarke**, agent de contrôle à cet endroit. M. Clarke a fait l'objet d'une fête au cours de laquelle ses nombreux amis de la région lui ont remis plusieurs cadeaux.

Gerry Kenehan

Harry Good

Les Shand

Gwen Scott

Peter Brunt

Nigel Rodda

La ferme Frontenac:

Une entreprise qui a déclaré des profits en 1981

Par Ron Livingstone

ONTARIO — Lorsque **Rodger Howes** obtint son diplôme du Collège d'agriculture de Kemptville en 1959, il était loin de se douter qu'il gèrerait un jour une ferme pénitentiaire et serait responsable d'une équipe de 14 hommes oeuvrant dans l'industrie laitière, l'aviculture et l'agriculture et d'une équipe de travail composée de 40 détenus.

Aux dires d'un détenu, M. Howes, 43 ans, "est un professionnel aux manières douces mais qui demeure ferme". Il a une grosse tâche à accomplir puisqu'il doit produire suffisamment de lait et d'oeufs pour satisfaire les besoins de tous les établissements fédéraux de l'Ontario, réaliser un profit et ce qui est peut être plus important, assurer aux détenus de l'établissement à sécurité minimale Frontenac, une formation qui leur servira au moment de leur libération. "Nous nous efforçons d'apprendre aux détenus tous les aspects reliés à l'agro-entreprise", a dit M. Howes.

La majeure partie du travail qui s'échelonne de l'aube jusqu'à tard en soirée est faite par des détenus qui travaillent par quarts de travail. "S'ils sont vraiment intéressés et travaillent forts, ils peuvent se mériter un certificat attestant qu'ils ont des connaissances dans le domaine de l'industrie laitière."

L'élevage fait également partie du travail et plusieurs fois par semaine, les détenus aident à la naissance d'un veau.

L'établissement Frontenac a un troupeau de 85 bêtes de race Hosltein qui produisent 4 500 livres de lait par jour, et 8 200 poules qui pondent quotidiennement entre 375 et 400 douzaines d'oeufs qu'on ramasse un à un.

Ce dur travail en vaut la peine. L'an dernier, on a réalisé un profit respectable de 92 000 $ une fois les dépenses d'exploitation déduites.

Au cours des mois d'été, la ferme produit suffisamment de céréales et de foin pour nourrir le troupeau de vaches laitières et les poules. Un équipement des plus modernes est utilisé à cette étape de l'exploitation agricole et bien que le travail soit difficile, beaucoup de détenus aiment ce qu'ils font.

Au cours des prochains mois, la ferme Frontenac aura beaucoup à faire avec son projet d'expansion qui accroîtra la productivité et permettra d'approvisionner aussi la région du Québec en lait, oeufs et volailles. On prévoit accroître à 150 le nombre de vaches laitières et à 18 000 le nombre de poules.

Insignes, cravates et broches du SCC

OTTAWA — D'attrayants insignes, cravates et broches de haute qualité vous identifiant comme employés du Service correctionnel sont maintenant disponibles dans les régions et à l'administration centrale.

Dernièrement, il y a eu ressurgescence d'intérêt en matière d'habillement pour le personnel du SCC qui ne porte pas l'uniforme. L'automne dernier, on a mené une enquête à la grandeur du SCC sur l'habillement distinctif et on a reçu une réponse "phénoménale" de l'ordre de 60% selon **John Rama**, directeur de la planification opérationnelle. Le Comité supérieur de gestion étudie sérieusement la question bien qu'aucune décision finale n'ait encore été prise.

Vous pouvez vous procurer les articles énumérés ci-après par l'intermédiaire de votre représentant régional. Ces articles constituent une excellente suggestion de cadeaux que vous désirerez peut- être offrir à vos collègues de travail ou à vous-même. La liste des prix peut être modifiée sans pré-avis. Cependant, les prix ne devraient pas fluctuer beaucoup.

1.	Écusson de blazer (brodé à la main)	12,25$
2.	Écusson pour chandail	2,00$
3.	Broche de nacre (garnie d'or)	3,00$
4.	Bouton	1,25$
5.	Épingle de cravate	1,35$
6.	Insigne de casquette (Version de l'emblème du SCC utilisé sur les plaques commémoratives)	4,65$
7.	Cravate du SCC	7,50$
8.	Lavallière du SCC (n'apparaît pas)	7,50$
9.	Verrerie (prix de l'unité à l'achat de deux articles)	
	a) Verre à whisky	1,68$
	b) Verre "old fashion"	1,63$
	c) Verre à vin (6 1/2 onces)	2,80$
	d) Verre à vin (8 onces)	3,14$
10.	Chope à café (jaune avec l'insigne)	3,88$

Vous pouvez vous procurer ces articles auprès des employés suivants:

AC: **Marc Legris** (593-4740), Atlantique: **Justin Sullivan** (388-6312), Québec: **Pierre Bastien** (661-7705), Ontario: **Reg Shier** (547-4214), Pacifique: **John Chidlow** (826-7763); Administration régionale, bureaux de libération conditionnelle et CCC des Prairies: **Bruce Wareing** (665-5067), Pénitencier de la Saskatchewan: **Archie Ellis** (764-1586), Établissement Edmonton: **Al Coburn** (973-9211), CPR de Saskatoon:**Doug Mackey** (373-5130), Établissement Drumheller: **Jim DeCore** (823-5101), Établissement Bowden: **John Siemens** (227-3391), Établissement Stony Mountain: **Vic Savage** (453-5541).

Un employé nommé responsable de la campagne de la Fondation canadienne des maladies du rein

Par Doreen Lundberg

PRAIRIES — La campagne annuelle de souscription de la Fondation canadienne des maladies du rein a eu lieu en mars de cette année. Elle était menée par un employé du SCC, **Ambrose Churko**, chef régional de la gestion des dossiers qui est président du Chapitre du nord de la Saskatchewan depuis avril 1981. Il fait également partie du conseil national d'administration.

La Fondation doit son existence aux souscriptions du public et on espère recueillir environ 15 000$ à Saskatoon cette année.

M. Churko, qui a déjà subi une transplantation rénale il y a un peu plus de trois ans, a communiqué avec le bureau national de la Fondation canadienne des maladies du rein à Montréal afin de mettre sur pied le chapitre du Nord de la Saskatchewan. On compte actuellement 30 membres actifs à Saskatoon et 80 chapitres dans l'ensemble du pays.

Ambrose Churko

"Plus d'un million de Canadiens, soit cinq pour cent de la population, souffrent d'une affection rénale ou d'un trouble y relié", a-t-il dit. "C'est la troisième cause de décès après le cancer et les maladies du coeur". On a commencé à faire des transplantations rénales au début des années 60. La première transplantation rénale réussie à Saskatoon a été effectuée en 1963. Avant cela, les gens qui étaient atteints de maladie rénale mouraient. Ils ont maintenant 70 pour cent de chance de survivre.

Les chercheurs tentent désespérément de trouver une solution au problème du rejet des organes transplantés. Un grand nombre de personnes qui ont subi des transplantations rénales peuvent maintenant retourner au travail ou à l'école. Les recherches dans ce domaine ont permis de découvrir comment prévenir les dommages causés par les maladies rénales.

M. Churko quittera la présidence de l'organisme en décembre de cette année.

Un agent de sécurité d'Israël visite des pénitenciers de l'Ontario

ONTARIO — Le pénitencier israélien à sécurité maximale situé en bordure du désert du Sinaï héberge environ 500 détenus qui sont pour la plupart des terroristes arabes ou palestiniens. La sentence la plus courte est de 20 ans (sans libération conditionnelle) et la plus longue de 1 001 ans, a dit l'agent de sécurité **Shimon Arviv** qui a profité de ses récentes vacances au Canada pour visiter trois établissements de la région de l'Ontario.

M. Arviv est capitaine de la sécurité et est responsable d'environ 50 employés qui assurent la sécurité pendant un quart de travail. Il a sous ses ordres un lieutenant et plusieurs sergents en plus d'agents de sécurité ou gardiens. Au niveau de la sécurité, il existe deux quarts de travail au pénitencier. Les employés passent 48 heures à l'intérieur du pénitencier, travaillant quatre

(Suite à la page 4)

Shimon Arviv** devant le pénitencier de Kingston. Photo — **Dennis Curtis

Cours de manoeuvre et matelotage à Westmorland

ATLANTIQUE — Suite à un contrat conclu avec le Service correctionnel, le Ministère des Pêcheries du Nouveau-Brunswick a récemment donné un cours de base en manoeuvre et matelotage à l'établissement à sécurité minimale Westmorland. Ce cours avait pour but d'enseigner les habiletés nécessaires aux détenus qui seront bientôt libérés, leur permettant de trouver un emploi, a déclaré **Khaleel Baksh**, chef de la formation professionnelle, à la direction de l'emploi des détenus, à l'administration centrale.

Les cours théoriques d'une durée de cinq semaines ont remporté un vif succès car les détenus ont manifesté beaucoup d'intérêt et de motivation. Des 14 détenus inscrits, un seul a échoué.

On avait transporté de Pictou une classe mobile qui servait de laboratoire de base alors que les cours théoriques étaient dispensés à la chapelle de l'établissement.

M. Baksh a souligné que le succès de ce cours est attribuable au travail acharné de **Vince Thomas**, administrateur régional de l'emploi des détenus dans la région de l'Atlantique, de **Hédard Langeigne** et **Raoul Haché**, de l'école de Caraquet, de **Larry Mandy**, de la garde côtière d'Halifax, du capitaine **Bill Evans**, de Saint-Jean, de **Gordon Helon** et des employés de Westmorland, de **Paul Henisen**, du bureau de libération conditionnelle d'Halifax, du moniteur **Robert Ross** ainsi que des étudiants.

en bref

EN C.-B., SÉMINAIRE D'ÉTÉ SUR L'ÉDUCATION EN MILIEU CORRECTIONNEL — Enseigner en milieu pénitentiaire est une expérience unique. C'est l'avis que partagent le Service correctionnel du Canada, l'Université de la Colombie-Britannique et des centaines d'enseignants en milieu pénitentiaire du pays. Les trois groupes auront l'occasion de se pencher sur cette question lors d'un séminaire d'été pour les enseignants oeuvrant en milieu correctionnel qui se déroulera du 5 au 23 juillet prochain sur le campus de l'Université de la C.-B. Le séminaire a pour but d'aider les éducateurs ayant de l'expérience dans le domaine à rafraîchir et améliorer leurs habiletés en la matière. Le séminaire se fera en résidence. Pour obtenir davantage de renseignements, il faudra vous adresser à **Elayne Harris**, Institute Manager, Centre for Continuing Education, The University of B.-C., Vancouver, B.-C., V6T 2A4.

LA RIVALITÉ EST À SON COMBLE À JOYCEVILLE — Deux pères travaillant à l'établissement Joyceville ont attrapé la fièvre du hockey. **Wink Wilson**, chef du développement social, et **Doug Arneil**, magasinier, ont chacun un de leur fils d'âge junior qui participe aux séries de la coupe Stanley. **Rick Wilson**, auparavant des Canadiàn de Kingston, et **Scott Arneil**, qui jouait pour les Royaux de Cornwall, jouent maintenant pour les Blues de St-Louis et les Jets de Winnipeg. Au moment d'écrire ces lignes, les Jets ont déjà subi l'élimination et les Blues ne sont plus qu'à une partie de leurs vacances. Les deux joueurs ont fait leur junior ensemble sous la houlette de l'entraîneur Doug Arneil.

UNE INTRODUCTION AU RÉGIME CORRECTIONNEL CANADIEN — **Larry Stebbins**, directeur adjoint de la socialisation à l'établissement Collins Bay, donne des cours du soir au St. Lawrence College. Il enseigne à raison de quatre heures par semaine et son cours s'étendra sur seize semaines. Il présente une Introduction au régime correctionnel canadien. M. Stebbins entend avoir recours à des employés des établissements environnants pour entretenir ses étudiants sur divers sujets. C'est ainsi que le 17 avril dernier, **Kathy Lippens**, agent de libération conditionnelle à Kingston, a abordé la question des libérations conditionnelles en salle de classe.

IL A RECOURS À UN TRUC ÉCULÉ POUR FUIR EN DOUCE — Mais ça a raté! Les media de la région de l'Atlantique se sont payé du bon temps avec la narration de la capture d'un détenu de Westmorland, **Paul Desmarais**, 56 ans, qui avait réussi à semer son escorte lors d'une sortie de groupe effectuée en vertu d'un permis d'absence temporaire. Il avait réussi à fuir en douce le 2 avril dernier. Il devait être vu et repris au terminus de Moncton alors qu'ils s'était déguisé . . . en femme!

LA POPULATION CARCÉRALE DU SCC PLUS NOMBREUSE QUE JAMAIS — **Howard Mansfield**, directeur de la division de la gestion de la population pénitentiaire à la direction de la sécurité, nous a fait savoir que la population carcérale s'élevait à 10 309 détenus le 30 mars dernier, le plus grand nombre jamais atteint. À la même date, l'an dernier, la population s'établissait à 9 614. C'est la région du Québec qui compte la population la plus nombreuse avec un total de 3 294 détenus. Suivent l'Ontario avec 2 454, les Prairies avec 2 098, le Pacifique avec 1 298 et l'Atlantique qui en compte 1 049. Les trois établissements pénitentiaires les plus populeux sont l'établissement à sécurité maximale Laval, au Québec, qui héberge 535 détenus, l'établissement à sécurité intermédiaire Leclerc, aussi au Québec, qui a une population de 505 détenus, et l'établissement à sécurité intermédiaire Warkworth, en Ontario, qui en a 480. 3 317 détenus sont gardés dans des établissements à sécurité maximale, 5 301 le sont dans des établissements à sécurité intermédiaire et 1 575 dans ceux à sécurité minimale. On dénombre aussi 498 détenus dans les centres correctionnels communautaires. Le Service héberge aussi 116 détenues.

COLLABORATION ÉTROITE ENTRE LE CPR D'ABBOTSFORD ET L'UNIVERSITÉ DE PARIS — Deux psychiatres du Venezuela ont dernièrement obtenu leur diplôme en médecine psychiatrique de l'Université de Paris, mais les deux médecins ont fait leurs études au Centre psychiatrique régional d'Abbotsford, en Colombie-Britannique. De tels stages de formation et de perfectionnement avaient été mis sur pied par le Dr **Chuni Roy**. Jusqu'à ce que le Dr Roy lance ce programme au CPR, les médecins qui voulaient se spécialiser en médecine psychiatrique devaient étudier à l'Université de Paris. M. Roy s'était associé à un avocat de Matsqui pour entreprendre les démarches auprès de l'Université. Les examens ont eu lieu devant un groupe de spécialistes internationaux présidé par Mme **Solange Troisier**, de l'Université de Paris.

*Dr **Chuni Roy** et deux membres du jury international, les Dr **T.J. Kiresuk**, de Minneapolis, et **Solange Troisier**, de Paris.*

Le Manitoba a maintenant son association de retraités

Par Doreen Lundberg

PRAIRIES — Après avoir eu vent de toutes les activités et du plaisir qu'avaient les agents retraités des pénitenciers fédéraux de la Colombie-Britannique, **Bill Grundy**, un agent à la retraite de Winnipeg, a pensé que ce type d'association pourrait également être bénéfique au personnel retraité du Manitoba. Il s'est donc rendu en C.-B. où il a communiqué avec **Doug Ford**, un autre ex-employé de pénitencier, pour commencer à mettre sur pied une association.

Après avoir tenu, au début de 1981, quatre réunions pour "sonder le terrain", on a réussi à intéresser suffisamment de personnes pour former l'association des agents retraités des pénitenciers fédéraux du Manitoba.

La première réunion officielle a été tenue le 25 septembre 1981. On y a alors élu Doug Ford à la présidence, **Bill Edward** au sécrétariat et **Ed Bobbie** à la trésorerie.

"L'association nous permettra de nous entraider, de participer à des activités sociales et de nous donner un moyen de protéger nos acquis", a expliqué Doug.

L'association compte présentement 67 retraités et 29 veuves d'ex-exmployés. Les réunions mensuelles se tiennent à divers endroits de Winnipeg et les conférenciers traitent de sujets comme les pensions, la santé, les impôts, les finances, la loi et les voyages, des domaines susceptibles d'intéresser des gens qui jouissent de plus de moments libres mais qui ont un revenu limité.

Parmi les activités spéciales qui ont été organisées jusqu'à présent, soulignons la fête de Noël et deux joutes de curling. Cet été, on projette d'organiser une partie de golf hebdomadaire. Doug a aussi mentionné qu'il est question d'organiser des excusions de groupe.

Un agent d'Israël . . .

• Suite de la page 3

heures et se reposant quatre heures. Ils ne quittent pas la prison au cours de leur quart de travail. Les horaires de vacances sont établis en tenant compte des choix des membres d'un même quart de travail.

M. Arviv s'est dit fort impressionné (bien qu'il ne soit pas nécessairement en faveur) par les droits dont jouissent les détenus canadiens et par la vaste gamme de programmes qui leur sont offerts. Il a mentionné que si un détenu israélien était incarcéré dans un établissement canadien, il ne voudrait probablement plus en sortir.

La plupart des détenus des prisons israéliennes ne travaillent pas et sont enfermés dans leur cellule après 18 heures. La proportion personnel/détenu est donc beaucoup moindre que la nôtre et se compose presqu'exclusivement de personnel de sécurité.

M. Arviv, qui n'avait presque jamais quitté Israël, a mentionné qu'il avait trouvé le Canada "exceptionnellement vaste". Dans les trois pénitenciers où il s'est rendu, notamment ceux de Kingston, de Frontenac et de Collins Bay, M. Arviv a trouvé le personnel "très amical et désireux de renseigner".

C'est maintenant chose faite . . .

• Suite de la page 1

renseignements sur tous les aspects opérationnels du SCC. Les détenus sont aussi intéressés à plusieurs sujets. Ce qui devrait entraîner une augmentation substantielle de la somme de travail, une fois la loi adoptée."

Mais la nouvelle division sera en mesure d'absorber cette augmentation de la somme de travail, a soutenu M. Epp qui trouve passionnant de structurer la nouvelle division. Il est entré au Service en 1976 au pénitencier de Dorchester après avoir été dans les Forces armées pendant onze ans. Il fut directeur adjoint de l'organisation et de l'administration pendant deux ans à cet établissement avant de venir à Ottawa où il a travaillé pendant un an avec **John Rama** à la direction de la planification et des politiques. Puis il est devenu adjoint exécutif du commissaire adjoint principal et du commissaire, poste qu'il a occupé pendant trois ans avant de travailler à la mise sur pied de la nouvelle division de l'administration.

M. Epp est diplômé du Collège royal militaire de Kingston où il a obtenu un baccalauréat en histoire et il est bilingue. Il est marié et père de deux enfants.

***Dan Weir**, à droite, reçoit de **Jim Phelps**, DGR des Prairies, un cadeau d'appréciation offert par le Comité supérieur de gestion. M. Weir a dirigé les destinées de Drumheller jusqu'à ce qu'il se joigne à l'administration centrale l'été dernier.*

Un bonspiel fort réussi à Ottawa

Par Brenda Ryan

OTTAWA — Huit équipes (32 joueurs) s'en sont donné à coeur joie lors du Bonspiel de l'administration centrale qui a eu lieu au Club de curling de Rockcliffe le 7 avril dernier. Mais on a dû "importer" le vainqueur.

Mike Ryan, "l'étranger", d'Environnement Canada, a remporté la finale "A" avec **Mary MacDonald**, **Les Judson** et **Earl Atkins**. Cette équipe a défait les équipes de **Gordon Pinder** et de **Linda Cork** en finale.

Bob Boucher a remporté la finale "B" avec son équipe composée de deux joueurs et d'un photographe. **Carl Comeau** et **Allan Boothroyd** ont lancé plus de pierres et davantage balayé tandis que **Monique Simard** prenait des photos des adversaires à des moments inopportuns. L'équipe de **Gerry Homan** composée de **Al MacDonald**, **Bill Havery** et **Guy Séguin** a dit que de toute façon elle n'avait pas le coeur à remporter un trophée ayant déjà vu ceux qu'on octroyait à ceux qui se classaient deuxièmes.

Roma Bertrand, le commissaire adjoint principal, a tenu à assister à l'événement et il se fit un plaisir de remettre les trophées aux gagnants.

Des 32 joueurs, huit lançaient des pierres pour la première fois de leur vie tandis que trois autres ont avoué qu'ils n'en avaient pas lancé depuis cinq et même dix ans. **Monique Simard**, qui était sur place pour prodiguer les premiers soins, est la seule à s'être blessée en tombant sur la glace.

Tom Epp a perdu toutes les parties auxquelles il a participé. On mit cela sur le compte de la chute de Monique Simard qui s'exécuta juste devant lui.

Serge Boudreau s'attira les regards de tous les participants lorsqu'il décida de ventiler ses pantalons lors d'un lancer. On avait du ruban adhésif sous la main, ce qui permit de sauver l'honneur.

Merci à tous ceux qui ont participé à cet événement fort réussi. Nous adressons des remerciements spéciaux à Gordon Pinder pour ses conseils et à Tom Epp pour son aide à l'organisation de cet événement.

C'est Brenda Ryan, des finances à l'administration centrale, qui fut l'organisatrice du bonspiel.

ENTRE NOUS

est une publication de format tabloïd destinée au personnel du Service correctionnel du Canada et est publié par la Direction des communications, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Faites parvenir vos textes et photos à l'administrateur des communications de votre région ou aux rédacteurs:

Gaston Pelletier
Helen Gooderham
Photographe: **Erik Gustafsson**

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

ENTRE NOUS

Vol. 7 no 10 le 30 mai 1982

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.
Les droits d'auteur du présent document ne appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

Nouvelle politique de protection du revenu

OTTAWA — Le Conseil du Trésor a de bonnes nouvelles pour le personnel, a déclaré **Gerry Tessier**, directeur intérimaire de la classification à l'administration centrale. Une nouvelle politique de protection du revenu vient de remplacer officiellement la politique antérieure connue sous le nom de blocage de traitement des postes. De nouveaux règlements sont en vigueur depuis le 13 décembre 1981 qui protègent complètement la rémunération et les autres droits d'un employé même si le poste a été rétrogradé.

La nouvelle politique de protection du revenu résulte des nouveaux règlements portant sur la rémunération de la reclassification ou de la transposition émis le 14 janvier 1982 et d'un protocole d'entente intervenu le 9 février 1982 entre l'Alliance de la Fonction publique du Canada et le Conseil du Trésor.

Les employés dont les postes furent rétrogradés avant le 13 décembre 1981 continueront de toucher un taux de retenue et un versement annuel selon les termes *de la Partie 1A des règlements* ou de la Partie II du protocole d'entente.

La nouvelle politique veut que "malgré la rétrogradation du poste, le titulaire soit réputé à toutes fins utiles avoir conservé son ancienne classification. En ce qui concerne la rémunération, il s'agit d'une situation de protection du revenu." Le titulaire visé jouit de cet avantage tant qu'il occupe le poste ou jusqu'à ce que le taux de rémunération maximal du niveau résultant de la reclassification devienne égal ou supérieur à celui qui s'applique à l'ancienne classification, lequel est révisé périodiquement. Cependant la situation de protection du revenu n'est plus valable si l'employé refuse sans motif valable une offre de mutation dans la même région à un poste de niveau équivalent à celui de son ancien groupe et/ou de son ancien niveau. Le cas échéant, l'employé sera immédiatement rémunéré au taux approprié du poste reclassifié. Il est important de remarquer que l'employeur fera des efforts raisonnables pour muter l'employé.

Auparavant, lorsque l'on bloquait le traitement d'un poste, l'employé continuait de toucher un taux de retenue après 12 mois et recevait par la suite un versement annuel équivalent à la perte économique subie. Toutefois, son salaire était gelé jusqu'à ce que la rémunération du groupe et niveau reclassifiés soit équivalente ou plus élevée que le salaire gelé de l'employé. Il incombait de plus à l'employeur et à l'employé de trouver un autre poste de niveau équivalent à celui de son ancien groupe et de son ancien niveau, a expliqué M. Tessier.

Gerry Tessier

Définitions importantes

Selon M. Tessier, la définition des termes est très importante pour bien saisir la nouvelle protection offerte aux employés et les applications de cette politique. L'expression **taux de rémunération maximal** signifie le taux auquel un rendement entièrement satisfaisant donne droit lorsque les niveaux en cause sont visés par un régime de rémunération fondé sur le rendement, et du taux de rémunération maximal dans tous les autres cas.

Une **offre raisonnable** est une offre de mutation à un poste de niveau équivalent à celui de son ancien groupe et/ou de son ancien niveau situé dans la même région.

Région géographique signifie un changement de lieu de travail qui n'implique pas automatiquement pour l'employé de devoir déménager de l'endroit où il demeure actuellement, ce qui entraînerait des coûts de réinstallation de la part du ministère responsable.

Pourquoi certains postes sont-ils rétrogradés?

Un objectif important du système de classification est de s'assurer que tous les postes sont classifiés de façon conforme et correcte. Si, à la suite d'une vérification, d'un grief de classification ou d'une révision de classification, un poste est identifié comme n'étant pas classifié convenablement, on doit immédiatement prendre les mesures nécessaires pour modifier cette situation. Cela pourra entraîner une élévation ou une rétrogradation du niveau du poste.

Fonctionnement de cette nouvelle politique

Lorsqu'un poste est reconnu comme étant classifié trop haut, un comité ministériel de gestion de la classification examinera le cas et décidera de la catégorie, du groupe, du niveau et de la date de mise en vigueur de ce poste. Le gérant hiérarchique aura la possibilité de faire des représentations devant le comité et de répondre aux questions sur le poste. Si le poste doit être rétrogradé, l'employé recevra un préavis écrit l'informant de la date d'entrée en vigueur de la reclassification. L'employé sera alors en situation de protection du revenu après quoi la division de la dotation fera des efforts raisonnables pour muter l'employé.

Il est un autre point d'importance, a souligné M. Tessier. Si le groupe ou le niveau en vertu desquels le revenu de l'employé est protégé cessent d'exister, les droits de rémunération seront redressés pour refléter les révisions approuvées à partir de ce moment pour le niveau du poste qui vient d'être récemment identifié.

"Cette nouvelle politique est très technique et compliquée", a signalé M. Tessier. "Cependant le personnel de la classification et des services du personnel est disposé et en mesure de répondre à n'importe laquelle de vos questions ou de vous aider si vous avez un problème quelconque. N'hésitez pas à téléphoner à votre bureau régional ou à un employé de l'administration centrale."

Dans les coulisses du bureau de London

Par Dennis Curtis

ONTARIO — **Pat Wood**, gérant de secteur au bureau des libérations conditionnelles de London, a un passe-temps inusité et onéreux. Il y a quelques années, il a commencé à s'intéresser aux ordinateurs de poche et il s'est mis à rêver d'en posséder un vrai. Il s'est donc dernièrement procuré un ordinateur imprimeur couleur TRS 80. Cette machine extraordinaire fait pratiquement tout, aussi bien les calculs que les graphiques en couleur et peut même contrôler jusqu'à 256 appareils électriques domestiques.

Bien qu'il garde cette machine à la maison, il la trouve inestimable pour procéder aux analyses statistiques et remplir diverses tâches reliées à son travail. En plus d'être un maniaque des ordinateurs, il joue de l'harmonica à sons multiples (12 demi-tons dans un octave tempéré) et s'intéresse beaucoup au théâtre amateur.

Eric Duggan, agent de libération conditionnelle au même bureau, est un autre musicien. Il compose textes et musique, chante et joue de la guitare. Eric et Pat se produisent parfois ensemble. C'est ce qu'ils ont fait lors de la dernière partie de Noël de la Société St-Léonard. Ils travaillent présentement avec les directeurs des maisons de transition Cody et Cronyn, opérées par la Société St-Léonard, à monter un spectacle devant être présenté incessamment. Des employés et des résidents

(Dans l'ordre habituel) Eric Duggan, Sandra Willis, Pat Stevens, Gail Robinson, Pat Wood, Gerda Paal, Nancy Wingert, Shane Collins, Gilles Martin et Marjorie Fraser. Photo — Dennis Curtis.

jouent dans cette production, ce qui devrait donner à ces derniers beaucoup de confiance en soi tout en leur permettant de s'amuser comme des fous.

Gerda Paal est la secrétaire du directeur du district, **Gilles Martin**. Juste au cas où vous seriez intrigué par le nom de Mme Paal, je dirai qu'elle est canadienne mais de parents originaires de la Roumanie. Gerda est arrivée au SCC il y a deux ans en provenance du Ministère de la Santé et du Bien-être. Elle affirme adorer son travail. Elle s'intéresse beaucoup au conditionnement physique, aime faire du ski de fond et parcourt à pied, chaque jour, la distance qui sépare sa maison de son lieu de travail. Elle met alors 35 minutes pour faire le trajet.

L'agent de libération conditionnelle **Gail Robinson** est arrivée à London en mai 1981. Elle travaillait auparavant comme agent de classement à l'établissement à sécurité

(Suite à la page 3)

En glanant d'une région à l'autre

Québec: par Michel Lauzon

Quinze nouvelles recrues

Le 18 février dernier, la région a tenu une cérémonie au Collège du personnel pour la remise des certificats à quinze recrues: **Paul-André Alarie**, **Guy Fauteux**, **Albert Ouimet** et **Daniel Perrault** travailleront à La Macaza, **Gaétan Bélisle**, **Daniel Bilodeau**, **Rémi Leduc** et **Richard Ste-Marie** sont affectés à l'établissement Laval, **Pierre Blouin**, **Daniel Boucher** et **Camille De Varennes** sont au Centre de développement correctionnel alors que **Hélène Janelle**, **Viateur Perreault**, **Claude Préville** et **Yves Vincent** ont pris la direction du Centre fédéral de formation. **Jean-Claude Perron**, directeur exécutif régional, a remis à **Gaétan Bélisle** le trophée pour la meilleure performance. Au centre, se trouve **Paul Bureau**, coordonnateur de la formation des recrues.

René Filion, gagnant du premier prix.

Le prix Raymond Boyer

"Le concours annuel de création artistique organisé par ARCAD s'est terminé le 7 avril dernier alors qu'on a procédé à la remise des premier et deuxième prix remportés par deux étudiants du programme collégial d'arts plastiques de l'établissement Laval", nous a fait savoir **Jacques Brouillard**, surveillant de la formation générale et professionnelle à l'établissement Laval.

Les professeurs de peinture de l'établissement, **Gisèle Lavallée** et **Jean-Claude Tremblay** ont organisé une réception pour souligner le succès des deux étudiants **René Filion** et **Richard Dubuc**. Le Dr **Raymond Boyer** et plusieurs représentants de la société sont venus assister à la remise des prix.

Ottawa:

par Mary Roemmele

Bureau des dossiers

Le machisme atteint en plein coeur

Un enterrement de vie de garçon à la manière féminine a eu lieu le 1er avril dernier en l'honneur de **Serge Boudreau** et **Richard Mayrand**, du bureau des dossiers, et de **Robert Fortin**, du magasin. Etant donné que nos trois futurs mariés en étaient à leurs premières armes dans le domaine, on ne les a soumis qu'à une seule épreuve remportée d'ailleurs haut la main par Serge qui fut le plus rapide à enfiler une paire de bas culotte tout en ayant les yeux bandés et les mains recouvertes de chaussettes. Les trois compères convoleront respectivement en justes noces en juin, juillet et août de cette année. Le personnel du bureau des dossiers leur souhaite autant de plaisir dans leur nouvelle vie qu'ils en ont eu lors de cet enterrement de vie de garçon qui a pris des airs "d'égalité".

Ontario:

par Dennis Curtis

Remise de plaques pour 25 ans de service

Trois employés ont dernièrement reçu leur plaque pour souligner 25 ans de service. C'est **Don Clark**, agent exécutif régional, qui a procédé à la remise. Les récipiendaires étaient: **Murray Peacock**, commis au personnel, **Ken Kady**, commis régional, actif et passif, et **Bill Churchill**, agent régional de l'approvisionnement.

Une fête de départ eut aussi lieu pour souligner la prise de retraite de **Len Slack**, un visage familier qui s'est promené d'un établissement à l'autre au cours des 28 dernières années comme chauffeur et messager.

On tint aussi une fête pour **Glen McMaster** qui a pris sa retraite après avoir passé 35 ans au SCC. Au cours de la fête, **Ken Payne**, directeur de l'établissement Joyceville, lui a remis une plaque pour 35 ans de service.

Pacifique: par Eila Loughlin

Des détenus d'Elbow Lake ont dernièrement reçu écussons et certificats d'appréciation en remerciement de leur participation au programme de mise en valeur des salmonidés de Pêches et Océans. Les détenus avaient bénévolement accepté l'été dernier de nettoyer la petite rivière Chilliwack des débris qui l'encombraient, permettant ainsi au cours d'eau de redevenir frayère. L'an dernier, la Colombie-Britannique a été le théâtre d'environ 150 projets bénévoles du genre. On retrouve sur la photo **Joe Kambeitz**, conseiller communautaire pour le programme de mise en valeur des salmonidés à Pêches et Océans, **Serge Lagacé**, **Ken Lafond**, technicien en foresterie à l'établissement Elbow Lake, et **Joe Fook**.

Prairies: par Linda Lee

Joutes de hockey singulières

Les agents de libération conditionnelle du district de Calgary et de deux centres correctionnels communautaires ont disputé deux parties de hockey assez particulières contre les Sea Hawks de Calgary. Les Sea Hawks sont une équipe de l'Assoçiation des sports et loisirs de l'Alberta pour les aveugles. Ce qui ne les a pas empêchés de vaincre les agents de libération conditionnelle de Calgary par le marque de 5 à 2. Les jeux devaient toutefois être fort différents lors de la deuxième partie puisque les Sea Hawks se sont inclinés par la marque de 3 à 2.

Le but de ces rencontres était d'aider l'équipe des Sea Hawks à se préparer pour un tournoi tenu le 30 avril dernier, a dit **Steve Silburt**, agent de libération conditionnelle. Il a aussi révélé que les agents de Calgary avaient décidé de rencontrer cette équipe après qu'il eut lui-même assisté à une telle rencontre entre les Sea Hawks et les Stampeders de Calgary, rencontre qu'avaient remportée les Hawks.

Les joueurs des Sea Hawks, a poursuivi M. Silburt, sont tous des personnes totalement privées de la vue ou qui ne voient que partiellement. Les joueurs portent des casques protecteurs dont les couleurs sont symboliques. Un casque rouge signifie que le joueur est complètement aveugle, un bleu indique que le joueur jouit d'une vision partielle tandis que le blanc identifie le joueur en-

(Suite à la page 4)

Atlantique: par Janet Smith

Séminaire sur le stress

"Comment vivre physiquement, émotivement, spirituellement avec le stress?", tel était le thème du deuxième séminaire de fin de semaine auquel ont participé en mars dernier des employés de Dorchester et de Westmorland. Parrainé par l'aumônerie du SCC, le Conseil des Églises sur la justice et la criminologie et le Christian Council for Reconciliation. Environ 100 personnes ont participé au séminaire.

"Les divers exposés, films et discussions de groupe ont apporté compréhension, éclaircissements et encouragement envers les problèmes de stress auxquels sont confrontés les employés et leur famille de par la nature même du milieu correctionnel", a dit l'un des participants. On a aussi familiarisé le personnel à des moyens et des méthodes pratiques qu'il peut utiliser au travail ou à l'extérieur.

Bill Chitty, qui a dernièrement pris sa retraite après une longue carrière dans le milieu correctionnel (il a dirigé plusieurs établissements de la région de l'Ontario et a été administrateur régional des programmes pour les détenus) et qui préside maintenant aux destinées de l'Association ontarienne de criminologie, a dit que "la fin de semaine s'est avérée une expérience extraordinaire . . . où on a vu des agents de correction, du personnel de soutien, des représentants du syndicat et des gestionnaires entrer en neutralité pour partager et trouver des réponses à la survivance du personnel, la satisfaction du travail et une compréhension accrue des tâches conflictuelles de l'employé de première ligne en milieu pénitentiaire."

La fin de semaine avait été organisée par l'aumônier du SCC **Pierre Allard** et son comité qui comprend **John Gothreau**, **Pat Boudreau**, **Soeur Gloria Boudreau** et **Claudette Shea**. Le premier séminaire, tenu en février 1981, avait été organisé à la demande de la famille Morrison. À la suite de la mort tragique de **Bill Morrison** lors d'une prise d'otages survenue au pénitencier de Dorchester en octobre 1980, la famille avait demandé qu'on l'aide à vivre avec le stress. Il n'en fallait pas plus pour que Pierre Allard se mette immédiatement à l'oeuvre pour organiser un séminaire sur le stress.

Il y eut banquet le samedi soir et au nombre des invités, il y avait **Bob Clark**, directeur général régional de l'Atlantique, accompagné de son épouse, le major et Mme **Linder**, de l'Armée du salut, la famille **Morrison**, le Dr **Maurice Jeté**, professeur de kinanthropologie à l'Université d'Ottawa et conférencier invité, le Dr **Norman Gionet**, de l'Université de Moncton, le Dr **Charles Taylor**, de l'Université Acadia, **Bill Chitty** et le Rév. **David McCord** qui a clôturé les activités de la fin de semaine par la cérémonie religieuse du dimanche matin.

Pierre Allard

Un petit tour dans une prison barbadienne pendant ses vacances

Dur labeur et peine capitale, mais pas d'armes

ONTARIO — **John Lawrence**, directeur du district des libérations conditionnelles du Centre de l'Ontario, s'est rendu visiter Her Majesty's Prison, Glendairy, à la Barbade lors de ses vacances en mars dernier. Il a trouvé sa visite "fort intéressante en termes de contrastes avec les pénitenciers canadiens". Voici quelques extraits de son rapport.

La libération conditionnelle n'existe pas à la Barbade. Le pays a toutefois un régime de remise de peine pour bonne conduite. La peine capitale existe toujours et au moment de ma visite, il y avait quatre détenus dans la section des condamnés à mort attendant la réponse à leur demande de commutation de peine par le Conseil privé. La peine de mort est exécutée par pendaison.

Les terrains et l'intérieur des bâtiments sont propres et bien entretenus. Les détenus n'ont accès qu'à la radio qui émet au moyen d'un haut parleur installé dans leur salle de repos.

J'ai demandé au sous-directeur ce qu'il advenait d'un détenu qui refuse de travailler. Il m'a répondu qu'il était privé de nourriture. Lorsque je me suis rendu dans les différentes aires de travail, tous les détenus présents étaient occupés à remplir diverses tâches. À l'atelier de couture, les détenus ne fabriquent pas seulement leurs vêtements (courte culotte en denim et chemise) mais aussi les uniformes kaki des employés.

La discipline m'est apparue très sévère. Chaque fois que j'ai pénétré dans un atelier en compagnie du sous-directeur, les détenus se sont rapidement mis au garde à vous tandis que l'agent en fonction s'avançait pour saluer.

L'agro-entreprise est aussi importante à la Barbade qu'elle ne l'est dans nos établissements. Les cultures se faisaient à plusieurs endroits. Ils font aussi l'élevage du bétail, des porcs, des poulets et des lapins. Les fours à pain sont chauffés au bois coupé à la main par un groupe de détenus. Pour ce faire, ils n'utilisent pas de scies mécaniques.

L'atelier de meubles produit de magnifiques tables et chaises en bois barbadien pour les autres ministères du gouvernement.

Pendant la journée, il n'y avait pas d'agents armés. On signale aussi l'absence de tours de guet armées. Le mur d'enceinte de la prison est revêtu à son faîte de tessons de verre pour empêcher que les détenus ne le franchissent.

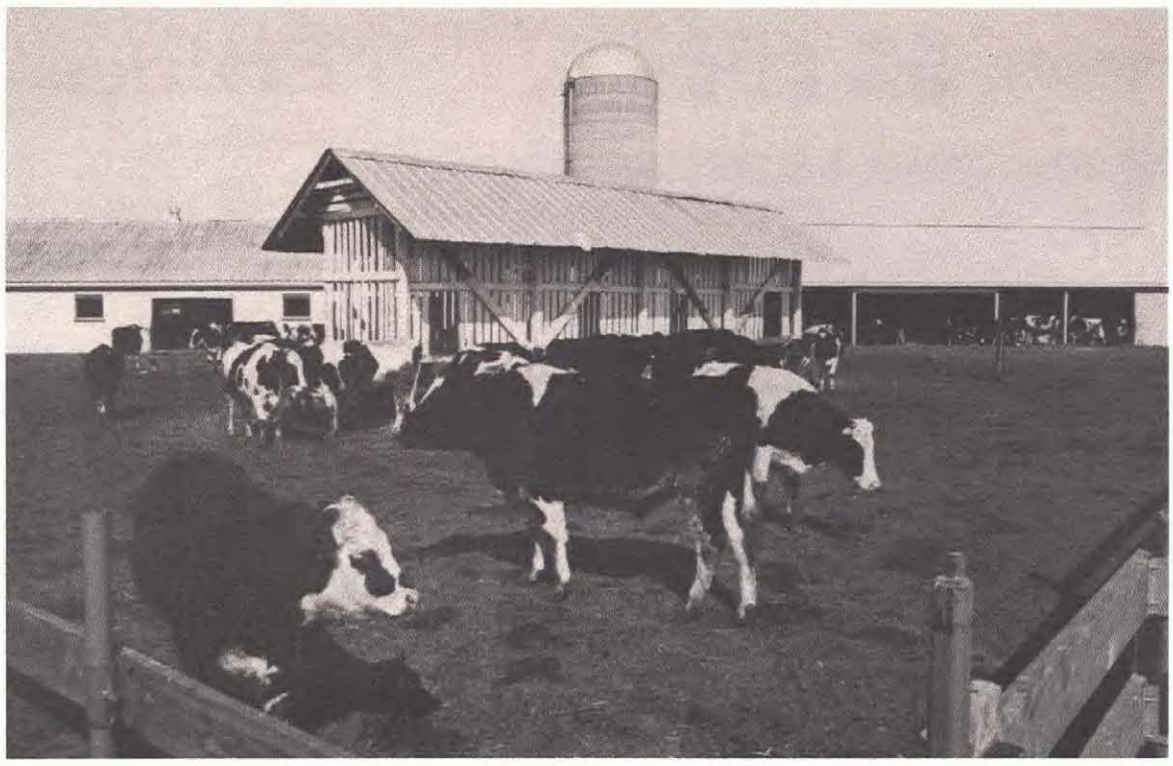

Un ranch à Pittsburgh

Par Dennis Curtis

ONTARIO — Les projets d'expansion du SCC en matière d'agro-entreprise pour assurer l'autosuffisance des pénitenciers fédéraux de l'Ontario et du Québec en viande de boeuf ont dernièrement franchi une autre étape avec l'érection de deux nouvelles granges, ce qui a permis d'accroître l'espace et d'acheter de l'équipement moderne nous permettant éventuellement d'avoir un cheptel de 1 200 bêtes.

Nous avons agrandi notre parc d'engraissement en doublant nos granges. Nous en avions deux totalisant une superficie de 10 080 pieds carrés et nous sommes passés à quatre avec une superficie de 20 204 pieds carrés, a dit **Hugh Pratt**, gérant de la ferme pénitentiaire Pittsburgh. "Pour améliorer la cour à pâturage, nous avons accru sa superficie de 1,6 acre recouverte d'une couche moyenne de 4 pouces de ciment. Cette cour dénivelle vers une fosse qui permet de retenir le purin et de réduire ainsi nos achats de fertilisants. Cette fosse se divise en deux parties: une première pour le fumier d'une capacité de 40 000 pieds cubes et un bassin de sédimentation d'une capacité de 25 000 pieds cubes qu'on videra une fois l'an.

"Nous abattons en moyenne 700 boeufs par année et nous devrons en abattre jusqu'à 1 200 lorsque nous approvisionnerons la région du Québec en plus de celle de l'Ontario."

Une autre amélioration, a mentionné M. Pratt, est l'installation d'une aire de déchargement et d'un enclos auxquels s'ajoutent un couloir automatique de contention et 20 cases nous permettant de nous occuper d'un grand nombre de boeufs à leur arrivée à l'établissement.

"Nous avons également ajouté à nos nouvelles installations deux nourrisseurs automatiques et réutilisé nos nourrisseurs ordinaires pour nous permettre de nourrir 450 bêtes à la fois. Moins d'une heure après l'inspection finale des lieux par le Ministère des Travaux publics du Canada et les représentants du SCC, plus de 300 bêtes ont été rassemblées dans l'enclos à pâturage et, avec l'aide enthousiaste de l'entrepreneur et quelques uns de ses hommes, les animaux ont été dirigés vers leurs nouveaux quartiers."

C'était un spectacle impressionnant! On aurait dit la ferme des "Ewing". Nous avons nous aussi notre "J.R. Ranch" à Pittsburgh! (Vous avez suivi le feuilleton *Dallas*?)

Grâce à la section de micrographie, les détenus de Bath apprennent un métier très en demande

Par Dennis Curtis

ONTARIO — L'établissement Bath, situé juste à côté de l'établissement à sécurité maximale Millhaven, compte parmi ses industries d'importance une section moderne de microfilmage. On y photographie les documents dont on a réduit la grandeur de l'original 33 fois et qu'on a mis sur film 16 mm pour entreposage. Tout le travail est accompli en vertu d'un contrat conclu avec Consommation et Corporations Canada, à Ottawa. La valeur du présent contrat se situe à 110 000$ et comporte le traitement de pas moins de 3,3 millions de pièces distinctes de papier. Les responsables du projet **Pat Gillespie** et **Dave Curran** surveillent 23 détenus, y compris six femmes qui se déplacent tous les jours de la Prison des femmes, à Kingston.

Les détenus ont la possibilité de se mériter un certificat de la Société canadienne de micrographie attestant qu'ils sont techniciens en micrographie, un emploi actuellement très en demande sur le marché du travail. De fait, depuis la création de l'atelier il y a environ quatre ans et demi, plusieurs détenus ont continué de travailler comme techniciens après leur libération. Les salaires varient de 5,90$ à 6,45$ par jour en plus des heures supplémentaires pour ceux qui désirent travailler jusqu'à 20 heures. Les détenus demeurent en moyenne de cinq à six mois à l'atelier, ce qui est assez normal pour un établissement à sécurité minimale. Cela comporte toutefois certaines frustrations, par exemple lorsqu'un très bon technicien acquiert une haute compétence et quitte par la suite.

Une détenue au travail. Six détenues de la Prison des femmes se rendent chaque jour à l'établissement Bath pour travailler à la section de micrographie.

Le moniteur Pat Gillespie est fier des opérations de microfilmage et dit être particulièrement satisfait des progrès de six détenues dont quatre ont obtenu leur certificat de niveau 1 depuis qu'elles ont commencé à travailler plus tôt cette année. Mme **Joan Peeling**, CX à la Prison des femmes, est responsable de la sécurité des femmes et effectue l'aller-retour avec elles tous les jours. Joan travaille depuis 22 ans à la Prison des femmes, ce qui en fait probablement l'agent de correction féminin qui compte le plus d'ancienneté au Canada.

Stony Mountain entre dans la danse

PRAIRIES — La deuxième fête annuelle "*A Taste of Folklorama*" organisée par l'établissement Stony Mountain, de concert avec le Conseil des arts folkloriques de Winnipeg, a eu lieu le 6 mars dernier et a remporté un vif succès. "Les détenus et les bénévoles ont passé une excellente journée ensemble", a déclaré **Terry Sawatsky**, directeur de Stony Mountain. "Un programme comme "*Floklorama*" est certes une façon unique de réunir les délinquants et la collectivité pour qu'ils partagent d'agréables moments ensemble.

"*A Taste of Folklorama*" est une fête semblable à "*Folklorama*" qui a lieu en août de chaque année à Winnipeg. Ces deux fêtes se veulent un "festival des nations" dont le but est de célébrer la diversité des cultures dont bénéficie cette ville.

Bien que "*A Taste of Folklorama*" soit d'envergure moindre, on a quand même réussi à réunir 302 bénévoles de diverses communautés culturelles qui se sont joints aux détenus pour participer aux expositions et spectacles culturels de 12 h 30 à 17 h 30.

Les détenus ont construit et planté le décors dans la section réservée aux expositions et ont aidé les bénévoles à monter et démanteler les étalages. Les détenus se sont de plus occupés de l'éclairage et du système de son pour les deux spectacles au programme. Un détenu a écrit et interprété deux chansons qui servaient de présentation des animateurs des deux spectacles: l'animateur **Fred Penner**, de Winnipeg, et le magicien **Brian Glow**.

Parmi les bénévoles qui ont participé à l'exposition culturelle, on retrouvait un sculpteur de sabots de bois hollandais, un pâtissier ainsi qu'un sculpteur de pierres à savon. Les deux spectacles d'une heure et demie chacun ont été présentés par deux troupes d'Ukrainiens et de Philippins.

Dans les coulisses

• Suite de la page 1

intermédiaire Warkworth. Elle joue au curling et adore London où il y a beaucoup de choses à faire. Il y a du théâtre intéressant et un bon public. Lorsque je lui ai parlé, en janvier, elle comptait à rebours les quelques jours qu'il lui restait avant de s'envoler pour la quatrième fois vers la Barbade. En hiver, c'est mieux que London.

en bref

BALLONS ET CADEAUX POUR LA GAGNANTE DE LA SEMAINE DES SECRÉTAIRES — **Micheline Roussel**, secrétaire de **Doug Dawe**, gérant intérimaire de la mise en oeuvre des programmes de construction aux services techniques, à l'administration centrale, fut l'une des quatre gagnantes de la semaine des secrétaires à s'être mérité un dîner avec l'animateur du matin à CFRA (Ottawa), **Ken Grant**. On rendit publique la liste des gagnantes le 23 avril dernier et Micheline apprit qu'elle avait remporté les grands honneurs alors qu'elle était à se préparer pour se rendre au travail. La station de radio lui remit comme premier prix un bouquet de ballons. Elle eut aussi droit, en compagnie des autres gagnantes, à un déjeûner à l'hôtel Quatre Saisons avec celui qu'on appelle "le général" à CFRA. Le repas spécialement préparé par le chef fut exquis, a dit Micheline. On leur servit du porc flambé en couronne et des pâtisseries, le tout arrosé de vin. Micheline demeure silencieuse sur les raisons qui lui ont permis de remporter le concours, mais son patron, Doug Dawe, est beaucoup plus volubile: "Elle termine toujours son travail avant de quitter le bureau", veut-il faire savoir à tous. Micheline a reçu divers autres cadeaux dont un album de disques, du parfum et une chope à café et un cendrier "pour le patron".

EXPOSITION D'ARTISANAT AU PÉNITENCIER DE DORCHESTER — Lors des expositions précédentes, "c'était loin d'être sensationnel", mais la dernière exposition tenue dans le gymnase de l'établissement s'est avérée nettement meilleure, a dit **Dave Chitty**, chef intérimaire du développement social. On y exposa des immeubles en miniature, des céramiques, des sculptures de bois et des peintures. **Fay Clowe**, agent de développement social et culturel, mit aussi la main à la pâte. Les participants avaient aussi pu compter sur les conseils de **Ray Legere** et de **Ralph Steeves**. L'un des exhibits les plus intéressants était une maison de poupées de six pieds. On prévoit présenter une autre exposition plus tard cet été.

LES PSYCHIATRES EN MÉDECINE LÉGALE TRANSPORTÉS AU CPR DE SASKATOON — Les psychiatres en médecine légale sont transportés par avion d'Angleterre à Saskatoon pour des stages d'une durée d'un mois au Centre psychiatrique de Saskatoon parce qu'on manque de psychiatres, a dit le Dr **William Davis**, directeur médical intérimaire du Centre. "Les psychiatres viennent travailler pour un salaire moindre", a dit M. Davis. "Nous leur versons un douzième du salaire annuel et défrayons les coûts de transport." Le CPR a été conçu pour héberger 106 patients même s'il n'y en a que 60 présentement. Si l'occupation du Centre était à son maximum, il faudrait compter sur cinq psychiatres. Le Dr Davis a recruté ces psychiatres en Angleterre parce qu'il y existe un programme de formation en médecine légale, ce qui n'existe pas au Canada. Après la visite de M. Davis en Angleterre, en novembre dernier, on se passa le mot sur le manque de psychiatres à Saskatoon et des psychiatres autorisés ont commencé à venir pour des périodes d'un mois, la plupart du temps pendant leurs vacances. "Ça leur est très profitable puisqu'ils sont confrontés à un nouveau régime pénitentiaire et nous en profitons aussi puisque nous pouvons compter sur le personnel dont nous avons besoin." Et le Dr Davis a ajouté qu'en revanche, il n'est pas difficile de recruter infirmiers et autre personnel.

TROIS DÉTENUS DU SCC OBTIENNENT LE DROIT À DES REPAS VÉGÉTARIENS — Trois détenus du pénitencier Collins Bay, en Ontario, ont obtenu le droit à des repas végétariens pour des raisons religieuses. Un porte-parole de la Commission canadienne des droits de la personne a dit, le 17 avril dernier, que le Service correctionnel du Canada avait accepté de fournir de tels repas après que la Commission lui eut fait des représentations. Deux des détenus sont des Sikhs et l'autre, un Hindou. Auparavant, seules les personnes de religion juive avaient droit à une diète spéciale pour des raisons religieuses. Maintenant, le Service offrira des repas spéciaux à tous les détenus qui devront suivre une diète spéciale en vertu de leur religion. On étudie présentement la question à l'administration centrale et on prévoit ré-écrire l'instruction divisionnaire 655 portant sur les diètes spéciales.

TRANSFÈREMENT INTERRÉGIONAL DE DÉTENUS RETARDÉ POUR CAUSE DE BRIS DE L'AVION — Dix-neuf employés et sept détenus ayant quitté Moncton pour Kingston ont vécu quarante-cinq minutes éprouvantes lorsqu'un des deux moteurs de l'avion qui les transportait a brisé un peu à l'extérieur de Montréal, le 21 avril dernier. L'aéroport de Kingston avait mis en place les équipes de secours mais le pilote réussit à poser son appareil sans problème. On procéda aux réparations le lendemain puis tout le monde poursuivit son vol vers la côte ouest sans autre incident.

Prairies

(Suite)

traîneur. Tous les joueurs des Sea Hawks sont légalement reconnus comme aveugles.

"Puisque les joueurs ne peuvent voir la rondelle, nous utilisons une mince boite de métal remplie de billes et scellée. Les joueurs peuvent donc se lancer à la poursuite de la boite en se guidant par le bruit ainsi créé", a expliqué M. Silburt.

Tous les participants ont "adoré l'expérience", a ajouté M. Silburt. "Nous espérons pouvoir très bientôt avoir accès à une patinoire, ce qui nous permettra de renouveler l'expérience", a-t-il dit en terminant.

Popularité du curling

Quatorze équipes se sont disputé le trophée et les prix offerts par le mess des agents du Collège du personnel d'Edmonton lors du septième bonspiel annuel qui s'est déroulé à Red Deer il y a quelques semaines. Le personnel du Collège du personnel a été l'hôte de ce tournoi. À la tête de l'organisation, on retrouvait **Ray Sass**, chef d'unités résidentielles. Des équipes d'Edmonton, Bowden, Drumheller, des bureaux de libération conditionnelle d'Edmonton et de Calgary, du Centre correctionnel communautaire de Calgary, du Seven Step Society d'Edmonton, du Edmonton Provincial Community Corrections, du Service de probation de Calgary et de la Société John Howard de Calgary se sont affrontées lors du tournoi.

Les gagnants du tournoi furent: **Lloyd Lane**, **Mel Auten**, du bureau de Calgary, **Linda Austin**, établissement Bowden, et **E. Fieber**, du Seven Step d'Edmonton.

***Mel Auten**, du bureau de Calgary, et **E. Fieber**, du Seven Step.*

ENTRE NOUS

est une publication de format tabloïd destinée au personnel du Service correctionnel du Canada et est publié par la Direction des communications, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Faites parvenir vos textes et photos à l'administrateur des communications de votre région ou aux rédacteurs:

Gaston Pelletier
Helen Gooderham
Photographe: **Erik Gustafsson**

DIRECTIVES

Amendements aux directives du commissaire et aux instructions divisionnaires publiés entre le 19 mars et le 19 avril 1982.

SÉRIE	No		IDENTIFICATION
100	No 45	Publiée:	Table des matières en date de 1982-03-31
		Abrogée:	DC 119 Citations du commissaire pour bravoure et service méritoire en date de 1979-04-02
		Publiée:	CD 119 Citations du commissaire et distinctions honorifiques afférentes en date de 1982-03-31
100	No 46	Publiée:	Table des matières en date de 1982-03-31
		Publiée:	DC 172 Comité des politiques sur l'isolement en date de 1982-03-31
100	No 47	Publiée:	Table des matières en date de 1982-03-31
		Rayée:	DC 171 Déplacement des détenus-cas spéciaux en date de 1977-03-31
100	No 48	Publiée:	Table des matières en date de 1982-04-16
		Abrogée:	DC 108 Désignation des établissements en date de 1980-05-31 DC 113 Visites officielles aux unités du service en date de 1980-09-30
		Publiée:	DC 108 Désignation des établissements en date de 1982-04-16 DC 113 Visites officielles aux unités du service en date de 1982-04-16
200	No 56	Publiée:	Table des matières en date de 1982-03-31
		Rayée:	*CD 220 Correctional Training dated 1963-11-01* (aucune version française)
200	No 56	Abrogée:	DC 227 Publications des détenus en date de 1977-05-16
		Publiée.	DC 227 Publications des détenus en date de 1982-03-31
200	No 57	Publiée:	Table des matières en date de 1982-04-16
		Abrogée:	DC 235 Alimentation en date de 1981-03-31 DC 261 Absence temporaire en date de 1980-10-31 DC 272 Maîtrise des situations critiques pages 4-5 en date de 1982-01-29
		Publiée:	DC 235 Alimentation en date de 1982-04-16 DC 261 Absence temporaire en date de 1982-04-16 DC 272 Maîtrise des situations critiques pages 4-5 en date de 1982-04-16
300	No 13	Publiée:	Table des matières en date de 1982-03-31
		Abrogée:	ID 321 Citations du commissaire pour bravoure et service méritoire en date de 1979-04-02
		Publiée:	ID 321 Citations du commissaire et distinctions honorifiques afférentes en date de 1982-03-31
300	No 14	Publiée:	Table des matières en date de 1982-03-31
		Rayée:	*DI 330 Reception Procedures dated 1965-11-01 revised page 2 dated 1973-11-22* (aucune version française)
300	No 15	Publiée:	Table des matières en date de 1982-04-16
		Rayée:	ID 309 Institution à sécurité minimale de Laval Annexe A en date de 1973-09-08 ID 311 Fonction d'organisation & administration Annexe A en date de 1975-09-08
500	No 7	Publiée:	Table des matières en date de 1982-03-31
		Rayée:	*DI 535 Temporary absence expenses dated 1969-05-01* (aucune version française)
800	No 12	Publiée:	Table des matières en date de 1982-03-31
		Rayée:	*DI 830 Disbursements dated 1965-02-01 Revised page 4 dated 1966-03-15 Annex A dated 1978-12-15 Revised Annex A page 1 dated 1979-02-22* (aucune version française) *DI 848 Radio and Wrist Watches dated 1963-11-01*(aucune version française) *DI 851 Authorized Publications dated 1963-11-01*(aucune version française) *DI 852 Editorial Committees-Inmate Publications dated 1963-11-01* (aucune version française) *DI 853 Cost of Publications dated 1963-11-01* (aucune version française) *DI 854 Free Copies — Inmate Publications dated 1963-11-01* (aucune version française)
1000	No 9	Publiée:	Table des matières en date de 1982-03-31
		Rayée:	*DI 1001 Living Unit Program dated 1971-10-21* (aucune version française) *DI 1002 Reception Procedures dated 1966-12-28* (aucune version française) ID 1016 Restoration de réduction statutaire de peine frappée de déchéance en date de 1975-09-12 ID 1017 Réduction méritée de peine en date de 1978-07-01 Annexe A à D en date de 1978-07-01 ID 1020 Transfèrement de détenus entre régions en date de 1978-08-08 *DI 1021 Transfer to and from Provincial Institutions dated 1963-11-01* (aucune version française) ID 1024 Transfèrement de détenus à l'intérieur d'une région en date de 1978-08-08
Manuel de Sécurité:	No 81	Publiée:	Table des matières en date de 1982-03-31
		Abrogée:	ID 716 Règlements normalisés de la sécurité pour les entrepreneurs de l'extérieur en date de 1980-09-30
		Publiée:	ID 716 Exigences de sécurité applicables aux travaux de construction en établissement en date de 1982-03-31
	No 82	Publiée:	Table des matières en date de 1982-03-31
		Publiée:	DC 172 Comité des politiques sur l'isolement en date de 1982-03-31
	No 83	Publiée:	Table des matières en date de 1982-03-31
		Rayée:	DC 171 Déplacement des détenus-cas spéciaux en date de 1977-03-10 *CD 220 Correctional Training dated 1963-11-01* (aucune version française)
		Abrogée:	DC 227 Publications des détenus en date de 1977-05-16
		Publiée:	DC 227 Publications des détenus en date de 1982-03-31
	No 84	Publiée:	Table des matières en date de 1982-04-16
		Abrogée:	ID 711 Contrôle des outils dans les établissements pénitentiaires pages 3-4 en date de 1980-09-30
		Publiée:	ID 711 Contrôle des outils dans les établissements pénitentiaires pages 3-4 en date de 1982-04-16 ID 726 Identification et enregistrement des visiteurs et des véhicules en date de 1982-04-16
	No 84	Abrogée:	DC 235 Alimentation en date de 1981-03-31 DC 261 Absence temporaire en date de 1980-10-31 DC 272 Maîtrise des situations critiques page 4-5 en date de 1982-01-29
		Publiée:	DC 235 Alimentation en date de 1982-04-16 DC 261 Absence temporaire en date de 1982-04-16 DC 272 Maîtrise des situations critiques pages 4-5 en date de 1982-04-16

Pour obtenir davantage de renseignements, veuillez communiquer avec **Suzanne Parisien** au 995-6542.

Service correctionnel Canada
Correctional Service Canada

ENTRE NOUS

Vol. 7 no 11 le 15 juin 1982

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.
Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

SOLICITOR GENERAL CANADA LIBRARY
NOV 5 1982
BIBLIOTHÈQUE
MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Participants en séance de travail lors de la conférence sur la sécurité préventive.

"1982: l'année de la sécurité préventive"

– Marcel Sauvé

OTTAWA — "Le Service a dernièrement fait de grands pas pour répondre à ses préoccupations majeures en sécurité, qu'il s'agisse du SDIP (système de détection d'intrusion périphérique), des clôtures électroniques ceinturant les établissements à sécurité maximale, des nouveaux contrôles pour les détenus dangereux ou du développement d'un système efficace de cueillette de renseignements dans les établissements", a dit **Marcel Sauvé**, commissaire adjoint de la sécurité lors de la conférence nationale sur la sécurité préventive qui s'est déroulée dans les locaux de l'immeuble **Lester B. Pearson** du 27 au 30 avril dernier.

La conférence a regroupé environ 37 personnes dont 28 agents de sécurité préventive dans les établissements (ASPE), des chefs régionaux, des enquêteurs de sécurité et de sécurité préventive qui ont discuté de leurs préoccupations mutuelles de maintenir le bon ordre dans les établissements.

"J'ai qualifié cette année d'année de la sécurité préventive pour souligner l'importance que nous avons donnée aux renseignements dans les établissements et au travail de nos ASPE", a dit M. Sauvé. "Notre programme de renseignements a démontré son efficacité aussi bien dans les établissements qu'auprès des corps policiers. En maintenant une liaison suivie avec les groupes de renseignements de la police, le Service a grandement profité de l'accès à l'information, ce qui lui a permis de tuer dans l'oeuf plusieurs incidents potentiellement dangereux", a-t-il soutenu.

"Il y a quelques années, le mot "renseignement" était tabou au Service car il avait une connotation déplaisante, mais les récents succès de notre processus de renseignements nous ont démontré la valeur de l'information pour nos établissements dans la protection du personnel et des détenus. Nous raffinons continuellement nos techniques d'enquêtes, ce qui est démontré par la qualité des enquêtes menées partout dans le Service.

"Le profil des détenus, par exemple, qui est en développement et amélioration perpétuels, est une partie intégrale de notre système de renseignements. Il nous fournit un tableau du délit et des antécédents du détenu, une liste des ses associés, des renseignements sur les transfèrements et les incidents en établissement dans lesquels le détenu fut impliqué. On dispose maintenant de profils sur tous les détenus en établissement à sécurité maximale et au cours des prochaines années, on y incluera tous ceux gardés dans les établissements à sécurité intermédiaire.

"Les données recueillies au cours de la mise à jour du projet entreprise l'an dernier, ont été transférées sur bande par les services d'information opérationnelle dans le cadre d'un projet pilote. On est en train de modifier le logiciel pour intégrer des données codées; et une fois cela accompli, les données gardées sur bandes seront transférées au profil de chaque détenu.

Le commissaire adjoint a souligné qu'on reconnaît maintenant le grand potentiel et l'importance du rôle de l'agent de sécurité préventive en établissement. Ce qui implique l'appui de l'administration centrale et des administrations régionales de même qu'un programme de formation coordonné pour relever le professionnalisme.

Nos priorités, cette année, a dit M. Sauvé, sont l'importance vitale de colliger l'information dans des rapports de haute qualité qui soient exacts en termes de temps et de faits; deuxièmement, la rationalisation de notre processus d'enquête et enfin, un projet pilote sur la cueil-

(Suite à la page 4)

Travaux de modernisation de 7, 2 $ millions à Dorchester

ATLANTIQUE — **Bob Clark**, directeur général régional, a annoncé aux media, le 28 avril, à Moncton, que le pénitencier de Dorchester, bâti il y a cent deux ans, subira un rajeunissement de 7,2 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

Cette somme servira à la reconstruction de quelques-unes des tours, au remplacement de plusieurs chaudières, à l'amélioration du système de sécurité-incendie, y compris le réseau extincteur, à la modernisation des éléments électriques et à l'amélioration du système de chauffage pour économiser l'énergie.

M. Clark a souligné que l'on n'a, à aucun moment, envisagé la fermeture du pénitencier. Il a affirmé que l'installation séculaire est toujours "très sûre" et que, compte tenu des rénovations proposées, elle est "entièrement apte" à continuer de jouer son rôle d'établissement à sécurité maximale.

M. Clark a déclaré que la population carcérale restera à son niveau normal de 450 détenus, tandis que le personnel se maintiendra au chiffre actuel de 315 employés. Le Ministère du Solliciteur général, dit-il, faisait face à trois possibilités concernant l'avenir de l'établissement à sécurité maximale de Dorchester: le reconstruire, le rénover "complètement", ou s'en tenir au statu quo et exécuter des travaux de rénovation de base.

La première solution coûterait environ 42 millions de dollars et il faudrait cinq ans pour la mener à terme. La deuxième comporterait le remplacement de la plupart des immeubles du complexe pénitentiaire; cela prendrait cinq ans et s'élèverait à 34 millions de dollars.

Dans les deux cas, a expliqué M. Clark, la modernisation exigerait une réduction importante du personnel et porterait le nombre des employés à environ 265, tout en exigeant la fermeture de la plus grande partie du pénitencier pendant ce délai. "Comme le taux d'incarcération, a-t-il dit, augmente rapidement à travers le Canada, nous ne pouvons nous permettre de réduire en ce moment les locaux disponibles."

Le pénitencier de Dorchester

Feu vert pour la contruction de l'établissement Renous

M. Clark a aussi confirmé que la construction prochaine de l'établissement Renous, qui sera une unité de détention protectrice. Les travaux commenceront bientôt et l'établissement recevra 250 cas qui seront placés en détention protectrice et 100 qui seront mis dans l'unité spéciale de détention (USD). L'établissement Renous constituera le centre officiel de détention protectrice pour l'Est du Canada.

La popularité des clubs d'employés est à la baisse

OTTAWA — La coutume de rencontrer un collègue au mess pour prendre un verre après les heures de travail perd rapidement de sa popularité au Canada. Les gens préfèrent se détendre dans un endroit autre que celui de leur milieu de travail, préférablement dans un club d'athlétisme.

Une étude entreprise par le Service en janvier 1980 sur les clubs réservés aux employés pour améliorer et favoriser un meilleur moral chez le personnel a été achevée en mars dernier, a fait savoir **Ray Burzynski**, agent principal de projet en politique et planification. On a constaté que les employés du SCC ne démontraient aucunement qu'ils avaient besoin ou désiraient avoir des mess ou des clubs pour des activités sédentaires.

À l'heure actuelle, le SCC ne possède aucune ligne directrice sur les clubs ou mess à l'extérieur, sauf sur les salons des Collèges du personnel de Kingston et de Laval et celui à l'extérieur du pénitencier de la Saskatchewan. Il s'agit toutefois de cas spéciaux et on ne se sert pas de ces endroits pour des activités sociales de soirée ou de fin de semaine.

Les responsables de cette étude ont fait porter leurs recherches sur les clubs qui ont traditionnellement connu beaucoup de popularité tels ceux des Forces canadiennes et de la GRC. Même à ces endroits, l'évolution rapide de la société et la permission accordée au personnel célibataire et marié de vivre à l'extérieur de la base militaire, ont contribué à la baisse de popularité de ces centres sociaux.

Le personnel désire maintenant passer ses moments libres loin de son milieu de travail. L'étude a également démontré que la durée des liens est plus courte et que les gens s'adonnent davantage à leurs passe-temps favoris.

Beaucoup d'employés du SCC qui ont été interviewés dans le cadre de cette étude ont déclaré qu'ils voulaient se distancer de leur milieu de travail. Il ne s'agit pas d'une exception. On mentionnait toutefois dans l'étude que cette attitude est probablement dûe au genre de travail qu'ils accomplissent. "De fait, un club situé à proximité d'un établissement du SCC ne serait probablement pas populaire."

Beaucoup d'employés s'intéressent d'abord aux activités familiales, aux sports et aux passe-temps. Au lieu d'avoir des salons ou des clubs, beaucoup de personnes ont suggéré la présence de programmes de conditionnement physique et de meilleures installations. Présentement, le personnel partage les installations d'athlétisme avec les détenus.

Bien qu'il ne relevait pas de cette étude de recommander la pertinence de mess à l'extérieur des murs, on a proposé un projet-témoin pour évaluer la popularité d'un club conçu d'abord pour satisfaire les besoins et désirs des employés qui veulent se garder en

(Suite à la page 4)

Au bureau des libérations conditionnelles du Centre de l'Ontario

Fête en l'honneur des bénévoles

Par Alice Phene

ONTARIO — Pour célébrer la semaine des bénévoles et les "remercier de toute l'aide qu'ils apportent", le bureau de district des libérations conditionnelles du centre de l'Ontario a organisé en leur honneur une réception et un buffet au Bond Place Hotel de Toronto, le 21 avril dernier. Dix-huit bénévoles, dont certains offrent directement leurs services et d'autres représentent le comité aviseur de citoyens du district, étaient présents.

John Lawrence, directeur du district, a présenté les bénévoles et les a félicités pour l'excellence de leur travail.

Il a remis une épinglette de cuivre à huit d'entre eux qui ont travaillé un an et une broche d'argent à cinq autres qui ont travaillé trois ans.

Les membres du CAC et les bénévoles offrant directement leurs services ont profité de la réception pour se rencontrer et échanger leurs impressions. De nombreux membres des CAC ont commencé à oeuvrer dans le bénévolat à titre d'"associés" ou de surveillants bénévoles avant de faire partie d'un comité aviseur de citoyens.

Ken Lewis

Ron Surgenor, chef régional de la sécurité préventive, était le conférencier invité. Avant de prendre la parole, il a bavardé avec chaque bénévole afin de connaître leurs intérêts et sujets de préoccupation et en tenir compte dans son discours. Son style détendu a été très apprécié et après son intervention, il a été entouré de bénévoles qui lui ont soumis bien d'autres questions.

Le discours présenté par le bénévole **Ken Lewis**, invité spécial, a été un autre moment fort de la soirée. Ken est le fondateur du programme Candecide du Canada. Ce programme, qui constitue une approche communautaire à la réhabilitation des détenus, est axé sur la recherche de solutions. En collaboration avec d'autres bénévoles de la région de Whitby, Ken dirige depuis plusieurs années, avec succès, le programme Candecide qu'il offre aux détenus de la prison de Whitby.

Ruby Doddridge, agent de libération conditionnelle au SCC de Scarborough, appuie également ce programme auquel elle a participé lorsqu'elle travaillait à la prison de Whitby. Plus tard, lorsqu'elle s'est jointe au SCC, elle a demandé à Ken et à l'un de ses collègues, **Winston Seeney**, de l'aider à adapter Candecide à la libération conditionnelle, ce à quoi ils se donnèrent sans compter. Ils se sont occupés de la formation, ont offert conseils et appuis et ont même invité à l'atelier d'un jour organisé à l'intention des bénévoles de Candecide, le 9 janvier, à Whitby, les employés et les bénévoles du bureau du district du centre de l'Ontario.

Après la remise des épinglettes, il y a eu celle, effectuée par Ruby et Ken, des attestations de participation à l'atelier de janvier.

Alice Phene est coordonnatrice du programme des bénévoles du bureau des libérations conditionnelles du centre de l'Ontario.

La machine Burroughs a fait son temps au pénitencier de la Saskatchewan

***Herb Black**, représentant régional, **Brenda Markiewicz**, opératrice, **Al Price**, chef du développement des systèmes financiers, et **Gilles Rhéaume**, directeur adjoint des finances au pénitencier de la Saskatchewan.*

Par Linda Lee

PRAIRIES — Le 16 avril a marqué officiellement le début d'une ère nouvelle pour le service des finances du pénitencier de la Saskatchewan. La machine comptable Burroughs entrait au rancart et l'ordinateur du système FINFO (Système informatique financier sur ordinateur) prenait entièrement en charge les comptes des détenus.

À l'automne dernier, le pénitencier de la Saskatchewan est devenu le "pionnier" de la région des Prairies en ce qui concerne l'utilisation de terminaux d'ordinateur dans les processus et dossiers financiers au niveau de l'établissement. Un système parallèle a été maintenu en fonctionnement durant une période de cinq mois afin de permettre une mise en oeuvre contrôlée du nouveau système; il vient d'être abandonné et le système FINFO est maintenant appliqué avec succès.

Le directeur général régional, **Jim Phelps**, à l'occasion d'une séance d'information tenue à l'automne dernier pour le personnel des finances, a encouragé les employés dans la voie de ce changement révolutionnaire qui assure une utilisation plus efficace du temps du personnel. Le directeur régional intérimaire des finances, **Jack Heisler**, a parlé récemment du nouveau système comme constituant "la différence entre une Ford modèle T et une Continental 1982".

Pour le moment, seuls les comptes des détenus seront traités de cette manière, mais M. Heisler prévoit que d'autres fonctions comptables seront transférées au nouveau système. Le pénitencier de la Saskatchewan n'est pas le seul établissement à opérer cette transformation. Des systèmes parallèles FINFO/Burroughs fonctionnent actuellement à Drumheller et à l'établissement d'Edmonton, ainsi qu'au centre psychiatrique régional de Saskatoon.

M. Heisler a rendu particulièrement hommage aux personnes suivantes: **Al Price**, chef du développement des systèmes financiers à l'AC; **Ken Pyra**, employé sous contrat; **Herb Black**, représentant régional chargé de la mise en oeuvre et de la formation, et le directeur du pénitencier de la Saskatchewan, **Jim O'Sullivan**, le directeur adjoint aux finances, **Gil Rhéaume**, ainsi que les opératrices mécanographes **Brenda Markiewicz** et **Sandy Classen**.

GENS d'ici et d'ailleurs

LA SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DE LA SASKATCHEWAN a un nouveau directeur. En effet, **Robert (Bob) Ruttenberg**, âgé de 34 ans, de Tampa (Floride), est entré en fonction le 5 avril dernier. Il remplace **Jim Collins** qui a démissionné après avoir travaillé sept ans avec la Société John Howard. M. Collins a choisi de faire du travail d'expert-conseil dans le domaine de la justice. M. Ruttenberg a terminé son doctorat en psychologie à l'Université de Regina. Il a également été travailleur social pour la Société John Howard de 1977 à 1980. En Floride, il a été coordonnateur d'un projet visant à trouver des solutions de rechange pour les crimes commis sur la rue au "*Human Development Centre*", dans le comté de Pasco . . . **DAN RENNIE** ingénieur à l'établissement de Warkworth, est décédé le 25 avril dernier à sa résidence des suite d'une longue maladie. M. Rennie, qui était âgé de 60 ans, avait accumulé 33 ans de service au sein du SCC. . . . **BRUCE INNES**, 61 ans, un ancien employé du pénitencier de la C.-B., est décédé dans un hôpital le 23 avril dernier. M. Innes était du nombre des agents qui avaient été pris en otage avec **Mary Steinhauser** lors de la célèbre prise d'otages au pénitencier de la C.-B.

MARJORIE DAVID SE MARIE!

Un samedi soir pluvieux, soit le 8 mai à 19 h, le directeur général de la direction de l'emploi des détenus, **Marjorie David**, a épousé **Ronald Hodgson**, qui est à l'emploi de la compagnie Marconi, à Montréal. On retrouvait au nombre des invités le Commissaire **Donald Yeomans**, le Commissaire adjoint principal **Roma Bertrand**, l'Inspecteur général **Al Wrenshall** et son épouse, le Commissaire adjoint des politiques et de la planification, **John Siu** et son épouse, le directeur intérimaire de la nouvelle division de l'administration, **Tom Epp**, accompagné de son épouse. **Kenny Mousseau** et **Linda Cork**, de la direction de l'emploi des détenus, étaient de la partie. Les nouveaux mariés sont partis en lune de miel aux Bermudes et en ont profité pour visiter par la suite plusieurs villes des États-Unis et du Canada. **Marjorie David** a décidé de conserver son nom.

Shirley Redmond n'est plus

OTTAWA — Le personnel de l'administration centrale, tout comme celui des autres composantes du SCC, a appris avec stupeur et désolation le décès subit de **Shirley Redmond**, le 9 mai dernier. Mme Redmond était l'adjointe administrative du commissaire adjoint des communications, **John Braithwaite**, avec qui elle faisait équipe depuis 14 ans. Au cours de toutes ces années, elle avait eu l'occasion d'être en contact avec beaucoup de gens oeuvrant dans le domaine correctionnel et de la justice pénale au Canada et à l'étranger.

Certaines personnes peuvent considérer le travail en milieu correctionnel comme n'importe quel travail. D'autres y oeuvreront avec vigueur. D'autres enfin s'y verront en mission, avec un désir immense d'améliorer la qualité de la vie dans la collectivité et d'apporter espoir à ceux qui en ont le plus besoin. Shirley faisait partie de cette dernière catégorie. L'esprit missionnaire l'habitait. Pour s'en rendre compte, il suffisait de regarder avec quel zèle elle faisait son travail. Mais elle ne s'en tenait pas qu'à cela.

Mme Redmond était profondément impliquée dans la Société Huntington du Canada, une société ayant pour but de conscientiser le public, de faire de la recherche et de recueillir des fonds pour les victimes de la maladie d'Huntington. Elle recueillait des fonds au profit du chapitre d'Ottawa qu'elle avait aidé à établir. Elle travaillait énormément à cette cause et s'avérait un défenseur exemplaire. Elle ne se contentait pas uniquement de s'assurer que la Société fonctionnait bien, elle aidait les victimes de cette maladie toujours incurable. Son fils, **Gary**, est atteint de cette maladie.

Shirley démontrait toujours beaucoup de gentillesse et de chaleur dans ses rapports avec les gens. Même ceux qui n'avaient que des rapports téléphoniques ne résistaient pas longtemps à sa sincérité, sa générosité et sa cordialité. Quant à ceux qui ont eu la chance de la rencontrer, ils ont pu apprécier son sourire invitant et son sens très développé de la loyauté et du dévouement à son travail.

C'était une femme merveilleuse, un être profondément humain, une amie dont le départ se fait déjà lourdement sentir. Que Dieu la bénisse et la reçoive!

Shirley Redmond

Collation de diplômes à Dorchester

Par Justin Sullivan

ATLANTIQUE — Une authentique cérémonie de remise de diplômes a eu lieu pour la première fois au pénitencier à sécurité maximale de Dorchester le 23 avril. En rang, les détenus sont venus recevoir les certificats d'études correspondant au programme de formation technique de base, au programme d'études générales et au programme de formation générale. On s'attend à ce que cette cérémonie devienne un événement annuel.

La cérémonie a eu beaucoup de succès auprès des détenus et tous ceux qui ont pris la parole ont été chaleureusement applaudis. Selon de vieux employés, un succès aussi spontané est d'autant plus remarquable que la cérémonie avait été précédée, pendant toute la matinée, d'une fouille de routine des cellules et des détenus.

Ont pris la parole, **Eugene Niles**, directeur du pénitencier, **Vince Thomas**, administrateur régional de l'emploi des détenus, **Rivlyn Power**, qui a prononcé le discours d'adieu, **Eugene White**, libéré conditionnel diplômé, et **Ashley Sobey** et **Ron Briggs**, repectivement principal et vice-principal du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, qui ont assuré l'enseignement en vertu d'un contrat passé avec le SCC.

Les soins infirmiers dans les établissements de correction:

D'intéressantes perspectives de carrière

par Rick Blanchard

OTTAWA — Les soins infirmiers dans le Service offrent aujourd'hui une perspective intéressante aux étudiants et aux infirmières et infirmiers diplômés qui veulent pratiquer leur métier dans un autre secteur, dit **Norah Brochu**, directrice des activités de santé au SCC.

Les quelque 850 réponses obtenues à la suite d'une récente campagne de recrutement et le fait qu'il est maintenant possible de combler rapidement les postes vacants avec du personnel compétent corroborent ses dires. Mme Brochu et six membres du personnel à l'AC étudient avec les infirmières et infirmiers des régions les moyens de mettre en valeur la place des soins de santé dans les services correctionnels à l'avantage de tout le personnel, et discutent avec eux de la manière dont ils perçoivent leur carrière. Un rapport sur cette campagne de recrutement contient des conclusions intéressantes. Nous en reparlerons dans une prochaine édition.

"Nous avons un rôle important à jouer, ne serait—ce que dans la modification des attitudes vis-à-vis des soins de santé dans les services correctionnels", fait-elle observer. À cette fin, on doit présenter un diaporama sur les soins infirmiers en milieu correctionnel. La première projection aura lieu au congrès de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada en juin.

"Après, nous aimerions mettre ce diaporama à la disposition de membres du personnel et de conférenciers dans les régions; il pourra ainsi être présenté devant divers auditoires: personnel du SCC, grand public, médecins, élèves des écoles lors de journées d'orientation professionnelle.

"Ce que nous dirons, c'est que les infirmières et les infirmiers peuvent songer au travail en milieu correctionnel comme autre secteur pour l'exercice de leur profession qui revêtira alors un aspect nouveau."

La plupart du temps, l'infirmière est le seul praticien des soins médicaux dans les 26 centres de santé. Le fait qu'ils se trouvent ainsi "en première ligne" pour la prestation des soins médicaux est assurément un atout pour leur carrière, affirme la directrice des activités de santé.

Mme Brochu se montre pleine de confiance et d'énergie durant l'entrevue à son bureau du septième étage de l'AC. Sur son bureau se trouvent une série de rapports administratifs, un tas de notes, un ou deux manuels et, plus particulièrement en vue, un document sur les soins infirmiers dans un cadre médico-légal par **Bea Phillips**, I.A., de l'établissement Kent. "Nous avons déjà des demandes pour ce genre de choses", dit-elle.

Elle est très heureuse dans son milieu de travail et dans l'exercice d'une responsabilité fonctionnelle portant sur la qualité des soins donnés par 407 infirmières et infirmiers sur le terrain, qui s'exerce par l'intermédiaire de quatre agents régionaux des soins infirmiers et de trois directeurs des services de soins infirmiers dans les centres psychiatriques régionaux. Ce poste, qu'elle a assumé en avril 1981, la satisfait particulièrement parce qu'il se rattache directement à une population précise de malades. Cela fait contraste avec son dernier poste auprès de Santé et Bien-être Canada où ses fonctions en tant qu'administratrice des soins infirmiers avaient pour objet une population beaucoup plus étendue, relevant aussi des autorités provinciales.

Elle est venue au SCC à la suite d'un "échange" de postes avec l'ancienne directrice **Marjorie Carroll**, dont elle a fait la connaissance à une réception de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada. "Nous avons arrangé l'affaire par l'intermédiaire de nos supérieurs respectifs et nous sommes toutes les deux contentes de ce changement."

Mme Brochu a une maîtrise en sciences infirmières (Université de Toronto), avec spécialisation dans les maladies cardiovasculaires et l'administration des soins de santé. Elle a obtenu son diplôme d'infirmière à l'Hôpital général de Toronto en 1957. Elle a été chef d'équipe à l'hôpital Sunnybrook (Toronto), professeur à l'école régionale d'infirmières York, et professeur adjoint à l'Université Lakehead avant d'entrer à Santé et Bien-être social Canada en 1976.

En tant qu'administrateur, l'une de ses premières tâches au SCC a surgi lorsque le Conseil du Trésor a approuvé les fonds nécessaires et les années-personnes pour le redéploiement du personnel infirmier non autorisé, initiative majeure annoncée en 1974. Les 78 employés restants, qui ne sont pas I.A., attendent d'être admis dans des écoles d'infirmières, de suivre des cours afin de rehausser leur niveau d'études secondaires, d'acquérir une autre formation et d'assumer des postes comme ceux de CX-AUR, ou encore ils quittent le SCC. "Je crois que le SCC s'est montré extrêmement généreux en raison de leurs longs états de service", dit-elle.

Auparavant, il y avait toujours un certain retard dans le recrutement, mais un système de rapports manuels qu'elle a mis en place l'an dernier a accéléré le processus au point qu'il existe seulement, en un moment quelconque, un tout petit nombre de postes vacants. "Nous savons toujours combien de postes vacants nous avons."

Elle dirige actuellement une enquête sur les hôpitaux et établissements d'enseignement qui emploient des infirmières ou infirmiers psychiatriques autorisés, ce genre de poste étant propre aux quatre provinces de l'Ouest. "Nous cherchons à savoir quelles sont leurs fonctions, à quel niveau ils se trouvent et quelle formation ils ont. Nous voulons en arriver à des conclusions logiques en vue de la création éventuelle de ce groupe au SCC," explique-t-elle.

Un rôle plus étendu est en perspective pour les infirmières et les infirmiers dans les établissements. À l'heure actuelle, les infirmières et infirmiers peuvent soigner les détenus de façon quotidienne, et le personnel régulier du SCC le peut uniquement en cas d'urgence, mais Mme Brochu envisage la possibilité que les responsables hiérarchiques jouent aussi un rôle dans la question des soins, et particulièrement des soins de santé préventifs. "Ne devrions-nous pas songer à promouvoir les soins de santé plutôt que de nous borner à soigner la maladie?" demande-t- elle.

Norah Brochu

La profession médicale discute beaucoup actuellement des soins ambulatoires, et la prévention reçoit une attention particulière. Le Conseil canadien d'agrément des hôpitaux (CCAH) doit soulever, l'an prochain, la question des normes des soins ambulatoires qui s'appliqueraient à des services comme ceux des centres de santé des établissements, précise Mme Brochu.

Cependant, ajoute-t-elle, "il reste encore une décision de principe à prendre: faut-il rechercher l'agrément à la fois du CCAH et de la CAC (American Commission on Accreditation for Corrections)." L'agrément conféré par cette dernière, que certains établissements et bureaux des libérations conditionnelles sont en train d'obtenir, signifie que les établissements agréés qui ont des centres de santé doivent satisfaire à 50 normes de soins de santé ou dépasser ces normes. "En ce qui nous concerne, les soins de santé dans nos établissements sont déjà meilleurs que ce qu'on trouve habituellement dans les établissements des États-Unis". Elle ajoute qu'une évaluation distincte des services psychiatriques, par exemple, est en cours par les soins d'une société d'experts-conseils qui suit les lignes directrices formulées par le bureau du Contrôleur général du Canada; elle permettra de veiller à ce que les ressources trouvent le meilleur emploi possible.

Entre Nous perd son éditeur de langue française

Nouvel administrateur des communications du Québec

OTTAWA — Rédacteur de l'édition française d'*Entre Nous* depuis janvier 1978, **Gaston Pelletier** vient d'être nommé administrateur régional des communications du Québec. Il est entré en fonction le 31 mai dernier. Il succède à **Patrick Altimas** qui a quitté la Fonction publique fédérale. M. Pelletier est venu au SCC en provenance du Bureau des langues où il fut professeur de français langue seconde (1973-1975) puis spécialiste en éducation à la section du Socio-culturel où il était responsable des conférences et des dossiers de presse (1975-1978). Détenteur d'un baccalauréat spécialisé en science politique obtenu à l'Université Laval de Québec, Gaston Pelletier avait fait trente-six métiers avant de retourner terminer ses études collégiales et universitaires. Il avait, entre autres, passé deux ans à la Société d'Aluminium Reynolds du Cap-de-la-Madeleine où il était assistant opérateur. Il a aussi travaillé au Ministère des Affaires intergouvernementales du Québec et pour une association apolitique où il avait été appelé à organiser et faire une tournée de promotion dans l'Est du pays. Plusieurs employés de la région le connaissent déjà puisqu'il s'est souvent rendu dans les divers établissements de la région pour y faire des entrevues et des reportages au profit d'*Entre Nous/Let's Talk*. Agé de 36 ans, M. Pelletier est un Montréalais dans l'âme qui est fort heureux d'aller vivre dans la métropole.

Gaston Pelletier

Lettres

Le consul du Vénézuéla fait l'éloge du programme international de formation en psychiatrie médico-légale du Centre médical d'Abbotsford

Grâce au distingué **Dr Chuni Roy**, j'ai eu le plaisir de visiter le Centre psychiatrique régional d'Abbotsford (Colombie-Britannique), où un petit groupe de spécialistes vénézuéliens ont fait des études de troisième cycle universitaire en psychiatrie médico-légale. Ce groupe se composait des Drs **Luis Morales**, **Noel Cabrera**, **Yolanda Alvarado** et **Jacobo Wacher**.

À titre de consul du Vénézuéla, j'ai assisté, à Abbotsford, à la collation des diplômes des deux premiers étudiants vénézuéliens qui ont terminé leurs études. Lors de ma deuxième visite, j'étais présent à la remise des diplômes des deux derniers étudiants de mon pays. D'éminentes personnalités s'y trouvaient, dont des membres de la mission consulaire de Vancouver, M. **Jack Castro-Rodriguez**, représentant du Ministère de la Justice du Vénézuéla, M. **T.J. Kiresuk**, de Minneapolis (États-Unis) et Mme **Solange Troisier**, de Paris.

J'estime que cette expérience a été très importante pour l'Université de la Colombie-Britannique et couronnée de succès pour les étudiants vénézuéliens qui reçoivent leur diplôme, non seulement en raison des avantages qu'ils ont retirés de leurs cours, mais aussi en raison de l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.

De la part du Vénézuéla, je vous suis très reconnaissant.

Jose Chaeoh Degado
Consul du Vénézuéla

en bref

SIX RECRUES REÇOIVENT LEUR DIPLÔME DANS LA RÉGION DE L'ONTARIO — Six recrues de l'Ontario ont reçu leur diplôme à la fin du cours de formation initiale numéro 19 qui s'est déroulé entre le 30 novembre 1981 et le 24 février de cette année. Ils ont suivi leur formation au Collège de formation initiale du personnel de l'Ontario et ils sont maintenant en poste. Il s'agit de **Darle Baker** (Collins Bay), **L. Parker Gratto**, **Jack Garfit** et **Colin Jarvis** (Pénitencier de Kingston), **Dale Hill** et **Susan Sinclair** (Joyceville). Colin Jarvis s'est mérité le trophée du révolver en croisé.

UNE NOUVELLE LIGUE DE BALLE MOLLE — Une nouvelle ligue de balle molle opérant dans la région de Kingston a tenu sa première partie à l'établissement Frontenac. Les équipes proviennent aussi bien du SCC que de l'extérieur. En font partie: Frontenac, les employés de la sécurité de Collins Bay et de Millhaven, l'hôpital psychiatrique de Kingston, des commerçants de Frontenac et d'autres. Toutes les parties se joueront au parc de Frontenac. Il y en aura quatre en semaine et quatre le dimanche. C'est **George Dowing**, directeur de Frontenac, qui a lancé la première balle, le 10 mai dernier, inaugurant ainsi la première saison de la nouvelle ligue.

L'ÉTABLISSEMENT ARCHAMBAULT RECUEILLE DES FONDS POUR UNE CLINIQUE DU COEUR — Des membres du Conseil 7004 des Chevaliers de Colomb ont dernièrement tenu une clinique de détection des maladies du coeur. **Robert Alarie** et **Raoul Laverdière**, agents de sécurité à Archambault, se sont montrés actifs dans la cueillette de fonds au profit de la Fondation du coeur. On a ainsi ramassé 3 093.50 $.

DES ÉTUDIANTS DU SECONDAIRE AU MUSÉE DE LA RÉGION DE L'ONTARIO — Quarante-neuf étudiants de secondaire IV et V accompagnés de trois enseignants de l'école catholique Gormley, en Ontario, se sont rendus visiter le musée du Collège du personnel de l'Ontario, le 13 mai dernier. Ils ont aussi visionné un film. Un autre groupe d'étudiants du Loyalist College Institute de Kingston en feront autant bientôt.

LA SAISON DU JOGGING EST DE RETOUR — et les employés du SCC à travers le pays secouent leurs espadrilles et se mettent en forme pour participer à des événements communautaires. Le 15 mai dernier, l'établissement Drumheller, en Alberta, a parrainé une course de 7 milles pour Participaction. Y ont participé, **Dan Kane**, directeur de l'établissement, des employés du pénitencier, la GRC de l'endroit, des étudiants du secondaire, le département des loisirs de la localité et des résidents de Drumheller. Des commerces de la localité ont fourni T-shirts et beignes tandis que les media des environs faisaient une ample couverture de l'événement.

LA TÉLÉ INCITE LES JEUNES À LA VIOLENCE, SOUTIENT UNE ÉTUDE MENÉE AUX É.-U. — Il y a des preuves irréfutables que la violence entraîne un comportement agressif chez les enfants et les adolescents, soutient une étude gouvernementale américaine déposée le 6 mai dernier. "Les émissions de télé pour enfants programmées aux heures de pointe et en fin de semaine, présentent des scènes d'action, de pouvoir et de danger", a-t-on écrit dans le rapport de l'Institut national sur la santé mentale. "Il y a en moyenne 5 actes de violence par heure lors des émissions présentées aux heures de pointe et 18 actes du genre à l'heure lors des émissions de fin de semaine pour les enfants." L'étude, Télévision et comportement, est un suivi de 10 ans qui fait suite à l'étude de 1972 sur la violence à la télé. "La télévision en général, malgré les préoccupations des membres du Congrès et des groupes de citoyens, demeure un type d'amusement violent. Les preuves rassemblées au cours des années 70 tendent nettement à démontrer que la violence à la télé influence les jeunes qui regardent de telles émissions."

La conférence sur la sécurité préventive

• Suite de la page 1

lette de renseignements qui touche à sa fin aux établissements Dorchester et Springhill.

Le commissaire adjoint a aussi breffé les ASPE sur les effets de la partie IV de la Charte canadienne des droits sur les opérations de sécurité au SCC. On a aussi discuté de l'information fournie à la police et des dispenses accordées aux detenus sur la consultation des dossiers.

Parmi les conférenciers qui ont participé à cette conférence, mentionnons le commissaire **Donald Yeomans**, qui a félicité les ASPE pour leur travail, et le commissaire adjoint principal **Roma Bertrand** qui a fait l'éloge de deux ASPE, **Guy Lalonde**, de Laval, et **Edmond St-Pierre**, de l'établissement Archambault, pour "l'énorme travail" qu'ils ont accompli dans la recherche de preuves sur le meurtre du directeur **Michel Roy**, preuves qui ont mené à la condamnation de deux détenus.

Terry Kelly, directeur de la sécurité préventive, a traité des objectifs du ministère, tandis que **Frank Purvis**, directeur intermaire de la sécurité opérationnelle, a informé les ASPE des développements et objectifs futurs. **Howard Mansfield** a quant à lui parlé de la gestion de la population carcérale.

Les délégués se sont ensuite divisés en groupes pour participer à des ateliers où il fut question des façons de mener une enquête de sécurité, des signes précurseurs révélateurs d'un éventuel incident, de la saisie de stupéfiants (GRC), de la façon de présenter un rapport, des services d'information opérationnelle, des changements apportés aux directives du commissaire et aux instructions divisionnaires, de la protection du personnel lorsqu'il reçoit des menaces et de la coordination de la vie privée. Les responsables d'ateliers étaient: **Bob Allaby** (Prairies), **Don Pavlis** (Pacifique), **Jim West** (Atlantique), **Jack Hickman** (Ontario), **Paul Sheppard** (Pacifique), **Ken Burns** (Ontario) et **Edmond St-Pierre** (Québec).

Les sports et le conditionnement physique font fureur à Dorchester

ATLANTIQUE — Après un démarrage lent, les employés du pénitencier de Dorchester manifestent en ce moment un très grand intérêt envers les sports, les activités récréatives et la forme physique, d'après **Brian Hierlihy**, agent des activités récréatives à l'établissement à sécurité maximale. L'établissement a maintenant un club qui s'appelle les "*Nuts, Bolts and Screws*" ainsi qu'un gymnase réservé aux agents, le tout grâce au travail acharné du personnel des activités récréatives, de **Dave Chitty**, chef intérimaire du service de développement social, de **Gary Mills**, directeur adjoint de la socialisation, et grâce à l'appui total du directeur **Eugene Niles** et de l'administration régionale.

Le club de hockey les "*Nuts, Bolts and Screws*" a été mis sur pied après qu'on eut recruté les employés au début de l'automne pour jouer des parties libres de hockey un soir par semaine à l'Arena Saint-Joseph. Selon M. Hierlihy, "Au début, l'assistance était peu nombreuse jusqu'à ce que nous convainquions quelques anciens de sortir de leur retraite. Lorsque les employés les ont vus redevenir en forme et y prendre beaucoup de plaisir, cela a été comme un trait de lumière et, au temps de Noël, nous avions chaque fois une assistance enthousiaste. Après Noël, nous avons eu la chance de faire partie de la Ligue Saint-Anselme de Dieppe, N.-B., pour le reste de la saison. Cela a donné l'occasion au personnel de jouer trois fois par semaine dans la ligue de hockey des gentlemen." Les "*Nuts, Bolts and Screws*" ont fait bonne figure dans les matchs tant de la ligue que du tournoi de hockey de février du SCC à l'établissement Springhill. Tous les joueurs se sont améliorés au cours de l'année, et "nous prévoyons faire mieux à l'avenir."

On projette, entre autres, pour la prochaine saison, de faire partie d'une ligue de l'Arena Saint-Joseph et d'avoir une soirée par semaine pour le hockey dirigé qui s'adressera à tout employé désireux de consacrer son temps et quelques dollars pour le plaisir du jeu, la camaraderie et l'exercice.

M. Hierlihy a ajouté que le gymnase des agents est maintenant réalité. Logée dans une roulotte ayant deux fois la largeur normale et située devant l'immeuble principal, cette installation contient un appareil de musculation, des bicyclettes fixes, une machine à ramer, un sac de frappe et des tapis d'exercice. Tous les employés peuvent utiliser le gymnase devenu très polulaire depuis son ouverture en février.

Les prochaines activités sportives du pénitencier de Dorchester comprennent un programme estival de balle molle qui se déroulera un soir par semaine au terrain de baseball de Dorchester. Cette activité s'adresse à tous les employés.

On a aussi projeté un programme estival de tennis qui se déroulera au court de tennis de l'établissement Westmorland lorsqu'il sera disponible. Il y aura également un programme estival de course (les tableaux de parcours en milles seront placés dans le gymnase des agents et l'on établira les listes des personnes qui ont choisi les différents itinéraires). On prépare enfin un tournoi de badminton qui s'adressera au personnel des établissements Springhill, Westmorland et Dorchester. Ce sera un tournoi par équipes où l'équipe gagnante sera celle qui aura accumulé le plus grand nombre de points.

Conférence sur le développement social en Ontario

ONTARIO — La Conférence sur le développement social s'est tenue pour la première fois dans cette Région les 4 et 5 mars derniers au Ramada Inn de Kingston. Y assistaient 52 membres du personnel provenant des établissements, de l'administration régionale et de l'administration centrale. M. **Owen Rowe**, chef du service du développement social, a déclaré que la conférence s'était concentrée sur la solution des problèmes de divers secteurs du développement social. On avait ainsi formé des groupes régionaux de discussion sur les activités récréatives, les passe-temps, les visites et la correspondance et le développement social et culturel.

Les groupes ont cerné de nombreuses difficultés dans les opérations journalières de ces secteurs et ont présenté des solutions hypothétiques. Selon les propos de M. Rowe, les résolutions des groupes seront soumises aux cadres supérieurs qui les étudieront et prendront les mesures voulues.

M. **Bob Lucas**, rattaché au Ministère des Affaires culturelles et des Loisirs de l'Ontario, était l'orateur principal de la conférence et a parlé de l'utilisation des moments de loisir et de la planification du style de vie. M. Rowe a mentionné que l'enthousiasme et le sens des responsabilités des employés du développement social envers leurs fonctions et envers la solution de leurs problèmes communs étaient "des plus remarquables". Il a ajouté: "Les changements proposés amélioreront considérablement le fonctionnement des services de développement social". L'on doit enfin remercier d'une manière spéciale de leur appui et de leur collaboration, **Brian Yealland**, administrateur régional du service des programmes pour les détenus et **Les Judson**, de l'AC.

Soirée de boxe amateur à Warkworth

ONTARIO — C'est dans son nouveau complexe sportif que l'établissement à sécurité intermédiaire Warkworth a tenu sa première soirée de boxe amateur, le 17 avril dernier. Le spectacle a attiré une impressionnante foule de détenus — on avait permis à tous les détenus d'y assister ensemble — qui se sont déplacés pour apprécier le programme offert par des boxeurs originaires de toutes les parties de l'Ontario, a dit **Joe Vinkle**, surveillant des loisirs à l'établissement.

Les pugilistes ont dû s'affronter sur un ring de 14 pieds sur 14, soit le plus petit ring permis par l'Association canadienne de boxe amateur, et que les boxeurs appellent "la fosse des bagarreurs" car il n'y a pas de dérobade possible. Les combats ont été enlevants et pleins de rebondissements. Il y eut plusieurs mises hors de combat et expéditions au tapis pour le compte de huit.

Le premier assaut a débuté à 6 h 30 et les combats se sont succédé tout au long de soirée mettant en présence des athlètes qui ont tout donné et fait montre de courage dans la victoire comme dans la défaite. Le dernier combat a mis en présence le fort talentueux **Mark Edwards**, de Belleville, qui a mis hors de combat le courageux **Manuel Barthello**, de Toronto. Les deux pugilistes ont offert une bataille classique qui en a mis plein les yeux aux spectateurs. Le dénouement est survenu au milieu du troisième et dernier engagement alors qu'Edwards a sorti sa lourde artillerie. Il envoya Barthello au tapis pour le compte en décochant un terrible crochet de gauche.

Le programme de la soirée comprenait douze combats et le tout s'est terminé vers 9 h.

Nous tenons à féliciter le comité des détenus et l'agent de loisirs **H.H. Cook** qui organisa et coordonna lui-même la soirée. "Fort peu de gens se rendent compte de la somme de travail nécessaire pour accueillir 60 invités qui doivent être très bien informés avant de se présenter à la sécurité, sans compter les imprévus qui surviennent sans avertissement", a mentionné M. Vinkle.

La popularité à la baisse

• Suite de la page 1

forme. On pourrait y ajouter un bar et un salon, mais ce ne serait pas primordial, a mentionné M. Burzynski.

Dans la région de Kingston, on a mis sur pied un programme d'activités sociales où l'on s'adonne principalement aux activités récréatives et sportives. Si le personnel manifeste suffisamment d'intérêt et d'appui on pourra peut-être mettre en oeuvre des programmes semblables dans d'autres régions.

Roma Bertrand, commissaire adjoint principal, a mentionné qu'il appuiera les activités sportives ou récréatives que le personnel organisera. Le personnel des régions de l'Ontario et du Pacifique participe activement à diverses activités, qu'il s'agisse de conditionnement physique ou d'activités sportives mixtes comme le volleyball, le badminton, le hockey et la balle molle. Tous les employés, cadres ou personnel hiérarchique, appuient de telles compétitions qui favorisent "l'esprit-de-corps" du Service.

ENTRE NOUS

est une publication de format tabloïd destinée au personnel du Service correctionnel du Canada et est publié par la Direction des communications, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Faites parvenir vos textes et photos à l'administrateur des communications de votre région ou aux rédacteurs:

Gaston Pelletier
Helen Gooderham
Photographe: **Erik Gustafsson**

Service correctionnel Canada
Correctional Service Canada

ENTRE NOUS

Vol. 7 no 12 le 30 juin 1982

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.
Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

André LeMarier honoré

— Page 5

Citation à Jean Garneau

— Page 5

Laval gagne!

— Page 3

Reportage-photos

sur la Conférence des administrateurs du SCC à la page centrale

Message livré à la conférence des administrateurs du SCC:

L'avènement de l'ordinateur . . . et de plus grands contrôles de gestion

OTTAWA — Certains estiment que les jeux informatisés sont frivoles . . . mais pas le commissaire **Donald Yeomans**. Il a incité les directeurs d'établissements, les directeurs des bureaux et services de libération conditionnelle qui assistaient à la Conférence nationale des administrateurs, tenue ce printemps, à s'amuser à détruire des astronefs et des chars d'assaut ennemis, et à s'exercer à d'autres jeux informatisés pour s'habituer au maniement d'un terminal et en connaître toutes les possibilités.

Les jeux informatisés étaient une des activités prévues lors de la conférence qui a eu lieu, du 17 au 21 mai, au Centre de conférences du gouvernement. Le thème en était: "Pour un usage modéré des contrôles de gestion . . ."

"Au cours des prochaines années, l'informatique occupera une place grandissante dans nos vies, a déclaré le commissaire. La plupart d'entre nous au SCC n'ont jamais eu affaire à un terminal. Toutefois, tout cela change car nous entrons dans une ère marquée par de plus nombreux contrôles informatisés de gestion, où il est essentiel de savoir extraire instantanément l'information."

"Il y a à peine quatre ans, a-t-il ajouté, les contrôles de gestion modernes étaient pratiquement inexistants dans le Service." Les directeurs d'établissements et les autres administrateurs se préoccupaient avant tout de leur première tâche: le contrôle des détenus. Aujourd'hui, cela ne suffit plus." Les administrateurs du SCC se trouvent dans un nouveau milieu, plein de défis, où divers contrôles de gestion sont essentiels pour administrer le budget et le personnel, en plus des détenus.

"Les premiers pas faits dans l'apprentissage du contrôle de nos ressources sont, a-t-il précisé, très concluants. En décembre dernier, le vérificateur général a loué les systèmes de contrôle financier du Service; il faut s'en féliciter parce que le vérificateur général est avare de compliments envers les services de l'Administration! De plus, le contrôleur général a cité le SCC au nombre des chefs de file en matière de gestion financière . . . nos systèmes de planification sont considérés comme avancés."

Nous sommes en voie d'adopter le FINCON qui est un système informatique très complexe conçu spécialement pour aider les administrateurs à contrôler leurs ressources. Le commissaire a tenu à remercier en particulier M. **Hector Gavin**, directeur des systèmes de gestion financière et des systèmes comptables et M. **Al Price** pour "leur esprit de décision, ainsi que

• suite à la page 5

"L'an dernier, nombre d'entre vous avez remarqué les nombreuses modifications apportées à nos opérations, et vous vous êtes demandés quand cette évolution allait cesser? Pour cette année, je ne peux que vous promettre plus de changements a dit le Commissaire. Le rythme de notre évolution ne ralentit pas car il ne le peut pas. Les impératifs économiques des années 80, et notre désir d'humaniser davantage notre Service exigent des modifications continues et importantes."

"Toutefois, la réaction de nos gestionnaires aura été excellente. Nous avons fait d'énormes progrès dans la modernisation de nos opérations. Aujourd'hui, nous sommes clairement reconnus comme un des chefs de file dans le domaine correctionnel, et ce sont nos administrateurs qui méritent les félicitations à cause de leur travail acharné, de leur ouverture d'esprit, de leur esprit d'adaptation, en un mot, de leur professionnalisme."

APPRENDRE TOUT EN S'AMUSANT!

Jeux informatisés au programme de la Conférence nationale des aministrateurs!

L'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés

OTTAWA — Le 17 avril dernier, à l'occasion d'une cérémonie tenue sur la Colline parlementaire, la Charte canadienne des droits et libertés, qui a fait l'object de nombreux débats, est devenue officiellement loi au moment où la reine **Elizabeth** revêtait de sa signature la Constitution du Canada et faisait du même coup du gouvernement fédéral le dépositaire du document nouvellement rapatrié.

Maintenant que le rapatriement de la constitution est devenu un fait d'histoire, les cadres supérieurs du SCC examinent objectivement toutes les clauses de la Charte afin de déterminer leur incidence sur le fonctionnement du Service.

Afin d'en savoir un peu plus long, un représentant d'Entre Nous s'est rendu interroger M. **Mario Dion**, conseiller juridique du SCC.

"Il n'y a pas de réponse toute faite," de dire M. Dion. "Nous ne pouvons pas vraiment connaître à

Le conseiller juridique ***Mario Dion***

l'avance les répercussions de la nouvelle Charte car le dernier mot en matière d'interprétation juridique sera laissé aux tribunaux. Ce sera aux tribunaux de décider. Comme la Charte est un document juridique entièrement inédit, les précédents auxquels nous pouvons nous référer sont très limités et il faudra trouver réponse à un grand nombre de questions fondamentales. Il est impossible de prévoir quels points litigieux seront les

• suite à la page 4

En glanant d'une région à l'autre

Québec: Michel Lauzon

Laval accueille l'équipe de Warkworth

Le 17 avril dernier, l'équipe de hockey de l'établissement Laval recevait l'équipe de Warkworth à l'Aréna Fleury de Montréal-Nord.

Organisée par M. **Claude Coune**, Préposé à la formation du personnel du Laval, cette rencontre amicale a permis au personnel des deux établissements d'échanger sur de nombreux points, dont le hockey.

L'équipe du Laval, qui doit représenter la région du Québec au tournoi de la région de l'Atlantique en février prochain l'a emporté.

Ontario: Chris Vaivada

Les juges étaient fort impressionnés!

Un dîner-réception a eu lieu le 14 mai dernier au Centre de formation initiale du personnel en l'honneur de cinq magistrats de la cour de comté qui étaient de passage dans les établissements de la région de London. Le 14 mai, ils ont visité les établissements Millhaven et Collins Bay et, le 15 mai, le pénitencier de Kingston. Ces magistrats ont été, dans l'ensemble, impressionnés par ce qu'ils ont vu et ont trouvé que ces établissements étaient bien administrés.

Région des Prairies à la page 6

ENTRE NOUS

est une publication de format tabloïd destinée au personnel du Service correctionnel du Canada et est publié par la Direction des communications, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Faites parvenir vos textes et photos à l'administrateur des communications de votre région ou au rédacteur:

Francine Dufresne
rédactrice intérimaire
Photographe: **Erik Gustafsson**

Atlantique: Francine Phillips

Dans le cadre de la Semaine de la police, le SCC a tenu du 13 au 15 mai dernier une exposition au centre commercial Champlain, à Dieppe (Nouveau-Brunswick) afin de sensibiliser le public aux conditions actuelles de détention dans la région de l'Atlantique et sur les possibilités de réadaptation des détenus. M. **R.M. Clark**, directeur général régional a inauguré l'exposition à laquelle ont participé de nombreux représentants des médias, des membres de la police militaire, de la GRC et de la police provinciale ainsi que le grand public.

Le principal centre d'intérêt était une réplique exacte d'une cellule d'un établissement à sécurité moyenne qui était gardée constamment par **Norman LeBlanc** (CX-8) du pénitencier de Dorchester. Un "nombre incroyable" de personnes, soit 8 000 personnes, ont vu cette cellule au cours de cette exposition de trois jours. Les visiteurs pouvaient inscrire leurs commentaires dans un livre d'invités. Une personne a été tellement impressionnée à la vue de cette cellule qu'elle s'est évanouie lorsque ses amis ont tenté de la persuader d'entrer à l'intérieur pour voir de plus près.

Le grand public a manifesté beaucoup d'intérêt pour la motocyclette Harley Davidson 1929 reconstruite par des détenus de Dorchester selon les spécifications du fabricant. Les détenus ont bâti cette motocyclette à partir de pièces et ont gagné le premier prix lors du récent salon de l'automobile au Colisée de Moncton.

Une excellente variété d'articles d'art et d'artisanat fabriqués par des détenus du pénitencier de Dorchester ont été exposés dans des écrins de verre sous la surveillance de **Dave Chitty**, chef du développement social, **Faye Clowe**, agent de développement social et culturel, **Mendall Greenblapp**, agent préposé aux achats et aux activités récréatives, **Glenda Lutes**, étudiante d'été, **Ed MacKay**, concepteur de programmes à l'AR et **Maryon Cormier**, instructeur en céramique. Cet étalage a été monté par **Ray Léger**, coordonnateur de la fabrication d'articles d'art et d'artisanat, **François Haché**, agent de classement et **Jeannot Côté**, CX2.

Anne-Marie Kowalchuk, agent d'information et de la correspondance, et **Flora Gallant**, secrétaire d'un membre de la Commission ont présenté un diaporama sur la Commission nationale des libérations conditionnelles qui expliquait le processus de libération conditionnelle.

Un divan, deux fauteuils, des tables à café et de bout ainsi que des photos d'autres pièces de mobilier fabriquées par des détenus portant le logo CORCAN étaient agréablement disposés dans un salon. D'autres articles CORCAN étaient en montre sur une table à proximité. Lee Lowerison, chef régional du contrôle et de la production était sur place pour répondre aux questions du public.

Il y avait de plus des photos des services de l'aumônerie et l'aumônier régional **Pierre Allard** était sur les lieux pour s'entretenir avec les gens.

Ross Monk, maire du village de Dorchester et employé à la division du personnel du pénitencier de Dorchester et **Don Pellerin**, agent de libération conditionnelle au bureau de secteur Moncton étaient également présents.

Parmi les coordonnateurs de l'AC à Ottawa, on retrouvait **Mary Reynolds**, responsable de la conception, **Sharon Haarsma**, et **Paul Fortin**, directeur des programmes spéciaux de la direction des communications ainsi qu'**Yvon Melanson** du Centre des expositions du Gouvernement canadien.

***Mary Reynolds** (à gauche), graphiste à l'AC, s'entretient avec **Francine Phillips**, adjointe à l'ARC.*

La cellule avait l'air tellement vraie . . . qu'un visiteur s'évanouit

Norman LeBlanc

Pacifique: Eila Loughlin

Herman Terlson

Qu'il vente, pleuve, fasse un "froid de canard" ou merveilleusement beau, ce n'est qu'une question de "météo" pour **Herman Terlson**, jardinier-paysagiste à l'établissement William Head sur l'Île de Vancouver. A vrai dire, M. Terlson observe de près les caprices de dame météo depuis 20 ans. Il s'est mérité récemment une distinction honorifique et une plaque du ministère Pêches et océans en signe de reconnaissance pour les services exceptionnels qu'il a rendus comme observateur de la météo. A tous les jours , M. Terlson prévoit la météo à William Head et transmet ses données au bureau de météorologie de Vancouver.

L'inspecteur général ***Al Wrenshall****, le directeur d'établissement* ***Pierre Viau*** *et le Commissaire* ***Yeomans****.*

Laval remporte la palme!

Chaque année, l'équipe de contrôle de la gestion de l'Inspecteur général se rend dans tous les établissements du SCC afin d'y effectuer des vérifications financières et de gestion. Un prix d'excellence en gestion est offert annuellement par l'Inspecteur général. L'établissement Mission, sous la direction de **John Stonoski**, s'est mérité ce prix en 1981.

Cette année, l'établissement Laval, grâce à ses pratiques exceptionnelles de gestion, a obtenu le meilleur pointage parmi les établissements à sécurité maximale du Québec.

L'équipe de l'Inspecteur général a de plus fait l'éloge de l'école pénitentiaire au Laval comme étant attrayante et fonctionnelle où reigne une atmosphère de calme et de sérénité. Les membres de cette équipe ont également été impressionnés par la gestion efficace reflétant une ouverture d'esprit orientée vers des résultats concrets, le comportement général et les bonnes manières du personnel de sécurité, la variété et la qualité des activités reliées à la formation du personnel et des détenus. Ils ont fait l'éloge de l'équipe d'intervention en cas d'urgence en disant qu'elle était bien organisée et motivée. On a mentionné l'esprit professionnel qui régnait dans l'unité de soins de santé ainsi que le système de dossiers et le fait que les gestionnaires soumettaient à chaque année un rapport détaillé des projets de construction et autres.

Félicitations au directeur **Pierre Viau** et à tout le personnel de l'établissement Laval!

La technologie avancée fait son entrée au SCC

OTTAWA — La technologie avancée est à nos portes: elle devrait atteindre le SCC dans quelques années. Les directeurs de districts et d'établissements du SCC qui participent à la Conférence des administrateurs du SCC, du 17 au 21 mai, se sont familiarisés à la pensée d'**Alvin Toffler** et aux prévisions contenues dans son livre **La troisième vague**, concernant l'incidence des nouveaux outils technologiques sur l'accès à l'information.

Durant les pauses prévues dans le cadre de la conférence, le Centre de conférences bourdonnait du bruit des jeux informatisés et des machines électroniques. Les cadres supérieurs du SCC ont également été initiés aux ressources de la haute technologie par les spécialistes des services d'information opérationnelle de l'AC sans que ceux-ci ne recourent à un langage trop spécialisé.

Le directeur des SIO, **Doug McMillan**, a annoncé aux délégués qu'au début de l'été tous les établissements à sécurité maximale et moyenne, dont les centres psychiatriques régionaux, seraient dotés de mini-ordinateurs connectés à une grande "unité centrale" gérée par un centre de traitement à façon de Toronto. Le SCC est en voie de faire l'acquisition de sa propre unité centrale qui devrait être logée cet automne à l'AC en vue d'une utilisation éventuelle dans le cadre du Système de renseignements sur les détenus (SRD).

Selon McMillan, l'introduction des nouveaux ordinateurs permettra de réduire les frais, favorisera l'expansion du système et fournira un cadre plus sûr pour les renseignements du SCC.

Deric Knowles, directeur des Services TED à l'AC, a déclaré que le "système moderne et souple" mis en place par le SCC permet l'établissement d'un grand nombre de rapports et permet notamment de produire les rapports trimestriels sur le profil de la population carcérale et d'obtenir dans un laps de temps très court des données personnelles sur certains détenus.

"La nuit venue, de dire Knowles, l'unité centrale interroge les mini-ordinateurs situés dans les établissements et dresse un tableau de l'activité quotidienne de l'établissement." Il a déclaré que les terminaux utilisés par le SCC peuvent chacun stocker 64 000 caractères à la fois. Quant aux mémoires à disques, chaque disque peut mémoriser en permanence jusqu'à un demi-million de caractères soit l'équivalent de 600 dossiers de détenus. Ainsi l'unité centrale peut enregistrer jusqu'à deux millions de caractères à la fois tandis que les disques les plus larges peuvent contenir jusqu'à 23 milliards de caractères.

Doug McMillan *(à droite), directeur des Services d'information opérationnelle et* ***John Rama****, directeur, Politiques, planification et administration.*

À l'heure actuelle, les banques de données du Système de renseignements sur les détenus peuvent contenir les fiches signalétiques de 40 000 détenus et ex-détenus, les dossiers de 70 000 détenus établis depuis 1974 et des précisions sur, entre autres, 70 000 transfèrements. L'AC, qui dispose d'une liaison directe avec ce système, a accès à ces renseignements et il en est de même pour divers groupes d'employés d'établissements qui introduisent ou désirent obtenir des données aux fins notamment de la sécurité.

Selon Knowles, les ordinateurs sont particulièrement utiles aux gestionnaires décideurs et peuvent aider à déceler les tendances qui se dégagent de l'admission de certains types de détenus à un établissement. Les décideurs peuvent obtenir des réponses toutes faites ou établir leur propre base de données au moyen "d'états préprogrammés" produits en se conformant aux directives fournies par les informaticiens. Si au contraire ils souhaitent disposer de programmes plus élaborés, ils peuvent alors faire appel à Doug qui fera rédiger un programme à leur intention.

McMillan a souligné le caractère de plus en plus pertinent et accessible des données et a prédit que certains sous-systèmes tels que le Système d'information statistique sur les libérés conditionnels (SISLC) et le Système d'absences temporaires (AT) viendront se greffer à la base de données établie par les SIO.

22 modules

Il a fait remarquer que les SIO sont en voie d'arrêter la présentation modulaire de l'information visée. On estime qu'il faudra de cinq à sept ans pour mettre au point et rendre fonctionnels les 22 modules prévus. Selon lui, les dix premiers modules devraient être prêts au milieu de l'année 1984 et permettre d'obtenir des renseignements ayant trait à la gestion des peines, aux profils des criminels et à un vaste choix de questions d'ordre opérationnel.

• suite à la page 4

Avènement d'une gestion "préventive" des cas — Pinder

OTTAWA — "Le plus grand défi que nous ayons à relever cette année dans le cadre des Programmes pour les détenus est d'adopter une ligne de conduite "préventive" en matière de gestion des cas et de démystifier certaines de nos opérations", a dit **Gordon Pinder**, commissaire adjoint, Programmes pour les détenus. Nous voulons représenter clairement à notre personnel opérationnel, au secteur privé dans le domaine correctionnel et à nos détenus comment devrait fonctionner le système — ce que nous faisons, pourquoi et comment nous le faisons."

"Tout cela est un processus continu. Ce n'est pas nous, des Programmes pour les détenus, qui avons inventé il y a deux ou trois ans, la planification des programmes individuels. C'est une chose que nous pouvons imputer à nos ancêtres qui ont adopté activement cette idée en 1911, selon **Frank Miller**.

"Il nous revient toutefois de faire fonctionner pleinement le nouveau système de la gestion des cas dans le contexte de 1982. Ce système doit fonctionner en votre faveur, vous ne devez pas en être la victime. Je sais que nous avons franchi une période de grands changements, remplie d'inquiétudes et de frustrations tandis que nous essayons de nous montrer à la hauteur des nouvelles exigences en matière de statistique, de travail administratif et de contrôle de la qualité. Il est indispensable que vous gèriez le nouveau système et non l'inverse. C'est un bon système moderne que nous devons tous travaillé dur à édifier et qui pourra rendre la vie de tous plus facile dans le proche avenir. Les avantages ne se feront pas attendre. Mais le personnel opérationnel a besoin d'orientation et d'appui pour en assurer la réussite.

L'importance de toutes les données solides que l'on ne finit pas de vous demander ne saurait être sous-estimée. Par exemple, c'est grâce à une documentation aussi détaillée que nous avons pu négocier une plus grande délégation d'autorité en matière d'AT avec escorte, de révision automatique à la date d'admissibilité de libération conditionnelle de jour et tenter de rectifier le fait que les absences temporaires avec escorte avaient monté en spirale au détriment des AT sans escorte. Nous avons constaté qu'il y avait environ 80 p. 100 d'AT avec escorte dans nos établissements à sécurité minimale. C'est un mal, bien entendu, nous étions au courant du phénomène, mais ne pouvions pas agir pour le corriger, jusqu'à ce que des données solides réussissent à convaincre tout le monde de l'étendue du problème.

"Le classement est un autre domaine où d'importants changements ont lieu à la suite des données que nous avons recueillies dans l'ensemble du pays. Nous avons procédé à une codification des critères de classement qui étaient appliqués dans les régions, pour en faire un système cohérent. Au fur et à mesure que les données nous parvenaient, nous avons constaté que trop de détenus se trouvaient classés à un niveau du sécurité trop élevé.

Gordon Pinder, Commissaire adjoint des programmes pour les détenus

"Nous croyons que nous avons environ de 1 000 à 1 500 détenus qui devraient se trouver beaucoup plus près de la rue. Pour assurer le déclassement graduel de ces personnes, nous devons avoir les ressources nécessaires pour les accueillir, et nous les aurons. Nous avons découvert également que trop de détenus sont rangés sous l'étiquette d'isolement protecteur; des changements sont donc en vue dans ce domaine.

"Tous ces changements en matière de classement ne facilitent pas l'existence du personnel opérationnel", admet M. Pinder, "Mais il vaut la peine de faire des efforts énergiques pour que cette réforme humaine et efficace se matérialise dans nos opérations. Votre contribution est pour nous d'une importance critique, et je sais que si nous travaillons ensemble, les résultats seront passionnants et nous récompenseront de nos efforts."

"La vie en prison: pas une vie de château"

Faits nouveaux survenus dans les Services correctionnels aux États-Unis

OTTAWA — Les participants à la Conférence des administrateurs du SCC se sont esclaffés devant la nouvelle définition de l'expert (en anglais, prononcez ex-spurt) proposée par **Allan Breed**, directeur de l'American National Institution of Corrections: un "homme fini" ("ex") et une "huile sous pression" ("spert"). "On m'a attribué ces deux qualités", de dire Breed. En fait, Breed est un expert-conseil affecté à la cour de district du Rhode Island et chargé du contrôle de la mise en oeuvre dans cet État de réformes importantes en matière correctionnelle. Il est aussi célèbre pour son travail à titre de président de la California Youth Board.

Breed a loué devant son auditoire les Services correctionnels fédéraux "dont la qualité est reconnue et appréciée à travers le monde" et a cité à l'appui de ses dires les programmes de construction du SCC, la grande compétence de ses employés et les excellents programmes de formation du Service. "Votre service correctionnel est le seul que je connaisse qui puisse s'appuyer sur un programme solide de recherche et d'évaluation ainsi que sur un programme de planification stratégique à long terme."

Dans le cadre de sa causerie intitulée: "Innovations aux États-Unis susceptibles d'avoir une influence négative ou positive sur le Canada", Breed a fait remarquer que même si les services correctionnels américains ne sont pas particulièrement innovateurs, le Canada tend à emprunter certaines de leurs idées de leurs façons d'aborder les problèmes.

Le système aux E.-U. est essentiellement contentieux

Un des secteurs où ce phénomène se vérifie le plus est celui des services juridiques. "Le système de juridiction aux États- Unis est essentiellement contentieux et tout ici est matière à procès." Le phénomène a commencé à se vérifier dans les services correctionnels il y a environ quinze ans avec l'apparition dans les années soixante du mouvement de défense des droits civils. À l'heure actuelle les régimes carcéraux de quelque 31 États sont soumis à des contrôles judiciaires tandis que les régimes de 37 autres États font l'objet de litiges devant les tribunaux. Les reponsables des services correctionnels du Canada ont dû dans le passé faire face à très peu de poursuites devant les tribunaux, "mais cette situation peut être appelée à changer avec l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution", de dire Breed.

Certains indices permettent toutefois d'espérer que les tribunaux ne seront plus paralysés par les demandes d'intervention des détenus. La Cour suprême des États-Unis a décrété à 17 reprises au cours de la dernière année que les tribunaux devraient déférer les questions d'ordre correctionnel aux experts affectés aux services correctionnels et qu'ils ne devraient pas intervenir dans les secteurs relevant du contrôle social.

Un juge de la même Cour suprême déclarait dernièrement aux États-Unis: "Personne ne leur a promis une vie de château ou des conditions de logement idéales."

Breed a affirmé qu'à son avis les employés, notamment les personnes placées à la tête des syndicats, s'étaient révélés de meilleurs négociateurs que les dirigeants des Services correctionnels et que tout indiquait, en ces temps de récession, que ceux-ci avaient l'intention de récupérer certaines de leurs prérogatives.

Quand à la philosophie négativiste selon laquelle rien ne peut venir à bout du problème des détenus, Breed souligne qu'il faut mettre davantage l'accent sur la recherche et les possibilités de réinsertion offertes aux détenus. "L'efficacité des mesures est fonction des personnes visées." La clé de la réussite est l'appariement des programmes aux personnes pour lesquelles ils ont été conçus. M. Breed estime qu'il faudra, pour venir à bout du problème de la surpopulation des prisons, laisser aux dirigeants plus de liberté de manoeuvre quant à l'incarcération des condamnés.

Les prisons commencent à être vues comme des centres productifs et ont tend de plus en plus à revenir à la conception voulant que la prison soit un lieu de travail. L'introduction des syndicats de détenus et du concept de la réinsertion sociale avait eu pour effet de rendre désuet l'accent mis sur le travail. Nous commençons à prendre conscience de la nécessité de prévoir un programme d'activités permanent et formateur pour les détenus qui purgent de longues peines.

On a également constaté une nette dépersonnalisation dans la façon d'assurer la surveillance et la sécurité des détenus. Il faudra mettre davantage l'accent sur l'intervention auprès des détenus que sur l'observation.

L'activité des centres correctionnels communautaires a eu, aux États-Unis, peu d'effets sur la diminution de la population carcérale. En dépit du milliard de dollars investis ces dix dernières années dans ce type de services, le taux d'incarcération aux États-Unis demeure toujours le plus élevé des pays occidentaux. Breed a fait valoir que les investissements nécessités par la construction de cellules constituent peut-être la meilleure source d'espoir pour l'avenir dans ce secteur.

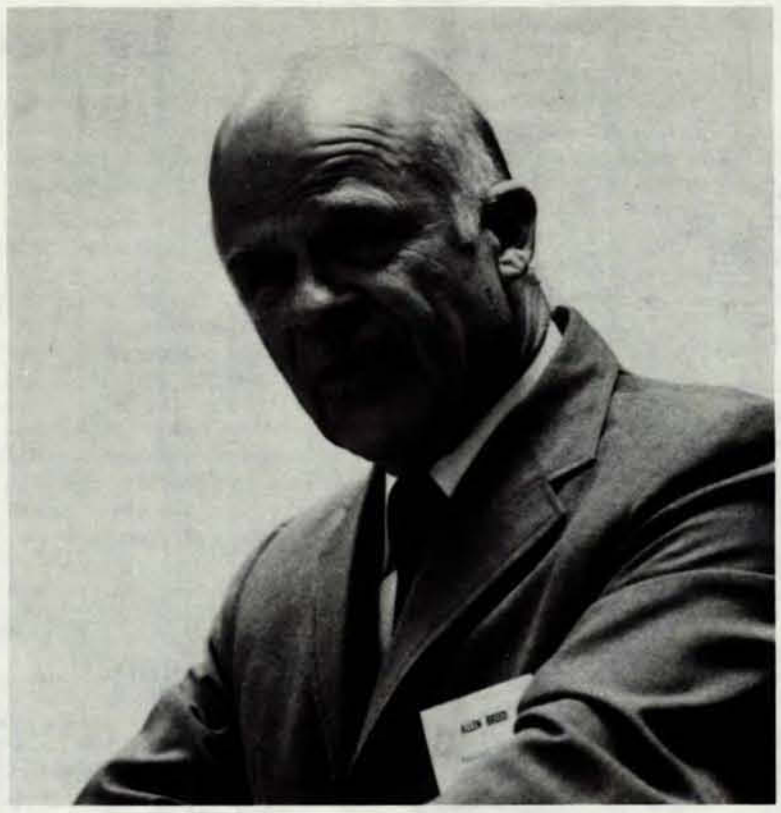

***Allan Breed**: mise en garde des services correctionnels américains.*

Tendance à la décentralisation

L'administration pénitentiaire américaine semble, a-t-il fait remarquer, être dominée par le besoin impérieux de faire constamment place à la réorganisation. La tendance à la décentralisation qui se fait jour est "très prononcée et très prometteuse". L'un des meilleurs fruits de cette orientation et de la tendance à la coordination des efforts est le modèle de gestion des cas ou de gestion par unités en vertu duquel les agents de correction et de classement, réunis en équipes, travaillent en permanence avec un groupe défini de détenus.

Jusqu'à tout récemment les programmes de bénévolat ont fait l'objet de beaucoup de discours creux et il était de bon ton de les mettre de l'avant pour attester l'existence de "services correctionnels progressistes". Les bénévoles sont désormais reconnus comme un réservoir d'énergies nouvelles et prometteuses.

Allen Breed a, en terminant, énuméré un certain nombre d'enjeux que le SCC "doit non seulement pouvoir distinguer mais auxquels il doit apprendre à faire face".

• **Surpopulation des prisons** — Des solutions de rechange viables doivent être mises au point, et même être mises de l'avant avec force.

• **Détenus condamnés à de longues peines** — De 1971 à 1981, le nombre des détenus condamnés à de longues peines s'est accru de 10 pour cent. Il faudra s'attacher beaucoup plus attentivement à définir les besoins en programmes de ce groupe et à prévoir l'apport possible de la gériatrie.

• **Détenus violents** — Un fait s'impose à l'évidence: les actes de violence sont à la hausse et cette tendance se maintiendra dans nos établissements. Même si cette situation préoccupe grandement les employés, il faut éviter la tentation de substituer aux relations humaines les ressources de la technologie.

• **Décentralisation** — On reconnaît les avantages et l'utilité de cette nouvelle orientation qui donnera lieu à des programmes conçus de façon à satisfaire les besoins particuliers de détenus et nécessitant le recours aux ressources locales et la mise en oeuvre d'autres mesures telles que l'affiliation aux groupes ethniques.

• **Solutions de rechange à l'incarcération** — Il revient aux seuls services correctionnels de prendre l'initiative en ce domaine. L'accent doit être mis sur certains groupes d'infracteurs dont les malades et les déficients mentaux ainsi que sur la promotion de programmes de formation à l'intention du personnel et des ressources nécessaires à un traitement plus efficace de ces groupes. Ce serait nous desservir que de garder le silence sur l'existence de solutions plus appropriées à des besoins humains et de laisser la population carcérale augmenter.

• **Formation du personnel** — Les programmes ne peuvent à eux seuls modifier l'agir humain; l'Homme ne peut être changé que par l'Homme. Un défi de taille doit être relevé, soit celui de former le personnel de façon à ce que celui-ci se sente plus en mesure de résoudre le dilemme de l'aide à fournir aux détenus et du contrôle à exercer à leur endroit.

La technologie avancée

• suite de la page 3

La mise au point d'une base de données commune a commencé au début de 1979. Connu initialement sous l'appellation de Système de pistage administratif des détenus et libérés conditionnels (SPADLC), le système est devenu, après sa mise en oeuvre en 1980, le Système de renseignements sur les détenus.

McMillan a fait part de son souhait qui est de voir le Système de renseignements sur les détenus et les autres systèmes informatiques du SCC: Le SINFOR, et le Système de rapports administratifs sur le personnel (SRAP), être liés au même réseau de communications, notamment par les mêmes lignes téléphoniques afin de permettre la réduction des dépenses.

Charte des droits

• suite de la page 1

premiers soulevés par le public ou devant les tribunaux. Nous n'avons pas d'autre choix que d'attendre la suite des événements."

Un fait demeure: le SCC a un dossier enviable en matière de respect des droits de la personne et s'est attaché, surtout ces dernières années, à assurer le respect des normes internationales énoncées par l'American Commission on Accreditation for Corrections et figurant à l'Ensemble des règles minima pour le traitement des détenus.

La Charte canadienne des droits et libertés énonce les droits fondamentaux applicables dans l'ensemble à chaque résidant du Canada y compris les détenus, déclare M. Dion. Les tribunaux ont conclu par le passé qu'un détenu conservait ses droits sauf ceux qui lui étaient enlevés expressément par la loi ou implicitement en raison de son incarcération.

Les droits garantis par la Charte "ne peuvent être restreints que dans des limites raisonnables prescrites par la loi et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique." Il est possible que l'expression "limites raisonnables" ait une acception particulière dans le contexte pénitentiaire qui est le nôtre. Ainsi les restrictions dont sont l'objet à l'occasion les droits des détenus sont issues de la nécessité de respecter les objectifs suivants en matière correctionnelle: sûreté de l'établissement, protection de la société, prévention du crime, maintien de l'ordre à l'établissement, protection des meilleurs intérêts des détenus et exécution de la peine imposée par les tribunaux.

Il est stipulé à l'article 3 de la Charte que les citoyens canadiens ont le droit de vote. Peut-on en conclure pour autant que les détenus ont le droit de vote? Les cadres supérieurs étudient actuellement cette question et soupèsent chacun des éléments de réponse possible à la lumière de la réserve des "limites raisonnables" inscrite dans la Charte. À l'heure actuelle, les détenus sous juridiction provinciale du Québec et de la Colombie-Britannique sont les seuls à avoir droit de vote.

L'article 6 prévoit que les Canadiens ont le droit de se déplacer dans tout le pays et de quitter le Canada. Il est manifeste que cet article lorsqu'il s'applique aux détenus comporte des limites. On tient compte, chaque fois que c'est possible, de la demande du détenu quant à l'endroit de son incarcération. Il est incertain si la Charte modifiera quoi que ce soit à cet égard.

En vertu du paragraphe 15 (1) de la nouvelle Charte, il est interdit de faire preuve de discrimination pour des motifs fondés sur la race, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales. Ces dispositions peuvent avoir une incidence sur les détenues de la Prison des femmes qui bénéficient d'une gamme moins étendue de cours de formation que leurs pairs masculins. Certains progrès ont toutefois été réalisés dans ce secteur avant l'introduction de la Charte, à l'occasion de la mise en oeuvre, il y

• suite à la page 6

Avènement de l'ordinateur

• suite de la page 1

pour la qualité et la rapidité avec laquelle ils ont élaboré le FINCON."

"Nous concentrons maintenant nos efforts sur un nouveau système de gestion et nous avons donné le feu vert à un projet-pilote utilisant quelques uns des premiers modules à être développés. Au fur et à mesure qu'un module sera élaboré et mis à l'essai, il sera incorporé au système; l'ensemble de l'opération devrait durer environ deux ans."

"Le contrôle de la gestion des ressources est essentiel pour les administrateurs du SCC à cause de la croissance du Service ces dernières années. Au cours des années 80, nous ne pouvons nous permettre de faire d'erreurs. Nous devons savoir exactement où nous en sommes, et le terminal est la clé de l'information instantanée dont nous avons besoin."

"Nul ne devrait douter, a affirmé le commissaire, que les contrôles de gestion sont absolument nécessaires. Sans raison apparente, les coûts en heures supplémentaires l'an dernier variaient beaucoup d'un établissement à un autre. Nous nous sommes rapidement aperçus que les établissements ayant un faible taux d'heures supplémentaires avaient un système de contrôle tandis que les établissements qui avaient des coûts élevés de surtemps avaient peu ou pas de contrôle."

Diminution des incidents avec violence

La sécurité fait l'objet d'un autre important système de contrôles. "Je suis très heureux du regain de conscience professionnelle dont font preuve les agents de sécurité préventive de nos établissements, et du travail de M. **Marcel Sauvé**, commissaire adjoint à la Sécurité, et de son personnel. Notre matériel amélioré nous permet d'obtenir de meilleurs résultats a-t-il déclaré, en particulier grâce à la nouvelle "formule", des unités spéciales de détention combinée aux mesures de sécurité préventive, qui a entraîné une baisse spectaculaire des incidents avec violence dans nos établissements."

Passant en revue les diverses directions, le Commissaire a fait remarquer qu'il y avait eu certains faits nouveaux intéressants dans le fonctionnement des fermes du SCC, mais qu'aucune dépense majeure d'immobilisation n'était prévue pour cette année. Pour ce qui est de l'éducation et de la formation, la méthode traditionnelle d'enseigner aux détenus sera modifiée. "La difficulté a toujours été que nos détenus ne sont pas des étudiants "ordinaires" suivant un programme scolaire normal. Ils sont transférés d'un établissement à un autre et d'une région à l'autre, souvent au beau milieu de leurs cours. Il est temps de remédier à cette situation.

Nous espérons élaborer des modules de cours uniformisés pouvant servir dans tout le pays, de sorte qu'un détenu qui termine la leçon n° 35 à Stony Mountain pourra poursuivre avec la leçon n° 36 à Warkworth, sans perte de temps ni d'intérêt.

Le Commissaire **Donald Yeomans**.

Doublement de notre production

"En ce qui concerne les ateliers industriels, même si d'importants progrès ont été accomplis, nous pourrions doubler notre production si les détenus n'étaient pas sous-utilisés. Nous devons abandonner des contrats valant des milliers de dollars parce que nous manquons de ressources. Les détenus ne travaillent souvent que quatre heures par jour au lieu des sept heures obligatoires qu'accomplissent les autres citoyens. Nous devons modifier cette situation. Les directeurs d'établissements devront trouver une façon de contrôler l'emploi du temps du détenu, de sorte que sa journée de travail ne soit pas perturbée aussi fréquemment par l'horaire de l'établissement. Les emplois bidons devront être éliminés.

Une autre priorité est l'amélioration de la formation du personnel. Nous cherchons à en arriver à cinq jours de formation par employé, mais ce concept de "jours" a créé une barrière psychologique . . . Nous avons découvert que le personnel recevait plus de formation que nous pensions parce que nous ne tenions pas compte de la formation reçue sur une base horaire. Nous devons maintenant commencer à trouver une façon de libérer ceux-ci pendant quarante heures par année.

Recours moins fréquent à l'isolement protecteur

Le Commissaire a fait état des changements énormes survenus dans la Direction des programmes pour les détenus. Il a déclaré que de 1 000 à 1 500 détenus étaient actuellement en isolement protecteur. "Nous sommes d'avis que ce nombre est trop élevé." Dans la région du Québec, qui dispose des contrôles de gestion pertinents, le taux des détenus en isolement protecteur n'est que de 6%, tandis qu'il est le double, soit 13%, dans les régions où il y a peu de contrôle.

La prestation des services de santé s'est beaucoup améliorée et M. **Dan Craigen**, directeur général des Services médicaux et le Commissaire adjoint, **Roma Bertrand**, doivent être remerciés de leur travail assidu dans ce domaine.

Malgré les progrès évidents dans ces directions, le Commissaire a souligné qu'il y avait toujours "un besoin urgent de meilleurs contrôles de gestion. Nous devrions être aidés dans cette tâche par l'accent accru mis sur l'autorisation des systèmes d'information sur les détenus. Lorsque nos nouveaux systèmes d'information deviendront opérationnels dans quelques années, nous devrions pouvoir, tout aussi facilement qu'Air Canada fait ses réservations, inscrire les détenus sur les listes d'admission et de sortie de nos établissements, installations, écoles, unités de santé, ou sur les listes de travail ou d'octroi ou de révocation de la libération conditionnelle."

Deux membres du personnel font l'objet d'une citation pour service méritoire

OTTAWA — Deux des administrateurs les plus respectés et les plus admirés du SCC ont reçu du Commissaire **Yeomans**, à la conférence, la récompense enviée que représente la citation du Commissaire pour service méritoire. Cet honneur incombait à **André LeMarier**, directeur de l'établissement à sécurité maximale Archambault dans la région du Québec, et à **Jean Garneau**, directeur des Affaires des détenus à l'AC.

La citation d'André LeMarier louait ses "remarquables qualités de chef . . . Sa compétence exceptionnelle d'administrateur et son souci de justice et d'équité en font un brillant exemple pour le personnel".

M. Le Marier a passé 29 de ses 52 ans d'existence dans le Service, Agent de correction à son entrée au SCC, il a franchi divers échelons de la hiérarchie pour devenir, en 1966, directeur adjoint chargé de la sécurité, de la formation précédant l'emploi, des visites et de la correspondance et des programmes de socialisation. En 1969, il assumait les fonctions de directeur adjoint, Sécurité, à l'établissement Archambault. Sept ans plus tard, il devenait directeur de Laval.

Il était agent de correction au moment de la grande émeute de 1954 au Centre fédéral de formation. A une autre reprise, en 1962, il a contribué de façon méritoire à réprimer une émeute au vieux pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

***Jean Garneau** (à droite) est chaleureusement félicité par **Jean-Paul Dallaire** de l'établissement Montée St-François et par **J.-P. LeBrun**, Secrétaire exécutif.*

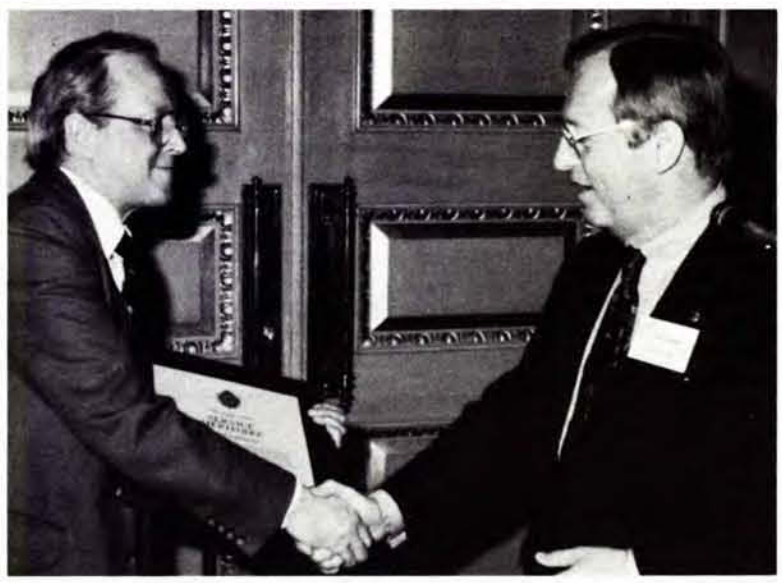

***André Le Marier** reçoit la citation du Commissaire*

Lorsqu'il était directeur adjoint, Sécurité, à l'établissement Archambault, M. LeMarier a fait face à 240 détenus qui refusaient dè rentrer dans leurs cellules. Il a réussi, presque uniquement par la force de sa personnalité, à rétablir l'ordre.

Durant la période où il était directeur du vieux pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul (1976-1978), il a pu faire fonctionner l'établissement presque à sa pleine capacité, sans meurtres ni émeutes importantes.

M. LeMarier a été invité à prendre en charge l'établissement d'Archambault à un moment très difficile, après que son directeur, **Michel Roy**, eut été tué par d'ex-détenus. L'établissement avait été administré, presque de façon quotidienne, par l'intermédiaire de l'Administration régionale; il y régnait beaucoup d'agitation, et les autorités pénitentiaires subissaient de nombreuses menaces, tant de la part des détenus que de criminels dans la collectivité. M. LeMarier a pu maîtriser la situation en dépit de trois prises d'otages en 1978-1979 et de six meurtres en 1979-1980.

Sa présence à Archambault a amené l'ordre et la sécurité, dans une assez forte mesure, pour les détenus et le personnel. On a compté seulement trois meurtres en 1981. M. LeMarier a introduit une procédure des griefs qui a grandement contribué à résoudre les problèmes et, depuis lors, le nombre des griefs officiels a été en baisse constante.

M. LeMarier a également réussi à mettre en oeuvre d'importantes innovations dans les programmes, comme les visites familiales privées. Il devait surmonter la résistance virtuelle qui venait tant du personnel que de la collectivité, et a appliqué avec succès un programme de visites familiales qui a maintenant l'appui de l'un comme de l'autre. Ce programme a le plus haut taux de participation de tous les établissements qui ont des programmes analogues.

Au cours de l'année dernière, M. LeMarier a atteint et dépassé les objectifs qui ont été fixés pour la formation de son personnel, et il l'a fait tout en réduisant fortement les dépenses en heures supplémentaires.

"Parmi tous les directeurs d'établissements du Service correctionnel du Canada, M. LeMarier est l'un des plus efficaces, des plus courageux et des mieux doués d'imagination créatrice", a conclu le Commissaire.

Jean Garneau

"Pendant près d'un quart de siècle, M. **Jean Garneau** a fait un apport d'une grande valeur aux services correctionnels. Il a introduit le programme des unités résidentielles et, ces dernières années, a mis en oeuvre le nouveau système des griefs des détenus et la déclaration officielle des droits des détenus. Dénué de prétention et doué d'excellentes qualités humaines, il a personnifié la "conscience du Service" en veillant à ce que les détenus soient traités de façon équitable, humaine et juste", dit la citation pour service méritoire que lui a décernée le Commissaire.

"Ceux d'entre nous qui sont dans le Service depuis un certain temps reconnaissent la brillante contribution que fait M. Garneau depuis tant d'années. Dans sa sphère actuelle de responsabilités en tant que directeur des affaires des détenus, il a, ces trois dernières années, mis au point et appliqué avec succès le système des griefs des détenus qui a dépassé les attentes de la plupart des gens", a dit **Gordon Pinder**, commissaire adjoint, Programmes pour les détenus.

"Il a, d'une manière efficace et qui fait songer à un homme d'État, rempli son mandat qui est de surveiller le traitement des détenus en regard de notre devoir d'agir équitablement. À un certain nombre d'occasions, il a porté à mon attention et à celle du Commissaire des cas de transfert, des réclamations contre la Couronne, ou d'autres griefs de détenus, à l'égard desquels, estimait-il, le Service ne semblait pas agir comme il convenait. Dans la plupart de ces cas, des mesures de suivi ont été prises, les observations ont été bien accueillies et l'intervention a été reconnue comme plus raisonnable et juste du point de vue des détenus.

"M. Garneau fait l'objet du plus haut respect de la part tant des détenus que des cadres du Service correctionnel. Il établit, pour son propre travail et celui de ses proches subalternes, une norme qui ne le cède à aucune autre. On s'est mis à trouver tout naturel ce niveau de rendement, et sa manière professionnelle tranquille et sans prétention et tendance à voiler, aux yeux des autres, la valeur de sa contribution."

La direction des communications tient une réunion nationale visant à améliorer l'image du SCC

OTTAWA — Des stratégies visant à améliorer les relations avec les représentants élus du peuple et les médias, plus de perspectives de carrière pour le personnel de correction et une réduction des critiques publiques "non fondées et injustes" voilà quelques unes des priorités du plan quinquennal dont on a discuté dans le cadre de la conférence nationale pour les administrateurs régionaux des communications qui a eu lieu, à l'Administration centrale, du 11 au 14 mai dernier.

L'an dernier, le comité supérieur de gestion a approuvé le plan quinquennal qui renfermait des stratégies visant à améliorer les relations de travail et à promouvoir la compréhension mutuelle avec les divers groupes cibles du Service. Les cinq groupes cibles sont notamment les représentants élus du peuple, le personnel du SCC, les publics spéciaux comme les bénévoles et les corps intermédiaires, le grand public ainsi que les détenus et les libérés conditionnels.

Pour le groupe des **représentants élus** du peuple, les stratégies viseront à réduire les critiques publiques qui sont "non fondées et injustes" en nommant des agents de liaison et en distribuant des recueils de données, des communiqués et des publications décrivant les réalisations du Service.

Pour les membres du **personnel de l'Administration centrale, des établissements et des unités régionales**, ils s'efforceront principalement à améliorer le moral du personnel et à leur fournir des perspectives de carrière en leur offrant des programmes de congés d'études, de recyclage et de statigaires en administration. On prévoit de plus avoir un échange de personnel et des ressources avec le "U.S. Federal Prison System", organiser des visites et stages de travail entre l'AC et les unités régionales, la rotation du personnel qui occupe des postes de même niveau afin de stimuler l'intérêt et parfaire leur expérience, des visites de groupes dans des unités opérationnelles, identifier des candidats pour le programme des primes d'encouragement et des programmes comme ceux de secrétaire de l'année, fonctionnaire de l'année etc . . . On appuiera les activités sociales et sportives pour le personnel. Les organismes d'agents de correction à la retraite dans l'ensemble des régions fourniront également leur appui et encouragement.

Pour les **publics spéciaux**, le plan quinquennal recommande d'améliorer de part et d'autre la compréhension et d'échanger de l'information et des ressources avec des organismes privés et des groupes de bénévoles.

Pour les **médias**, l'objectif sera de sensibiliser davantage le public au Service correctionnel qui devra être administré "ouvertement et soumis à l'examen du public" dans la mesure du possible. On tiendra des séances d'information pour les médias. On surveillera de près les reportages des médias et l'on adoptera des mesures précises s'il y a des "imprécisions". Les médias seront en outre invités à visiter nos établissements et nos bureaux de libération conditionnelle pour faire la couverture des principaux événements.

Pour le **grand public**, il incombera au personnel des communications d'informer et de mieux faire connaître le secteur correctionnel par le biais de publications, de journées d'accueil, des expositions et diaporamas ainsi que par le bureau des conférenciers.

Pour les **détenus et libérés conditionnels**, le nouveau plan quinquennal a souligné l'importance de faire participer les détenus autant que possible au processus d'élaboration des politiques du SCC qui auront des répercussions sur eux. On encouragera les détenus à préparer et à publier des journaux, articles, ainsi que des activités orientées vers la collectivité comme les rodéos, les olympiades, les expositions d'art et le travail avec des groupes de bénévoles. On invitera de plus les détenus à soumettre des mémoires et ils seront informés autant que possible sur les politiques du SCC qui auront des répercussions sur eux.

Les cinq administrateurs régionaux des communications ont participé à cette conférence nationale, notamment: **Jack Stewart** (Pacifique), **Linda Lee** (Prairies), **Dennis Curtis** (Ontario), **Gaston Pelletier** (Québec), et **Justin Sullivan** (Atlantique). Le commissaire adjoint des communications, M. **John Braithwaite**, a souhaité la bienvenue aux délégués. Les autres conférenciers et personnes-ressources étaient: **Dave Whellams**, qui a parlé des répercussions de la nouvelle Charte des droits et libertés, **Jim Atack** et **Gerry Hooper** qui a informé les délégués sur la mise en oeuvre des stratégies de la nouvelle image, **Diane Ross** du bureau des conférenciers, le conseiller princ. **Sheila Henriksen** qui a traité des groupes-clés en matière de stratégies, **Abe Swartz** qui a parlé du processus de contrôle de projet, et **Maurice Klein** sur l'agrément.

Le commissaire **Donald Yeomans** s'est adressé aux administrateurs régionaux des communications et une réception a été offerte en leur honneur dans la salle de conférences du Commissaire.

Gaston Pelletier (à gauche), AR du Québec, s'entretient avec son homologue de l'Ontario, Dennis Curtis.

Prairies:

Télémiracle 1982

Linda Lee

C'est vingt heures de télévision en direct sans interruption avec la participation d'artistes de renommée internationale ainsi que des centaines de chanteurs, danseurs et musiciens de la Saskatchewan . . . une avalanche d'information et de divertissements diffusés sur le réseau de télévision à la grandeur de la Saskatchewan.

Les téléspectateurs sont invités à composer le numéro "Miracle" et à faire part de leur don. Des personnalités de la télévision annoncent sur les ondes le montant des dons ou bien on l'indique sur un "panneau indicateur". Des présentations de dons provenant de particuliers, de groupes et d'entreprises sont diffusées en direct sur les ondes.

Le personnel du Centre psychiatrique régional de Saskatoon a versé 802$ au "Télémiracle 1982" grâce à l'intervention de **Tom Breckner** (CX4) qui a utilisé ses moments libres pour percevoir des dons du personnel de ce Centre. C'est la deuxième année que M. Breckner entreprend un tel projet.

Cette année "Télémiracle 1982" a réussi à amasser 1,9 million de dollars qui serviront aux citoyens handicapés de la Saskatchewan.

Charte des droits

• **suite de la page 4**

a un an, d'un programme d'impression sur microfilm destiné aux détenues. De même des détenus sikhs et hindous, incarcérés dans la région de l'Ontario, se sont vu conférer le droit à un régime alimentaire spécial.

Au nombre des autres dispositions de la Charte qui peuvent avoir des répercussions sur le Service, se trouve l'article 8 en vertu duquel "chacun a droit à la protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives." Il en est de même pour l'article 12 qui prévoit que "chacun a droit à la protection contre tous traitements ou peines cruels et inusités."

Le droit à la liberté d'expression est un autre droit conféré en vertu de la Charte. Cela pourrait signifier que les détenus pourraient, s'ils le désirent, avoir accès aux organes d'information. L'accès aux médias comporte toutefois certains risques pour le détenu en raison de l'attention prêtée à son cas.

*L'équipe Sinfor composée d'**Al Price**, **Phyllis Marinoff**, **Brian Askett** et **Gavin Hector**.*

Innovations majeures en informatique

L'an dernier, on a commencé à installer avec succès un réseau de systèmes de terminaux dans l'ensemble des régions pour traiter l'information relative aux finances (SINFOR).

La mise en application du système comptable pour les détenus (SINFOR) a commencé à titre de projet-pilote au pénitencier Dorchester, en juin 1981, et des projets pilotes semblables ont été amorcés à Springhill, au Centre fédéral de formation, au pénitencier de Kingston, au pénitencier de la Saskatchewan et à l'AR du Pacifique. Un total de 28 emplacements disposent de terminaux et seront en mesure de traiter la comptabilité pour les détenus (SINFOR) d'ici la fin de juin.

Gavin Hector et **Al Price** qui font partie de l'équipe responsable des finances à l'AC ont déclaré que SINFOR avait été conçu avec une vaste consultation du personnel régional comme **Lou Tingley**, **Debbie Colwell** (Atlantique), **Marchel Beauchesne** (Québec), **Rosemary Wright** (Ontario), **Herb Black** (Prairies) et **Tony Martin** (Pacifique). Ces derniers ont travaillé avec l'équipe de l'AC en conservant les éléments de base du programme de l'AC.

Selon M. Price, après avoir apporté 122 révisions, le personnel régional où avaient été mis en oeuvre les projets pilotes a conçu un système approprié qui remplacera les méthodes actuelles de comptabilité pour les détenus.

Mais SINFOR est vraiment le début d'un système plus complexe. Il intègre le système informatisé existant de contrôle financier (FINCON) mis en oeuvre par le Ministère des Approvisionnements et Services en 1977 et adapté par la suite aux besoins du SCC. Il s'agit d'un système de terminaux de contrôle des affectations et des engagements relié à l'ordinateur central du MAS à Hull (Québec).

FINCON que l'on intègre à l'ensemble du système, SINFOR est utilisé à l'AC depuis près de deux ans. Dans la région de l'Atlantique, les administrateurs utilisent le réseau SINFOR pour le système comptable pour les détenus (rémunération des détenus, emplacement de l'emploi, soldes des comptes et FINCON.

Le plus formidable de SINFOR, lorsque FINCON fonctionnera dans tous les emplacements, c'est que les administrateurs pourront obtenir rapidement des données qu'il s'agisse de budget ou de factures où des choses plus précises comme un dossier distinct sur les distributeurs d'entreprises privées qui vendent des biens et services aux établissements du SCC.

"Il y a vingt ou trente ans, les directeurs d'établissements avaient plus de contrôle sur leur budget" a mentionné M. Gavin dans le cadre de la conférence des directeurs. Avec le système SINFOR, ils reprendront le contrôle. "Nous vous redonnons les rênes" a-t-il dit en riant.

Les administrateurs financiers n'auront pas par exemple à attendre trois semaines après une affectation budgétaire pour savoir comment cela les affectera. Ils seront informés le même jour.

M. Price a mentionné que d'ici la fin de juin, 75 opérateurs de terminaux auront reçu la formation nécessaire pour mettre en opération le système SINFOR permettant de traiter le système comptable pour les détenus.

Cette année, notre principal défi sera de mettre en oeuvre les applications de SINFOR en utilisant les données de base de FINCON, dans l'ensemble du Canada sur le réseau SINFOR et ce, le plus rapidement possible afin que les administrateurs puissent obtenir immédiatement des renseignements précis."

"Nous avons pris un énorme risque il y a un an lorsque nous avons décidé d'aller de l'avant avec ce système," a ajouté M. Price. Faisant allusion à la fusion du système comptable pour les détenus avec FINCON, "mais nous sommes plus que satistaits des résultats."

S'addressant aux délégués, le Commissaire **Yeomans** a mentionné avec enthousiasme que ce qui était intéressant avec le système SINFOR c'est sa capacité de répondre aux demandes de renseignements des administrateurs. Cette innovation aura une grande répercussion au cours de la prochaine année et facilitera le contrôle de la gestion et un meilleur usage des ressources au sein du SCC."

Photos de la Conférence

Le dîner est terminé . . . que la fête commence!

Dev Dhillon (Matsqui) et Bill Outerbridge, président de la Commission nationale des libérations conditionnelles

Réal Benoit (Ste-Anne-des-Plaines)

Jean-Claude Perron (DER du Québec) et Pat Wood (Directeur du District Ouest de l'Ontario)

Roma Bertrand, Commissaire adjoint principal

En atelier

John Stonoski (Kent), Terry Sawatsky (Stony Mountain), Al Stevenson (Springhill) et le Commissaire adjoint des programmes pour détenus, Gord Pinder.

Lily Tronche s'adresse au groupe

Les directeurs exécutifs régionaux: (G-D) Claude Dumaine (Atlantique), Doug McGregor (Pacifique), Don Clark (Ontario), Jean-Claude Perron (Québec) et Paul Oleniuk (Prairies)

Marcel Caron, Gilles Thibault et Pat Wood comme beaucoup d'autres participants ont beaucoup apprécié les présentations

Irving Kulik

Marcel Caron, Réal Benoit, Gilles Thibault et Jean-Paul Dallaire

Bernice Viau, Pierre Viau, Jean-Paul LeBrun, Hélène Dugas et Kay Yeomans

Diane Sabourin de la direction de la sécurité (AC)

ATELIERS POUR LES DIRECTEURS DES MINIMUM (G-D) George Downing (Frontenac), Jack Keane (Rockwood), Mel Willard (Bath), Mauritz Van der Veen (Ferndale), Réal Benoit (Ste-Anne-des-Plaines), Sepp Tschierschwitz (Elbow Lake), Ted van Petegem (Beaver Creek), Jim Davidson (Westmorland) et Jim Caird (Pittsburgh). N'apparaît pas sur la photo: Knute Hemstad (Ferme de la Saskatchewan)

Pierre Goulem, directeur du CDC, Andrée Chalifoux, André LeMarier, directeur d'Archambault, Bernice Viau et Pierre Viau, directeur de l'établissement Laval.

Service correctionnel Canada
Correctional Service Canada

ENTRE NOUS

Vol. 7 no 13 le 15 juillet 1982

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

Cérémonies commémoratives pour 18 membres du personnel

Dévoilement des plaques dans l'ensemble du pays

OTTAWA — Afin d'honorer la mémoire des membres du personnel qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions auprès des prisons fédérales du Canada, et afin de rendre hommage aussi au personnel de surveillance immédiate qui accomplit aujourd'hui un travail difficile et parfois dangereux dans les établissements du SCC, des cérémonies solennelles ont eu lieu simultanément dans les cinq régions. À Ottawa, dix-huit plaques portant les noms des membres du SCC qui ont connu la mort ont été dévoilées à une cérémonie que présidait le Commissaire aux services correctionnels, **M. Donald R, Yeomans**. Des représentants de divers corps de police assistaient également à la cérémonie.

On a aussi dévoilé dix-huit plaques aux cinq administrations régionales, ainsi que des plaques individuelles dans les établissements où travaillaient les employés victimes.

Dans la région de l'Atlantique

La cérémonie à l'AR a été dirigée par le **Rév. Pierre Allard**, aumônier régional, qui lui a conféré une juste mesure de réconfort et de solennité en louant le courage du personnel de surveillance directe du SCC. **Ozzie LeBlanc**, chef régional de l'évaluation des programmes, a fait chanter les hymnes.

Au pénitencier de Dorchester où deux agents ont perdu la vie, la cérémonie était dirigée par le Rév. **Max Nesbitt**, assisté par Soeur **Gloria Boudreau**, aumônier de prison. En présence de dix visiteurs, parmi lesquels se trouvaient des membres de la famille des victimes, elle s'est déroulée devant un sanctuaire aménagé depuis plus d'un an. Il fut rendu hommage à la mémoire des agents de correction **Bill Morrison**, tué le 10 octobre 1980 au cours d'une tentative de prise d'otages, et **Ed Masterton**, poignardé à mort par un détenu en 1964. Les casquettes des agents et leurs photographies avaient été placées, à cette occasion, auprès des plaques commémoratives. Un déjeuner a été servi avant la cérémonie de Dorchester, et une petite réception avec café et beignes a suivi la cérémonie régionale.

Dans la région du Québec

A 11 heures 15, le Commissaire adjoint, **M. Jean-Paul Dugas** et l'aûmonier de l'établissement Leclerc, **l'Abbé Primeau** discutaient avec les familles de **Michel Roy** et de **Guy Fournier** qui s'étaient déplacées pour assister à la cérémonie. La garde d'honneur, composée de **François Bénard**, **Michel Leblanc** et de **Michel Bolduc** du Leclerc était en place devant la quarantaine d'invités ayant répondu à notre invitation.

Pendant ce temps, dans les enceintes des établissements Archambault, Laval et Cowansville, on était prêt à débuter.

L'administration régionale avait invité les familles des membres honorés ainsi que plusieurs personnalités et représentants des médias, alors que les établissements avaient invité les membres de leur personnel à assister à la cérémonie.

C'est ainsi qu'un quarantaine de personnes se sont rassemblées au Collège du personnel pour se recueillir devant le monument commémoratif pendant que dans les établissements un très grand nombre d'employés s'arrêtaient un moment pour rendre hommage à leurs compères décédés dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Au délà de 150 personnes à l'établissement Laval, 15 à l'établissement de Cowansville et 100 à Archambault ont participé aux cérémonies.

En plus des directeurs d'établissement Roy et Fournier, trois autres membres du personnel de la région du Québec ont été tués au cours de l'exercice de leurs fonction. **Eugène Tellier**, gardien au pénitencier St-Vincent-de-Paul (maintenant Laval) a été tué par balles au cours d'une prise d'otages en 1963. **Louis Nadeau**, instructeur à Cowansville, a été frappé à coups de marteau par un détenu au cours d'une prise d'otages en 1975 et **Albert Gosselin**, agent de correction à Archambault, a été tué par balles, en 1975, par un détenu qu'il escortait.

Dans la région de l'Ontario

La cérémonie tenue à l'Administration régionale s'est déroulée devant une petite assistance d'environ 20 personnes, qui comprenait des membres de la Sûreté de l'Ontario, de la base des Forces armées

suité à la page 4

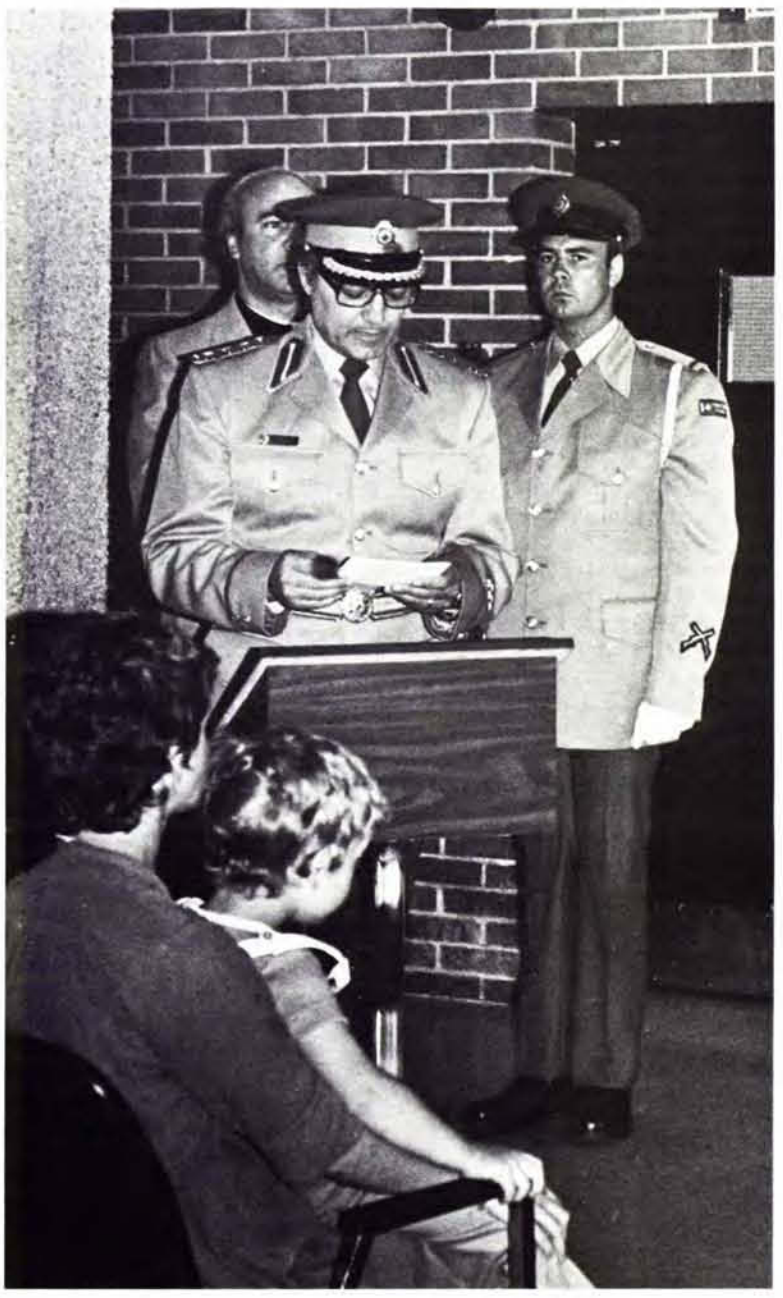

Mme Fournier assiste à la cérémonie

Mme **Fournier**, veuve de **Guy Fournier**, écoute attentivement en compagnie de son enfant la cérémonie commémorative présidée par le Sous-commissaire **Jean-Paul Dugas**. On aperçoit également sur la photo l'abbé **Gérald Primeau**, aumônier du Leclerc ainsi que l'agent **Michel Leblanc** (CX-1) qui monte la garde. Photo: **Michel Lauzon**.

Couronnement de la reine

***Ross Monk** que l'on aperçoit sur la photo est agent de personnel au pénitencier de Dorchester et maire du village de Dorchester. À titre de maire, il est heureux de couronner la reine du festival Shiretown 1982, **Trisha Daniels**, 16 ans, fille de **Scott Daniels**, CX-6 au pénitencier de Dorchester. À sa droite la seconde princesse, **Susan MacDonald**, fille de **Grant MacDonald**, agent de soins de santé à Dorchester. À gauche, la première princesse, **Sarah Lynn Silliker** qui n'a aucun lien de parenté avec l'un des membres de notre personnel!*

Le SCC gagne la coupe!

REGINA — Le SCC s'est mérité la Coupe du Solliciteur général après que **Luc Beauregard**, **Wayne Langille** et **Virgil Smith** aient devancé leurs adversaires de la GRC, soit, **J.O.M. Fournel**, **R.A. Eyford** et **D.N. Able**. Le match s'est déroulé le 24 juin dernier au dépôt de la GRC et la marque finale était 1618-1274 en faveur du SCC.

Les tireurs de la GRC ont écopé de 440 points de pénalités tandis que le SCC n'avait que 60 points de pénalités pour avoir enfreint les règlements officiels de la Fédération de tir du Canada. S'il n'y avait pas eu de pénalités, la GRC aurait remporté la victoire par 36 points.

Au cours de cette compétition de trois jours, on a tenu également la compétition nationale de tir du SCC. Les gagnants dans la catégorie carabine et revolver de service au niveau national étaient **Dan Matheson** (Prairies) et **Luc Beauregard** (Québec) et les gagnants dans la catégorie carabine et revolver non de service étaient **Alex Lubimiv** (Ontario) et **Wayne Langille** (Atlantique). Les trois meilleurs tireurs de revolver qui ont participé à la compétition du SCC ont le droit de participer à la compétition de la Coupe du Solliciteur général l'an prochain. Il s'agit entre autres de MM. Beauregard, Langille et **Peterson**. Plus de détails et de photos dans l'édition de la mi-août.

Gagnants de la compétition de tir de l'Ontario

ONTARIO — Cinquante-huit francs-tireurs ont participé à la compétition régionale qui a eu lieu le 4 juin dernier. L'équipe de l'AR composée de **Don Pyke**, **Jim Thomson** et **Bernie Evans** a gagné les trophées pour tir à la carabine et revolver, catégorie autre que personnel de sécurité, et Bernie Evans était le gagnant individuel dans la compétition de revolver autre que dans la catégorie sécurité.

Voici la liste des autres gagnants: — Trophée individuel pour tir à la carabine (autre que personnel de sécurité): **Alex Lubimiv**, Joyceville; — Trophée individuel — tir à la carabine — catégorie personnel de sécurité — **Dennis Bally**, Centre de formation initiale du personnel (CFIP); — Trophée pour la meilleure équipe — tir à la carabine (personnel de sécurité), Millhaven (**Dave Tizzard**, **Terry Murphy**, **Dick Libby**);— Trophée individuel — tir au revolver — catégorie sécurité: **Wayne Kelly**, Centre de formation initiale du personnel; — Trophée pour la meilleure équipe — tir au revolver (personnel de sécurité) Centre de formation initiale du personnel (**Wayne Kelly**, **Dennis Bally**, **Butch Snider**).

Après la compétition de tir, on a présenté les trophées aux gagnants susmentionnés et une réception a eu lieu au Centre de formation initiale du personnel. Une mention honorable a été décernée à l'équipe du Centre Montgomery qui participait pour la deuxième fois et qui a grandement amélioré sa performance. On a accueilli chaleureusement l'équipe du bureau de secteur de l'Est qui en était à leur première compétition.

Millie Boyce du CFIP préposée aux services de l'alimentation est apparemment la première femme a avoir participé à la compétition régionale. Millie a participé à l'épreuve de tir à la carabine, catégorie personnel de sécurité, et a obtenu la marque respectable de 325 sur 400. Peut être que sa participation incitera d'autres femmes à prendre part à cette compétition.

Félicitations aux gagnants et à tous ceux qui ont participé!

***Fred Sisson**, D/A de la sécurité à l'établissement Millhaven, présente les trophées à l'équipe gagnante de tir à la carabine. De gauche à droite: **Terry Murphy**, **Dave Tizzard** et **Dick Libby**.*

GENS d'ici et d'ailleurs

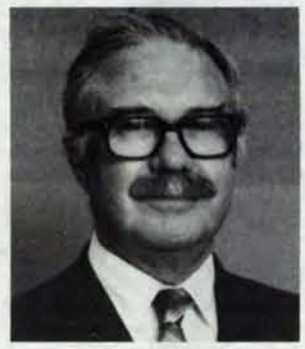

***Bill Cosman**: un nouvel emploi*

MART KENNEY, un citoyen bien en vue à Mission (C.-B.) et chef d'orchestre des célèbres "Big Band" des années 50 et 60 a été nommé cette année récipiendaire du Prix du Timbre de Pâques (anciennement le Timmy Award) par le Conseil canadien pour la réadaptation des handicapés. M. Kenney est bien connu du personnel du SCC pour son travail à l'établissement Mission. Il s'est déjà mérité une citation du Commissaire pour service méritoire . . . **DONALD ERNEST AUD**, employé retraité du pénitencier de Dorchester, âgé de 56 ans, est décédé à l'hôpital municipal de Moncton le 9 juin dernier des suites d'une longue maladie. Don Aud était très habile et il pouvait entre autre prendre des photos très intéressantes dont plusieurs ont été publiées dans Entre Nous lorsqu'il assurait la couverture de réunions pour le journal des employés dans la région de l'Atlantique . . . Le directeur d'établissement **Bob Benner** a récemment annoncé la nomination de **DENIS AUGERT** comme directeur adjoint de l'administration à l'établissement d'Edmonton. . . **DOUG RAISBECK**, administrateur régional au bureau de libération conditionnelle de Lethbridge (Alberta) se rétablit d'une crise cardiaque qui l'a terrassé le 4 mai dernier . . . **HAROLD AIRHART**, instructeur à l'établissement Millhaven (Ontario) est décédé le 6 juin dernier à l'âge de 52 ans des suites d'une longue maladie . . . **BILL COSMAN** ancien directeur de l'éducation et de la formation au SCC s'est joint au Secrétariat du Ministère où il effectuera des projets spéciaux pour la direction des programmes. Bill Cosman qui est bien connu du monde de l'éducation au Canada agira à tire de conseiller principal. **Frank Glasgow**, administrateur régional de l'éducation et de la formation dans la région des Prairies a été nommé directeur intérimaire . . . **DUSAN PAVLOVIC** a été nommé dernièrement agent responsable du nouveau CCC d'Hochelaga. **André Corriveau**, responsable du secteur Acadie a remplacé M. Pavlovic au CCC Ogilvy. **Claude Morin** est maintenant responsable du bureau Acadie. Quant à **Denis Lévesque**, il a été nommé responsable du secteur Centre-Sud.

Les détenus aiment recevoir l'avis d'un autre médecin

Des médecins apprennent la médecine pénitentiaire

PRAIRIES — Pour la première fois dans l'Ouest du Canada, une prison fédérale sert à donner à de futurs médecins de famille une expérience dans le domaine de la médecine pénitentiaire.

Dans le cadre de leur programme de formation de deux ans en médecine familiale, des internes de l'université du Manitoba apprennent, au centre de santé de l'établissement de Stony Mountain, ce que c'est que d'être un médecin de prison. Le programme est conçu pour fournir une expérience étendue et variée en vue de l'exercice de la médecine générale, dit le Dr **Brian Cornelson**, directeur de l'internat en médecine familiale au Seven Oaks Hospital à Winnipeg.

La réaction à cette initiative à l'établissement de Stony Mountain a été uniformément positive. Les médecins disent que leurs malades sont beaucoup plus intéressants et beaucoup moins dangereux qu'ils ne s'y attendaient, et les détenus aiment l'idée de consulter un autre médecin! Les internes trouvent fort intéressant l'exercice de la médecine à Stony Mountain, et ce qui constituait au début une entente provisoire a évolué rapidement en un engagement intégral à long terme de la part du département de médecine familiale de l'université pour la prestation de soins dans un contexte formateur.

En février 1981, des médecins du Centre médical Kildonan, qui enseigne la médecine familiale et fait partie de l'université du Manitoba, sont devenus les médecins d'établissement au centre de santé de Stony Mountain. Le Dr Brian Cornelson, directeur du programme d'internat de médecine familiale au Seven Oaks General Hospital, le Dr **Robin Krause**, médecin et président du Collège des médecins de famille du Canada, et à l'occasion le Dr **Gary Beazley**, chef du département de médecine familiale de l'université du Manitoba donnent des consultations chaque jour à l'établissement de Stony Mountain. Des internes de médecine familiale se sont souvent joints à eux depuis juillet 1981.

Ces internes sont des médecins diplômés qui font un internat de deux ans afin d'enrichir leur formation et de gagner, sous surveillance, l'expérience clinique nécessaire en vue de leur carrière de médecins de famille qui posséderont un certificat du Collège des médecins de famille du Canada. En juillet, ils joueront un rôle plus actif dans les soins aux malades à Stony Mountain: ils visiteront la prison deux ou trois fois par semaine et verront les malades sous la surveillance de l'un des médecins de l'établissement. Des rénovations qui ont été proposées faciliteront la participation directe des internes aux soins aux malades au centre de santé.

Cette expérience offre aux internes de médecine familiale l'occasion de voir des personnes qui ont des problèmes de santé très variés. Bien que la majorité de ces problèmes relèvent de la médecine générale, certains sont propres au milieu carcéral et créent un intéressant défi pour les internes. Le Collège des médecins de famille du Canada vient d'achever une étude qui vise à établir des profils de pratique tant pour l'établissement de Stony Mountain que pour le Centre médical Kildonan qui dispense un enseignement médical, et qui permettra une comparaison plus exacte des analogies et des différences.

Le programme mis en oeuvre à l'établissement de Stony Mountain initie les futurs médecins de famille aux réalités de la médecine pénitentiaire et les encourage à s'intéresser à l'avenir aux soins médicaux dans les prisons.

Les Ottawa Rough Riders visitent le pénitencier de Kingston

*Malgré leur horaire chargé à l'Université Queen's, où ils s'entraînent, les Ottawa Rough Riders ont quand même pris le temps pour visiter le pénitencier de Kingston le 4 juin. L'équipe était accompagnée de **Ron Stewart**, enquêteur correctionnel du SCC à l'AC. On peut voir sur la photo **Lou Kelly**, D/A int. de l'administration qui montre à l'équipe l'architecture du dôme de l'atelier.*

Le base-ball organisé à Frontenac

Par Ron Livingstone

ONTARIO — Le détenu **Tom French**, qui purge une peine d'emprisonnement à perpétuité, et **Steve Downing**, fils du directeur de Frontenac, **George Downing**, ont eu récemment, à eux deux, l'excellente idée de créer une ligue de base-ball.

"Le base-ball organisé en prison est un élément particulièrement intéressant des loisirs des détenus", dit Tom French. "En plus des dix équipes parrainées de la ville de Kingston, nous avons une équipe d'agents de correction de l'établissement de Millhaven, ainsi qu'une équipe formée de membres du personnel de l'établissement de Collins Bay."

Le programme envisagé comporte 130 matchs qui ont lieu au cours de la saison régulière sur le terrain de base-ball de l'établissement Frontenac, chaque équipe étant à tour de rôle l'équipe locale.

La population carcérale ordinaire assiste aux parties, et des gens de l'extérieur, dont les visiteurs des détenus, sont encouragés à prendre place aux tribunes pour acclamer leur équipe.

Les matchs de la ligue se jouent chaque soir de la semaine sauf le vendredi et le samedi; le dimanche, il y a quatre matchs à partir de 10 h du matin jusque vers 8 heures du soir.

"Cette nouvelle ligue de base-ball est vraiment une bonne chose", a dit un détenu de Frontenac. "Non seulement elle nous offre des loisirs stimulants, mais elle nous permet d'avoir avec nous les membres de notre famille car eux aussi sont heureux d'assister aux matchs."

Le directeur d'établissement, George Downing, a lancé lui-même la première balle au moment de l'inauguration des activités officielles de la ligue le 10 mai. La valeur de celle-ci est maintenant reconnue par les médias, et les stations locales de radio-télévision annoncent les résultats des matchs dans leur bulletin quotidien de nouvelles sportives.

La participation à la ligue d'agents de correction des établissements de Millhaven et de Collins Bay donne d'excellents résultats et le calibre d'ensemble des équipes est au-dessus de la moyenne.

Bernie Aucoin, agent du développement social à Frontenac, a joué un grand rôle dans l'organisation de la ligue; avec Tom French et Steve Downing, il a eu tôt fait de réunir des équipes locales: ville de Collins Bay, Sentry Drugs, Diamond Video, Four Seasons Home Improvement, Kingston Dodge, Perth Road, hôpital psychiatrique de Kingston, Kingston Clean-All, Frontenac Mall, et bien entendu, le personnel des établissements de Millhaven et de Collins Bay.

Le directeur, Steve Downing, dit de la nouvelle ligue. "D'un point de vue thérapeutique, plus nous aurons de base-ball ici, mieux cela vaudra pour tout le monde. Et même les soirs où notre équipe ne joue pas, les autres équipes de la ligue apportent de la distraction à tous. Le personnel aime l'idée de jouer dans la ligue et la coopération entre le personnel et les détenus a le résultat le plus heureux."

La saison se termine à la fin août, et après les éliminatoires de septembre, des trophées et des prix seront remis à l'équipe gagnante et à ses joueurs lors d'un banquet tenu à Frontenac.

Ron Livingstone est un détenu de l'établissement Frontenac.

Les prisons suédoises: petites et axées sur la collectivité — et les évasions n'inquiètent personne

OTTAWA — Les administrateurs du SCC réunis ici à l'occasion de la conférence de mai se sont vus confirmer une vérité qu'ils connaissaient bien tout en l'espérant moins sévère: il n'existe aucune formule magique ni méthode correctionnelle parfaite à la disposition de l'homme. Pas même en Suède.

Lorsque **Clas Amilon**, directeur adjoint de l'Administration pénitentiaire suédoise, a pris la parole devant eux, ils savaient fort bien qu'on n'allait pas leur proposer une panacée. Mais les révélations que M. Amilon leur a faites au sujet des services correctionnels suédois ont créé une note moins sombre et ont révélé tout un fonds de connaissances.

La Suède compte au total 4 200 personnes incarcérées. Clas Amilon a surpris son auditoire en affirmant: "Il y a de 3 000 à 3 500 évasions au cours de l'année — et la réaction du public est très limitée."

Les rires ont fusé parmi les administrateurs du SCC qui, en 1981, avaient enregistré 371 évasions, dont 116 étaient des non-retours d'absence temporaire.

"Cela veut dire qu'en un jour quelconque de 250 à 300 personnes sont illégalement absentes de prison", a dit M. Amilon. "C'est probablement un record mondial!" Si un cadre de direction avait été congédié à chaque fois, a-t-il ajouté, "chaque citoyen respectueux des lois en Suède aurait eu, à un moment ou à un autre, la chance d'être commissaire!" La nation scandinave n'a eu que trois commissaires au cours des 40 dernières années.

Clas Amilon, qui a 53 ans, possède un baccalauréat en droit de l'université de Lunde. Tous les chefs d'établissement doivent avoir maintenant des diplômes universitaires dans un domaine pertinent. Ancien juge adjoint et secrétaire du ministère de la Justice, M. Amilon a occupé un certain nombre de postes dans les . services correctionnels et aux Nations unies.

Le système suédois reflète les attitudes du public

La tolérance du public à l'égard des évasions correspond aux attitudes suédoises vis-à-vis des services correctionnels en général, a dit M. Amilon. L'opinion publique a toujours influé sur les politiques dans ce domaine, non seulement en raison du nombre élevé de volontaires qui oeuvrent dans les services correctionnels suédois, mais aussi parce que le système, tout au cours de son histoire, a été façonné par le public.

"Le processus correctionnel est une affaire trop sérieuse pour être confiée aux experts", a affirmé M. Amilon, qui lance cependant l'avertissement suivant: "Trop de confiance de la part du public peut être aussi dangereux, parfois, qu'un équilibre de corde raide. Le vent peut souffler brusquement d'une autre direction." Afin d'illustrer sa pensée, l'orateur a fait un bref historique aux administrateurs du SCC. Durant les années 1930, les gens faisaient preuve d'un grand optimisme, convaincus que la criminalité et l'État-providence qui s'instaurait alors n'avaient pas grand chose en commun. "Le système carcéral a donc été planifié pour accueillir 2 000 personnes au maximum." Le cri lancé à l'époque était: "Videz les prisons!"

Cet optimisme s'est révélé mal fondé. Le crime a augmenté, et on a eu besoin tout d'un coup d'établissements qui n'avaient pas été prévus. La politique suivie a été, par conséquent, d'éviter le recours à l'incarcération, de mettre en oeuvre des solutions de rechange et d'aménager des quartiers cellulaires temporaires dans de vieilles écoles ou usines, par exemple.

Dans les années 1950, a poursuivi M. Amilon, le public accusait les autorités correctionnelles et le gouvernement d'être "loin de la réalité" et réclamait des mesures visant à réduire le taux de criminalité. En 1962, les administrateurs correctionnels prévoyaient qu'il faudrait 10 000 cellules d'ici 1972. Ils furent accusés par le public de faire preuve de trop de modération et d'avoir "perdu le contact avec la réalité".

Quelques années plus tard, toutefois, à la suite de l'adoption de nouvelles lois et de l'apport de nouvelles ressources au système de probation et de libération conditionnelle, la population carcérale a commencé à diminuer, se chiffrant à environ 3 500 en 1966.

Les "faucons des années 50" sont devenus les "colombes des années 60", a dit M. Amilon. La plus grande prison de Suède, qui contient environ 400 lits, était vue comme le symbole d'une politique correctionnelle monstrueuse.

En 1975, un certain nombre de réformes pénales ont été introduites afin d'appliquer les connaissances les plus récentes en matière de services correctionnels. En même temps, les prévisions de la population carcérale avançaient le chiffre d'au plus 700 places requises à l'avenir, et seuls les délinquants qui étaient reconnus comme un danger pour la société devaient être privés de leur liberté.

Réinsertion naturelle des détenus

"Une fois de plus, comme dans les années 40, l'optimisme s'est tôt révélé mal fondé. Des établissements que l'on avait fermés il y a cinq ou six ans sont maintenant réouverts. On recherche des solutions temporaires, en raison de l'accroissement constant de la population carcérale ces dernières années.

"Le recours élargi aux peines non privatives de liberté a eu pour conséquence un nombre proportionnellement croissant d'éléments irréductibles dans les pénitenciers, en même temps que la criminalité augmentait et prenait des formes nouvelles et plus graves."

"Rien n'a changé tant la situation que le problème des stupéfiants, qui joue maintenant un rôle prépondérant non seulement comme facteur de criminalité, mais aussi du point de vue du fonctionnement des prisons. La politique traditionnelle des prisons, orientée vers l'extérieur, a été remise en question."

Les prisons suédoises obéissent actuellement aux principes du milieu des années 70. Axées sur la localité, elles possèdent 40 cellules au maximum, sont étroitement reliées aux programmes et services communautaires, et accordent fréquemment des laissez-passer à leurs détenus. Le système s'appuie aussi fortement sur les bénévoles qui, pour les détenus, sont un "pont" entre la prison et la vie libre à l'extérieur.

Il y a des leçons à prendre, a affirmé M. Amilon; le système de probation et de libération conditionnelle, par exemple, peut-être considéré comme un échec à cause des taux de récidive.

Clas Amilon

M. Amilon demeure convaincu, par exemple, que "les murs de la société ne devraient pas être plus élevés que ceux des prisons. Grâce à une coordination très au point entre les établissements et le traitement non carcéral, entre les autorités correctionnelles et la société, le retour du détenu dans la société doit être un fait naturel et non un dépaysement social."

Les stratégies correctionnelles, a-t-il ajouté, doivent être suffisamment souples pour s'occuper des nouvelles formes de criminalité. Elles doivent aussi être conçues en fonction des divers genres de criminels.

"Même s'il lui incombe de rechercher constamment de nouvelles solutions de rechange à l'emprisonnement — sans oublier la victime — la société doit aussi admettre que les prisons demeurent nécessaires, dans l'avenir immédiat, pour ceux qui ne s'amendent pas au moyen d'autres sanctions. Le défi à relever serait alors: comment traiter les intraitables."

"Ce qui est le plus important, peut-être, ce n'est pas combien vaut le système de justice pénale sous le rapport de l'efficacité, mais si le système est digne de la société dans laquelle nous voulons vivre."

Dernières nouvelles du CSG

. . . Une nouvelle rubrique visant à informer le personnel sur les décisions qui ont été prises aux réunions et téléconférences du Comité supérieur de gestion à Ottawa et dans l'ensemble du pays.

Visites familiales

Les régions ont obtenu l'autorisation d'aller de l'avant avec ce programme dans les établissements à sécurité intermédiaire en ne dépassant pas le budget qui leur a été accordé et à la condition que les détenus travaillent sans rémunération à la construction des installations au cours des soirées et week-ends.

Formation du personnel

Vu que certaines régions connaissent un faible taux de renouvellement du personnel, le directeur général de la division de la formation du personnel, M. **Brian Marley-Clarke**, révisera en conséquence son étude sur les exigences régionales en matière d'années personnes relative au programme de formation des recrues.

Tenue vestimentaire

Les coupures budgétaires ont contraint les membres du CSG a accordé, moins d'importance à l'adoption de la tenue vestimentaire qui avait été recommandée par le comité responsable de la tenue vestimentaire pour le personnel sans uniforme. Ce comité poursuivra l'élaboration d'un design d'une blouse et d'une combinaison avec un insigne distinctif pour les instructeurs d'ateliers et les travailleurs en agriculture et en foresterie.

Travaux sur commande

Avant de passer en revue l'ébauche de la DC, le CSG a demandé qu'aucun travail ne soit accompli dans les ateliers industriels. Le CSG a décidé d'autoriser, pour un certain temps, le travail sur commande dans des ateliers industriels spécifiques jusqu'à ce qu'ils aient trouvé de nouveaux marchés.

Repas du midi

La date où l'on devra payer son repas du midi a été reportée à un mois. Cette politique devait être mise en vigueur le 1er juillet 1982. Par le passé, les repas du midi étaient gratuits dans les établissements, mais suite à l'adoption de nouvelles lois en matière fiscale, certains membres du personnel devront dorénavant payer leur repas. Veuillez vous référer au numéro du 30 mars dernier du journal Entre Nous.

Nouveaux titres

En mai dernier, les cinq directeurs généraux régionaux du SCC sont devenus des Sous-commissaires, Région du . . . Le Commissaire **Yeomans** a annoncé la nouvelle dans le cadre de la conférence des administrateurs du SCC qui a eu lieu à Ottawa. À l'AC, les Commissaires adjoints porteront dorénavant le titre de Sous-commissaires.

suite à la page 4

Été Canada 1982

Programme d'emploi pour les étudiants

Par: Les Shand

PRAIRIES — La région des Prairies participera de nouveau cet été au programme national d'emploi pour les étudiants d'une durée de 18 semaines. On prévoit ainsi embaucher 36 étudiants qui travailleront à une variété de projets dans les établissements et bureaux de libération conditionnelle du SCC.

Le programme Été Canada a été conçu pour créer de l'emploi aux étudiants qui ont l'intention de retourner aux études l'automne prochain et leur fournir par ricochet l'occasion d'acquérir une expérience de travail pertinente aux études qu'ils ont entreprises. M. **Lloyd Axworthy**, ministre de l'Emploi et de l'Immigration a mentionné que 75$ millions seront versés au programme d'Été Canada 1982 dans trois composantes dont deux impliquent la SCC de la région des Prairies.

La composante de l'emploi dans la Fonction publique (EFP) créera des possibilités d'emploi pour 24 étudiants qui seront affectés dans 17 projets du SCC dans la région des Prairies.

Certains des projets approuvés par la région des Prairies comprennent des emplois pour des agents de libération conditionnelle étudiants qui peuvent participer aux véritables fonctions des agents de libération comme la préparation des cas, les rapports d'évaluation de la communauté, les entrevues des libérations conditionnelles et de surveillance, sous la direction d'un agent expérimenté. Les étudiants recevront une orientation générale du SCC et des installations provinciales dans leur région respective afin de leur aider à obtenir une meilleure vue d'ensemble du régime de justice.

Les autres projets EFP comprendront un projet d'unités résidentielles (Centre Grierson) et un projet d'aide à la préparation à la vie active. Un projet sur les services d'alimentation à l'AR des Prairies pourra une fois terminé avoir un avantage direct sur la rentabilité du SCC vu qu'on étudiera les achats, la conservation, la consommation et les pertes d'aliments, afin de déterminer l'efficacité des systèmes de gestion des aliments.

La deuxième composante du programme "Été Canada" est le Volet des projets fédéraux (VPF) Quatre projets qui emploieront 12 étudiants ont été approuvés dans la région des Prairies et les subventions proviendront d'Emploi Canada.

Les projets approuvés sous le Volet des projets fédéraux comprennent: la recherche sur la gestion des détenus (Établissement d'Edmonton); un projet dirigé sur les heures de loisir (ferme pénitentiaire de la Saskatchewan), recherche sur les infracteurs sexuels (pénitencier de la Saskatchewan) afin d'établir un profil des infracteurs sexuels et améliorer les exigences en matière de traitement.

Un autre projet pour le Centre psychiatrique régional (Saskatoon) étudiera et évaluera le traitement de l'agression chez les détenus-patients.

en bref

CITATION DU COMMISSAIRE POUR SERVICE MÉRITOIRE À ETHEL ALLARDICE — Comme première directrice exécutive de la Société Elizabeth Fry en Colombie-Britannique de 1965 à 1977, **Ethel Allardice** a appuyé ardemment l'adoption de politiques et programmes progressistes à l'intention des femmes délinquantes. Elle a guidé de nombreux programmes communautaires bénévoles. Elle a su créer de bons liens avec le Service correctionnel du Canada. La Société Elizabeth Fry en Colombie-Britannique continue de refléter son leadership. Le Commissaire Yeomans a présenté cette citation dans le cadre d'une cérémonie qui a eu lieu le 28 mai dernier.

LES DÉTENUS DE L'ÉTABLISSEMENT D'EDMONTON JEÛNENT! — À la fin du mois de mai, le groupe "Prison Fellowship" à l'établissement d'Edmonton a organisé un jeûne auquel ont participé 20 bénévoles de l'extérieur et 38 détenus afin de recueillir des fonds qui seront distribués entre l'organisme "Prison Fellowship" et l'organisme international de perspective mondiale qui vient en aide aux enfants affamés du monde. Ce jeûne avait pour but de sensibiliser les gens aux besoins d'autrui et de favoriser un sens d'appartenance à la collectivité chez les détenus et bénévoles. On a recueilli plus de 2 500$ du personnel, des détenus et d'organismes de la collectivité.

PRODUCTION D'UN MICROSILLON — Une conférence de presse a eu lieu le 31 mai dernier à l'établissement d'Edmonton pour souligner le lancement sur le marché du microsillon *Inside Out* enregistré au studio "**Sylvia Tyson** Productions" il y a environ un an. Ce microsillon comprend des pièces composées et chantées par des détenus de l'établissement d'Edmonton. Le psychologue **Pat Thauberger** est l'initiateur du projet. **Gordon Pinder**, Sous-commissaire, Programmes pour délinquants, **Bob Benner**, directeur de l'établissement d'Edmonton, **Jack Davis**, directeur adjoint de la socialisation à l'établissement d'Edmonton ainsi que **Sylvia Tyson** ont participé à la conférence de presse. Les médias étaient représentés par l'*Edmonton Sun*, l'*Edmonton Journal* et la télévision anglaise et française de la Société Radio-Canada.

PREMIÈRE VÉRIFICATION EN FRANÇAIS AU LECLERC — Les vérificateurs de la Commission d'agrément étaient à l'établissement Leclerc en mai dernier pour y mener la vérification finale qui s'est déroulée pour la première fois en français à un établissement de la région du Québec. **Charles Reusing**, directeur des opérations de la Commission d'agrément, et **Maurice Klein** de la direction de l'Inspecteur général à l'AC étaient présents. Les résultats était "pas mal excellents'" les normes obligatoires et essentielles: 99,2% - les normes importantes: 94,2% - les normes souhaitables: 100%.

PRIX DE LA "POMME DORÉE" À LA RÉGION DES PRAIRIES — Le personnel responsable des programmes pour délinquants s'est mérité cette année ce prix. La présentation a été faite par **Gordon Pinder**, SCPD à l'AC. Ce prix est octroyé aux membres du personnel qui ont démontré le plus un esprit d'initiative et qui ont satisfait le plus aux objectifs de la division des programmes pour les délinquants. Félicitations au personnel de la région des Prairies!

De gauche à droite: **Jean-Paul Bergeron**, **Maurice Desnoyers**, **Albert Galardo**, **Robert Lachapelle**, président du comité social, **Georges Guay**, **Emilien Rivest**, **Jean-Paul Gareau**.

DIÎNER DU PERSONNEL AU CENTRE FÉDÉRAL DE FORMATION — Comme à chaque année, le directeur du Centre fédéral de formation en collaboration avec le comité social de l'établissement, a invité les retraités du CFF à un dîner en compagnie de tous les employés. Le comité social présidé par M. Lachapelle a remis un plaque souvenir à chacun des retraités de l'an passé.

SUCCÈS DE L'EXPOSITION CORCAN — **Lee Lowerison**, chef régional de la production et du contrôle, à l'AR de l'Atlantique a assemblé et dirigé les travaux de montage d'une exposition pour la division emploi des détenus au mail "Amherst Nova Scotia Centre" qui s'est tenue les 3, 4 et 5 juin derniers. Les articles en montre comprenaient des produits CORCAN qui ont attiré l'attention de nombreux visiteurs. Beaucoup de gens faisaient la remarque suivante: "Si ces gars-là peuvent faire du travail semblable, pourquoi ne travaillent-ils pas dans la société?"

LES DÉTENUS PÉNALISÉS POUR LES DOMMAGES À COLLINS BAY — Dimanche soir, le 30 mai dernier, après avoir constaté que les barreaux de deux cellules avaient été coupés à l'établissement Collins Bay 61 détenus de deux rangées ont barricadé les rangées et ont fracassé les fenêtres et endommagé le mobilier des cellules, le matériel d'éclairage, etc. On estime les dommages à environ 50 000$. L'argent qui devait servir à construire une unité de visites familiales à Collins Bay sera utilisé pour les réparations. Les 61 détenus qui ont participé à cet incident verront leur rémunération réduite au cours de la prochaine année.

Tournoi de Golf 1982

Par une journée chaude et ensoleillée le 8 juin dernier, 84 employés du SCC, de la CNLC et du Secrétariat du Solliciteur général se sont lancés à l'assaut du parcours du Club de Golf Tecumseh à Gatineau.

Après quelques heures d'efforts et de frustrations pour certains et certaines, un souper au rôti de boeuf permit de refaire les forces pour continuer la soirée.

L'organisateur en chef, **Florent Cadotte** du SCC distribua alors plus de vingt prix. Les grand vainqueurs du tournoi chez les hommes furent **Al Byman** de l'Administration régionale du Pacifique avec un score brut de 78 et **Ambrose Murphy** du Secrétariat avec un score net de 70 et chez les femmes, **Marina Drain** du SCC avec un 95 brut et **Monique Simard** du SCC avec un 108 net. Il faut souligner les efforts des deuxièmes chez les hommes soit **John Harris** avec un 85 brut et **Gordon Pinder** avec un 71 net. Notre golfeuse la plus

Al Byman

Marina Drain

Monique Simard et Ambrose Murphy

honnête de la journée fut **Lise Laflamme** du Secrétariat avec un 201.

Le comité organisateur qui était composé de Florent Cadotte et de **Kevin Murphy** du SCC ainsi que de **Gérard Goyette** de la C.N.L.C. ont tenu à nous souligner la présence de 21 golfeuses et tenaient à remercier tous et toutes de leur participation.

Cérémonies commémoratives

suite de la page 1

canadiennes à Kingston, et des Comités aviseurs de citoyens, ainsi que le maire de Kingston.

A l'établissement de Collins Bay où deux agents ont été tués en 1978, la cérémonie a eu lieu devant une assistance d'environ 50 membres du personnel et 25 invités de l'extérieur, dont cinq proches des défunts ainsi que des membres de la Sûreté de l'Ontario et des Comités aviseurs de citoyens.

La cérémonie au pénitencier de Kingston où cinq employés sont morts dans l'exercice de leurs fonctions s'est déroulée dans le salon du personnel; on comptait environ dix invités de l'extérieur, dont le chef adjoint de la police de Kingston. Des rafraîchissements ont été servis après les trois cérémonies.

Sept membres du personnel sont morts dans la région de l'Ontario: l'instructeur en maçonnerie **David Cunningham** en 1890 qui fut attaqué avec les pierres dont était chargée une brouette; **Malcolm F. Jenkin**, gardien de ferme, frappé à la tête avec un levier en 1962; **J.J. McCormack**, gardien, mort de voies de fait en 1936; **J.D. Kennedy**, atteint d'une balle au cours d'une tentative d'évasion en 1948, et **William C. Wentworth**, poignardé par un détenu en 1961. Deux agents de l'établissement de Collins Bay sont morts en 1978, poignardés par un détenu qui s'était mis en rage dans la cuisine. C'étaient **Francis A.G. Eustace**, agent principal de correction, et **J. Daniel P. Maurice**, préposé aux services d'alimentation.

Dans la région du Pacifique

Environ 40 invités comprenant des membres du Comité régional de haute direction et du Comité aviseur de citoyens, des employés et d'anciens membres du personnel qui avaient été gardés en otages avec **Mary Steinhauser** en 1975, ainsi que des proches de **John Henry Joynson** ont assisté à une cérémonie assise aux chandelles dans la salle de conférence de l'Administration régionale du Pacifique.

La cérémonie de dévoilement des plaques, dirigée par le Rév. Tom Speed, aumônier régional interimaire, a commencé par une garde d'honneur. Le Sous- commissaire, Jim Murphy, a prononcé une allocution au sujet des deux membres de la région du Pacifique qui sont morts dans l'accomplissement de leur devoir. Le Rév. **Speed** a ensuite allumé une bougie pour chacun des membres du personnel, au fur et à mesure que les noms étaient cités. Les lumières habituelles de la salle furent baissées pour un moment d'hommage silencieux où les plaques se trouvaient uniquement éclairées par la lueur des 18 bougies. Les lumières furent alors rallumées pour marquer la fin de l'hommage silencieux, et chaque membre de l'assistance est passé devant la plaque commémorative en s'arrêtant un bref instant avant de se diriger vers la sortie. Des rafraîchissements ont été servis après la cérémonie. Le fils de J.H. Joynson, qui avait six mois lorsque son père fut tué en 1912, a fourni des renseignements de base au sujet de son père, y compris des photocopies de documents relatifs à l'engagement de celui-ci et à sa mort. Les membres de la famille se sont montrés extrêmement heureux que l'on se souvienne ainsi de leur père et grand-père après tant d'années, et ils ont été très impressionnés par la cérémonie.

Dans la région des Prairies

Depuis que le premier établissement fédéral de la région, soit le pénitencier du Manitoba (maintenant l'établissement de Stony Mountain) a ouvert ses portes en 1877, la région des Prairies a eu la chance de ne perdre que deux de ses membres dans l'exercice de leurs fonctions.

Ceux dont on honorait la mémoire étaient: **Richard Henry Stedman**, directeur adjoint du pénitencier de l'Alberta, qui a exercé ses fonctions de 1906 à 1909. Stedman a été abattu par un détenu de cet établissement dont la peine de mort pour meurtre avait été commuée en emprisonnement à perpétuité. L'autre personne était **Stanley Conrad Green**, instructeur à l'établissement de Stony Mountain de 1959 à 1974, également tué par un détenu de l'établissement.

À l'occasion du dévoilement des plaques commémoratives, les membres du SCC, des employés à la retraite, les représentants de la police et d'autres personnes oeuvrant dans le domaine correctionnel ont rendu hommage au courage et à la mémoire de leurs camarades tombés dans l'accomplissement de leur devoir.

CSG

(suite)

suite de la page 3

Roma Bertrand, Sous-commissaire principal, a déclaré que jusqu'à ce que des plans d'urgence sur l'hébergement des détenus soient achevés et passés en revue par le Comité exécutif, on devrait songer au déclassement accéléré des détenus de S3 à S4 si des lits sont disponibles et explorer la possibilité de louer des roulottes comme hébergement temporaire.

ENTRE NOUS

est une publication de format tabloïd destinée au personnel du Service correctionnel du Canada et est publié par la Direction des communications, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Faites parvenir vos textes et photos à l'administrateur des communications de votre région ou au rédacteur:

Francine Dufresne
rédactrice intérimaire
Photographe: **Erik Gustafsson**

Service correctionnel Canada
Correctional Service Canada

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être autorisée préalablement par l'auteur.

ENTRE NOUS

Vol. 7 no 14 le 15 août 1982

Édition spéciale

1

2

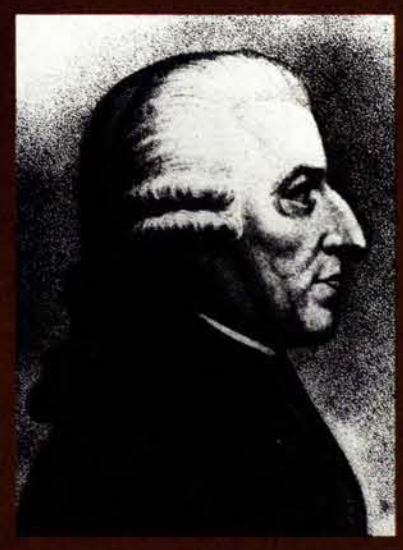

3

4

Services correctionnels: rôle du secteur privé

5

Canada

BIENVENUE AU 112e CONGRÈS DE l'ACA

Il s'agit du 4e congrès de l'American Correctional Association tenu à Toronto

Par John Vandoremalen

OTTAWA — La direction et le personnel du Service correctionnel du Canada souhaitent la bienvenue aux visiteurs américains qui participent au 112e Congrès de l'American Correctional Association. Nous espérons sincèrement que vous profiterez de notre hospitalité et que vous assisterez à une conférence à la fois mémorable et productive.

L'affiliation des Canadiens à l'ACA remonte jusqu'ici au premier congrès, qui s'est tenu à Cincinnati en Ohio, en 1870. Parmi les nombreux délégués participant à ce premier congrès figurait M. **William Elder**, rédacteur en chef du *Telegraph and Journal*, de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), qui a par la suite été élu vice-président de cet organisme qui venait de voir le jour.

Le National Congress on Penitentiary and Reformatory Discipline (Congrès national sur la discipline pénitentiaire et réformatrice) a eu lieu au Thom's Hall de Cincinnati (Ohio) le 12 octobre 1870. C'est **Rutherford B. Hayes**, gouverneur de l'Ohio à l'époque, qui a été élu président du premier congrès. L'année suivante, c'est-à-dire en 1871, l'organisme a reçu officiellement le nom de National Prison Association (Association nationale des prisons) et il a été incorporé en vertu des lois de l'État de New-York.

L'un des principaux conférenciers au congrès de 1870 était le révérend **E.C. Wines**, qui est par la suite devenu le premier secrétaire de l'Association nationale des prisons. Dans son discours, le révérend Wines proposait aux délégués d'adopter une déclaration de principes sur le traitement des infracteurs. Les délégués ont alors approuvé une déclaration comprenant 37 principes, dont la plupart s'appliquent encore dans les années 1980.

D'abord . . . le redressement

Voici quelques-uns des nombreux concepts qui faisaient partie de cette première déclaration de principes: "le but premier de la discipline pénitentiaire est le redressement des criminels et non l'imposition de souffrances vindicatives; un classement des détenus est nécessaire; il faut encourager et récompenser la bonne conduite, l'application et le désir d'apprendre; l'avenir du détenu doit être placé, dans la mesure du possible, entre ses propres mains; il importe de mettre sur pied des programmes religieux et industriels et des programmes de formation générale et professionnelle; il est nécessaire de créer des établissements distincts pour les jeunes, de mettre en oeuvre des programmes pour les anciens détenus, de confier à la collectivité une responsabilité importante dans le traitement des détenus et d'améliorer l'architecture et la conception des établissements carcéraux. Le gouverneur **Baker**, de l'Indiana, a fait remarquer que les délégués avaient adopté 37 articles qui étaient, en quelque sorte, des voeux, mais il a ajouté qu'il restait encore un pas à faire, les concrétiser.

LE 17e CONGRÈS DE 1887

Le 17e Congrès des services correctionnels a eu lieu à Toronto du 10 au 15 . septembre 1887. Un très grand nombre de personnes, presque deux mille, a-t-on dit, s'étaient rassemblées au Pavillon des jardins horticoles afin d'assister aux cérémonies d'ouverture présidées par le maire de Toronto, M. **W.H. Howland**. Parmi les invités de marque qui ont pris la parole, on compte **Sir Alexander Campbell**, lieutenant-gouverneur de l'Ontario, M. **G.W. Ross**, ministre de l'Éducation de la province de l'Ontario, le professeur Goldwin Smith, M. **S.H. Blake**, président du Comité d'accueil canadien, ainsi que M. **R.B. Hayes**, président de l'Association nationale des prisons. Surplombant l'estrade des conférenciers se trouvait une banderole sur laquelle on pouvait lire: "Those above you need not your help; but those below you" (ce ne sont pas ceux au-dessus de vous qui ont besoin de votre aide, mais ceux au-dessous).

Sir Alexander Campbell a parlé de la nécessité d'un traité d'extradition entre le Canada et les États-Unis, car "certains criminels qui se sont rendus coupables d'abus de confiance et qui ont fui leur propre pays pour ne pas y être arrêtés, se jouent du Canada en s'en servant comme refuge." Malgré l'absence de traité d'extradition, la coopération entre les deux pays n'a pas fait défaut. Un jour, par exemple, le chef de la police du Manitoba voulait charger des agents de la Gendarmerie royale de ramener des voleurs de chevaux arrêtés au Dakota du Nord. Le lieutenant-gouverneur de la province a télégraphié au chef de police le message suivant: "Non, vous ne pouvez pas envoyer vos policiers au Dakota, mais vous pouvez faire savoir que si on amène les prisonniers à la frontière, nous serons très heureux de les voir," à la suite de quoi les prisonniers ont été ramenés en sol canadien, "en gage des bonnes relations entre le Canada et les États-Unis."

Il y a plus de bandits hors des prisons

Au début de son exposé, le maire Howland faisait remarquer qu' "il y a plus de bandits hors des prisons qu'à l'intérieur." Selon lui, la solution de ce problème était de séparer les catégories de criminels, c'est-à-dire "soustraire les jeunes détenus de l'influence des criminels endurcis, de sorte que bientôt il y ait plus de bandits en prison que hors de prison. C'est d'ailleurs ce que nous recherchons."

Pour sa part, le ministre de l'Éducation, M. **G.W. Ross** demandait qu'on insiste davantage sur la prévention du crime et déclarait que l'incarcération devait être infligée aux seuls véritables criminels. "Si, des 10 000 personnes incarcérées dans nos prisons en 1886, vous retranchez les 4 000 ivrognes et fauteurs de troubles ainsi que les 2 400 clochards, il reste peu de criminels dans la province."

Remarquez la calèche en avant du Pavillon des jardins horticoles où l'ACA a tenu son 17e Congrès en 1887. Photo: Archives de la ville de Toronto.

3 000 délégués des É.-U. et du Canada 15-19 août

R.B. Hayes, lui, a souligné la nécessité de sensibiliser la collectivité à la réforme carcérale. "La société est silencieuse et inactive devant des maux reconnus parce qu'elle n'a pas confiance; elle les considère comme inévitables et les endure parce qu'elle les croit sans remède. Plus les délais pour enrayer un mal reconnu, redresser un tort admis sont longs et plus tôt les hommes sages se mettent à la tâche, plus dure est celle-ci, et plus les hommes bienveillants y mettront d'ardeur."

À la fin du Congrès, **F.H. Wines**, secrétaire de l'Association nationale des prisons faisait savoir qu'au cours de la prochaine réunion du Congrès national des prisons, il proposerait "qu'on remplace le nom de cet organisme par American Prison Congress (Congrès des prisons américaines) de façon qu'il ne soit pas limité aux seuls Américains, mais admette, à part égale, nos amis canadiens."

LE 59e CONGRÈS DE 1929

Quarante-deux ans après le Congrès de 1887, soit le 20 septembre 1929, l'American Prison Association (Association des prisons américaines) revenait à Toronto pour y tenir son 59e congrès. Les administrateurs des services correctionnels vivaient alors une période de changements très rapides. "En créant l'automobile, on a révolutionné de bien des façons la vie des criminels, comme celle des citoyens respectueux des lois; et voilà que l'avion vient compliquer davantage la situation."

Près de 500 délégués s'étaient inscrits à ce congrès, parmi lesquels 80 représentants des juridictions correctionnelles canadiennes ainsi que des délégués d'Angleterre et des Philippines. Au nombre des conférenciers et des dirigeants du Congrès se trouvaient: **G.C. Erskine**, président de l'Association des prisons américaines, **E.R. Cass**, secrétaire du Congrès et de l'Association, M. **Peter Heenan**, ministre canadien du Travail, ainsi que **Charlotte Whitton**, secrétaire du Conseil canadien pour la sauvegarde de l'enfance.

Dans le discours qu'il a prononcé à titre de président, M. Erskine a souligné la nécessité d'améliorer les programmes d'emploi ainsi que les encouragements offerts aux détenus. "Le travail rémunéré . . . reste, dans la plupart des cas, un principe qui est loin d'être concrétisé. Pour ce faire, les établissements doivent d'abord offrir des possibilités de travail rémunérateur, et les articles produits doivent être vendus. Les revenus doivent être supérieurs aux frais d'entretien, sinon les salaires constitueraient une sorte de gratification."

À cette époque, déjà, de nombreux établissements américains commençaient à être surpeuplés. "La surpopulation dans certains établissements que le gouvernement n'a pas su doter d'installations adéquates a été la cause d'un danger qui s'est récemment manifesté aux yeux du public par des émeutes dans plusieurs d'entre eux." Il a conclu en réclamant l'imposition de peines indéterminées, un processus de classement des détenus révisé et plus efficace ainsi que la création d'un bureau central de classement qui "serait doté de toutes les installations scientifiques modernes. Cette idée est certes révolutionnaire, car elle suggère que la détermination de la peine ne soit plus l'apanage des tribunaux,mais celui d'un groupe d'experts, un peu à l'image des méthodes utilisées pour le traitement des aliénés."

Léonce Plante, avocat de Montréal, a parlé aux délégués de l'attitude des citoyens face au crime. Selon lui, les citoyens doivent jouer un rôle plus actif dans le système de justice pénale: " . . . le problème que pose le détenu incarcéré ne relève pas seulement de l'État, mais de chaque citoyen qui n'est pas incarcéré . . ."

LE 83e CONGRÈS DE 1953

Les articles publicitaires publiés dans la revue *Prison World* titraient: "Rien qu'une autre ville? Non! C'est Toronto en 1953." Le Congrès annuel de l'Association des prisons américaines se déroulait à Toronto pour une troisième fois, du 11 au 16 octobre 1953 à l'hôtel King Edward. Le président de l'Association, à cette époque, était le major général **Ralph B. Gibson**, commissaire canadien des pénitenciers.

Plus de 750 délégués, représentant 45 États, le district de Columbia, Hawaii, Puerto Rico et de nombreuses provinces canadiennes, ainsi que des délégués du Danemark, d'Angleterre, de Hong Kong, de l'Inde et du Japon participaient au Congrès. On remarquait aussi la présente de marque du représentant officiel du Secrétaire général des Nations

suite à la page 3

Affiche annonçant le 112e Congrès de l'ACA. Le cornemuseur écossais symbolise le rassemblement.

À TORONTO

suite de la page 2

"La réduction des dépenses et des coûts d'effectif"

Unies, M. **Manuel Lopez-Rey**, chef de la section de la Défense sociale. Une autre éminente visiteuse, M^me^ **Eleanor Roosevelt**, a parlé de la prévention de la délinquance chez les jeunes en insistant sur le rôle de l'éducation, de la famille et de l'église. "De nombreuses personnes ont réussi à s'en sortir malgré un mauvais départ et celles qui l'ont fait ont gagné la confiance leur permettant d'apprécier la vie", a-t-elle déclaré à cette occasion.

Les mêmes problèmes

Le ministre canadien de la Justice, M. **Stuart S. Garson**, a accueilli les délégués au 83^e^ Congrès en déclarant que l'Association des prisons américaines avait "accompli une tâche impressionnante en tant que guide et chef de file en matière carcérale". Il a aussi fait remarquer que le 83^e^ Congrès avait lieu en même temps que celui de la Canadian Penal Association (Association correctionnelle du Canada), "car nous éprouvons les mêmes problèmes et nous bénéficions tous deux de notre collaboration en vue de les résoudre."

***Anthony P. (Tony) Travisono**, directeur exécutif de l'ACA depuis 1975.*

Trois principes fondamentaux

M. Garson a cité trois principes fondamentaux qui, aujourd'hui encore, s'appliquent aux services correctionnels: "Premièrement, que ceux qui sont incarcérés dans les établissements soient en sûreté, jusqu'à leur remise en liberté conformément à la loi. Deuxièmement, que, dans toute la mesure du possible, on profite de cette période de détention pour changer et corriger les habitudes antisociales des détenus et leur inculquer les connaissances, les habitudes et les aptitudes qui leur permettront de prendre le droit chemin au moment de leur mise en liberté. Troisièmement, que les détenus, au cours de leur incarcération, soient soumis à une discipline et une administration humaines et équitables." Combien de fois ces principes n'ont-ils pas été cités et recités, écrits et récrits?

Étant donné les questions plus vastes auxquelles l'Association avait commencé à s'intéresser, on a fait observer qu'il faudrait à la prochaine réunion annuelle changer son titre pour l'American Correctional Association (Association correctionnelle américaine). D'autres résolutions préconisaient des relations soutenues et plus étroites avec le Canada. En outre, on a demandé au président de l'Association de "consulter les agents compétents de l'Association correctionnelle du Canada afin de resserrer les relations qui existaient déjà." Les participants ont également décidé "qu'il faudrait étudier sérieusement la possibilité de tenir plus souvent les congrès annuels dans des villes canadiennes."

Par ailleurs, beaucoup de travail a été fait pour l'élaboration de normes en matière correctionnelle. Ainsi, le Guide des normes proposées de 1946 a été révisé et une version finale a été approuvée au cours de la réunion du Comité des normes tenue à Toronto. **Richard A. McGee**, directeur du ministère des Services correctionnels de la Californie et président du Comité considérait le guide " . . . comme l'effort le plus ambitieux en vue de consigner par écrit les réflexions et l'expérience des chefs de file et autres personnes qui ont fait progresser le domaine correctionnel."

Perspectives internationales

L'histoire de l'American correctional Association est une manifestation concrète des efforts collectifs et individuels déployés en vue de la réforme de la justice pénale et des services correctionnels. Depuis ses tous débuts, l'Association reconnaît les perspectives internationales et universelles dans le domaine correctionnel et va au-devant d'elles. Cette façon de voir est une fois de plus mise en lumière par le thème du 112^e^ Congrès: Le défi universel — La réduction des dépenses et des coûts d'effectif. Comme l'a déjà fait remarquer le regretté **E.R. Cass**: "Nous savons que nous avons encore un long chemin à parcourir et c'est avec un esprit d'initiative et tournée vers le progrès que l'Association envisage l'avenir."

***Le regretté Edward R. Cass** qui a été longtemps directeur exécutif de l'ACA (1922-1962), connu également pour la distinction honorifique qui porte son nom et qui a été accordée en 1969 à Jim McLaughlin, ex-directeur des Industries, SCC.*

HOMMAGE AU SECTEUR BÉNÉVOLE

On peut attribuer à l'initiative et à la participation de simples particuliers l'origine d'une bonne part de ce que nous retrouvons aujourd'hui dans les services de correction. L'innovation, la créativité et les essais qui ne cessent de se poursuivre dans les services de correction et dans le système de justice pénale trouvent leur élan et leur moral dans les efforts précurseurs des particuliers et des organismes privés.

Même l'emprisonnement, sous sa forme actuelle, résulte de l'initiative prise par les Quakers pour remplacer les sanctions sévères et extrêmes que l'on imposait, durant la première moitié du 18^e^ siècle, aux infracteurs reconnus coupables. Le développement de la probation, de la libération conditionnelle, de la déjudiciarisation, de la médiation des conflits, des centres résidentiels communautaires, de l'assistance postpénale, du dédommagement, des services communautaires, des absences temporaires et des sorties à des fins de travail . . . la liste s'allonge indéfiniment . . . ces services ont tous leurs racines dans l'imagination des particuliers au sein de la collectivité. La somme des apports de ces individus représente un legs, un riche héritage qui *est* l'historique des services de correction, non seulement au Canada mais dans l'ensemble du monde libre.

C'est un cordonnier de Boston, **John Augustus**, qui institua en 1841 un service permanent de probation pour les tribunaux de cette ville. C'est un groupe de femmes intéressées et décidées qui ont forcé la mise sur pied de la première cour pour jeunes délinquants dans la ville de Chicago. **Alexander McConachie**, un géographe et capitaine de la marine marchande écossaise, prit l'initiative de presque toutes nos activités actuelles en matière de classement des détenus, de degrés d'emprisonnement, de libération conditionnelle et de notions d'encouragement et de réduction de peine. **Elizabeth Fry** et **John Howard** défièrent le Ministère de l'Intérieur britannique, en insistant que le public ait le droit de visiter les prisons pour y inspecter les conditions d'emprisonnement. C'est un ingénieur civil, **Thomas Mott Osborne**, qui organisa le premier la participation des détenus aux affaires des établissements carcéraux. En 1825, des fonds privés permirent d'établir à Philadelphie une résidence pour les ex-détenus en chômage — ce fut probablement le premier foyer de transition. Ces initiatives du secteur privé ont été suscitées par les programmes publics de l'époque. Aujourd'hui encore, on retrouve, chez les particuliers et les organismes privés, cette même passion du changement et de la recherche de méthodes meilleures.

Au fil des ans, les relations de travail entre le secteur public et le secteur privé se sont transformées en une association qui est née non seulement du besoin de poursuivre des ojectifs communs, mais aussi de la reconnaissance de l'esprit novateur qui anime de simples particuliers. Cette association est aujourd'hui un lien dont les racines sont profondément ancrées dans l'évolution des services de correction, dans presque toutes les parties du monde. Comme l'a dit récemment un observateur dans notre dernière édition spéciale d'*Entre Nous*, consacrée à la libération conditionnelle: "Plusieurs gouvernements ne reconnaissent même pas le secteur privé comme nous le faisons ici. C'est précieux. Même si on leur enlevait leurs subventions, je suis persuadé qu'il y aurait des gens qui se réuniraient à la maison pour trouver des moyens d'aider quelqu'un."

La présente édition spéciale d'*Entre Nous* est consacrée à ces hommes et à ces femmes, en hommage à l'apport important et durable aux services de correction et à la justice pénale. Grâce à un heureux concours de circonstances, le fait de publier à ce moment-ci ce numéro nous permet d'honorer le centenaire de l'Armée du Salut et aussi M. **William T. McGrath**, qui prend sa retraite après avoir consacré plus de 30 ans à la Société canadienne pour la prévention du crime. Nous profitons également de cette occasion pour accueillir chaleureusememt les délégués de Stigma '82, les délégués à la troisième Conférence internationale sur les soins résidentiels communautaires organisée par la Société internationale des foyers de transition, et accueillir plus spécialement les délégués au 112^e^ Congrès des services correctionnels organisé par l'American Correctional Association.

John Vandoremalen
Chef, Publications

Page couverture

Il n'a pas été facile de choisir parmi les nombreux bénévoles et organismes non gouvernementaux dévoués à la cause des délinquants, ceux qui pourraient le mieux représenter le rôle du secteur privé au sein des services correctionnels.

1. **EDNA McIVOR** — près de 50 ans de bénévolat consacrés à visiter les pénitenciers du Manitoba — page **4**

2. **ELIZABETH FRY** — Une femme déterminée qui a mis sur pied la Société Elizabeth Fry pour protéger et aider la femme ayant des démêlés avec la justice — page **13**

3. **JOHN HOWARD** — Un réformateur extraordinaire en matière pénale, en quête d'une société plus humaine, qui a fondé en 1773, en Angleterre, la Société John Howard — page **9**

4. **BILL McGRATH** — Directeur exécutif de la Société canadienne pour la prévention du crime prendra sa retraite cette année après avoir passé 31 ans à oeuvrer au sein des services correctionnels. — page **15**

5. **L'ARMÉE DU SALUT** célébrera cet été son 100^e^ anniversaire "de dévouement aux défavorisés sociaux et aux laissés pour compte" y compris les délinquants — page **10**

Contenu

AMI — Andy Anderson, page **4**
"NATIVE COUNSELLING" — page **5**
STIGMA 1982 — page **5**
LA FONDATION POUR LES ARTS DANS LES PRISONS — page **6**
LES COMITÉS AVISEURS DE CITOYENS DU QUÉBEC — page **7**
LE RÉV. J.D. HOBDEN — page **8**
J. ALEX EDMISON — page **8**
Frank Miller, "Les conférences de Calderwood" — page **11**
LE CONSEIL DES ÉGLISES POUR LA JUSTICE ET LA CRIMINOLOGIE — page **12**
NEIL LIBBY — page **14**
LES SOCIÉTÉS D'AIDE AUX DÉTENUS — page **16**

Les bénévoles influent fortement sur les chances qu'a le détenu de mener une vie normale

Par Linda Lee

PRAIRIES — Depuis des décennies, les bénévoles jouent un rôle important dans les pénitenciers canadiens. Toutefois, personne ne sait vraiment quels ont été les premiers bénévoles ni quelle forme leur action prenait. En ces temps reculés, non seulement on ne reconnaissait pas l'aide apportée aux détenus, on ne l'encourageait pas.

Le Père **Harold Bedford** a été trente ans aumônier du Pénitencier du Manitoba (l'actuel Établissement de Stony Mountain). Dans les années soixante, il avait constitué un groupe de bénévoles dont le rôle était de l' "aider à aider les détenus".

La plupart des activités qui font maintenant partie des programmes courants du SCC étaient à l'origine des activités bénévoles. "Quand je suis arrivé, la situation n'était pas rose", explique le Père Bedford qui a pris sa retraite en 1970. "Même faire de l'exercice n'était pas permis. Les détenus avaient besoin d'aide, mais j'avais beau me donner tout entier, je ne suffisais pas à la tâche. C'est alors que les bénévoles sont venus à notre aide."

Les bénévoles conduisaient au pénitencier les familles de détenus qui voulaient rendre visite à ces derniers, ils allaient dans les familles dont le père était en prison et qui avaient besoin d'aide, ils aidaient les détenus libérés à trouver du travail et un logement. Ils offraient leur amitié.

***Edna McIvor** en compagnie de **John Braithwaite**, maintenant sous-commissaire, Communications, visite la Prison Haney (C.-B.) en 1959.*

Edna McIvor, de Winnipeg, que les détenus de Stony Mountain et de Rockwood connaissent mieux sous le nom de "Ma" fut l'un des pionniers du bénévolat.

Le premier contact de M^me^ McIvor avec les détenus date de 1933. Son mari **John** avait accepté cette année-là un poste de garde au Pénitencier du Manitoba. Le village n'avait pas d'église et comme M^me^ McIvor était très pratiquante, elle se rendait tous les dimanches dans la galerie publique de la chapelle du pénitencier entendre la messe dite pour les détenus.

En 1937, les McIvor allèrent habiter dans la réserve même. C'est alors que M^me^ McIvor a commencé à inviter des détenus qui travaillaient, à prendre le thé et des biscuits: "En ces temps-là, nous n'avions pas de pause café," explique-t-elle.

En plus d'assister à la messe et d'établir des relations amicales avec les détenus et leurs familles, M^me^ McIvor s'est mise à vendre, aux réunions du club et dans des ventes de charité, des objets d'artisanat fabriqués par les détenus. Grâce au produit de ces ventes, les prisonniers ont pu envoyer de l'argent dans leur famille et acheter du matériel pour fabriquer d'autres articles. Au fil des ans, M^me^ McIvor s'est engagée de diverses façons: elle a participé à des débats, à des jeux de bridge, à des rencontres organisées pour les détenus et leur famille; elle a chanté dans la chorale et joué de l'orgue à la messe.

Quarante-neuf années de dévouement

En 1979, M^me^ McIvor reçut la Médaille du mérite du Commissaire. C'était la première fois que cette médaille était remise à quelqu'un d'autre qu'un employé. A cette occasion, un de ses "gars" a résumé ce que représentaient ces années de dévouement: "Pendant quarante-neuf ans, elle a fait au moins trois visites par semaine au pénitencier. Tous les dimanches, elle était à la messe de la chapelle. Tous ceux qui entrent en contact avec Edna deviennent des millionnaires sans gagner à la loterie."

En reconnaissance de presque un demi-siècle de bénévolat, le Gouverneur général M. **Edward Schreyer** récompensa en 1981 M^me^ McIvor de l'Ordre du Canada.

Et son action se poursuit, ainsi que celle de centaines d'autres bénévoles. Lors de leur conférence de 1974 en Saskatchewan, les Mennonites décidèrent d'étendre leur ministère auprès des personnes qui ont des démêlés avec la justice. Ainsi, le pasteur **Orville Andres** de Prince-Albert (Saskatchewan) fut chargé d'explorer ce domaine afin de voir s'il n'y avait pas de secteurs nécessitant une attention spéciale.

Cette démarche a abouti à la création du programme Person T(w)o Person dans le cadre duquel des bénévoles servent de parrain aux détenus qui n'ont pas de visites. Selon le **pasteur Andres**, ce programme n'a pas été conçu pour les détenus qui font courir le moins de risques à la société mais pour ceux qui ont le plus besoin d'aide.

Un ancien détenu a décrit ainsi ce que ce programme représentait pour lui: "Grâce à ces bénévoles, j'ai appris à avoir souci des autres et à les aimer. Je voulais désespérément m'identifier à une vraie famille, noyau au sein duquel l'amour et le respect mutuels sont choses normales, je voulais m'intéresser à des enfants et même avoir du souci pour eux, car ces sentiments sont sains."

"Leurs visites et leur patience ont fait de moi autre chose qu'un simple numéro, m'ont donné le droit de sentir et d'aimer . . . m'ont fait reprendre contact avec mes sentiments, mes sensations et mes rêves. Plus tard, alors que je me demandais comment des étrangers pouvaient ainsi aller vers les autres, sans rien demander en retour, ils m'ont fait reprendre contact avec Dieu."

La foi est le sentiment que semblent partager la plupart des bénévoles. Ainsi, depuis six ans, **Mike Joosten** de Olds (Alberta), visite les détenus de l'Établissement de Bowden. Pour avoir passé, au cours de la Deuxième Guerre mondiale, plusieurs années dans un camp de travaux forcés allemand, il éprouve une empathie particulière à leur égard. C'est par l'intermédiaire des Chevaliers de Colomb, qui organisaient un pique-nique pour les détenus de l'Établissement de Bowden, qu'il eut son premier contact avec eux. Il ne voulait pas y aller, mais "Dieu, explique-t-il, voulait me faire rencontrer quelqu'un." Ce "quelqu'un" fut le premier détenu de Joosten.

Il y en a eu beaucoup depuis et, pour autant que sache Mike Joosten, aucun d'entre eux n'est retourné en prison. L'un deux en particulier lui déclara ouvertement à sa sortie de prison que c'est son influence qui lui avait permis de reprendre le droit chemin.

Comme dit un autre ancien détenu: "Bien des fois l'adversité aurait pu me reconduire en prison. Heureusement que j'ai cru à l'amitié et à l'amour des bénévoles, au sentiment de dignité que leur bienveillance m'avait insufflé. Tous ces facteurs d'équilibre m'ont permis de dépasser les obstacles que tous les anciens détenus rencontrent. Quand l'instinct de survie ne suffisait pas à me faire persévérer, le désir de ne pas trahir l'amour de mon ami faisait pencher la balance du bon côté."

L'influence que les bénévoles ont sur l'avenir des détenus n'est pas un phénomène nouveau pour l'archidiacre **W.F. Payton**, ancien aumônier de la Région des Prairies, qui depuis plus de quinze ans fait du bénévolat dans les services correctionnels. Il déclare en effet: "Je reçois encore des lettres et des coups de téléphone d'anciens détenus auprès desquels j'ai travaillé et la plupart ont réussi et me disent: "Sans vous, j'en serais jamais sorti." Cela arrive tout le temps: les détenus sont tellement fortifiés par l'influence, l'appui et les prières de ceux qui les visitent qu'ils peuvent d'eux-mêmes remonter la pente et repartir à zéro, quels que soient leurs antécédents criminels.

***Edna McIvor** et un détenu coupent le gâteau remis à la suite d'une citation qu'elle a obtenue, en 1979, pour service méritoire*

"L'AMI regrette le départ de son directeur exécutif"

Par Jack Stewart

PACIFIQUE — Le 31 mai 1982, le personnel et les membres de l'Association des Métis et des Indiens (AMI) ont dit un affectueux adieu à **Andy Anderson**, qui a été le directeur exécutif de cette association au cours des dix dernières années.

Au début de la décennie qu'il a consacrée à l'AMI, Andy était assez désorienté et, en toute franchise, il ne se proposait pas d'y demeurer. Sa participation à l'AMI a commencé en juin 1972 lorsque, dans un geste désintéressé, il a accepté de remplacer le superviseur du foyer de transition de Vancouver, destiné aux détenus mis en liberté, aux libérés conditionnels et aux détenus en probation d'origine autochtone. Sa nomination devait cesser le jour où l'Association trouverait un nouveau directeur exécutif. Elle a mis fin à ses recherches quatre mois plus tard, car Andy lui-même a accepté d'en assumer les fonctions à plein temps.

Avant de s'associer à l'AMI, Andy avait mené une vie plutôt nomade. Né il y a 51 ans, à Portage-La-Prairie au Manitoba, Andy s'était rendu en Colombie-Britannique, en 1949, où il a joint les rangs de la marine à Esquimalt. Après un certain temps dans l'armée, il est revenu au Manitoba pour y exercer son métier dans le domaine de la construction. Mais la nostalgie de la côte ouest l'a ramené en Colombie-Britannique en 1954, où il s'est retrouvé une fois de plus en uniforme, cette fois-ci à titre de garde dans la prison d'Oakalla, à Burnaby. Cinq ans comme gardien lui ont permis de bien comprendre les problèmes spéciaux auxquels font face les détenus autochtones. C'est ainsi qu'aujourd'hui, une bonne part des activités de l'AMI se déroulent à l'intérieur des prisons. Andy figure parmi ceux qui ont permis la création de NELOF, à l'établissement de Moncton, une coopérative dirigée par les autochtones et qui s'occupe de la fabrication et de la vente de meubles sculptés à la main.

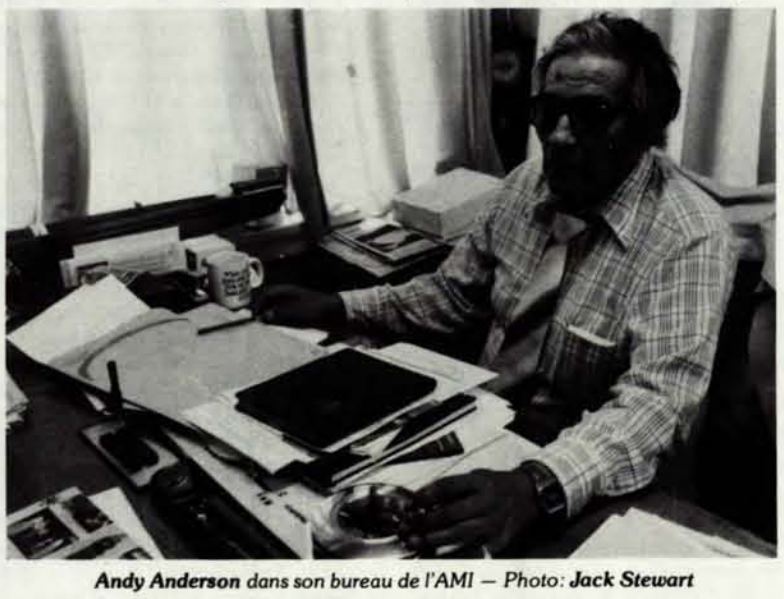

Andy Anderson** dans son bureau de l'AMI — Photo: **Jack Stewart

Dix ans d'une vie consacrée aux détenus autochtones

Le long séjour d'Andy à l'AMI témoigne de son aptitude exceptionnelle à guider ceux que d'autres ont appelé les fauteurs de troubles. Se rappelant d'un détenu qui avait résidé au centre, après avoir causé beaucoup de difficultés à l'établissement Kent, Andy a déclaré: "Les fauteurs de troubles sont vraiment moins difficiles une fois qu'ils sont passés chez nous, car ils se rendent compte que je leur donnerai toujours une chance, mais qu'en même temps, s'ils jouent aux plus malins, je n'hésiterai pas à les flanquer à la porte et à les oublier totalement."

Récemment, le bureau encombré d'Andy a reçu la visite d'un résident du centre dont l'un des yeux, cerné de noir, témoignait d'une tournée dans les bas-fonds de la ville. "Si je l'y attrape une fois de plus," déclara en plaisantant Andy, "il va avoir un autre oeil au beurre noir!"

De l'avis d'un des résidents, "Andy est un type sympa, mais très à cheval sur les principes."

À cause du sens de la fermeté et de la justice chez Andy, les résidents savent exactement quelle est leur situation et ce que l'on attend d'eux.

En ce qui concerne l'avenir, Andy espère que l'AMI pourra étendre la gamme des services qu'elle offre aux autochtones qui ont maille à partir avec la justice. Il souhaiterait l'établissement d'un deuxième centre résidentiel qui, celui-là, serait situé dans un milieu non urbain.

En témoignage de son apport remarquable aux autochtones détenus et en libération conditionnelle, Andy a reçu la Citation du Commissaire pour service méritoire. Et, en se remémorant sa carrière, Andy a le droit d'être fier que son nom soit à jamais lié à l'Association des Métis et des Indiens.

Rendre le système de justice pénale plus conscient des besoins des autochtones

NATIVE COUNSELLING

Par Les Shand

PRAIRIES — Depuis plus de 10 ans, les Native Counselling Services of Alberta (NCSA) offrent des programmes et de l'aide, dans tout l'Alberta, à des personnes qui sont surtout d'origine autochtone. Fondés en 1971, les NCSA sont issus d'un programme d'aides judiciaires mis en oeuvre dans l'Ouest du Canada au début des années 1960. L'organisation s'est ensuite élargie pour offrir d'autres services: projets de déjudiciarisation, préparation à la vie active, programmes d'auxiliaires familiales, et counselling pour les familles et les adolescents.

Le rôle fondamental de cette organisation, toutefois, est d'aider les autochtones qui ont des démêlés avec la justice — tant avant qu'après leur comparution devant le tribunal, dit M. **Chester Cunningham**, directeur exécutif des NCSA. Au cours d'une entrevue récente, M. Cunningham a expliqué qu'en raison de leurs programmes diversifiés, les NCSA emploient maintenant environ 130 personnes, après avoir commencé avec un personnel d'environ 15 membres.

Les NCSA sont enregistrés en vertu de la Loi sur les sociétés de l'Alberta, dit-il. C'est une organisation à but non lucratif, apolitique, non sectaire, qui n'est pas directement affiliée avec d'autres organismes autochtones ayant ou non un caractère politique. Les membres du conseil d'administration ne sont pas élus, mais choisis parmi l'ensemble de la population autochtone de la province d'après les recommandations de l'Association des Indiens et Métis de l'Alberta. La principale source de financement vient de la province de l'Alberta — le ministère albertain du Solliciteur général ainsi que les Services sociaux et la Santé communautaire. Le ministère fédéral du Solliciteur général constitue une autre source de fonds. Le SCC (libérations conditionnelles) a conclu avec les NCSA des contrats prévoyant une rémunération à l'acte.

Le programme de libération conditionnelle des NCSA a commencé en 1970, explique M. Cunningham, lorsque les aides judiciaires ont entrepris leur travail auprès des détenus autochtones, en les aidant à formuler des projets en vue de la libération conditionnelle et en aidant les agents de libération conditionnelle dans leur tâche de surveillance des autochtones. Ces dispositions ont pris maintenant un caractère officiel par les soins du Service correctionnel. Les NCSA jouent un rôle dans la préparation des rapports d'enquête communautaire et dans la surveillance des détenus autochtones en liberté conditionnelle ou placés sous surveillance obligatoire. Ils surveillent également environ 40 cas du SCC pour le compte des bureaux de district de libération conditionnelle de Calgary et d'Edmonton et pour le bureau sectoriel de Lethbridge.

Les NCSA, ajoute M. Cunningham, ont des agents de liaison auprès de la plupart des établissements fédéraux et provinciaux de la province pour mettre des personnes-ressources à la disposition des détenus autochtones qui ont besoin de counselling, d'aide sur le plan de l'éducation ou de l'emploi, de préparation en vue de la libération conditionnelle, de conseils juridiques, de contacts familiaux, ou de participer aux activités des Alcooliques anonymes.

Un agent de liaison fait également partie de la plupart des comités de classement et de sélection dans les établissements; en collaboration avec les fraternités et sororités autochtones, il encourage les détenus à participer à des programmes à l'établissement et dans la collectivité.

On envisage actuellement de donner de l'expansion à certains programmes, dit M. Cunningham. Il s'agit notamment du programme pour adolescents qui organise des activités récréatives pour les jeunes que lui envoie la police. Un autre programme est axé sur l'amélioration de la vie familiale (Family life improvement program — FLIP). Créé en 1979, ce programme est destiné aux personnes qui connaissent une vie familiale difficile et il comporte diverses facettes: préparation à la vie active, affirmation de soi, développement du sens des responsabilités et du concept de personne. Introduit dernièrement à l'établissement d'Edmonton (sécurité maximale) ce programme a suscité beaucoup d'intérêt. Des entretiens ont eu lieu avec des représentants du SCC en vue de son application à la Prison des femmes à Kingston.

Les NCSA dirigent deux camps (provinciaux) à sécurité minimale en Alberta, et une troisième installation est envisagée pour le proche avenir. Bien qu'il y ait un certain nombre de places pour détenus sous juridiction fédérale, la demande élevée qui émane des établissements provinciaux restreint l'utilisation actuelle des installations par les services fédéraux, fait observer M. Cunningham.

Acquisition d'un terminal

Avec un éventail aussi étendu de programmes et de services, les NCSA s'intéressent beaucoup à la question du recrutement et de la formation du personnel. L'organisation a créé son propre service des médias qui assure la publication de documention sur les programmes et de trousses d'information, ainsi que de présentations audio-visuelles. Une autre priorité s'inscrit dans le domaine de la recherche et de la planification: évaluation des programmes en cours et étude de la faisabilité des programmes envisagés. Les NCSA ont fait récemment l'acquisition d'un terminal qui les mettra en communication avec l'université de l'Alberta. Ils auront ainsi immédiatement accès aux statistiques provinciales qui ont trait au système de justice pénale.

M. Cunningham se montre très heureux des programmes des NCSA et de leur efficacité au cours des dix années d'activité de cet organisme. Le Solliciteur général de

suite à la page 7

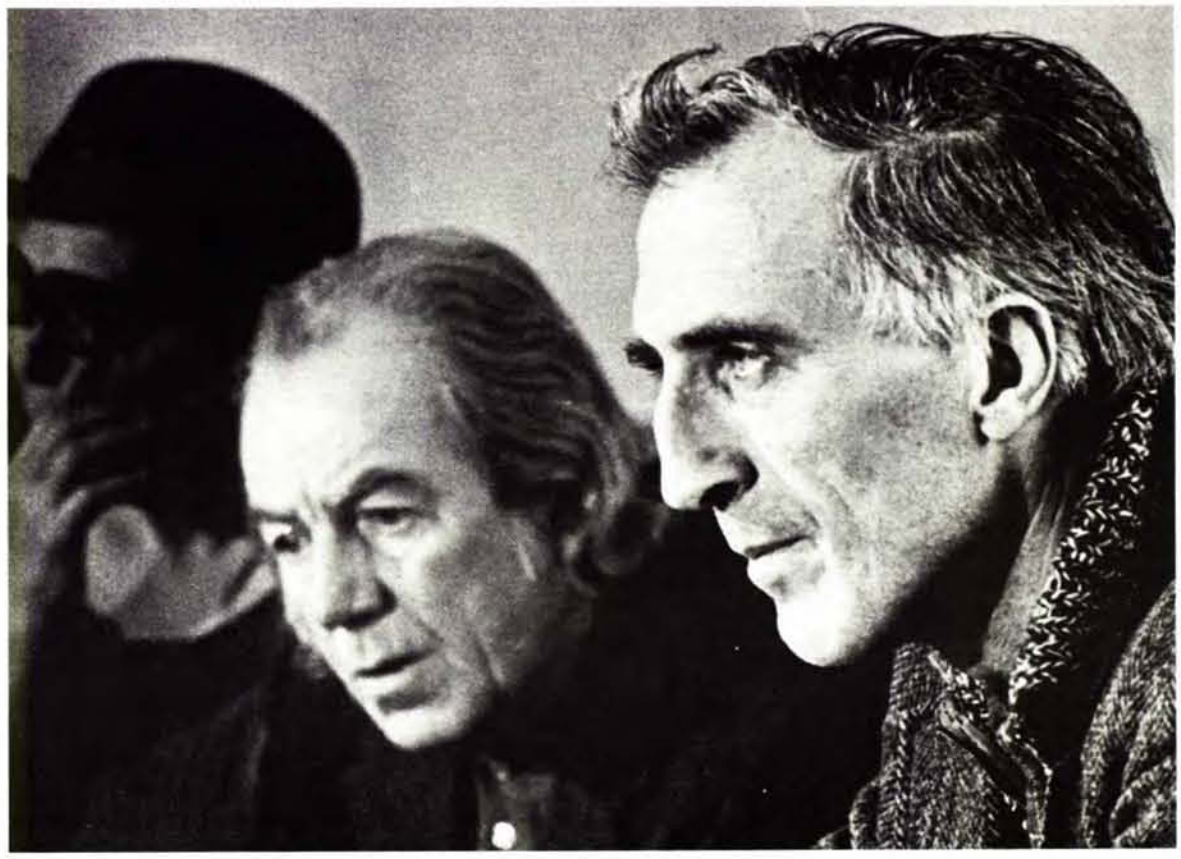

*Un condamné à perpétuité avec **Jean Vanier** lors de la conférence sur la réforme pénitentiaire à Ottawa en 1974. M. Vanier sera le principal conférencier de Stigma 1982. Photo: **Liaison***

STIGMA 1982

L'International Halfway House Association parvenue à maturité

STIGMA 1982 — Trois conférences de **Jean Vanier**, le célèbre éducateur et philanthrope qui a fondé près de Paris (France) la "*Communauté de l'arche*", seront présentées dans le cadre de la Third International Conference on Residential Care for the Socially Stigmatized (troisième conférence internationale sur les services résidentiels offerts aux réprouvés).

La présence de Jean Vanier à cette conférence, qui aura lieu du 10 au 13 août à Toronto, est la preuve de la maturité de l'International Halfway House Association (IHHA), organisme du secteur privé responsable de la conférence, et de la reconnaissance dont elle fait l'objet.

L'IHHA a d'ailleurs demandé d'avoir voix consultative aux Nations unies et attend une réponse en 1983. Un accueil favorable de sa demande augmenterait encore la reconnaissance dont elle fait l'objet, particulièrement auprès d'agences des Nations unies, à titre d'organisme spécialisé dans le domaine des services résidentiels offerts aux détenus, aux handicapés et à d'autres groupes ayant des besoins spéciaux.

L'International Halfway House Association a son origine dans l'un des mouvements sociaux des années soixante. En 1964 en particulier, de nombreux directeurs de centres de réadaptation se rencontrèrent à Chicago afin de faire avancer leur cause. L'idée de services communautaires n'était pourtant pas nouvelle, elle avait peut-être déjà un siècle, mais il lui a fallu l'ambiance sociale des années cinquante et soixante pour se concrétiser. A la réunion de 1964, les quelque trente responsables de centres de réadaptation présents nommèrent le frère **DePaul**, directeur du Roncalli House de Minneapolis, président d'un organisme dont l'objectif est d'aider ceux qui sont socialement défavorisés à réintégrer avec succès la collectivité.

À la seconde conférence, qui eut lieu l'année suivante à Minneapolis, ce fut au tour de M. **Neil Libby**, membre de l'exécutif de la Société de Saint-Léonard de Windsor, d'être élu.

Lors de la troisième conférence annuelle en 1966, à Windsor, l'IHHA avait déjà attiré un certain nombre de nouveaux venus, des professionnels renommés de la fonction publique et du secteur privé. Vers la fin des années soixante, cet organisme était incorporé comme un organisme professionnel de bénévolat regroupant des agences du secteur public et privé ainsi que des personnes intéressées à cette cause.

Ses objectifs étaient:

- De fournir à ses quelque 1 000 membres et plus de l'information sur la gestion et la solution des problèmes des défavorisés sociaux.
- De mettre en oeuvre un programme d'information publique et d'éducation au sein des services correctionnels et d'autres domaines reliés au services résidentiels.
- D'aider les services sociaux à accepter les gens qui sont défavorisés socialement et à affronter les problèmes sociaux reliés à la criminalité et à la délinquance.

En 1969, l'IHHA était officiellement affiliée à l'American Correctional Association (ACA) dont le congrès annuel se tenait, cette année-là, à San Francisco.

Cette même année **John M. "Mike" McCartt**, directeur de Talber House de Cincinnati (Ohio) fut élu président, apportant au jeune organisme la vaste expérience qu'il avait acquise dans les secteurs public et privé.

Membre très actif de l'ACA, M. McCartt chercha à donner à l'IHHA un rôle plus significatif au sein de l'association dont elle faisait partie. Il lança l'idée des ateliers régionaux de l'IHHA et contribua à trouver les fonds nécessaires à l'élaboration des *Recommandations et normes à l'usage des centres de réadaptation et des centres de services communautaires*.

Ces recommandations ont servi de modèle pour mettre sur pied et évaluer les centres communautaires et servent toujours de base à la "Commission on Accreditation for Corrections."

Plus de 125 personnes participèrent à la première conférence internationale sur les services résidentiels communautaires, appelée STIGMA 1976, qui eut lieu à Londres, en collaboration avec Help the Homeless Ltd. (Aide aux sans-foyer) de Londres et la Société Saint-Léonard du Canada. Une seconde conférence internationale, à laquelle participaient quarante-deux représentants de quatorze nations, se tenait, trois ans plus tard à Copenhague (Danemark).

Au conseil d'administration de l'IHHA la représentation canadienne est assurée par M. **Louis Zeitoun**, chef des ressources communautaires au SCC, représentant le secteur public, et par M. **Lou Drouillard**, directeur exécutif de la Société Saint-Léonard du Canada qui représente le secteur privé des services résidentiels communautaires au Canada. Le président actuel est **Bryan Riley**, directeur exécutif du Foyer de transition du Massachusetts Inc.

M. Zeitoun a représenté l'IHHA aux réunions qui ont eu lieu dans le cadre du Congrès des Nations unies à Caracas (Venezuela) en 1980 et s'est mérité de cet organisme un certificat de service méritoire ainsi que le prix Cody de la Société Saint-Léonard, qui s'occupe de concert avec le SCC de la planification de "Stigma '82."

L'International Halfway House Association est également en expansion au Canada. Au cours de 1981, cinq nouvelles régions canadiennes ont été créées. On doit nommer les vice-présidents régionaux du Canada qui siégeront au conseil de direction de l'IHHA.

Marnie Knechtel

Première directrice exécutive de la Fondation

Tête à tête avec Marnie Knechtel

ONTARIO — Les objets d'art et d'artisanat, la littérature et la musique, oeuvres des détenus, ont trouvé un nouveau débouché auprès du public canadien grâce à la création, en 1968, de la Fondation pour les arts dans les prisons.

Fait étrange, les personnes qui ont lancé l'idée n'étaient pas des artistes, mais toutes membres de la nouvelle Société Saint-Léonard du Canada.

Au cours d'une réunion visant à susciter la bonne volonté envers les ex-détenus, un des pionniers de la Société, feu le révérend **Neil Libby**, avait demandé: "Pourquoi ne trouvez-vous pas une idée pour nous faire de la publicité?", explique **Marnie Knechtel**, membre fondatrice et première directrice exécutive de la Fondation.

Mme Knechtel se rappelle l'entretien qu'elle avait eu avec Sir **Robert Williams**, de Brampton, M. **Roger Claoz**, de Toronto, et M. **Robert Turner**, aujourd'hui décédé, des Services de probation de l'Ontario. "Nous étions tous membres du conseil national (de la Société) et nous nous rendions habituellement aux réunions ensemble", précise-t-elle.

"Nous avions besoin d'argent pour la Société et avons décidé de tenir un concours pour choisir deux ou trois oeuvres, dont l'une servirait de carte de Noël. A la réunion suivante, Bob Turner a proposé de pousser les choses et d'organiser une exposition . . . peut-être même de la montrer dans quelques villes", ajoute-t-elle.

"Avant la fin de la soirée, nous en étions venus à penser: si notre projet devait couvrir l'Ontario, pourquoi ne couvrirait-il pas l'ensemble du pays? Nous étions dans une ignorance béate, et, le printemps suivant, je me retrouvais avec 125 oeuvres d'art dans mon sous-sol et je me rappelle m'être dit: "Bon, qu'est-ce qu'on fait maintenant?"

Parce que le projet prenait une envergure nationale, il a fallu environ un an pour le faire démarrer. Nous avons emprunté et redessiné un formulaire d'inscription que la Société John Howard utilisait pour l'une de ses expositions sur la côte ouest.

Mme Knechtel se rappelle que les fondateurs n'étaient pas des artistes, mais elle-même s'intéressait à l'art comme passe-temps. "Les premiers membres étaient tous profondément intéressés au détenu et à sa réadaptation, ils ne s'intéressaient pas nécessairement à l'art."

La séparation de la Société Saint-Léonard s'est faite tout naturellement en 1972, étant donné qu'il était plus facile de financer un organisme philanthropique indépendant associé à l'art qu'un organisme voué à la promotion sociale des ex-détenus.

"Nous nous sommes aperçus que certaines entreprises pourraient éventuellement nous aider et que le Conseil des arts de l'Ontario cesserait de nous financer à moins que nous mettions l'accent sur l'aspect artistique.

Mme Knechtel souligne également le soutien qu'ont apporté le sous-commissaire du SCC chargé des Communications, M. **John Braithwaite**, le directeur exécutif du centre de la Société Saint-Léonard de Windsor, M. **Lou Drouillard**, et M. **Allan Henderson**.

Ancienne journaliste de la presse et de la radio, Mme Knechtel ne s'est jointe à la Société Saint-Léonard qu'en 1967. Selon ses termes, elle s'est "donnée à fond" aux activités de la Fondation pendant les dix ans qui ont suivi. Il y a environ deux ans, elle s'est retirée complètement de la Fondation pour aider son mari dans son entreprise. Son successeur à titre de directeur exécutif, M. **Chuck Westfall**, a déjà enseigné l'art dramatique et a donc donné une tournure entièrement nouvelle à l'organisation.

Aujourd'hui, en plus des subventions des gouvernements provincial et fédéral, la Fondation reçoit des contributions d'un grand nombre d'entreprises privées, notamment la Société Campeau, Canada Packers Ltée, The Globe & Mail Ltd, Gulf Canada, Nova Corporation, la Banque Royale du Canada, la Fondation Samuel W. Stedman et Xerox Canada.

Sous le parrainage du Gouverneur général, M. **Edward Schreyer**, et le vice-parrainage des lieutenants-gouverneurs de six provinces, la Fondation compte parmi ses administrateurs honoraires Mme **William Davis**, de Brampton, M. **Lyman Henderson** de Toronto et Mme **Georges P. Vanier**, de France.

Finies les tournées nationales mouvementées

Nouvel accent sur les expositions régionales

Par Justin Sullivan

ATLANTIQUE — La Fondation pour les arts dans les prisons ne bravera plus les intempéries ni l'obscurité de la nuit pour tenir à la date prévue ses expositions à travers le pays. Les difficultés auxquelles la Fondation devait faire face pour démonter une exposition dans une ville, charger les oeuvres et objets d'art dans un camion et se rendre d'un endroit à l'autre seront maintenant choses du passé. Auparavant, la Fondation parcourait le pays avec des expositions qui étaient présentées dans la plupart des grands centres. Dorénavant, sous l'autorité du nouveau directeur exécutif, **Mary Norman**, toutes les expositions de la Fondation mettront l'accent sur la participation des régions et comporteront un certain apport de la Fondation même.

Élue le 19 juin, Mme Norman espère que ce nouveau système régional motivera les artistes à participer davantage et que la notion des arts dans les prisons sera mieux acceptée par le grand public. Ce nouveau programme sera effectivement local, mais la Fondation mettra à la disposition des gens des personnes informées, assurera les services de conférenciers, offrira des programmes audio-visuels, prendra les dispositions nécessaires pour des séances publiques,et assurera la liaison dans des domaines spécifiques pour les expositions qui auront lieu à l'occasion d'événements publics, surtout des festivals.

Mme Norman s'intéresse depuis longtemps aux arts, mais avant que son mari ne devienne directeur d'un centre communautaire résidentiel à Montréal, il y a de cela huit ans, son attitude face aux arts dans les prisons en était une de laissez-faire.

*Le comité exécutif des Arts dans les prisons: Debout: **Michel Campbell** (Québec), **Denis Thornton** (Manitoba), le **Rév. Westfall** (ancien dir. exécutif) assis: **Ken Lefebvre** (vice-président) de l'Ontario et **Mary Norman** (dir. exécutif)*

À partir du moment où elle s'y est intéressée cependant, elle s'est attaquée à la tâche et s'est mérité une place au sein du comité de la Fondation pour les arts dans les prisons. Elle est ravie de poursuivre les efforts déployés par son prédécesseur, le Révérend Charles Westfall, qui a récemment pris sa retraite.

Concours annuels

La meilleure définition des buts et objectifs de la Fondation pour les arts dans les prisons se retrouve dans les statuts de celle-ci:

"En réponse à un besoin exprimé par des détenus et par des agents de correction en ce qui concerne la nécessité d'établir des programmes permanents pour les arts avec la participation des citoyens, la Fondation constitue depuis 14 ans un moyen à l'aide duquel les détenus et les libérés conditionnels peuvent soumettre diverses formes d'arts à un concours national pour les arts dans les prisons. Il peut s'agit de photographie, d'artisanat, de textes littéraires en anglais et en français, de peinture, etc. La Fondation, soutenue par les services correctionnels fédéraux et provinciaux et par les souscriptions des sociétés privées, est un organisme philanthropique à charte fédérale. La Fondation croit aux droits et à la nécessité pour toute personne d'exploiter ses qualités, ses talents et ses attitudes. L'organisation tente de restaurer la dignité chez ceux qui, en raison de leur emprisonnement, se sentent abandonnés ou n'ont plus confiance en eux-mêmes. Le fondateur croit par conséquent au pouvoir salutaire des arts pour assurer ces réformes fondamentales."

L'Association des services de réhabilitation sociale du Québec célèbre ses vingt ans

QUÉBEC — L'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (A.S.R.S.) soulignait cette année ses vingt ans d'existence dans le cadre d'un congrès qu'elle a organisé du 20 au 22 mai dernier, au Sheraton Le St-Laurent, de Longueuil.

L'A.S.R.S. regroupe près de 25 organismes à but non lucratif offrant des services aux détenus, aux ex-détenus, ou qui parrainent des programmes de sensibilisation du public à la cause correctionnelle. Parmi ces organismes, mentionnons la Société John Howard du Québec, le Service de Réadaptation Sociale, l'Association des Centres de Services sociaux du Québec et l'Association des Centres résidentiels communautaires du Québec. L'Association est dirigée par un comité d'administration dont le président est **Gaston St-Jean** et le directeur général **Renaud Tremblay**.

L'A.S.R.S. s'est fixé comme mandat de regrouper au Québec les organismes et associations oeuvrant dans le secteur correctionnel non gouvernemental, d'inciter les organismes membres à développer au maximum leur présence dans la communauté, de venir en aide à tout citoyen aux prises avec un problème de délinquance par le biais de programmes clairement définis et d'aider la société à solutionner le problème de la délinquance adulte.

En plus de se faire le porte-parole des organismes membres dans toute action visant à faciliter la réalisation de leurs objectifs, l'A.S.R.S. veut favoriser de plus en plus la création de ressources provenant de la communauté, s'assurer que les gouvernements et les agences respectent les droits des délinquants en matière de justice pénale et encourager les projets de recherche visant à évaluer l'impact des programmes mis de l'avant par les organismes de l'Association.

Mandatée par le ministère du Solliciteur Général du Canada depuis sa fondation pour inciter les organismes de la société à mettre sur pied et développer des services aux détenus adultes des pénitenciers fédéraux, l'A.S.R.S. participe à des études touchant le secteur correctionnel et prend position par rapport à certains aspects de la réforme pénale.

Le récent congrès de l'Association avait pour thème: "Le délinquant, la communauté et les gouvernements." Plusieurs sujets y ont été traités lors de nombreux ateliers sur les ex-détenus, l'emploi et les loisirs, la sensibilisation du public, les arts carcéraux, etc.

Dans le cadre de ce congrès, l'Association avait d'ailleurs invité M. **Jean-Claude Perron**, directeur exécutif de la région du Québec, à participer au panel intitulé: "Les usagers et les gouvernements ont-ils besoin des services offerts par le secteur communautaire?" Ont aussi participé à cette activité MM. **Jacques Déom**, président du C.A. du *Carrefour Nouveau-Monde* et **Jean-Claude Fortier**, directeur de la participation communautaire au ministère de la Justice du Québec.

"L'expérience et le passé ont démontré la valeur des services rendus par les agences privées", a dit M. Perron aux participants avant de préciser toutefois "que la société doit reprendre en charge ceux qu'elle a punis."

MERCI À TOUS!

Les rédacteurs du journal *Entre Nous* désirent remercier chaleureusement tous leurs collaborateurs qui ont si bienveillamment fourni photos et articles sur les personnes qui oeuvrent dans le secteur privé.

Nos remerciements les plus chaleureux au Service ministériel de traduction pour le travail admirable accompli dans des délais très courts.

Les comités aviseurs de citoyens du Québec

Aborder les problèmes de façon concrète

QUÉBEC — Qui, au Québec, peut mieux nous parler des Comités aviseurs de citoyens que le représentant régional des CAC, M. **Gaston Chalifoux**? Nous l'avons interviewé et encore une fois, M. Chalifoux en a parlé avec le dynamisme qu'on lui connaît.

Le concept de Comité aviseur de citoyens remonte au début des années 60, mais a pris véritablement son essor en 1977 suite à la création du Sous-comité parlementaire sur le régime des institutions pénitentiaires au Canada. Le rapport de ce sous-comité traitait principalement des nouvelles formes de participation des citoyens à la vie des établissements pénitentiaires et soulignait que cette participation répondait à un besoin et provoquerait sûrement des changements dans les pénitenciers tout en donnant une certaine limpidité à l'information diffusée au public.

C'est ainsi qu'en 1976, M. **Dominique Desforges**, alors agent de gestion de cas au Centre fédéral de formation, reçut le mandat d'instaurer les CAC dans les établissements du Québec, ce qu'il fit avec succès. Après un certain temps, en raison d'un manque d'information sur le rôle qu'avaient à jouer tous les intervenants, 7 comités locaux furent dissous. Jusqu'en 1979, seuls les CAC de La Macaza, du Centre fédéral de formation et de Cowansville fonctionnèrent.

En 1979, les CAC connaissent une reprise grâce à la mise sur pied au Québec, des comités régionaux de développement social, des loisirs socio-culturels, d'emploi et d'industries et d'éducation et de formation. En 1981, le comité régional de criminologie s'ajoute à la liste.

Les Comités aviseurs de citoyens connaissent un nouveau départ en 1979 lors de la deuxième conférence nationale des CAC. On met alors l'accent sur une meilleure articulation des comités au plan national afin d'avoir plus d'impact à tous les niveaux. On y fait une réflexion sérieuse sur les problèmes du SCC et on jette les bases d'une constitution avec déclaration de principe et des objectifs précis.

Cette déclaration de principe se lit comme suit: "Le Conseil national des Comités aviseurs de citoyens se veut un rassemblement de comités autonomes de citoyens, lesquels, par leur participation au processus correctionnel, peuvent assurer une meilleure sensibilisation du public et apporter une contribution substantielle à l'humanisation des installations, des politiques, des directives et des procédures au sein du Service correctionnel du Canada".

Le Révérend ***William Irwin***

M. Chalifoux considère très important le fait d'avoir des CAC locaux dans chaque établissement parce que ces comités permettent d'avoir les réactions de la base tout en obtenant un dialogue direct avec tous les intervenants, à savoir les comités de détenus, les directeurs, les professionnels et les agents de correction. Ils peuvent ainsi voir les problèmes qui se posent d'une façon plus concrète et apporter des solutions basées sur le dialogue.

Tous les établissements de la région du Québec sont maintenant pourvus de CAC locaux. Cette démarche a été longue, de souligner le représentant régional à cause de difficultés de recrutement.

M. Chalifoux souligne que bien qu'il n'y ait pas d'actions d'éclat de la part des CAC, il n'en demeure pas moins qu'il se fait un important travail, source de changements pas toujours perceptibles mais souvent très importants. Il donne, à titre d'exemple, les représentations faites au niveau de la paye des détenus et des visites familiales.

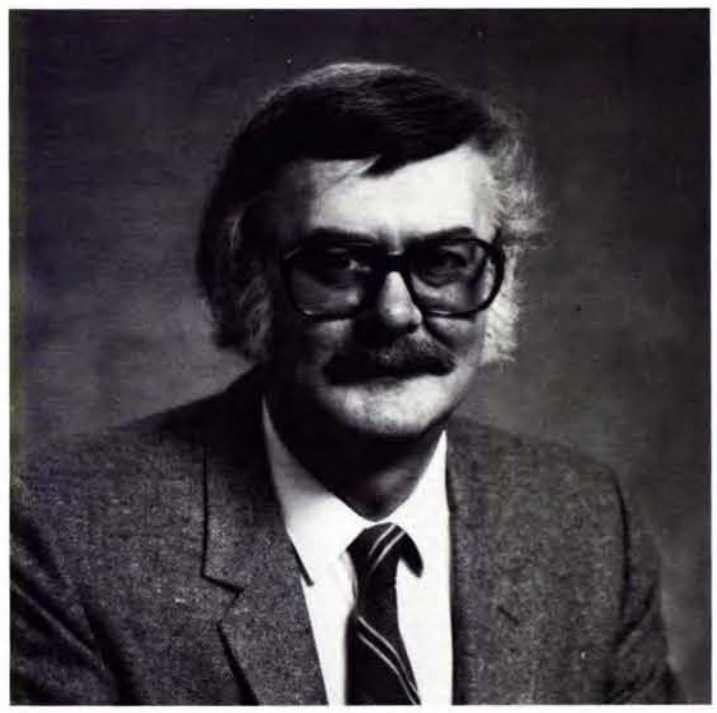

Gaston Chalifoux

"Étant une structure bénévole, nous sommes très conscients du rôle du dialogue entre les membres des CAC. C'est pourquoi nous nous proposons d'établir un réseau de communications de la direction à la base et de la base à la direction, permettant un acheminement de l'information plus adéquat pour chacun des membres des comités."

Dans un avenir rapproché, les membres des Comités aviseurs de citoyens de la région du Québec se rencontreront pour mieux définir le rôle des CAC locaux et les attentes des différents intervenants ayant des liens avec des CAC.

Les CAC se proposent aussi de faire mieux comprendre au public le fonctionnement des établissements et de donner une nouvelle vie aux comités en travaillant encore davantage auprès des détenus pour établir un dialogue direct et efficace.

Il serait bon de rappeler que c'est à Beaver Creek, en Ontario, qu'a été établi le premier comité, en 1967.

Depuis, toutes les régions administratives du SCC comptent sur l'apport de tels groupes.

Les CAC se sont aussi regroupés en organisme national chapeauté par un exécutif national dont le président actuel est **M. Irwin**, de la région des Prairies. Il a succédé, en novembre dernier, à **Gaston Chalifoux**, qui avait présidé les destinés de l'exécutif au cours des 12 mois précédents.

ARCAD — Organisme bénévole favorisant la création artistique chez les détenus

QUÉBEC — L'Association de rencontres culturelles avec les détenus trouve ses origines en 1964 alors que M^me^ **Kathleen Lines**, dans le cadre de rencontres avec un petit groupe de citoyens de Montréal discute de la notion que certains individus incarcérés sont doués de talent pour les beaux-arts et qu'ils ne peuvent, de par leur situation trouver un développement normal à leurs impulsions créatices.

C'est ainsi qu'un petit groupe décide de fonder une association bénévole commanditant un programme de concours et de prix à la création artistique au bénéfice des détenus. Les membres étant à l'époque presque exclusivement anglophones, ils choisirent le nom de "Creative Awards Association".

Ils décidèrent alors que le premier concours aurait lieu en 1966. À cette fin, des démarches furent entreprises pour faire accepter leur idée aux autorités pénitentiaires. Au cours des années 1965 et 1966, M^me^ Lines et quelques-uns de ses collègues eurent des entretiens avec le personnel du ministère du Solliciteur général. Il fut décidé, lors des discussions préliminaires, d'ajouter au programme de concours une série de cours pour les détenus.

En 1967, les premières activités débutent à l'établissement Leclerc, sous la direction de M. **Patrick Desgroseilliers** et le soutien de MM. **Pierre Goulem**, alors directeur adjoint à la formation des détenus et **Jean-Guy Charest**, préposé aux activités socio-culturelles. On enseigne alors la musique, la littérature, la sémantique générale, le théâtre et les arts plastiques. De plus, l'Association offre aux résidants une série de conférences et de divertissements.

Le programme de la "Creative Awards Association" s'étend au Centre fédéral de formation en 1969 alors que M. Goulem y accepte de nouvelles fonctions. Tour à tour les établissements de la région ouvrent leurs portes aux bénévoles de l'Association.

À l'assemblée annuelle du 17 novembre 1970, M^me^ **Maryrose Lette** est nommée présidente de l'Association. Peu de temps après le "Creative Awards Association" devient "l'Association de rencontres culturelles avec les détenus."

Dès lors, ARCAD élargit ses cadres et entreprend de nouveaux programmes axés sur la socialisation du détenu et la reconnaissance du fait que le résidant est après tout un citoyen. Parmi les nouvelles activités, on voit naître les ciné-clubs et les groupes de discussions sur des sujets d'actualité.

La participation de la communauté aux programmes des établissements pénitentiaires, telle que pratiquée par ARCAD, donne aux résidants l'occasion de rencontrer des citoyens n'étant pas à leur égard en position d'autorité ou de contrôle. C'est souvent pour eux une nouvelle expérience pouvant modifier leurs vues sur la société et leurs rapports avec elle.

ARCAD organise maintenant des activités dans tous les établissements de la région du Québec. Les plus fréquentes sont les ciné-clubs, les discussions de groupe, les activités sportives et les cours d'arts plastiques ou de musique. À titre d'exemple, il y a eu en avril dernier 106 activités dans les divers établissements.

De plus, chaque année, ARCAD accorde le **"Prix Raymond Boyer"** visant à stimuler l'intérêt des résidants des établissements fédéraux et provinciaux pour les arts plastiques et la littérature.

Le Conseil d'administration de l'Association est composé de M. **Michel Cambell**, président, M^me^ **Maryrose Lette**, vice-présidente, M^e^ **Jean Fauteux**, secrétaire et M. **Guy Rhéaume**, trésorier. Sept autres membres sont responsables de certaines activités.

Parmi les projets importants, ARCAD travaille actuellement à mettre sur pied des activités sur une base hebdomadaire à l'établissement de La Macaza en recrutant des membres dans la région immédiate des pénitenciers.

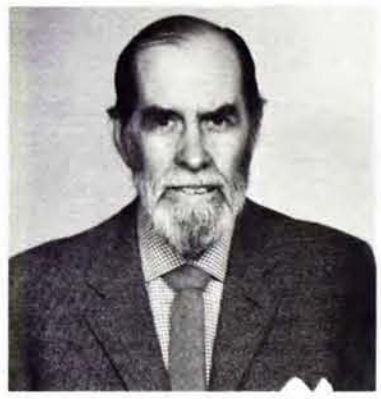

Raymond Boyer

"Native Counselling Services"

suite de la page 5

l'Alberta les a félicités pour le rôle qu'ils ont joué dans la baisse du taux de criminalité chez les autochtones: évalué à 56% (6 000 délinquants) en 1968-1969, ce taux se situe, à l'heure actuelle, entre 18 et 23%. De l'avis de M. Cunningham, il y a encore trop d'autochtones et d'autres personnes dans les établissements pour des infractions peu graves comme le défaut de paiement d'amende, ce qui encombre inutilement les installations. À cause de ce fait, les NCSA ont mis en oeuvre un programme de jours-amendes, qui permet aux délinquants de fournir un travail dans la collectivité et de "payer" ainsi leurs amendes au lieu d'être incarcérés.

Les NCSA tentent toujours de prévoir les besoins futurs, dit M. Cunningham. Ils font maintenant enquête au sujet de statistiques de violence à la hausse au sein de la population délinquante autochtone. Ils envisagent également de créer des centres résidentiels communautaires (CRC) pour les détenus autochtones des établissements fédéraux et provinciaux de l'Alberta. Ils étudient également la possibilité d'établir une colonie pénitentiaire en Alberta pour détenus autochtones et ont discuté de cette proposition avec des représentants du SCC à Ottawa.

La force de cette organisation tient dans ses rapports avec la collectivité autochtone et ses contacts suivis avec des organismes du système judiciaire, dit M. Cunningham. Elle "s'efforce de rétrécir l'écart qui existe entre le système judiciaire et les autochtones. De cette manière, l'organisation espère mieux faire comprendre les besoins et les préoccupations des autochtones."

Les Shand est administrateur régional adjoint des Communications, Administration régionale des Prairies.

J.D. HOBDEN

"Le pilier de la Société John Howard"

Par Frank Miller

Un jour, le révérend **J.D. Hobden** fut invité à célébrer l'office dans une autre paroisse. Comme la femme de son collègue lui demandait de se dépêcher pour ne pas être en retard à l'église, il aurait alors répondu: "Rien ne presse! Ils ne peuvent commencer sans moi!" Cette impassibilité a aussi caractérisé "J.D." au cours de son travail dans le domaine de l'assistance postpénale.

Détenus, ex-détenus, directeurs, juges et policiers, personne ne pouvait troubler J.D. Hobden. Il demeurait imperturbable même devant **Mike Gallagher**, le directeur irascible du Service des pardons. Son attitude devait d'ailleurs s'avérer très utile plus tard, tant pour lui-même que pour le système correctionnel.

Photo: courtoisie de Jean Wilton

Feu J.D. Hobden

Mme **Jean Wilton**, dans sa biographie de J.D. ("*May I Talk to John Howard*"), nous apprend que le révérend Hobden se rendait régulièrement au Pénitencier de la Colombie-Britannique avant 1931, année où il a été nommé premier secrétaire administratif de la Société John Howard de la Colombie-Britannique, qui venait d'être créée.

Pendant plus d'un quart de siècle, il a travaillé dans les prisons mêmes et partout où ses affaires l'appelaient, s'efforçant de faire avancer les choses. Il partageait son temps entre les problèmes spécifiques auxquels se heurtaient les détenus remis en liberté depuis peu et les problèmes plus vastes liés aux modifications à apporter aux politiques établies. Les hommes libérés du Pénitencier de la Colombie-Britannique et de la prison d'Oakalla qui frappaient à sa porte dans l'immeuble de la Dominion Bank, à Vancouver, recevaient services et conseils pratiques! Le gîte, le couvert, un peu de travail, même si ce n'était qu'à temps partiel, voilà ce à quoi ils pouvaient s'attendre.

Entre temps, lui-même frappait à des portes en haut lieu afin de demander que les choses changent. De concert avec **John Kidman**, **Alex Edmison** et **Agnes McPhail**, pour n'en nommer que quelques-uns, il faisait pression pour que des enquêtes soient effectuées sur le système pénitentiaire et ses efforts ont été récompensés lorsque le gouvernement fédéral a mis sur pied la Commission Archambault.

Son voeu le plus cher était cependant que la Colombie-Britannique dispose d'un établissement spécial pour jeunes hommes sur le modèle des maisons de redressement britanniques. Il a réussi à persuader le Canadien Pacifique de lui accorder un billet à moitié prix pour l'Angleterre afin d'aller rencontrer Sir **Alexander Paterson**, commissaire des prisons, et inspecter lui-même les maisons de redressement britanniques. Son voeu s'est finalement réalisé avec l'ouverture, le 20 décembre 1937, de la maison de redressement New Haven à Burnaby (Colombie-Britannique).

J.D. avait rencontré **Mike Gallagher** du Service des pardons au début de son travail dans le domaine correctionnel et il l'a par la suite surpris en s'élevant contre la libération conditionnelle d'un certain détenu. Gallagher était étonné qu'un pilier de bonnes oeuvres communique des renseignements négatifs sur un détenu et a été impressionné par les données fournies par Hobden. Son respect pour cet homme de la Société John Howard s'est accru au point qu'il l'a choisi comme premier "représentant dans l'Ouest du Service des pardons".

De 1949 à 1954, J.D. a parcouru un territoire s'étendant de l'île de Vancouver au Pénitencier de Kingston. Cet homme imperturbable écoutait patiemment les demandes incessantes des détenus et rédigeait soigneusement ses rapports spéciaux pour Ottawa. Il était de connivence avec les agents de classement, flattait les directeurs et incitait subtilement le rébarbatif Gallagher à accorder davantage de libérations conditionnelles, sous la surveillance, bien sûr, des sociétés John Howard.

Par ailleurs, le révérend Hobden a approfondi l'enquête préalable à l'octroi de la libération conditionnelle et a rendu plus humaines les entrevues menées dans le cadre de cette enquête. Grâce à un nouveau style de rapports — succincts mais détaillés — il a amené les juges (qui voyaient les dossiers du Service des pardons) et les responsables de la libération conditionnelle à tenir compte de l'opinion du personnel des établissements et des membres de la collectivité et, de ce fait, à mieux comprendre les possibilités d'un recours accru à la libération conditionnelle.

Un membre de l'Ordre du Canada

Après avoir travaillé au gouvernement fédéral, J.D. a repris pour une courte période son poste de directeur de la Société John Howard, qu'il a finalement cédé à **Kyle Stevenson** (devenu par la suite commissaire à la CNLC). A sa retraite, J.D. était rédacteur du bulletin de nouvelles de la Société John Howard de la Colombie-Britannique. Il s'agissait d'un périodique à diffusion nationale. Il était donc enfin en mesure d'admonester les gens dont il n'aimait pas le travail et de louer ceux dont l'intérêt pour le système correctionnel ne se démentait pas. Le révérend Hobden était titulaire d'un doctorat en théologie et a eu l'honneur d'être nommé membre de l'Ordre du Canada.

***A.M. Kirkpatrick** et feu **Alex Edmison**, en train de discuter à la Conférence de Calderwood en 1956. Edmison était c.r. et membre de l'Ordre du Canada*

J. ALEX EDMISON: "La pensée et l'action, un processus continu"

En 1922, lorsqu'il n'avait que vingt-trois ans, **Alex Edmison**, qui déjà assistait aux audiences des tribunaux et visitait les prisons, a pris la parole devant les participants à un congrès des services sociaux à Toronto. Il a alors critiqué les conditions de vie dans les maisons de rééducation pour garçons et a demandé qu'une ferme soit établie à leur place. À la fin de son allocution, un auditeur a déclaré à Alex qu'il songeait à faire don d'une grande ferme qu'il possédait. Alex, selon ses propres termes, "a sauté sur le téléphone et a appelé le **juge Mott** du tribunal pour jeunes". C'est ainsi qu'a vu le jour la Bowmanville Boys Farm and Training School (maison d'éducation surveillée et ferme pour garçons de Bowmanville).

Alex Edmison était l'organisateur par excellence. Avec lui, théorie et pratique allaient de pair. S'il avait une idée et que son cerveau aguerri, ne la rejetait pas immédiatement en raison d'une mauvaise expérience antérieure, il passait aux actes.

Des vingtaines, des centaines, voire des milliers de Canadiens et d'étrangers abasourdis demeuraient pantois après une discussion avec Alex Edmison. Sans s'en rendre compte, ils venaient d'accepter une responsabilité qu'ils n'avaient pas envisagé d'assumer avant qu'Alex ne leur parle.

Alex, qui a consacré toute sa vie à la réforme carcérale, a mené une carrière sans égale au Canada. Étudiant à l'université Queen's en 1920, il se rendait au pénitencier de Kingston. Avec **John Kidman**, il a oeuvré au sein de la Société pour l'aide et le bien-être des prisonniers, à Montréal et a su se faire ouvrir les portes du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul. Après avoir collaboré avec le juge-avocat général au cours de la Seconde Guerre mondiale et travaillé un certain temps auprès de l'UNRA, il est retourné à Toronto où il est devenu directeur administratif de la Société de réadaptation des détenus, qui devenait par la suite la Société John Howard de l'Ontario. Alex s'attachait ainsi à redonner vie à l'assistance postpénale au Canada. Sous les auspices du Canadian Club et d'autres organismes, il a parcouru le pays. Les sociétés John Howard et autres organismes d'assistance postpénale ont poussé comme des champignons sur son passage.

Un grand nombre de travailleurs qui sont entrés en fonction à la fin des années 40 et au cours des années 50 l'ont fait sous une certaine influence de J. Alex Edmison.

Sa ténacité était incroyable

Il était ami des grands et des petits. Sa ténacité, lorsqu'il étudiait des "cas méritants" était incroyable. Ainsi il s'est occupé d'une cause dont il avait lui-même dirigé les poursuites, durant 15 années jusqu'à la libération du détenu initialement condamné à 30 ans d'emprisonnement. Il a poursuivi avec autant d'ardeur l'idéal qu'il visait pour le système en s'adressant aux autorités. Il était prêt à appuyer toute mesure adéquate de l'administration.

La création d'un comité spécial chargé d'"enquêter sur les principes et les procédures appliqués par le Service des pardons" (le Comité Fauteux), dont Alex faisait partie, a finalement permis à celui-ci de mettre toute son expérience à contribution lors de la formulation des recommandations de principe les plus importantes dans le domaine correctionnel depuis la publication du rapport Archambault. De plus, Alex jouait le rôle de catalyseur en mettant les membres du comité en

suite à la page 9

La vie de John Howard

La quête passionnée d'une société plus humaine

Le nom de **John Howard** est devenu un symbole de présence humanitaire auprès des détenus et ses efforts amorcés en Angleterre en 1773 ont été couronnés de succès au point qu'il existe dans chaque province canadienne des organismes bénévoles qui s'inspirent de son action et sont voués à la recherche de solutions aux problèmes afférents à la criminalité et au système de justice pénale.

Un des principes de base de l'action de la Société John-Howard de l'Ontario est que le crime est un problème d'ordre social nécessitant l'intervention de citoyens autres que l'infracteur. Il est particulièrement significatif de constater à cet égard que John Howard s'est fait de lui-même le questionneur indiscret et officieux du régime carcéral du dix-huitième siècle.

Sa carrière de réformateur a démarré au moment où il était nommé shérif de Bedford, un poste honorifique accordé à l'homme capable de faire exécuter par d'autres les tâches ingrates liées à ces fonctions. Cet événement allait marquer les vingt années d'efforts incessants de l'homme en vue d'améliorer les effrayantes conditions de détention qui prévalaient à l'époque. A la suite d'une série de visites dans presque toutes les prisons de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, John Howard a recueilli des observations qui ont servi de fondement à son célèbre rapport intitulé: "*On the State of Prisons in England and Wales*". Ce document, qui illustre de façon à la fois minutieuse et poignante la misère du régime carcéral est classé dans les annales comme le premier produit des efforts fructueux entrepris en vue de sensibiliser les citoyens, sans distinction de classe ou de rang social, à l'objectif d'un traitement juste et humain pour le vaste groupe formé par les détenus. C'est le même esprit sensible aux iniquités et injustices qui a présidé à la mise en oeuvre du programme de réforme et d'éducation sociale promu par la Société John Howard.

La Société John-Howard de l'Ontario
60 ans de présence auprès de la collectivité

Par Karen Black

TORONTO — Il y a cent ans, cet été, des paroissiens de l'église anglicane du quartier Rosedale de Toronto décidaient que les garçons de 10 ans détenus dans la prison de la rue Don avaient besoin d'autre chose que de la lecture de quelques passages de la Bible pour devenir d'honnêtes citoyens. Ils décidaient de créer la première société canadienne d'assistance aux prisonniers qui, rapidement, a entrepris de fournir à ces jeunes de l'emploi, des outils, des billets de train, des meubles ainsi que des facilités de logement et d'habillement.

La Société n'a pas survécu à la Première Guerre mondiale, mais ses objectifs étaient de nouveau mis en lumière en 1928 quand le chef de police de la ville de Toronto, le général **D.C. Draper**, qui demandait au surintendant des pénitenciers de l'époque: "Que fait-on pour aider les détenus nouvellement libérés à redevenir d'honnêtes citoyens?", a reçu la réponse suivante: "Je regrette de dire qu'il s'est fait très peu en ce sens". Cette constatation devait susciter la création de l'organisme d'aide sociale connu depuis 1946 sous le nom de Société John-Howard.

"Il s'agit là d'un cas classique de création d'un organisme bénévole" explique **Gordon MacFarlane**, directeur général de la Société John-Howard de l'Ontario. "Les organismes bénévoles naissent de l'expression des préoccupations de chaque citoyen." À cet égard le fait qu'au nom de la Société soit rattaché le nom d'un homme qui, au 18e siècle, s'est dépensé bénévolement pour les détenus n'est pas dû à une simple coïncidence.

Jusqu'au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, l'organisme s'est employé à rendre service aux détenus élargis et à leur trouver de l'emploi durant la Dépression. Invité en 1936 par la Commission royale d'enquête sur les prisons à présenter un rapport, l'organisme se trouvait peu de temps après propulsé dans de nouvelles directions.

Une des conséquences de la requête de la Commission a été de départager ceux qui désiraient éviter les controverses publiques de ceux qui souhaitaient s'exprimer publiquement en faveur de la réforme des prisons. La victoire du deuxième groupe a eu pour effet d'engager l'organisme dans la voie de la réforme sociale et de l'éducation du public.

Le dépôt du rapport de la Commission royale, connu sous le nom de Rapport Archambault, a été suivi par la nomination du Commissaire des pénitenciers, le général **R.B. Gibson**, C.R., qui s'est vu chargé de mettre en oeuvre les recommandations du rapport. Réformateur populaire, M. Gibson a travaillé étroitement avec **J. Alex Edmison**, directeur général de la Société John-Howard de 1946 à 1950. Edmison a su convaincre de jeunes soldats nouvellement sortis des rangs des Forces armées de venir travailler pour lui. Grâce à son réseau de contacts qui s'étendait d'un bout à l'autre du pays, il pouvait diriger les ex-détenus vers les services appropriés sans égard à leur situation géographique. Les amis d'Edmison ont été inondés de tant de demandes qu'ils ont dû par la force des choses convaincre plus de personnalités locales à participer au mouvement. De ces mêmes groupes d'amis sont issues les diverses sections de la Société John-Howard qui ont vu le jour à la fin des années 40 et 50.

Essor des années 50

Pour M. MacFarlane les années 50 sont mémorables et ont été marquées par toutes sortes d'innovations en ce qui concerne le traitement des détenus. Après la Seconde Guerre mondiale, les membres de la Société se sont mis à effectuer des visites dans les prisons et à aider les détenus à préparer la période qui suit leur libération. En 1949, les bénévoles se sont occupés de la surveillance des détenus à qui avait été octroyé un permis de libération (ticket of leave), à la demande du Service des pardons qui devait devenir en 1959 la Commission nationale des libérations conditionnelles. Les autorités pénitentiaires ont commencé à recourir aux bons offices des gens de la Société John-Howard. C'est ainsi que deux représentants de l'organisme ont été invités à siéger au Comité Fauteux, mis sur pied en 1953 afin de faire enquête sur le fonctionnement du Service des pardons.

Sous la direction de **A.M. Kirkpatrick**, directeur général de la Société John-Howard de l'Ontario de 1953 à 1971, la Société a cherché à sensibiliser les citoyens aux questions d'intérêt en matière de justice pénale. Kirkpatrick a rédigé de nombreuses brochures d'information sur la détention et la prévention du crime et incité les représentants de la presse écrite à rendre compte des activités de la Société.

Au début des années 1960, la Société a beaucoup oeuvré dans le domaine des libérations conditionnelles et ses services ont été largement subventionnés par le gouvernement. En 1970, ce dernier liait l'octroi de ses subventions à l'exécution de tâches bien précises dans ce domaine. **Keith Couse**, autre directeur général de la Société John-Howard de l'Ontario, s'est chargé de 1971 à 1978 de donner un caractère plus professionnel aux activités de la Société. MacFarlane commente ainsi l'évolution qui a précédé ce changement d'orientation: "L'organisme s'était bureaucratisé et peu à peu isolé de la collectivité si bien que celle-ci en était venue à voir en lui un groupe d'experts qui pouvait régler les problèmes posés par la criminalité." L'orientation donnée au début des années 70 avait pour but de permettre à l'organisme de retrouver un nouvel équilibre, d'où l'effort déployé par les membres pour revenir aux principes de base ayant présidé à la formation de l'organisme et rappeler aux citoyens que la criminalité est un problème d'ordre social. Comme l'explique **Barb Maslowsky**, coordinatrice des services d'éducation du public, "le rôle des organismes bénévoles tels que la Société John- Howard est de rappeler aux citoyens leurs responsabilités à cet égard."

Selon MacFarlane, la Société doit s'orienter dans cette direction surtout en cette période de crise économique où les organismes bénévoles n'ont pas d'autre choix que de s'adresser à la collectivité pour obtenir d'autres sources de financement. "Il nous faut convaincre les gens de l'importance et de l'utilité de notre activité."

Ettore Cardarelli, coordinateur des Ressources financières, souhaite que la Société John-Howard de l'Ontario diversifie ses sources de financement. Fort de l'appui du gouvernement, l'organisme se tourne vers la collectivité afin d'élargir ses sources de financement en prévision de l'avenir.

Par l'intermédiaire de son réseau formé de 15 bureaux et d'une section, la Société est en mesure de fournir tout un éventail de services en fonction des besoins de ses clients et des besoins des collectivités locales. Chaque bureau doit répondre de son activité devant son propre conseil d'administration. Le Conseil d'administration provincial est formé de représentants de chacun des 15 bureaux et de 15 autres membres. Le fonctionnement de cette structure décentralisée permet de s'assurer que les besoins des collectivités locales sont satisfaits.

Les services offerts par l'un ou l'autre des bureaux de l'organisme se sont grandement diversifiés avec les ans et comprennent aussi bien les services d'assistance post pénale offerts aux détenus nouvellement élargis que la surveillance de l'exécution des ordonnances de travaux communautaires et la mise en oeuvre de programmes qui offrent une solution de rechange à l'incarcération.

Au nombre des autres services offerts, on trouve des services de soutien destinés à l'épouse et à la famille du détenu et des programmes de pré-libération à l'établissement et la gestion de maisons de transition.

Au printemps 1979, des détenus du Pénitencier de Collins Bay condamnés à l'emprisonnement à vie ou à de longues peines, ont formé leur propre section affiliée à la Société John-Howard de l'Ontario. Ils veillent à informer les autres détenus sur les ressources de la collectivité, impriment leur propre journal, et se font les défenseurs d'autres détenus.

La Société John-Howard s'intéresse aux questions liées à la libération conditionnelle et à la surveillance obligatoire, aux répercussions de l'incarcération à long terme, aux solutions de rechange à l'incarcération, à la peine capitale, à l'intensification des contrôles et de la surveillance au sein des établissements, aux conditions de vie et de travail à l'établissement et au maintien des liens familiaux et sociaux entre le détenu et la collectivité.

Gordon MacFarlane formule ainsi le rôle de la Société John-Howard: "Si le rôle de la justice pénale est d'assurer la préservation des valeurs fondamentales de la société, alors les organismes tels que notre Société ont la responsabilité toute particulière de veiller au respect de ces valeurs fondamentales dans le traitement des personnes châtiées par la société."

*Le général **D.C. Draper** a été le premier à mettre sur pied la Société John Howard lorsqu'il s'est aperçu qu'on ne faisait rien pour venir en aide aux détenus.*

Alex Edmison

suite de la page 8

contact avec des travailleurs et des penseurs à travers le pays et dans le monde entier. Qu'il s'agisse de membres de la police du Thames Harbour ou d'ex-détenus, de criminologues d'Oxford et de Louvain ou encore de volontaires de l'île de Vancouver, Alex les présentaient tous l'un à l'autre.

Sa propre nomination à la Commission nationale des libérations conditionnelles lui a permis d'utiliser cette faculté intuitive spéciale qu'il possédait pour décerner les cas vraiment "méritants". Tout au long de son mandat, il a apporté une contribution additionnelle en améliorant les relations de la Commission avec le public grâce à ses apparitions fréquentes et à ses talents d'orateur.

Tout comme dans le cas de son contemporain J.D. Hobden, on a reconnu la valeur et la contribution spéciale de J. Alex Edmison pour le pays en le nommant membre de l'Ordre du Canada.

Frank Miller, ancien agent de classement, membre de la Commission nationale des libérations conditionnelles et maintenant secrétaire de l'Association nationale intéressée à la justice criminelle.

Bill McGrath

suite de la page 15

des jeunes adolescents. A son avis, ils cherchent désespérément les solutions aux problèmes sociaux qu'ils n'arrivent pas à trouver auprès de l'Église, de l'école ou des parents.

Il est en outre convaincu que le crime est la responsabilité de la société et que les injustices sociales et les infracteurs que ces dernières engendrent souvent ne peuvent pas être simplement relégués en prison et oubliés.

Tant que nous ne ferons pas vraiment participer le public en lui montrant le lien qu'il y a entre le crime et l'injustice sociale, nous n'arriverons pas à régler le problème du crime. Les détenus et leurs crimes sont un miroir de certains des aspects les plus déplaisants de la société; c'est de cela que les gens doivent prendre conscience afin de remédier à la situation.

Il y a quelques années, les gens ne savaient pas grand-chose sur les prisons et ne s'en préoccupaient pas, car rien de ce qui concernait ce domaine ne pouvait les toucher. D'après M. McGrath, cette attitude change rapidement. De plus en plus de bénévoles veulent pénétrer dans les prisons, rendre visite aux détenus et voir par eux-mêmes ce qui s'y passe. Les gens commencent à prendre conscience qu'ils doivent accepter les anciens détenus et les aider en leur trouvant du travail.

La Société canadienne pour la prévention du crime existe depuis de nombreuses années, mais bien des changements ont marqué les étapes de son évolution. Elle a été créée en 1919 sous le titre d'Association canadienne pour le bien-être des prisonniers, qui fut remplacé en 1936 par celui d'Association pénale du Canada. En 1956, la Delinquency Division (division de la délinquance) du Conseil canadien du Bien-être (CCBE), qui avait été créé en 1944, s'est fusionnée avec l'Association pénale du Canada pour former l'Association canadienne de criminologie, division du CCBE. En 1970, elle a pris le nouveau titre de Société canadienne de criminologie (SCC) et s'est affilié au Conseil canadien de développement social, l'ancien CCBE. En 1975, l'ACC et le CCDS se sont scindés. Enfin en 1977 était créée la Société canadienne pour la prévention du crime. Aujourd'hui cet organisme cherche à changer les attitudes et à montrer la voie en matière de politiques et ne fait plus directement parti des services correctionnels.

Songeant à son avenir, Bill McGrath ne sait pas du tout ce qu'il va faire, mais quel que soit son choix, il est certain qu'il sera actif et continuera d'apporter son aide, en s'attachant probablement à corriger les injustices sociales.

Qui leur tendra la main?

Les 100 ans de dévouement de l'Armée du Salut aux "défavorisés et aux laissés pour compte"

"L'idée voulant que la prison puisse rendre les hommes meilleurs est une illusion. La justice châtie, mais elle provoque rarement l'amendement de l'infracteur . . . Le besoin d'une présence morale et spirituelle à l'intérieur des murs de nos prisons est impérieux . . ."

M. Gilmour, membre de la Commission des libérations conditionnelles de l'Ontario, 1918.

Par le major James Tackaberry

En 1865, la "Christian Mission", un organisme précurseur de l'Armée du Salut, faisait son entrée sur la scène de l'Eglise évangélique de Grande-Bretagne. Dirigé par le général **William Booth**, ce nouveau rejeton de l'Eglise méthodiste fondait des missions dans diverses parties des Îles britanniques. Le but de ce mouvement religieux était d'incarner simplement le message du Christ auprès des laissés pour compte et des défavorisés sociaux de ce territoire.

Trois ans après sa fondation, le mouvement s'organisait sur le modèle militaire, adoptait une nouvelle désignation: l'Armée du Salut (Salvation Army) et étendait son action à l'échelle du monde si bien qu'en 1882 il s'implantait au Canada. Les adeptes du mouvement sont descendus dans la rue pour la première fois en janvier de cette année; en juillet de la même année, le mouvement était déjà bien établi à London et à Toronto. La présentation du drapeau à ces deux nouveaux postes allait marquer l'inauguration officielle du mouvement au Canada et le début des cent premières années d'activités du corps d'armée canadien dans le domaine de la "réforme sociale."

*Le major **James Tackaberry***

Un des effets de cet objectif de "réforme sociale" est que depuis ses origines le mouvement s'est préoccupé très concrètement du règlement des problèmes reliés au crime et à sa répression. Ainsi l'Armée du Salut a enseigné depuis les touts débuts l'Evangile du Christ à l'intérieur de nos prisons. Fait intéressant à souligner, les premiers services religieux offerts aux détenus ont été assurés par des salutistes, eux-mêmes incarcérés à cause de leur foi et des moyens particuliers mis en oeuvre pour l'exprimer. William Booth, le fondateur de l'Armée du Salut, déclarait en 1890: "L'Armée du Salut a au moins un motif très valable de s'occuper des questions d'ordre correctionnel. Je suis fier d'être à la tête du seul mouvement religieux qui a toujours vu certains de ses membres incarcérés en raison de leurs opinions."

Le premier service religieux à être officiellement tenu dans une prison canadienne l'a été à London, le 9 février 1883. Le *London Advertiser* en faisait état de la façon suivante: "Un détachement de l'Armée du Salut composé d'une vingtaine de soldats, en majorité du sexe féminin, a pris d'assaut la prison aujourd'hui. Le portier de la prison, l'agent **Kelly**, a été tellement pris par surprise que le premier hymne religieux s'achevait à peine lorsqu'il a réalisé ce qui se passait. Après avoir tenu un service religieux à l'intention des détenus, les soldats ont sereinement battu en retraite en lui laissant de nouveau le soin d'assurer seul la garde de l'entrée de l'établissement. On croit savoir que les salutistes entendent désormais effectuer chaque semaine des visites à l'établissement."

Un an plus tard, le *Hamilton Spectator* publiait le compte rendu suivant: "Un culte a été célébré en matinée à l'intention des détenus de la prison de la rue Barton. **Hallelujah Bertha** a remis aux détenus 25 exemplaires du bulletin Cris de guerre (War-Crys). De nombreux soldats ont aussi remis des journaux aux détenus avant que la colonne ne s'ébranle vers la sortie, un dernier hymne salutiste aux lèvres. L'allocution de circonstance prononcée devant les prisonniers par le capitaine **Eastwood** a été très bien reçue."

En 1882, William Booth déclarait devant un groupe réuni à London, en Angleterre: "Je crois que les temps sont proches où les juges imposeront aux détenus sept jours de travaux à l'Hôtel de la monnaie et trois mois de service communautaire au sein de l'Armée du Salut." Cette prophétie allait se réaliser avec la mise sur pied par l'Armée d'un programme d'aides judiciaires. En 1886, le capitaine **Jones**, une jeune femme officier affectée à Toronto, est devenue le premier officier canadien à travailler comme visiteur attitré auprès des tribunaux. Dans ses efforts en vue de porter secours aux "filles publiques", elle était souvent appelée à comparaître en cour pour demander au juge de lui en confier la garde. Lorsque ses demandes étaient accueillies favorablement, les filles étaient alors conduites au refuge de l'Armée du Salut où elles étaient prises en charge jusqu'au moment choisi pour leur réintégration dans la société. En 1887, on pouvait lire dans le *Toronto Globe* les lignes suivantes: "Le capitaine Jones visite toujours les maisons les plus mal famées de la ville, seule et quelquefois avec le capitaine **Kelly**. Par ces visites et d'autres visites effectuées à la cour municipale, les responsables du Refuge ont pu ainsi depuis l'ouverture du Centre, il y a quatre mois, sauver du vice des centaines de filles."

Un événement marquant de l'année 1890 a été la publication de l'ouvrage de William Booth acclamé par les critiques et encore lu par de nombreux lecteurs: *In Darkest England and the Way Out*. Cet ouvrage qui traite des criminels et des services correctionnels pose entre autres les questions suivantes: "Qui tendra la main à ces hommes? Quel sort leur réserve-t-on? La société dans son ensemble n'est qu'un étau aux machoires acérées et cruelles pour le criminel qui sort de prison." Et Booth d'ajouter: "Les responsables de nos prisons devraient en faire de véritables maisons de redressement aptes à rendre l'homme meilleur à sa sortie qu'au moment de l'admission. En réalité le résultat final est souvent à l'opposé de cet objectif." Faisant allusion aux nombreux salutistes qui ont dû passer un certain temps à l'ombre, le général déclare: "L'homme qui a été incarcéré pour une bonne cause apprend à évaluer le régime disciplinaire des prisons avec plus de sympathie pour les personnes qui y sont écrouées que ne le font les juges et les législateurs qui eux voient la prison de l'extérieur. Nos gens n'ont jamais appris, Dieu merci, à voir dans le prisonnier un simple condamné. Le détenu demeure un être humain qui a droit de la part de la société aux mêmes soins et à toute l'attention qu'un fils malade peut recevoir de sa mère."

Dans son livre, William Booth recommande un traitement particulier pour les délinquants primaires afin de les protéger de la corruption qui règne en prison. Il propose également de veiller à ce qu'il y ait quelqu'un auprès du détenu qui comparaît en cour, afin de l'aider à s'orienter et à se loger. Il propose aussi d'autres mesures visant à favoriser l'essor des centres d'accueil pour les ex-détenus, à permettre l'accès des salutistes aux prisons, à assurer la surveillance des détenus bénéficiant d'un permis de libération ou d'une libération conditionnelle et à trouver un emploi aux détenus mis en liberté. Il suggère également, près d'un siècle avant l'instauration de l'aide juridique, de permettre aux nécessiteux d'avoir accès aux services d'un avocat-conseil.

L'année 1890 a marqué l'inauguration du premier centre pour ex-détenus situé au coin des rues Yonge et Eglinton, au nord de l'agglomération urbaine de Toronto. L'enseigne **Dawson**, qui oeuvra durant plus de 50 ans dans les Services correctionnels canadiens, fut nommé directeur du Centre. Un chariot tiré par des chevaux, peint en rouge, officiellement appelé "The Deliverer", mais plutôt connu sous le nom de "panier à salade" (ou "Red Maria") s'est mis à circuler dans les rues de Toronto et à amener au centre d'accueil les détenus nouvellement élargis de l'une ou l'autre des prisons municipales. Le centre comprenait un certain nombre d'ateliers industriels au nombre desquels se trouvaient une boulangerie produisant 800 pains par semaine, un atelier de sciage de bois où travaillaient 8 hommes pendant les mois d'hiver, un atelier de réparations ainsi qu'un atelier de fabrication de bottes et de chaussures. A cette époque on pouvait lire les lettres S.A. gravées sur les clous des semelles des souliers et bottes portés par de nombreux ouvriers. D'autres centres d'accueil de même type se sont ensuite ouverts à Kingston, London et Hamilton.

*Le capitaine **Abby Thompson**, premier officier commandant du corps de Kingston. Un chef dynamique, ses exploits ont été rapportés par le journal local et elle a connu une renommée nationale après que le Premier ministre **Sir John A. Macdonald** eut assisté à une de ses réunions. Un yacht et un savon ont été nommés en son honneur.*

En 1893, les premiers officiers de l'Armée du Salut étaient affectés expressément auprès des tribunaux municipaux. La même année était créée la Ligue de la miséricorde (League of Mercy). Le communiqué qui en annonçait la création se lisait ainsi: "La Ligue de la miséricorde est créée en vue de l'organisation de visites dans divers hôpitaux et prisons situés à Toronto et dans d'autres villes." Durant plusieurs années, la Ligue a été le fer de lance d'un programme de visites intensives touchant diverses prisons au pays. En 1898, des officiers de l'Armée du Salut ont été invités à tenir un service religieux au Mercer Institute, un centre de détention pour femmes situé à Toronto et ce sont les efforts des membres de l'Armée qui ont inspiré à cette époque l'ouverture à Toronto du premier tribunal pour femmes.

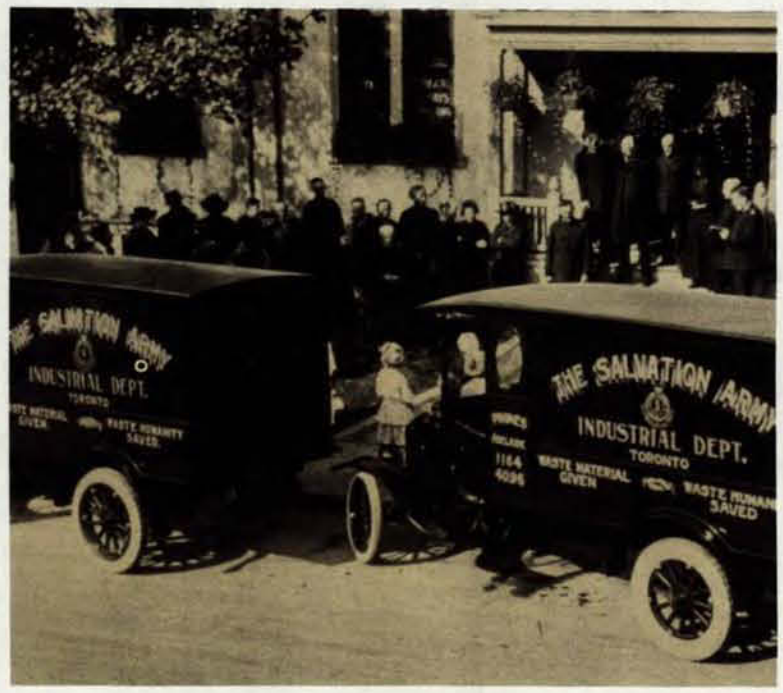

En octobre 1920, une cérémonie commémorative eut lieu pour souligner l'acquisition de six nouveaux camions motorisés destinés à l'Armée du alut. Cet organisme pouvait alors convertir les rebuts, obtenir des fonds et poursuivre son oeuvre humanitaire

En 1903, le ministre fédéral de la Justice donnait aux officiers de l'Armée du Salut liberté d'accès aux cinq pénitenciers alors en existence. Les détenus du Pénitencier de Kingston avaient déjà accès aux services religieux de l'Armée du Salut à intervalles plus ou moins réguliers. Il est à noter que c'est le major **Blanche Read** qui a été la première femme à assurer la prédication aux détenus de Kingston. D'après un rapport publié en 1906, l'Armée du Salut assurait des services religieux permanents dans 50 prisons et pénitenciers disséminés à travers le pays.

En 1903, le colonel **Pugmire**, secrétaire national de la Section de l'Armée du Salut responsable des services correctionnels, s'adressait en ces termes au National Prison Congress à Albany, dans l'Etat de New York: "Les mesures répressives ont très rarement eu pour effet de provoquer l'amendement du détenu. C'est plutôt le contraire qui s'est produit le plus souvent. J'oserais dire que le noeud du problème réside plutôt dans le relèvement moral du criminel. La grâce transformatrice de Dieu constitue le seul rempart contre les risques de dégénérescence morale auxquels sont exposés tous les pécheurs."

Vers la même époque, le brigadier **W.P. Archibald**, officier de l'Armée du Salut chargé des services correctionnels, est devenu le premier agent de liberté conditionnelle nommé par le gouvernement fédéral. Archibald avait mis sur pied un système de surveillance des libérés conditionnels si efficace qu'il a servi de fondement au premier régime de libération conditionnelle mis en oeuvre au Canada.

Premier tribunal pour mineurs

Le premier tribunal pour mineurs établi au Canada a inauguré ses travaux à Winnipeg, le 5 février 1909, dans un centre de détention pour jeunes délinquants tenu par l'Armée du Salut. Les responsables du centre, le capitaine d'état-major **McAmmond** et sa femme, avaient choisi la salle de séjour du couple pour tenir les audiences.

suite à la page 11

Des idées qui ont soutenu toute une décennie

Les Conférences de Calderwood des années 50

Par Frank Miller

Le Commissaire adjoint aux pénitenciers, **Ralph March**, portait un toast en l'honneur des "Sociétés d'aide aux prisonniers". La réponse lui était donnée par le rév. **J.D. Hobden**, de la Société John Howard de la C.-B. Le juge **Frank Hamilton**, de la Manitoba Welfare Association, portait un toast aux "Services gouvernementaux". **Al MacLeod**, directeur du Service des pardons, lui répondait. La date: le 16 février 1954. Le cadre: "Calderwood", au Collège du personnel pénitentiaire à Kingston. L'occasion: le dîner de la première conférence qui réunissait les Sociétés d'aide aux prisonniers, le Service des pardons, la Commission des pénitenciers et le Service national de l'emploi. Vingt représentants de diverses régions du Canada ont discuté pendant trois jours des incidences de la nouvelle pénologie au Canada.

Les pénitenciers mettaient en oeuvre de nouveaux programmes de réadaptation; des organismes d'assistance postpénale voyaient le jour dans chaque province. La Direction des placements spéciaux du Service national de l'emploi reconnaissait que les anciens prisonniers avaient besoin d'aide et, surtout et avant tout, le Service des pardons offrait la possibilité de la libération conditionnelle à un plus grand nombre de détenus.

Les gens voulaient parler des sujets qui les intéressaient. Or, à cette époque, les conférences et les colloques étaient encore très rares. Les Congrès pénaux canadiens tenus en 1947 à Windsor et en 1949 à Kingston ont été suivis du Congrès américain qui s'est réuni à Toronto en 1953. Et c'est tout. Le premier Congrès canadien des services correctionnels n'eut lieu qu'en 1957.

Le moment était venu d'entreprendre une action commune. Les pénitenciers voulaient parler de leurs réussites. Les Sociétés John Howard désiraient vivement offrir leurs services. Le Service des pardons voulait avoir l'assurance que les pénitenciers savaient vraiment ce dont ils parlaient et que les organismes d'assistance postpénale pouvaient vraiment offrir de la surveillance, c'est-à-dire dans le style du Service des pardons. L'initiative est donc venue de ce dernier, qui a organisé les réunions qui suivirent.

De la bonne volonté et un but commun: "la réadaptation du délinquant" firent une réussite de la première Conférence de Calderwood. On avait aménagé des lits superposés et on était à plusieurs dans une chambre, ce qui a facilité les séances de travail où chacun essayait d'établir un plan de coopération. Les programmes de formation, le counselling, les préparatifs en vue de la mise en liberté, la prise de décisions en matière de libérations conditionnelles, la surveillance, tous ces sujets ont donné lieu à des débats animés.

Quatre conférences nationales annuelles se sont déroulées à Calderwood. Dès 1956, à la troisième conférence, la diversité de la représentation, le nombre de participants et les sujets de l'ordre du jour traduisaient une plus grande sophistication. Le compte rendu de la Troisième conférence des organismes d'assistance postpénale et des services gouvernementaux sur le traitement des délinquants au Canada fait état d'une représentation étendue: quatre ministères provinciaux des services correctionnels, et cinq organismes fédéraux dont la GRC et le Bureau fédéral de la statistique. Treize organismes d'assistance postpénale participaient, ainsi que la Division de la criminalité et de la délinquance du Conseil canadien du bien-être social (précurseur de la Société canadienne pour la prévention du crime). Cinquante-deux personnes en tout ont pris part à la troisième conférence.

Optimisme et goût de l'action

"Quelles sont les exigences du Service des pardons en matière de surveillance?", "Autorité et surveillance dans le domaine de la libération conditionnelle", "L'enquête communautaire en vue de la libération conditionnelle", "Les problèmes du placement des anciens détenus", tels étaient quelques-uns des points de l'ordre du jour. L'exposé qu'a fait **Bill McGrath** des "Faits nouveaux dans le domaine des services correctionnels pour adultes au Canada" était empreint de l'optimisme et du goût de l'action que l'on manifestait alors.

La Quatrième conférence, tenue en 1957, a révélé des failles qui montraient que la lune de miel était bel et bien finie. Le Service des pardons, qui était en pleine expansion et comptait un plus grand nombre de libérés conditionnels exposés au risque, éprouvait le besoin d'exercer davantage de contrôle sur ses partenaires. Les sociétés d'assistance postpénale, en plein essor et remplies de l'assurance que leur donnait un professionnalisme d'inspiration nouvelle contestaient chaque démarche visant à leur imposer un contrôle. Le désaccord portait essentiellement sur les documents de travail qui avaient été établis sur des sujets comme les "Normes de surveillance" et les "Enquêtes communautaires".

Ère nouvelle

Sans aucun doute, les conférences nationales étaient maintenant, enfin, trop vastes pour pouvoir continuer. Tout le monde voulait en faire partie. L'année 1957 vit la création de cinq conférences régionales qui comptaient chacune un nombre de participants bien supérieur à celui de la dernière réunion nationale. Mais la fin était venue en dépit d'une recommandation du Comité Fauteux qui préconisait leur continuation. Une ère nouvelle avait commencé avec le premier "Congrès canadien des service correctionnels" tenu à Montréal en 1957 et dont l'initiative appartenait au secteur privé.

Les changements que devaient connaître les années cinquante avaient fait des Conférences de Calderwood une nécessité pour leur époque. Chaque région du pays et chaque secteur des services régionaux y étaient représentés. **Albert Côté**, du Service des pardons du Québec, et **Emmanuel Grégoire**, de Montréal, constituaient une forte présence canadienne-française. La nouvelle province de Terre-Neuve avait envoyé un nouveau venu, **Bill McCabe**, faire connaissance avec un ancien, **J.D. Hobden**, de la Société John Howard de la C.-B. Le Service national de l'emploi pouvait fournir un apport par l'intermédiaire de son chef national des placements spéciaux. **A.M. Kirkpatrick** commençait juste sa carrière auprès de la Société John Howard de l'Ontario. Ces personnes et d'autres ont apporté à Calderwood des idées et des plans sur lesquels les services correctionnels devaient s'appuyer durant toute la décennie.

Premier contrat de rémunération à l'acte

Signent le premier contrat de frais pour services de surveillance obligatoire à Halifax, en 1971 ***Frank Miller****, directeur exécutif du SNLC,* ***Hector Porter****, président de la Société John Howard de la Nouvelle-Ecosse et* ***Bernard Hofley****, Solliciteur général adjoint du Canada*

Qui leur tendra la main ?

suite de la page 10

En 1917, la Sûreté municipale de Winnipeg accueillait pour la première fois des femmes dans ses rangs. Une des deux premières femmes à y être admises étaient l'adjudant **Andrews**, ancienne surveillante du centre de rééducation Kildonan tenu par l'Armée. Une de ses tâches était de s'entretenir personnellement avec toutes les femmes interpellées par la police des moeurs. Durant toutes ces années, elle a su fournir des conseils à ces jeunes filles et leur trouver un toit convenable. Le commandant **McElhenny** a exercé les mêmes fonctions à Peterborough, en Ontario. Un grand nombre des jeunes femmes qu'elle a aidées ont pu réintégrer la société et devenir d'honnêtes citoyens.

C'est le major **Hobbins**, salutiste et agent de probation bénévole de London, en Ontario, qui est à l'origine des premiers efforts de mise sur pied en 1944 d'un service de probation bénévole. Ses services étaient si appréciés qu'il a été invité à exercer ces fonctions à plein temps en 1949. L'Armée du Salut s'est engagé cette année-là dans la prestation de ce type de services et s'y est ensuite employé activement jusqu'à tout récemment.

La Maison de la concorde (House of Concord), située aux limites de Toronto, a été ouverte en février 1959 afin de servir de centre d'accueil pour les jeunes probationnaires. D'autres centres ont ensuite été ouverts près de London, en Ontario et de Langley, en Colombie-Britannique. Même si les fonctions du centre de Toronto ont depuis été modifiées, son activité est toujours couronnée de succès. L'accent a été mis ces dernières années sur les services correctionnels assurés par la collectivité et l'Armée du Salut s'est dépensé beaucoup dans ce secteur de diverses façons: surveillance des libérés conditionnels, services provinciaux de probation, programme de médiation entre la victime et l'infracteur, surveillance des détenus libérés sur remise de cautionnement, programme d'aide à la victime et aux témoins, surveillance de neuf centres correctionnels communautaires et dans le cas de la Colombie-Britannique, coordination des services d'aide juridique assurés en vertu d'un contrat. Ces services sont offerts en plus des services permanents assurés par l'Armée auprès des tribunaux et des établissements.

Foyer Concord — ouvert en 1959 à Toronto afin de servir de centre d'accueil pour les jeunes probationnaires

L'affirmation suivante faite en 1918 par M. **Gilmour**, membre de la Commission des libérations conditionnelles de l'Ontario, souligne les besoins satisfaits et le rôle unique joué par l'Armée du Salut dans le secteur correctionnel: "L'idée voulant que la prison puisse rendre les hommes meilleurs est une illusion. La justice châtie, mais elle provoque rarement l'amendement de l'infracteur. En règle générale, l'homme tend, sous les influences corruptrices de la prison, à s'avilir et les détenus élargis posent avec impunité des actes qu'ils auraient refusé de commettre avant leur incarcération. Il est donc impérieux de pouvoir s'appuyer sur une certaine forme de présence morale et spirituelle à l'intérieur de nos prisons si l'on veut faire contrepoids à ces influences négatives et les surmonter. L'Armée du Salut assure cette présence au sein de nos établissements. Les offices que ce groupe célèbre et les contacts individuels et chaleureux qu'ont les officiers de l'Armée avec les détenus n'ont pas de prix."

Le Conseil des Églises pour la justice et la criminologie

Combattre l'injustice et l'hypocrisie

OTTAWA — Avez-vous déjà été attaqué par un détenu qui s'en est tiré à si bon compte par la suite que c'est vous qui vous sentiez coupable? Ou peut-être vous êtes-vous senti démuni et frustré en constatant que vous ne pouviez rien faire, à cause d'une bizarrerie du système, pour aider un collègue ou un détenu dont vous étiez responsable?

Le Conseil des Églises pour la justice et la criminologie se bat sans relâche contre l'injustice et l'hypocrisie. Dans sa lutte, cette coalition oecuménique fait appel à des bénévoles, à des "animateurs" régionaux, à un très vaste réseau d'églises ainsi qu'au dynamisme de gens comme M. **Dave McCord**, directeur administratif du mouvement depuis 1974, année de sa fondation.

M. McCord dispose d'un budget d'environ 100 000 $. Au cours d'une entrevue, il ne cesse de répondre au téléphone, de serrer les dents puis de sourire, essayant de toute évidence de convaincre son interlocuteur, à l'autre bout du fil, à croire que le financement ne pose pas autant de problèmes, qu'on le croit.

"Maintenant, je dois passer environ 80% de mon temps à chercher des fonds", déclare M. McCord en soupirant, et il ajoute que le tournant qu'a pris dernièrement l'économie canadienne rend son travail encore plus difficile.

***Dave McCord**, directeur exécutif du Conseil des Églises pour la justice et la criminologie. Photo: **Rick Blanchard**.*

Humaniser le système

Essayer d'humaniser le système de justice pénale, c'est aussi tenir compte des sentiments des agents de correction, en plus de faire des pressions auprès des politiciens en vue d'obtenir des réformes, d'organiser des ateliers sur la réconciliation de la victime avec l'infracteur, ou encore de convaincre les paroissiens de réfléchir avant de condamner des ex-détenus une deuxième fois pour une même infraction.

L'année dernière, le Conseil a financé la mise sur pied d'un atelier destiné aux agents de correction et à leurs conjoints à Moncton (N.-B.). "Nous attendions 15 couples, il en est venu 50," déclare l'ancien aumônier de l'établissement de Cowansville.

En mars dernier, le Conseil et le Conseil chrétien de la réconciliation ont attiré 100 personnes des pénitenciers de Dorchester et de Westmorland à un colloque d'une fin de semaine sur la tension subie par les agents de correction et les policiers. Ce colloque était organisé par l'aumônier du SCC de la Région de l'Atlantique, M. **Pierre Allard**, ainsi que par **John Gothreau**, **Pat Boudreau**, Soeur **Gloria Boudreau** et **Claudette Shea**.

Selon M. McCord, "la société demande aux policiers et aux employés des prisons de faire un travail très dur, qui réduit la dimension humaine. C'est contre cela que nous travaillons. Nous ne croyons pas que c'est simple; nous ne sommes pas une bande de redresseurs de torts ou de coeurs tendres."

M. McCord, qui a été ordonné il y a vingt-cinq ans ministre de l'Église unie, précise les origines du conseil. "Le rôle de l'aumônier dans le domaine carcéral est très important, bien que limité. C'est pourquoi, vers la fin des années 60, les aumôniers ont commencé à se rassembler et ils ont décidé de faire plus."

Le père **Noël Mailloux**, qui est devenu le président fondateur du Conseil et qui jouit aujourd'hui d'une réputation internationale dans le domaine de la psychologie, ainsi que le rév. **Gordon Stewart** ont été à l'origine d'une approche oecuménique plus large relativement à la place de l'Église dans les questions propres à la justice. "Les Églises unies et anglicanes ont décidé de faire elles aussi quelque chose et elles se sont bientôt jointes à la Conférence canadienne des évêques catholiques; après plusieurs années, le conseil vit le jour," souligne M. McCord.

Le Conseil canadien des Églises, la Conférence des évêques catholiques du Canada ainsi que le Mennonite Central Committee ont été trois des organismes les plus actifs au sein du Conseil actuel, qui compte actuellement 21 organismes membres.

En souriant, M. McCord déclare "nous ne sommes pas un groupe d'écervelés". Parmi les anciens présidents figurent l'ancien Commissaire du SCC, M. **Paul Faguy**, et l'ancien chef du Service des libérations conditionnelles, M. **Frank Miller**, et le président actuel est M. **Hans Mohr**, qui faisait partie de la Commission de réforme du droit.

Programme de solutions de rechange

L'influence et le travail du Conseil des Églises ont pris sans cesse de l'ampleur, grâce aux réseaux chrétiens déjà établis et à la mise en oeuvre de programmes propres au Conseil, comme "Solutions de rechange", créé en 1976. Environ 11 000 églises dispersées à travers le Canada ont reçu, par l'entremise de groupes d'étude biblique, des cahiers d'information portant, entre autres, sur des questions relatives à la justice et à la réconciliation.

Le programme "Solutions de rechange" chapeaute maintenant des centaines de projets distincts dans les domaines de la réconciliation, de la prévention du crime, de la déjudiciarisation, des réformes juridiques ainsi que de l'éducation, et ce, par le biais de différents médias. Pour M. McCord, le Conseil des Églises est plus un mouvement qu'une organisation et compte actuellement 12 animateurs et coordonnateurs, pour la plupart bénévoles, dont les tâches vont de la distribution d'affiches aux églises à la mise sur pied de programmes comme ceux qui ont été créés à Montréal et dans le cadre desquels des volontaires assistent aux audiences ou des services sont offerts aux victimes.

Des bénévoles ont récemment travaillé avec des anciens détenus au Festival chrétien d'Ottawa; ils faisaient faire le tour de différents kiosques aux visiteurs et donnaient des renseignements à l'appui des entrevues enregistrées faites avec des victimes par **Roy Bonisteel**, de la CBC, dans le cadre de son émission, *Man Alive*.

"Lorsqu'une personne rencontre un ex-détenu, toutes ses opinions préconçues s'en trouvent changées," déclare M. McCord. "La rencontre fait éclater des sentiments profonds et met les gens en face de la réalité. Elle les oblige à laisser tomber les stéréotypes. Il est impensable qu'aujourd'hui encore des gens disent: "Nous sommes les bons et eux, dans les prisons, ce sont les mauvais," ajoute-t-il.

Le Conseil des Églises n'a aucun contrat le liant au ministère du Solliciteur général. Par le passé cependant, celui-ci a déjà financé en partie son programme "Solutions de rechange".

M. McCord est d'avis que les huit dernières années ont sans aucun doute mené "à une plus grande prise de conscience de ce qui se passe vraiment dans le domaine correctionnel.

Dans les ateliers avec les groupes religieux, nous pouvons juger de la compréhension d'après les questions posées . . . et nous constatons sans contredit une amélioration."

M. McCord et le Conseil des Églises mènent leur action au profit des pauvres. "Pour nous, l'injustice est partout. J'ai rencontré un garçon, au pénitencier, qui était incarcéré parce qu'il avait, pour la huitième fois, "emprunté" une automobile pour se balader; s'il tient autant à conduire, pourquoi ne pas lui donner un tracteur et lui faire labourer un champ au lieu de l'envoyer là où il ne peut être productif", soutient M. McCord.

Le bulletin du Conseil des Églises, intitulé *Update* et créé en décembre dernier, s'interroge sur la nécessité d'envoyer tant de Canadiens en prison pour les punir de leurs crimes. Selon un texte du bulletin, au Canada le riche s'enrichit et le pauvre est incarcéré.

Dans la livraison du printemps de 1982, l'ancien commissaire **Paul Faguy** écrivait: "Je ne suis pas de ceux qui croient, du moins pas encore, que nous pouvons nous passer de prisons. Je suis bien forcé d'admettre qu'il y a et qu'il y aura toujours des infracteurs contre lesquels le public doit être protégé, mais dans des conditions raisonnables. Par contre, il y a des milliers d'autres infracteurs à qui l'incarcération n'apportera rien, qui ne sont pas un danger pour la société et qui pourraient s'y intégrer relativement bien si on avait recours à d'autres solutions que l'incarcération".

Importance des services individualisés offerts par les petits groupes d'inspiration chrétienne

TORONTO — Les organismes privés oeuvrant dans le domaine correctionnel tendent à être de taille plutôt modeste, mais leur activité a des répercussions qui dépassent de loin leurs dimensions. L'activité chrétienne des bénévoles au sein des services correctionnels est aussi inhérente à ces services que la notion de clémence.

Si l'église désignée sous le nom de Church Army in Canada est un organisme d'envergure — en fait elle jouit d'une audience universelle —, seuls cinq de ses 45 officiers canadiens oeuvrent à plein temps dans les services ocrrectionnels et essentiellement auprès des tribunaux et prisons provinciales. La monnaie de poche offerte aux prévenus durant les pauses-café prises en cours d'audience ou les programmes de déjudiciarisation offerts aux jeunes contrevenants et aux infracteurs primaires sont des services dispensés depuis près d'un demi-siècle par cet organisme.

Des laïcs anglicans entrent ainsi en contact en toute simplicité avec des infracteurs de tous ordres. C'est ainsi que les libérés conditionnels à la recherche de conseils ou d'un endroit où séjourner, ou détenus provisoirement en attendant la révocation de leur libération et les nouveaux détenus des prisons provinciales peuvent, s'ils le désirent, bénéficier de services d'assistance sociale marqués en filigrane par l'esprit évangéliste. Parfois, l'objectif vise à resserrer le fossé entre le détenu et les employés des établissements: c'est dans cet esprit que travaille le groupe d'études bibliques de **Mark Dickson**, au Pénitencier de Dorchester.

Autre exemple de cette activité, **David Lajeunesse** rend visite à un détenu qui, après avoir bénéficié d'une surveillance obligatoire, est incarcéré à la prison de la rue Don de Toronto à la suite d'une accusation de meurtre portée contre lui. La victime est un mannequin de cette ville. Les journaux où l'on retrouve étalés les détails du crime se vendent comme des petits pains. Les stations de radio déblatèrent contre l'accusé et le régime de surveillance obligatoire. Imperturbable devant ces invectives, Lajeunesse vaque sereinement à ses occupations. La seule observation qu'il fera à la fin de sa visite est la suivante: "Une seule chose est sûre, j'aime mieux faire affaire avec un détenu qu'avec des grenouilles de bénitier. Lui au moins sait que tout ne tourne pas rond dans le meilleur des mondes."

suite à la page 16

*Le capitaine **Ray Taylor**, directeur du "Church Army" au siège social du 397, avenue Brunswick. Photo: **Rick Blanchard**.*

LA SOCIÉTÉ ELIZABETH FRY

"Les problèmes auxquels se heurtent les femmes ne changent pas."

OTTAWA — En 1813, Mme **Elizabeth Fry**, quakeresse, se faisait incarcérer dans la prison Newgate d'Angleterre afin de connaître les conditions véritables d'incarcération qui y règnent et de pouvoir en témoigner en qualité de chrétienne.

Quatre ans plus tard, Mme Fry (1780-1845) dévoilait la vérité à un comité parlementaire de la Chambre des communes d'Angleterre et formulait quelques recommandations: Abolir la peine capitale, donner du travail aux prisonniers, les rémunérer, les instruire et les classer et nommer des femmes à la direction des prisons.

Le travail se poursuivit dans toute la Grande-Bretagne par l'établissement de "Comités de femmes" qui se rendaient dans les prisons et aidaient les prisonniers, par exemple, en leur fournissant des aiguilles à tricoter et en se chargeant de vendre leurs produits afin qu'elles disposent d'un pécule le jour de leur libération.

Le nom d'Elizabeth Fry a été officiellement associé à un groupe dynamique de la Colombie-Britannique en 1939, dont le siège social était à Vancouver. Dix ans plus tard, la Société Elizabeth Fry de Kingston était mise sur pied, suivie de celles d'Ottawa, en 1951, et de Toronto, en 1952.

***Elizabeth Fry** entrant à la prison Newgate. Reproduction du **Elizabeth Fry**, Quaker Heroine de **Janet Whitney**, courtoisie de **Benjamin Blom** Inc., New York, 1972.*

Le Canada compte aujourd'hui 15 Sociétés Elizabeth Fry autonomes. Ce sont des organismes bénévoles oeuvrant auprès des femmes qui ont eu des démêlés avec la justice et souvent auprès de femmes qui sont dans le besoin, par exemple, à la suite de la rupture de leur foyer.

Ces organismes offrent, en règle générale, des services d'hébergement et de counselling, de l'aide au tribunal, des visites dans les prisons et l'aide au moment du retour dans la collectivité.

***Phyllis Haslam**, ancienne directrice exécutive a reçu une citation du Commissaire pour service méritoire en juin 1982*

L'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry, constituée en société en 1978, existe depuis treize ans et a pour mandat de fixer des normes élevées aux programmes et services offerts par les sociétés membres et d'assurer leur respect, de demander que des réformes soient apportées au système de justice pénale et de sensibiliser le public. À l'instar des quakers anglais, les membres d'aujourd'hui cherchent des solutions de rechange à l'emprisonnement.

Afin de bien comprendre l'effort humain et spirituel nécessaire pour produire de tels fruits, il est utile de retracer les débuts d'une de ces sociétés, par exemple, la Société Elizabeth Fry de Toronto.

La Société Elizabeth Fry de Toronto, la première à ouvrir un bureau complet, s'est inspirée du travail de la regrettée **Agnes Macphail**, un député qui a prononcé plusieurs discours sur la réforme carcérale et qui a pressé la Commission Archambault d'examiner le système carcéral, il y a 45 ans. Entre autres, de 1950 à 1952, elle a eu des contacts avec l'organisme **Alice Huston** Alliance, dont elle a encouragé les membres, dans un discours, à jeter les bases de l'organisation à Toronto.

Mme **Helen Tracy**, présidente fondatrice, signalait un an plus tard: "Nous nous sommes intéressées à plus de 30 femmes et jeunes filles. Nous avons rendu régulièrement visite à beaucoup d'entre elles, toutes les deux ou trois semaines, pendant leur détention et, après leur libération, nous leur avons prêté assistance."

Mme Tracy a déclaré que la Société comptait à ses débuts 166 membres et cinq membres honorifiques, qu'elle disposait d'une constitution écrite et approuvée et qu'elle faisait des démarches auprès du gouvernement provincial. C'est le 1er août 1953, qu'entrait en fonction à temps plein, une directrice administrative, Mlle **Phyllis Haslam.**

Au cours de ses neuf premiers mois de travail, Mlle Haslam a eu des contacts avec 204 femmes, détenues ou anciennes détenues, dont 40% avaient enfreint la Loi sur la réglementation des boissons alcooliques, 24% avaient fait des chèques sans provision, utilisé le compte d'autres personnes ou volé de l'argent ou des biens et 14% avaient été accusées de faire du vagabondage ou de la prostitution ou de mener une "vie oisive et de moeurs dissolues."

À la même époque, Mme **Joan Peck**, présidente du Comité de l'éducation, signalait que 60 conférenciers avaient pris la parole devant des organismes religieux et de bienfaisance. Pour sa part, Mme **Ruth Goodall**, présidente du Comité de réinsertion sociale, déclarait que les membres de la Société avaient effectué plus de 100 visites à la maison de correction Mercer et avait donné en cadeau aux prisonnières des produits de beauté et de la nourriture.

La transformation en 1970 du vieux bureau, situé au troisième étage d'un immeuble délabré de la rue Jarvis, en un siège social et en un lieu de résidence neufs ne s'est pas faite tout simplement parce que quelqu'un l'avait jugé nécessaire. De très nombreuses personnes ont dû travailler pendant des années avec dévouement pour réaliser la croissance de la Société.

Mlle Phyllis Haslam rappelle, dans un article paru il y a dix ans dans le *Catholic Register*, qu'il a fallu presque un an avant que les détenues manifestent le moindre signe d'acceptation des membres de la Société et ce, simplement parce que les prisonnières doivent toujours se sentir suffisamment rassurées avant de faire confiance aux personnes de l'extérieur.

Les antécédents de Mlle Haslam, une fois connus d'une prisonnière, aurait cependant suffi à faire tomber toutes les barrières. Elle est née de parents missionnaires en Inde, elle a travaillé pour payer ses études pendant la Grande dépression et a obtenu un diplôme en mathématiques et en physique, puis un autre en éducation physique, et un dernier en assistance sociale. Elle a occupé son premier poste dans le domaine de l'assistance sociale, a été à la maison d'éducation surveillée Galt pour filles, et c'est là qu'elle a décidé qu'elle consacrerait toute sa vie aux détenues. Ce n'est qu'après avoir travaillé pendant 18 ans auprès de la Young Women's Christian Association (YWCA) qu'elle a pu se donner toute entière aux prisonnières, à titre de directrice de la Société Elizabeth Fry de Toronto.

D'après Mme **June Callwood**, journaliste au *Globe and Mail* et amie de la Société Elizabeth Fry de Toronto, Mlle Haslam dirigeait un personnel pouvant parfois atteindre ll personnes et elle ne s'attendait pas à une "totale transformation" des clients.

Mme Callwood rapporte: "Elle a comme objectif que les détenues s'en retournent avec le sentiment qu'elles valent plus et qu'elles sont moins méprisables que lorsqu'elles sont arrivées; l'estime de soi, même dans une faible mesure, peut leur donner le coup de pouce dont elles ont besoin pour se tirer du bourbier."

La journaliste bien connue parle aussi de l'éloquence de Mlle Haslam: "C'est une expérience inoubliable que de faire partie de l'auditoire lorsque, pour donner de l'effet, cette femme imposante commence un discours en parlant comme une prostituée."

Elle se désolait devant le portrait de femmes que les romanciers peignent en prostituées séduisantes et obsédées sexuelles, car elle savait qu'elles sont "les femmes les plus tristes et les plus malheureuses." Lorsqu'elle rencontrait quelqu'un imbu de supériorité morale envers les prostituées, raconte Mme Callwood, elle lui disait avec douceur: "Combien en avez-vous connues? J'aimerais vous en présenter quelques-unes pour que vous constatiez par vous-même quel genre de pressions subissent certaines personnes et à quel point nous leur offrons peu de ressources."

Récemment, les représentantes de la Société Elizabeth Fry de Toronto, qui célèbre son 30e anniversaire cette année, déclaraient: "Nos membres s'aperçoivent qu'elles s'occupent toujours à peu près des mêmes problèmes que lorsque la Société a commencé son oeuvre. La nature humaine ne change pas, ni les réalités sociales auxquelles les femmes se heurtent."

"Cependant," peut-on lire dans la déclaration, "plusieurs changements positifs ont été apportés au système et aux installations. Par exemple, la maison de correction Mercer qui était désuète a été fermée. Les femmes sont maintenant envoyées au Centre Vanier et puis au foyer de transition Elizabeth Fry. La Prison des femmes de Kingston connaît aussi quelques changements, à la suite d'une décision rendue récemment par la Commission canadienne des droits de la personne . . ., et on accorde maintenant aux détenues autochtones plus de liberté culturelle."

Mlle Phyllis Haslam, qui habite Toronto, a reçu la Citation du Commissaire pour service méritoire des mains de M. **Gordon Pinder**, sous-commissaire, Programmes pour les détenus du SCC.

ENTRE NOUS

est une publication de format tabloïd destinée au personnel du Service correctionnel du Canada et est publié par la Direction des communications, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Faites parvenir vos textes et photos à l'administrateur des communications de votre région ou au rédacteur:

Louis Genest

Francine Dufresne
rédactrice adjointe

Photographe: **Erik Gustafsson**

L'ESSOR DES FOYERS DE TRANSITION

Histoire d'un pionnier: Neil Libby

Par Rick Blanchard

WINDSOR — Si les voisins du 491, rue Victoria ont depuis longtemps accepté la présence à leurs côtés d'un foyer de transition pour ex-détenus, ils pouvaient difficilement se douter il y a vingt ans que ce centre serait le berceau de tout un réseau national de centres du même type.

La Société Saint-Léonard du Canada est une preuve vivante, s'il en faut, que la grande majorité des initiatives en matière de services correctionnels est le fait de la collectivité plutôt que des programmes d'inspiration gouvernementale. Le foyer de la Société Saint-Léonard situé à Windsor, en Ontario, s'élève aujourd'hui au même endroit que les deux misérables annexes d'où tout a commencé en 1962. D'une capacité d'hébergement de 21 lits, il a été spécialement conçu par un ingénieur, par ailleurs membre du conseil d'administration, de façon à ne pas lui donner un aspect trop rébarbatif.

Renforcement de la conscience sociale

Une longue liste de donateurs du secteur privé et de personnes dévouées ont rendu possible l'ouverture officielle du centre, qui a eu lieu le 10 mai 1982. Le dévouement est provenu de gens comme le vice-président du conseil d'administration, **Hector Valdez** ou **Madge Upcott**, qui a reçu une distinction honorifique des mains de l'évêque Luxton pour les vingt années passées au centre de Windsor. Les dons reçus comprennent un système d'air climatisé de Woodall Construction et du mobilier fourni pour la salle commune par Hiram Walker.

La situation décrite ci-dessus ne constitue qu'un exemple des conditions de survie et d'épanouissement des organismes du secteur privé et des conditions de renforcement de la conscience sociale. Le sens civique n'a certes pas faibli à Windsor en dépit du fort taux de chômage qui sévit dans cette ville. Ainsi la ville atteint toujours chaque année les objectifs fixés pour la campagne Centraide et ce, en partie grâce à l'important soutien de l'industrie privée en main-d'oeuvre et en ressources financières, de noter le directeur national de la Société, **Lou Drouillard**. "Cela fait de Windsor le lieu idéal pour notre bureau administratif, compte tenu non seulement de l'histoire de notre mouvement mais aussi du sens civique des citoyens de cette ville."

Drouillard est le porte-parole plutôt que celui qui préside aux destinées des 21 foyers de transition autonomes. Son bureau recrute de nouveaux membres qui peuvent s'affilier tout en conservant un statut d'organisme distinct et offre son aide en vue de la prestation de nouveaux services en matière d'éducation de la collectivité, de prévention du crime, de surveillance des détenus mis en liberté sous caution et de dédommagement de la victime par l'infracteur.

Chaque foyer remplit un rôle distinct. Ainsi le Centre New Beginnings de Windsor répond aux besoins des adolescents qui ont maille à partir avec la Justice ou qui sont en quête d'un foyer d'accueil et le centre Inn of Windsor fournit un logement et des conseils aux jeunes filles ayant à affronter des problèmes semblables. Quant au Foyer Saint-Léonard de Windsor, la proximité d'une école fait qu'il ne peut servir à abriter les ex-détenus condamnés à la suite d'un attentat sexuel contre un enfant, qu'ils soient de juridiction provinciale ou fédérale.

L'accent au centre Saint-Léonard de Windsor est mis sur les services de placement et d'orientation, explique le directeur exécutif **Skip Graham**. Selon **Ron Werner**, directeur permanent des services de placement, le centre offre simultanément au moins six programmes de formation sur place et de placement mis en place conjointement avec les programmes du gouvernement.

Le regretté Neil Libby s'entretient avec un pensionnaire à l'extérieur du foyer Saint-Léonard, à Windsor.

Au moment de la visite du représentant d'Entre nous en mai, des ex-détenus s'affairaient dans divers endroits de la ville à la construction de rampes d'accès pour les handicapés tandis que Graham réglait les détails pertinents avec les syndicats locaux des métiers de la construction. Les objections de ces derniers ont pu apparemment être surmontées.

"Nous sommes chanceux de pouvoir compter sur l'appui des citoyens en cette période de crise de l'emploi", déclare **Ted Broad**, président du conseil d'administration. "Fait digne de mention, le centre fonctionne aussi de façon très efficace. Certains anciens pensionnaires reviennent même nous aider. Quelquefois il arrive qu'ils reviennent à titre d'employeurs à la recherche de main-d'oeuvre."

Broad, relationniste attaché au quotidien *Windsor Star*, vient tout juste de terminer une bande vidéo retraçant l'historique du centre. La bande décrit les suites données à l'un des postulats de l'activité du centre: la certitude "que le fonds de la nature humaine est bon". Un des interlocuteurs interrogés devant la caméra est **Ken Bolton**, membre du conseil d'administration du Foyer Saint-Léonard de London, pasteur anglican et auteur de l'essai tout juste sorti des presses: Halfway House. Cet ouvrage retrace la dynamique sociale du mouvement et le rôle de chef de file joué par feu Neil Libby.

Pour se faire une idée du zèle déployé par Libby au début de son travail pour le Centre, il n'est pas inutile de savoir qu'il a été nommé en 1967 par les Jaycees de l'Ontario personnalité de l'Année en même temps que l'ex-leader libéral **Bob Nixon** et le ministre de l'Education de l'époque, l'honorable **Bill Davis**.

"Au début il faut éviter les gens hésitants qui risquent de se défiler devant les premières difficultés. Il faut s'entourer de gens un peu toqués, têtus et qui ont du cran. Les gens à l'esprit innovateur ne plient pas devant l'opposition. Au contraire ils vont ailleurs si la partie est trop facile. Quelquefois il faut aller chercher une nouvelle personnalité, un bâtisseur."

(Neil Libby cité dans *Halfway Home*)

Ce ministre anglican et travailleur social diplômé ne pouvait mieux se décrire. Libby, et un homme d'affaires de Windsor du nom de **Mike Sumner**, et **Robert Barnes**, C.R., membre actif comme Libby de l'Eglise All Saints, ont dû d'abord convaincre les citoyens aux abois, rivaliser de ruse avec les édiles municipaux et, en dépit d'une décision partagée du conseil municipal, aller de l'avant avec leur projet qui n'était pas sans répercussions politiques.

Les maisons de transition constituaient le sujet de la thèse de maîtrise en service social défendue par Libby à la Wayne State University de Détroit. C'est à cet endroit qu'il devait rencontrer le **rév. James Jones** du diocèse de Chicago, animateur social responsable de l'ouverture en 1954, dans cette ville de l'Etat de l'Illinois, d'un foyer de la Société Saint-Léonard.

Jones s'est révélé une source d'inspiration pour Libby selon les dires de sa femme **Margaret**, qui, à titre de travailleuse sociale, est encore très active à Windsor. "Je me rappelle avoir rangé quelques effets dans nos malles et être partie à Chicago en vacances avec Neil", d'expliquer M^me^ Libby. Jones remplit actuellement les fonctions de directeur exécutif du foyer "Concept House" situé à Miami, en Floride. Voici le résumé des débuts en Amérique de la Société Saint-Léonard tel qu'il l'a fait parvenir à Skip Graham:

"L'église St. Andrew située au coin des rues Hoyne et Washington était située à la limite de deux paroisses et attenante à l'église se trouvait la demeure du pasteur responsable de l'une de ces paroisses. L'immeuble avait été déclaré impropre à l'habitation. Je me rendis de nouveau chez l'évêque et lui demandai si je pouvais utiliser ce vieil immeuble comme lieu de rassemblement pour les ex-détenus. Il me donna son accord mais non sans me mettre en garde d'ouvrir un nouvel organisme d'assistance sociale. Son diocèse comptait déjà onze de ces organismes et il me demanda de ne pas chercher à recueillir de l'argent dans les églises épiscopaliennes. Après avoir respectueusement promis de me plier à ses directives, j'ouvris aussitôt un nouveau centre et me mis à solliciter des fonds partout où cela était admissible, notamment à l'Eglise Christ Church de Winnetka. C'est là que je devais rencontrer **M^me^ Charles Howells Coffin**, une dame d'un âge respectable qui devint plus tard la protectrice du futur centre Saint-Léonard."

(Rév. **James Jones** de Chicago)

Jones — qui avoue n'être pas un adepte du Kool-Aid et avoir même été un amateur de gin et de whiskey ces dernières années — s'est d'abord inspiré de la vie de saint Paul pour donner un nom au centre. Après que l'aumônier du Pénitencier de Sa Majesté situé à Wormwood Scrubbs, Londres, en Angleterre lui eut signalé que le saint patron des prisonniers était depuis le sixième siècle saint Léonard de France, Jones changea de désignation et plaça le centre sous la protection de ce saint.

Dans sa thèse, Libby explique: "La création de foyers de transition constitue une tentative de l'Église d'entrer en contact avec une des sous-cultures de la société et de faciliter la réinsertion sociale de ces gens. Toutefois la religion ne saurait devenir un sujet de conversation dans ces centres et aucune publicité ne sera donnée aux offices religieux tenus quotidiennement. Il reviendra à chaque pensionnaire de décider de sa pratique religieuse et de choisir, le cas échéant, l'église qui lui convient le mieux. Les pensionnaires auront également accès à des services sociaux individualisés."

L'oeuvre ainsi définie transcendait les diverses confessions conformément aux voeux d'un vénérable donateur et faisait appel à la participation des juifs, des catholiques romains et des autres églises protestantes en vue de la mise sur pied du foyer de transition.

"Je ne savais pas quel type cet abbé Libby était", raconte un ancien détenu dont les propos sont rapportés dans Halfway Home. "Je m'étais imaginé un dévot facile à duper. Eh bien, il m'a démontré en criant ciseau que ce n'était pas le cas. Après ça j'ai décidé de jouer franc avec lui. Ce type là, tout honnête qu'il était, connaissait le tabac."

Premier foyer de transition en mai 1962

Si le capital initial a été fourni par l'Eglise All Saints qui versait à Libby sa rémunération et avait payé ses études de deuxième cycle en service social, les premiers fonds expressément destinés à la mise en oeuvre du projet sont venus d'un jeune avocat de Windsor, nommé juge depuis, **Saul Nosanchuk**, ainsi que du diocèse catholique de London et de l'évêque **John C. Cody** de Chicago. Facteur plus important que l'argent, le soutien moral manifesté envers Libby, **Robert Barnes**, **Mike Sumner** et **Milton Meretsky** leur a fourni l'élan indispensable à la mise en oeuvre du projet. Ont également été de quelque secours le cardinal **G. Emmett Carter** (qui, à cette époque, n'avait pas encore accédé à cette haute fonction), la Société Saint-Vincent-de-Paul et l'évêque même pour lequel Libby travaillait, le très révérend père **G.N. Luxton**.

Comme l'explique Bolton dans son livre *Halfway Home*, un effet indirect de cette somme d'énergies dépensées est que Libby et les fondateurs de la Société Saint-Léonard sont maintenant considérés comme étant "à l'avant-garde du mouvement oécuménique . . . pour avoir manifesté par leur action commune le véritable esprit oécuménique avant l'heure."

Le premier foyer de transition de la rue Victoria a été inauguré en mai 1962 après l'arrivée massive au centre d'un groupe d'ex-détenus, amenés là afin de créer une situation de fait accompli et de contourner ainsi les mesures projetées de

suite à la page 15

BILL McGRATH

Trente ans de dévouement à la justice sociale

OTTAWA — Il y aura de cela trente et un ans cet été — nous étions alors en 1950 —, M. **Bill McGrath**, directeur de la Société canadienne pour la prévention du crime, décidait que réparer les injustices de ce monde était une tâche à laquelle il se consacrerait volontiers. Aujourd'hui, à la veille de prendre sa retraite (en octobre prochain), il peut évoquer avec satisfaction une longue carrière qu'il a commencée au Conseil canadien du Bien-être et qu'il termine à la Société canadienne pour la prévention du crime (SCPC).

C'est son expérience dans les tribunaux militaires de la dernière guerre qui l'a vraiment poussé dans cette voie. Certains des témoignages entendus dans ces tribunaux ne le quittèrent plus. Deux éléments le marquèrent plus particulièrement: les facteurs sociaux liés à l'infraction et le fait qu'ils n'entraient jamais en ligne de compte dans le choix de la peine. "Légalement, la décision prise était juste, mais socialement, elle ne l'était pas, rapporte-t-il à ce sujet, et cela m'a profondément touché." Il décida alors que l'on ne pouvait pas mettre de côté l'aspect social de la justice pénale et qu'en tous cas, lui ne le ferait pas.

Après la guerre, il fait ses études en service social à l'Université de Toronto, obtient son diplôme en 1951 et commence à travailler pour le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, auprès des jeunes en probation. Il occupe ensuite un poste au Conseil canadien du Bien-être et se met en guerre contre les injustices sociales.

A son avis, le secteur privé doit représenter les citoyens et surveiller de près l'action des autorités: le genre de prisons qu'elles construisent, les programmes qu'elles appuient, leurs plans et leurs politiques. Selon le secteur privé, les prisons doivent être de dimensions réduites, proches des centres urbains, de conception humaine et offrir des programmes qui aident le détenu à réintégrer avec succès la collectivité. Les autorités par contre, préfèrent des prisons bien gardées, éloignées du centre des villes. Ainsi, M. McGrath trouve que la prison à sécurité maximale que l'on projette de construire à Renous est trop éloignée d'un grand centre. Il y a quelques années, on avait également essayé de construire la nouvelle Prison des femmes à Cornwall mais "heureusement, nous avons pu interrompre le projet". Quant à Millhaven, sa conception initiale était "inhumaine" et le SCPC s'était efforcé de la faire modifier d'autant plus que Millhaven devait servir de modèle à quatre autres prisons. "Les autorités ont quand même réussi à construire Millhaven et Archambault, mais nous avons pu les empêcher de construire les deux autres."

La nouvelle politique qui consiste à incarcérer les détenus violents dans des unités spéciales est actuellement examinée de près. "Jusqu'à maintenant, dit-il, tout semble aller. Toutefois, même si les autorités ont souvent un point de vue très différent du nôtre, nous devons finalement travailler en partenaires."

Au cours des ans, M. McGrath dit avoir vu apparaître et disparaître bien des tendances de la justice pénale. Il y a eu l'approche punitive selon laquelle le crime était un péché qu'il fallait punir par les travaux forcés, le silence et un régime au pain et à la mélasse. "Nous étions tous d'accord en ces temps-là, le gouvernement, le public et le secteur privé oeuvrant dans le domaine correctionnel. Nous étions sûrs que la crainte de la punition découragerait les criminels en puissance. La vie dans les prisons était certainement cruelle et dure au regard des normes d'aujourd'hui, mais cela n'empêchait pas la récidive. Si la prison était si terrible, pourquoi les gens y retournaient?" C'est cette question qui intéressait M. McGrath. Si la punition ne guérissait pas le crime, les causes de ce dernier devaient avoir une autre origine qui était selon lui le manque de sociabilité et d'éducation.

***Bill McGrath**, ancien directeur exécutif de la SCPC, maintenant à la retraite — Photo: **Rick Blanchard**.*

La plupart des gens en conflit avec la loi ne sont pas éduqués; la plupart d'entre eux n'ont qu'une neuvième année ou moins. Ils ne savent pas se servir du système juridique. Ils sont traînés de procès en procès et enfin en prison où ils restent souvent des années parce qu'ils se battent et enfreignent les règlements disciplinaires, prolongeant ainsi leur peine. Les détenus atteignent souvent l'âge mûr avant d'en savoir assez pour sortir et ne plus revenir.

Après que l'on eut constaté que l'approche punitive était à tout le moins inefficace, on s'est mis à penser que le crime était quelque chose que l'on pouvait guérir. Les programmes furent alors la grande vogue des prisons. Cependant, cette approche n'a pas marché non plus: on s'est vite aperçu qu'on ne pouvait pas imposer un traitement. Le détenu doit être très motivé pour changer son style de vie; s'il ne l'est pas, dit M. McGrath, les meilleurs programmes au monde n'y feront rien.

Les spécialistes du domaine correctionnel, dans les secteurs tant public que privé, ont commencé alors à dire: "Rien ne marche", ce qui, de l'avis de M. McGrath, est ridicule. "L'interaction des gens peut avoir une influence positive." Cependant, jusqu'à un certain point, nous avons perdu confiance en nous. Le public, le gouvernement et le secteur privé n'ont plus d'opinion commune, bien que la tendance de l'avenir semble axée sur les solutions de rechange à l'incarcération et la prévention du crime lui-même- un travail énorme, reconnaît-il, avec un air d'ironie désabusée.

La prévention du crime est un "vaste secteur" qui comprend notamment la tâche de découvrir les criminels en puissance, surtout les jeunes, avant qu'il ne soit trop tard, et de trouver un moyen de les aider à changer. " Mais il y a si peu de ressources" se plaint M. McGrath "pas assez de conseillers, de maisons d'éducation, d'hôpitaux psychiatriques."

Les solutions de rechange à l'incarcération constituent également un énorme et stimulant défi. Le jour viendra peut-être où seuls les criminels violents et endurcis seront incarcérés et la majorité des infracteurs répareront leurs crimes par des amendes, des ordonnances de services communautaires, des travaux pour le compte de la victime, etc.

"Il faut être naïf pour penser que le crime est autre chose qu'un vaste et complexe problème"

"Le crime est vraiment un problème très complexe. Il n'y a pas de réponse simple et il ne faut pas avoir la naïveté de penser qu'il y aura un jour une solution globale unique, comme la punition ou la réadaptation." Selon M. McGrath, le crime est un problème moral, il résulte d'un manque de formation morale ou de sens moral. La voix intérieure qui nous dicte "Ne fais pas ça, c'est mal" semble ne pas exister chez certaines personnes.

D'après lui, l'être humain est, de par sa nature, violent et agressif et il lui est tout a fait naturel de prendre ce qu'il veut, avec violence s'il le faut, sans tenir compte des autres. C'est le problème de la société, qui doit insuffler un sens moral chez les jeunes. M. McGrath parle des émissions de télévision qui présentent chaque soir des images de violence et fait observer à cet égard qu'il a été étonné de lire qu'une grande partie du public des "soap operas" sont

suite à la page 9

Neil Libby: "Coeurs hésitants, prière de s'abstenir"

suite de la page 14

Helen Austen**, directeur adjoint, et **Skip Graham**, directeur du nouveau foyer St-Léonard à Windsor sis au 491, avenue Victoria. Photo: **Rick Blanchard

révision du règlement de zonage. En novembre de la même année, Libby avait déjà convaincu la société Chrysler d'embaucher un de ses pensionnaires, âgé de 30 ans, et détenu depuis l'âge de 14 ans. Ce premier essai fut couronné de succès et permit à un ancien détenu de retrouver, en même temps qu'un emploi, le chemin d'une vie normale. L'année suivante l'attitude du public face au projet s'était déjà modifiée favorablement à la suite de la publicité faite autour des résultats positifs obtenus. Le conseil municipal de la ville de Windsor accorda, non sans discussions, une subvention de 3 500 $ à l'organisme. Libby put ainsi mettre sur pied un service de consultation axé tant sur le traitement des problèmes affectifs ou d'alcoolisme que sur la solution de problèmes très pratiques. Il dut toutefois, faute de ressources appropriées, confier à d'autres le traitement des délinquants sexuels, des toxicomanes et des ex-détenus présentant de graves troubles mentaux.

"L'un des tout premiers pensionnaires quitta le foyer après quatre jours sous prétexte que l'endroit "était trop vieux jeu" Après s'être retrouvé de nouveau en prison à la suite d'un vol de voiture, l'homme a demandé de retourner au Centre. Libby a fini par le chasser du foyer au bout de trois mois, non sans raison de l'avis même de notre ancien pensionnaire. "Il avait raison, de dire ce dernier. J'étais un fainéant. Il m'a aidé à me ressaisir."

(Ken Bolton, *Halfway Home*)

Le Centre Saint-Léonard a accueilli son premier libéré conditionnel en 1964 — "non sans quelques réticences de la part de certains praticiens de la criminologie et des services correctionnels." Cette année-là fut également marquée par le rassemblement à Chicago d'un petit groupe de directeurs de foyers de transition désireux de se regrouper en association internationale. Libby devenait le président de l'association l'année suivante. Quant à **Lou Drouillard**, ex-agent de classement au Pénitencier de Collins Bay, il a été nommé directeur exécutif du foyer de Windsor la même année, soit en 1964.

L'infrastructure étant désormais en place, l'action des foyers de transition est devenue plus connue, les fonds en provenance des sociétés privées et des corps publics se sont mis à affluer et un centre a été inauguré en 1966 à Vancouver concurremment aux premières manifestations dans cette région de la Société Saint-Léonard. Le foyer de transition de Windsor avait encore fait un autre rejeton au moment de la mise sur pied de l'organisme national en juin 1967 sous l'oeil protecteur de **George Burt**, directeur national du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile, de l'honorable **Paul Martin** et du Premier ministre d'alors, l'honorable **Lester Pearson**, etc.

Libby est décédé, "en pleine action", alors qu'il assistait à une réunion de l'Association internationale des foyers de transition tenue en février 1978 à Phoenix, en Arizona.

Une tâche jamais achevée

Les sociétés d'aide aux détenus

Par A.M. (Kirk) Kirkpatrick

TORONTO — M. **John Kidman**, un des pionniers dans le domaine des services correctionnels assurés par des bénévoles, souligne dans son livre *The Canadian Prison* que la première société canadienne d'aide aux détenus a été créée à Toronto en 1874 par un groupe de citoyens qui avaient formé quelques années plus tôt un groupe d'études bibliques dominicales en collaboration avec des détenus de la prison municipale. Il indique que "ces travailleurs ont découvert comme tous les autres travailleurs bénévoles que là comme ailleurs, ventre affamé n'a point d'oreilles."

Ce premier organisme, créé en 1874, est devenu inactif en 1915 et a ensuite resurgi de ses cendres en 1929 sous une autre appellation: la Citizens' Service Association à l'initiative du chef de la sûreté municipale, le général **D.C. Draper**. En 1935 l'organisme a changé de désignation pour devenir la Prisoners' Rehabilitation Society avant d'être connu en 1946 sous le nom de Société John-Howard à la suite d'un effort en vue d'uniformiser la désignation des sociétés canadiennes d'assistance post-pénale.

Cette dernière désignation a d'abord été utilisée en Colombie-Britannique en 1931 à l'initiative du révérend père **J.D. Hobden**. En 1882 des services d'assistance postpénale étaient offerts à Montréal à tous ceux qui en faisaient la demande. Les services offerts aux catholiques anglophones ont été regroupés et les services aux francophones ont également été regroupés sous l'appellation de Société d'orientation et de réhabilitation de Montréal. L'un des premiers de ces organismes d'assistance sociale à être créés a été la "Prison Gate House" ouvert en 1890 à Toronto par l'Armée du Salut afin de fournir nourriture, logement et emploi aux ex-détenus.

Des sociétés Elisabeth Fry ont ensuite été établies dans diverses localités et se sont par la suite regroupées en 1972 en société nationale dans le but d'assurer la coordination entre ces organismes. Le regroupement des sociétés John-Howard avait déjà eu lieu en 1962. Leur essor avait été grandement stimulé sous l'influence de **J. Alex Edmison**, directeur général de la Société John-Howard de l'Ontario durant la période qui a immédiatement suivi la Deuxième guerre mondiale. De nos jours on trouve des sociétés John-Howard dans la plupart des grands centres du pays et des sociétés Elisabeth-Fry dans de nombreuses villes. L'activité de la Section des services correctionnels de l'Armée du Salut s'étend dans tout le pays. Au Québec, les sociétés diocésaines et les principaux organismes francophones offrent le même type de services. Il existe enfin des centres établis par la Société Saint-Léonard et d'autres centres résidentiels communautaires dans de nombreuses villes sans compter un certain nombre d'autres organismes autonomes d'aide aux détenus.

Dans le milieu des années cinquante, des liens se sont noués à travers le pays entre les directeurs des organismes d'assistance postpénale et plusieurs réunions ont eu lieu entre les uns et les autres en vue de procéder à des échanges de vues et de fournir un appui moral à ces travailleurs solitaires. Une de ces rencontres a déjà eu lieu au Collège du personnel à Calderwood, près de Kingston. Je me souviens qu'il y avait cette fois au nombre des participants **Dinny Hobden** et **Merv Davis** de la Colombie-Britannique, **Walter Lemmon** de l'Alberta (dont le successeur sera **Craig Reid**, qui était alors responsable à Kingston des services correctionnels assurés par la Société John-Howard de l'Ontario), **Joe Vecchione** du Manitoba, **Roger Beames**, mon collègue de l'Ontario, **Mad. Campbell** du bureau de Montréal de la Société John-Howard du Québec à laquelle est venu se joindre **Steve Cumas** attaché au même bureau, **Frank Roberts** de l'Institut catholique de Montréal, **Emmanuel Grégoire** et **Albert Côté** de la Société canadienne-française de Montréal et de la Société canadienne-française de Québec, **Mme Burgess** du Nouveau-Brunswick et **John Amiott** de la Nouvelle-Écosse, le colonel **Green** était également présent à titre de représentant de l'Armée du Salut de même que diverses représentantes des sociétés Elisabeth-Fry. Quant à **Phyllis Haslam** de la Société Elisabeth-Fry de Toronto et à **Neil Libby** de la Société Saint-Léonard de Windsor, je ne me souviens pas s'ils étaient présents, mais il convient de ne pas les passer sous silence.

Ces personnes étaient toutes des chefs de file qui, de concert avec le conseil d'administration de l'organisme dont ils relevaient, ont fait de l'assistance postpénale un instrument moderne de réforme sociale forgé à même l'action des premières sociétés d'aide aux détenus. Si plusieurs sont décédés et presque tous les autres ont pris leur retraite, ils ont tous contribué dans le temps à la renommée internationale du Canada. Ces rencontres ont non seulement permis le développement de liens d'encouragement mutuel mais ont également donné lieu à l'élaboration de pratiques et politiques communes. La présence de représentants du Service canadien des pénitenciers a contribué au développement de liens d'amitié et de compréhension mutuelle.

Il est devenu vite manifeste que les contacts avec les détenus au sein des établissements et avec les familles des détenus doivent s'appuyer sur la compréhension et l'analyse des prisons et des autres services correctionnels, en fait de l'ensemble de la justice pénale. Les responsables des sociétés d'assistance postpénale ont également ressenti le besoin d'analyser les répercussions de leur action sur les citoyens qui ont eu d'une façon ou de l'autre affaire à eux. En retour ces responsables ont donc été invités par les membres des commissions et comités du gouvernement à faire valoir leur point de vue, ce à quoi ils se sont consciencieusement employés. C'est ainsi que le "parrainage civique", comme il est d'usage de l'appeler, est né de l'action entreprise dans le cadre de la "réforme pénale". Un grand nombre des recommandations qui ont été formulées ont été agréées et mises en oeuvre pour être ensuite intégrées aux services gouvernementaux.

Certaines interrogations ont toutefois été soulevées par les membres des services gouvernementaux sur l'opportunité de la formulation de ces critiques — qu'elles soient positives ou non — par des membres du secteur privé, surtout quand ces organismes reçoivent, plus souvent qu'autrement, un soutien financier des divers paliers de gouvernement. Ce nouveau rôle d'intercession assumé par les sociétés d'aide aux détenus a été fidèlement décrit par **James V. Bennett**, ancien directeur du Federal Bureau of Prisons des États-Unis, dans les termes suivants: "Les prisons ne peuvent compter sur des associations d'anciens ou sur l'action d'animateurs: personne ne vient se porter à la défense de ceux qui y vivent. Nous devons compter sur le sens civique des citoyens, de ces gens qui assument spontanément leurs responsabilités de citoyens et se regroupent en organismes de promotion des réformes sociales comme la Société John-Howard ou d'autres organismes propres à chaque ville et convainquent les législateurs et les administrateurs comme moi de la justesse de leurs vues."

Une telle déclaration dénote la présence dans les services correctionnels de responsables prêts à procéder à des réformes de l'intérieur et à solliciter les opinions constructives des citoyens de l'extérieur. Le général **R.B. Gibson**, ancien commissaire du Service canadien des pénitenciers, a résumé en une phrase-clé cette vision des choses: "Ces organismes d'aide aux détenus expriment la voix de la collectivité et sa vision du programme de lutte contre la délinquance et la criminalité."

Le général Gibson a fait un pas de plus dans la bonne direction après avoir consulté le commissaire adjoint **Joe McCulley** et a, en 1947, appuyé par l'ensemble du Cabinet, remis une première subvention de 10 000 $ aux sociétés d'aide aux détenus. Cette subvention faite à titre gracieux et sans aucune obligation visait à aider les organismes bénévoles à poursuivre leur travail auprès des détenus incarcérés ou mis en liberté ainsi qu'auprès des membres de leur famille. Même si des augmentations annuelles sont venues hausser régulièrement le montant de cette subvention, celle-ci ne peut plus satisfaire aux besoins sans cesse croissants de ces hommes et femmes qui font appel aux organismes d'assistance postpénale pour reconstruire leurs vies. Son existence illustre toutefois le fait que la véritable bataille qui doit être gagnée doit s'engager sur le terrain de la collectivité.

L'utilité du parrainage civique est également illustrée par le Rapport du Comité consultatif national du bénévolat, où il est dit ce qui suit: "La liberté d'action de la personne et la liberté d'expression des groupes constituent les fondements des programmes d'action bénévole au Canada . . . Ces conditions sont indépendantes du fonctionnement de l'État mais celui-ci a la responsabilité de veiller au maintien de ces libertés . . . Une autre condition de l'essor des programmes de bénévolat est le droit à la dissidence légitime . . . Ce droit sera vide de sens à moins que les citoyens ne prennent les moyens et n'aient l'occasion de discuter entre eux et de se faire entendre au même titre que les corps publics reconnus pour tenter de faire pression sur le gouvernement. En d'autres mots, on doit fournir aux citoyens les armes d'une dissidence intelligente.

La réaction de la Société John-Howard face à cette question a été plus réservée et reflète l'opinion générale qui prévaut au sein de l'Alliance des sociétés canadiennes d'assistance postpénale. Celle-ci peut être résumée par la déclaration suivante faite en novembre 1979: "Le gouvernement doit éviter dans les ententes qu'il conclut avec le secteur privé d'exercer un contrôle sur les programmes de parrainage et de restreindre le champ de ces interventions."

*Le ministre de la Justice d'alors **Davie Fulton**, Mgr **Joseph LeFort** et **A.M. (Kirk) Kirkpatrick** signent le 3 février 1962 la constitution établissant la Société John Howard du Canada.*

Les petits groupes chrétiens

suite de la page 12

Le bureau du centre-ville de la Church Army, qui comprend plusieurs salles de cours et de réunions, est encombré de livres et y circulent toute une galerie de visiteurs et de conférenciers érudits. Il n'a rien de la colonie de vacances pour théoriciens attardés. Le personnel qui s'y dépense a une idée claire et précise des enjeux et des principes en cause. À preuve la définition de la libération conditionnelle proposée par le directeur de la Church Army, le capitaine **Ray Taylor**:

La libération conditionnelle: un effort de rapprochement

"La libération conditionnelle demeure un privilège pour le détenu. Son efficacité dépend de l'attitude du libéré et du contrôle exercé par l'agent de liberté conditionnelle. Le régime permet de purger une partie de la peine hors de prison, d'avoir accès à des services d'orientation, favorise l'épanouissement personnel du détenu et lui permet de demeurer dans une maison privée, ce qui peut constituer une très bonne préparation à la vie active qui l'attend à l'expiration de sa peine. Cette période peut comporter des risques pour certains des bénéficiaires. Le traitement est offert par les autorités afin d'assurer la transition entre la vie en établissement et la vie en société."

M. Taylor peut citer plus d'une douzaine de groupes d'aide aux détenus avec lesquels son organisme est en rapport. L'un d'entre eux, qui a son siège à Brampton, près de Toronto, est désigné, à juste titre, sous l'appellation de "The Bridge".

Même si la vocation chrétienne de cet organisme implique un certain parrainage de l'église — et celle-ci intervient pour plus de 50% dans son financement —, son influence n'est pas que moralisatrice. "Nous n'essayons pas de convertir les gens et de leur inculquer des principes religieux," explique **Daisy Dunlop**, animatrice sociale. "Notre seul rôle est de leur fournir une certaine forme d'amitié et de les aider à rester hors de prison".

Mad. Dunlop, qui travaille à l'heure actuelle dans le bureau attenant à une église ukrainienne, partage son temps entre l'animation sociale et les visites qu'elle effectue dans les prisons de Guelph, Brampton, Maplehurst, ou dans les centres résidentiels communautaires de Toronto et les maisons de transition tenues par les sociétés Elisabeth-Fry et Saint-Léonard.

"Nous sommes à mettre sur pied des bureaux secondaires pouvant servir de point de ralliement et de rencontres, ouverts aux gens qui veulent se faire des amis ou prendre part à certaines formes de loisirs comme les quilles", ajoute Daisy. "Nous travaillons également à lutter contre l'enracinement des préjugés envers les ex-détenus mis en liberté dans la collectivité et à créer des liens d'amitié entre les membres des églises et les gens qui ont eu maille à partir avec la loi. La voie de réconciliation avec la société que nous offrons est une voie que peuvent aussi emprunter les gens désintéressés pour tendre la main à ceux que la société confine derrière les barreaux."

Le système de justice pénale au Canada

La justice pénale: un système

On voit généralement la justice pénale comme un système, comprenant l'ensemble des lois, les organismes chargés de l'application de ces lois, les tribunaux, les organismes de correction responsables de la probation, de l'emprisonnement et de la libération conditionnelle, ainsi qu'un bon nombre d'agences et de bénévoles du secteur privé. Les trois paliers de gouvernement, fédéral, provincial et municipal, se partagent les responsabilités des divers éléments du système de justice pénale. **L'Acte d'Amérique du Nord britannique (AANB)** de 1867, texte législatif de base de la Constitution du Canada, définit et établit le partage des pouvoirs et des compétences entre les deux paliers de gouvernement, soit le gouvernement central ou fédéral et les dix provinces. Les deux territoires se voient conférer leurs pouvoirs par le gouvernement fédéral, alors que le gouvernement des provinces peut conférer certains pouvoirs aux autorités municipales.

Le droit pénal

Le Canada ne possède qu'un seul Code criminel. Aux termes de l'AANB, les textes législatifs dans le domaine du droit pénal, s'appliquant partout au Canada, relèvent exclusivement du gouvernement fédéral. L'AANB n'habilite les provinces à légiférer que dans les seuls domaines de leur compétence propre. Par exemple, les lois sur la circulation routière et la réglementation des alcools relèvent des provinces mais ne s'appliquent qu'à l'intérieur de la province où elles sont adoptées.

C'est en 1892 que l'on présenta au Parlement et que l'on adopta, au Canada, un premier **Code criminel**. On y apporta au cours des années un bon nombre de modifications et de remaniements et ce, jusqu'en 1955, année où entrait en vigueur un Code criminel entièrement nouveau et révisé. On ne trouve pas au Code criminel toutes les infractions créées par le Parlement en vertu de son pouvoir de légiférer en matière pénale. Un bon nombre d'autres lois fédérales, adoptées par le Parlement, comportent des dispositions qui créent des infractions et imposent des peines. Citons à titre d'exemples la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les coalitions, la Loi sur les stupéfiants et la Loi sur l'aéronautique. Les infractions et les peines qu'établissent ces lois s'appliquent également dans toutes les provinces du Canada.

Application des lois – la G.R.C. –

Les provinces sont habilitées à instituer des forces policières, dotées d'une compétence à l'échelon provincial ou municipal, et dont relève l'application du droit pénal au sein de leur juridiction respective. La police fédérale, c'est-à-dire la **Gendarmerie royale du Canada (GRC)** s'occupe d'abord et avant tout de l'application des lois fédérales. Toutefois l'application du Code criminel, loi fédérale, relève des provinces. C'est pourquoi la GRC s'abstient, à fort peu d'exceptions près, de s'occuper de l'application effective du Code criminel, sauf dans les cas où elle agit aussi à titre de police provinciale. Il doit y avoir, parmi les textes législatifs d'une province, une disposition nommant les membres de la GRC à titre d'agents de la paix pour la province. À l'heure actuelle la GRC a conclu, avec huit des provinces, un contrat aux termes duquel elle y assure le maintien de l'ordre. Les provinces du Québec et de l'Ontario sont dotées de leur propre Sûreté provinciale. À titre de police fédérale, la GRC est chargée d'appliquer des lois fédérales telles la Loi sur les douanes, la Loi sur les stupéfiants, la Loi sur les Indiens, la Loi sur l'accise, etc.

Les tribunaux

Dans le cadre des dispositions de l'AANB, les provinces possèdent d'importants pouvoirs en matière d'administration de la justice à l'intérieur de leur juridiction. Ces pouvoirs habilitent les provinces à constituer et à maintenir des tribunaux provinciaux de juridiction civile et criminelle, et à réglementer la procédure en matière civile dans ces tribunaux. Le gouvernement fédéral est habilité à constituer un tribunal d'appel, soit la **Cour suprême du Canada**, chargée de veiller à l'application des lois provinciales et fédérales. Elle est le tribunal d'appel de dernier ressort à travers le pays, tant en matière de droit pénal et de procédure pénale qu'en matière civile.

L'AANB habilite aussi le gouvernement fédéral à nommer les juges, non seulement de la Cour suprême et de la **Cour fédérale du Canada**, mais aussi de toutes les cours supérieures, de comté et de district de toutes les provinces. Au Canada aucun des juges, magistrats, shérifs, poursuivants ou fonctionnaires des tribunaux n'est élu à ce poste.

Au Canada, les tribunaux en matière pénale tombent dans deux catégories principales: d'une part les **tribunaux de première instance**, tels les cours provinciales et de district et, d'autre part, **les cours d'appel**, telles les cours suprêmes des provinces et la Cour suprême fédérale du Canada. Les tribunaux de première instance doivent remplir deux fonctions principales: statuer sur la culpabilité ou l'innocence de l'intéressé et prononcer une sentence ou décision. Les tribunaux de première instance tombent dans deux catégories: ceux qui comportent un juge et un jury et ceux qui ne comportent qu'un juge ou un magistrat seulement. Chacune des provinces et chacun des territoires sont dotés d'une cour d'appel, qui entend les appels interjetés ou bien par suite d'un acquittement ou d'une déclaration de culpabilité, ou bien à la suite d'une sentence découlant d'une accusation en matière d'acte criminel. Ces cours d'appel peuvent différer l'une de l'autre quant au titre et à l'organisation. Toutefois, chacune d'entre elles est la cour d'appel de dernier ressort, tant en matière civile qu'en matière criminelle, dans une province ou un territoire. La cour d'appel de dernier ressort est la Cour suprême du Canada, dont la fonction principale est d'interpréter l'application des textes législatifs en matière pénale et de la procédure en matière civile, de manière à assurer l'uniformité à travers le pays.

Le Service correctionnel du Canada

L'AANB habilite le gouvernement du Canada à administrer les établissements correctionnels (désignés sous le titre officiel de pénitenciers) où l'on emprisonne quiconque est condamné à une peine d'emprisonnement d'une durée d'au moins deux ans. Les provinces sont responsables de l'administration des prisons, des centres de détention et des centres correctionnels (désignés sous le titre officiel de prisons et de maisons de correction) et de la garde des personnes condamnées à des peines d'emprisonnement d'une durée d'au plus deux ans. L'administration de la probation relève exclusivement, elle aussi, des provinces. Il y a donc effectivement, au Canada, 13 systèmes correctionnels.

Au palier fédéral, **le Service correctionnel du Canada** est l'organisme chargé de l'administration de la sentence de ceux qui sont déclarés coupables d'une infraction et sont condamnés à une peine d'une durée d'au moins deux ans. Cette responsabilité comprend à la fois la gestion d'établissements à divers niveaux de sécurité et la surveillance de ceux qui ont été mis en liberté aux termes de la libération conditionnelle, de la libération conditionnelle de jour, ou d'une absence temporaire sous la direction de la Commission nationale des libérations conditionnelles, ou qui sont mis en liberté, sous le régime de la surveillance obligatoire, de manière à purger le dernier tiers de leur peine au sein de la collectivité.

Le rôle des services correctionnels, qu'ils relèvent du pouvoir fédéral ou du pouvoir provincial, est d'abord et avant tout administrer la sentence imposée par le tribunal. Néanmoins, à compter du moment où l'infracteur déclaré coupable s'est vu imposer une sentence, d'autres textes législatifs s'appliquent. Ces textes ne modifient pas la durée de la peine mais déterminent effectivement le mode selon lequel cette sentence est purgée. Par exemple, une peine d'une durée de cinq ans n'établit pas que l'infracteur purge entièrement, dans un établissement fédéral, cette peine de cinq ans. La sentence peut habituellement se répartir en trois parties:

(1) L'emprisonnement, pour un certain temps, dans un établissement à sécurité maximale, moyenne ou minimale ainsi que dans un centre correctionnel communautaire;

(2) La mise en liberté sous condition sous la forme de libération conditionnelle, de libération conditionnelle de jour ou de congé périodique autorisé, accordés selon que le juge à propos la Commission nationale des libérations conditionnelles, et

(3) La surveillance obligatoire, c'est-à-dire une libération automatique, aux termes de la loi, sous la surveillance d'un agent des libérations conditionnelles, afin de purger, au sein de la collectivité, la fin de la sentence (soit environ un tiers de l'ensemble de la peine).

La Commission nationale des libérations conditionnelles

Au palier fédéral, le Solliciteur général est responsable non seulement de la GRC et du Service correctionnel du Canada, mais aussi de la **Commission nationale des libérations conditionnelles**. La Commission nationale des libérations conditionnelles jouit d'une compétence absolue pour accorder, refuser ou révoquer, selon qu'elle seule le juge à propos, la libération conditionnelle de jour et la libération conditionnelle totale aux détenus des établissements fédéraux et provinciaux, si ce n'est dans les cas qui relèvent d'une commission provinciale des libérations conditionnelles. (Seuls l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique possèdent actuellement leur propre commission).

C'est à la Commission qu'il incombe, en dernier ressort, d'accorder les absences temporaires sans escorte. Dans certains cas cependant, la Commission délègue, aux directeurs des établissements fédéraux, le pouvoir d'accorder ces absences pour des délais précis. Bien que la mise en liberté sous surveillance obligatoire constitue une libération automatique des établissements fédéraux, la Commission détient effectivement le pouvoir de révoquer cette forme de mise en liberté.

Pardons

En outre il incombe à la Commission nationale des libérations conditionnelles, aux termes de la **Loi sur le casier judiciaire**, de faire des recommandations au Solliciteur général en ce qui concerne les demandes de pardon. La Loi sur le casier judiciaire permet d'aider les personnes déclarées coupables d'une infraction criminelle et qui, ayant purgé la sentence imposée, ont par la suite démontré qu'elles étaient des citoyens responsables. Le pardon aux termes de cette même loi est une tentative officielle d'effacer la flétrissure morale qui fait souvent obstacle à la carrière, à la vie sociale ou à la bonne conscience de l'intéressé. Il indique que le requérant a réussi à se réinsérer dans la collectivité. Le pardon est accordé une fois que l'on a procédé à une enquête et que les résultats de celle-ci sont favorables. C'est la Commission nationale des libérations conditionnelles qui procède à cette enquête. Une fois l'enquête terminée, la Commission renvoie au Solliciteur général la question, assortie d'une recommandation. C'est le gouverneur en conseil (c'est-à-dire le cabinet fédéral) qui prend la décision définitive.

Un guide utile au fonctionnement du

Système canadien de justice pénale

Secteurs et responsabilités

Programmes et politique sociale et économique des provinces

Individus assujettis au régime de justice pénale

LÉGISLATION PÉNALE

- Loi sur les jeunes contrevenants
- Autres lois fédérales
  - Loi sur les stupéfiants
  - Loi sur la faillite
- Lois municipales
  - Lois sur les valeurs mobilières
  - Lois provinciales
- Lois sur les douanes et sur l'accise
  - Loi relative aux enquêtes sur les coalitions
  - Loi de l'impôt sur le revenu
- Code criminel

Santé de la nation du point de vue social

Individus dans la société canadienne

DÉJUDICIARISATION ET PROGRAMMES SPÉCIAUX

- Bénévoles
- Municipaux
  - Provinciaux
- Fédéraux (autres)
- Fédéraux (Solliciteur général)

ORGANISMES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES LOIS

- Privés
- Municipaux
  - S.Q.
  - O.P.P.
- Impôt
  - Douanes
- GRC

Programmes et politique sociale et économique du fédéral

PROBATION

- Bénévoles
- T. du N.-O.
  Yukon
  C.-B.
  Alberta
- Saskatchewan
  Manitoba
  Ontario
  Québec
- N.-B.
  Nouvelle-Écosse
  Î.-P.-É.
  Terre Neuve

TRIBUNAUX-CRIMINEL

- Autres tribunaux
- Tribunal de la famille pour les jeunes
  Cour provinciale des magistrats
  Cour de comté/ district
- Cour d'appel provinciale
  Cour supérieure
- Cour fédérale
- Cour suprême

ASSISTANCE POSTPÉNALE

- Bénévoles
  Privée
- Provinciale
- Assistance postpénale fédérale
  (surveillance de la libération conditionnelle)

LIBÉRATION CONDITIONNELLE

- Commissions provinciales des libérations conditionnelles
- Commission nationale des libérations conditionnelles

ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS

- Bénévoles/ privés
- Municipaux
  Prisons
  Maisons de correction
  Provinciaux
- Service correctionnel du Canada
  Pénitenciers fédéraux

Clémence

Ministère du Solliciteur général

Autres ministères fédéraux

Gouvernements provinciaux ou municipaux

Organismes privés et bénévoles

Service correctionnel Canada
Correctional Service Canada

ENTRE nous

Vol. 7 no 15 le 30 août 1982

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization is required for any intended use. Droits d'auteur réservés. L'utilisation du présent document à des fins autres que celles prévues par l'État doit être approuvée préalablement par l'auteur.

MINISTRY SOLICITOR GENERAL CORRECTIONAL SERVICE
OCT 21 1982
BIBLIOTHÈQUE
MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL
FUTURA RECIPERE

Tout le SCC en deuil

Hommage aux agents morts en devoir

Des agents de correction, faisant fonction de porteurs ou formant la garde d'honneur, accompagnent le cercueil de leurs trois compagnons jusqu'à l'entrée de l'église de Sainte-Anne-des-Plaines, le 29 juillet. Plus de 1 000 personnes, silencieuses et émues, ont vu le cortège défiler dans les rues de cette petite localité des contreforts des Laurentides. Des représentants des services correctionnels et des organismes chargés de l'application de la loi et de nombreux autres dignitaires complétaient le cortège de parents et amis des trois victimes, les agents ***Léandre Leblanc***, ***David Van Den Abeele*** *et* ***Denis Rivard***, *morts en devoir quatre jours plus tôt à l'établissement Archambault. Les trois hommes ont été tués au cours d'une émeute survenue en fin de soirée le dimanche précédent et qui a également fait sept blessés. A la suite de cette tragédie, le plus sanglante de l'histoire des services correctionnels, le Solliciteur général,* ***Bob Kaplan***, *et le commissaire du Service correctionnel du Canada, M.* ***Donald Yeomans***, *ont annoncé la tenue d'une journée de deuil national pour tout le SCC. Photo:* ***Michel Assad***.

Voir photos en pages centrales

Funérailles à Archambault

OTTAWA — L'ensemble du personnel du SCC a observé, tant dans les régions qu'à l'AC, une journée de deuil, le 29 juillet, en l'honneur de Léandre Leblanc, David Van Den Abeele et Denis Rivard, les trois agents CX tués quatre jours plus tôt durant l'émeute survenue à l'établissement Archambault.

Cette journée coïncidait avec les funérailles tenues à Sainte-Anne-des-Plaines en mémoire des trois agents et auxquelles ont assisté plus de mille personnes. Des milliers d'autres ont également assisté aux services religieux organisés dans divers établissements du SCC et églises avoisinantes.

Des agents de correction de divers secteurs, des agents de liberté conditionnelle, des députés et des représentants d'autres organismes se sont joints aux membres des trois familles réunis à Sainte-Anne-des-Plaines pour l'occasion. Une messe a été célébrée à l'église St-Patrick d'Ottawa en présence de plus d'une centaine d'employés du SCC et d'une délégation de représentants de la GRC, comprenant notamment **Robert Simmonds**, commissaire de la GRC. Un deuxième service funèbre a également été tenu à Dorchester quelques jours plus tard en l'honneur de **Léandre Leblanc**, qui habitait au Nouveau-Brunswick.

Les établissements du Québec ont été fermés pour la circonstance et les programmes et activités prévus dans les autres établissements au pays ont été écourtés.

"La présente tragédie est sans précédent dans l'histoire des services correctionnels fédéraux puisque trois membres du personnel ont été tués simultanément dans l'exercice de leurs fonctions", a déclaré le commissaire **Yeomans** au lendemain de la tragédie.

"C'est avec un mélange de stupeur et d'horreur que j'ai appris la nouvelle de ces assassinats.", de déclarer le Solliciteur général, l'honorable **Bob Kaplan**. "De tels actes de violence ne peuvent qu'accroître le respect éprouvé par les Canadiens envers les hommes et les femmes qui travaillent pour le SCC à titre d'agents de correction."

L'incident, survenu tard dans la soirée de dimanche, a également fait sept blessés, dont **Marcel Jacob** et **André Mooney** qui ont été gravement blessés. Le premier a pu quitter l'hôpital le 2 août dernier, mais le deuxième est encore hospitalisé à l'heure de mettre sous presse.

L'inspecteur général du SCC, **Al Wrenshall**, a été prié de faire enquête sur la tragédie et de remettre son rapport le plus tôt possible. Une enquête menée par le coroner et une autre menée par la Sûreté du Québec sont également en cours.

Le 29 juillet dernier, à l'intérieur de l'église de Sainte-Anne-des-Plaines, de 600 à 700 agents de correction, en uniforme et arborant le brassard noir, se sont joints à quelque 300 ou 400 représentants d'organismes chargés de l'application de la loi et dignitaires, dont le ministre de la Justice **Marc-André Bédard**, et aux parents et amis des victimes pour les funérailles officielles des trois agents. Des centaines d'autres personnes ont vu le cortège défiler dans les rues de la localité.

La grand-messe a été concélébrée par 15 aumôniers d'établissements. L'officiant était l'aumônier d'Archambault, l'abbé **Robert Lapointe**. Trois agents ont à l'occasion de l'oraison funèbre d'une durée de 95 minutes fait l'éloge de leurs collègues tués dans l'exercice de leurs fonctions. Des membres de la chorale des policiers de la CUM ont aussi participé à la cérémonie.

Des services religieux ont également été tenus dans divers établissements du SCC à travers le pays, dont tous les établissements du Québec, à l'occasion de la journée de deuil national décrétée pour l'occasion. Tous, y compris les agents du Québec qui ont été invités à se rendre à Sainte-Anne-des-Plaines, ont pu ainsi se joindre à l'expression de la douleur commune.

Services régionaux

L'aumônier régional intérimaire, **T.E. Speed**, évalue à 765 le nombre d'agents de correction et d'autres agents de la paix qui ont assisté aux divers services tenus dans la région du Pacifique, aux établissements Kent, Matsqui, de Mission et de William Head, ainsi qu'au CPR et à la cathédrale Christ Church de Vancouver.

Des membres du personnel de la région de l'Atlantique étaient présents à Sainte-Anne-des-Plaines et d'autres ont aussi assisté aux services tenus à Westmorland, Springhill et Dorchester. Plus des trois-quarts des agents du pénitencier de Dorchester, dont certains étaient revenus de congé, ont assisté au service, tenu dans la chapelle du centre communautaire, sous la direction du révérend **Max Nesbitt** et du major **Wilmot Linder** de l'Armée du Salut. L'aumônier de l'établissement de Springhill a présidé le service commémoratif auquel assistaient quelque 125 personnes.

La région de l'Ontario avait également délégué quelque 75 représentants à Sainte-Anne-des-Plaines. Des services ont également été tenus aux établissements de Collins Bay, de Kingston, de Warkworth et de Millhaven ainsi qu'à la Prison des femmes. Des représentants de la GRC, de la Sûreté provinciale de l'Ontario et

• **suite en pages centrales**

David Van Den Abeele *s'est joint au SCC le 19 mai 1970 à titre d'agent de correction à Sainte-Anne-des-Plaines. Il était CX-4 et âgé de 35 ans. Après avoir travaillé à l'Annexe agricole de Saint-Vincent-de-Paul et avoir été transféré à Archambault en 1971, il a été promu agent principal de correction en 1979. Il laisse dans le deuil* ***Linda***, *son épouse et ses deux enfants* ***Carl***, *6 ans et* ***Nancy***, *4 ans.*

Denis Rivard *s'est joint au SCC le 3 janvier 1978. Il était CX-2 et âgé de 27 ans. Il était agent de correction depuis son entrée en fonctions. Il laisse dans le deuil* ***Carole***, *son épouse et son fils* ***Martin*** *âgé de 6 mois et demi.*

Léandre Leblanc, *était CX-8 et âgé de 59 ans. Il s'est joint au SCC le 25 février 1957 et devait bientôt prendre sa retraite après 25 ans de service. Ayant commencé sa carrière à titre d'agent de correction au pénitencier de Dorchester, il a été promu agent principal de correction en 1963. Muté à l'établissement Archambault, M. Leblanc a été nommé surveillant en 1975 et surveillant principal en 1979. Il laisse dans le deuil* ***Flora***, *son épouse et ses quatre enfants* ***Barry***, ***Glen***, ***Pamela*** *et* ***Ethel***.

En glanant d'une région à l'autre

Atlantique: par Francine Phillips

Le 3 juin, le Concours régional de tir de la région de l'Atlantique a été tenu par une journée très humide à l'établissement de Springhill. 12 agents de correction provenant des établissements de Dorchester et de Springhill et du camp forestier de Shulie Lake ont participé au concours.

Des épreuves de qualification tenues dans les trois établissements ont permis de choisir les candidats au concours régional.

Keith McLeod, agent de formation du personnel à Springhill et **Jack Keddy**, agent de sécurité à l'AR, étaient les coordonnateurs de la manifestation. Suit le tableau d'honneur:

Carabine — Autre que de sécurité	**Ron Spence**, agent de liberté conditionnelle, bureau de district de Moncton
Carabine — Sécurité	**Clancy Casey**, CX-1, Springhill
Revolver de calibre .38 — Autre que de sécurité	**Wayne Langille**, ingénieur adjoint, Springhill
Revolver de calibre .38 — Sécurité	**Ralph Hollis**, CX-3, Etablissement de Springhill

Le sous-commissaire de la région de l'Atlantique, **Bob Clark**, a présenté les trophées aux vainqueurs qui ont été félicités par l'administrateur régional de la Sécurité, **Dan Ferguson**.

Prairies: par Linda Lee

Neuvième concours régional annuel de tir

PRAIRIES — Le neuvième concours annuel de tir de la région des Prairies, qui a eu lieu le 16 juin à l'établissement d'Edmonton, a réuni 24 représentants des six grands établissements de la région, les armes employées étant la carabine réglementaire AR-15 et le revolver spécial de calibre .38. Les concurrents, choisis à partir de chaque établissement, se rangeaient en deux catégories: Sécurité (CX, LUF, et autres sous-groupes CX) et personnel autre que de sécurité (libération conditionnelle et groupes autres que CX).

Le gagnant au tir à la carabine (catégorie de la Sécurité) était **Dan Matheson**, Pénitencier de la Saskatchewan, qui a eu un résultat de 93,75 %. Dans la catégorie du personnel autre que de sécurité, **Jim Malinowski**, établissement d'Edmonton, a enregistré un résultat de 91,25 %. Dans la catégorie revolver (Sécurité), **John Thompson**, de l'établissement d'Edmonton, a gagné avec 90,16 %. Le gagnant au tir au revolver dans la catégorie du personnel autre que de sécurité n'a surpris personne. **Virgil Smith**, de l'établissement de Stony Mountain, qui a eu cette année un résultat de 93,5 %, a remporté les épreuves de cette catégorie sept années sur huit. Cette autre année-là, il avait eu le résultat le plus élevé dans la catégorie carabine (personnel autre que de sécurité).

Les trophées et les prix ont été remis aux gagnants au cours d'un dîner offert en l'honneur de tous les participants au concours. **Marcel Sauvé**, sous-commissaire à la sécurité à l'AC, qui avait eu l'occasion d'assister aux épreuves, a offert les prix aux gagnants, conjointement avec **Dan Rooney**, administrateur régional de la Sécurité pour la région des Prairies et **Bob Benner**, directeur de l'établissement d'Edmonton.

Québec: par Gaston Pelletier

• L'établissement de Cowansville compte sur les services d'un nouveau chef infirmier en la personne de **Donald Monette** qui est entré en fonctions le 12 juillet dernier. M. Monette est aussi directeur adjoint des Services de santé à cet établissement. Agé de 34 ans, il est marié et père d'une fille, **Marie-Josée**. M. Monette faisait auparavant de la pratique privée à Mont-Laurier.

• **Richard St-Martin** vient d'être nommé administrateur régional des Services techniques. M. St-Martin travaillait auparavant pour Travaux publics Canada, à Montréal. Il est entré en fonctions le 19 juillet dernier.

• Lors de la compétition régionale de tir, **Michel St-Aubin**, CX-2 à Archambault, a remporté le titre lors de l'épreuve de tir à la carabine avec 368 points. Dans la catégorie Personnel non préposé à la sécurité, la palme a été remportée par **André Patenaude** de Cowansville, qui a obtenu une note de 374 points. M. Patenaude a aussi remporté l'épreuve de tir au revolver dans la même catégorie avec une note de 552. C'est Luc Beauregard, CX-3 à Cowansville, qui a remporté les grands honneurs de cette épreuve dans la catégorie CX avec une note de 581.

Six agents se sont mérité leurs galons de "maître tireur" lors de cette rencontre régionale. Il s'agit de: **Luc Beauregard** et **Robert Hébert**, CX-3 à Cowansville, **Ross Bullett**, CX-STI-1 au Collège du personnel, **Philippe Turcotte**, CX-5 à Cowansville, **Michel St-Aubin**, CX-2 à Archambault, qui s'est aussi mérité le titre de "maître tireur" à la carabine lors de la rencontre nationale de Regina, et **André Piette**, CX-2 à Laval.

Luc Beauregard s'étant mérité les grands honneurs lors des rencontres régionales et nationales au cours des trois dernières années, il est devenu propriétaire des trophées qu'on lui a remis cette année. En effet, lorsqu'un tireur remporte trois victoires consécutives, le trophée lui appartient en propre.

PACIFIQUE: par Eila Loughlin

Une femme agent de correction remporte un prix! Concours de tir de la région du Pacifique

"Ce fut une compétition extrêmement réussie et tous les participants ont fait preuve d'un degré très élevé de professionnalisme", a dit **Gerry Enright**, coordonnateur du concours régional de tir de 1982 pour la région du Pacifique, qui a eu lieu à Abbotsford les 10 et 11 juin. L'équipe qui représentait la région au concours national de tir à Regina en juin comprenait **Pete Peterson**, **Mike Henry**, **Don Head** et **Alvin Peters**.

*Photo du haut, de gauche à droite: **Charlie Wall**, CPR, tireur d'élite, revolver, Sécurité: 478; **Bob Neufeld**, CPR, tireur émérite, revolver, Sécurité: 487; **Bill McKinnon**, Matsqui, tireur émérite, carabine, Sécurité: 373; **Catherine Murphy**, Mission, tireur d'élite, carabine, Sécurité: 357.*

*Photo ci-contre, de gauche à droite: **Alvin Peters**, Kent, tireur maître: 376; **Don Head**, Division de la sécurité, AR, carabine (autre que sécurité): 380. En bas, rev. **Tom Speed**, **Mike Henry**, Div. de la sécurité, AR, revolver, (autre que sécurité): 566; **D. (Pete)Peterson**, William Head, tireur maître, revolver, (Sécurité): 524.*

Ontario: par Dennis Curtis

Nouveau champ de tir à Warkworth

Les tireurs émérites de la région de l'Ontario n'ont qu'à bien se tenir lors du concours annuel de tir de 1983: le personnel de l'établissement de Warkworth sera fin prêt. Le nouveau champ de tir à la carabine, au pistolet et au fusil, long de 100 mètres, vient tout juste de s'ouvrir à proximité de l'établissement à l'intention des employés.

Sam Brazeau, directeur adjoint de la Sécurité, voit le résultat de plusieurs années d'efforts enfin se concrétiser. Consultés, les citoyens de la localité ont souscrit à l'idée et la réalisation du projet est presque terminée, les aménagements paysagers mis à part.

Jack Wagar, **Herb Lang** et **Ed Asselstine** du Collège du personnel de Kingston ont dirigé un stage intensif de formation de trois jours destiné aux responsables de l'administration d'un champ de tir et qui s'est soldé par l'agrément de neuf directeurs de stand provenant de l'établissement de Warkworth. Les agents des organismes chargés de l'application de la loi auront également accès aux installations.

La GRC organise un barbecue

La Section des enquêtes générales du détachement de la GRC à Toronto a organisé un barbecue au mess des sergents de la Division "O" pour célébrer l'arrivée de l'été.

On comptait au nombre des invités des représentants du secteur des libérations conditionnelles du SCC, de trois prisons municipales du Grand Toronto, de la Sûreté provinciale de l'Ontario et du Service de surveillance des détenus admis à caution et des libérés conditionnels. Tous se sont bien amusés et ont convenu de l'utilité de rencontres sociales de ce type pour les gens qui partagent les mêmes préoccupations professionnelles. Même si elle organise déjà une réception durant le temps des Fêtes, il s'agissait là de la première manifestation estivale de la GRC et ce ne sera sûrement pas la dernière.

Une victoire exceptionnelle!

*ONTARIO — Deux employés de l'établissement de Joyceville se sont mérité les honneurs d'un tournoi de curling unique en son genre. **Joan et Wally Niles** (2e et 1ère positions), photographiés ici à côté de deux amis **Joyce et Grover Claire**, ont remporté une série de quatre matches à Montréal et ont pu ainsi rapporter chez eux le trophée Lady Gilmour. Il s'agit d'un exploit compte tenu des cent clubs qui s'affrontaient.*

Regina hosts National Shoot

By Les Shand

REGINA — Every region was represented in the winning circle at the National Weapons Competition held here at RCMP Depot Division's ranges June 23-24.

Luc Beauregard, Quebec, won security revolver; **Wayne Langille**, Atlantic, took first in non-security revolver; **Dan Matheson**, Prairies, came first in security rifle while **Alex Lubimiv**, Ontario, out-shot all comers for the non-security rifle trophy, and picked up the highest percentile score of the national shoot. Pacific's **Dolphus (Pete) Peterson** came second in security revolver, and with the third highest score for handgun he qualified for a place in the 1983 Challenge Cup.

Altogether, the 20 shooters represent the best markmen from the five CSC regions, having qualified to represent their parent institutions in security and non-security categories before going on to win at the regional level.

Marcel Sauvé, deputy commissioner security, greeted regional representatives here with encouragement that CSC would continue to endorse shooting competitions and support participants in preparing for competition.

CSC's National Rifle Competition, held on the 100-meter indoor range, sees competitors from both categories fire 10 rounds from each of four positions, with a total of 10 minutes at each position.

Security riflemen were **Al Peters**, Pacific; **Dan Matheson**, Prairies; **Dennis Bally**, Ontario, and; **Claude Casey**, Atlantic. Matheson, a security officer at Saskatchewan Penitentiary, shot a 363/400 to take the class.

In non-security rifle, shooters were **Don Head**, Pacific; **Jim Malinowski**, Prairies, **Alex Lubimiv**, Ontario, and; **Ron Spence**, Atlantic. Lubimiv shot a 383/400 or 95.75 per cent of possible points to win the class. He is a classification officer at Joyceville Institution.

Quebec's **Michel St-Aubin** (security) and **André Patenaude** (non-security) were disqualified for being late.

On the outdoor range the next day, handgun shooters vied not only for National CSC Revolver trophies and awards, but for the right to compete in the Challenge Cup next year.

The strictly timed event follows National Rifle Association rules for police combat competition, the order of fire reflecting as nearly as possible combat shooting.

For the security honors, shooters were: **Dolphus (Pete) Peterson**, Pacific; **John Thompson**, Prairies; **Dave Tizzard**, Ontario; **Luc Beauregard**, Quebec, and; **Ralph Hollis**, Atlantic. Peterson came second with a 566/600 and earned a place in the 1983 Challenge Cup match but as usual, Luc Beauregard's excellent shooting added to a master's score of 571/600, or 95.16 per cent of possible points.

Wayne Langille, a boilerman at Springhill Institution, outshot all other revolver contenders by winning his non-security class with a 573/600 or 95.5 per cent of possible points. Other non-security revolver shooters were **Mike Henry**, Pacific; **Virgil Smith**, Prairies; **Henri Fleury**, Quebec, and; **Bernie Evans**, Ontario.

The combined National Shoot and Challenge Cup event was completed with a banquet and presentation of awards at the Sergeants' Mess at the RCMP Depot. Depot Chief Superintendent, **Dennis Ling**, welcomed CSC and RCMP competitors and congratulated them on their sportsmanship and shooting skills. **Marcel Sauvé**, deputy commissioner, security, presented trophies to CSC's winners. Special thanks went to national coordinator **Reg Shier** and assistant coordinator **Tom Huffman** for the fine job they did organizing the match. Reg Shier is the chief instructor for the National Staff College, Kingston, and Tom Huffman is regional manager, security, for the Prairies Region.

Assistant shoot coordinator Tom Huffman (left) and Paul Oleniuk, REO Prairies.

Reg Shier, National shoot co-ord. presents Public Service Alliance of Canada trophy to Wayne Langille for highest national revolver score.

Dan Matheson, winner of CX rifle.

Most CSC competitors said they felt the competition was a great success and they emphasized how important it was to them to challenge marksmen from across the country. However, it was felt more support from both national and regional headquarters is required to assist the various institutions in providing more training time, ammunition and to make better use of CSC's equipment and facilities.

Les Shand is assistant regional manager, communications (Prairies) and a former parole officer.

Tom Huffman recording scores as target is examined.

Match with RCMP penalty-riddled

REGINA — In a close match for the Solicitor General's Challenge Cup, CSC was awarded victory after range officials chopped about a quarter of the RCMP target points from their total score due to illegal use of stopwatches.

Straight target points had given the RCMP a 36-point edge, but National Rifle Association rules for police combat competition led to penalty assessments of 440 points against the RCMP, while CSC had 60 points chiselled away due to barricade violations.

The final score was 1618-1274 in favor of CSC, returning the Cup to the Service after a two-year absence. It was the fourth year of the shoot, in which CSC sends its top three revolver shooters chosen from the previous year's National Shoot.

CSC shooters **Luc Beauregard**, Quebec, **Wayne Langille**, Atlantic and **Virgil Smith**, Prairies competed against the three top revolver shots selected from the RCMP across Canada, **J.O.M. Fournel**, "C" Division, **R.A. Eyford**, "G" Division and **D.N. Abel**, "Depot" Division.

The competition was held under ideal conditions at the outdoor range here at Depot Division.

The decision to penalize both teams and award the Cup to the CSC was made by the independent range officer, **Bill Engen**, a referee with the Canadian Police Combat Association and a national pistol coach recognized by the Shooting Federal of Canada.

Last year's Challenge Cup competition resulted in an RCMP win with only two points separating the two teams.

Langille, Beauregard and **Dolphus (Pete) Peterson**, of Pacific Region will represent CSC at the 1983 Challenge Cup, expected to be held again at Depot Division.

Alex Lubimiv following highest score for non-security rifle.

Trigger weigh-in prior to competition.

Edmonton Institution passes its accreditation with flying colors

PRAIRIES — June 2-4, Edmonton Institution joined the growing number of CSC facilities being accredited by the Commission on Accreditation for Corrections when it recently underwent its standards compliance audit and passed with flying colors, said **Denis Augert**, Edmonton's assistant warden, administration.

Edmonton rated a full compliance with all mandatory standards, 100% compliance on desirable standards, 97.4% compliance on essential standards and 94.3% compliance on important standards.

Commission Chairman **Sigmund Fine** said, "I have been through the accreditation audit process about nine times now and our evaluation of Edmonton Institution was very thorough. The documentation was clear, concise, well organized and made our job a lot easier."

Many areas of the institution received very high praise. The kitchen and physical plant were singled out and the medical records department was described as the high point in the institution. "The organization is superior," commented the Commission. The security division was described as being "superb . . . everyone knows their job and acts in a professional way." The administration was described as "well organized, well informed, and confident."

Warden **Bob Benner** says he is very proud of his staff and their dedication and effort in contributing to the successful audit.

Members of the Commission on Accreditation for Adult Corrections Standards included **Sigmund Fine**, chairperson, superintendent of the Hennepin Count Adult Corrections Facility, Plymouth, Minnesota; **Robert J. Fleming**, executive operations manager, Oregon State Corrections Institution, Salem, Oregon; and **Robert Hatrack**, director, adult corrections division, Anchorage, Alaska.

Justin Sullivan dies suddenly

By Francine Phillips

ATLANTIC — **Justin Sullivan**, regional manager, communications here, and known to his large number of friends as "Sully", died suddenly while playing golf during his holidays on July 15. He was 63.

He had many friends among parolees, staff, the media, Toastmasters, and many others and the large number of calls and letters of sympathy have certainly indicated the loss suffered by everyone he knew. Justin was a frank, outspoken and well-liked individual, with a genial manner and a unique sense of humor.

Justin devoted himself to his duties as RMC and volunteered unending hours to the many celebrations and events he organized and newsletters he published. He was an excellent master of ceremonies, accepting every request for his services. His heart was into everything he managed. An interesting and eloquent speaker, Justin was a member of Toastmasters International, and won the speakers' trophy almost weekly. This stood him in good stead because in 1974 he was able to talk **James Lawrence Hutchison** into surrendering following the shooting of two Moncton policemen by Hutchison and **Richard Ambrose**.

Beginning his 39-year career with CSC in 1940, Justin joined Collins Bay Penitentiary, Ontario, as a guard. In 1942, during World War II, he joined the Royal Canadian Air Force as a navigator. He received three medals during war service.

He returned to his hometown and joined the staff of Kingston Penitentiary as a guard. His father George Sullivan had been a deputy warden, at Kingston Penitentiary. In 1952 he became involved in classification, achieving the status of a sensitive and committed parole officer highly respected by his parolees. He was transferred to Moncton, N.B., in 1966 as the supervisor of the Moncton Parole Office. In 1977 he enrolled in French Language Training and in 1979 he took on the position of regional manager, communications at RHQ Atlantic.

Justin Sullivan

A memorial service was held honoring Justin, July 19. Rev. **Pierre Allard**, regional chaplain, and **Bob Clark**, deputy commissioner, Atlantic, organized a most appropriate service. Major **Wilmot Linder** of the Salvation Army led the group in the singing of the hymns; and **Art Robson**, RHQ Atlantic, **Maud Hody**, Moncton District Office, **Dean Pelton**, ex-inmate and CAC member, and others, all long-time friends of Justin, recalled special memories.

"A lovely man"

According to his Ontario Region counterpart, **Dennis Curtis**, "Sully was one-of-a-kind and I am sure I speak for Communications Branch when I say our conferences just won't be the same without him. He was very well-known in Ontario Region, having grown up in Kingston and started his CSC career there.

"At one time he was the only classification officer for 1,100 inmates. He was well known in Kingston as a ball player and with his size 14 shoes planted squarely on first base was almost unbeatable. When I heard he had died on the golf course, my reaction was that he would have wanted it that way and I hope he hit a great drive and never saw it land. We'll all miss Sully. He was a lovely man."

A sense of warmth and identification

We mourn the passing of **Justin Sullivan**, one of the truly great "characters" of modern day corrections. He was one of a few persons who added genuine texture and color to professional personnel within the corrections field.

Starting as a correctional officer in the early days of the forties, Justin "carried the keys" for a number of years in this capacity and gradually developed into a position of classification officer. A sense of warmth and identification with inmates which was very high was balanced by a wisdom in perceiving human nature and its foibles. His reports to the National Parole Board and his cryptic comments on the personality and character of the persons with whom he was working became famous, not only for their insight but also for the light touch that he was able to give to otherwise "heavy" character analyses. The level of his identification with inmates was manifest but his inability to be hoodwinked was of equal strength and it was this balance of perception and judgment that made his reports not only entertaining but his judgments and recommendations demanding of serious consideration.

His humor was self-depreciating, his kindness manifold and his caring for people in all walks of life and all circumstances hard to surpass.

His home which perpetually had a uniquely "lived in" appearance was open to persons from all walks of life. His sense of caring for others was legendary. Everyone who knew him had their favorite anecdote about "Sully"; he affected all of those with whom he came into contact. His smile, his ham-handed handshake, his baggy pants, his limitless fund of yarns and his warmth will be surely missed!

W.R. Outerbridge
Chairman, National Parole Board

A new French editor for Let's Talk

OTTAWA — **Louis Genest**, a translator with the Solicitor General's Translation and Language Consultation Services for six years, has just been appointed French editor of *Let's Talk*. He started his new job July 16, replacing **Gaston Pelletier** who was recently appointed Quebec Regional Manager of Communications.

Genest comes to CSC from Secretary of State's Translation Bureau where he served alternately as legal translator and language consultant after being seconded, in turn, to Justice, External Affairs and Solicitor General translation services. A student grant-holder from Secretary of State (1972-1975), holder of an Arts degree in French Writing from Sherbrooke University, a specialised B.A. in translation from Ottawa University, Louis, who has completed his academic training in translation at Montreal University but for the thesis (Master of Arts in Translation), started to work as a translator for the department in May 1975. After a formal training period in terminology at Translation Bureau headquarters, he worked as a terminologist from September 1978 to January 1981 and as a language consultant and liaison officer with central and regional headquarters staff as well as with staff of other components of the Department.

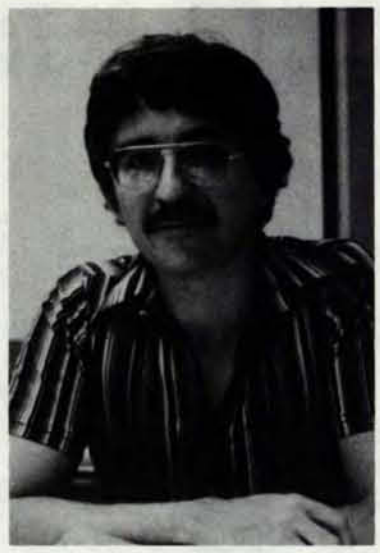

Louis Genest

The driving force behind the development of the Departmental Language Standardization Committee from 1979 to 1981, Louis has, in the course of his work, compiled the first draft of an extensive parole lexicon on parole terminology, soon to be published. He has also "debugged" many perplexed departmental staff, fighting over words such as "diversion" and "cascading" to grasp their exact meaning and get the message across in French.

A translator who worked on *Liaison* and the now discontinued, *Discussion*, two departmental publications, and a contributor of French translations to *Entre Nous* for years, Louis is undoubtedly fully prepared for this new challenge. What's more, Louis, born in bilingual-oriented Sherbrooke 32 years ago, is already a skilled communicator.

Recent increase in inmates results in some double-bunking

OTTAWA — "As a temporary measure in these times of restraint, CSC finds it has to resort to double-bunking, after an absence of many years, to accommodate the recent unprecedented increase in inmate population," says **Howard Mansfield**, director, inmate population management at CSC.

"A net increase of 500 inmates was experienced in 1981 and in the first half of 1982 a further net increase of 500 inmates occurred. Much of this increase," says Mansfield, "has been in the form of relatively short sentences of two to three years. This in turn will result in an equally large number of releases beginning in 1983. The population statistics anticipated in the next six months, however, all show an increase."

Double-bunking will not be introduced at maximum-security institutions, says Mansfield. Wherever possible the double-bunking will only be used in the reception wings of institutions. At present, Saskatchewan Penitentiary and Drumheller Institution, both in the Prairies Region, have 26 and two inmates, respectively, occupying double-bunking. The other medium-security institutions in the region have been given approval to double-bunk offenders if their populations continue to swell. Similar contingency plans have been made in Quebec institutions which have also experienced a rapidly increasing inmate population.

Trailers a temporary solution

A number of other measures approved by senior management to deal with the increased inmate population includes the provision of trailers at selected medium and minimum security institutions across the country.

At medium-security Mission Institution in the Pacific Region, a temporary solution to the accommodation problem has been achieved by housing general population inmates in the institution's hospital. Five hospital rooms have been converted to house 10 general population inmates each. If any Mission inmates require in-patient medical attention, they will be transferred to the health care centre at Matsqui Institution. Mission Institution also has plans to accommodate inmates in the activity rooms in the living units, if the need arises. There are 10 such rooms in the five living units, which could each accommodate three inmates.

Mansfield pointed out that CSC is not alone in this situation of increasing inmate population. Many of the provincial systems and many of the correctional systems in the United States have been forced to resort to double-bunking.

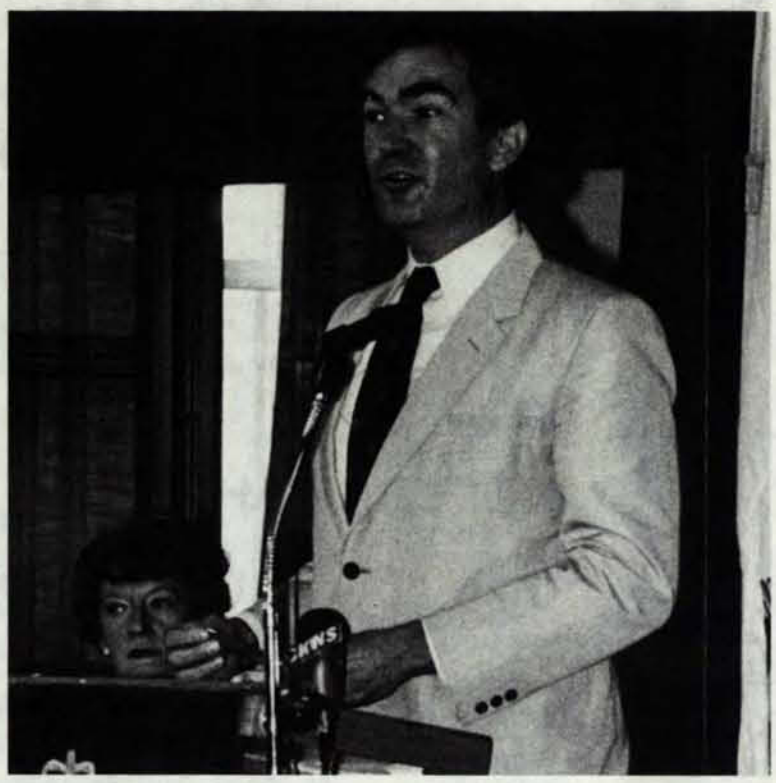

Solicitor General Bob Kaplan. Kingston and Islands MP Flora MacDonald is shown seated to Mr. Kaplan's right.

Prison for Women's new activities building opens

ONTARIO — The new activities building at the Prison for Women officially opened July 9 with Solicitor General **Bob Kaplan** doing the honors and cutting the ribbon. Over 100 guests were in attendance including MP **Flora MacDonald**, representatives from the Elizabeth Fry Society, Citizens' Advisory Committee, Public Works Canada and many other interest groups and local citizens. The new building houses an impressive range of programs and leisure time activities for the inmates including a vocational shop, a well-equipped library, hobbycraft rooms, TV room and a small kitchen.

"There has been a lot of criticism in the past because of a lack of programs at the Prison for Women and this new building should do much to alleviate those concerns, said **Dennis Curtis**, regional manager, communications.

Connaissez-vous le Groupe de travail sur les services au public?

OTTAWA — La plupart des Canadiens ont eu à un moment ou l'autre de la difficulté à communiquer avec un bureau administratif ou un représentant de l'administration. Cette situation est en voie de changer à la suite des importants correctifs apportés par le Groupe de travail sur les services au public. Le travail de cet organisme, qui a reçu son mandat du Cabinet en 1979, a permis d'améliorer sensiblement les communications des citoyens avec l'administration publique, a déclaré **Allen Sackman**, directeur adjoint du Groupe de travail, à une réunion d'information tenue le 26 avril dernier au Centre de conférences.

Le Groupe s'est attaché à favoriser l'accès du public aux programmes gouvernementaux en se concentrant sur quatre grands secteurs d'activités: **renseignements téléphoniques, contacts directs, accès au système Télidon** et **publication d'un répertoire des programmes et services**. Selon Sackman, il ne suffit pas de faciliter l'accès du public à l'information: encore faut-il veiller à la qualité des services rendus.

Les Pages bleues

La publication par le gouvernement de la section dite des Pages bleues vise à répondre à ce besoin en fournissant la liste par programmes ou par services des numéros des services ou bureaux gouvernementaux et ce, pour les trois paliers de gouvernement: administration fédérale, provinciales et municipales. Désormais le service des Pages bleues est offert aux citoyens de la Colombie- Britannique, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. À l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, les listes de numéros ayant trait au gouvernement ont été regroupées sous une même section formée de pages blanches marquées d'un trait noir en marge.

Services de renseignements téléphoniques gratuits

Les Canadiens vivant à l'extérieur des grands centres urbains doivent souvent assumer des frais d'interurbains élevés dans leurs efforts en vue de communiquer par téléphone avec le gouvernement. Dans le but d'assurer l'égalité d'accès des citoyens aux services gouvernementaux, on procède actuellement à l'implantation au pays d'un service de renseignements gratuits sur les programmes gouvernementaux. Le service est offert en fonction de la quantité d'appels reçus pour chaque programme.

Central téléphonique

Le service des Pages bleues ne constitue pas la réponse idéale pour les citoyens qui ne savent pas où s'adresser pour régler leurs problèmes. Le Groupe de travail a proposé aux administrations provinciales et des Territoires la mise sur pied d'un central téléphonique qui permettrait d'aiguiller aussitôt vers le bon service le citoyen qui ne sait pas où se diriger.

Environ le tiers des citoyens souhaitent obtenir réponse à leurs questions en communiquant en personne avec l'intéressé. Le Groupe de travail a pris à leur intention les mesures nécessaires en vue de l'ouverture dans 14 centres urbains de bureaux de services dans les secteurs où la circulation piétonnière est particulièrement élevée, c'est-à-dire des centres commerciaux du centre-ville, des mails recouverts et certains immeubles du gouvernement. Huit services itinérants, également désignés sous le nom de Bureau de services Canada, et fonctionnant d'après des règles similaires aux bibliobus, ont été mis sur pied afin de desservir les localités éloignées, qu'elles soient situées en Colombie-Britannique ou à Terre-Neuve.

Accès au système Télidon — CanaTel

CanaTel, une banque de données du gouvernement canadien, a été mise sur pied par le Groupe de travail, en vue de faciliter l'accès du public aux services gouvernementaux. Cette banque de données est utilisée conjointement avec le système de communication Télidon inauguré par le ministère fédéral des Communications.

CanaTel, la plus grande à ce jour des bases de données administratives inspirées de la technique vidéotex, permet d'avoir accès aux renseignements suivants:

— mode d'obtention des certificats de naissance et des passeports ou marche à suivre en vue de l'octroi d'un numéro d'assurance sociale;

— données sur les programmes d'intérêt pour les agriculteurs, les petites entreprises, les consommateurs, etc.;

— répertoire des possibilités d'emploi;

— information touristique;

— données sur les parcs nationaux et les sites historiques.

L'usager du système Télidon doit s'initier au fonctionnement d'un téléviseur légèrement modifié pour voir apparaître sur l'écran une gamme de renseignements de tous ordres. Mis sur pied par le gouvernement canadien, le système est actuellement le système de recherche documentaire à domicile et au bureau le plus perfectionné qui soit.

Les citoyens peuvent s'initier eux-mêmes au fonctionnement du clavier et obtenir des renseignements de nature pratique en se rendant consulter les terminaux CanaTel dans l'un des 14 Bureaux de services Canada ou l'un des 30 kiosques situés dans des centres commerciaux, des bibliothèques et des bureaux de poste.

Un Répertoire des programmes et services a également été publié en vue de mettre à la disposition des citoyens une liste détaillée des programmes et services offerts par le gouvernement fédéral. Ce document permet d'identifier les ministères chargés d'assurer divers services et fournit l'adresse du bureau le plus proche du citoyen. L'usager y trouvera une liste alphabétique de plus de 100 ministères, services, commissions et comités fédéraux, accompagnée dans chaque cas, d'une brève description du service visé.

Trois concours en perspective à Westmorland

par Gerry Randall

ATLANTIQUE — **Jim Davidson**, directeur de l'établissement de Westmorland, centre agricole fédéral à sécurité minimale situé à Dorchester, au N.-B., a annoncé que l'établissement compte participer à trois concours de vaches laitières cet été.

Sous la direction du régisseur de troupeaux, **Hank Hendrikson**, le bétail de Westmorland prendra part à ces concours sous la raison sociale: Holsteins de la ferme Shepody. On présentera huit bêtes choisies selon l'âge, la constitution et les quotas de production. Les animaux doivent être nés pendant une certaine période pour pouvoir être présentés dans telle ou telle catégorie. Hendrikson explique aussi que les vaches plus âgées sont choisies en fonction de la production laitière de la mère. La norme à cet égard est la moyenne de classe de la race: 130%, ce qui correspond au taux moyen de production de ces vaches au Canada.

Les vaches Holstein de la ferme Shepody sont en montre depuis de nombreuses années aux concours agricoles et, cette année, elles seront montrées à Sainte-Marie de Kent du 26 au 29 août, à l'exposition d'Oxford du 31 août au 4 septembre et à la foire d'hiver des Maritimes du 31 octobre au 7 novembre. Tous les détenus de Westmorland qui travaillent à la laiterie sont autorisés à se rendre au concours agricole avec le régisseur de troupeaux et, le jour de la présentation venu, deux détenus-vachers se trouvent avec ce dernier pour l'aider.

C'est la classe des animaux âgés de deux ans qui cause le plus de difficultés à Hendrikson, en raison du nombre élevé de bêtes et de la concurrence très vive qui a cours dans cette catégorie. Ce qui lui donne "le plus de satisfaction, c'est de mettre en montre des bêtes de cinq ans et des bêtes plus vieilles en raison de la somme de travail que représente le maintien en santé d'une vache et le maintien d'un bon quota de production durant une période aussi longue."

Ces concours agricoles comportent au total neuf catégories et les vaches Holstein de la ferme Shepody participeront aux trois expositions prévues dans toutes les catégories. Ce centre pénitentiaire agricole fédéral s'est toujours bien classé dans les concours des années passées malgré une vive concurrence et Hendrikson et Davidson espèrent que cette année ne fera pas exception!

Rétablissons les faits

Une erreur s'est glissée dans le tableau de résultats concernant le contrôle d'agrément effectué à l'établissement Leclerc et publié sous la rubrique En bref du n° du 15 juillet d'Entre Nous. Lire plutôt les données suivantes: normes obligatoires: 100%; normes essentiellles: 99,2 %; normes importantes: 94,1 % et normes souhaitables: 100 %.

*De gauche à droite: **Carla Campbell**, **Betty-Ann Friesen**, **Pam Heppner** et **Chris Dueck**. Photo: **Eila Loughlin***

Alphabétisation de Matsqui rehaussée par des étudiants

par Jack Stewart

PACIFIQUE — Et voici un nouvel été . . . la fin de l'année scolaire . . . le moment venu de ranger les manuels et d'avoir un repos bien mérité après les rigueurs de la vie d'écolier.

Pour beaucoup de jeunes à l'esprit entreprenant, toutefois, les vacances d'été n'évoquent pas des images de jeux sur la plage et de barbecues. C'est plutôt la saison pour se livrer à des occupations plus sérieuses, comme la recherche d'un emploi pour aider à payer les études de l'an prochain et pour gagner une expérience pratique dans la profession choisie.

Le Programme d'emploi d'été des jeunes, de 1982, qui est financé par le gouvernement fédéral, est destiné à répondre aux besoins saisonniers des étudiants canadiens à la recherche d'un travail ainsi que des employeurs éventuels et de la société en général. Cette année, on a affecté 100 millions de dollars à la recherche ou à la création d'emplois d'été pour les étudiants.

A la suite de cette initiative gouvernementale, un groupe d'étudiantes comprenant notamment **Carla Campbell**, **Chris Dueck**, **Betty-Ann Friesen** et **Pam Heppner** ont été engagées pour travailler en équipe à la mise au point d'un programme d'alphabétisation élémentaire pour les détenus de Matsqui. À un même moment donné, jusqu'à 20 détenus à Matsqui peuvent avoir besoin d'une formation de base à ce niveau.

Ce sont toutes les quatre des étudiantes de niveau universitaire qui comptent faire carrière dans le domaine de l'éducation. La tâche qu'elles ont entreprise consiste à faire des recherches sur l'état des programmes d'alphabétisation élémentaire pour adultes et à élaborer, pour l'établissement de Matsqui, un programme formé de plans de leçon, de feuilles d'exercices et de réponses clés dans les trois matières fondamentales — lecture, écriture et arithmétique.

Un oscar pour Oscar

par Justin Sullivan

ATLANTIQUE — La distinction honorifique John Dunlop 1981-1982 vient d'être remise à **Oscar Miller**, homme estimé de tous.

Le nom de cet homme aimable et jovial, agent de liberté conditionnelle durant onze ans auprès du bureau de district de Halifax, a été proposé au cours d'une réunion de la Nova Scotia Criminology and Corrections Association (CCA) tenue à Truro, en N.-É., le 20 mai dernier.

Les noms des autres candidats étaient: **Bill Greatorex**, du ministère des Services sociaux de la Nouvelle-Écosse, à Halifax; **Ora MacMannis**, du Collège du Cap-Breton; le directeur adjoint du service de police de Bridgewater, **Sheron Simone**; **Robert MacFaye** du Service de probation pour jeunes contrevenants de Digby, en Nouvelle-Écosse; **Bill Cahout**, agent de probation affecté à Amherst, en Nouvelle-Écosse et **Dwight Miller** du service de police de Dominion Town.

Avant de travailler durant 11 ans comme agent du SCC, Oscar avait travaillé 7 ans et demi pour le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse, au sein de la Division des jeunes délinquants. En plus de son travail d'agent de liberté conditionnelle, Oscar avait été très actif comme animateur communautaire et agent de relations publiques pour le SCC. Il a également travaillé comme agent de liaison en matière de libérations conditionnelles avec les services de police de Dartmouth et de Halifax, ainsi qu'avec les détachements de Bedford et de Dartmouth de la GRC et avec d'autres secteurs de la province.

Il a été président de la CCA de la Nouvelle-Écosse durant trois ans et membre du conseil d'administration de la section des provinces de l'Atlantique de cet organisme durant trois ans. Il a également siégé au conseil d'administration de la Société canadienne pour la prévention du crime durant deux ans. En 1976, Oscar a participé à la mise sur pied de la Section jeunesse du service de police de Dartmouth.

Oscar a également été très actif dans les associations sportives et a exercé de 1970 à 1971 les fonctions d'entraîneur adjoint pour l'Association Armdale de hockey mineur et d'entraîneur de soccer dans la région de Cole Harbour à l'été de 1978, 1979 et 1980. Il a également dirigé deux équipes de hockey en 1981.

Oscar a la réputation de continuer à se préoccuper de l'évolution de ses protégés longtemps après la fin de leur libération conditionnelle. C'est ainsi qu'il a pu "suivre" des jeunes qu'il a connus dans le cadre de son travail à la division de la Nouvelle-Écosse chargée de la surveillance des jeunes délinquants, jusqu'à l'âge adulte.

en bref

*L'ex-directeur d'Agro-entreprise, M. **John Meek** et la directrice générale de l'Emploi des détenus, **Marjorie David**.*

HOMMAGE À M. JOHN MEEK — M. John Meek de la Direction de l'emploi des détenus nous a quittés le 14 juin dernier vers des prés plus verts, le ministère fédéral de l'Agriculture. Après 11 années passées à Agriculture Canada, Meek, nommé il y a trois ans directeur de la Division de l'agro-entreprise, a dirigé le programme avec zèle et efficacité. Son esprit de planification méthodique et ses efforts concertés en vue de permettre l'expansion du programme de concert avec les régions expliquent en grande partie les progrès enregistrés par le SCC dans le domaine de l'autosuffisance alimentaire. Son intérêt envers la formation et le bien-être des employés placés sous sa direction fonctionnelle et le dévouement manifesté au travail lui ont valu le respect et l'admiration de ses collègues de l'AC et des régions. Durant les derniers mois de son séjour au SCC, il agissait à titre de directeur des Industries.

ED LEBLANC — UNE PRÉSENCE TOUJOURS ACTUELLE MÊME APRÈS SON DÉPART — Les gens des Maritimes n'ont pas été les seuls à déplorer le départ le 30 juin dernier de Ed Leblanc, comptable régional de l'AR de l'Atlantique, après 35 ans passés au gouvernement fédéral. Même Raquel Welsh s'est, dit-on, mise de la partie! Elle a en effet envoyé, selon Justin Sullivan, ARC des Maritimes, un télégramme charmant à Ed, remis lors d'une soirée tenue le 11 juin en son honneur. Marcia Hicks, préposée aux finances et Fred LeBlanc, chef régional des services de comptabilité générale et supérieur immédiat d'Ed, ont organisé une soirée qui a permis aux 54 invités de se dilater la rate. L'événement a été marqué par la remise d'un gâteau couronné d'une réplique de l'écusson du SCC, la dégustation d'un assortiment de viandes froides et une allocutions de circonstance due à la plume de Dave Lutes, administrateur régional des Finances. Intitulée "La journée typique d'un agent du Service des Finances", elle mettait à jour tous les dessous de ce Service. Bob Clark, sous-commissaire de la région de l'Atlantique, a remis à Ed une montre à quartz de Seiko et Fred LeBlanc lui a remis au nom du personnel son uniforme de détenu. Sur la chemise et le pantalon était inscrit son numéro d'assurance sociale! Ed est entré en fonctions en avril 1947 au gouvernement fédéral et a été affecté au ministère des Finances et du Trésor (maintenant appelé Approvisionnements et Services) avant de se joindre à l'effectif du ministère des Transports et quelque temps plus tard à l'administration de l'Atlantique (SCC).

INVITATION FAITE AUX TOURISTES DE VISITER "LE MUSÉE DES HORREURS" — Le *Toronto Star* publiait dernièrement un article dans sa section tourisme sur le musée du Collège du personnel de correction, à Kingston. D'après l'auteur de l'article, il s'agit du "plus fascinant musée des horreurs et de la collection la plus imaginative qui soit". L'auteur passe ensuite à la description des autres musées de Kingston et conclut en ces termes: "Ne manquez surtout pas ce musée qui fait courir les foules."

Soirée d'adieu pour Bill McGrath

Une soirée d'adieu tenue pour souligner la retraite de **Bill McGrath** et organisée par le conseil d'administration de la Société canadienne pour la prévention du crime aura lieu le 29 septembre prochain à 18 h, à l'hôtel Holiday Inn, rue Kent, à Ottawa. Le prix des billets est de 28 $ (repas compris). Prière de communiquer pour plus de précisions avec la SCPC (n° de tél.: 725-3715).

OCTROI DE 50 000$ DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME POUR JEUNES CONTREVENANTS DE LA RÉGION DU QUÉBEC — Le ministère du Solliciteur général du Canada versera 50 000$ au Centre de bénévolat Rive Sud Inc. pour la mise sur pied d'un projet unique d'une durée de deux ans dont l'objet est d'orienter les services et ressources communautaires vers le règlement du problème des jeunes contrevenants, a annoncé le 3 juin dernier le Solliciteur général **Bob Kaplan**. Le "Projet Benado" est unique en son genre, car il a été conçu et mis sur pied par des bénévoles qui s'emploient à mieux coordonner les diverses ressources qui existent pour le traitement des jeunes délinquants. Englobant six petites municipalités situées au sud et au sud-ouest de Montréal, le projet a pour but premier de faire assumer à ces collectivités une plus grande part de responsabilité à l'égard de leurs jeunes délinquants et, en retour, de faire accepter aux jeunes la responsabilité de leurs actes. Les adultes bénévoles fourniront aux jeunes des services individualisés. "Réduire la criminalité et la récidive chez les jeunes à l'aide de moyens constructifs, autres que l'incarcération, et de la déjudiciarisation est un des principaux thèmes de la nouvelle législation sur les jeunes contrevenants présentement devant la Chambre des communes", a déclaré M. Kaplan.

CONFÉRENCE DES AGENTS DE GESTION DES CAS

par Dennis Curtis

ONTARIO — 90 agents de gestion des cas de la région de l'Ontario se sont réunis du 16 au 18 juin à l'université Trent, située en banlieue de Peterborough. De l'avis de tous il s'agit de la meilleure conférence à être tenue à ce jour. Elle a entre autres permis d'écouter un certain nombre de conférenciers traiter de divers thèmes.

Le producteur **John Kastner** a été invité à donner le premier exposé intitulé: "Coup d'oeil de l'extérieur sur les services correctionnels". Kastner et sa mère, M^me^**Rose Kastner** productrice déléguée et coscénariste, travaillent actuellement à la réalisation d'un important documentaire sur le Service correctionnel du Canada. Détenteur de deux trophées Emmy à titre d'auteur de meilleur documentaire dont l'un: "For Women" portait sur les victimes du cancer du sein et l'autre: "Fighting back" traitait du cas d'enfants atteints de leucémie, Kastner a fait depuis l'automne la tournée des établissements, muni de sa caméra et son exposé devant les délégués confirme qu'il a su pénétrer les arcanes du monde pénitentiaire. Il s'est même permis de dérider l'auditoire en racontant une anecdote émaillée de toutes les abréviations du jargon usuel de nos pénitenciers.

Présentation de Corcan

par Les Shand

PRAIRIES — Ameublement de bureau et de salon, étagères de bibliothèque, supports pour bicyclettes, bancs publics, matériel de terrains de jeu et pour épreuves d'athlétisme, voilà quelques-uns seulement des produits fabriqués par Corcan dans le cadre du Programme d'ateliers industriels du SCC et vendus aux établissements scolaires de tout le pays.

Des représentants de Corcan affectés à la région des Prairies ont participé à une exposition commerciale tenue à Red Deer, en Alberta, du 11 au 14 mai, concurremment au 12^e^ Atelier annuel de la Société de l'Alberta des fournisseurs de matériel scolaire. La présentation du SCC était coordonnée par **Bob Hanna**, directeur adjoint des Industries à l'établissement de Bowden et des membres du Secteur des ateliers industriels de l'établissement de Bowden étaient présents pour donner des explications aux visiteurs. Quelque 100 représentants des écoles publiques et séparées de l'Alberta ont visité l'exposition.

Les ventes totales de Corcan au système scolaire de l'Alberta (surtout des articles en provenance de Bowden et de Drumheller s'établissaient cette année à 80 000$) et les perspectives d'avenir sont encore plus prometteuses.

Un grand nombre de biens sont fabriqués dans les cinq centres de production de la région des Prairies. Ainsi le volume global des ventes était en 1981-82 de 1,943,084$. Environ 255 détenus participent au Programme des ateliers industriels qui permet à ceux qui ont peu d'expérience du monde du travail, sinon aucune expérience, de développer des aptitudes préparant à l'entrée sur le marché du travail. Les détenus non initiés à la routine d'une journée de travail normale peuvent ainsi s'initier au travail dans un cadre industriel.

Selon **John McHardy**, administrateur régional des Industries, région des Prairies, "Ces quatre dernières années ont été marquées par une augmentation considérable de la production dans la région. Il est prévu que cette tendance va se maintenir et que cela ira de pair avec une diversification de la gamme de produits." Pour McHardy le travail fourni par le personnel des Industries explique ce succès.

Les Bulls de Drumheller à Las Vegas

PRAIRIES — Vingt-et-un joueurs et leurs épouses ont quitté Drumheller le 29 avril pour participer au septième tournoi annuel Budweiser de balle lente à Las Vegas. Les Bulls ont perdu deux parties serrées, mais ont fait excellente figure dans leur uniforme des Expos, dit **Gerry Michayluk**, directeur adjoint (administration). **Wally Robertson** s'est distingué lors d'un dernier glissé au troisième coussin — il en a déchiré le nez du taureau sur son uniforme — et, autre fait marquant du tournoi, **Stan Schneider** a battu les records en ayant une moyenne de 1 000 au bâton. Stan a eu des coups sûrs toutes les fois qu'il était au bâton.

Il faisait très chaud — 104° F — ce qui semble avoir "réchauffé" la machine à sous pour deux joueurs. **Jim Gallion** a gagné 1 200 $ et **Andy Hryn** 500 $ avec une mise de 75 cents. Les autres, toutefois, n'ont pas été aussi chanceux.

Les Bulls qui ont excellé dans le rôle d'ambassadeurs de bonne volonté, ont été réinvités à Las Vegas pour l'an prochain.

ENTRE NOUS

est une publication de format tabloïd destinée au personnel du Service correctionnel du Canada et est publié par la Direction des communications, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Faites parvenir vos textes et photos à l'administrateur des communications de votre région ou au rédacteur:

Louis Genest

Francine Dufresne
rédactrice adjointe

Photographe: **Erik Gustafsson**

Double occupation

• **suite de la page 4**

Les autorités prévoient également loger au besoin des détenus dans les dix salles communes des cinq unités résidentielles qui peuvent accueillir chacune trois détenus.

Mansfield signale que le SCC n'est pas seul à faire face à cette situation et que de nombreux services correctionnels provinciaux et des Etats-Unis ont dû se résoudre à instaurer le régime de la double occupation.

Services communautaires au Québec

QUÉBEC — Des détenus de l'établissement à sécurité minimale de Sainte-Anne-des-Plaines à qui a été octroyée une libération conditionnelle de jour restreinte ont fourni l'équivalent de 2 150 journées de travail dans les localités avoisinantes. "S'ils avaient été rémunérés au salaire minimum, il en aurait coûté plus de 60 000 $ aux localités pour obtenir ces services.", nous ont déclaré **Denis Cantin**, directeur adjoint de la Socialisation à l'établissement et **Réjean Arsenault**, responsable du bureau sectoriel de libération conditionnelle des Laurentides.

Des services ont ainsi été assurés à un grand nombre de bénéficiaires, au nombre desquels on trouve des pensionnaires de 56 foyers privés pour personnes âgées et handicapées, des associations d'handicapés, des ateliers protégés, des organismes sans but lucratif et à vocation sociale, un hôpital et une garderie.

Des projets spéciaux ont pu également être mis en oeuvre. Parmi ceux-ci, mentionnons la participation de six libérés conditionnels à des marathons destinés à amasser des fonds pour les enfants atteints de leucémie et d'autres formes de cancer, différentes expositions de produits artisanaux fabriqués par les détenus, des conférences dans les écoles, l'organisation d'un souper-bénéfice pour une association d'handicapés et divers travaux d'horticulture.

"Un tel résultat n'aurait pu être obtenu sans la collaboration intensive du personnel de Sainte-Anne-des-Plaines et du bureau sectoriel des Laurentides.", de dire Cantin et Arsenault. Soixante-dix-sept pour cent des détenus ayant participé à ces projets se sont vu accordés une mise en liberté. Ces programmes ont de nombreux avantages, dont les contacts et le soutien retirés par les détenus des organismes et particuliers bénéficiaires de cette aide et la participation du citoyen au processus de réinsertion sociale mis de l'avant par le SCC."

Devant le succès obtenu par ce programme, les deux responsables de secteur ont décidé non seulement d'assurer la poursuite de ces programmes mais aussi d'entreprendre d'autres projets novateurs. "Nous souhaitons mettre en oeuvre un programme de sensibilisation du public visant à accroître les contacts entre les citoyens et les délinquants adultes, un projet d'intervention auprès des familles des infracteurs et un programme Action-travail destiné à aider le détenu à se trouver du travail."

Un dernier hommage

Agents du SCC et autres agents de la paix présents aux services commémoratifs

• suite de la page couverture

des Forces armées canadiennes étaient au nombre des 200 personnes qui ont assisté au service commémoratif tenu dans l'enceinte de Collins Bay. La cérémonie tenue à la Prison des femmes a réuni 175 personnes.

Dans la région des Prairies, plus de 1 000 personnes ont rendu hommage aux trois agents. A l'établissement de Bowden l'aumônier régional **Arnold Bablitz** était l'officiant de la cérémonie à laquelle ont aussi assisté des représentants des organismes d'application de la loi de la région. A Drumheller, des agents du SCC et de la GRC en uniforme ont formé la garde d'honneur. Le service organisé à l'établissement d'Edmonton comptait 250 participants, dont des représentants du Syndicat des employés du Solliciteur général.

A Saskatoon, 150 employés de l'AR et du CPR se sont recueillis dans la cour d'exercice du CPR. Le révérend **Neville Crichlow**, l'évêque catholique **James Mahoney** et le capitaine **Harry Zimmerman** de l'Armée du Salut lisaient les prières. Au pénitencier de la Saskatchewan, des agents de la GRC et du service de police municipale, des représentants du Comité aviseur de citoyens et des corps publics des localités voisines se sont joints au personnel.

Le service tenu à l'établissement de Stony Mountain a réuni quelque 200 personnes, dont des agents du SCC et de la GRC, des membres des CAC et des représentants des services correctionnels provinciaux.

Sortie de l'église de Sainte-Anne-des-Plaines

Le Solliciteur général M. Bob Kaplan, le commissaire M. Donald Yeomans et d'autres dignitaires prennent part au cortège dans les rues de Sainte-Anne-des-Plaines.

Le cortège avance dans les rues de Sainte-Anne-des-Plaines.

Agents de correction en deuil à Collins Bay

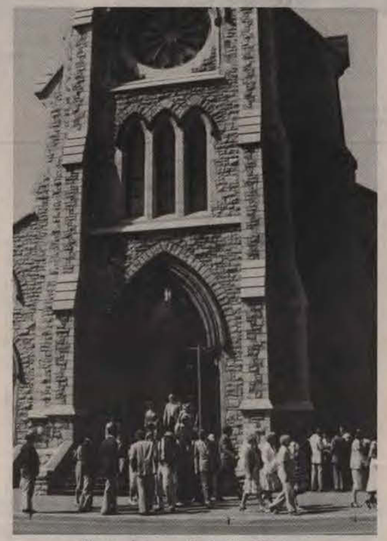

Photo prise au service funèbre à Ottawa.

Robert Simmonds, commissaire de la GRC, quitte l'église, à la fin du service tenu à Ottawa.

Photo prise aux funérailles à Sainte-Anne-des-Plaines

Des agents de la GRC et des services de police municipaux et d'autres agents de la paix étaient présents à Sainte-Anne-des-Plaines.

Des agents de correction portent le cercueil de leurs camarades, à la sortie du centre communautaire.

Photos: courtoisie de Michel Assad, de la Division des communications du SCC, région du Québec, du Drumheller Mail et Kingston Whig Standard et de la Direction des communications du SCC, à l'AG.

Photo prise au service funèbre tenu à l'établissement de Drumheller. De gauche à droite le rév. Ken Herfindahl, une femme non identifiée, le rév. Burke Hoschka et le directeur Dan Kane.

Service correctionnel Canada
Correctional Service Canada

ENTRE NOUS

Vol. 7 no 16 le 15 septembre 1982

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.
Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

Le 2e Rapport du Comité de planification stratégique

Un bilan des perspectives d'avenir

OTTAWA — Dans quinze ou vingt ans d'ici, la situation des services correctionnels canadiens sera peut-être complètement différente. Les responsables de la planification au SCC veillent à ce que le Service soit non seulement un des meilleurs du genre mais également à la pointe du progrès.

Informer les planificateurs des conséquences pour le SCC des modifications probables de la société, voilà la tâche des dix membres du Comité de planification stratégique, présidé par **James Vantour**, professeur de sociologie à l'université Carleton. Le comité se réunit tous les deux mois.

Lors d'une réunion récente, les membres du Comité ont discuté de sujets fort variés depuis les modes de surveillance des détenus destinés à diminuer le nombre de tentatives de suicide jusqu'à des échanges sur la progéniture prévisible de nos petits-enfants. Le portrait du futur n'est pas esquissé au moyen de prédictions, mais bien de prévisions et divers scénarios d'évolution sont élaborés à l'intention des planificateurs du SCC.

Augmentation du nombre de détenus condamnés à de longues peines

Les auteurs du rapport de 92 pages prévoient une augmentation du nombre de détenus dangereux et de détenus condamnés à de longues peines. Compte tenu de l'évolution de la situation en Amérique du Nord, le spectre "d'entrepôts humains" pointe de plus en plus à l'horizon et il faut déjà sonner l'alarme.

Un autre danger signalé dans le deuxième rapport annuel est l'augmentation du nombre de détenus autochtones. Selon les auteurs du rapport, ceux-ci continueront de former une partie importante de la population carcérale totale.

Les prévisions de leur nombre, de leur diversité et de leur politisation justifient "l'adoption d'une approche concertée, imaginative et diversifiée".

Les auteurs du rapport s'appuient principalement sur les conclusions de trois documents de travail. Le premier document traite de l'évolution démographique du pays, notamment de la répartition de la population par groupe d'âge et de l'évolution du taux de natalité. Ses auteurs prévoient des périodes de chômage élevé précédant l'avènement d'une période marquée par la quasi-saturation de l'emploi. La génération de l'explosion démographique (les enfants nés entre 1946 et 1965) fait l'objet d'une attention spéciale.

Cette génération a créé un afflux de travailleurs jeunes et instruits que "l'économie ne pourra peut-être pas absorber dans un proche avenir". Les attentes financières et d'emploi pourraient ne pas être satisfaites car les membres de la génération d'après-guerre n'auront pas les occasions de promotion dont ont joui leurs prédécesseurs.

Augmentation prévue du nombre de contrevenants autochtones

Le deuxième document fait état de la surreprésentation des autochtones dans toutes les catégories d'infraction à l'exception

• suite à la page 3

Des gars qui n'ont pas peur de se mouiller

QUÉBEC — Cette photo vous présente en pleine action, un groupe de nos intrépides instructeurs du Collège national (Laval) qui, par une belle journée de juillet, ont décidé de jouer les Radisson et tenter de dompter les rapides de la Rivière Rouge.

Paraît-il qu'au cours de l'expédition, nos gaillards ont à plusieurs reprises visité l'onde et joué tour à tour les rôles de naufragés et sauveteurs.

Même que le Directeur du collège, avec l'entière collaboration de ses hommes, aurait joué les cascadeurs en allant inspecter les dessous des radeaux (motifs sécuritaires probables). Un chef ne doit-il pas veiller à la sauvegarde de ses hommes?

Malgré les courbatures, les écorchures et les ecchymoses, tout ce gentil monde était présent au travail dès le lendemain de cette aventure, se promettant bien de remettre ça à la première occasion.

Dans le sens des aiguilles on reconnaît: **Yvan Thibault**, une compagne d'aventure, **Alain Lepage**, **Pierre Larivière**, le guide **Michel**, **Denis Barbe**, **Gérald Portelance**, **Ross Bullett** et un autre compagnon de voyage. M. **Richard Rabeau**, Directeur du Collège et **Denis Gaumond** que l'on ne voit pas sur la photo, étaient probablement en tournée d'inspection sous le radeau.

À l'Olympiade: un détenu "ange gardien" (chaque concurrent a droit à son ange gardien), deux concurrentes et deux "représentants" de la société McDonald.

L'Olympiade de Collins Bay

La plus importante et la plus réussie jusqu'à présent

ONTARIO — Pour la sixième année consécutive, l'Olympiade a eu lieu à l'établissement de Collins Bay au cours du week-end du 24 et 25 juillet dernier. Près de 150 athlètes provenant de six centres pour handicapés de l'Ontario y ont participé.

Cette olympiade qui a manifestement été la plus importante et la plus réussie jusqu'à présent comprenait, en plus des épreuves d'athlétisme, une grande variété d'attractions comme la présence de parachutistes, de danseurs des communautés ethniques, de fanfares, de même que la troupe du joyeux Ronald McDonald.

Le coordonnateur en chef de l'Olympiade de cette année, le détenu **Ronnie Lauzon** de Collins Bay, a organisé une fête des plus réussie à laquelle près de 1 000 concurrents, invités, détenus et employés ont participé. Il a bien entendu reçu l'appui des 400 détenus de l'établissement ainsi que des agents de développement social sous la direction de **Dave Parry**, responsable de l'administration de l'Olympiade.

Parmi les invités, on remarquait la présence du sous-commissaire de l'Ontario, M. **Art Trono**, de la députée **Flora MacDonald** et du directeur de l'établissement de Collins Bay, M. **Herb Reynett**.

Des médailles ont été décernées aux trois meilleurs finalistes des épreuves d'athlétisme. On a remis en outre une médaille à chaque participant de l'Olympiade indépendamment du pointage obtenu. Des trophées ont également été présentés au meilleur athlète masculin **Kevin Henry** du D'Arcy Place Centre et aux meilleures athlètes féminines (pointage égal) **Donna Ferguson** du Prince Edward Heights Centre et **Marilyn Grey** de l'école Gatchell. L'école Gatchell de Sudbury a également remporté un trophée pour avoir décroché cette année le plus haut pointage.

Félicitations aux détenus et au personnel de Collins Bay pour leur bon travail!

La remise des trophées: les lauréats, accompagnés de "leur ange gardien", tiennent fièrement à bout de bras leur trophée.

Les Prairies: I-M-M-E-N-S-I-T-É!

"Faire le tour en deux jours? Vous êtes de l'Est?"

Par Linda Lee

PRAIRIES — Ceux d'entre nous qui sommes nés et avons été élevés dans les Prairies et qui y travaillons, sommes habitués aux grandes distances séparant les divers points de ce territoire. Aussi sommes-nous toujours étonnés et amusés d'entendre les gens de l'Est (tous ceux qui viennent de l'Est de Lakehead) nous demander de visiter notre région en "une couple de jours". En effet, la région des Prairies, qui s'étend sur trois provinces (l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba) et comprend une partie des Territoires du Nord-Ouest et de l'Ouest de l'Ontario, est un énorme territoire, ce que — Dieu sait pourquoi — les gens de l'Est ont de la difficulté à s'imaginer. Nos compatriotes d'au-delà des Rocheuses sont cependant moins enclins à sous-estimer nos distances, peut-être parce qu'ils savent que tout ce qui est à l'Est de leurs montagnes est *très*, *très* loin!

Dessin: Harold Paquette

"Regarde-moi ce type! Il a fait *tout* le tour des Prairies!"

Par curiosité et pour voir à quelle vitesse nous pouvions faire visiter les services et établissements de notre région à un fonctionnaire typique de l'AC, nous avons préparé le programme suivant. Nous avons prévu une heure de visite à chaque endroit, ce qui est assez pour saluer le directeur et faire en vitesse le tour d'un établissement, pour prendre une tasse de café avec des employés d'un bureau de district et saluer en passant le directeur, ou pour jeter un coup d'oeil au bureau d'un administrateur de secteur, qui sera probablement en route. Pour ce qui est des repas, nous n'avons pas prévu beaucoup de temps: les McDonald devraient faire l'affaire.

Tôt un beau lundi matin, notre voyageur de l'AC se rend à l'aéroport d'Ottawa pour attraper le vol de 8 h 30 à destination de Saskatoon. Arrivé à 13 h 05, il visite les bureaux de l'AR situés à quelques pâtés de maison de l'aéroport. De là, il se rend au bureau des libérations conditionnelles de Saskatoon et au Centre psychiatrique régional. Avec l'aide d'un employé local, il pourra, à notre avis, effectuer toutes ces visites en un jour.

Notre voyageur passe alors sa soirée de lundi à faire les cent cinquante kilomètres qui le séparent de Prince-Albert, "patrie de John Diefenbaker". Il pourrait s'y rendre le lendemain matin en prenant l'avion de Norcanair de 9 h 15, mais cela écourterait sa journée qui ne commencerait qu'à 9 h 45, heure de son arrivée. La route est bonne, mais si nous sommes en plein coeur d'un hiver des Prairies, il vaudrait mieux qu'il se munisse d'un nécessaire de survie.

Tôt le mardi matin, le voyageur se rend en voiture au Pénitencier de la Saskatchewan, un des plus vieux établissements du système, construit en 1911, puis à la ferme du pénitencier qui lui est adjacente et où, s'il a de la chance, il pourra déjeuner (la ferme est fière de sa cuisine). Il visite ensuite le bureau des libérations conditionnelles de Prince-Albert et, direction sud, s'en revient à Saskatoon.

Là, il peut se livrer entièrement aux plaisirs limités de notre vie nocturne, à condition de ne pas manquer son vol de 8 h 45, le mercredi matin, à destination d'Edmonton. Ce vol de Pacific Western n'est pas tout à fait direct: le voyageur doit s'arrêter à Calgary et reprendre une heure plus tard l'Airbus qui atterrit à 10 h 40 à l'aéroport municipal d'Edmonton.

Le bureau des libérations conditionnelles d'Edmonton et le Centre Grierson étant situés dans le même complexe, notre voyageur les aura visités avant 12 h 30. Il a alors 90 minutes pour se rendre en vitesse au Collège du personnel en prenant en chemin un hamburger et . . . en louant une voiture. À 14 h, il se dirige vers l'établissement le plus récent de la région des Prairies, situé à environ dix kilomètres au nord des zones habitées mais dans les limites de la ville, l'Établissement d'Edmonton.

Pour la nuit, notre visiteur peut coucher dans un hôtel du centre d'Edmonton où il pourra se faire une idée de la vie nocturne de cette "ville-tremplin" vers le nord, ou se rendre à Lacombe, petite ville située à environ trente kilomètres au sud d'Edmonton. Le choix paraît simple, si ce n'est que Lacombe n'est qu'à un saut de l'aéroport international d'Edmonton d'où notre voyageur doit repartir le lendemain matin à 7 h 05 en direction de Yellowknife.

Arrivé à 8 h 58 dans la capitale des Territoires du Nord-Ouest, notre voyageur a le temps de se rendre au bureau de libérations conditionnelles et de rentrer à Edmonton par l'avion de 12 h 35, mais il ne doit pas oublier que, dans le nord, voyager par avion est risqué et que personne ne peut vous garantir votre heure d'arrivée ou de départ.

Tout va bien cependant et notre voyageur arrive à Edmonton à 14 h 09, juste à temps pour attraper l'Airbus de 14 h 35 à destination de Calgary. Arrivé à 15 h 23, celui-ci a le temps de louer une voiture et de filer vers Calgary pour arriver à Portal House à l'heure du dîner — on a tenu compte du fait qu'il pouvait se perdre quelques fois en chemin. L'heure du dîner est en effet le moment idéal pour se faire une bonne idée des activités qui ont lieu dans un centre correctionnel communautaire. Ensuite, en une heure de route, notre visiteur peut se rendre au Centre d'Altadore; après quoi, fourbu, il ne lui reste plus qu'à trouver un hôtel pour la nuit.

Profiter de la vie nocturne de Calgary pour faire la noce n'est pas une bonne idée. En effet, le lendemain matin, vendredi, notre voyageur doit se trouver à 8 h au bureau de district des libérations conditionnelles qu'il quitte vers 10 h pour se rendre par la route, en direction du nord, d'abord à l'Établissement de Bowden, où il déjeune, puis au bureau des libérations conditionnelles de Red Deer situé à quelque trente kilomètres de là.

Quel soulagement, la fin de semaine arrive. Notre voyageur peut se détendre dans les collines du centre de l'Alberta ou retourner à la vie trépidante de Calgary, à la seule condition de se trouver à 8 h 30, lundi matin, à l'Établissement de Drumheller, situé à cent quarante kilomètres au nord-est de Calgary. Il s'y trouve.

Après une heure de visite, c'est le départ vers le sud, à Lethbridge (289 km de route), où notre voyageur arrive pour déjeuner et visiter ensuite le bureau des libérations conditionnelles; après quoi il a tout son temps pour faire tranquillement les 217 km qui le ramèneront à Calgary.

À 9 h, mardi matin, notre voyageur se rend à Regina (arrivée à 11 h 10) où il a toute la journée pour visiter le bureau de secteur des libérations conditionnelles, à Regina, et le Centre Oskana avant de prendre le vol pour Winnipeg à 16 h 35.

À 8 h, mercredi, notre voyageur est au Centre Osborne où il aide le personnel à affecter les résidents à leurs activités de la journée. De là, il se rend au bureau de district de Winnipeg, après quoi il a encore le temps de faire, en direction du nord, les quelque trente kilomètres qui le séparent de Stony Mountain. Il déjeune ensuite à l'établissement de Rockwood, deuxième ferme de la région des Prairies, qu'il visite, ainsi que l'Établissement de Stony Mountain.

Après cette visite, il peut prendre l'autoroute périphérique de Winnipeg et faire les cent cinquante kilomètres qui le conduiront à Brandon.

À 8 h, jeudi, notre voyageur est au bureau des libérations conditionnelles de Brandon; une heure plus tard, nous le retrouvons sur l'autoroute nº 1, direction est. Il contourne de nouveau Winnipeg et se rend jusqu'à Kenora, en Ontario, ce qui lui fait 410 km au total. Il devrait pouvoir alors visiter le bureau des libérations conditionnelles de cette ville et être de retour à Winnipeg à la tombée du jour.

À 7 h, vendredi, nous retrouvons notre voyageur dans un avion de Pacific Western, en direction de Thompson. Arrivé à 8 h 14, il a le temps, grâce à la collaboration des agents de liberté conditionnelle

• **suite à la page 4**

L'administration régionale occupe de nouveaux locaux

Par Gaston Pelletier
administrateur régional des communications

QUÉBEC — Au Québec, c'est le 1er juillet qu'on change d'air. L'administration régionale n'a pas échappé à la règle, ce qui lui a occasionné quelques ennuis. L'administrateur régional intérimaire des Services Techniques, **Jean-Charles Dupont**, en a été quitte pour quelques sueurs froides — il n'a obtenu les services d'un transporteur qu'en fin de course —. Mais finalement tout s'est bien passé et les employés de l'administration régionale ont déménagé les 28, 29 et 30 juin derniers.

Ils occupent maintenant de nouveaux locaux au 3 Place Laval, à Laval. A l'exception des employés du comité des usagers qui ont trouvé refuge au 5e étage, tous se retrouvent au deuxième étage de l'immeuble.

Rarement aura-t-on vu autant de cartons s'empiler, d'étiquettes faire la valse des contenants et de ruban adhésif rouler de bureau en bureau, impatient de se coller à tout ce qui s'ouvre.

Si certains pleurent leurs fenêtres disparues — le nouvel édifice ne souffre pas de trop nombreuses ouvertures sur l'extérieur — rares sont ceux qui regretteront les gelées du matin à l'ancien édifice qui se transformait allègrement en presque four micro-ondes au rythme des humeurs de son système de ventilation.

L'administration en a profité pour se pourvoir d'un nouveau réseau téléphonique. S'il est vrai que les communications franchissent parfois difficilement les Rocheuses (**Jack Stewart** et **Eila Loughlin** en savent quelque chose), ce n'était pas tellement différent ici: les communications étaient plus efficaces. . . de vive voix. Comment faire passer l'appel du bureau de la secrétaire à celui de son patron? Mystère et boule de gomme! Les postes récepteurs n'avaient pas encore été éduqués (lire programmés) à plus de civilité et s'emmuraient dans leur résistance silencieuse.

Le 30 juin, tous ont eu droit à une séance de formation présentée par Bell Canada. Chacun a écouté avec ses yeux (il le fallait bien pour apprendre à appuyer sur les bons boutons) avant de se lancer dans l'opération "systématisation" (lire comment "pitonner" sans couper la ligne). Il y eut des rires et des grincements de doigts.

Il fallait d'ailleurs voir **Danyel Richer**, l'adjoint exécutif, **Jean-Paul Dugas**, le sous-commissaire, et les secrétaires **Nicole Perreault-Simard**, **Danielle Thibault** et **Micheline Désilets** tenter de se retourner des appels, essayer d'en transférer d'autres ou simplement d'en recevoir. Le hic, c'est que Monsieur Bell n'avait pas prévenu qu'il n'avait pas terminé de fignoler son installation, ce que chacun allait rapidement découvrir à l'usage.

Malgré certaines craintes individuellement ressenties et collectivement tues, chacun a poussé un soupir de soulagement lorsqu'on découvrit le pourquoi des ratés. Nous n'étions pas lents à comprendre; ce sont les téléphones qui n'avaient accouché qu'à demi de leurs performances.

On ne saurait retracer les grandes lignes d'un déménagement sans souligner le travail de ceux qui ont eu la responsabilité de mener la tâche à terme. **Yves Germain**, agent technique aux Services Techniques, en a été le grand artisan. Il a été admirablement secondé par **Jacques Dyotte**, administrateur régional de la planification et de l'administration, et par **Jean-Charles Dupont**, chef régional des travaux et de l'entretien qui, au moment du déménagement, était administrateur régional intérimaire des Services Techniques.

Il faut aussi souligner la participation de tous les employés de l'AR qui ont eu à mettre la main aux cartons. Quant à ceux qui sont partis en vacances à ce moment, ils ont été quittes pour déballer leurs choses à leur retour. C'est d'ailleurs ce qui est arrivé à Michel Lauzon, l'adjoint de l'ARC. Peut-on mieux réussir un retour de vacances?

***Suzanne Chalut, Fernande Lépine, Janice Russell et Yvon Gaudreau** durant le déménagement de l'AR du Québec.*

Formation d'apprentis

PRAIRIES — 16 détenus inscrits à des programmes de formation professionnelle aux établissements de Drumheller et d'Edmonton ont récemment réussi les examens provinciaux leur permettant de poursuivre leur apprentissage. Ces examens sont régis par une unité spéciale du "Alberta's Ministry of Advanced Education and Manpower" et ont lieu trois fois par année.

Une unité spéciale pour les personnes handicapées et défavorisées a été créée en juin 1981 par le gouvernement de l'Alberta pour souligner l'Année des personnes handicapées. Le but de ce programme est d'aider les handicapés, les autochtones et les détenus à satisfaire aux conditions préalables des programmes provinciaux de formation d'apprentis.

Jim Johnston, coordonnateur de cette unité, a mentionné que ce programme aidera les détenus à fonctionner en société après leur libération. En plus d'avoir la possibilité d'apprendre un métier reconnu au niveau provincial, les détenus peuvent demander aux membres du comité d'agrément des apprentis d'être leurs répondants auprès des futurs employeurs.

Prévoir l'avenir du Service correctionnel

• suite de la page 1

des infractions reliées aux stupéfiants. Le pire est encore à venir. L'explosion démographique de ce groupe a en effet environ dix ans de retard sur l'explosion démographique nationale.

On prévoit donc une augmentation du nombre d'autochtones dans le "groupe d'âge à risques élevés": les 18 à 24 ans, comparativement à une diminution correspondante de la population non autochtone pour le même groupe, d'où une augmentation prévisible du nombre d'autochtones en conflit avec la loi.

Des mémoires soumis au Comité par des groupes de l'extérieur font état de certaines solutions à ce problème ou initiatives susceptibles d'en diminuer l'impact, dont une représentation accrue des autochtones au sein du personnel du SCC, des programmes de sensibilisation à la culture autochtone destinés au personnel, une augmentation du nombre de centres de mise en liberté pour autochtones et la mise en oeuvre de programmes véritablement autochtones.

Les auteurs du troisième document sur le partage fédéral-provincial des responsabilités en matière de services correctionnels estiment que le partage des compétences persistera, mais que le niveau des responsabilités assumées par les juridictions sera peu à peu modifié du fait de l'accroissement du partage des ressources et des installations.

En vertu de ces prévisions, le gouvernement fédéral perdrait, de fait, la responsabilité de la garde des détenues purgeant des peines de deux ans ou plus même si, de droit, il la conservera.

L'accent accru mis sur la collaboration fédérale-provinciale aura entre autres les effets suivants: intensification des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il accepte la responsabilité financière de la rénovation des établissements provinciaux, atténuation progressive de la distinction faite entre les détenus relevant des juridictions fédérale et provinciales et accroissement des litiges et conflits provoqués par des détenus réclamant par exemple la parité des services sans égard au type d'établissement.

Il est fait mention dans le rapport d'une tendance à la décriminalisation des crimes sans victime ou à un réaménagement des sanctions ayant trait à ceux-ci. On prévoit également l'apparition d'une société de plus en plus traditionnelle du fait du vieillissement de la population.

Terrorisme et crimes reliés à l'ordinateur

La possibilité d'une poussée de fièvre terroriste au Canada due à l'avènement de la technologie informatique et du développement du réseau international de terrorisme pourra avoir pour effet d'amener le SCC à prendre en charge un certain nombre de prisonniers dit "politiques".

Les prévisions statistiques avancées dans les études de prospective recensées dans l'ouvrage et dont la liste bibliographique couvre plus de six pages "laissent entrevoir une croissance de la population carcérale jusqu'en 1985, suivie d'une stabilisation jusqu'en 1995 puis d'une nouvelle augmentation".

"Les administrateurs des établissements pénitentiaires devront trouver d'autres moyens de faire face à la nouvelle situation tout en accordant la priorité à la sécurité." L'établissement de petits centres de détention à sécurité renforcée ou de communautés carcérales dans les régions éloignées pourrait devenir réalité.

*Réunion du Comité de planification stratégique. De gauche à droite; **Allen Breed**, **Bill McGrath**, **Al Levin**, **Syd Shoom**, **Jim Vantour** (président), **Cathy Gillis** (adjointe à la recherche), **Tony Sheridan**, **Tad Grygier**, **Ken Norman** et **Marie-Andrée Bertrand**. N'apparaît pas sur la photo: **John Braithwaite**.*

Sanction royale

OTTAWA — L'hon. **Bob Kaplan**, CP, député, Solliciteur général du Canada, a annoncé que la Loi sur les jeunes contrevenants, (projet de loi C-61), avait reçu la sanction royale le 7 juillet.

Cette loi remplace la Loi sur les jeunes délinquants de 1908, considérée depuis un certain temps comme fortement périmée, compte tenu des pratiques et des attitudes contemporaines dans le domaine de la justice pour les jeunes, et incapable d'apporter des solutions aux problèmes que posent aujourd'hui les jeunes qui ont des démêlés avec la justice.

Le Solliciteur général a déclaré que la promulgation de la Loi, prévue provisoirement pour le 1er avril 1983, pourrait être reportée au 1er octobre 1983 à la demande d'un certain nombre de provinces qui désirent avoir plus de temps pour se préparer à sa mise en oeuvre.

Les principes-clés qui sous-tendent la Loi sont les suivants:

- les jeunes doivent assumer une plus grande responsabilité à l'égard de leurs actes, mais ils ne doivent pas en être tenus totalement responsables car ils manquent encore de maturité;
- la société a le droit d'être protégée contre les comportements illégaux;
- les jeunes, tout comme les adultes, ont le droit à l'application régulière de la loi et le droit d'être traités équitablement par la justice, et ces droits doivent leur être garantis de façon spéciale; et
- les jeunes ont des besoins spéciaux parce qu'ils sont des êtres dépendants, à divers stades de développement et de maturité, et qu'ils ont besoin d'aide et de conseils.

L'un des principaux reproches formulés à l'endroit du projet de Loi C-61 est qu'il maintenait l'écart entre les âges. Le Solliciteur général est heureux de constater que ce problème a finalement été résolu par l'adoption d'un âge maximal uniforme, fixé à 17 ans. Ainsi, tous les contrevenants âgés de 12 à 17 ans inclusivement seront soumis au système de justice applicable aux jeunes.

Une femme de carrières!

PRAIRIES — Il convient de saluer de façon particulière l'accession, le 1er avril dernier, de **Shirley Thomas**, de l'établissement d'Edmonton, au grade de sous-lieutenant du 533e Escadron des cadets de l'Aviation royale du Canada. Shirley est la seule femme de l'escadron.

Secrétaire du directeur **Bob Benner**, Shirley a joint les rangs du SCC en 1975 à titre de chef de bureau, au centre correctionnel communautaire d'Altadore, à Calgary. Elle a ensuite travaillé à l'établissement d'Edmonton comme coordinatrice de la gestion des documents.

Shirley, mère de cinq enfants, dit que son mari, caporal-chef, compte 22 ans de service dans les forces canadiennes régulières à titre de spécialiste en communications, mais qu'il "n'y a pas de distinction de grade à la maison."

Shirley Thomas

Shirley était agent d'administration depuis plus d'un an auprès de l'escadron. Elle a commencé sa carrière comme élève-officier lorsque le commandant de l'escadron 433, **Bill Fecteau**, lui a demandé de l'aider dans sa tâche auprès de 20 cadets féminins.

Elle apprécie les possibilités que son travail auprès des cadets lui procure. Sa formation, dispensée à la base de Greisbach, à Edmonton, comprenait entre autres une formation au leadership et aux techniques de counselling dans le cadre d'une version abrégée du programme destiné à la Force régulière. Elle s'est classée au 8e rang au sein du groupe de 29 stagiaires qui étaient en majorité des hommes.

Shirley envisage avec optimisme la prochaine étape de sa carrière: elle espère en effet être reçue lieutenant l'an prochain après un dernier stage à la base de Penhold, en Alberta, où elle s'initiera à la lecture de cartes, à d'autres formes de leadership, aux techniques de survie et au maniement des armes (ce dernier cours devrait la rendre admissible aux fonctions d'instructeur en maniement d'armes).

En l'honneur de la promotion n° 28

Brian Marley-Clarke**, directeur général de la Formation et du perfectionnement du personnel et le commissaire **Yeomans** examinent un cygne de glace, haut de 3 pieds et demi, au cours d'une réception tenue le 15 juillet au Collège national du personnel du Pacifique en l'honneur de 18 recrues promues au niveau CX à l'établissement de Mission, en C.-B. Photo: **Eila Loughlin

Dernières nouvelles du CSG

. . . Une nouvelle rubrique visant à informer le personnel sur les décisions qui ont été prises aux réunions et téléconférences du Comité supérieur de gestion à Ottawa et dans l'ensemble du pays.

Caisse de prêts aux libérés conditionnels

Le CSG accepte de faire passer de 25 000 $ à 50 000 $ le montant des disponibilités de la caisse sous réserve d'une limite imposée par le Commissaire. Il a également accepté de faire passer de 50 $ à 100 $ le montant des prêts individuels; cependant, le montant maximum de 200 $ de dette qui peut être consenti actuellement au détenu n'a pas été changé. La mise à jour de l'aide financière accordée aux libérés conditionnels tient compte de la conjoncture économique actuelle.

Centre de microfilmage à Drumheller

La décision d'aller de l'avant avec le projet d'ouverture d'un centre de microfilmage à l'établissement de Drumheller, conçu de façon à fournir de l'emploi à 13 détenus, dépend désormais des résultats d'une étude de marché effectuée après que l'obtention d'un important contrat de Revenu Canada Douanes et Accise a été remise en cause par l'imposition de coupures budgétaires dans ces deux directions.

Etudes de marché sur la viabilité d'un centre de saisie des données

Les résultats des études de marché sur la viabilité d'un centre de saisie des données à l'établissement Leclerc et au Pénitencier de la Saskatchewan indiquent qu'un tel projet ne serait pas viable pour l'instant. Vingt-cinq détenus devaient travailler au premier centre comparativement à 35 détenus dans le second centre.

Conférence des administrateurs — SCC

Le CSG a convenu de tenir la prochaine conférence des administrateurs à Ottawa, du 25 au 28 octobre prochains.

Programme d'aide aux employés des régions

Les sous-commissaires des régions ont rendu compte des activités tenues dans le cadre des programmes de santé et de sécurité au travail et d'aide aux employés. La région de l'Atlantique a recours aux services d'un psychologue pour le programme d'aide aux employés et étudie la possibilité d'appliquer le modèle de programme du ministère des Transports. Un comité relevant de l'AR a été mis sur pied et des mesures ont été prises en vue d'assurer la tenue de réunions régulières et l'exercice d'un suivi. Au Québec, les comités de sécurité fonctionnent bien et un programme-pilote a été mis en marche de concert avec le Centre de psychiatrie Concordia pour les employés souffrant d'un choc à la

• suite à la page 4

en bref

POURSUITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉTABLISSEMENT DE DONNACONA, AU QUÉBEC— Le Solliciteur général, l'honorable **Bob Kaplan**, a annoncé le 16 juillet que le SCC avait dernièrement reçu du Conseil du Trésor l'autorisation de donner suite aux travaux de construction de l'établissement de Donnacona, au Québec. La construction de ce nouveau pénitencier, qui doit être terminée en 1986, permettra de procéder à la fermeture de l'établissement de Laval, construit en 1873. **Rolland Dion**, député libéral de Portneuf, a annoncé que des crédits de 2,7 millions de dollars avaient été accordés pour l'exercice en cours en vue de permettre l'achèvement des plans d'aménagement et la poursuite de l'aménagement du terrain. Il est prévu que le nouveau centre pourra abriter 368 détenus, coûtera 47 millions de dollars et comptera un personnel de 345 personnes. Un appel d'offres devait être fait vers la fin de l'été en vue de la poursuite des travaux d'aménagement du terrain.

Ross Monk et Bob Clark

PRÊT DU CAMION À INCENDIE DU PÉNITENCIER DE DORCHESTER — La localité de Dorchester a un nouveau camion à incendie grâce à la courtoisie des autorités du Pénitencier de Dorchester. Après avoir obtenu l'autorisation du commissaire **Yeomans**, **Bob Clark**, sous-commissaire de la région de l'Atlantique, a remis officiellement le véhicule le 16 juillet à **Ross Monk**, maire de la localité et membre du personnel du pénitencier. Les édiles ont mis l'accent sur la prévention des incendies et ont accepté de donner la priorité au pénitencier de façon à pouvoir répondre dans les plus brefs délais à une alerte à l'établissement. La protection du centre pénitentiaire sera également assurée par un camion plus petit et une équipe de sapeurs-maison prête à répondre aux alertes sur place.

ATELIER À L'INTENTION DES AGENTS DES SERVICES CORRECTIONNELS ET DES POLICIERS DU DISTRICT DE PRINCE-ALBERT — Le district de Prince-Albert de l'Association canadienne des chefs de police et des représentants du SCC et des services correctionnels provinciaux ont tenu leur atelier annuel à Prince-Albert le 28 juillet. L'atelier a réuni 80 personnes déléguées par la GRC, le service de police municipale de Prince-Albert, le SCC et les services correctionnels provinciaux. Le conférencier invité, l'honorable **Roy Romanow**, ancien procureur général de la Saskatchewan et l'un des architectes de la nouvelle Constitution et Charte canadienne des droits, a fait l'historique du document et évoqué son incidence sur les services correctionnels. L'atelier s'est clôturé par un souper-causerie: le conférencier invité était le rév. **Ron Jevons**, de Prince-Albert, qui a parlé du stress qui frappe les policiers et les agents de correction. Le président du district, **Daryl Snider** (bureau des libérations conditionnelles de Prince-Albert), a qualifié l'événement de "grand succès".

TROIS CENTRES DES PRAIRIES AGRÉÉS— Le Centre Oskana, le Centre du chemin Grierson et l'établissement de Drumheller ont reçu leur agrément au cours d'une réception tenue dans la soirée du 19 mai par la American Correctional Association (ACA), à Washington, D.C. L'étape de l'agrément conditionnel complétée, les trois responsables du processus d'agrément pour le SCC, **John Friel**, directeur du Centre Oskana, **Larry McDonald**, chef des agents d'unités résidentielles de l'établissement de Drumheller et **David Clouston**, agent de surveillance des cas au Centre du chemin Grierson, avaient été invités à Washington en prévision de l'entrevue finale qui a été concluante. Les trois hommes se sont dit heureux d'avoir franchi cette dernière étape. Friel s'est dit heureux d'avoir assisté à l'entrevue et d'avoir pu avoir des échanges avec ses homologues des services correctionnels américains.

LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION — Le 30 juin 1982, une conférence de presse eut lieu au Centre culturel de l'Est Hochelaga-Maisonneuve en vue de lancer une campagne de souscription pour l'achat d'une maison de jeunes: "Carrefour-Jeunesse". Ce centre s'inscrit dans la suite du projet P.A.D.A. auquel participent des détenus de l'E.M.S.F. et se veut un lieu de rencontre et de suivi pour les jeunes du quartier Hochelaga-Maisonneuve présentant des problèmes de délinquance. La compagnie Pepsi-Cola, Provigo et la station radiophonique CJMS furent très actifs dans cette campagne. Une vente de Pepsi fut donc organisée à prix réduit pour le public et chaque caisse vendue rapportait 1 $ pour l'achat de la maison sans compter les dons de 5 000 $ des deux compagnies en cause et de 25 000 $ du ministère des Affaires sociales du Québec. Les détenus de l'E.M.S.F., qui ont participé à la conférence de presse et ont été interviewés par CJMS, ont travaillé bénévolement à la vente de Pepsi, qui a duré 12 jours.

Kevin George, Brian Marley-Clarke et Bob Koga

AGENT DE FORMATION DU PERSONNEL DU SCC, PREMIER CANADIEN AGRÉÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME KOGA — Le 30 juin dernier, au Collège national du personnel d'Edmonton, **Kevin George**, agent de formation du personnel, a été agréé instructeur en techniques Koga après plus de 300 heures de formation dans cette discipline et après s'être plié à une épreuve d'endurance physique et avoir réussi un examen écrit sous la surveillance attentive de **Bob Koga**, fondateur de l'Institut Koga de Los Angeles, en Californie. Koga a mis au point un programme internationalement reconnu de formation à l'autodéfense et aux méthodes de contention à l'intention des membres des forces de l'ordre et des agents de correction d'Amérique du Nord. Kevin devient ainsi le premier Canadien à être agréé instructeur en méthode Koga, en méthodes d'arrestation et de contrôle et en maniement du bâton. Le certificat lui a été remis par **B.W.G. Marley-Clarke**, directeur général de la formation et du perfectionnement du personnel à l'AC en présence du Solliciteur général de l'Alberta et de représentants de l'établissement d''Edmonton, du Centre du chemin Grierson et de la GRC.

DES SOLUTIONS DE RECHANGE POUR LES JEUNES CONTREVENANTS DU QUÉBEC — Le 22 juin 1982, à Ste-Emilie de l'Energie, se déroulait une journée plein-air quelque peu spéciale dans le cadre du projet P.A.D.A. (Programme d'action dissuasive auprès des adolescents). Le groupe de participants était composé de policiers du poste 52 à Montréal, de criminologues, de détenus de l'établissement de la Montée St-François, à Laval, d'éducateurs et de jeunes ayant des problèmes de délinquance. L'objectif de cette journée était de fraterniser et d'essayer ensemble de trouver une solution de rechange au mode de vie déviant des jeunes, axé sur la délinquance. D'autres rencontres eurent lieu précédemment à l'établissement entre les détenus et les jeunes. Le dialogue et les expériences vécues des détenus de l'E.M.S.F. furent utilisés pour faire voir aux jeunes les volets pour le moins négatifs d'une carrière criminelle. Cette expérience a démontré que les jeunes étaient plus réceptifs à l'intervention du détenu qu'à celle du professionnel. Les détenus, pour leur part, en retirent une bonne expérience personnelle car ils se sentent valorisés et utiles malgré leur présente incarcération.

Marathon "Opération Courage": le 19 septembre prochain

OTTAWA — La troisième course de relais annuelle Ottawa-Kingston, organisée par le SCC à l'intention des enfants infirmes et connue sous le nom de "Opération Courage" aura lieu le 19 septembre. Des coureurs du SCC de la région du Québec se joindront aux coureurs du SCC de la région de l'Ontario. Le peloton formé d'environ neuf équipes partira vers 10 h 20 du parterre de la Cour suprême du Canada pour se diriger vers le carré Cartier où seront servis des beignes et du café au nom du Commissaire. Le parcours, échelonné en étapes individuelles de trois à quatre kilomètres, est conçu de façon à correspondre à une distance maximale de 12 kilomètres par coureur à l'arrivée à Kingston avant la dernière étape, une course collective du Collège militaire royal jusqu'à l'hôtel de ville de Kingston. Une course dans les rues de Smiths Falls est également prévue cette année. Le SCC est à la recherche de donateurs. Les coordinateurs à l'AC, **Norm Kalnay** et **Claudette Hamelin** espèrent dépasser cette année le seuil de 7 000 $ atteint en 1981. Le 19 septembre est également la date prévue pour le Marathon de l'espoir Terry Fox tenu dans diverses localités à travers le pays.

ENTRE NOUS

est une publication de format tabloïd destinée au personnel du Service correctionnel du Canada et est publié par la Direction des communications, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Faites parvenir vos textes et photos à l'administrateur des communications de votre région ou au rédacteur:

Louis Genest

Francine Dufresne
rédactrice adjointe

Photographe: **Erik Gustafsson**

CSG

• **suite de la page 3**

suite d'une prise d'otages. Deux infirmières ont été affectées à l'Administration régionale pour assurer les services de premiers soins et un employé a été désigné à chaque établissement afin de fournir de l'assistance aux employés. Les comités de sécurité et d'hygiène sont en place. Le Programme d'aide aux employés se déroule comme prévu et les réunions patronales-syndicales servent à en faire le bilan. Le cours donné au Collège du personnel dans le cadre du programme a reçu un accueil favorable. Le responsable du programme de la Région des Prairies procède actuellement à l'élaboration d'une politique et d'un programme de formation. Les comités de sécurité fonctionnent bien tout comme celui de la région du Pacifique. Dans cette région des agents du ministère de la Santé de la Colombie-Britannique procèdent régulièrement à l'inspection des cuisines et chaque établissement tient à chaque trimestre une journée du conditionnement physique.

Stage probatoire à l'intention des membres du groupe CX

Les membres du CSG ont été avisés que la modification apportée au Règlement sur l'emploi dans la Fonction publique et prévoyant un stage probatoire de 24 mois pour les employés du groupe CX ne s'applique qu'à la nomination initiale. La durée du stage probatoire est de 6 mois pour les nominations ultérieures, y compris celles faites au cours de la période de 24 mois.

COMMUNIQUÉ

La Société de criminologie du Québec, en collaboration avec les ministères de la Justice du Québec et du Solliciteur général du Canada, tiendra son 21e Congrès du 19 au 22 octobre 1982 à l'hôtel Mont-Royal, 1455, rue Peel, à Montréal. Le thème choisi est: "Crime, victime et communauté". Les frais d'inscription sont de 75 $ pour les non-membres et de 60 $ pour les membres de la SCQ. Pour de plus amples renseignements, appeler (514) 873-6167.

PRAIRIES

• **suite de la page 2**

de l'endroit, de visiter leur bureau et d'être de retour à l'aéroport pour prendre, à 10 h 05, un avion en direction du sud. De retour à Winnipeg, il attrape, à 12 h 10, un autre avion pour Thunder Bay. Arrivé à 14 h 14, il lui reste moins de deux heures pour visiter le bureau des libérations conditionnelles de cette ville; à 16 h en effet, il doit se trouver à l'aéroport pour prendre l'avion qui le ramènera à Ottawa.

S'il y arrive, il sera de retour chez lui vers 20 h 30. Sinon, il devra attendre jusqu'à 20 h pour prendre le prochain avion dont il ne descendra, traînant la patte, qu'à 0 h 38, samedi matin.

Cependant, il aura eu la satisfaction d'avoir visité la région des Prairies en deux semaines seulement.

Nota — Tous les horaires indiqués peuvent changer sans préavis!

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

ENTRE NOUS

Vol. 7 no 17 le 30 septembre 1982

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

LIBRARY MINISTRY OF THE SOLICITOR GENERAL NOV 8 1982 BIBLIOTHÈQUE MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Agrément des premiers établissements du Québec

OTTAWA — Au cours d'une cérémonie tenue le 14 août dernier, à Toronto, huit centres relevant du SCC ont été agréés par la Commission on Accreditation for Corrections. "Il s'agit de la remise la plus importante en ce qui concerne le nombre de certificats d'agrément accordés.", de dire **Maurice Klein**, coordinateur national du processus d'agrément. "L'occasion était unique d'autant plus que l'établissement Leclerc et trois bureaux de district des libérations conditionnelles ont été les premiers centres à être agréés dans la région du Québec." Avant d'être agréé, un établissement fait l'objet d'un contrôle bien précis destiné à attester de sa conformité aux normes établies au niveau international en matière de services correctionnels.

Les établissements nouvellement agréés sont les suivants: l'établissement Leclerc, le Centre de l'avenue Portsmouth, le Centre de la rue Keele, le Centre de la rue Pandora, l'Établissement de Ferndale et les bureaux de district de l'Est, de l'Ouest du Québec et du Grand Montréal (secteur des libérations conditionnelles).

"Tous les 18 bureaux de district du SCC (lib. cond.) sont désormais agréés à la suite de l'audience de section du mois d'août", d'ajouter Klein.

Le commissaire Yeomans, présent à la cérémonie, a loué le travail de la Commission on Accreditation.

Les autres personnes présentes à la remise des certificats d'agrément étaient: **René Rousseau**, directeur de l'Établissement Leclerc et **Robert Massie**, responsable du processus d'agrément au même établissement; **Lily Tronche**, directrice de district, bureau des libérations conditionnelles de Montréal; **Gilles Thibault**, directeur de district, bureau de l'Ouest du Québec; **Marcel Caron**, directeur de district, bureau de l'Est du Québec; **Anthony Lombardo**, directeur du Centre de la rue Keele; **Murray Gaw**, directeur de district, bureau des libérations conditionnelles de Victoria et **Nicole Pageot**, responsable régionale du processus d'agrément, au Québec, **John Braithwaite**, sous-commissaire, Communications et **Tom D'Aquino**, responsable régional de l'agrément (Pacifique).

*Le visiteur peut voir désormais, sur deux pans de mur de l'aire de réception du 4e étage (à proximité des ascenseurs), certains des certificats d'agrément décernés aux 35 établissements du SCC déjà agréés. Huit autres sont en voie d'être agréés. Ci-dessus, G-R: **Maurice Klein**, coordinateur national du processus d'agrément, **Al Wrenshall**, inspecteur général du SCC et **Dianne Blackburn**, préposée à l'agrément.*

Springhill: premier établissement à être agréé

En septembre 1979, l'établissement à sécurité moyenne de Springhill a eu l'honneur d'être le premier pénitencier canadien et le premier établissement à sécurité moyenne du monde à être agréé par la Commission on Accreditation for Corrections. Le SCC compte désormais 35 établissements agréés sans compter les huit autres déjà visités par les experts et en voie d'être agréés officiellement. Voir le tableau ci-dessous:

CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

	Établissements agréés	Contrôle effectué
Établissements pénitentiaires	Drumheller Saskatchewan Millhaven Leclerc Springhill Dorchester	Matsqui Frontenac Cowansville Edmonton Prison des femmes Ferme pénitentiaire de la Saskatchewan
Centres résidentiels communautaires	Ferndale (camp for.) Oskana Osborne Carlton Parrtown Pandora Grierson Keele Portsmouth	Benoit XV Altadore **Contrôle imminent** CPR (Québec) Stony Mountain

Bureaux de district agréés (lib. cond.)

Victoria
Vancouver
Abbotsford
Edmonton
Calgary
Regina
Winnipeg
London
Toronto
Kingston
Ouest du Québec
Est du Québec
Montréal
St-Jean
Moncton
Truro
Halifax
Sydney
St. John's

Le 112e Congrès de l'ACA à Toronto:

une grande manifestation

ONTARIO — L'American Correctional Association a tenu son 112e Congrès à Toronto du 15 au 19 août dernier. Plus de 3 500 délégués, provenant pour la plupart du Canada et des États-Unis, se sont réunis pour participer à des ateliers thématiques et de discussion sur un grand nombre de sujets. Selon **Dennis Curtis**, administrateur régional des communications pour l'Ontario, les travaux du Comité organisateur canadien, composé de représentants de l'AC et de l'Ontario, ont été marqués par la collaboration "exceptionnelle" qui animait les deux organismes.

"Tous nos visiteurs des États-Unis et d'outre-mer ont été favorablement impressionnés par notre hospitalité et nous sommes tous fiers de la participation élevée à ces assises. Un geste entre autres mérite d'être souligné, celui de **Liz Bongers** de l'établissement de Warkworth qui avait été affectée comme agent de sécurité à la conférence et s'est présentée à temps au travail en dépit d'un accident d'auto survenu en route vers Toronto. Nous sommes très fiers du travail de Liz et des autres représentants du Service correctionnel du Canada", indique Curtis.

Voilà près de trente ans que l'ACA ne s'était pas réuni à Toronto. Cette réunion a eu lieu en 1953 et les autres tenues en sol canadien ont eu lieu en 1929 et 1887," d'ajouter Curtis.

Les délégués au congrès ont été accueillis par **Amos E. Reed**, président de l'American Correctional Association, le Solliciteur général du Canada, l'honorable **Bob Kaplan** et **Nicholas Leluk**, ministre des Services correctionnels de l'Ontario.

Un événement marquant du Congrès a été la présentation de la distinction honorifique **E.R. Cass** au sous-commissaire des Communications du SCC, M. **John Braithwaite**. La distinction remise en récompense des services éminents rendus par le sous-commissaire en matière de services correctionnels, avait été à ce jour décernée à seulement un autre Canadien: **Jim McLaughlin**, un ancien employé du SCC et ex-directeur des Industries. La distinction a également été accordée à deux Américains: **Marcella Rapp**, agent de probation et **Samuel Sublett**, directrice adjointe du processus d'agrément. Plus de 1 000 délégués ont assisté à la cérémonie et à la soirée dansante qui a suivi et a clôturé avec brio les activités sociales de la semaine.

• Suite à la page 3

***John Braithwaite**, sous-commissaire, Communications*

*Chaque fin d'été amène ses tournois de golf et ses piqueniques à l'intention du personnel. On peut voir ci-dessus **Ginger Bacchus**, administratrice des peines, Région du Pacifique, en train de démontrer ses talents d'experte en fine cuisine, penchée sur un gril de poulet barbecue.*

En glanant d'une région à l'autre

Québec: Michel Lauzon

Treize recrues CX-LUF terminaient dernièrement leur période de formation au Collège du personnel. Elles ont reçu leurs certificats le 11 août dernier lors d'une cérémonie à laquelle participait le sous-commissaire régional, M. **Jean-Paul Dugas**. Ces nouvelles recrues travaillent maintenant dans divers établissements de la région.
PHOTO: de gauche à droite; Assis: **Louise Dubreuil**, **Jean Paquet**, **Guy Lamontagne**, **Louis Robert**, **Yves Michaud**. Debout: **Marc Lebeau**, **Robert Louis XVI**, **Bernard Goyette**, **Normand Renny**, **Paul Bureau**, coordonnateur de la formation des recrues; **François Robitaille**, **Jean Chapleau**, **Jean-Claude Nantel** et **Denis Paradis**.

Ontario: Dennis Curtis

Gagnants du tournoi de golf

Le ciel — un ciel clair mais venteux — s'est finalement mis de la partie en vue de faire du tournoi de golf annuel de l'AR, tenu le 25 juillet dernier au club de golf d'Amherstview (un parcours de 18 trous) un succès. Le sous-commissaire **Art Trono** a remis les trophées aux vainqueurs.

Voici les vainqueurs: (Hommes) Plus bas pointage brut (85): **Ken Cady**, agent des Finances et plus bas pointage net (74): **Lyle Brennen**. (Femmes) Plus bas pointage brut (79): **Marg Malloch**, agent des Finances et plus bas pointage net (74): **Sally Pyke**, secrétaire du sous-commissaire régional.

Au nombre des activités prévues dans le cadre du pique-nique de l'AR, il y avait un concours de tir d'oeufs

Pique-nique de l'AR

Le 14 août dernier le pique-nique organisé à l'intention du personnel a eu lieu sur le parterre situé à l'arrière de l'immeuble de l'AR. Ce fut une autre journée magnifique et couronnée de succès de l'avis de tous.

Les employés et les membres de leur famille ont d'abord dégusté du poulet barbecue avant de mettre leur adresse à l'épreuve en s'exerçant à divers jeux: fléchettes, base-ball, frisbee et concours de tir d'oeufs. Le pique-nique s'est terminé par une série de chants à répondre accompagnés à la guitare par la fille de **Charlie McGeean**. Les enfants qui ont participé aux jeux et autres manifestations organisés à leur intention se sont également bien amusés.

Prairies: par Linda Lee

GARDE DU SCC HONORÉ

— Les réflexes aguerris de **Jesse E. Clarke**, gardien au Pénitencier de la Saskatchewan, ont empêché qu'un agent des services de santé de l'établissement ne soit blessé par un détenu armé. On voit ci-contre le directeur **Jim O'Sullivan** en train de faire l'éloge de la conduite de Clark durant cette situation difficile. La cérémonie a eu lieu le 16 juillet dernier lors d'une assemblée régulière du personnel pénitentiaire.

***Jesse Clark** et M. **O'Sullivan**, directeur d'établissement*

Atlantique: Francine Phillips

Tournoi de golf de 1982

Quarante-neuf golfeurs (-euses) ont participé au tournoi annuel de golf du SCC, tenu le 7 août dernier, au club de golf de Springhill, en N.-É. En début de parcours, lorsque le signal de départ a été donné, il y avait quatre joueurs postés à chacun des neuf trous.

Les golfeurs non-inscrits ont pu également pratiqué leurs coups roulés et cochés après le tournoi.

Le tournoi de cette année a été marqué par le dévoilement d'un trophée commémoratif et d'une plaque nommés d'après l'ancien administrateur régional des Communications, feu **Justin Sullivan**. Justin, un mordu du golf, appréciait même les frustrations inhérentes à ce sport. Le trophée a été remis au joueur le plus méritant, soit **Charlie Mahoney**, AUR-1 à l'établissement de Springhill.

*Le premier détenteur du trophée **Justin Sullivan**, **Charlie Mahoney***

Suit le tableau d'honneur.
Détenteurs de trophées:
Trophée du directeur du Pénitencier de Dorchester: **Gerry Wry**, CX-2, à Dorchester. Trophée des dames — Établ. de Westmorland: **Margo Greenhouse**, femme d'**Arnold Greenhouse**, CX-3, à Springhill.
Trophée de l'AFPC: **George Foster**, préposé aux travaux, à Springhill
Trophée du DGR: **Reggie Calfield**, LUDO, Établ. de Springhill, unité n° 8
Gagnants ayant reçu un prix:
Plus bas pointage net — Division des dames — **Joan McLellan**, Services de santé, Dorchester
Plus bas pointage brut — Division des dames — **Barb Calfield**, femme de **Reggie Calfield**, LUDO à Springfield
Troisième division
Pointage net — deuxième position: **George Beaton**, AUR-1, unité n° 10
Pointage net — première position: **Dave Herrett**, AUR-1, unité n° 9
Pointage brut — deuxième position: **Bruce Megeney**, dir. adj. des Finances, Springhill
Pointage brut — première position: **Doug Macaloney**, AUR-1, unité n° 9
Deuxième division
Pointage net — deuxième position: **Croyden Wood**, AUR-1, unité n° 9
Pointage net — première position: **Don Lawrie**, AUR-1, unité n° 10
Pointage brut — deuxième position: **Sandy Livingston**, AUR-1, unité n° 8
Pointage brut — première position: **Charlie Killen**, CX-1, agent de sécurité à Springhill
Première division
Pointage net — Deuxième position: **Ken Wilson**, CX-2, à Dorchester
Pointage net — Première position: **Raymond Lees**, AUR-2, unité n° 11, Springhill
Pointage brut — Première position: **Wayne McLean**, AUR-1, unité n° 11, Springhill

Après le tournoi, les golfeurs et les non-golfeurs ont pu déguster des steaks barbecue et un ensemble de sept salades apprêtées par **Margaret Beaton**, femme de **George Beaton**, AUR-1 à l'établissement de Springhill. Les oiseaux de nuit ont pu danser ou se détendre au son de la musique de **Stew Murray** et de **Billy Mills**, de l'établissement de Springhill.

Il nous faut adresser des remerciements spéciaux à **Charlie Mahoney**, AUR à Springhill et à **Lynn Bourgeois**, directrice adjointe du Pénitencier de Dorchester pour la coordination de ces activités. Soulignons enfin la participation du maître de cérémonies, **Gerry Spence**, AUR-1 à l'établissement de Springhill.

Pacifique: Jack Stewart

Coup d'oeil à tire d'ailes sur un concours de tir d'oeufs!

Qu'arrive-t-il durant les rencontres de groupes d'employés de l'AR et de leur famille? Eh bien, dans la région du Pacifique, ces gens-là finissent par se tirer des oeufs!

Signe de désespoir en ces temps de crise économique? Au contraire. Le concours de tir d'oeufs ne fut qu'une des attractions enlevantes prévues dans le cadre du pique-nique familial de l'Administration régionale tenu le 18 août dernier au Village Park de Matsqui.

Organisé par **Brenda Newbery**, **Marge Donegani** et **Lynn Fairall**, membres dirigeants du SESG, le pique-nique comprenait une dégustation de poulet barbecue avec la garniture habituelle ainsi qu'une course et divers jeux de société pour les jeunes et moins jeunes. Félicitations aux membres du comité d'activités sociales, **Mike Henry**, **Marcia Michel** et **Glenda Ulmer**.

L'ACA à Toronto

• Suite de la page 1

La Soirée du Canada

Une atmosphère de fête régnait à la Soirée du Canada. Des centaines de personnes ont accepté l'invitation de participer à l'excursion en traversier vers l'île Centre Island de Toronto pour la circonstance. "Il y avait de la musique et de la nourriture pour plaire à tous les goûts et le temps était idéal, souligne Curtis. Au nombre des attractions prévues, il y avait des danses écossaises, des quadrilles, un orchestre bavarois, un "steel band", des chansonniers se déplaçant de table en table, beaucoup de clowns et des ballons soufflés à l'hélium. Un délégué s'est même exclamé: "Les Canadiens savent vraiment s'organiser."

*Le Solliciteur général **Bob Kaplan** a visité le kiosque de la Société John Howard lors du Congrès de l'ACA. On aperçoit à gauche un cornemusier **Murray Martin**, agent de correction à l'établissement de Warkworth, le constable de la GRC **Bill Johnston** et deux étudiantes qui ont travaillé au SCC cet été.*

Des délégués "Au courant"

Une des innovations les plus appréciées du Congrès a été la publication d'un bulletin d'information quotidien de 4 pages distribué dès 6 h le matin à la chambre d'hôtel des délégués. Les rédacteurs du bulletin, **Dennis Curtis**, **Margaret McLeod** du ministère ontarien des Services correctionnels et **John Vandoremalen**, chef des publications du SCC, devaient travailler une partie de la nuit pour pouvoir remettre la copie à l'imprimeur à 2 heures. "Nous l'avions baptisé *Au Courant* et rapidement les délégués se sont habitués à le parcourir en déjeunant. Plusieurs nous ont avoué ne plus pouvoir s'en passer, de dire Curtis. On pouvait y lire les nouvelles de dernière heure, des entrevues de délégués et le tout était complété par les photographies d'**Erik Gustafsson**, photographe attitré d'Entre Nous."

*Rencontre à l'ACA- **Norman Carlson**, directeur du U.S. Federal Bureau of Prisons à Washington, le sous-commissaire des communications, **John Braithwaite** et le **Dr Robert Fosen**, directeur exécutif de la Commission d'agrément des services correctionnels de l'ACA.*

Psychiatres suppléants au CPR de Saskatoon

Par Linda Lee
Administratrice régionale des communications

PRAIRIES — Une pénurie mondiale de psychiatres, voilà l'un des principaux problèmes qu'a dû surmonter le Centre psychiatrique régional de Saskatoon depuis son ouverture.

On confia au personnel chargé du recrutement la tâche de résoudre ce problème de façon définitive. Toutefois, si l'on voulait résoudre ce problème à court terme, il fallait faire appel à son imagination.

Le Dr **Oliver Briscoe**, vice-doyen du "London University's Institute of Psychiatry" et psychiatre médico-légal à l'hôpital Maudsley, à Londres, a proposé au directeur médical intérimaire **Bill Davis** d'avoir recours aux services de psychiatres—stagiaires afin de suppléer au manque de personnel. Le Dr Briscoe qui, à titre de vice-doyen, doit diriger la formation de jeunes psychiatres, a écrit à ses homologues du Royaume-Uni pour leur expliquer le problème et les possibilités de carrière qui s'offraient à Saskatoon. Un certain nombre de stagiaires ont accepté de relever le défi et de venir travailler un mois à l'étranger dans un domaine complètement différent. Un pays très différent, en effet, puisque le premier "suppléant" est arrivé à Saskatoon au début de mars alors que l'hiver rigoureux s'abattait sur les Prairies.

Au cours d'une visite qu'il a effectuée à Saskatoon cet été pour voir comment allaient ses "protégés", le Dr Briscoe a mentionné que le recours à des "remplaçants" est pratique courante au Royaume-Uni. Cela permet aux jeunes psychiatres de diversifier leur expérience et offre par ricochet aux centres psychiatriques du personnel temporaire au fait des dernières techniques en matière de psychiatrie.

Le Dr Briscoe qui a visité Saskatoon cet été pour y diriger des colloques et fournir des conseils sur l'élaboration future de programmes à ce centre, a été très impressionné par le centre de Saskatoon. Il a mentionné qu'il offrait beaucoup de possibilités. Il a fait l'éloge du personnel en soulignant la contribution du personnel infirmier et des travailleurs sociaux.

Le Dr Briscoe a mentionné que la psychiatrie légale, bien que ce ne soit pas une spécialité officielle, n'est pas une sphère nouvelle au Royaume-Uni. "Il est reconnu que certaines infractions sont causées par des troubles mentaux . . . Même si cette discipline n'est pas encore reconnue, les psychiatres travaillent de concert avec les tribunaux."

Dr Oliver Briscoe

Nouvelle campagne de vente d'obligations d'épargne du Canada

OTTAWA — Cette année, c'est **Sid Marinoff** de la Direction des services techniques qui a été nommé directeur pour le ministère de la Campagne de vente d'obligations d'épargne du Canada par retenue sur les salaires. "L'objectif du gouvernement fédéral, cette année", de dire Marinoff, qui se dit "très heureux de superviser la campagne", "est 120 000 souscriptions. L'objectif du SCC a été fixé à 2 077 souscriptions, soit une augmentation de 49% par rapport à l'objectif de l'an dernier: 2 028 souscriptions."

"Notre objectif est de fournir à chaque employé du SCC l'occasion d'acheter une obligation d'épargne du Canada. Chaque représentant de la Campagne dans les établissements ou les régions, chaque représentant de direction a été formé de façon à pouvoir répondre à toute question sur l'émission de cette année. Les représentants commenceront de visiter les employés à partir de la première semaine d'octobre, dès que les taux d'intérêt des obligations de cette année seront fixés. La Campagne se terminera à la mi-novembre."

Comme au cours des années passées, l'achat des obligations pourra se faire par retenue sur les salaires et le paiement pourra être réparti sur 9, 10 ou 11 mois. Les obligations seront mises en vente par groupe de 100 $, 300 $, 500 $, 1 000 $ et 5 000 $. Le prélèvement sur le chèque de paye constitue le mode d'achat le plus simple mais il est également possible de s'en procurer au comptant. "Il est possible, d'ajouter Marinoff, d'acheter des obligations d'une valeur de 100 $ pour moins qu'une tasse de café ou moins de 30 sous par jour par l'intermédiaire de la retenue."

La première émission d'obligations d'épargne du Canada a eu lieu en 1946. Elles représentent une façon sûre et pratique d'encourager financièrement les projets canadiens. "Les fonctionnaires jouissent de la sécurité d'emploi et de grandes possibilités de promotion en dépit de la crise économique qui sévit au pays, dit Marinoff en guise de conclusion. J'espère que cette situation privilégiée se traduira par un degré élevé de participation à la campagne de cette année!" Pour de plus amples renseignements, communiquer avec lui au n° 593-4626.

GENS d'ici et d'ailleurs

Bob Boucher

Gerry Tessier

JIM O'SULLIVAN, directeur du Pénitencier de la Saskatchewan, a été élu président de la North American Association of Wardens and Supervisors lors du congrès de l'ACA, tenu en août à Toronto. Il a également été invité à siéger au conseil de direction de l'organisme. . . **GERRY TESSIER**, ancien directeur de la Classification, à la Direction du personnel de l'AR, est depuis le 9 août dernier directeur d'une nouvelle division intitulée Politiques et planification en matière de personnel. Ont également été affectés à la nouvelle division **Elizabeth Watson**, de la Division de la dotation et **Réal Montpetit**, de la Division des relations de travail. **John Carroccetto** a été nommé directeur de la Classification en remplacement de **Gerry Tessier** . . . **LA DÉSIGNATION DU POSTE** de **France-Marie Trépanier**, à ce jour coordinatrice de la Promotion de la femme, vient d'être modifiée. Elle occupe désormais les fonctions de directrice des programmes d'égalité d'accès à l'emploi . . . **JOHN LEMAY** occupe de nouveau le poste de directeur de la Dotation et **Harry Lamorre** a repris ses fonctions de chef des Opérations de la dotation . . . **BOB BOUCHER**, ex-agent de dotation, a été nommé le 16 août dernier chef des programmes de sécurité et d'hygiène au travail. Admis au Service correctionnel en 1973 à titre d'agent de classement, Bob avait travaillé au Collège de formation du personnel et à l'AR de l'Ontario avant son arrivée à Ottawa. Il succède à **Louise Laviolette**, mutée à la Division de la dotation . . . **FRANCE COLLIN** a été nommée au poste de chef de la rémunération et des bénéfices en remplacement de **Philippe Plouffe**. France possède plusieurs années d'expérience dans ce travail, notamment au ministère des Anciens combattants . . . **GERRY BAUDER**, affecté à ce jour à la Direction de la formation et du perfectionnement du personnel, vient d'être muté à la Direction des relations de travail. Il s'occupera principalement de la coordination des séances de consultation patronale-syndicale . . . **MARGO TOLLS** est affectée de nouveau à la région de l'Ontario, cette fois à titre de chef régional de la Classification après avoir exercé "avec brio" les fonctions de chef de la Rémunération et des avantages sociaux . . . **DAVID CONNOR** vient d'être nommé directeur des Politiques à la Direction des politiques, de la planification et des systèmes . . . **LES GALLAGHER**, 59 ans, ex-superviseur adjoint des services d'alimentation de l'établissement de Springhill est mort le 23 août dernier à la suite d'une longue maladie. Sa première affectation au SCC a eu lieu en 1973 au Pénitencier de Dorchester . . . **Le Dr BILL DAVIS** directeur médical intérimaire du CPR de Saskatoon, a quitté le SCC. Il exerce depuis le 13 août dernier les fonctions de conseiller médical pour le compte de Santé et bien-être Canada, à Ottawa, au sein de la Direction des Services en établissement et professionnels . . . **ROBERT ADLAND**, du CPR de Saskatoon, a laissé son poste de chef intérimaire des travailleurs sociaux pour occuper le poste de directeur des projets spéciaux, au sein de la Direction des projets spéciaux et de l'évaluation, à Ottawa . . . **WALLY ROBERTSON**, directeur adjoint des Industries, à Drumheller, a pris sa retraite après 32 ans de service. Il a commencé sa carrière au SCC en 1950 à l'âge de 23 ans, à titre de garde à l'établissement de Stony Mountain où il a travaillé jusqu'en 1970. Cette année-là il était promu surveillant des industries avant d'être promu de nouveau en 1975 directeur des industries . . . **JOE SOMBACH**, chef de section au bureau des libérations conditionnelles d'Edmonton, a été muté à l'établissement d'Edmonton, le 5 juillet où il occupe le poste de coordinateur de la formation du personnel . . . **DAVE WOLKOWSKI**, agent de liberté conditionnelle au bureau d'Edmonton, a été muté au bureau de Winnipeg le 5 juillet dernier . . . **SIMONE FERGUSON**, ex-chef du Développement social à l'établissement d'Edmonton, occupe depuis le 26 juillet un nouveau poste à titre de chef de section du bureau d'Edmonton en remplacement de **Joe Sombach**.

en bref

SUCCÈS DE LA PRÉSENTATION À L'EXPOSITION NATIONALE DE TORONTO — La présentation du SCC a de nouveau connu le succès à l'ouverture de l'Exposition canadienne nationale de Toronto, le 18 août dernier. Le Solliciteur général, **Bob Kaplan**, le commissaire **Don Yeomans** et le sous-commissaire régional de l'Ontario, **Art Trono**, se sont rendu voir la présentation, similaire à celle des années dernières, hormis deux excellents nouveaux diaporamas. Des agents de correction et de liberté conditionnelle de la région de l'Ontario, dont trois agents retraités en uniforme, et un représentant de la Direction de l'emploi des détenus, à l'AC, y ont accueilli les visiteurs. Etaient présents à l'inauguration **Harold Mills**, ex-directeur adjoint de l'Administration et **Barney Fleming**, ex-directeur adjoint de la Sécurité au Pénitencier de Kingston. Une surprise attendait Harold: une photo de lui avec Miss Univers! Barney et lui semblaient heureux d'avoir repris l'uniforme pour l'occasion. Comme l'inauguration de l'exposition coïncidait avec le Congrès de l'ACA, de nombreux délégués ont pu se rendre sur les lieux durant leur séjour à Toronto.

LANCEMENT D'UN PROGRAMME DE PRÉVENTION DU CRIME — L'hon. **Lloyd Axworthy**, a annoncé le 12 août dernier, au nom de l'hon. **Bob Kaplan**, l'octroi de 17 000 $ à la Société de criminologie du Manitoba afin de l'aider à mettre sur pied un programme innovateur de prévention du crime dans cette province. Le Programme de prévention du crime, d'une durée de six mois, et qui jouit de l'appui de la police, des services correctionnels, des autorités judiciaires et des organismes d'assistance sociale vise la création d'un centre de ressources axé sur la prévention du crime. Le premier objectif visé est d'inciter les organismes communautaires locaux à participer à l'élaboration de programmes locaux de prévention. Novembre 1982 deviendra dans le cadre de ce programme le mois de la prévention du crime au Manitoba.

OCTROI D'UNE CONTRIBUTION EN VUE DU RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME D'INTERVENTION DANS LES DIFFÉRENDS FAMILIAUX — Le Solliciteur général du Canada, l'hon. **Bob Kaplan**, a annoncé le versement d'une contribution de 51 800 $ dans le cadre du renouvellement pour un an du Programme d'intervention dans les différends familiaux de Restigouche, au Nouveau-Brunswick. Ce programme, implanté dans le comté de Restigouche, est un service à caractère innovateur, faisant appel à des bénévoles de la collectivité qui aident quatre détachements de la GRC et un corps de police municipal à répondre aux demandes d'intervention dans les différends familiaux survenant dans les régions rurales et les petites localités. En vertu du programme, un agent de police qui répond à un appel lui signalant une situation familiale violente peut demander l'assistance de bénévoles qui ont reçu une formation spéciale; ces derniers donneront des conseils à la famille, dirigeront les intéressés vers les organismes communautaires et les spécialistes compétents, prendront des dispositions pour un hébergement d'urgence et suivront le cas.

CONFÉRENCE DE 1982 DES AGENTS DE POLICE ET DE LIBERTÉ CONDITIONNELLE DE L'EST DE L'ONTARIO — La deuxième conférence annuelle des agents de police et de liberté conditionnelle de l'Ontario s'est tenue à Kingston les 4, 5 et 6 août derniers. Parrainée par le Comité national mixte de l'ACCP et des SCF et par le SCC, elle a permis à plus de 80 policiers et employés des bureaux de libération conditionnelle, des établissements pénitentiaires et de la CNLC de chercher à mieux comprendre leurs rôles et problèmes respectifs. L'apport des services de police et des employés d'établissement à cette réunion, dont le thème principal était le détenu dangereux, a été important. La planification de la prochaine conférence est déjà amorcée selon **Jim Murdoch**, directeur du Centre correctionnel communautaire de Portsmouth.

JEUNE ACCIDENTÉ SECOURU PAR L'AUMÔNIER DE L'ÉTABLISSEMENT D'EDMONTON — Quelques secondes après l'accident survenu à un garçonnet de trois ans tombé de son tricycle sous l'une des roues d'un camion de boueurs, le révérend **Alf Bell**, aumônier de l'établissement d'Edmonton, a secouru l'enfant en le conduisant aussitôt à l'hôpital. Horrifié à la vue du lourd véhicule qui allait écraser l'enfant, le révérend Bell, qui pénétrait à ce moment dans sa voiture stationnée devant chez lui, a eu à peine le temps d'alerter d'une voix stridente le conducteur du camion avant que la roue du véhicule ne s'immobilise sur la poitrine de l'enfant. Celui-ci, en état de choc, ne cessait de répéter: "Je suis correct. Je veux me relever." La roue du véhicule de 14 000 livres avait frappé en diagonale la poitrine du bambin, le blessant gravement, sans toutefois causer de lésions mortelles. **Jack Davis**, directeur intérimaire de l'établissement, a officiellement remercié le sauveteur de son geste et a loué sa présence d'esprit et son empressement envers l'enfant et sa famille et le conducteur du camion, tant sur la scène de l'accident qu'à l'hôpital.

Jean Vanier à Stigma 1982

OTTAWA — La dernière conférence internationale tenue à Toronto par l'International Halfway House Association et qui a réuni quelque 350 délégués en provenance de plus d'une douzaine de pays a connu un immense succès.

Il s'agissait de la troisième conférence internationale de cette association, vieille de 18 ans. Les autres conférences avaient eu lieu à Londres et à Copenhague.

Louis Zeitoun, chef des Ressources communautaires du SCC et président du Comité de planification des conférences, a déclaré que la réunion du 10 au 13 août a dépassé toutes ses espérances en ce qui concerne la participation des délégués.

"Les propos du principal conférencier **Jean Vanier** étaient si bien sentis et si inspirants que les membres de la table-ronde ont carrément décidé de céder leur temps de parole afin de permettre aux délégués de lui poser des questions", de dire Zeitoun. M. Vanier est le fils de l'ex-gouverneur général, Georges Vanier.

Ce conférencier et philanthrope de renommée mondiale est le fondateur de la Communauté de l'Arche mise sur pied à l'intention des arriérés mentaux et dont le siège se trouve à proximité de Paris.

Les trois principaux thèmes de ses causeries étaient, dans l'ordre, "Le cri du déviant, un cri prophétique"; "Le déviant est en quête d'amitié" et "Qui tendra la main aux déviants et qui tendra la main aux bénévoles?"

"Il a parlé durant une heure et demie sans notes. C'est la première fois que je vois un conférencier attirer un peu plus de gens chaque jour si bien qu'il y a eu finalement plus de gens le troisième jour que le premier", de conclure Zeitoun.

On peut se procurer la reproduction sur bande sonore de ces trois conférences en écrivant au siège de l'IHHA, Boîte postale n° 2337, Reston, Virginia, (É.-U.) 22090.

ÈRE DE L'ORDINATEUR AU SCC! EN AVANT AVEC FINCON! — La Région du Pacifique prend décidément au sérieux l'avènement de l'informatique au Service tel que décrit dans un article sur la révolution informatique au SCC, paru dans le numéro du 30 juin dernier d'Entre Nous. Le système FINCON est maintenant implanté à l'AR et dans les principaux établissements de la région. Lors d'une récente visite, **Al Price** (M. Fincon) aurait même lancé: "Fi de l'ancien ordinateur!" Ci-contre **Carol Hendy** et **Mary Martens**, de l'AR s'affairent autour du "vieil" ordinateur de façon plutôt révolutionnaire. En réalité, la brique est composée de caoutchouc mousse et l'ordinateur retourne chez son fabricant! Photo: courtoisie de **Tony Martin**, agent des Finances à l'AR du Pacifique.

Cours en soins psychiatriques au SCC

Un fait unique au Canada

PACIFIQUE — Le cours de soins infirmiers, offert ce printemps au Centre psychiatrique régional d'Abbotsford, est une "innovation extrêmement importante car il s'agit du seul cours qui vise la prestation de soins psychiatriques au Canada", a déclaré le Dr **Dan Craigen**, directeur général des services médicaux à l'AC. Il a fait l'éloge de **Pat Beecher**, directrice des soins infirmiers, pour son "initiative et sa perspicacité à négocier avec les collèges communautaires locaux" de façon à offrir un cours spécialement conçu pour satisfaire les besoins du personnel infirmier du SCC.

"Ce cours a certainement amélioré le rendement individuel et a eu un effet positif sur le moral du personnel," de dire le Dr Craigen. "L'une des principales préoccupations du personnel infirmier du SCC est le perfectionnement professionnel. Les efforts déployés à cet égard par le Dr **Ali Saad**, directeur médical intérimaire du Centre psychiatrique régional, méritent une mention spéciale.

Dix membres du personnel infirmier du CPR, qui travaillent en contact direct avec les patients, et trois agents des services de santé affectés à l'un des établissements locaux se sont inscrits au cours de soins psychiatriques d'une durée de 60 heures. Le cours comprenait trois modules: relations interpersonnelles, counselling et dynamique de groupe. Le programme d'études a été choisi après plusieurs réunions avec les responsables des soins infirmiers, les directeurs et des professeurs. Vu que la majorité du personnel infirmier possédait déjà une formation et de l'expérience en services médicaux pénitentiaires, le cours était principalement axé sur les besoins du personnel du SCC. L'assignation des travaux s'est faite en fonction de l'expérience du sujet. On a demandé à chaque étudiant de formuler ses objectifs d'apprentissage afin que le cours soit le plus possible conçu de façon à répondre à ses besoins.

La philosophie des éducateurs, c'est que les adultes apprennent seulement ce qu'ils perçoivent comme utile à leurs besoins. Les méthodes d'enseignement étaient donc axées principalement sur la participation. Les instructeurs ont cherché, dans le cadre des jeux de rôle, à replacer le plus possible les étudiants dans leur milieu de travail. La référence à des situations réelles facilitait l'application des nouvelles techniques à la situation de travail.

Le même cours sera offert cet automne.

Le programme d'agrément de l'établissement de Frontenac: un succès collectif

par Ron Livingstone

ONTARIO — Un contrôle préalable à l'octroi de l'agrément, semblable à de nombreux contrôles actuellement en cours au sein du Service, a eu lieu à l'Établissement de Frontenac. "Nous nous préparons depuis mai 1980 à la tenue de ce contrôle," de dire **George Downing**, le directeur de l'établissement.

Sheila Menard, responsable du processus d'agrément à l'établissement, nous a signalé que le résultat final obtenu relativement à chacune des 465 normes de l'American Commission on Accreditation était très satisfaisant. Ce résultat s'établit comme suit: 404 normes *essentielles*: 94,6%; 56 normes *importantes*: 81,6% et 5 normes *souhaitables*: 100%.

L'étape du contrôle, qui a duré trois jours, est maintenant terminée; les responsables doivent désormais attendre de quatre à six semaines pour obtenir confirmation de l'agrément.

Trois experts de l'ACA ont "passé au peigne fin tout l'établissement, y compris chacun de ses dossiers." Ce sont **Jon Galley**, commissaire aux services correctionnels de l'État du Maryland, **Bill Quick**, directeur de l'établissement Wallkill, à New York et **Gene Scroggy**, directeur d'un centre de détention de Pennsylvanie. M. Quick, expert rattaché aux services correctionnels américains depuis 35 ans, a déclaré: "L'Établissement de Frontenac se classe au premier rang au point de vue de la propreté parmi tous les établissements visités au cours de ma carrière. J'ai été particulièrement impressionné par le moral du personnel et des détenus."

Sheila Menard remercie en guise de conclusion **Tim Morey**, responsable régional du processus d'agrément, pour son "aide et tous les conseils prodigués durant ces mois où nous avons travaillé ensemble. Le personnel et les détenus, y compris les employés de Collins Bay, de l'AR et du Collège de formation du personnel ont également déployé beaucoup d'efforts. Je me dois enfin de souligner la collaboration du personnel de soutien et des commis aux écritures."

ENTRE NOUS

est une publication de format tabloïd destinée au personnel du Service correctionel du Canada et est publié par la Direction des communications, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Faites parvenir vos textes et photos à l'administrateur des communications de votre région ou au rédacteur:

Louis Genest

Francine Dufresne
rédactrice adjointe

Photographie: **Erik Gustafsson**

Service correctionnel Canada
Correctional Service Canada

LIBRARY
MINISTRY OF THE SOLICITOR GENERAL
NOV 12 1982
BIBLIOTHÈQUE
MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.
Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

ENTRE nous

Vol. 7 no 18 le 15 octobre 1982

La présentation aménagée en vue de faire la promotion du 2e Congrès mondial des services médicaux pénitentiaires prévu en 1983 et parrainé par le Service correctionnel au nom du Conseil international des services médicaux pénitentiaires a suscité beaucoup d'intérêt au congrès de l'ACA, tenu en août à Toronto. Ci-dessus, de gauche à droite, le Solliciteur général, l'honorable ***Bob Kaplan*** *examine avec le Dr* ***Dan Craigen****, président du Comité organisateur, un feuillet explicatif sur le Congrès, en présence de* ***Don Delaney****, coordinateur du comité d'organisation et du Dr* ***Paul Humphries****, du ministère ontarien des Services correctionnels.* ***Paul Fortin****, responsable de la publicité du Congrès, a coordonné les activités de promotion.*

2e Congrès mondial des services médicaux pénitentiaires

OTTAWA — Le Service correctionnel du Canada parraine, de concert avec les provinces et les territoires, le 2e Congrès mondial des services médicaux pénitentiaires qui se tiendra à Ottawa du 28 au 31 août 1983 sous l'égide du Conseil international des services médicaux pénitentiaires (CISMP).

"Le Congrès est une tribune internationale où l'on discutera de questions complexes et intéressantes concernant la prestation de services de santé aux détenus", de dire le Dr **Dan Craigen**, directeur général des Services médicaux et de santé du SCC et président du Comité directeur du congrès. Des experts et des conférenciers provenant de tous les coins du monde sont attendus. Leurs communications porteront sur des sujets aussi variés que l'organisation des services de santé à l'intention des détenues et des jeunes contrevenants, les services psychiatriques en établissement, le traitement de l'alcoolisme et des autres toxicomanies, les problèmes de déontologie posés par la médecine pénitentiaire et d'autres questions de droit analogues.

Le premier Congrès mondial des services médicaux pénitentiaires s'est tenu à Dijon, en France, en 1978.

Les séances plénières seront présidées respectivement par les personnes suivantes: le Dr **T.A. Lambo**, de Suisse, directeur général adjoint de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), animera la séance sur les tendances internationales en matière de services médicaux pénitentiaires et le Dr **Chuni Roy**, du Canada, secrétaire général du CISMP, présidera celle sur la planification des services de santé offerts aux détenus; Sir **Harry Talbot Gibbs**, juge à la Haute Cour d'Australie, animera la séance sur le droit dans le contexte des services médicaux pénitentiaires. Enfin, le Dr **A. Meyer-Lie**, président du Comité préparatoire, Commission médicale internationale de la santé et des droits de la personne et **Constance Holleran**, membre du Conseil international des infirmières, tous deux originaires de Suisse, traiteront des questions de déontologie soulevées par la médecine pénitentiaire.

Au nombre des communications-clés présentées au Congrès par des conférenciers de prestige dans le cadre des séances principales, on prévoit un exposé du Dr **Robert Brutché** , chirurgien général adjoint, membre du U.S. Public Health Service, sur les normes en matière de services médicaux pénitentiaires, un exposé du Dr **Rhodes Chalke**, originaire du Canada et vice-président du CISMP, sur le rôle des universités et un dernier exposé présenté par le Dr **Solange Troisier**, de France, présidente du CISMP.

Le Secrétariat du Congrès mondial vient de solliciter officiellement l'envoi de communications à son bureau central en prévision du Congrès, annonce le Dr Craigen.

Le Comité d'organisation du Congrès comprend les personnes suivantes: **Don Delaney**, **Paul Fortin**, **Ken Kenward**, **Bob McKay**, **Jim Lumsden**, **Wendy Krantz** et **Rita Lambert**.

Nouveau directeur de l'aumônerie

OTTAWA — L'abbé **Murray Tardiff**, le nouveau directeur de l'aumônerie du SCC, pourra dans ses nouvelles fonctions tirer profit de sa vaste expérience des services sociaux et de pastorale pour s'acquitter d'une tâche marquée ces dernières années par de profondes transformations.

Originaire de la vallée de l'Outaouais, M. Tardiff a été nommé et est entré en fonctions le 7 septembre dernier. Il était auparavant curé à Arnprior.

La présence à l'AC durant encore quelque temps de l'abbé Gabriel Savignac qui, en plus d'occuper deux autres postes dans la région du Québec, assurait l'intérim depuis la mort du rév. Paul Crosby, devrait lui faciliter la tâche.

L'abbé Tardiff a dû vite se mettre au travail. Un élément nouveau est venu en effet s'ajouter aux fonctions de l'ex-aumônier général: la mise en oeuvre du protocole d'entente conclu en janvier dernier entre le SCC et le Comité interconfessionnel.

L'abbé Tardiff est bien préparé à sa nouvelle tâche. Il a en effet déjà occupé a deux reprises le poste de président du Comité interconfessionnel de l'aumônerie depuis qu'il s'est joint au SCP en 1971.

Il a de plus occupé la même année deux autres postes à Ottawa, soit celui de directeur de l'Office national du bien-être et de la santé pour le compte de la Conférence catholique canadienne et de secrétaire exécutif du Catholic Charities Council of Canada, désigné ensuite sous le nom de National Catholic Council of Social Services. C'est alors qu'il occupait le premier poste que l'abbé Tardiff a été appelé à présider le Comité interconfessionnel. Son expérience est toutefois beaucoup plus vaste.

L'abbé ***Murray Tardiff***

Né à Pembroke, le jeune Murray a d'abord étudié la philosophie au Séminaire St Augustine de Toronto et la théologie au Grand Séminaire de Montréal. Ordonné prêtre en 1958 dans le diocèse catholique de Pembroke, il a d'abord été vicaire de 1958 à 1961 à Mattawa, en Ontario et de 1961 à 1963 à Arnprior avant de s'inscrire à l'Ecole de service social de l'université d'Ottawa.

Une expérience pratique du travail social dans un organisme d'aide familiale de Détroit et de la consultation d'enfants à New York est venue compléter des études universitaires, menant ainsi à l'obtention en 1965 d'une maîtrise en service social.

De retour dans son diocèse, l'abbé Tardiff a ensuite mis sur pied un ensemble de services sociaux et de programmes d'assistance sociale ainsi qu'un organisme diocésain. Il a de plus siégé en 1966 au conseil de

• Suite à la page 4

Celui qui a le cigare est l'agent de liberté conditionnelle!

Quelle vie de chien! L'agent de liberté conditionnelle ***Colin Campbell*** *(celui qui tient le cigare!), affecté au CCC de la rue Montgomery, se repose à la fin d'une conférence sur la gestion des cas en compagnie de* ***Kim Colizza****, du bureau de libération conditionnelle d'Ottawa et de son fidèle compagnon* ***Simon****, un chien berger d'Angleterre qui "m'accompagne partout où je vais, de dire Colin, y compris dans mes visites aux libérés conditionnels. Simon est toujours le point de mire de la conversation, ce qui m'aide à rompre la glace."*

Lettres:

Hommage d'un ex-détenu à Justin Sullivan

(**Justin Sullivan** était administrateur régional des communications pour la région de l'Atlantique lorsqu'il est mort le 15 juillet dernier)

Les contraires s'attirent.

Prenez un détenu violent, un agent de liberté conditionnelle intelligent, ajoutez-y un climat de confiance et de compréhension et vous obtiendrez un libéré conditionnel qui a réussi à s'en sortir.

Même si Sully (**Justin Sullivan**) était un peu plus âgé que moi, je l'ai toujours considéré comme le père que je n'ai pas connu. Toute ma vie, j'ai cru que la société se composait de bons et de méchants, le régime de justice pénale étant les méchants et les criminels, les bons gars. En 1971, j'ai rencontré Sully et au cours des années qui ont suivi, j'ai réalisé que ce genre de raisonnement était complètement faux. Il y a des deux côtés des éléments bons et mauvais.

Il y a deux raisons pour lesquelles je ne retournerai jamais plus en prison. La première c'est que je ne veux pas, et la deuxième c'est que j'ai eu la chance d'avoir Justin comme agent de liberté conditionnelle. Je pourrais écrire un livre sur cet homme, son intelligence, son esprit, sa compassion et sa fermeté. Sully n'était pas le gars du 9 à 5. Il était agent de liberté conditionnelle 24 heures par jour s'il le fallait et croyez-moi, cela m'a beaucoup aidé. Il avait un sixième sens. Il savait si quelque chose ne tournait pas rond. Il pouvait alors soit vous parler durement ou vous consoler, selon le cas. Il ne s'apitoyait pas sur votre sort pour que vous soyez ensuite sans ressource et appui. Il savait vous redonner confiance afin que vous puissiez prendre votre vie en main.

Au cours des 11 années que j'ai connu cet homme, j'ai toujours eu le plus grand respect et la plus grande amitié pour lui et ce qui importe le plus, je crois, c'est qu'il partageait les mêmes sentiments.

Dean Pelton

Depuis sa mise en liberté il y a douze ans, Dean Pelton a aidé de nombreux détenus et libérés conditionnels de son propre chef et par le biais de l'organisme "Let's Face It".

ENTRE NOUS

est une publication de format tabloïd destinée au personnel du Service correctionel du Canada et est publié par la Direction des communications, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Faites parvenir vos textes et photos à l'administrateur des communications de votre région ou au rédacteur:

Louis Genest

Francine Dufresne
rédactrice adjointe

Photographie: **Erik Gustafsson**

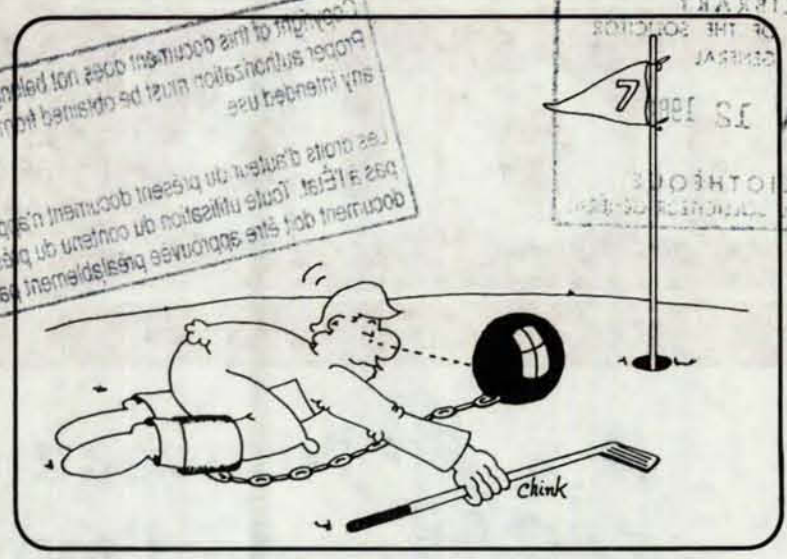

Roule-ta-boule**, le libéré conditionnel et **Boulet**, son compagnon d'infortune, ne sont pas sortis du trou! Caricature: **Harold Paquette

Employé honoré à Calgary

par Linda Lee,
administratrice régionale des communications

PRAIRIES — **Marvin Baergen**, chef de section au bureau de district des libérations conditionnelles de Calgary, est un des cinq citoyens de l'Alberta honorés cet été par le ministère du Solliciteur général de l'Alberta à l'occasion du premier banquet annuel tenu en hommage aux bénévoles.

Marv a été honoré en retour de sa contribution dans le cadre de la mise sur pied d'un programme M-2-M (man-to-man) au centre correctionnel de Calgary. M-2 est un mouvement chrétien dont la fonction est de favoriser l'établissement de liens directs entre les détenus qui ont besoin d'aide et des membres de la collectivité dignes de confiance. Les bénévoles visitent le détenu avec qui ils se sont liés d'amitié au moins une fois chaque quinzaine et lui servent de personne-ressource au moment de sa mise en liberté.

L'initiative du programme lancé à Calgary est venue d'un fonctionnaire du ministère du Solliciteur général de l'Alberta. **Carol Hutchings**, forte de son expérience dans le cadre du programme M-2 de l'Ontario, souhaitait obtenir la participation de bénévoles pour travailler au centre correctionnel de Calgary, situé à Spy Hill. On l'a dirigée vers Marv Baergen.

Marv s'est chargé d'élaborer un projet de programme de bénévolat soumis au Comité central des mennonites en novembre 1981. Même si le projet fait désormais appel à la participation de gens de diverses confessions religieuses, c'est le Comité central qui a fourni le financement originel. Un atelier tenu en janvier 1982 a attiré quelque 60 personnes. Un programme de formation a été mis sur pied en consultation avec les responsables de programmes similaires dont les Programmes Person-to-Person de Prince-Albert et Open Circle de Winnipeg. À l'heure actuelle environ une douzaine de bénévoles parrainent des détenus dans la région de Calgary. Graham Reddoch, un coordinateur à temps partiel, a été engagé en avril.

L'apport de Marv au programme a été un apport strictement organisationnel. "Je n'ose pas m'identifier trop au programme devant les détenus à cause de mon travail. Ils seraient en effet tentés de me manipuler. Ma tâche est facilitée du fait que je suis maintenant surveillant de section car je n'ai plus autant de contacts directs avec eux."

Même si les fonctions de Marv l'empêchent de travailler comme bénévole, celles-ci lui ont été utiles

Marvin Baergen

dans la mise au point du programme et dans la formation de bénévoles. "Ma connaissance du système est utile: je connais les gens qui y travaillent, ma crédibilité est bien établie et j'ai accès aux installations.

Mon travail m'aide aussi dans la formation de bénévoles. Je sais de quoi je parle quand je décris l'établissement et les gens qui y vivent. Je connais les écueils que doivent éviter les bénévoles s'ils désirent connaître le succès dans leur entreprise."

À la fin de ses études à l'université de l'Alberta, Merv s'est joint au Service correctionnel du Canada en 1973 à titre de conseiller, au centre correctionnel communautaire du chemin Grierson, à Edmonton. Il a exercé à partir de 1975 les fonctions de conseiller principal du centre d'Altadore, à Calgary et a ensuite travaillé comme agent de liberté conditionnelle au bureau de Calgary avant d'être promu surveillant de section un an plus tard.

Merv s'intéresse depuis longtemps aux programmes de bénévolat appliqués aux services correctionnels et notamment au programme M-2.

"Je trouvais ça frustrant de voir ces jeunes en liberté conditionnelle échouer alors qu'ils auraient probablement réussi s'ils avaient eu UN SEUL bon ami. Quand ce n'est pas le cas ils retournent voir leurs vieilles connaissances et ont aussitôt de nouveaux démêlés avec la justice. J'aimerais que le programme M-2 puisse offrir ce type de soutien à long terme."

"Je suis réaliste. Je sais qu'un grand nombre de contrevenants vont se contenter de tuer le temps avec le visiteur qui leur sert de parrain. Pour certains toutefois l'effort vaut le coup."

Comment recruter des bénévoles

*PACIFIQUE — **Ingrid Gunn** a travaillé six mois à l'établissement de Matsqui à titre de coordonnatrice des bénévoles affectés aux programmes de développement social des détenus. Elle a réussi à recruter un nombre considérable de bénévoles et a livré à **Entre Nous** quelques conseils en matière de recrutement qui pourront, nous l'espérons, bénéficier aux autres établissements.*

Ces dernières années, un nombre croissant de bénévoles sont venus appuyer le personnel responsable des programmes pour détenus. Si nous accordons une attention soignée et dynamique au recrutement des bénévoles, nous pourrons considérablement accroître leur efficacité et disposer de bénévoles qui sont prêts à accorder de leur temps et à faire profiter les détenus de leurs diverses aptitudes.

Lorsque l'on prévoit recruter des bénévoles, il faut avant tout déterminer les besoins de chaque établissement. On doit ensuite s'entretenir avec le comité des détenus et le personnel chargés de la planification des programmes pour pouvoir fixer les buts et objectifs. On aura alors une idée précise du type de bénévoles dont on a besoin pour diriger des ateliers ainsi que des groupes d'interaction détenus-bénévoles, notamment ceux des Alcooliques anonymes, ainsi que différents groupes ethniques, religieux et culturels.

Lorsqu'on aura établi les besoins d'un établissement, on pourra alors aller de l'avant avec le plan de recrutement. Voici quelques techniques qui se sont avérées utiles:

1. Dressez une liste des grosses entreprises au sein de la collectivité ou des entreprises situées près de l'établissement. Les grosses entreprises ont, par le passé, été une source inestimable de bénévoles aux ressources diverses.
Prenez rendez-vous avec le directeur du personnel. Parlez-lui de l'établissement et de ses besoins particuliers. Demandez-lui si vous pouvez publier un article dans le bulletin d'information de la compagnie et si vous pouvez afficher au tableau d'affichage réservé aux employés. Laissez aux représentants de la compagnie une liste du travail disponible pour bénévoles dans les établissements ainsi que des formules d'inscription.
2. Entretenez-vous avec les membres ou représentants syndicaux des entreprises locales et offrez-leur la même information ou réseaux de communication. Ces personnes ont déjà démontré par le passé qu'elles étaient ouvertes d'esprit et ont souvent contribué à l'embauchage d'ex-détenus.
Communiquez avec les membres du clergé, participez aux déjeuners-causeries d'associations ou passez voir les membres d'associations de retraités. Il est étonnant de constater le nombre élevé de retraités énergiques et pleins de ressources qui pourraient faire bénéficier les détenus de leurs expériences et connaissances.
4. Les collèges communautaires et les universités constituent souvent d'excellentes ressources. Entretenez-vous au téléphone avec les conseillers des étudiants. Renseignez-les sur l'établissement et son besoin de bénévoles. Demandez aux conseillers de vous aider à recruter des bénévoles en leur donnant le nom de personnes-ressources qui sont au courant des besoins particuliers d'un établissement avoisinant en matière de bénévoles.
5. Renseignez-vous sur les programmes de bénévolat existants au sein de la collectivité et communiquez avec les organisateurs. Acceptez d'échanger de l'information avec les autres organismes communautaires. Visitez au moins une fois par mois les organismes communautaires, le bureau des bénévoles ou le centre de ressources local.
6. Servez-vous de la rubrique réservée aux bénévoles dans le journal local pour recruter des bénévoles.
7. Tirez avantage de tous les médias. Prenez les dispositions nécessaires pour être interviewé au réseau de télévision local ou pour discuter avec la station de radio de l'endroit du besoin de bénévoles dans les établissements.
8. Renseignez-vous auprès de différents groupes ethniques qui pourraient intégrer les détenus étrangers aux rencontres prévues dans le cadre de leurs échanges culturels.
9. Recrutez par l'intermédiaire du circuit mondain. C'est probablement la meilleure "route" à emprunter pour recruter des bénévoles.
10. Communiquez avec les consulats pour venir en aide aux détenus susceptibles d'être expulsés et les détenus originaires de pays étrangers.

Tiger en pleine forme

***Tiger** a mis du beurre dans sa viande à chien! **Vaughn Alward**, directeur du Collège national du personnel, à Edmonton, nous a envoyé cette photo de **Tiger**, une belle bête qui était la mascotte du Collège lorsque celui-ci était situé près de Holy Redeemer. "Tiger est revenu nous visiter dernièrement en pleine forme — ses amis seront heureux d'apprendre qu'il ne mange plus de viande à chien", de dire Vaughn. Tiger, qui jouit de sa semi-retraite, a déclaré à notre reporter que, même si tout lui semble en ordre à l'établissement, il continuera de faire sa ronde régulièrement.*

Le Centre fédéral de formation: une prison qui fait exception

QUÉBEC — La vie dans les prisons est dure. Il y règne la violence. Une violence physique, mais surtout une violence psychologique.

Le Centre fédéral de formation est un des cinq pénitenciers formant un véritable complexe carcéral à Saint-Vincent-de-Paul, à Laval. Ce pénitencier à sécurité moyenne offre l'ensemble des services d'éducation scolaire et professionnelle disponibles aux détenus sous juridiction fédérale.

Mais le Centre fédéral de formation est remarquable par l'atmosphère que l'on y retrouve. Le Club-Vie, qui regroupe une trentaine de détenus condamnés à la prison à vie, soit environ un dixième de la population de ce pénitencier, a réussi à transformer la vie quotidienne de centaines de prisonniers mais aussi du personnel de surveillance.

La loi du milieu

À l'origine du Club-Vie, on retrouve M. **Jean-Paul Dinelle** qui travaille dans le milieu carcéral depuis plus de trente ans et qui est aujourd'hui responsable des visites et de la correspondance au Centre fédéral de formation.

Il explique que l'idée lui est venue en 1974, de la nécessité de combattre "la loi du milieu" qui est le code de comportement des gens appartenant aux milieux interlopes et qui exerce autant de ravages dans les murs des pénitenciers qu'à l'extérieur.

Pour bien saisir la portée de cette "loi", il faut d'abord comprendre que le criminel est un mal-aimé. Des études sociologiques et psychologiques de toutes sortes montrent bien que, si souvent les délinquants proviennent de milieux défavorisés économiquement, à peu près tous viennent de milieux affectifs déficients.

Ces problèmes d'ordre émotif créent des individus qui se sentent rejetés par la société. Ces individus étant impulsifs, violents, haineux vis-à-vis de la société, leur loi exprime tout cela, mais en même temps elle dicte une solidarité entre les membres de ce milieu.

À l'intérieur des pénitenciers, cette solidarité s'exprime de diverses manières: interdiction des contacts entre les détenus et les gardiens, sauf ceux imposés par le règlement; obligation d'aider les autres détenus, même dans les opérations illicites (évasions, drogues, alcool), loi du silence, etc.

Briser la loi du milieu

Le Club-Vie a pour but de casser cette loi du milieu, mais aussi de briser l'image négative qu'ont les détenus d'eux-mêmes, tout en réussissant à établir une véritable communication entre les prisonniers et les autorités. Avec comme objectif parallèle de comprendre les rouages qui mènent au crime et de créer un repentir qui pourrait mener à un sentiment de culpabilité chez des gens qui se libèrent justement d'un tel fardeau.

Un exemple parmi d'autres

François Crépault est en détention depuis 1975 et ne sera admissible à la libération qu'en 1985. Il réside au Centre fédéral de formation depuis quatre ans. S'il est relativement jeune, il se considère comme un vieux de la vieille. Ce qui ne surprend pas quand on sait que la moyenne d'âge des détenus de ce pénitencier n'est que de 22 ans. François, lui, a 28 ans.

François qui a été secrétaire du Club pendant quelque temps et qui demeure présent dans ses activités reconnaît que son appartenance à ce groupe lui a été totalement salutaire.

Son transfert au Centre de formation n'a pas immédiatement transformé sa vie. Mais, dit-il, tranquillement, les séances du Club-Vie, tout particulièrement les périodes de thérapie de groupe ont eu sur lui des effets extrêmement bénéfiques.

Désormais, grâce au Club-Vie, il est possible aux détenus d'avoir des relations cordiales avec le personnel de garde, de se parler ouvertement, de se serrer la main. Ces choses peuvent paraître bien banales, mais dans les autres pénitenciers elles valent aux détenus qui agissent ainsi une réputation de délateur, ce qui signifie une bonne correction, à moins que ce ne soit un "pic" dans le dos.

Les visites

Les visites et les soirées communautaires forment une autre facette des activités du Club-Vie. Les soirées communautaires ont lieu une fois par mois et chaque détenu a droit à quatre invités, amis ou membres de la famille. Par exemple, il y a deux ans les détenus ont rencontré un groupe d'handicapés, et plus récemment un club de l'âge d'or de Valleyfield a passé une douzaine d'heures avec les détenus membres du Club-Vie.

Le PADA

Mais l'activité la plus intéressante du Club-Vie, la plus intéressante parce qu'elle vise à la prévention de la criminalité, c'est le PADA (Projet d'actions dissuasives auprès des adolescents). Réalisé en collaboration avec les autorités de la Protection de la jeunesse et des policiers du poste 52 dans l'est de la ville de Montréal, ce projet s'articule autour de rencontres entre des groupes identifiés comme offrant un fort taux de délinquance.

Ces jeunes sont généralement engagés sur une pente dangereuse. Souvent aussi, ils portent une profonde admiration aux grands criminels dont les activités sont décrites en détail par certaines publications. À ce sujet, Dinelle précise que les journalistes ne se rendent pas compte du mal qu'ils peuvent faire parfois en faisant des héros de personnages tel Mesrine ou Blass, les jeunes venant à idolâtrer ces individus, tout comme les criminels plus vieux qu'eux.

Les détenus, au moment de ces rencontres, racontent aux adolescents comment leur vision de la vie a pu changer depuis leur incarcération. Voir leurs modèles ainsi transformés a un effet dissuasif très prononcé sur ces jeunes.

M. Dinelle, lui, est convaincu de l'efficacité du PADA. Il précise qu'à sa connaissance, un seul cas de récidive a été signalé parmi les jeunes ayant participé à ces rencontres.

Reproduit partiellement après autorisation du magazine *Le temps de vivre* (n° de juin 1982).

François Crépault** et **Jean-Paul Dinelle** dans le local du Club-vie. Photo: **Guy Tardif

Autres clubs-vie au sein du SCC

Chacune des cinq régions du SCC compte des clubs-vie regroupant des détenus condamnés à de longues peines. Dans la région de l'Atlantique, on en trouve un au Pénitencier de Dorchester. En Ontario, il existe des groupes Ten Plus pour les détenus condamnés à des peines de 10 ans et plus aux établissements de Collins Bay (sécurité moyenne) et de Millhaven (sécurité minimale). Millhaven compte également un club regroupant les condamnés à vie: l'Odyssey Club. Il y a également un club du même type à la Prison des femmes et à Warkworth (sécurité moyenne). Dans la région des Prairies, les établissements de Stony Mountain et de Drumheller (tous deux à sécurité moyenne) et d'Edmonton (sécurité maximale) comptent des clubs du même type de même que dans la région du Pacifique, l'établissement Kent (sécurité maximale) et l'établissement de Matsqui (sécurité moyenne).

Du nouveau à la ferme de Westmorland: des services informatiques

par Gerry Randall,
agent d'unités résidentielles à l'établissement de Westmorland

ATLANTIQUE — En dépit de sa désignation de "ferme", l'établissement de Westmorland, situé à Dorchester, au Nouveau-Brunswick, constitue en réalité un vaste complexe agricole fournissant des services d'alimentation à l'ensemble des centres pénitentiaires de la région de l'Atlantique. L'exploitation agricole n'est pas le seul domaine d'activité où cet établissement excelle. Les responsables de l'établissement tirent également fierté du nouveau centre de traitement automatique des données par l'intermédiaire duquel d'ex-détenus peuvent trouver de l'emploi dans l'industrie informatique, en pleine expansion au pays.

Le Programme de traitement automatique des données, connu également sous le nom de Programme de traitement électronique de l'information (T.E.I.), a été lancé en mai 1981 à titre de complément au programme TEI de l'établissement de Springhill. Ce centre sert de centre de formation aux détenus qui désirent s'initier à l'apprentissage des techniques informatiques et l'établissement de Westmorland a été conçu de façon à être un service de soutien.

Le Programme de Westmorland a été mis sur pied par la Division de l'emploi des détenus de concert avec **Vince Thomas**, administrateur régional de l'Emploi des détenus pour la région de l'Atlantique. La responsable est **Marlene LeBlanc**, qui est née à Dorchester et dont le père et le frère travaillent tous deux au Pénitencier de Dorchester. Marlene est une contractuelle et son contrat vient d'être renouvelé pour une deuxième année.

Au départ seuls quatre détenus, d'abord formés à l'établissement de Springhill, ont participé au programme et ce n'est que cinq mois plus tard que le programme est devenu pleinement opérationnel. Le centre régit désormais 14 terminaux opérés par des détenus travaillant à contrat pour des organismes gouvernementaux et sans but lucratif, dont des écoles ou des universités.

La fonction du centre est le stockage sur bandes magnétiques d'un nombre considérable de données documentaires, ce qui satisfait aux besoins de ces organismes et leur permet d'avoir accès rapidement à un système de localisation de données.

À ce jour des contrats ont été exécutés pour l'université Carleton d'Ottawa et un autre contrat est en voie d'exécution. Conclu avec les responsables d'Emploi et immigration Canada, il comprend l'introduction en mémoire et la vérification des données provenant de centaines de formules de relevés d'emploi. À l'heure actuelle quelque 17000 documents sont ainsi traités chaque quinzaine par environ dix détenus. Un certain nombre de menus travaux ont également été réalisés pour l'établissement de Springhill.

Des détenus heureux de travailler

Il n'y a eu depuis l'ouverture du centre en 1981 aucun incident de sabotage et contrairement à ce que d'aucuns pourraient penser, les détenus aiment travailler au centre, tellement qu'on les voit souvent penchés sur leur terminal même durant la pause d'une heure prévue pour le dîner. Selon Marilyn LeBlanc, un certain nombre d'entre eux ont même trouvé du travail dans cette discipline après leur mise en liberté.

Un projet prévoit l'ouverture d'un centre de micro-ordinateurs construit à même le centre TEI et devant servir à l'initiation à l'un des trois langages-machine de base utilisés par les informaticiens.

***Marjorie David**, directrice générale, Direction de l'emploi des détenus; **Vince Thomas**, **Marlene LeBlanc**, **Jim Davidson**, surveillant, et **Bob Clark**, Sous-commissaire.*

en bref

DÉVOILEMENT DES PLAQUES COMMÉMORANT LA TRAGÉDIE D'ARCHAMBAULT — Un court service commémoratif a eu lieu à l'AC, le 27 août dernier, pour honorer les trois membres du personnel, David Van Den Abeele, Denis Rivard et Léandre Leblanc, morts des suites des lacérations qui leur ont été infligées au cours de l'émeute du 25 août dernier à l'établissement Archambault. Le commissaire **Donald Yeomans** et l'aumônier général intérimaire l'abbé **Gabriel Savignac** ont présidé la cérémonie au cours de laquelle on a procédé au dévoilement des trois plaques qui viennent s'ajouter à celles des 18 autres membres du SCC morts dans l'exercice de leurs fonctions, depuis 1890.

NOUVELLES INSTALLATIONS À L'ÉTABLISSEMENT KENT Un appel d'offres de Travaux publics Canada a été publié dans les journaux de la Vallée du Fraser, en C.-B., en vue de l'aménagement du terrain où seront construites 48 unités d'isolement protecteur à l'établissement à sécurité maximale Kent, près d'Agassiz. L'octroi d'un contrat de 106 000 $ à une entreprise locale qui verra à mettre sur pied et à approvisionner un nouveau magasin à l'établissement Kent a été signalé dans le journal local d'Abbotsford.

UN MEURTRIER RÉCLAME LA PEINE CAPITALE — **Frank Coppola**, reconnu coupable de meurtre, est mort sur la chaise électrique à Richmond, en Virginie, le 12 août dernier. Cet ancien policier de 38 ans était le cinquième à être exécuté aux États-Unis depuis que la Cour suprême a rétabli la peine de mort en 1976. "Je ne leur demande pas de me tuer, je leur dis de me tuer", a mentionné Coppola qui a supplié par écrit la Cour suprême de le tuer. Peu de temps avant sa mort, il était cependant attristé de ne pas avoir droit d'aller à l'extérieur et de sentir une dernière fois la douceur de l'été. Coppola est mort pour avoir tué à coups de matraque une femme qu'il tentait de voler.

SERVICES D'AIDE AUX VICTIMES ET AUX TÉMOINS — Le Solliciteur général, **Bob Kaplan** a annoncé le 19 août dernier que le ministère du Solliciteur général versera une contribution de 71 523 $ relativement à un programme pilote de deux ans qui assurera des services d'aide aux victimes et aux témoins de crimes dans la région de Waterloo en Ontario. Ce projet vise à fournir de l'information et de l'appui aux particuliers qui ont été victimes d'un acte criminel. Il s'agit notamment d'assurer des services pratiques immédiats à la victime afin de remédier au traumatisme qu'elle a subi du fait de l'acte criminel et de fournir de l'assistance au témoin mêlé à une procédure souvent complexe et longue contre l'accusé. Aux dires de M. Kaplan, "les services aux victimes, qui n'avaient qu'une faible priorité jusqu'à récemment auprès des praticiens du système de justice pénale, sont maintenant considérés comme essentiels par le public et les éléments du système; nous espérons que ce projet servira de modèle à d'autres groupes au Canada."

LA PEINE LA PLUS LONGUE EN THAÏLANDE: MILLE ANS ET SIX MOIS — Des représentants du système de justice pénale de Thaïlande ont visité la région de l'Ontario les 11 et 12 août derniers en vue de négocier une entente d'échange de services. À l'heure actuelle, plusieurs Canadiens purgent une peine d'emprisonnement en Thaïlande et un Thaïlandais est incarcéré dans la région du Pacifique. Les délégués, qui ont pu visiter l'établissement de Millhaven, le Centre de formation initiale du personnel, la Prison des femmes et le Pénitencier de Kingston, ont été favorablement impressionnés par le système correctionnel canadien et notamment par les mesures de sécurité prises dans le cadre du système. "Des critiques sont parfois formulées contre le SCC à cause de la dimension jugée excessive de ceux de ses établissements pouvant loger 400 détenus, fait remarquer **Dennis Curtis**, administrateur régional des Communications pour la région de l'Ontario. Il peut être utile de rappeler qu'à Bangkok un établissement à sécurité maximale peut abriter pas moins de 7 000 détenus et que la plus longue peine qui peut-être imposée à un criminel est de mille ans et six mois (d'où une admissibilité à la libération conditionnelle après 666 ans et dix mois)!!

ANNONCE D'UNE ENQUÊTE SUR LES SPECTACLES À ARCHAMBAULT — Le Solliciteur général, **Bob Kaplan** a annoncé le 27 août dernier que M. **Joseph R. Nuss**, c.r., a été nommé pour diriger une enquête sur la présentation de spectacles donnés par des artistes nus ou à demi-nus à l'établissement Archambault au Québec et à d'autres établissements pénitentiaires fédéraux de la région. M. Kaplan a chargé M. Nuss, un éminent avocat de Montréal, d'établir ce qui suit: a) De quelle manière et selon quelles modalités ce genre de spectacles a-t-il été organisé? b) Quelle approbation a été, le cas échéant, donnée au sein du Service correctionnel du Canada? c) Le fait que des spectacles de ce genre ont eu lieu a-t-il été consigné ou signalé au sein du Service correctionnel du Canada? d) Les gestionnaires du Service correctionnel du Canada, dans les établissements, à l'administration régionale ou à l'administration centrale, étaient-ils au courant de la présentation de tels spectacles? Des mesures ont-elles été prises? Dans l'affirmative, lesquelles? M. Nus remettra son rapport au mois d'octobre.

SOLUTIONS DE RECHANGE POUR LES JEUNES CONTREVENANTS AUTOCHTONES — Le Solliciteur général, **Bob Kaplan** a annoncé le 17 août dernier qu'une contribution de 16 670 $ sera versée au Beauval Corrections Advisory Board (Comité consultatif de Beauval en matière correctionnelle) afin de l'aider à mettre en oeuvre un programme de solutions de rechange communautaires à Beauval (Saskatchewan). Depuis 1980, le ministère du Solliciteur général fournit des crédits au Comité consultatif afin de lui permettre d'offrir aux jeunes contrevenants autochtones des mesures de substitution aux sanctions prévues habituellement par le système de justice pénale. Dans le cadre de ce programme, les jeunes peuvent payer des amendes, faire du travail communautaire ou, dans les cas les moins graves, s'entendre avec la victime par l'intermédiaire d'un médiateur. Le programme met aussi l'accent sur la prévention de la criminalité chez les jeunes.

Le "Little Lighthouse"

par Francine Phillips
Atlantique, Communications

ATLANTIQUE — Le "Little Lighthouse" est un centre d'accueil chrétien où les ex-détenus et les contrevenants "potentiels" se rencontrent et peuvent discuter avec leurs amis et parents. Quelques jardinières suspendues aux fenêtres, des ouvrages d'artisanat affichés çà et là, une moquette, quelques fauteuils et canapés, une guitare appuyée contre le mur, tout cela crée une atmosphère chaleureuse et presque familiale.

Situé dans le centre-ville de Moncton, ce centre est le résultat d'un projet estival financé par le SCC dans une optique de réadaptation sociale et de prévention du crime. Ouvert le 8 juin dernier, il devait fermer ses portes le 28 août à moins que les bénévoles ne réussissent à assurer seuls la poursuite du projet.

Le chef d'équipe, **Sara Crawford** et les membres de l'équipe, **Steven Crawther**, **Angela Williams** et **Rose Richard** travaillent sous la codirection de l'aumônier régional, **Pierre Allard** et de l'aumônier local, **Claude Arsenault**. Ensemble ils ont mis au point un programme destiné à stimuler la curiosité du groupe-cible qu'ils cherchent à atteindre. Le programme comprend des joutes de base-ball, des ateliers d'artisanat et des lectures publiques de l'Évangile. Un événement très couru est la réunion bimensuelle du samedi soir qui attire de 60 à 70 personnes. Elle permet d'assister autour d'un café à un spectacle de talents locaux, suivi d'une réflexion en commun sur un thème religieux animée par Claude Arsenault, l'aumônier local. Claude et **Patty**, sa femme, travaillent comme bénévoles au Pénitencier de Dorchester depuis plus de deux ans.

*Un lieu de rencontre pour les ex-détenus et les contevenants éventuels. Photo: **Francine Phillips***

L'atmosphère détendue du centre contribue pour beaucoup à faciliter la communication entre les hôtes et leurs invités. Tous les visiteurs peuvent y trouver l'amitié et l'empathie désirées, conditions essentielles à l'équilibre émotif, à la confiance en soi et au bonheur recherché par tout homme. Au besoin une oreille attentive est toujours prête à vous écouter.

Les locaux où ont emménagé les responsables du centre proviennent d'un don du conseil municipal de Moncton. En témoigne la carte de remerciement géante affichée au mur.

Rectifions les faits

Double occupation des cellules à Mission et Kent

Dans sa livraison du 30 août dernier, *Entre Nous* rapportait par inadvertance que l'établissement de Mission avait réaménagé cinq pièces du centre de santé de l'établissement en dortoirs pouvant abriter chacun 10 détenus de la population générale comme solution temporaire au problème de surpeuplement dans les établissements à sécurité moyenne de la région. Le centre de santé a de fait été réaménagé pour héberger un total de 10 détenus et non 50 comme le laissait entendre l'article, nous a informé **Jack Stewart**, administrateur régional des communications.

On mentionnait également dans cet article que la double occupation des cellules n'existait pas dans les établissements à sécurité maximale. Bien que cela ait pu être le cas au moment de mettre sous presse, la population de l'établissement Kent est tellement élevée qu'il a fallu avoir recours au régime de double occupation. Le 1er septembre 1982, 10 détenus cohabitaient dans cinq cellules d'isolement protecteur.

Lancement de la Campagne Centraide

Objectif du SCC: 15 800$

OTTAWA — L'objectif de la Campagne Centraide pour l'ensemble de la Fonction publique, lancée le 20 septembre dernier, a été fixé à 2 810 000$. La division de la Fonction publique de Centraide mène sa campagne pour le compte des agences de Centraide d'Ottawa-Carleton et de l'Ouest québécois. Cette année, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est responsable de la campagne Centraide au sein de la Fonction publique. Le ministère du Solliciteur général du Canada en avait assumé la responsabilité l'année dernière.

DES PRIX

Tous les employés, qu'ils participent ou non à la campagne, sont admissibles au concours Centraide. Demandez à votre solliciteur une formule de participation. La liste de prix offerts comprend un week-end pour deux à New-York, un billet d'excursion de 15 jours offert par la société Via Rail, deux billets aller-retour de la société Voyageur; deux billets aller-retour d'Air Canada pour une destination de votre choix au Canada; deux week-end de ski pour deux au mont Sainte-Marie; un souper au restaurant Le Châteauneuf et un dîner pour deux au restaurant La Jardinière, situé à l'hôtel Plaza de la Chaudière; deux nuitées pour deux au château Montebello. Des concours sont organisés tant pour les solliciteurs que pour les employés. Un concours est même prévu pour ceux qui auront remis leur formule dès le 11 octobre.

Murray Tardiff

• Suite de la page 1

la Société d'aide à l'enfance du comté de Renfrew et de la section de Pembroke des Infirmières de l'Ordre de Victoria, a été en 1967 président-fondateur du Conseil de planification sociale du comté de Renfrew, a créé en 1968 un conseil similaire pour les gens du comté de Pontiac, au Québec et a de plus été président en 1969 de la Campagne Centraide de la vallée du Haut-Outaouais.

L'éducation à la vie familiale a été un des secteurs-clés de son activité.

En 1970, il a exercé comme curé à temps partiel son ministère auprès de la paroisse Saint-Jean-l'Évangéliste, à Campbell's Bay, au Québec et a organisé un cours de préparation au mariage en collaboration avec le collège Algonquin pour la population de la vallée du Haut-Outaouais.

De 1971 à 1974, l'abbé Tardiff a représenté les évêques du Canada au sein de divers organismes de bienfaisance sociale, dont le Comité interconfessionnel du SCP, le Comité d'agrément des aumôniers de services publics, rattaché au Conseil canadien des églises, et le Conseil canadien des lépreux.

En 1974, il a été directeur des programmes d'éducation à la vie familiale pour les Services communautaires catholiques Inc. de Montréal et a dans le cadre de cette activité fondé un conseil d'éducation à la vie familiale, donné des conférences sur le mariage et les questions reliées à la famille et mis sur pied des programmes d'enrichissement de la vie de couple et d'amélioration des relations parents-enfants. Il a de plus été membre de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec.

Il est devenu vicaire de la paroisse Sainte-Anne de Mattawa en 1976 avant d'être nommé l'année suivante curé de la paroisse Saint-Jean-Chrysostome d'Arnprior où il a exercé son ministère jusqu'à son entrée au SCC.

Entre Nous profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à l'abbé Tardiff et lui souhaiter le meilleur succès dans ses nouvelles fonctions.

Service correctionnel Canada
Correctional Service Canada

ENTRE NOUS

Vol. 7 no 19 le 30 octobre 1982

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

Otage sauvé par sa foi

Agent d'unité residentielle à l'établissement Kent
Gordon Green

"C'est dur surtout pour la famille"

Article à la page 4

Les agents du Québec et de l'Ontario gardent une minute de silence

Service commémoratif très touchant

OTTAWA — Près de 1 000 policiers, gardiens du SCC et employés des régions de l'Ontario et du Québec ont marché de la Cour suprême à la Colline parlementaire le dimanche matin 26 septembre, pour rendre hommage à leurs collègues dans le cadre du 5e service commémoratif annuel pour les agents responsables de l'application de la loi. Leur casquette appuyée sur leur poitrine, ils ont observé une minute de silence à 11 heures.

Deux jeunes constables ont lu la liste des hommes tués depuis que le chef de police **Tom Welsh** a mis sur pied cette cérémonie en 1978. Il y a 34 noms sur cette liste, les six plus récents étant ceux des agents de l'établissement Archambault, **Denis Rivard**, **David Van Den Abeele** et **Léandre Leblanc**, tués le 25 juillet dernier au cours de l'émeute et trois agents de police de Longueil, Québec, Montréal et des forces policières provinciales de l'Ontario.

Le directeur d'Archambault, M. **André LeMarier** a déclaré que cette cérémonie était très touchante . . . en particulier lorsqu'on a lu le nom de nos camarades. C'est impossible d'oublier . . . mais il faut faire un effort pour recommencer.

Le Rév. **Norman Johnston**, aumônier des forces policières d'Ottawa, a déclaré que la société doit reconnaître les menaces qu'affrontent à tous les jours les policiers et les gardiens de pénitenciers. Nous nous souvenons pas toujours que quelqu'un a payé pour la sécurité dont nous bénéficions au Canada. La douleur des familles ne pourra être atténuée.

De grands contingents d'agents de l'Ontario et du Québec ont assisté à cette cérémonie ainsi que le Solliciteur général **Bob Kaplan**, le commissaire Yeomans, **Art Trono** et **Jim Murphy** respectivement sous-commissaires des régions de l'Ontario et du Pacifique, **Jean-Claude Perron**, DER et plusieurs directeurs et employés de l'Ontario et du Québec.

CENTRAIDE 1982

Six directions se méritent un trophée!

OTTAWA — Centraide 1982 a remporté "un succès au-delà de nos espérances" a rapporté **Gerry Homan** de la planification opérationnelle et coordonnateur de la campagne cette année. Une saine compétition entre les directions ainsi qu'une excellente formation dispensée par **Lois Laferrière** a permis d'amasser plus de 20 000$ la première semaine, l'objectif du SCC étant de 15 800$.

"La première journée de la campagne, pas moins de six directions avaient déjà atteint leur objectif". Un trophée devait être présenté à la direction qui atteignait la première son objectif. Ayant six gagnants, on a donc décidé de présenter une plaque à chacune des directions, notamment: Inspecteur général, emploi des détenus, programmes pour les détenus, personnel, administration et formation et perfectionnement du personnel.

"La quatrième journée de sa campagne, le Service avait réalisé son objectif d'ensemble" a déclaré M. Homan. Un trophée sera également décerné à la direction qui atteindra le plus haut pourcentage de son objectif. À l'heure actuelle, la direction de la formation et du perfectionnement du personnel est en tête, mais d'autres directions suivent de près.

"La chose la plus intéressante au sujet de cette campagne" a déclaré M. Homan, ce n'est pas que nous avons excédé nos objectifs si rapidement, mais que beaucoup de gens ont contribué. Jusqu'à présent, près du double des employés ont contribué comparativement à l'an dernier. Au cour d'une réunion des solliciteurs, le Commissaire Yeomans leur a fait part de l'intérêt qu'il portait pour Centraide. Un porte-parole de l'Institut pour les aveugles a souligné l'importance de recueillir les fonds nécessaires pour les organismes de Centraide.

"Étant donné la situation économique actuelle, je craignais que cette campagne soit difficile" a mentionné M. Homan, soulignant combien il était heureux que les gens soient venus en aide aux plus démunis qu'eux en versant 50¢ ou 1$ à chaque paye. Cela nous aidera pour la campagne de l'an prochain, car les gens qui versent une contribution ont l'habitude de continuer.

"Nous avons également eu beaucoup d'appui des cadres supérieurs de l'AC. Ils ont su intéresser leur personnel et le ton de la campagne était de plus dynamique."

Giselle Brunet, **Teresa Stankiewicz**, **Art Hasler**, **Bernice Devooght**, **Al McDonald**, **John Harris**, **Louise Dubois**, **Minnie Greenberg**, **Helen Lalonde**, **Roger Latreille**, **Mario Leduc**, **Bernie Myles**, **Fran Desmarais** et **George Ryder** étaient les capitaines.

Obligations d'épargne du Canada
Taux d'intérêt: 12%

Opération courage
Le Québec et l'Ontario recueillent plus de 7 000$

Quelques uns des membres de l'équipe du Québec

Par: Dennis Curtis
Administrateur régional des communications

ONTARIO — Le marathon "Opération courage" du SCC, d'Ottawa à Kingston, a eu lieu le dimanche 19 septembre par un temps splendide. Plus de 100 coureurs provenant de la région de l'Ontario, de l'AC et, pour la première fois, une équipe du Québec, se sont rassemblé à 9 heures au manège militaire du carré Cartier à Ottawa où on leur a servi beignes et café. La course a officiellement débuté à l'édifice de la Cour suprême alors que le sous-commissaire **Marcel Sauvé** a donné le signal de départ en tirant un coup de pistolet. (Il a également participé à la course).

Pour la première fois, cette année, la course était dédiée au personnel du SCC qui a perdu la vie

suite à la page 3

En glanant d'une région à l'autre

Ontario: Dennis Curtis

Tournoi international de golf

Un tournoi international de golf ouvert aux employés du SCC et du Department of Corrections de l'État de New York a eu lieu au club de golf d'Ives Hill à Watertown (N.Y.) le 27 août dernier. La première en son genre, cette rencontre, à laquelle ont participé des représentants de la Région de l'Ontario et de l'État de New York, a été organisée sous les auspices de la Watertown Correctional Facility. Outre les 84 participants — 38 Américains — 46 Canadiens — y ont assisté des représentants de tous les établissements ainsi que du Bureau de libération conditionnelle du District de l'Est de l'Ontario. La Région de l'Ontario s'est fort bien tirée d'affaire, remportant plusieurs trophées.

***Dave Gilmour** reçoit un trophée pour score brut le plus bas du Commissaire **Thomas Cochlin** du "New York State Dept. of Corrections"*

Score brut le plus bas — **Dave Gilmour**, établissement de Millhaven
Score net le plus bas — **Bob Noble**, établissement de Collins Bay
Concours de précision — **Gene McNeil**, pénitencier de Kingston
Coup de départ le plus long — **Dan Kahill**, établissement de Millhaven

Le coordonnateur, **George Downing**, nous dit que le tournoi a connu un succès éclatant et que nos hôtes nous ont réservé un accueil superbe. Il espère que le tournoi sera repris chaque année et serait disposé à organiser une rencontre semblable en juin prochain.

Balle molle: lutte serrée

La saison de 1982 de la ligue mixte de balle molle s'est terminée par une lutte serrée, un point à peine séparant le score final de chacune des quatre meilleures équipes: Collins Bay, 14 points; Service des libérations conditionnelles, 13 points; AR (Finances) 12 points; CPR 11 points.

Au cours des éliminatoires, le Service des libérations conditionnelles de Kingston a remporté une victoire éclatante sur l'établissement de Collins Bay et par la même occasion le championnat de la Division "A", et l'établissement de Millhaven a gagné son match contre la Prison des femmes, remportant le championnat de la Division "B"

Québec: Michel Lauzon

*À l'exposition: **Pierre Brassard** — Agent de gestion des cas communautaires, bureau de Québec, **Jean-Paul Pomerleau**, instructeur au Collège du personnel.*

Le SCC à l'exposition de Québec

Pour la seconde année consécutive, le SCC était représenté à l'exposition de Québec, qui s'est tenue du 25 août au 6 septembre dernier dans la capitale provinciale.

Cette année, le kiosque du service était fait de deux immenses panneaux décrivant succinctement le SCC et ses installations dans le district Est de la province. De plus, une petite salle de cinéma avait été aménagée pour permettre la projection de deux diaporamas. "Le temps de décider", production de 12 minutes décrivant les objectifs et les fonctions du Service à travers le séjour d'un résidant et une production de 8 minutes de la CNLC.

Bon nombre de publications ont été remises aux visiteurs qui, vu les mauvaises conditions atmosphériques, se sont fait un peu moins nombreux que l'an dernier.

Deux instructeurs du Collège du personnel, Messieurs **Gilles Lavoie** et **Jean-Paul Pomerleau**, des employés du secteur de Québec et du CCC Benoit XV ainsi que l'Administrateur régional des communications, Gaston Pelletier et l'agent régional des communications, Michel Lauzon ont assuré la permanence du kiosque tout au long de l'exposition.

Prairies: Les Shand

Mouvements du personnel

***Jim Phelps**, sous-commissaire des Prairies présente une lettre de félicitations du Commissaire à Tom Huffman pour sa contribution à la compétition nationale de tir à Regina*

La région des Prairies connaîtra cet automne quelques changements de personnel, ainsi, **Ben Van Den Assem**, administrateur régional de l'agrément et administrateur régional intérimaire de l'emploi des détenus occupe un nouveau poste à Ottawa à titre de vérificateur principal à la division du contrôle de la gestion au sein de la direction de l'Inspecteur général. Nous souhaitons bon succès à Ben dans l'exercice de ses nouvelles fonctions et le remercions de son apport à l'AR des Prairies.

Michael Gallagher, administrateur régional de la planification, de la coordination et de l'administration a été récemment nommé directeur exécutif intérimaire du CPR de Saskatoon.

John McHardy, administrateur régional des industries a été nommé administrateur régional intérimaire de la planification et de l'administration. **Colin Derbyshire**, chef régional de la planification et du contrôle de la production a été nommé administrateur régional intérimaire des industries.

Braum Deurloo, chef de cabinet du SC (Prairies) a été nommé surveillant de la gestion des cas au CPR des Prairies.

Ray Sass, responsable des unités résidentielles à l'établissement d'Edmonton occupera le poste de chef de cabinet intérimaire.

Pacifique: Eila Loughlin

Le marathon de l'espoir

Quatre courageux employés du SCC ont entrepris le 19 septembre dernier une course de six milles, à Mission (C.-B.), et ont réussi à amasser près de 500$ pour le Marathon de l'espoir de **Terry Fox**. On aperçoit sur la photo (g-d) **Ron Macdonald**, AUR/int. à l'établissement de Matsqui, **Eldon Edwards**, agent de libération conditionnelle au bureau de district d'Abbotsford, **Anne Pritchard**, agent de libération conditionnelle au bureau de district d'Abbotsford, **Charlie McGraw**, instructeur à la formation du personnel au Collège national du personnel dans la région du Pacifique.

Atlantique: Francine Phillips

Excursions à l'intention des détenus plus âgés

Un "Club des anciens" a été organisé récemment à l'établissement à sécurité minimum Westmorland, dans la Région de l'Atlantique. **Ron Arsenault**, agent de développement social et culturel de l'établissement, et **Adéline Gibbs**, étudiante engagée l'été qui poursuit des études universitaires en psychologie, ont recruté des détenus âgés de 40 ans et plus qui aimeraient organiser des excursions et qui sont prêts à prendre des décisions, à écrire des lettres . . . bref, à travailler. Comme Ron est seul chargé de s'occuper du développement social à Westmorland, la participation des détenus à toutes les étapes est une condition essentielle à la réalisation d'un projet.

La première réunion, à laquelle ont participé sept détenus, a eu lieu le 29 juillet. Jusqu'ici, les "anciens" ont organisé des excursions à Fort Beauséjour à Aulac (N.-B.), sur les rochers du cap Hopewell (N.-B.) et sur la plage, pour voir les jolies filles des Maritimes. Ils cherchaient dernièrement à réunir les fonds nécessaires pour visiter l'établissement de pisciculture de Collingwood (N.-É.). Habituellement, le groupe reçoit deux ou trois fois par mois la permission de s'absenter temporairement pendant la journée.

On cherche actuellement, par l'entremise de la Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick, à amener certaines personnes du troisième âge, hommes et femmes, à rencontrer les "anciens", par exemple à l'occasion d'un déjeuner accompagné d'une partie de cartes ou de dames dont l'ambiance chaleureuse favorise la réadaptation.

Conférence nationale de la sécurité:

Relations Détenus/Personnel

OTTAWA — Dans son allocution d'ouverture à la Conférence nationale de la sécurité, le commissaire aux Services correctionnels, M. **Donald Yeomans**, a soulevé une gamme de problèmes relatifs à la sécurité, dont la classification des détenus, la détection des drogues, la formation du personnel, l'augmentation de la population carcérale et les normes relatives aux postes.

"Il est de plus en plus évident que le fonctionnement de nos établissements à sécurité maximale doit être resserré," a-t-il déclaré aux membres du personnel de la sécurité de tout le pays, réunis pour la conférence tenue du 14 au 17 septembre dans l'Immeuble des Affaires extérieures. Le Commissaire a dit se douter que si "nous avons eu tendance à gérer nos établissements de niveau S6 de façon plus détendue, c'est que beaucoup des détenus n'étaient pas du tout, en fait, de niveau S6. Maintenant que nous avons normalisé le classement des détenus et que nous savons lesquels sont de niveaux S6 et S7, nous devrons faire fonctionner, en conséquence nos établissements à sécurité maximale."

Rotation des agents COF

Le Commissaire a également lancé l'idée d'une gestion des unités en vertu de laquelle les agents CX-COF ont un horaire leur permettant de passer plus de temps qu'auparavant dans certains pavillons ou unités. Ils peuvent ainsi connaître beaucoup mieux les détenus de ce secteur. "Dans les années à venir, le Service insistera beaucoup plus sur les relations de personne à personne entre les membres du personnel de sécurité et les détenus," a-t-il souligné. Il a cependant fait remarquer qu'après l'introduction du concept de l'unité résidentielle le personnel de sécurité avait malheureusement eu tendance à reculer — "c'est là un problème qu'il nous faut résoudre," a-t-il déclaré.

Formation du personnel

"La formation du personnel est toujours l'une de nos priorités", a ajouté M. Yeomans, qui a mis le personnel de sécurité au défi de trouver des façons d'ajouter à la formation sans augmenter le recours aux heures supplémentaires. "Les administrateurs," a-t- il dit, "devront proposer des plans d'organisation ingénieux pour y arriver— mais cela n'est pas impossible, et en fait, cela se fait actuellement dans certains établissements."

Augmentation de la population carcérale

La montée en flèche de la population carcérale est un autre des problèmes auxquels fait face le SCC, car il a désorganisé complètement ses prédictions. Selon une analyse récente, cette escalade est due à une augmentation du nombre des détenus purgeant des peines d'incarcérations de deux à trois ans. Pour résoudre ce problème, le Commissaire a dit qu'il se penchera sur la possibilité d'augmenter le nombre de places dans les établissements à niveau de sécurité moindre. Selon une étude du classement terminée en octobre 1981, environ 1 000 détenus des établissements à sécurité maximale pourraient être gardés en toute sécurité dans des établissements dont le niveau de sécurité serait moins élevé. Les conclusions de l'étude font également état d'un besoin de 1 500 lits dans les établissements à niveau de sécurité S1, S2 et S3. "Partout où cela sera possible," a déclaré le Commissaire, "nous augmenterons le nombre des places dans les établissements à niveau de sécurité moins élevé."

Détection de la drogue

Le Commissaire a également soulevé le problème de la drogue et a demandé que l'on pense sérieusement à procéder à des analyses des urines des détenus de niveaux S5, S6 et S7. Le Federal Bureau of Prisons des États-Unis utilise cette méthode pour contrôler les drogues et se dit "extrêmement enthousiaste des résultats." Les analyses d'urine permettent de déterminer dans quelle mesure les détenus ont recours aux drogues à l'intérieur de l'établissement et quels sont ceux qui l'utilisent.

Avant que les délégués ne se séparent pour assister aux ateliers, plusieurs exposés ont été faits: M. **Doug McMillan**, directeur des Services d'information opérationnelle, a parlé de l'avenir de l'informatisation pour les renseignements relatifs aux détenus; M. **Irving Kulik**, de la Direction de la politique, de la planification et de l'administration, a présenté certaines des conclusions auxquelles il est arrivé grâce à son étude du surtemps; et M. **Richard Montminy**, des Programmes pour les détenus, a traité de la nouvelle matrice de classement des détenus et du travail auquel on se livre actuellement sur les lignes de conduite relatives à l'isolement protecteur.

De gauche à droite: L'agent exécutif ***Gerry Cowie*** *et* ***Terry Kelly****, directeur de la sécurité préventive.*

Les agents du Québec et de l'Ontario sur les marches de l'immeuble de la Cour suprême

Opération courage

suite de la page 1

dans l'exercice de leurs fonctions et encore une fois, l'argent amassé sera versé à la Société du Timbre de Pâques du Club Rotary pour les enfants handicapés physiquement.

Dès le coup de feu du départ, tout est allé à la perfection et la plupart des équipes sont arrivées aux points de rencontre avant l'heure prévue. Vu que cette année marque le 150e anniversaire du canal Rideau qui longe la route du marathon; Parcs Canada a présenté des parchemins officiels aux maires de Smiths Falls et de Kingston. Le directeur du Pénitencier de Kingston, **Andrew Graham**, originaire de Smiths Falls, a présidé à la cérémonie tandis que **Joe Tavaras**, un athlète en chaise roulante qui a participé au marathon a fait la présentation officielle, à Kingston, au maire John **Gerretsen.** Les équipes sont arrivées à Kingston à 3 h 30 précises à la grande surprise du maire **Gerretsen** qui était 10 minutes en retard à cause d'un engagement antérieur.

Tous les coureurs et ceux qui les ont appuyés, fatigués mais heureux, se sont réunis au Centre de formation initiale du personnel où on leur a servi des rafraîchissements. Ils se sont quitté par la suite avec la ferme intention de se surpasser l'an prochain. Nous n'avons pas encore les derniers chiffres, mais l'organisateur de l'Ontario, **Dennis Halsall** espère avoir amassé cette année autant, sinon plus, que le montant de 7 000$ de l'an dernier.

Merci à tous les coureurs, organisateurs, chauffeurs, photographes pour ce bel effort et, en particulier à Dennis Halsall pour le travail formidable qu'il a accompli. Il a consacré beaucoup d'heures à cette oeuvre et il connaît probablement chaque pouce de l'autoroute entre Kingston et Ottawa. Nous espérons pouvoir organiser l'an prochain une course entre Montréal et Kingston via Ottawa.

Norm Kalnay de la direction des communications, organisateur à l'AC, estime que ce marathon est une des activités les plus intéressantes du SCC puisque cela permet au personnel de l'AC et des deux régions de fraterniser, d'amasser des fonds pour une bonne cause tout en s'amusant ferme.

L'établissement de Frontenac

Économies de près de 500 000 $ sur les rénovations!

Par Dennis Curtis
Administrateur régional, Communications

ONTARIO — D'après le directeur George Downing, une meilleure utilisation de la main-d'oeuvre des détenus à l'établissement à sécurité minimale de Frontenac permettra d'économiser environ un demi-million de dollars sur les projets de rénovations. "Il va de soi, convient-il, que certains travaux spécialisés devront être effectués par des artisans spécialisés, mais nous devons aussi profiter de la main-d'oeuvre à notre disposition."

60 000 oeufs et des économies de 406 000 $

Étant d'abord et avant tout une ferme chargée de la production du lait et des oeufs pour tous les établissements de la Région de l'Ontario, l'établissement de Frontenac compte une population carcérale de 80 détenus, qui s'élèvera à 132 une fois que les nouveaux locaux auront été construits plus tard cette année. Du point de vue de la taille de la population, c'est un petit établissement, mais, lorsqu'il s'agit de réaliser des économies, de grandes idées y germent.

Un plan d'accroissement du nombre de volailles et de la production d'oeufs correspondante devait être amorcé cette année par la construction d'installations et d'un bâtiment nouveaux au prix de 521 000 $. Lorsque le projet a été annulé en raison des restrictions financières, l'administration a décidé que le travail pourrait être accompli à un prix beaucoup plus modique grâce au recours à la main-d'oeuvre des détenus et par la rénovation du bâtiment actuel. Lorsque les travaux seront terminés en décembre, le nombre de volailles sera porté de 8 000 à 12 000, et la production d'oeufs passera de 3 500 à 5 000 douzaines par semaine (c'est-à-dire à 60 000 oeufs). L'excédent des oeufs sera envoyé dans la Région du Québec ou vendu à d'autres organismes gouvernementaux. Le tout doit revenir à environ 115 000 $, soit des économies de 406 000 $!

Nouvelle clôture

On avait reçu un devis de 10 000 $ concernant l'installation d'une nouvelle clôture autour du secteur extérieur des visites. Les travaux ont déjà commencé et utilisent la main-d'oeuvre des détenus. Le coût total prévu se chiffre à 2 000 $, soit des économies de 8 000 $.

Le coût de l'évacuation du dortoir actuel, qui aura lieu lorsque les détenus s'installeront dans le nouveau bâtiment, (démolition des cloisons, etc.) était de 5 000 $. En outre, évidemment, l'entrepreneur serait ensuite le propriétaire des matériaux démontés. Grâce au recours à la main-d'oeuvre des détenus, les cloisons actuelles (d'une valeur de 25 000 $) seront conservées et expédiées à d'autres établissements sur demande. Le contribuable économisera ainsi en tout 30 000 $!

Aménagements paysagers qu'achèveront les détenus

Le contrat original de construction du nouveau bâtiment prévoyait des aménagements paysagers complets. Il a été décidé que l'entrepreneur s'occupera du terrassement et que l'ensemencement et le gazonnage seront confiés aux détenus. Grâce à toutes les mesures qui précèdent, le contribuable canadien économisera près d'un demi-million de dollars.

en bref

LA SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DE L'ALBERTA REÇOIT UNE CONTRIBUTION DE 31 554$ DESTINÉE AUX JEUNES CONTREVENANTS — Le Solliciteur général **Bob Kaplan** a annoncé le 7 septembre dernier qu'une contribution de 31 554$ sera versée à la Société John Howard de l'Alberta afin de lui permettre de prolonger d'une autre année l'application du programme de mesures non sentencielles destinées aux jeunes contrevenants de Lethbridge. Ce programme offre au juge un éventail de possibilités lorsqu'il statue sur le cas d'une jeune contrevenant. Le choix qui lui est offert est le suivant: présentation d'excuses à la victime, dédommagement en espèces, et dédommagement sous forme de service ou un travail communautaire. Ces mesures ont pour but d'amener le jeune à subir, de façon positive les conséquences de son geste. De concert avec les agents de probation, les préposés au programme aident le juge à déterminer la solution ou l'ensemble de solutions qui conviennent le mieux à tel ou tel contrevenant et veillent à ce que ce dernier respecte l'engagement pris devant le juge.

CONTRIBUTION POUR VENIR EN AIDE AUX FEMMES BATTUES — Le Solliciteur général a annoncé le 15 septembre dernier le versement d'une contribution de 9 975$ à l'organisme torontois Support Services for Assaulted Women (SSAW) afin de l'aider à mettre sur pied un programme de formation à l'intention de ceux qui conseillent les femmes battues. M. **Kaplan** a déclaré que la résolution adoptée récemment par la Chambre des communes obligeant la police à porter des accusations dans les cas de violence faite aux femmes démontrait bien qu'il était nécessaire d'aider à améliorer les services de soutien offerts aux femmes battues. En plus de financer des projets pilotes portant sur les questions de violence familiale, le Ministère a, ces dernières années, parrainé un certain nombre d'ateliers et de conférences portant sur ces problèmes. De plus, des agents du Ministère ont travaillé de concert avec d'autres ministères du gouvernement fédéral, des services de police et des groupes privés à la grandeur du pays, pour améliorer les services offerts aux victimes de crimes violents, notamment les femmes battues.

LICENCIEMENT AUX SERVICES CORRECTIONNELS DU MICHIGAN — Un an après les émeutes désastreuses à la prison fédérale Jackson au Michigan Sud qui avaient entraînées des troubles dans tous les pénitenciers de l'état, les autorités annonçaient récemment le licenciement de 150 employés et des mises à pied temporaires pour 1079 employés en raison des difficultés économiques actuelles qui paralysent tout l'état depuis que des coupures massives ont été faites dans l'industrie automobile. L'économie stagnante actuelle a forcé les dirigeants de l'état à réduire les services dans presque tous les ministères.

DÉSAFFECTATION DE LA PRISON OAKALLA EN C.-B. — Le premier ministre de la C.-B. et le procureur général de la province ont annoncé le 14 septembre dernier que la prison Oakalla sous juridiction provinciale, à Burnaby serait désaffectée d'ici 1986 et que cinq installations pour remplacer Oakalla seront construites ailleurs dans le Lower Mainland. On prévoit convertir le site de Burnaby en un parc et un projet domiciliaire.

JOURNÉE D'ACCUEIL À L'ÉTABLISSEMENT FRONTENAC — **Dennis Curtis**, ARC de l'Ontario nous a informé que la journée annuelle d'accueil à l'établissement Frontenac, tenue le 12 septembre dernier, a remporté un énorme succès grâce au travail ardu du personnel, des détenus et des volontaires et bien entendu de M. météo qui était de la partie. De 400 à 500 personnes ont visité cette année la ferme, assisté à une partie de base-ball suivie d'un souper au spagetti. On a ainsi réussi à amasser environ 1 000$ pour la Société canadienne de l'arthrite (incluant plus de 300$ qui a été retenu des recettes d'un récent tournoi de balle). L'établissement Frontenac a également parrainé le "Plowmen's Association Match and Farm Machinery show" du comté de Frontenac pour 1982 qui a eu lieu les 17 et 18 septembre. Environ 25 acres étaient disponibles, avec plus de 60 participants et un grand nombre de spectateurs.

ENTRE NOUS

est une publication de format tabloïd destinée au personnel du Service correctionnel du Canada et est publié par la Direction des communications, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Faites parvenir vos textes et photos à l'administrateur des communications de votre région ou au rédacteur:

Louis Genest

Francine Dufresne
rédactrice adjointe

Photographe: **Erik Gustafsson**

Aumônerie nationale

Causons un peu avec Gabriel Savignac

OTTAWA — **Gabriel Savignac** est un homme dévoué, perspicace et jovial qui a vu ses aptitutes et limites portées plus loin qu'il ne le pensait possible. Monsieur l'abbé Savignac, de la région du Québec, a occupé pendant un an le poste de directeur intérimaire de l'aumônerie à l'Administration centrale.

"Nous ne sommes pas prêts d'oublier la fermeté et la générosité dont il a fait preuve en vue de combler le vide laissé par la mort tragique du Rév. **Paul Crosby**", a déclaré le patron de Monsieur l'abbé Savignac, **Gordon Pinder**, sous-commissaire des programmes pour les détenus.

"Lorsque j'ai appris que l'on envisageait de me confier le poste de directeur de l'Aumônerie, j'ai songé à démissionner", a reconnu monsieur l'abbé Savignac au cours d'une entrevue. "Je revenais tout juste des funérailles de Paul Crosby et je pensais que c'était une charge beaucoup trop lourde. Je ne connaissais pas les problèmes que posait ce poste et j'avais toujours entendu dire que la responsabilité de l'Aumônerie nationale n'était pas des plus légères."

"J'ai demandé des conseils à des confrères", enchaîne-t-il, expliquant que finalement, c'est un passage de la Bible (2 Cor. 12, 9-10) qui l'a convaincu de prendre le poste.

"Les choses étaient bien différentes de ce que j'avais imaginé. Les gens étaient ouverts, l'équipe me donnait tout son appui et laissez-moi vous dire que si tel n'avait pas été le cas, ça n'aurait pas pu aller."

Un autre aspect positif de cette expérience est que son travail lui a non seulement permis d'améliorer son anglais mais aussi de parler français à tout moment à l'Administration centrale. Au sein de la Direction, le sous-commissaire, Gord Pinder, lui a dit qu'il n'avait pas à rédiger ses notes de service en anglais, mais pouvait bien le faire en français.

"Le fait d'occuper le poste de directeur de l'Aumônerie a été toute une révélation pour moi, je n'aurais pu dans ma Région devenir aussi conscient de tous les problèmes qui se posent. Les détenus désirent telle chose, les églises telle autre, le personnel est ici. . ." se rappelle cet homme de 47 ans, originaire de Berthierville. Cela se résume, pour tous les éléments du SCC à travers le pays, à la nécessité de communiquer et de coopérer ouvertement à une vaste échelle, dit-il.

La responsabilité de l'Aumônerie nationale est un lourd fardeau. Il s'agissait de surveiller la signature, en janvier dernier, du protocole d'accord entre le SCC et le Comité interconfessionnel de l'aumônerie, d'organiser une conférence nationale, de s'acquitter des responsabilités quotidiennes que comportent les quelques 57 postes d'aumôniers dans les Régions et d'organiser un concours pour doter le poste de directeur de l'Aumônerie. "La rédaction de la description de poste a posé quelques problèmes car le révérend Crosby cumulait beaucoup de fonctions", précise-t-il.

Son travail acharné lui a aussi permis d'établir un "contrat type" qui sera utilisé, selon les termes du protocole, pour embaucher les aumôniers contractuels des établissements. Dans quelque temps, tous les aumôniers du SCC seront des contractuels, les 31 employés actuels qui y travaillent, à titre d'aumôniers, pour des périodes indéterminées, conserveront leur statut d'employé et, lorsqu'ils quitteront leur poste, celui-ci sera doté par contrat. Ce processus est déjà en marche, il y a des aumôniers contractuels dans toutes les régions.

Il n'a pas chômé, reconnaît-il. Depuis novembre dernier lorsqu'il a commencé d'occuper le poste, il n'a eu des vacances qu'à Noël. Le reste du temps, il a travaillé tous les jours à titre de directeur intérimaire au niveau national, comme aumônier régional de la région du Québec, au niveau régional, et comme aumônier du Centre régional de réception du Québec, au niveau local.

Il espère reprendre son poste au niveau régional à son retour au Québec; "J'ai choisi ce poste car je préfère le rôle pastoral à celui d'administrateur, avec les exigences et la gloire qui en découlent."

Monsieur l'abbé Savignac déclare qu'il a été "très étonné" du nombre des employés de l'Administration centrale qui se sont adressés à lui pour obtenir des conseils personnels. Après neuf ans au service du SCC, il en est arrivé à la conclusion selon laquelle: "s'il y a une façon d'aider les détenus, c'est bien de consacrer plus de temps aux membres du personnel afin de leur expliquer des choses.

La nomination d'un nouveau directeur de l'Aumônerie, monsieur l'abbé **Murray Tardiff**, a été confirmée le 7 septembre (Voir le numéro d'Entre Nous du 15 octobre 1982) par le sous- commissaire des programmes pour les détenus, **Gordon Pinder**. Le concours visant à doter le poste de directeur adjoint de l'Aumônerie sera lancé d'ici peu.

Pris en otage

Suite de la page 1

PACIFIQUE — Un agent d'unité résidentielle âgé de 37 ans dit que sa foi chrétienne l'a aidé à supporter un supplice de sept heures lorsqu'il a été pris en otage sous la menace d'un couteau à l'établissement à sécurité maximale Kent près d'Agassiz (C.-B.) le 1er août. **Gordon Green**, qui s'était reconverti au christianisme, a réussi à garder son sang-froid lorsqu'un détenu de 21 ans lui a placé sous la gorge une lame de fabrication artisanale.

"Bien sûr, j'avais peur, mais à un moment pareil on dirait que l'instinct nous dirige," déclare Gordon Green. "Nous avons parlé de toutes sortes de choses, de notre enfance, de toute notre vie. Le détenu m'a assuré qu'il ne voulait pas me faire de mal à moins de n'y être obligé. Je suis chrétien, et ma foi m'a été d'un très grand secours."

M. Green a été pris en otage le 29 juillet vers 10 h du soir, dans un petit bureau, par un détenu qui purgeait une peine d'emprisonnement de 20 mois pour violation des conditions de la libération conditionnelle. Le négociateur ayant persuadé le détenu de se rendre, ce dernier a relâché M. Green, sain et sauf, le vendredi matin vers 5 h 20.

Des souvenirs traumatiques

Après quelques jours de repos, Gord Green est retourné au travail. En parlant avec le directeur adjoint à l'Administration, **Tony Hawkins**, de l'épreuve qu'il avait subie, M. Green a déclaré qu'il avait naturellement médité sur l'incident à plusieurs reprises, mais qu'il y pensait de moins en moins. La décision de ne quitter ni le Service ni son poste l'a aidé à faire face à son expérience traumatisante.

Il a ajouté que sa femme revit parfois le choc et l'émotion de cette expérience, surtout le soir vers l'heure où l'événement a eu lieu, mais que ces retours en arrière sont également de moins en moins fréquents.

"C'est beaucoup plus dur pour ma famille quand je travaille le soir," déclare Gord Green. "Ils ne comprennent pas que, vaille que vaille, nous établissons un rapport avec les détenus. Ainsi, ma femme est beaucoup plus portée que moi à craindre un nouvel incident."

"Remarquez, je mets du temps à me remettre du choc, à bien comprendre ce qui s'est passé. J'en ai discuté avec ma femme et ma famille, car nous sommes une famille très unie. On se rend particulièrement compte de l'importance de ces liens dans une situation comme celle-ci."

"Presque tout le monde est venu me poser, en privé, des questions sur mes sentiments et mes réactions. J'ai toujours été prêt à en parler lorsque cela me semblait d'une utilité quelconque à la personne qui m'interrogeait."

Service correctionnel Canada
Correctional Service Canada

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.
Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL
BIBLIOTHÈQUE

ENTRE NOUS

Vol. 7 no 20 le 15 novembre 1982

LA COUPE DU SOLLICITEUR REVIENT AU SCC après deux ans d'absence. L'instructeur en chef **Reg Shier**, du centre de formation initiale à Kingston, présente la coupe du Solliciteur général 1982 au Commissaire **Yeomans** le 30 septembre dernier, à Ottawa, au nom de l'équipe gagnante composée de: **Wayne Langille** de Springhill, **Luc Beauregard**, de Cowansville et **Virgil Smith** de Rockwood. Le SCC a ravi la coupe à la GRC en remportant un score de 1618-1274. M. Shier a reçu une lettre de félicitations du Commissaire pour sa contribution au "grand succès" de la compétition de tir.

GAGNANT DU TROPHÉE CENTRAIDE 1982 — La Direction programmes des détenus a remporté la palme. La compétition a été serrée entre les directions à savoir qui obtiendrait le plus haut pourcentage pour la campagne Centraide. La direction programme des détenus était moins d'un point en avant par rapport à la direction de l'Inspecteur général. En haut, **John Siu,** sous-commissaire de Politiques, planification et administration félicite **Sue Roberts** et **Al McDonald**, des programmes pour détenus. Il est assisté de **Ted Pender** (à gauche) des services techniques.

plus d'information à la page 2

Obligations d'épargne du Canada

Il ne vous reste que quelques jours!

OTTAWA — Il ne vous reste que quelques jours pour acheter des obligations d'épargne du Canada par le mode d'épargne sur le salaire selon **Sid Marinoff**, des services techniques, responsable cette année de la Campagne des obligations au sein du Service. "Si vous désirez étaler les paiements d'obligations sur une période de 10 mois, veuillez immédiatement communiquer avec votre solliciteur," a-t-il ajouté.

"Le taux d'intérêt des obligations d'épargne du Canada est, cette année, de 12% ce qui représente un taux des plus avantageux et compétitif."

Si vous êtes trop tard pour souscrire au mode d'épargne sur le salaire étalé sur 10 mois, vous avez quand même jusqu'au 22 novembre pour le régime de 9 mois.

Révolution informatique du SCC — Phase II

Un nouvel ordinateur à l'échelle nationale

OTTAWA — "La révolution informatique du SCC a fait un nouveau bond en avant le 15 octobre dernier avec la mise en service du nouvel ordinateur principal qui sera utilisé à l'échelle nationale," nous informe **Deric Knowles**, administrateur des systèmes électroniques de données à la direction des politiques et de la planification. Cet ordinateur principal est installé à Toronto et relié à 50 terminaux du SCC, soit 35 dans les régions et 15 à l'AC, ce qui permet aux administrateurs des cinq régions d'avoir immédiatement accès à la même information au moment de son entrée dans l'ensemble du pays.

Les terminaux des régions sont installés aux administrations régionales et dans tous les établissements à sécurité maximale et moyenne. Les établissements à sécurité minimale bénéficieront également de terminaux l'an prochain, aux dires de M. Knowles. Les 15 terminaux de l'AC desservent les directions des programmes pour délinquants et de la sécurité ainsi que des systèmes d'information opérationnelle.

Ce nouveau programme d'ordinateur n'est pas réellement nouveau. Il a débuté en juin 1979 à un bureau du secteur privé, principalement pour appuyer les services d'information opérationnelle. "Ce système s'est développé de jour en jour" de dire M. Knowles, jusqu'à ce que le nombre croissant d'usagers, entraînent des coûts de 800 000$ par année et que les régions ne puissent utiliser autant qu'elles le désirent cet ordinateur à cause de la montée vertigineuse des coûts. Cela posait décidément un problème. Nous avons donc révisé nos coûts et avons décidé d'adopter une approche tout à fait différente comme s'était servi le Ministère des approvisionnements et services. Il s'agit de gestion des installations où le SCC possède l'ordinateur et embauche une entreprise privée, le cas échéant, la "Bryker Data Systems" de Toronto qui voit au fonctionnement de l'ordinateur dans leurs installations". Leur boulot, qui revient à un coût annuel beaucoup moindre, soit 250 000$, consiste à entretenir et voir au bon fonctionnement de l'ordinateur principal tandis que le rôle du SCC, appuyé par les systèmes d'information opérationnelle, est d'élaborer les systèmes d'information dont ils ont besoin, essayer des projets-pilotes et faire fonctionner les programmes.

Les grands avantages de ce nouveau système, qui estime M. Knowles est "un précédent" au sein

•suite à la page 4

*Derek Tong, administrateur des installations, **Deric Knowles**, administrateur du TED, **Bryan Kerdman**, de la Bryker Data Systems à Toronto, et **Don Armstrong**, chef de projet des systèmes d'information opérationnelle à l'AC.*

Le personnel infirmier du SCC au congrès national

Par Mona C. Ricks

ATLANTIQUE — Cette année, le congrès de l'Association des infirmières canadiennes tenu à Saint-Jean (Terre-Neuve) a rassemblé quelque 1 200 infirmiers, infirmières venant des quatre coins du pays. Tous les aspects de la profession y étaient représentés: les cliniciens, les éducateurs, les infirmiers, les chercheurs, les administrateurs et les praticiens indépendants.

Des infirmiers de toutes les régions du SCC, représentant les services médicaux et de santé, ont expliqué ce en quoi consiste leur travail à leurs collègues.

Le congrès d'une durée de quatre jours et de portée nationale avait pour thème *Les frontièrs du savoir et les soins* , symbolisant ainsi l'étendue du progrès des sciences infirmières dans une profession en pleine expansion. Lorsqu'ils ne participaient pas aux séances de l'AIC, où ils discutaient des nouvelles méthodes applicables à la dispense des soins médicaux, les infirmiers déambulaient parmi les 100 exposants qui offraient des brochures et des produits portant sur la profession. L'exposition du SCC présentait les différents aspects des services infirmiers et médicaux offerts aux détenus sous le slogan "Les soins infirmiers en milieu pénitentiaire — Un monde à découvrir". Six panneaux de photographies montraient des infirmiers dans des centres de santé et dans des hôpitaux psychiatriques et mettaient l'accent sur le fait que le SCC constitue un débouché professionnel dans le domaine des soins infirmiers.

Le recrutement d'infirmiers au SCC a commencé l'année dernière avec le lancement d'une campagne nationale. C'est en 1980 que le SCC s'est rendu compte que le personnel infirmier était insuffisant dans les centres de santé et les hôpitaux psychiatriques. C'est la région des Prairies et plus précisément la Saskatchewan qui était la plus

• Suite à la page 4

***A.N. Brochu** explique les fonctions du personnel infirmier dans les établissements. Photo: **Mona C. Ricks**.*

Olive Fynney donne aux prisons un visage plus humain

Par Justin Sullivan

ATLANTIQUE — Quand **Olive Fynney**, bénévole de 74 ans qui enseigne l'Évangile aux détenus du pénitencier de Dorchester, décrit le monde à l'époque de la Bible, tous l'écoutent. Lorsqu'elle a pris la parole dernièrement devant un groupe de dix détenus au centre communautaire de cet établissement à sécurité maximum, elle a réussi à tenir son auditoire en haleine malgré les allées et venues des photographes et les nombreux bruits de fond.

Il n'est pas étonnant que Mlle Fynney soit une si bonne raconteuse. C'est un art qu'elle a appris en voyageant et en travaillant en Chine et en Malaisie pendant 58 ans.

Née en Angleterre, Olive Fynney vint au Canada en 1912, son père ayant fait faillite. La famille s'établit à Toronto, où le père eu tôt fait d'assurer la sécurité matérielle des siens en travaillant pour le chemin de fer du Grand Tronc — maintenant les chemins de fer nationaux du Canada.

La vocation de Mlle Fynney s'éveilla en 1932, lorsque cette dernière devint membre d'un consortium d'églises protestantes appelé "China Inland Mission" et partit pour la Chine sauver des âmes au nom de Jésus-Christ.

Elle resta pendant deux ans à Shanghai où elle étudia le chinois, tâche difficile à laquelle elle consacra tout son temps et tout son énergie. Elle apprit cette langue compliquée, mais déclare qu'il lui fallu cinq ans avant de pouvoir penser en chinois, et le lire et l'écrire un peu.

Il fut alors temps, dit-elle, d'entreprendre son travail en Chine. Elle adopta les méthodes d'enseignement qui avaient été appliquées avec succès à Indian Road, à Toronto. Elle raconta l'histoire du Christ, sa vie, sa mort, sa résurrection, et expliqua comment l'on peut connaître Dieu. Au début, elle ne situait pas son histoire. Ceux qui l'écoutaient imaginaient que les événements se déroulaient dans leur propre pays et que les personnages étaient de leur propre race. À mesure que ses étudiants acquérirent une certaine maturité, cependant, elle introduisit graduellement des noms et des lieux bibliques. Elle amena également les convertis à accepter les principes chrétiens, malgré la présence de doctrines autochtones très anciennes comme le confucianisme et le bouddhisme.

Au cours des années 1932 à 1937 elle se déplaça, travaillant toujours dans des villages fortifiés, et arriva à Kouvo, dans la province de Shan-Hsi. Il était bon de vivre à l'intérieur des murs à cause du risque constant d'être attaquée par des voleurs ou d'autres malfaiteurs. Néanmoins, elle quittait brèvement l'enceinte protégée, le jour, pour aller prêcher l'évangile, et retournait le soir.

Olive Fynney enseignant l'Évangile en 1935.

Cet article est le dernier qu'a rédigé pour "Entre Nous" Justin Sullivan, administrateur régional des Communications, région de l'Atlantique, avant sa mort soudaine survenue le 15 juillet.

Un jour, en 1937, à son retour à Kouvo, elle y trouva les Japonais. En effet, le Japon avait envahi la Chine. Ses paroissiens la supplièrent de se sauver, mais elle les assura que Dieu la protégerait comme il les protégerait, eux, et qu'elle ne pouvait fuir. Elle n'avait pas de décision à prendre: elle fit ce qu'elle devait faire — elle resta.

Les Japonais n'en revenaient pas de voir cette jeune femme, le seul "diable étranger" qui ne battit pas en retraite devant eux. Confiante en la "protection de Dieu", Olive Fynney dit qu'elle se montra intraitable mais "polie", ce qui, à sa grande surprise, lui valut le respect et l'admiration de l'envahisseur japonais. Il y eu bien par la suite quelques incidents isolés mettant en cause des soldats japonais ivres, mais rien de grave. Les officiers japonais la traitèrent avec considération et amabilité. Un colonel japonais, qui parlait anglais, lui apporta même des mets occidentaux: il avait brièvement habité Toronto! Ainsi, le colonel japonais "belliciste" et la jeune canadienne missionnaire prirent du thé et des gâteaux ensemble, en Chine, tout en échangeant des souvenirs de Toronto.

Cependant, la situation ne pouvait durer. En 1939, la Seconde Guerre mondiale éclata; les Britanniques et, partant, les Canadiens, étaient l'ennemi. Olive Fynney fut obligée de quitter rapidement Kouvo et même la Chine.

Elle se reposa à Toronto pendant un an, retourna en 1940 à Shanghai et à Kiangsi, où elle resta jusqu'en août 1942, et y retourna de nouveau en 1943. Sa persistance et son attachement à remplir son devoir lui valure pendant ces années de nombreuses conversions au christianisme.

Mais cela non plus ne pouvait pas durer. Les foudres de la guerre devaient s'abattre de nouveau. **Chiang Kai-Shek** livra une guerre vouée à l'échec contre un nouveau leader, le héro communiste **Mao Tsé-Toung**. Au cours de la longue guerre révolutionnaire, Olive Fynney poursuivit son oeuvre, évitant les zones de bataille. Puis, les communistes étant hostiles à toutes les religions, elle quitta la Chine de nouveau en 1948, précipitamment mais à contrecoeur, en passant par la province occidentale de Yunnan.

En 1952, Olive Fynney répondit de nouveau à l'appel, poursuivant l'oeuvre de Dieu en Malaisie. Cette fois, la guerre l'avait précédée. Les guérilleros communistes malaisiens faisaient des raids éclair contre les Britanniques, s'emparant de villages et assujettissant les habitants à des règlements draconiens. Harcelés, assaillis de toute part, les Britanniques décidèrent de se replier en appliquant la tactique de la terre brûlée devant les communistes en marche. En plus de sauver des âmes, Mlle Fynney s'occupa de soigner les blessés et d'apporter consolation et réconfort aux sans-abri dans les camps de réfugiés. Finalement, en 1955, les communistes, vaincus par la puissance de tir et les tactiques supérieures de leurs adversaires, entrèrent dans la clandestinité, d'où ils ne sont d'ailleurs toujours pas sortis. La vie redevint normale.

Olive Fynney vit maintenant au Canada où elle poursuit activement sa vocation d'évangélisatrice, notamment par ses visites aux détenus dans les prisons.

Des GENS d'ici et d'ailleurs

Allan Schoenherr

ALLAN SCHOENHERR est le nouveau directeur du traitement automatisé des données à la direction de l'emploi des détenus. Allan est un "oiseau rare". Né à Ottawa, Allan possède une expérience variée qui lui sera utile dans ses nouvelles fonctions. Il a été auparavant analyste de systèmes au Ministère de la Défense nationale et son expérience dans le secteur privé comprend la commercialisation et la gestion des ventes dans l'industrie automobile, la mise au point d'un programme de vente et de contacts après-vente à l'échelle nationale, et la conception de programmes de commercialisation visant la mise en marché du matériel de traitement automatisé des données. Ses projets pour le programme T.A.D.? Il entreprend une réévaluation complète du programme et préconise l'exploitation du domaine T.A.D. comme source d'emplois pour détenus . . . **BARRY MULLEN** a récemment été nommé directeur de la planification de la main-d'oeuvre à la direction de la formation et perfectionnement du personnel. Dans le cadre de la politique de rotation du personnel de cette direction, les nominations suivantes sont entrées en vigueur le 1er octobre dernier: **Gerry Kwapisz** chef intérimaire de l'administration de la formation sera responsable de la coordination de toutes les activités de la direction ayant trait à l'organisation des services de formation. **Bob Hilton** est maintenant agent des projets spéciaux et de la planification à long terme de la direction et **Norm Larkin** demeure le chef intérimaire de l'élaboration des programmes. Ces nominations seront en vigueur jusqu'à la fin de l'année financière en cours, après quoi la question des rotations sera étudiée de nouveau a déclaré le directeur général de la formation et du perfectionnement du personnel, M. **Brian Marley-Clarke** . . . **UNE RÉCEPTION D'ADIEU** a eu lieu le 13 octobre dernier en l'honneur de **Marie-Berthe Beauparlant**, **Lilas Patenaude** et **Liliane Descaries** qui ont pris leur retraite du Service. Des cadeaux ainsi que des certificats pour longs services signés par le Premier Ministre **Pierre E. Trudeau** leur ont été présentés . . . **LE DIRECTEUR DU PÉNITENCIER DE LA SASKATCHEWAN, M. Jim O'Sullivan**, a été invité par la "American Society of Criminologists" à participer aux différentes ateliers de la Conférence de l'ASC qui aura lieu à Toronto en novembre prochain. M. O'Sullivan est le président de la "North American Association of Wardens and Superintendents" . . . **UN DÎNER-BUFFET POUR LA RETRAITE DE BILL ET FLORA MCGRATH** a eu lieu à Ottawa le 29 septembre dernier en l'honneur des 30 années et plus que M. **Bill McGrath** a consacré aux services correctionnels, en particulier pour son oeuvre de parrainage auprès de la Société canadienne de la prévention du crime. Le Sous-commissaire des communications, M. **John Braithwaite** a agi comme maître de cérémonie. MM. **A.M. (Kirk) Kirkpatrick**, **Réal Jubinville**, **Frank Miller** et **Gillian Sandeman** étaient du nombre des conférenciers.

Fête d'adieu pour Bill McGrath — *G-D: **Frank Miller**, **A.M. Kirkpatrick**, **Bill McGrath**, **Réal Jubinville** et **Flora McGrath**.*

*Félicitations à quelques uns des chefs d'équipe de Centraide, responsables du grand succès de la campagne de cette année (G-D): **Bernice Devooght**, **Al McDonald**, **Roger Latreille**, **George Ryder**, **Bernie Myles**, **Hélène Lalonde**, et **John Siu**, sous- commissaire politiques, planification et administration, direction responsable de la campagne.*

CENTRAIDE 1982

Le SCC recueille 26400$, soit 167% de son objectif

OTTAWA — "Dès la première semaine, le SCC avait déjà atteint son objectif de 15800$ et l'a surpassé de 167%," a mentionné **Gerry Homan** de la direction de l'administration, politiques et planification qui était cette année l'organisateur de la campagne de financement Centraide. Ce qui est encore mieux, 81% des employés ont participé, ce qui représente un "taux exceptionnellement élevé". Le bureau central de Centraide nous a informé que le SCC était "l'un de ses meilleurs donateurs," a-t-il ajouté.

Larry Gard et Doug Stephens

Boîtes postales fabriquées à Millhaven

ONTARIO — "La prochaine fois que vous verrez une de ces boîtes vertes de Postes Canada où le facteur prend les sacs postaux avant de faire sa tournée, regardez de plus près, il y a de bonnes chances qu'elle ait été fabriquée dans un établissement de la région de l'Ontario", déclare **Dennis Curtis**, l'administrateur régional des communications.

Au début de cette année encore, ces boîtes étaient fabriquées à Joyceville mais depuis le mois de juin, c''est l'établissement de Millhaven qui est chargé de leur fabrication, et d'après le directeur adjoint des industries, **Don Turner**, tout va pour le mieux. Le surveillant de la production, **Duane Thompson** et les instructeurs **Wayne Sweet**, **Reg Lloyd**, **Doug Cole**, **Henning Hansen**, **Larry Gard** et **Doug Stephens** surveillent 40 détenus qui coupent, plient, agrafent, soudent et peignent le produit qui, une fois fini, est emballé et expédié à Postes Canada.

L'atelier n'est pas aussi imposant que le projet pilote de Joyceville, ni aussi automatisé, mais les chiffres sont quand même éloquents. Pour sa première année d'exploitation, malgré une fermeture de deux mois due à une défectuosité de l'équipement qui a d'ailleurs causé un accident, la production prévue se situe entre 1 500 et 2 000 boîtes. La plupart des gens n'associent pas Millhaven aux activités industrielles, cependant Don Turner et tout son monde sont très occupés et offrent un produit de qualité.

Cours de français en Ontario

ONTARIO — L'école des langues de LaSalle Mews, dans le centre-ville de Kingston, est très occupée ces jours-ci, nous explique **Dennis Curtis**, administrateur régional des Communications; deux cours y sont en effet donnés. Six employés du SCC consacrent sept heures et demie par jour pendant neuf ou dix mois à l'apprentissage des complexités de la langue française. Le groupe avancé, composé de **Richard Scovil**, **Barb Tugwell** et **Bill Rooksby**, devrait subir l'examen final en novembre; **Dave Sandhu**, **Fred Warneke** et **Joe Hudacin**, pour leur part, viennent tout juste de commencer.

Les trois professeurs, **Pauline Proulx**, **Jacqueline Manoukian** et **Lyne Lacerte-Dwane**, sont particulièrement dévouées et toujours prêtes à accorder de l'aide supplémentaire à quiconque en a besoin. Le responsable régional des langues officielles, **Joe McGrath**, et la commise chargée des tests, **Lorraine Champagne**, sont également toujours disposés à faire profiter les étudiants et toutes les personnes de la région qui le désirent de leurs vastes connaissances et de leurs très bons services de bibliothèque. Selon Joe, plus de 90 citoyens de la région ontarienne suivent actuellement des cours de français sous une forme ou sous une autre; certains sont d'ailleurs inscrits aux cours qui se donnent trois fois par semaine au Centre d'admission du personnel.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez communiquer avec Joe ou Lorraine en composant le numéro 547-4020.

L'ÉMEUTE D'ARCHAMBAULT AURA COÛTÉ 300 000$ — Les coûts de réparation des dommages causés par l'émeute du 25 juillet dernier à l'établissement à sécurité maximale d'Archambault qui a entraîné le décès de trois gardiens ont été estimés à 300 000$. Toutefois, avec l'installation récente d'une meilleure vitre pare-balles de deux pouces et demi d'épaisseur le coût s'élevera aux environs de 500 000$, selon Michel Gilbert, directeur adjoint à la sécurité à l'établissement Archambault.

La bibliothèque un centre d'information à l'ère de l'ordinateur

OTTAWA — Si vous croyez qu'une bibliothèque n'est qu'un endroit où emprunter des livres, vous n'avez pas vu la nouvelle bibliothèque du ministère du Solliciteur général au 11e étage à l'AC.

Il y a bien sûr des livres, des tas et des tas de livres, mais aussi un terminal relié à des banques de données de Toronto, de Kingston et des États-Unis qui permet de fournir à nos clients une des sources les plus complètes au Canada de renseignements sur la justice pénale.

La bibliothèque, qui a été rénovée et réorganisée l'année dernière et qui est d'ailleurs très accueillante, est "très accessible au personnel du SCC", déclare **Colleen Wetmore**, préposée au service de référence et l'une des personnes à qui vous adressez vos demandes de renseignements. "Nous accordons la même attention à tous nos clients, qu'il s'agisse du personnel de la Commission nationale des libérations conditionnelles, de celui du Secrétariat ou de celui du SCC." En raison des ressources limitées dont dispose la bibliothèque, les services offerts aux Régions du Ministère sont quelquefois plus restreints, suivant la charge de travail.

"Nous effectuons souvent des recherches pour le personnel du SCC", mentionne-t-elle énumérant des sujets qui ont fait l'objet de récentes recherches: la pisciculture, les évaluations des méthodes de gestion et des politiques, l'attitude du public vis-à-vis des établissements carcéraux, les détenus qui purgent de longues peines, les critères des normes régissant la libération conditionnelle, le recrutement des agents de correction, les visites familiales privées.

Comment ça marche?

Colleen ou le coordonnateur du service de référence, **Tony Dittenhoffer**, s'assoit avec le client pour déterminer les concepts clé de la recherche "car il est important de donner à l'ordinateur des ordres clairs pour délimiter l'étendue de la recherche", précise Colleen. L'étape suivante consiste à entrer en communication avec l'ordinateur principal. Une fois que celui-ci a repéré la base de données, il choisit les dossiers qui contiennent des extraits d'articles et des renseignements se rapportant aux concepts clé. Le terminal imprime ensuite les documents pertinents ou ceux-ci sont postés depuis l'ordinateur central.

La bibliothèque du Ministère a quatre banques de données automatisées à portée de la main, déclare Tony. Il y a l'UTLAS (University of Toronto Library Automation Systems); l'EBSCONET, service d'abonnés en direct; le QL/Search, une base de données canadiennes établie à l'origine à l'Université Queens en Ontario; et Dialog, un système américain plus avancé qui a son siège en Californie et contient environ 150 bases de données.

Les recherches simples et directes peuvent être effectuées rapidement tandis que les autres demandent plus de temps. Par exemple, précise Tony, un client peut vouloir de la documentation sur les détenus qui purgent de longues peines à l'égard des douze derniers mois. Des imprimés d'affaires juridiques, d'articles et de documents du gouvernement pertinents et des références tirées du Hansard, en anglais et en français, peuvent être obtenus en seulement 20 minutes. Toutefois, dans le cas des recherches plus compliquées, lorsque le client n'est pas certain de la documentation dont il a besoin, ça peut prendre beaucoup plus de temps.

Les recherches automatisées peuvent être onéreuses et Tony reconnaît que "les fonds sont difficiles à obtenir", c'est pourquoi ce genre de service ne peut être offert au grand public et aux étudiants. Cependant, il est prouvé que la recherche automatisée est rentable, car elle épargne quelquefois au chercheur plusieurs heures et même plusieurs jours de travail.

Colleen est très fière de la mise à jour de la bibliothèque qui est maintenant constituée d'une collection très étendue d'ouvrages portant sur la plupart des domaines d'intérêt du personnel. La bibliothèque contient non seulement des ouvrages juridiques et des textes de criminologie mais aussi un choix de livres dans les domaines de la sociologie, de la psychologie, de la gestion des entreprises, de l'élaboration des politiques, de l'administration, du stress, de l'histoire, de la gestion des carrières et Entre Nous a même repéré certains ouvrages sur la préparation et la conception d'un magazine.

Tony Dittenhoffer, coordonnateur du service de référence, (debout) et **Colleen Wetmore**, préposée au service de référence et **Hesch Hanley,** chef des services techniques à la bibliothèque du Ministère.

Si vous ne trouvez pas l'ouvrage que vous cherchez, il est toujours possible de recourir au système de prêt entre bibliothèques, signale Colleen. Malheureusement, compte tenu du règlement qui régit ce genre de prêt, la bibliothèque n'est pas en mesure d'assurer ce service au personnel des régions. Il nous fera toutefois plaisir de faire parvenir à celui-ci les ouvrages que nous avons en bibliothèque", ajoute-t-elle.

La collection de microfiches est une autre source fantastique de renseignements. Tony montre du doigt un gros classeur contenant des renseignements sur microtextes provenant du National Criminal Justice Reference Service des États-Unis, de même que des rapports et des documents juridiques et d'autres renseignements pertinents. Une fois insérées dans l'appareil, les pages sont grossies pour que vous puissiez les lire ou les photocopier.

Merci au SCC

"Nous devons beaucoup au SCC", souligne Colleen. "L'établissement de Joyceville s'est chargé de la fabrication de tous les nouveaux rayonnages, ce qui a beaucoup amélioré l'aspect de notre bibliothèque. L'établissement Leclerc a relié environ 250 livres, un travail admirable, nos étagères en sont toutes transfigurées, et l'établissement doit relier 500 autres livres. "Certains des meubles de la bibliothèque ont été fabriqués dans les ateliers industriels du SCC. La bibliothèque serait aussi intéressée à exposer sur ses murs les oeuvres des "Arts dans les prisons".

La bibliothèque est un endroit confortable et sympathique où cinq employés permanents et quatre employés à temps partiel sont à votre service pour répondre à vos besoins. Les usagers de la bibliothèque peuvent savourer une tasse de café pour 25¢ et se servir d'une photocopieuse, ce qui leur permet d'amener à leur bureau les renseignements dont ils ont besoin lorsqu'il s'agit de données tirées d'un ouvrage de référence.

On peut aussi consulter **Heather Moore**, la responsable du personnel de la bibliothèque, pour certaines questions touchant le SCC. Dans le cadre de l'un des projets auxquels elle travaille actuellement, elle donne des conseils et apporte son aide aux bibliothèques des établissements pénitentiaires des régions pour que leurs services soient à jour et conformes aux normes d'agrément de l'ACA.

Tony et Colleen n'ont pas reçu une formation de bibliothécaire dans le sens propre du terme. Tony a sa maîtrise en criminologie et Colleen prépare la sienne. On les appelle "spécialistes d'une discipline", ce qui signifie qu'ils se sont spécialisés dans un certain domaine, dans leur cas, la criminologie, et donc connaissent à fond leurs sources, pouvant ainsi les utiliser dans un contexte de collecte de renseignements. Heather Moore, elle, est bibliothécaire et a une maîtrise en bibliothéconomie. **Hesch Hanley**, chef des services techniques, a aussi une maîtrise en bibliothéconomie. Il est chargé des acquisitions et du catalogage. Si vous désirez commander un livre, c'est à lui qu'il faut vous adresser.

Heather Moore — responsable de la bibliothèque du Ministère.

en bref

LE MARATHON TERRY FOX À BEAVER CREEK — Le souvenir de **Terry Fox** hantait le camp correctionnel de Beaver Creek à Gravenhurst (Ontario), le 19 septembre dernier alors que plus d'une douzaine d'hommes ont joggé sur "la piste" du camp forestier à sécurité minimale. Deux hommes se sont rendus à Gravenhurst pour poursuivre le rêve de Terry et participer au marathon officiel. Un des participants a réussi à obtenir des contributions de tous les membres du camp et de quelques employés lui permettant ainsi de recueillir la somme de 120$. Il a terminé avec succès le marathon de 10 kilomètres qui débutait à l'aréna Centennial pour se terminer à l'hôtel MusKoka Sands. Le directeur **Theodoor van Petegem** se souvient de la visite de Terry au camp de Beaver Creek l'an dernier dans le cadre de son célèbre marathon de l'espoir. Terry était arrêté au camp sur l'invitation de van Petegem. Il avait dîné avec les hommes et parlé de son projet visant à amasser des fonds pour la recherche sur le cancer. Cette journée-là, le 28 juillet 1981, était le jour d'anniversaire de Terry et l'on avait profité de l'occasion pour lui offrir un immense gâteau de fête. Nous gardons tous dans nos coeurs un excellent souvenir de Terry.

PARTICIPATION DE 28 AGENCES EXTÉRIEURES À LA JOURNÉE "PERSPECTIVES DE CARRIÈRE" — Le 1er octobre dernier, la Prison des femmes a tenu sa première journée de perspectives de carrière. Quiconque a déjà assisté ou participé à une journée semblable dans une école secondaire semblait revivre cette expérience. Des groupes de femmes écoutaient avec un profond intérêt les divers conférenciers qui avaient été conviés. Des personnes-ressources de 28 agences extérieures ont accepté de consacrer leur temps et expérience pour parler de divers sujets et emplois, y compris le journalisme, la radiodiffusion, la coiffure, les soins infirmiers, l'apprentissage etc. Presque toute la population carcérale qui était admissible à participer était présente et semblait très enthousiaste. À la fin de la journée, tous s'accordaient pour dire que cette initiative avait remporté un énorme succès et que l'on tentera d'en faire une activité annuelle. On peut voir sur la photo susmentionnée d'**Owen Rowe**, de la Prison des femmes, une séance d'information sur les soins infirmiers animée par **Fran Morris**, professeur au St. Lawrence College.

ÉQUIPE D'INTERVENTION DANS LES QUERELLES DOMESTIQUES À TORONTO — Le Solliciteur général **Bob Kaplan** a annoncé le versement d'une contribution de 16 755$ au comité directeur mixte de l'équipe d'intervention dans les querelles domestiques de la communauté urbaine de Toronto pour l'aider à faire une évaluation de cette équipe. Celle-ci apporte son concours à la police pour le règlement de situations familiales critiques durant les heures où l'on ne peut s'adresser aux services sociaux normaux et aux services d'aide aux familles, l'équipe d'intervention dans les querelles domestiques composée de praticiens des services sociaux et de secours aux familles travaillent en étroite collaboration avec la police. Ce projet expérimental qui fonctionne depuis une année est à l'oeuvre dans un seul district de Toronto, mais si le projet fait l'objet d'une évaluation positive, ils seront d'un intérêt particulier pour d'autres villes qui envisagent de mettre sur pied des équipes d'intervention dans les querelles domestiques.

OCTROI AU YMCA DE MONTRÉAL POUR METTRE SUR PIED DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION DU CRIME — Le Solliciteur général **Bob Kaplan** a annoncé le 14 septembre dernier l'octroi d'une contribution de 64 750$, échelonnée sur deux ans, à la YMCA de West-Island à Montréal pour aider celle-ci à mettre sur pied et à encourager des programmes de prévention du crime et de solutions de rechange communautaires pour les adolescents qui ont des démêlés avec la justice. La YMCA compte se servir de son réseau étendu d'associations au Québec et dans la région de l'Atlantique comme ressources pour favoriser la création et la mise en oeuvre, au plan local, de solutions de rechange aux peines conventionnelles que le système judiciaire peut imposer aux jeunes contrevenants. Les YMCA locales aideront les groupes de la collectivité qui désirent organiser leurs programmes de prévention du crime et de mesures de rechange. La participation d'une organisation du secteur privé aussi importante que la YMCA à la prévention et au traitement de la criminalité juvénile contribue fortement à encourager les collectivités à assumer des responsabilités vis-à-vis de leurs jeunes contrevenants. Si l'on veut que les mesures de rechange prévues dans la nouvelle *Loi sur les jeunes contrevenants* (qui a reçu dernièrement la sanction royale) connaissent toute leur efficacité, il est essentiel que la collectivité contribue à assurer les programmes d'appui nécessaires.

NOUVEAU PROJET DE PRÉVENTION DU CRIME AU MANITOBA — Le Congrès national sur la prévention du crime qui a eu lieu l'an dernier à Winnipeg a rassemblé pour la première fois à l'échelle nationale les groupes traditionnels chargés de "l'application de la loi" (police, gardiens, autorités pénitentiaires, juges et autres membres du personnel judiciaire) ainsi que d'autres représentants de la société (hommes d'affaires, secteur ouvrier et de l'éducation, sectes religieuses, services médicaux et sociaux) pour discuter de la prévention du crime. La réaction très positive des participants de ce Congrès a incité la Société de criminologie du Manitoba à tenter de trouver une solution appropriée. Cela a abouti à la mise sur pied d'un projet de prévention échelonné sur six mois qui a débuté le 1er juillet 1982 et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année. Le président de ce projet, M. **John Bock**, a déclaré qu'on avait adopté comme slogan: *"La prévention du crime est l'affaire de tout le monde"* et choisi le mois de novembre comme mois de prévention du crime dans le but d'établir des contacts entre le système judiciaire et la collectivité. Ce projet regroupe divers organismes du Manitoba et des services correctionnels provinciaux et fédéraux qui ont unis leurs efforts pour stimuler la mise sur pied de programmes de prévention du crime innovateurs et créateurs dans l'ensemble de la province. Les membres du SCC qui ont des suggestions pour les projets de prévention du crime qui peuvent servir à la collectivité du Manitoba n'ont qu'à communiquer avec **Art Majkut**, directeur du bureau de district de libération conditionnelle à Winnipeg.

Un nouvel ordinateur

• Suite de la page 1

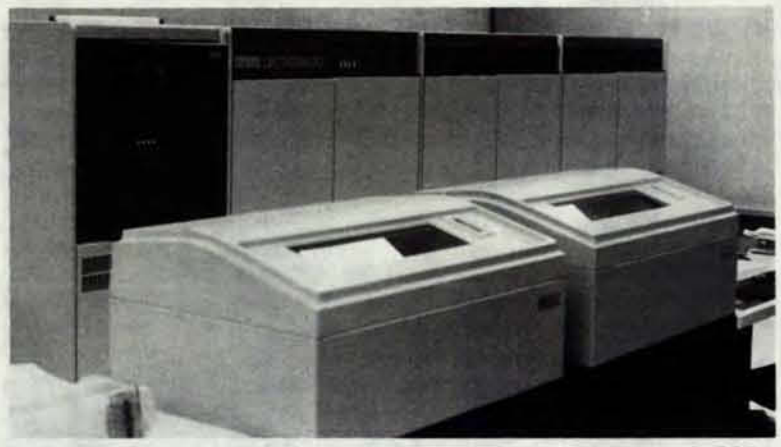

Le principal ordinateur est installé à Toronto et raccordé aux 50 terminaux du SCC à l'AC et dans l'ensemble des régions.

du gouvernement fédéral, c'est que le SCC n'a pas besoin d'un expert en systèmes dont les honoraires sont élevés pour surveiller l'ordinateur. "Nous avons recours aux experts de la firme Bryker uniquement lorsque nous en avons besoin, de même en est-il des cinq ordinateurs de réserve advenant que l'ordinateur principal soit surchargé et "lent". Ce système signifie que nous partageons les compétences sans avoir à l'acheter et à le faire fonctionner nous même, à des coûts beaucoup plus élevés, a-t-il signalé.

Le nouveau système d'ordinateur principal permet également aux régions d'utiliser le système à volonté. Il n'y a aucun coût additionnel pour l'excédent de la capacité du système d'ordinateur. "Notre contrat, qui provient de soumissions du MAS, indique que nous payons un coût fixe par année et pouvons pratiquement nous servir du système à volonté. Les administrateurs des régions et de l'AC examinent maintenant le système afin d'accroître son usage. "Et jusqu'à présent, tout semble très bien fonctionner," a déclaré Deric Knowles.

Nouveaux usages multiples de l'ordinateur

Il y a de nombreuses façons de se servir de l'ordinateur pour accélérer le flux des données au sein du Service, a-t-il ajouté.

L'une des façons les plus intéressantes, est le projet pilote sur la transmission électronique de messages. Cela consiste à envoyer des messages par ordinateur au lieu d'utiliser le téléphone et de constater que les gens que vous désirez rejoindre sont à des réunions". Avec des messages électroniques, un administrateur du Québec peut dire à un administrateur de l'Ontario: "Nous devons avoir une réunion la semaine prochaine à 9 heures". Lorsque l'administrateur signe sur son terminal, il verra le message et pourra y donner suite immédiatement ou acheminer son message sur ordinateur. Si ce projet pilote qui est gèré par **John Siu** de la direction des politiques, planification et administration s'avère utile il sera élargi à la grandeur du pays. On prévoit que le Commissaire et le conseil supérieur de direction l'utiliseront pour "parler" avec leurs homologues des régions et vice-versa.

Dossiers des libérations conditionnelles sur ordinateur

Au début de l'an prochain, on prévoit entrer sur le principal ordinateur la foule d'information relative à la gestion des cas et dossiers des libérations conditionnelles. Un projet-pilote sera également mis sur pied en Ontario d'ici janvier pour ce qui est des dossiers des détenus en matière de formation et d'éducation. S'il s'avère utile, on l'élargira aux autres régions. Un nouveau module de sécurité pour entrer de l'information davantage utile reliée à la sécurité devrait être opérationnel d'ici avril 1983.

La direction des services techniques a également un projet-pilote en marche dans la région du Québec qui touche le contrôle des inventaires et des achats dans les établissements de cette région. S'il fonctionne bien, ce système d'information sera élargi dans toutes les régions et constituera une autre source de données par l'intermédiaire du principal ordinateur à Toronto.

En ayant recours à des projets-pilotes, a indiqué M. Knowles, nous pouvons mettre à l'essai un système d'information et remédier aux failles afin qu'il fonctionne très bien lorsqu'il sera appliqué à l'échelle nationale.

ROULE-TA-BOULE: Harold Paquette

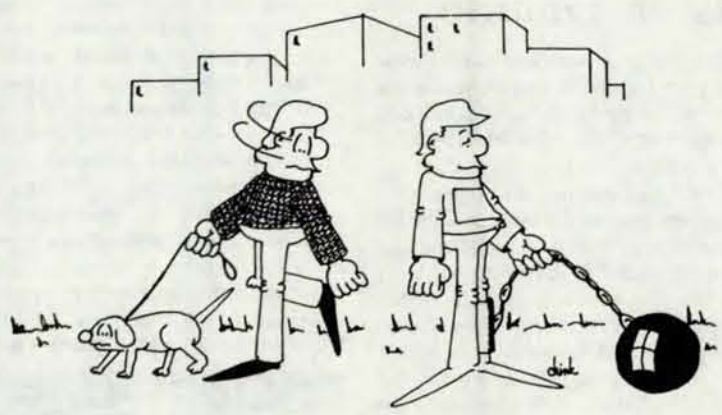

Congrès de l'AIC

• Suite de la page 1

touchée. Au début de 1981, le problème était vraiment sérieux, et il a fallu lui apporter une attention spéciale. On a vite trouvé une réponse à la question jusque là laissée sans réponse: Où sont passés tous les infirmiers? Partout au pays, 858 infirmiers ont répondu à la publicité nationale, "Le personnel infirmier — Des gens attentifs aux autres". Leurs réponses ont démontré que les infirmiers étaient prêts à se consacrer au segment spécialisé des services de santé offerts par les établissements du service correctionnel. Les services infirmiers constituent une partie intégrante des services médicaux dispensés dans les établissements pénitentiaires. La hausse considérable des normes applicables aux soins infirmiers dans les établissements fédéraux au cours des dix dernières années a donné lieu à la réorganisation de tout le système de services médicaux des établissements et, plus particulièrement, au recrutement de personnel professionnel.

Les professionnels de la santé dans les établissements fédéraux ont maintenant leur propre code d'éthique, leurs politiques et leurs procédures et bénéficient des services d'un groupe consultatif d'experts qui évalue de façon continue la qualité et la quantité des soins de santé offerts aux détenus des établissements fédéraux.

Les objectifs à venir établis par l'Association des infirmières canadiennes à l'égard des infirmiers du SCC ont été énoncés au congrès et comprennent: "Une meilleure préparation aujourd'hui pour une meilleure pratique demain." L'Association a adapté une résolution pour que tous les professionnels des soins infimiers reçus après l'an 2 000 aient au moins un baccalauréat. D'ici la fin de l'année, un groupe de travail sera nommé par l'AIC pour planifier la mise en oeuvre de cette résolution.

ENTRE NOUS

est une publication de format tabloïd destinée au personnel du Service correctionnel du Canada et est publié par la Direction des communications, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Faites parvenir vos textes et photos à l'administrateur des communications de votre région ou au rédacteur:

Louis Genest

Francine Dufresne
rédactrice adjointe

Photographe: **Erik Gustafsson**

Service correctionnel Canada / Correctional Service Canada

ENTRE NOUS

Vol. 7 no 21 le 30 novembre 1982

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.
Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

Conférence d'automne des administrateurs du SCC

À l'ordre du jour : finances, communications, isolement protecteur et surpopulation

OTTAWA — Les directeurs d'établissements du SCC et les directeurs des bureaux de libération conditionnelle se sont réunis à Ottawa du 24 au 27 octobre en vue de passer en revue, comme à chaque automne, les questions d'intérêt reliées à la gestion. Le commissaire, **Donald Yeomans**, a donné le coup d'envoi à la réunion tenue au Collège canadien de police en faisant une brève série de suggestions aux délégués.

Il a invité les administrateurs à communiquer directement et plus régulièrement avec leurs employés et à tendre vers une meilleure exploitation de leurs ressources humaines compte tenu des restrictions financières auxquelles le Service fait face. Il a entre autres insisté sur le principe que les détenus doivent faire une bonne journée de travail et que les détenus réfractaires devraient céder la place à ceux qui veulent tirer parti des possibilités d'emploi offertes.

Il a traité du problème de la surpopulation carcérale pour conclure: "La réponse n'est pas dans la construction d'un très grand nombre de pénitenciers pour loger un plus grand nombre de détenus." Il a invité les administrateurs à consacrer beaucoup de soin à la préparation des cas admissibles à la libération conditionnelle. "Une faible augmentation du nombre de libérés conditionnels peut aider à compenser pour une légère augmentation du nombre de détenus. Il ressort des dernières données statistiques que l'étude de cas des 1 500 détenus admissibles à la libération conditionnelle devrait être amorcée aussitôt que possible."

Ressources financières: une denrée rare

" Les ressources financières sont devenues une denrée rare au gouvernement," a déclaré **David Paget**, directeur de la Justice et du contentieux, Direction de l'évaluation des programmes, au ministère d'État au développement social. Il a souligné que les responsables de services gouvernementaux doivent s'accommoder de "l'ère de restrictions budgétaires" où nous vivons, une ère où les fonds nécessaires à la mise en oeuvre de projets précédemment approuvés sont refusés à cause de la baisse enregistrée dans les recettes de l'État. "Les responsables d'organismes s'emploient plutôt à redistribuer les sommes sur lesquelles ils peuvent déjà compter."

L'opinion de Monsieur Tout-le-monde

La Direction des communications du SCC se sert entre autres des résultats des sondages Gallup pour évaluer l'opinion que le public se fait du Service et de ses programmes, a déclaré **John Braithwaite**, sous-commissaire de la Direction. Deux enquêtes ont été menées en novembre 1981 et en mai 1982, à partir d'un questionnaire préétabli. L'échantillon comprenait 2 000 personnes. Trois conclusions principales se dégagent de l'enquête: l'image du Service au sein de la population est dans l'ensemble bonne, mais l'ignorance des citoyens au sujet du SCC est encore très répandue chez le public. Le tableau de la répartition des résultats à travers le pays laisse voir de profondes différences régionales dont il faudra tenir compte dans la planification des programmes.

Les sondages Gallup: un nouvel outil de gestion pour le SCC

55 pour cent des Canadiens estiment que le SCC "fait du très bon travail" contre 27 pour cent qui "ne savent pas". La popularité du SCC chute à 42 pour cent lorsqu'il est fait mention de la fonction de libération conditionnelle du Service. La raison invoquée par la plupart des gens (32%) à l'appui de leur opinion est qu'ils ont eu vent de "crimes commis par les libérés conditionnels". Interrogés sur leur perception de la qualité des services offerts aux détenus, 51 pour cent déclarent que ces services et programmes sont "à peu près satisfaisants" contre 25 pour cent qui estiment qu'ils sont plus que satisfaisants. Quant aux droits accordés aux détenus, 47 pour cent des Canadiens estiment qu'ils ont trop de droits, 28 pour cent jugent cette proportion raisonnable contre 12 pour cent qui estiment qu'ils sont trop peu nombreux.

Selon Braithwaite, il ressort également du sondage que le SCC aurait intérêt à faire davantage appel au bénévolat. 27 pour cent des citoyens se disent en effet prêts à participer aux programmes de bénévolat conçus à l'intention des détenus et libérés conditionnels.

La très grande majorité des citoyens (90%) estiment que le détenu doit travailler, mais seulement 52% souhaitent qu'il soit rémunéré. Le principe de la vente au grand public de biens produits par les détenus plutôt qu'à des organismes sans but lucratif récolte également un large appui, soit la faveur de 82% des répondants.

"Il nous est possible d'évaluer, à partir de ces données et de données similaires, la perception favorable ou défavorable que le public a de nos réalisations. L'étude des résultats de ces sondages nous permet de savoir quand il faut aller de l'avant avec un programme, quand il faut mettre les freins ou se montrer circonspect."

"Les sondages, fait-il valoir, constituent en fait un nouvel outil de gestion des services correctionnels et un outil peu onéreux." En plus de **Braithwaite**, **Jim Atack** et **Mike Provan** ont également collaboré à la présentation des résultats.

• Suite à la page 3

Photos: Erik Gustafsson

*De haut en bas et de gauche à droite: **Al Wrenshall**, inspecteur général et **Gavin Hector**, Gestion financière et systèmes comptables; **Jean-Paul Dugas**, sous-commissaire, Québec et **Roma Bertrand**, sous-commissaire principal; le Dr **Dan Craigen**, directeur général des Services médicaux et **Jim O'Sullivan**, directeur, Pénitencier de la Saskatchewan.*

Agrément de sept autres centres

TORONTO — Sept autres centres du SCC ont été agréés pour trois ans à Toronto par la Commission on Accreditation for Corrections. Ce sont: l'établissement à sécurité moyenne de Cowansville, l'établissement à sécurité maximale d'Edmonton, la Ferme pénitentiaire de la Saskatchewan, les centres correctionnels communautaires d'Altadore et du boulevard Benoît XV, l'établissement à sécurité minimale de Frontenac et la Prison des Femmes. 42 centres sont maintenant agréés, nous indique **Maurice Klein**, coordinateur national du processus d'agrément pour le SCC.

Le certificat d'agrément destiné à l'établissement de Cowansville a été remis à **Jean-Paul Lupien**, directeur de l'établissement et celui destiné à Edmonton, à **Bob Benner** et **Ray Sass**, respectivement directeur de l'établissement et responsable du processus d'agrément. Les autres personnes qui ont reçu un certificat au nom de leur établissement étaient: **Cliff Moore** de la Ferme pénitentiaire de la Saskatchewan, **Wayne Reddon**, directeur intérimaire du centre correctionnel communautaire d'Altadore, **Carl Pelletier** du Centre correctionnel communautaire du boulevard Benoît XV, **George Downing** et **Sheila Menard**, respectivement directeur d'établissement et responsable du processus d'agrément à l'Etablissement de Frontenac, **George Caron** et **Catherine Richmond**, respectivement directeur d'établissement et responsable du processus d'agrément à la Prison des Femmes.

Les autres participants aux audiences de contrôle et au déjeuner qui a suivi la remise des certificats étaient **Tim Morey**, responsable de l'agrément, région de l'Ontario, **Maurice Klein**, coordinateur national du processus d'agrément et **Don Clark**, sous-commissaire intérimaire de la région de l'Ontario. M. Clark a souhaité la bienvenue, au nom du commissaire **Yeomans**, aux membres de la Commission et aux représentants d'organismes américains au Canada et a loué leur travail.

Établissement de nouvelles normes

Depuis que la Commission a élargi les normes relatives aux qualifications des administrateurs, les crédits acquis au niveau du collège, la formation et l'expérience peuvent suppléer à l'absence de diplômes universitaires. L'agrément conféré aux centres susmentionnés à la suite d'un appel reconnaît la conformité de ces organismes avec les normes révisées relatives aux titres et qualités des administrateurs.

En glanant d'une région à l'autre

Québec:

Michel Lauzon

Visite de dignitaires tunisiens dans la région du Québec

MM. **Amor Chachia**, directeur de l'administration pénitentiaire et du travail rééducatif et **Mohamed Latiri**, chef du service du personnel et de la formation des cadres en Tunisie, ont effectué un bref séjour dans la région du Québec et en ont profité pour visiter quelques-unes de nos installations. Arrivés le lundi 4 octobre, ils ont rencontré le sous-commissaire de la région, M. **Jean-Paul Dugas**, après quoi ils ont participé au déjeuner officiel offert par le SCC, région du Québec. Ils ont ensuite visité le Centre fédéral de formation en compagnie du directeur de l'Etablissement, M. **Marc-André Lafleur**. Le lendemain les dignitaires ont rencontré l'administrateur régional du Personnel, M. **Raynald Tremblay** et deux de ses adjoints, MM. **Rolland Saint-Amour** et **Jacques Labonté**. Le directeur du Collège du personnel de correction du Québec, M. **Richard Rabeau**, s'est ensuite entretenu avec les visiteurs de la formation du personnel. Le troisième jour de la visite a permis de faire le tour du centre de détention de Bordeaux, après quoi les dignitaires se sont rendus à l'hôtel de ville de Montréal pour signer le livre d'or de la ville. L'administrateur régional des communications, M. **Gaston Pelletier**, a accompagné les visiteurs tout au long de leur séjour. MM. Chachia et Latiri se sont dits très satisfaits de leur séjour dans la région de Montréal et heureux d'avoir pu visiter nos installations et échanger avec les responsables.

Pacifique:

Eila Loughlin

La bonne forme, c'est amusant!

Depuis près d'un an, un groupe d'employés de l'établissement de Mission se réunissent tous les jours pour une séance d'exercices au son de la musique de jazz. Sous la direction de **Jenny Mutter**, administratrice des peines, l'équipe se dégourdit les muscles au moyen de divers exercices rythmiques. Mens sana in corpore sano!

William Head a de nouveaux lits!

M. **John Hall**, responsable de la buanderie à l'établissement de William Head, dirige une équipe de détenus affectés au montage des nouveaux lits destinés aux dortoirs des unités résidentielles. Les lits ont été fabriqués en Alberta, à l'établissement de Bowden. Photo: courtoisie de **Jerry Clark**.

Atlantique

Francine Phillips

"Toys for Tots"

Encore cette année, le groupe de détenus "Accent on Youth" de l'établissement de Springhill s'occupe de fabriquer des jouets en bois pour Noël. Le programme "Toys for Tots" a débuté l'été dernier dans les ateliers du Programme d'artisanat. Sous la direction de M. **Larry Smith**, agent de développement socio-culturel, trois détenus se réunissent un matin par semaine pour participer au projet. Les divers modèles de camions et d'automobiles sont fabriqués à même le bois non utilisé par les ateliers d'ébénisterie. Cette année, la garderie d'enfants Amherst, une organisation à but non lucratif, subventionnée par le gouvernement et dirigée par un conseil d'administration formé de bénévoles devient l'heureuse propriétaire d'une collection de jouets, remise le 22 octobre dernier. Le projet "Toys for Tots" représente seulement un volet des activités du programme "Accent on Youth". Cette organisation à but non lucratif gérée par les détenus de l'établissement vise à détourner les adolescents du crime. Les méthodes utilisées pour arriver à cette fin ne s'appuient pas sur la dissuasion par la peur. Le groupe tente plutôt de recourir à des méthodes de counselling et de discussion qui seront comprises et respectées par les adolescents dans leur propre environnement.

Les représentants du "Accent on Youth" sont en grande demande dans les écoles et dans les foyers de jeunes. Tout au long de l'année, certains membres du groupe ont visité plusieurs régions de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard pour s'entretenir avec les jeunes.

Prairies:

Linda Lee

Ian Spearing, surveillant de la production des ateliers Corcan, à l'établissement de Drumheller, vient d'enregistrer un disque 33-tours intitulé: "For These Are My Mountains" et qui offre un choix très varié de chansons anglaises et écossaises. Cet artiste polyvalent est non seulement doué d'une belle voix mais joue également du tambour, du trombone et de l'accordéon!

Ian et les membres de sa famille ont émigré au Canada en 1967, en provenance de Grande-Bretagne où il avait consacré de nombreuses années à diriger son propre orchestre, *The Modernairs* et *The Coronets*. Il a commencé en 1970 à travailler à Drumheller comme premier instructeur en ébénisterie. Ian s'est déjà produit à Red Deer et dans le même district à titre de membre du groupe local *Bob Hoy and the Badlanders*. Ian se produit régulièrement au restaurant italien "Mario's" de Calgary. Il est également possible de l'entendre chanter des chansons écossaises au Red Deer Burns Club.

Ontario:

Chris Vaivada

Photo: de gauche à droite: **Reg Gage,** secrétaire, le maire de Kingston, **John Gerretsen**, **Chris Kinsella**, présidente du Comité d'activités sociales et le Dr **Roy Brown**, président.

Rapport d'activité de l'Association ontarienne des agents de correction fédéraux à la retraite

Au cours d'une récente assemblée générale de l'Association ontarienne des agents de correction à la retraite, les membres présents ont pu accueillir à titre de premier conférencier invité Son Honneur le maire de Kingston, John Gerretsen. Les responsables de l'Association, qui a connu une croissance accélérée depuis sa fondation, ont déclaré que la réunion, qui a permis aux gens d'échanger à bâtons rompus autour de rafraîchissements, avait attiré de nombreux participants. Le Dr **Roy Brown**, président de l'organisme, souhaite pouvoir attirer d'autres conférenciers. **Keith Norton**, député provincial de Kingston-les-îles, devait s'adresser aux membres le 19 novembre dernier.

Dorothy Parks, John Creswell et Dave Noble

Hommage rendu à l'établissement de Collins Bay

Au cours d'une brève cérémonie tenue au bureau du directeur, à l'établissement de Collins Bay, le représentant du commissaire fédéral des incendies pour la région de l'Ontario, rattaché à Travaux publics Canada, **H.W. Stainsby** a remis un certificat de mérite à **Walter Todd**, superviseur des Services techniques, pour souligner la participation de l'établissement de Collins Bay au concours annuel tenu dans le cadre du Programme de prévention des incendies. Le document soulignait plus particulièrement la mention honorable accordée au groupe B, région de l'Ontario, au sein du gouvernement du Canada.

Stainsby a loué le travail accompli par Todd dans la préparation de sa présentation, qui était par ailleurs de très grande qualité. Il a souligné que le SCC est, parmi les services du gouvernement fédéral, celui qui détient l'un des meilleurs dossiers en Ontario en ce qui concerne l'efficacité de son programme de prévention et de protection.

Rencontre de la ligue de softball

Les matchs de la ligue mixte de softball se sont terminés par une réunion sociale très fréquentée tenue le 30 septembre dernier au Centre de formation initiale du personnel.

L'invité d'honneur était le directeur exécutif régional **Don Clark**, qui a présenté le trophée de l'Equipe au meilleur esprit sportif à l'agent du Personnel, **Chris Murphy**.

John Creswell, instructeur au CFI, a présenté le trophée destiné aux vainqueurs du tournoi, aux représentants d'équipe des divisions A et B: **Dorothy Parks**, attachée au secteur des libérations conditionnelles et **Dave Noble**, de l'établissement de Millhaven.

Des remerciements ont été adressés à **John Creswell**, représentant du mess des officiers, au CFI, pour leur contribution en vue de l'achat des trophées. Bref ce fut une saison merveilleuse conclue avec panache.

Conférence des administrateurs

• Suite de la page 1

Communications avec les médias

"Nous devons tenter d'entrer en contact avec ces citoyens qui disent "ne pas savoir" quoi penser des politiques et programmes du Service. "L'objectif de notre programme de communication, de dire Braithwaite, est de former des esprits éclairés, qui soient en mesure de juger de la qualité de nos services."

Le sous-commissaire aux Communications a, en terminant, remercié les participants de leur soutien dans la réalisation de cet objectif. "Les progrès accomplis dans nos rapports avec les médias sont énormes. Le Service qui, jusqu'en 1978, projetait l'image d'un organisme secret et silencieux est désormais perçu comme un organisme ouvert aux autres, transparent et comptable de ses gestes. S'il a été possible de parvenir à cette "transparence", ce n'est qu'au prix de grands efforts que vous avez su consentir."

Visites familiales privées

"La mise en oeuvre du programme de visites familiales privées constitue l'une de nos meilleures décisions", a déclaré devant les participants réunis **Gordon Pinder**, sous-commissaire aux programmes pour les détenus. "Le programme, qui a d'abord été accueilli avec scepticisme et réserve, suscite désormais des appuis dans tout le Service."

"Il joue apparemment un rôle dans l'allègement des tensions au sein du pénitencier, constitue une source de motivation pour les détenus qui désirent s'amender et contribue à humaniser le régime d'incarcération fondé sur de longues peines. Nous aurons bientôt accès aux données recueillies dans le cadre de l'évaluation du programme."

Approbation du principe d'un "lieu de retraite"

Le principe de la possibilité pour le détenu de mettre à profit les installations du PVFP pour trouver un havre de silence et s'abstraire momentanément du milieu carcéral est maintenant intégré à cette politique. L'accès aux installations est laissé à la discrétion du directeur d'établissement à certaines conditions et peut être accordé lorsque celles-ci ne sont pas occupées dans le cadre du régime normal.

Les détenus logeant dans des établissements à sécurité minimale pourront également se prévaloir des dispositions du Programme au fur et à mesure qu'augmentera le nombre de détenus admissibles appartenant à cette catégorie. "'En cas d'inoccupation des installations, les détenus des établissements à sécurité minimale situés à proximité devraient pouvoir être admissibles au programme. On sollicitera l'avis d'un conseiller juridique sur les meilleurs moyens de procéder à ces transfèrements."

Nombre excessif de détenus en isolement protecteur

"Après 10 ans et trois années d'études, la nécessité pour le SCC de faire face franchement au problème de la hausse progressive du nombre de détenus en isolement protecteur devient de plus en plus manifeste," d'ajouter Pinder. Il ne s'agit plus d'un problème simplement institutionnel mais bien d'un problème régional et national.

En 1981, on a dénombré quelque 1 450 cas de détenus en isolement protecteur dans les établissements du SCC. 40 pour cent des détenus placés dans des établissements de niveau sécuritaire S6 sont des détenus à sécurité minimale. Leur intégration à des établissements de niveau sécuritaire inférieur, et notamment à ceux du niveau S2 ou S1, s'est révélée presque impossible à ce jour.

"Nous devons faire de grands efforts pour mettre un frein à cette augmentation de la population dans les aires d'isolement protecteur et tout mettre en oeuvre pour éviter au détenu la stigmatisation liée à cette classe. Aucun détenu ne devrait être placé en isolement protecteur sans que tous les recours n'aient été épuisés. Nous tentons actuellement de définir à l'intention des gestionnaires une procédure uniforme de traitement des cas d'isolement protecteur pour tout le pays. Chaque décision de placement en IP devra être complétée d'un dossier illustrant que tout a été tenté avant qu'il soit décidé de procéder formellement à ce type de classement. Il sera toujours possible en cas d'urgence de faire procéder au classement par l'AC," de dire Pinder. Nous prévoyons enfin procéder avec plus de fermeté à l'intégration des cas d'IP à la population normale par des transfèrements inter - ou intra-régionaux.

Hank Neufeld, directeur de la sécurité opérationnelle à l'AC, a fait un exposé sur la tenue vestimentaire réglementaire des cadres supérieurs durant les cérémonies officielles et a indiqué qu'un guide sera distribué dans quelques mois dès que le processus de consultation aura pris fin.

Formation obligatoire

Brian Marley-Clarke, directeur général de la formation et du perfectionnement du personnel, a traité devant les participants de la formation obligatoire de 40 heures requise des membres du personnel. "Cela constitue notre principale activité si vous considérez qu'il s'est donné 160 000 heures de formation à l'intention de 4 000 CX." Il s'est dit conscient des problèmes de répartition des ressources auxquels font face beaucoup d'administrateurs et a annoncé qu'il élabore un programme — témoin d'enseignement automatisé adapté au rythme d'apprentissage de chacun et conçu pour être offert en établissement.

Illustration de Philip Lawless

Alberta

Essor des établissements correctionnels mixtes

OTTAWA — L'inauguration en Alberta du premier établissement pénitentiaire mixte à sécurité moyenne au Canada est prévue pour 1985. Les perspectives d'avenir de ce type d'établissement sont bonnes compte tenu des événements survenus dans cette province en matière de services correctionnels mixtes ces cinq dernières années.

Les détenues participent déjà avec leurs homologues masculins aux programmes de scolarisation, de développement social et de loisirs dans les trois établissements où le régime à population mixte a été instauré. L'ordre règne davantage dans ces établissements, il en coûte moins cher pour mettre en oeuvre des programmes destinés aux femmes et l'atmosphère détendue rehausse d'autant la qualité de la vie et du travail à l'établissement.

Entre Nous s'est entretenu à ce sujet avec **Janina Korol**, coordinatrice régionale des programmes spéciaux et **Audrey Swaffield**, auteur d'une recherche sur les services correctionnels mixtes en Alberta.

Dans ce document, Mad. Swaffield décrit brièvement les pratiques en cours en Alberta et résume les conclusions des monographies sur le sujet:

- Il ressort de ces études qu'un établissement mixte est un établissement empreint d'un plus grand caractère humanitaire.
- L'homosexualité et la violence institutionnelles sont réduites considérablement.
- Les détenus jouissent d'une plus grande sécurité, ont moins de difficulté à s'adapter au retour à la vie en société et risquent moins de récidiver.
- Les conclusions de ces études ont toutefois une valeur limitée et il faudra procéder à d'autres recherches afin d'évaluer l'impact de cette situation au regard de tous les facteurs tels que la dimension des prisons et les programmes de mise en liberté offerts.
- En Alberta, tant le personnel que les détenus du pénitencier à sécurité moyenne de Fort Saskatchewan préfèrent ce mode d'emprisonnement.

Quelque 150 des détenus de l'Alberta sont des femmes, ce qui correspond à cinq ou six pour cent de la population carcérale totale. Selon un dénombrement effectué récemment, cette population se répartissait ainsi: 2 789 hommes contre 153 femmes. On comptait également 130 agents de correction féminins comparativement à 783 agents masculins.

Le centre Belmont d'Edmonton, à sécurité minimale, accueille depuis 1977 autant les hommes que les femmes tandis que le centre à sécurité minimale de Bow River, à Calgary, n'est devenu mixte qu'en septembre.

Le centre de Fort Saskatchewan, à Edmonton, a diversifié la gamme de ses programmes destinés indifféremment aux deux catégories de détenus si bien que des détenues peuvent désormais s'inscrire à des programmes aussi peu conventionnels que la réparation des petits moteurs et le fonctionnement de matériel de construction.

Les femmes sont intégrées dans la majorité des équipes de détenus préposés à l'entretien et aucune surveillance additionnelle n'est semble-t-il nécessaire, dit Mad. Swaffield. Comme prévu, les hommes sont plus nombreux que les femmes dans chacun des trois établissements. On prévoit que le centre de Bow River pourra accueillir au maximum 16 femmes comparativement à 84 hommes.

"La différence d'atmosphère dans un établissement mixte est facilement perceptible", de dire Mad. Korol. La plupart des détenus savent garder leurs distances avec leurs congénères de l'autre sexe, leur langue est plus châtiée et leur conduite, plus civilisée, d'où un meilleur climat de travail et un meilleur milieu de vie.

De plus, ajoute-t-elle, le problème typique de l'élaboration de programmes en fonction du petit nombre de détenues ne s'applique pas aux établissements mixtes.

Les détenues ainsi logées disposent aussi d'autres avantages. Vu la faible population qui caractérise toujours les prisons pour femmes, dit Mad. Swaffield, il est souvent difficile pour les femmes de trouver quelqu'un avec qui sympathiser ou avec qui se lier d'amitié. L'intégration à la population de sexe masculin leur permet de surmonter ce problème.

Presque toutes les activités à Fort Saskatchewan sont communes aux hommes et aux femmes: ils ne peuvent toutefois prendre leurs repas ensemble et, comme dans les autres centres correctionnels mixtes, vivre dans la même unité résidentielle.

Le système de gestion par unité mis en place à Fort Saskatchewan prévoit l'élargissement des privilèges au fur et à mesure que les détenus accèdent aux niveaux de sécurité supérieur (il y a quatre niveaux de classement sécuritaire). Le détenu qui oublie de garder ses distances est d'office ramené au plus bas niveau sécuritaire.

L'expérience tentée avec succès à Fort Saskatchewan est à l'origine du projet de construction du nouveau centre correctionnel d'Edmonton, qui doit abriter 288 hommes et 96 femmes.

Les détenues y seront réparties en trois catégories: les femmes détenues pour moins de deux ans ou transférées d'une autre province; les femmes sous juridiction fédérale mais détenues dans une prison provinciale de l'Alberta; les femmes originaires des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest, actuellement détenues à la Prison des femmes de Kingston et transférées individuellement en Alberta. Une seule catégorie est prévue pour les hommes, soit ceux qui sont condamnés à des peines de moins de deux ans ou transférés en vertu de l'entente de 1981 entre le SCC et l'Alberta.

ENTRE NOUS

est une publication de format tabloïd destinée au personnel du Service correctionnel du Canada et est publiée par la Direction des communications, 340 avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9

Faites parvenir vos textes et photos à l'administrateur des communications de votre région ou au rédacteur:

Louis Genest

Francine Dufresne
rédactrice adjointe

Photographie: **Erik Gustafsson**

ISSN 0715-285X

en bref

RENCONTRE DES INTERVENANTS EN MESURES D'URGENCE — Le 5 octobre dernier, se tenait dans les locaux de l'administration régionale du Québec la deuxième rencontre des intervenants en planification de mesures d'urgence intra et extra-muros. Regroupant les représentants des organismes pouvant, au besoin, fournir des services en cas de crise, cette rencontre a permis de procéder à la mise au point des mesures d'intervention en cas de crise. On a aussi procédé à une révision complète des directives du commissaire, des instructions régionales et des plans d'intervention. M. **Padoue Tremblay**, coordonnateur régional de la sécurité et des mesures d'urgence, est l'initiateur de ces rencontres qu'on entend répéter entre autres au début de 1983 afin de se tenir à jour dans le domaine. M. Tremblay insiste sur l'importance de ces rencontres qui permettent aux intervenants de se connaître et d'échanger sur divers aspects relatifs aux situations d'urgence.

OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE 142 331 $ AU SERVICE DE POLICE DE CALGARY — Le Solliciteur général a annoncé le 27 septembre dernier l'octroi par le ministère du Solliciteur général du Canada d'une contribution de 142 331$ au service de police de la ville de Calgary afin de l'aider à mettre sur pied un projet novateur de prévention du crime par l'aménagement du milieu. Le concept à la base de ce projet repose sur le principe selon lequel il est possible par l'aménagement des habitations, des entreprises et des quartiers de dissuader les criminels habituels. Si l'on élimine les allées multiples pour voitures et si l'on veille à ce que les lieux propices aux activités criminelles soient surveillés par les résidants et les passants, le criminel a moins de chances d'agir sans être repéré. Un autre programme qui sous-tend ce concept est que les cibles éventuelles de crimes, comme les pharmacies, les banques et les magasins de vente au détail peuvent devenir des proies moins faciles grâce à un éclairage et à un aménagement paysager appropriés et à des mesures adéquates visant à assurer la sécurité des lieux. Le projet d'une durée de trois ans comprend également un programme de sensibilisation du public.

RENCONTRE DES PRÉSIDENTS DE CAC ET DES PRÉPOSÉS AUX PROGRAMMES POUR LES DÉTENUS DE L'ONTARIO — Le 1er octobre, une rencontre a eu lieu au Centre de formation initiale du personnel, réunissant tous les présidents de CAC de la région de l'Ontario et les préposés aux programmes pour les détenus. Le conférencier invité était l'abbé **Murray Tardiff**, aumônier général, qui a fait un exposé sur le programme d'aumônerie.

16e COLLOQUE ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN PRÉVENTION-INCENDIE DU QUÉBEC — Le 16 septembre dernier avait lieu à l'hôtel Sheraton de Laval le 16e Colloque annuel de l'Association des techniciens en prévention-incendie du Québec. Le responsable régional était M. **Bernard Dessureau**, agent régional des mesures de sécurité-incendie et d'économie d'énergie. Au nombre des 447 participants, se trouvaient des représentants des différents établissements de la région du Québec, qui ont pu s'informer et échanger sur de nombreux sujets ayant trait à la prévention des incendies. L'établissement de la Montée Saint-François avait pour l'occasion gentiment prêté sa pompe à incendie datant de 1915.

CONFIRMATION PAR L'ARCHEVÊQUE D'UN DÉTENU DE STONY MOUNTAIN — S.E. l'archevêque de Winnipeg, **Adam Exner**, a fait sa première visite au Pénitencier de Stony Mountain, le 1er septembre, afin d'y confirmer l'un des détenus. Dans l'après-midi, l'archevêque a rencontré les cadres supérieurs, l'équipe des aumôniers, des visiteurs bénévoles et des détenus. "L'établissement de Stony Mountain est privilégié car il compte un service d'aumônerie actif depuis l'ouverture du pénitencier en 1880," fait remarquer l'abbé **Camil Dufort**, aumônier à Stony Mountain.

PLANS DE L'ÉTABLISSEMENT RENOUS DÉVOILÉS AU PUBLIC — Le dévoilement de la maquette de l'établissement à sécurité maximale de Renous a eu lieu le 1er octobre dernier, à Newcastle (N.-B.). **Maurice Dionne**, député fédéral de Miramichi, **Bob Clark**, sous- commissaire de la région de l'Atlantique, **Jim Purves**, administrateur adjoint de projets, à Travaux publics Canada et **Art Robson**, ARC intérimaire, ont assisté à la cérémonie ainsi qu'environ 200 citoyens qui sont venus au cours de l'après-midi. M. Clark a répondu aux questions des citoyens intéressés par les unités spéciales de détention et d'isolement protecteur. Depuis plusieurs mois, on s'affaire à préparer le terrain. On prévoit commencer la construction au printemps de 1983. L'établissement à sécurité maximale hébergera 240 détenus dans l'unité d'isolement protecteur avec une possibilité d'expansion de 80 détenus et plus. Une unité distincte de l'établissement hébergera 80 détenus gardés dans des unités spéciales de détention. L'achèvement des travaux est prévu pour 1986.

Le Cercle Sabrevois de Bleury: oui ça bouge!

par Michel Lauzon

QUÉBEC — "Cercle à but non lucratif destiné à promouvoir les activités socioculturelles et sportives parmi le personnel du SCC." C'est ainsi que la charte définit le Cercle Sabrevois de Bleury qui a pour président depuis janvier dernier M. **Michel Belzile**, CX-COF-6, du Centre de développement correctionnel. Rencontré dans les locaux du Cercle, situés au 4669 boulevard Lévesque, à Saint-Vincent-de-Paul, M. Belzile nous a parlé avec enthousiasme du nouvel essor que prend ce club social. Le Cercle existe depuis 1948. À l'origine il se nommait le "Club des quatre tours" et logeait dans un édifice fédéral à l'ombre des murs de l'établissement de Laval. En 1962, le club déménage dans les locaux actuels et prend le nom qu'on lui connaît maintenant. Comme le mentionnait le président du cercle, l'organisme a connu cette année un essor considérable, dépassant le seuil des 400 membres et ayant une multitude d'activités et ce, grâce au conseil composé de M. **Belzile**, de **Rock Boudreau** du CDC à titre de vice-président, de **Huguette Houle** du Laval à titre de secrétaire et de **Claude Marion** de l'établissement Leclerc, qui agit en tant que directeur.

Parmi les activités mises sur pied cette année, mentionnons le tournoi de golf qui a eu lieu le 4 août dernier. Le mois d'octobre a été marqué par la soirée 20e anniversaire du cercle qui a eu lieu le 9 et la dégustation d'huîtres tenue le 23. D'autres activités prévues sont la réception des Fêtes, qui aura lieu le 18 décembre et le dépouillement de l'arbre de Noël prévu pour le 19 décembre.

Le Cercle est ouvert tous les jours, de 8 heures à 14 heures. Tous les employés du SCC peuvent obtenir leur carte de membre en déboursant 5$. Un dépôt de 2$ est demandé pour la clé donnant accès au cercle. Le Cercle accepte également des membres ne travaillant pas au Service mais qui sont parrainés par un membre régulier. On parle alors d'un membre honoraire et la cotisation annuelle est alors de 7$. Les retraités de la région reçoivent gratuitement une carte de membre à vie.

Les intéressés peuvent se rendre au Cercle et obtenir leur carte de membre et leur clé en s'adressant à Mme **Lafresnaie**.

*De gauche à droite: **Richard Doyle**, agent de la brasserie Molson, présente le trophée du tournoi de golf à **Guy Lampron**, vainqueur du tournoi et CX-2 à l'établissement de Laval sous le regard attentif de **Gilles Perreault**, co-organisateur du tournoi et CX-5 au Centre fédéral de formation.*

Réalisations dans le domaine des loisirs et de la santé au pénitencier de Dorchester

ATLANTIQUE — Au cours du Marathon national tenu à Moncton, le 22 août dernier, le détenu **Shannon Murrin** et l'agent de correction **Vernon Crosthwaite** qui en étaient tous deux à leur premier marathon ont été les seuls parmi les 300 concurrents à obtenir un score supérieur à 100 points. Cette excellente performance est digne de mention selon **R.W. Brown**, directeur adjoint des services administratifs au Pénitencier de Dorchester.

"Nous comptons également un champion du culturisme dans nos rangs! Toutes nos félicitations à **Jean Leblanc** pour ses efforts dans ce domaine et nous lui souhaitons la meilleure chance pour le championnat mondial de culturisme qui doit se tenir en octobre en Belgique. Jean, qui consacre beaucoup de temps à son entraînement, occupe actuellement le deuxième rang au classement mondial dans la catégorie correspondante à son poids."

La course d'amateurs organisée le 7 septembre à l'intention du personnel a permis à un petit groupe d'enthousiastes de parcourir au pas de course et parfois au pas de marche les deux milles prévus. "Plusieurs secteurs de l'établissement étaient représentés et la gent féminine était aussi représentée", de dire Brown. Ont notamment participé à la course les personnes suivantes: **Frank Burns**, préposé aux visites et à la correspondance, **Vernon Crosthwaite**, agent de correction, **Danny LeBlanc**, préposé au service de lingerie, **Gary Mills**, directeur adjoint de la Socialisation, **Nicole LeBlanc**, préposée à l'administration des peines, **Simone Poirier**, secrétaire, **Faye Clow**, agent de développement socio-culturel et **Byron Hierlihy**, préposé aux loisirs.

Une séance d'information organisée par la New Brunswick Heart Foundation a eu lieu le 8 septembre à midi pour le personnel et à 18 h 30 pour les détenus. Mme **Heather Campbell**, infirmière autorisée, a énuméré les symptômes de la crise cardiaque, les facteurs de risque en cause et donné quelques conseils à suivre au chevet du malade jusqu'à ce que le médecin arrive.

Le centre de conditionnement physique, inauguré récemment, est ouvert jour et nuit. Certains employés ont déjà reçu leur laissez-passer et d'autres laissez-passer seront offerts à toute personne intéressée à profiter des installations.

William Head

PACIFIQUE — Des détenus de l'établissement de William Head sont de nouveau montés sur les planches, cette fois pour jouer la fameuse pièce à suspense d'**Agatha Christie**, *Les dix petits nègres*. Dirigée par le conseiller de la William Head Amateur Theatre Society (WHATS), **Phil Wagner**, la pièce a été présentée le 16 octobre dernier dans le gymnase de l'établissement converti pour la circonstance en théâtre.

Les critiques n'ont eu que des éloges pour ce spectable à l'intrigue si bien menée et au jeu si professionnel. Les répétitions n'ont duré qu'un mois à raison de trois séances par semaine. "Beaucoup de comédiens auraient pu se produire avec succès sur une scène professionnelle du centre-ville", a conclu **Judith Lavoie**, chroniqueur de spectacles de la Gazette.

Décès subit d'Art Reid

*OTTAWA — Le personnel des régions et de l'AC a été attristé par la nouvelle du décès d'**Art Reid**, directeur de la Gestion du matériel et des services à l'AC, survenu le 4 novembre dernier. Art a quitté ASC Canada et s'est joint au SCC en septembre 1978: à cette date, il comptait déjà 30 ans d'expérience en gestion. Membre des Forces de réserve de l'armée canadienne jusqu'en 1971, Art était respecté et estimé de tous ses collègues, notamment en raison de sa chaleur humaine et de son affabilité. Il laisse dans le deuil **Catherine**, son épouse et quatre enfants: **Toby**, **Susan**, **Kimberly** et **Amy**.*

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

ENTRE NOUS

Vol. 7 no 22 le 15 décembre 1982

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

Rodéos de l'Alberta — *p. 2*

Conférence sur les services techniques

— page 3

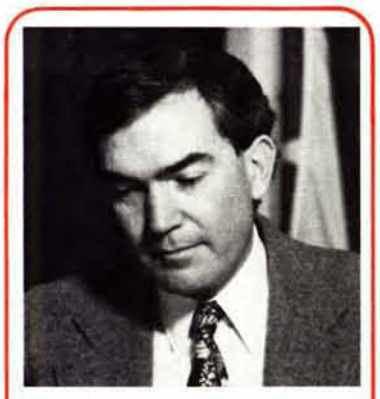

M. Kaplan propose des changements à la surveillance obligatoire

page 2

Fonds de fiducie pour les enfants des agents décédés

Détails en p. 4

Joyeuses fêtes à tous les employés!

MINISTRY OF THE SOLICITOR
DEC 14 1982
BIBLIOTHÈQUE
MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

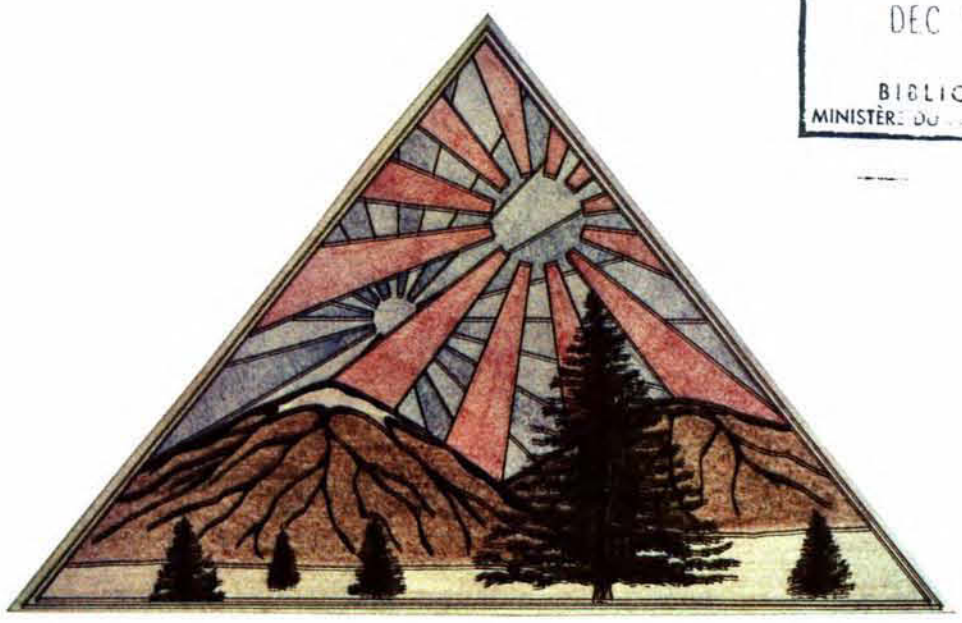

Notre carte de bons voeux de 1982

"Onena"

Onena, une expression crie signifiant: "Je vous aime" est le thème de la carte de bons voeux adressée cette année par le SCC à l'occasion du temps des Fêtes. La carte est l'oeuvre de **Michel Keroack** de l'Etablissement de la Macaza, situé à l'Annonciation, au Québec.

Kay se joint à moi pour vous souhaiter ainsi qu'aux membres de votre famille de joyeuses fêtes

Don Yeomans

Message de Noël du Commissaire

Voici que s'achève déjà la cinquième année de mon mandat à titre de commissaire. J'ai peine à y croire surtout quand je considère les progrès accomplis depuis.

Un grand nombre d'entre vous se demandent où s'arrêtera cette évolution. Chaque année qui s'amène contient en effet en germe sa moisson de nouveaux défis: cette année ils se présentent sous la forme de la Charte des droits et des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement. Il ne fait pas de doute que nous saurons relever ces nouveaux défis et tous les autres qui surviendront.

L'administration des services correctionnels est inévitablement toujours marquée par l'arrivée inopinée d' "événements" indépendants de notre volonté. Le souvenir de la tragédie d'Archambault survenue en juillet 1982 est encore très vif parmi nous: avec l'année qui s'achève, nos pensées et nos prières se reportent tout naturellement vers les membres des familles des victimes: feus **Léandre Leblanc**, **Denis Rivard** et **David Van Den Abeele** et des blessés: **André Mooney**, **Marcel Jacob** et dix autres membres du personnel. La réaction des employés du Service, malgré l'état de choc où ils se trouvaient et la tristesse qui les accablait, a été des plus professionnelle et c'est tout à leur honneur. Chaque région a su témoigner de la sympathie aux familles des victimes. Le Service a su d'autre part continuer à servir fidèlement la société et "abattre la besogne".

Les démocraties occidentales connaissent actuellement des difficultés très graves et le Canada ne fait pas exception à la règle en dépit de l'abondance de ses richesses naturelles. Même si le SCC ne prévoit pas devoir recourir à des mises à pied en série du type de celles qui sont survenues dans les secteurs industriel et minier, une chose est sûre: les ressources dont disposera le SCC cette année seront limitées.

Les organismes gouvernementaux doivent, à l'instar du secteur privé, apprendre à vivre avec des moyens réduits, ce qui devrait se traduire à long terme par un meilleur équilibre financier.

Les autres organismes et services envient déjà le Service correctionnel du Canada à cet égard. Celui-ci saura respecter la règle de l'économie des moyens et mieux servir ainsi la population canadienne.

*Le 12 décembre a marqué le cinquième anniversaire de l'entrée en fonctions de M. **Donald Yeomans** à titre de commissaire du Service correctionnel. "Les progrès accomplis durant cette période ont été innombrables", déclare-t-il dans son message de bons voeux que l'on trouvera ci-contre.*

Propositions de modifications à la libération sous surveillance obligatoire

OTTAWA — Le Solliciteur général du Canada, l'hon. **Bob Kaplan**, a annoncé le 4 novembre dernier, des mesures qui seront étudiées par le Parlement, et qui visent à imposer des restrictions plus rigoureuses à l'égard des détenus libérés sous surveillance obligatoire.

La libération sous surveillance obligatoire est entrée en vigueur en 1970, à la suite de préoccupations soulevées par le fait que des détenus ayant mérité une réduction de peine pour bonne conduite étaient libérés, après avoir purgé les deux tiers de leur peine. D'après l'ancien régime de "réduction méritée de peine", les détenus étaient relâchés dans la collectivité, sans surveillance aucune, et la Commission nationale des libérations conditionnelles n'était pas responsable d'eux pendant le dernier tiers de leur peine.

La création d'un régime de surveillance obligatoire a permis un contrôle plus étroit des activités des libérés grâce aux services d'un agent de liberté conditionnelle, assurant ainsi une plus grande sécurité au public. Les modifications législatives proposées assureront une protection du public encore plus accrue et encourageront les libérés à faire preuve d'un plus grand sens des responsabilités.

"La surveillance obligatoire est un programme contesté, a dit M. Kaplan. Elle correspond à la partie finale (jusqu'à concurrence d'un tiers) de la peine d'un détenu, que celui-ci peut purger dans la collectivité du fait de la remise de peine que lui a value son bon comportement durant l'emprisonnement. La libération sous surveillance obligatoire diffère de la libération conditionnelle, qui est accordée dans certains cas seulement par la CNLC, en ce qu'elle est accordée en vertu de la loi une fois que le détenu a mérité une remise de peine.

"Phénomène de la porte tournante"

Durant cette période de surveillance obligatoire, a expliqué M. Kaplan, le libéré doit se présenter régulièrement à un agent de liberté conditionnelle qui s'assure que sont respectées les conditions dont s'accompagne la mise en liberté, comme se présenter régulièrement à la police, observer certaines restrictions concernant ses déplacements, ne pas contracter de dettes et signaler tout changement touchant son emploi. S'il viole ces conditions ou s'il prend part à une activité criminelle, il peut être réincarcéré. "Toutefois, ajoute M. Kaplan, ces révocations aboutissent souvent à ce que nous appelons "le phénomène de la porte tournante". En raison de la mise en liberté automatique qu'entraîne la remise méritée de peine depuis l'entrée en vigueur de la loi de 1970, le détenu à qui il ne reste déjà qu'une courte période à purger se trouve bientôt de nouveau dans la collectivité."

M. Kaplan propose d'éliminer la possibilité de libération automatique après une violation quelconque des

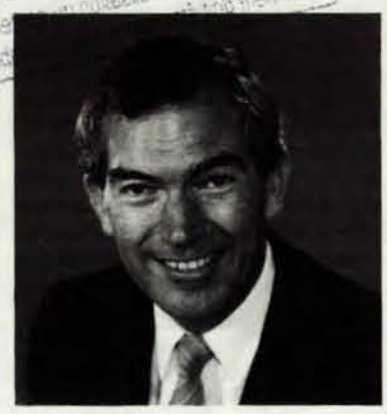

L'hon. Bob Kaplan

conditions de la surveillance obligatoire. "Chaque détenu aura encore une chance, s'il se conduit bien au pénitencier, de finir de purger sa peine dans la collectivité, mais s'il enfreint les conditions de sa liberté sous surveillance obligatoire ou s'engage dans une activité criminelle, il sera réincarcéré et ne sera plus libéré automatiquement. Il devra convaincre la Commission nationale des libérations conditionnelles qu'il mérite d'être mis en liberté.

Cette nouvelle mesure permettra de garder plus longtemps en prison les individus qui ont démontré qu'ils ne sont pas prêts à vivre dans la collectivité d'une façon respectueuse des lois. De plus, ajoute M. Kaplan, l'individu qui commettra un crime pendant la période de surveillance obligatoire, ne pourra obtenir de remise à l'égard de la partie de la nouvelle peine qui empiète sur la peine initiale."

Gens d'ici et d'ailleurs

Earl Fox

ROGER BROCK, directeur adjoint, Programmes pour les détenus de l'Établissement de Mission, en Colombie-Britannique, a été nommé adjoint exécutif de **Jim Murphy**, sous-commissaire de la région du Pacifique. M. Brock est entré en fonctions à la fin de novembre . . . . . **TOM D'AQUINO**, responsable régional du processus d'agrément (Pacifique), a été élu président de l'Association des responsables du processus d'agrément en matière correctionnelle lors de la dernière réunion de cet organisme tenue en août à Toronto à l'occasion du congrès de l'ACA . . . . **EARL FOX** a été nommé directeur des Industries, à l'AC, fonction qu'il exerçait par intérim depuis le 1er avril 1982. M. Fox est associé depuis longtemps à l'industrie des arts graphiques, ayant passé six ans dans le secteur privé. Il a agi en qualité d'administrateur d'un groupe professionnel de gestion industrielle. M. Fox, ex-directeur adjoint de l'établissement de Drumheller, a occupé divers postes administratifs, notamment dans les sections de l'Éducation et de la formation, des Programmes pour les détenus et de la Planification à l'Administration régionale des Prairies. Diplômé de l'Institut polytechnique Ryerson, il est détenteur d'un grade en éducation de l'Université de Toronto, d'un baccalauréat ès sciences (Rochester) et d'une maîtrise ès arts (Kentucky) . . . . . **B.E. (TIM) HAMILTON**, ex-surveillant des services d'alimentation à l'Établissement de William Head, est décédé à Victoria le 13 septembre dernier. Tim a quitté les rangs de l'Aviation royale du Canada pour se joindre au SCC en avril 1964 à titre de préposé aux services d'alimentation avant d'être nommé surveillant principal des services d'alimentation à l'Établissement de William Head, poste qu'il a occupé jusqu'à sa retraite en septembre 1979. Après sa retraite, cet homme infatigable a aidé les détenus à s'initier à l'art culinaire à titre de professeur du Collège Camosun de Victoria. La disparition de Tim sera vivement ressentie par tous ceux qui, au SCC, l'ont connu.

Lettre

Action des CAC non limitée au seul Québec

Monsieur le rédacteur,

J'ai pris connaissance de votre article: *"Les comités aviseurs de citoyens du Québec"* dans le numéro spécial du 15 août dernier sous le thème: *"Services correctionnels: rôle du secteur privé"*. Je suis attristée par la teneur de cet article qui laisse faussement entendre que le Québec serait la seule province pouvant s'appuyer sur des comités aviseurs de citoyens actifs.

M. **Gaston Chalifoux** n'est qu'une des nombreuses personnes qui, au Canada, oeuvrent dans les CAC. Je tiens entre autres à souligner que M. **Barry Thorne** a été président de la Conférence nationale des CAC deux ans avant M. Chalifoux.

Dans la région du Pacifique, chaque établissement fédéral de même que la plupart des bureaux de libération conditionnelle comptent un CAC actif qui s'occupe de façon soutenue de soulever des questions et de proposer des changements qui, de l'avis de ses membres, peuvent s'avérer utiles à l'établissement et aux détenus. Autre exemple de l'aide apportée par ces CAC: durant l'émeute survenue il y a un an à Matsqui, quelques membres du CAC de l'Etablissement ont fait le guet toute la nuit près de la clôture périphérique et ont, en servant ainsi de relais, pu rassurer les femmes et les amies sur la santé des hommes à l'intérieur. (Beaucoup d'hommes n'ayant pas pris part à l'émeute craignaient pour leur vie.)

D'autres noms méritent d'être cités, dont celui de **John Raymond**, représentant de la région du Pacifique auprès de la Conférence nationale, qui consacre sa seule journée de congé hebdomadaire à faire 75 milles en voiture de Vancouver à Agassiz pour s'entretenir avec les pensionnaires de l'Etablissement de Kent et qui ne revient habituellement jamais chez lui avant 23 h. Cette pratique est chose courante pour lui depuis des années et ce, même du temps où le vieux pénitencier de Colombie-Britannique était encore ouvert.

À l'établissement de Mountain, Mme **Hazel Menzies** est depuis plus de huit ans "coordinatrice" d'un groupe désigné sous le nom de "Community Awareness". Le groupe effectue des visites auprès des détenus chaque samedi soir. Grâce à elle, un groupe de détenus visitent tous les vendredis depuis déjà des années l'unité de soins de longue durée de l'hôpital de Chilliwack; les malades peuvent ainsi, escortés d'une infirmière de l'hôpital et de certains détenus, se rendre en autobus faire des courses, pique-niquer ou visiter les jardins Mintor, etc. Il s'agit de la seule sortie de ces malades et les détenus en retirent un sentiment de gratification intense. Un ex-détenu vient même de Vancouver visiter ces malades.

Un autre bénévole digne de mention est Mme **Alice Davies**, membre du Community Awareness et ex-présidente du Comité aviseur de citoyens, et qui a mis sur pied avec l'aide d'une autre personne un programme de bénévolat destiné à fournir de l'aide à quelques-uns des nombreux infracteurs sexuels de l'établissement de Mountain.

La présidente du Comité aviseur de citoyens,
Etablissement de Mountain,
Dorothy E. Crowe

En Alberta, l'été c'est le rodéo

par Linda Lee
AR Communications (Prairies)

PRAIRIES — L'été en Alberta, c'est le temps du rodéo. Avec l'approche du froid hivernal, les gens de l'Ouest se rappellent les mois d'été passés, tantôt dans les arènes climatisés munis de sièges rembourrés, tantôt dans les champs poussiéreux marqués par des barrières temporaires, à crier au point de s'enrouer la voix.

Depuis 1982, les établissements du SCC en Alberta ont mis sur pied leur propre version du Stampede de Calgary. Ainsi l'établissement de Drumheller, situé à la limite des terres incultes du sud de l'Alberta, a pris l'initiative cette année d'organiser un rodéo à l'intention des détenus. L'établissement d'Edmonton, situé aux abords de la capitale de l'Alberta et qui a inauguré avec éclat pour la deuxième année consécutive le "Wild Rose Prison Rodeo", demeure le seul établissement à sécurité maximale au Canada à présenter ce type de manifestation.

En 1975, l'établissement de Bowden faisait oeuvre de pionnier dans ce domaine! L'ancien directeur de Bowden, **Bob Benner**, présentement directeur de l'établissement d'Edmonton, raconte: "Après avoir emprunté quelques vaches du marché aux enchères local, nous avons organisé des exercices au lasso. Les vaches s'échappaient quelquefois à travers les clôtures

Scène du rodéo Wild Rose, à Edmonton

improvisées, mais on s'est drôlement bien amusé."

Cette première manifestation a servi de tremplin à l'organisation annuelle de trois rodéos auxquels ne participent que des bêtes de première qualité. L'absence de connaissances et d'expérience des participants dans certains domaines est compensée par leur courage et leur enthousiasme.

Comme l'expliquait lors du rodéo de 1981 tenu à Edmonton, l'un des détenus responsables de la coordination, lui-même un artiste professionnel du rodéo, les rodéos ont connu leurs débuts à la fin du 19e siècle lorsque les cowboys menaient le bétail aux champs. Ces cowboys étaient les inadaptés ou les hors-la-loi de l'époque.

Même si les détenus sont les véritables acteurs de cette manifestation, le succès de l'entreprise exige la collaboration active du personnel, des détenus et des bénévoles. Tous travaillent de bon coeur et avec agrément.

En attendant le rodéo de l'an prochain, fermez les yeux un instant et laissez-vous prendre au charme du rodéo. Tout à coup le soleil de la prairie vous plombe sur la tête, la poussière vous brûle les yeux, votre gorge s'enroue à force de pousser des vivats! C'est de nouveau le temps du rodéo!

Conférence sur les services techniques Accent mis sur la gestion des services d'alimentation et du matériel

ONTARIO — La 2e Conférence annuelle des Services techniques a eu lieu à Kingston du 19 au 22 octobre dernier. Selon **Tom Crawford**, directeur général de la Direction des services techniques, "elle avait d'abord pour objet la promotion du principe selon lequel les administrateurs des Services techniques devraient tendre à être des "généralistes" et ne pas se spécialiser dans des fonctions à caractère trop exclusivement technique.

L'accent a été mis sur des questions d'intérêt général touchant la gestion: organisation des régions et des établissements, mesure de la performance des administrateurs, responsabilité redditionnelle et formation du personnel. "Dans un effort en vue de faire contrepoids à l'accent mis sur les travaux de construction et d'entretien, l'accent a été mis cette année sur les services d'alimentation et de gestion du matériel", de dire M. Crawford. La conférence a été consacrée partiellement à une description des activités courantes de l'AC et à la présentation par chaque responsable de division d'un bilan des activités de son secteur. Les participants, indique M. Crawford, ont pu également assister à des exposés et prendre part aux six séances de travail prévues dans chacun des quatre ateliers chargés de formuler des recommandations pratiques.

"Nous ne pouvons nous spécialiser en tout et nous ne pouvons nous permettre de privilégier le secteur fonctionnel où nous avons le plus d'expertise. Nous devons constituer un réservoir de spécialistes éprouvés dans divers domaines. Il est souhaitable que le Service évolue dans le sens d'une amélioration des aptitudes générales de gestion plutôt que vers la surspécialisation des cadres. L'accent doit être mis sur les questions de gestion d'intérêt général telles que la mise sur pied d'une organisation efficace, la formation et le perfectionnement d'un personnel qualifié de façon à obtenir un rendement supérieur et la mise sur pied de systèmes d'information nous permettant de savoir ce qui se passe et le rendement réel de nos employés," a ajouté M. Crawford qui s'exprimait dans les deux langues officielles, passant d'une langue à l'autre avec aisance.

Services d'alimentation

Mike Fuller, le nouveau directeur des Services d'alimentation, a fait le point sur les nouveaux services d'alimentation offerts à l'établissement de Matsqui et qui seront bientôt étendus à tout le pays. M. Fuller a été détaché pour deux ans au SCC en juillet dans le cadre d'une entente conclue en vertu du Programme Échanges Canada avec la société Controlled Foods Corporation où, à titre de directeur divisionnaire, il était responsable de la bonne marche des restaurants Mother's, Mother Tucker's et Corkscrew. Il a dit vouloir mettre l'accent sur l'amélioration du réseau de services d'alimentation ainsi que sur la formation et le recrutement du personnel. L'expérience-témoin réalisée à Matsqui comprend entre autres l'établissement informatisé des menus: le choix des ingrédients, l'établissement des repas et des rations se fait par ordinateur de façon à éliminer le gaspillage. L'accent est également mis sur la réduction des dépenses et l'amélioration de la qualité des repas. Les participants à la conférence ont pu voir une présentation audio-visuelle destinée à élargir le recrutement des préposés aux services d'alimentation. **Bob McCulloch**, directeur de la Division des besoins en installations et construction, a traité de la planification des travaux d'équipement et de la gestion de projets. M. McCulloch travaillera pour le SCC durant deux ans en vertu d'une entente avec Bechtel Corporation où il travaillait comme directeur de projets.

John Hunter, ex-agent du Conseil du Trésor et autre nouveau venu au SCC, a décrit le plan d'aménagement des installations du SCC et a traité devant les délégués du budget principal des dépenses 1983-1984 devant être présenté au Conseil du Trésor.

M. Crawford, le directeur général, a également souhaité la bienvenue au nom des Services techniques à de nouveaux employés des régions et de l'AC: **Stu Smith**, de Dorchester, **Étienne Larose** de La Macaza, **Don Hutchison** de Kingston, **George Christensen** du Pénitencier de la Saskatchewan et **Norm Blamire** de Matsqui. Il a présenté les trois nouveaux administrateurs régionaux des services techniques: **Rafe Meredith**, Pacifique, **Adrien Baillargeon**, Atlantique et **Richard Saint-Martin** du Québec et deux nouvelles personnes-ressources du SCC: **Sidney Marinoff**, directeur int., Administration de la direction et **Habib Chaudhry**, directeur de la Planification des aménagements, qui s'est joint au SCC après avoir travaillé à Transports Canada comme ingénieur affecté à l'administration des transports aériens.

Jim Vantour, conférencier invité, a fait devant les délégués un exposé intitulé: *Les prisons en l'an 2000*, et dans lequel il a brossé un tableau sombre d'une société réduite à se protéger des criminels au moyen de la télévision en circuit fermé, installée dans les magasins et les rues, et au moyen de diverses mesures de prévention mises en oeuvre dans les quartiers résidentiels et commerciaux. "Nous ne sommes peut-être pas très loin de la société emmurée", de dire M. Vantour. Il va même jusqu'à prédire que les sociétés risquent de devenir elles-mêmes des prisons à force de se protéger des criminels.

L'aspect récréatif de la rencontre n'a pas été négligé, de dire **Sid Marinoff**, qui agissait à titre de maître de cérémonies. L'hospitalité de la région de l'Ontario s'est traduite de diverses façons: un mot de bienvenue adressé par le directeur exécutif régional, **Don Clark** et un cocktail de bienvenue offert au Centre de formation initiale du personnel; un souper suivi d'une soirée dansante au restaurant "Our Place"; un banquet-causerie où il était possible d'entendre Jim Vantour, conférencier invité, sans compter les sketchs satiriques et les numéros musicaux préparés par le personnel. Un souper-buffet a également été préparé pour les délégués par trois agents des services d'alimentation.

1. *Atelier de travail*
2. ***Bob McCulloch**, directeur, Besoins en install. et construction*
3. ***Tom Crawford**, directeur général*
4. ***Mike Fuller**, directeur, Services d'alimentation*

En vedette: la gestion du matériel

On se rappellera que M. Art Reid est décédé subitement le 4 novembre dernier. Il s'agit de la dernière entrevue accordée à Entre Nous.

ONTARIO — M. **Art Reid**, directeur de la Gestion du matériel, a organisé, le 12 octobre dernier, une visite d'une journée au Pénitencier de Kingston afin de sensibiliser les administrateurs de la Fonction publique, non membres du SCC, au travail diversifié qu'accomplit sa division.

M. Reid leur a fourni une foule de statistiques impressionnantes. Ainsi la Direction des services techniques dispose d'un budget de 132 millions de dollars, ce qui correspond à 35 pour cent du budget global du SCC; elle procure de l'emploi à 1 300 employés ainsi qu'à 31 pour cent de la population carcérale (3 050 détenus) et est responsable de l'entretien de 713 000 pieds carrés d'installations (59 établissements). En ce moment, 500 projets sont en cours et trois établissements d'importance sont à divers stades de planification des travaux, soit Donnacona et Drummondville au Québec et Renous dans la région de l'Atlantique.

Les directeurs adjoints des Services techniques à la grandeur du pays sont responsables des services d'alimentation, de buanderie, d'habillement, d'aide dans les cuisines et d'entretien des installations ainsi que des services des experts en génie, en plomberie, en peinture et en électricité. Ils sont en outre responsables de la cantine des détenus.

Afin d'assurer la plus grande efficacité et rentabilité possibles à un service qui couvre un aussi vaste champ d'activités et de responsabilités, la Division de la gestion du matériel a mis sur pied, dans la région du Québec, un projet-pilote de huit mois sur le contrôle informatisé de l'inventaire. "Cela nous permettra de savoir exactement combien de matériel nous avons, l'endroit précis où il se trouve et quand il faudra renouveler nos commandes.", a mentionné M. Reid. "La valeur totale de nos achats s'élève à 77 millions de dollars par année. Le facteur rentabilité est donc très important en cette période de restrictions budgétaires."

"Un système national d'approvisionnement fondé sur des inventaires informatisés et des articles normalisés, devrait être en place en 1984, a-t-il précisé. Il s'agira d'un système d'approvisionnement intégré du contrôle automatisé de l'inventaire qui nous indiquera où faire des coupures, où notre stock s'épuise lentement et comment retracer des commandes dans l'ensemble du système. Il y aura des terminaux dans chaque établissement rattachés à un ordinateur central à Toronto.

Notre division est également responsable du réseau de cantines pour les détenus. Ce réseau a un budget d'achat d'environ 5,7 millions et les profits sont réinvestis dans le Fonds de fiducie des détenus. Le Commissaire souhaite que les détenus gèrent eux-mêmes ce service et "nous tendons de plus en plus vers cela" a-t-il ajouté.

Les services d'alimentation ont un budget de 21 millions et 900 détenus y travaillent dans l'ensemble du pays.

Les magasins de dépôts régionaux du SCC fonctionnent extrêmement bien et "sont très efficaces" de dire M. Reid. Il y a un magasin dans chaque établissement important et trois dépôts régionaux d'approvisionnement, soit à Abbotsford dans la région du Pacifique, près de l'établissement de Collins Bay dans la région de l'Ontario et à l'établissement de Laval au Québec.

Après la présentation et le déjeuner, les visiteurs ont eu droit à une visite guidée du Pénitencier de Kingston par MM. **Don Hutchison**, directeur adjoint des services techniques, **Rod Morey**, agent régional des approvisionnements et **Herb Wescott**, agent régional des services d'inspection.

en bref

LE CPR DE SASKATOON GAGNE LE BLASON DU COMMISSAIRE FÉDÉRAL DES INCENDIES — Randy Gaw, affecté aux programmes de prévention des incendies au Commissariat fédéral des incendies, a présenté des certificats de mérite au Pénitencier de la Saskatchewan et au Centre psychiatrique régional pour leur contribution au programme de sécurité et de prévention des incendies. **Ron Russell**, ingénieur en chef des opérations au Pénitencier de la Saskatchewan, a accepté le certificat au nom du pénitencier, qui s'est classé troisième dans la région. **Morris Sackney**, contremaître principal au CPR, a accepté le certificat au nom du CPR, qui s'est classé premier pour la deuxième fois consécutive. Le Blason du commissaire fédéral des incendies a également été attribué au CPR pour son Programme de prévention des incendies (catégorie: Immeubles individuels), qui a été jugé le meilleur. Félicitations aux deux établissements.

REMORQUEUR DE L'ÉTABLISSEMENT D'ELBOW LAKE RÉCUPÉRÉ DES PROFONDEURS — Grâce au travail ardu du surveillant du camp d'exploitation forestière, **Jack Kirkman**, et de son équipe composée de détenus, le remorqueur d'Elbow Lake a pu être sauvé après que des vandales l'aient submergé dans 25 pieds d'eau le 15 août dernier. Le bateau a été hissé de l'eau à l'aide d'un treuil et d'un bulldozer après qu'un plongeur (un détenu) eut réussi à attacher un câble au navire. Deux détenus (des mécaniciens de l'Etablissement) ont complètement démonté le moteur et l'ont placé dans un bain d'huile. Ce bateau évalué à 17 000$ pourra bientôt servir à nouveau moyennant la modique somme de 90$ pour les réparations, grâce au travail ardu et à l'ingéniosité du personnel et des détenus. Ce remorqueur et un plus petit bateau servent à recueillir les billots flottants sur le Lac Chehalis, situé à 20 milles au nord de l'établissement d'Elbow Lake. Les billots sont ensuite acheminés à une scierie au Camp Pine Ridge et au Service de foresterie de la C.-B. qui utilisent chacun la moitié du bois. En plus du programme de récupération des billots, l'Etablissement gère d'autres programmes de foresterie comme les coupes d'éclaircie, l'espacement des plants et l'entretien du parc. La productivité de ces programmes a permis, au cours des trois dernières années, de réduire le coût par détenu, si bien que l'établissement d'Elbow Lake se classe au second rang en matière de rentabilité.

LE DROIT DANS UNE SOCIÉTÉ CYNIQUE: L'OPINION PUBLIQUE ET LA LOI DANS LES ANNÉES 1980 — Le Solliciteur général, l'hon. **Bob Kaplan**, a annoncé le 8 novembre dernier le versement d'une contribution de 10 000 $ à l'Université du Manitoba en vue de la tenue de la conférence "Le droit dans une société cynique: l'opinion publique et la loi dans les années 1980", qui s'est déroulée à l'Université du Manitoba, à Winnipeg du 18 au 20 novembre. Cette conférence internationale s'est penchée sur des questions comme le respect de la loi par les citoyens et l'influence exercée par les attitudes du public sur les législateurs; les participants ont étudié les réactions de l'opinion publique à l'égard des services policiers et juridiques, des tribunaux, du sentencing et des prisons. Les participants ont aussi étudié l'influence des médias sur l'opinion publique en ce qui a trait au système judiciaire.

CONSTRUCTION D'UN PARC-ÉCOLE PAR DES DÉTENUS DE STE-ANNE-DES-PLAINES — Des détenus de l'Etablissement à sécurité minimale de Ste-Anne-des-Plaines effectuent depuis déjà trois ans et demi des travaux communautaires pour la municipalité de Saint-Jérôme. Depuis quelques semaines à l'école Primeau, les enfants peuvent s'amuser dans un parc-école tout neuf aménagé avec l'aide des détenus. Un mini-golf éducatif a également été réalisé pour les enfants handicapés mentaux. Selon le coordinateur du programme, **Jean-Claude Fortier**, agent de liberté conditionnelle attaché au bureau des Laurentides, il a fallu deux mois et demi de travail et 72 poches de ciment aux 4 détenus qui ont réalisé les travaux. D'autres travaux — l'aménagement d'un patio et des glissades pour l'hiver — seront entrepris bientôt. Au total une quinzaine de détenus par jour travaillent à divers travaux d'entretien de locaux communautaires et à divers travaux spécialisés. L'Auberge Saint-Jérôme, le Comptoir d'entraide, l'Association des handicapés du diocèse de Saint-Jérôme et la cathédrale de la même municipalité sont au nombre des autres organismes qui bénéficient de ce travail de bénévolat. Le programme vise deux buts précis: favoriser la réinsertion sociale du détenu et faire tomber les préjugés à son endroit. Ainsi le détenu fait cinq fois par semaine son apprentissage de la vie active et se rend en même temps utile à la communauté.

Institution de nouvelles mesures de sécurité à Archambault

QUÉBEC — "De nouvelles mesures de sécurité ont été prises à l'établissement Archambault à la suite des événements tragiques survenus à cet établissement et au cours desquels trois agents de correction et deux détenus sont morts", a déclaré le Solliciteur général du Canada, l'hon. **Bob Kaplan**, dans un discours prononcé le 20 octobre dernier à la Société de criminologie du Québec.

Ces mesures comprennent des normes nationales minima régissant les principales allées et venues des détenus, la modification des installations dans les aires à sécurité renforcée et l'expansion du programme des unités spéciales de détention afin qu'il s'applique aux détenus qui constituent une menace grave à la sécurité.

Parmi les principaux changements apportés à l'établissement Archambault, mentionnons l'installation de verre de sécurité, de barrières, d'un meilleur réseau de communication et de détecteurs de métal, et surtout, la restriction des allées et venues des détenus au sein même du pénitencier. Beaucoup de ces changements seront également apportés à d'autres établissements fédéraux.

"Afin d'assurer la meilleure protection possible dans les établissements à sécurité maximale, a déclaré le Solliciteur, nous nous efforcerons d'éliminer de la population carcérale les éventuels fauteurs de troubles et les détenus violents. Ces personnes représentent d'ailleurs une faible proportion de la population carcérale, même celle des établissements à sécurité maximale. Leur isolement, amorcé au cours des deux dernières années, a eu pour effet de calmer sensiblement cette population, même, je le répète, dans les établissements à sécurité maximale. C'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai demandé d'élargir le programme d'unités spéciales de détention afin qu'il s'applique non seulement aux détenus dont les antécédents prouvent qu'ils sont enclins à commettre des actes de violence au sein du système correctionnel, mais également à ceux dont le dossier indique qu'ils se sont rendus coupables de certains crimes graves avec violence et actes de brutalité avant leur incarcération."

En réponse aux allégations faites concernant de prétendues mauvais traitements infligés aux détenus et relevées dans le rapport de **Charles Kolb**, représentant de *l'American International Human Rights and Law Group*, le Solliciteur général déclare qu'il a "peine à croire à première vue à de telles allégations étant donné que les avocats choisis par les détenus pour être leurs porte-parole n'ont pas mentionné ces incidents à titre d'exemples de prétendue "torture morale" qu'aurait subie leurs clients.

"Franchement, j'estime qu'il ne faut pas y accorder trop de crédit", de dire Kaplan.

"Quoi qu'il en soit, si certains de ces faits se sont produits, les détenus peuvent intenter des poursuites judiciaires. Pour ma part, souligne Kaplan, je ne vois pas à quoi servirait une nouvelle enquête sur la question. Les détenus peuvent s'adresser aux tribunaux pour obtenir justice."

M. Kolb lui-même a conclu qu'il était vraiment remarquable que quelques heures aient suffi pour rétablir l'ordre sans qu'un seul détenu soit blessé. "Dans la panique et le désordre, les gardiens ont fait preuve d'une grande modération", conclut le rapport.

M. Kaplan a relevé les "commentaires judicieux faits par un éminent journaliste de Montréal, M. **James Stewart**, et qui font ressortir l'aspect humain et personnel" de la collaboration offerte par les agents de correction durant ces événements. Les gardiens d'Archambault, dit-il, ont fait preuve d'une retenue presque incroyable. Certains d'entre eux sont peut-être allés un peu trop loin, mais tous ont dû ressentir le besoin terrible, quoique compréhensible, d'aller encore beaucoup plus loin pour venger leurs camarades assassinés. Quoi qu'il en soit, les gardiens sont restés calmes, disciplinés et professionnels, comme il se doit face à une crise et à une provocation outrée.

M. Kaplan a conclu son allocution par ces mots: "La tragédie survenue à l'établissement Archambault a montré au SCC comment rendre plus sûrs les établissements à sécurité maximale, et les leçons qui en ont été tirées se sont traduites par des améliorations. Mais ces pénitenciers renferment des personnes incarcérées contre leur gré, violentes, dangereuses et souvent perturbées. Elles sont sources de problèmes et le resteront toujours. C'est pourquoi je loue le personnel qui, à chaque période de travail, court des risques, malgré une grande expérience qui nous aide à les réduire."

Fonds de fiducie à l'intention des enfants des agents décédés à Archambault

QUÉBEC — La Direction et le Syndicat des Employés du Solliciteur Général de l'Établissement Archambault ont procédé à la création d'un **Fonds de fiducie"** pour venir en aide aux enfants de MM. **David Van Den Abeele** et **Denis Rivard**, tous deux victimes des événements tragiques du 25 juillet 1982. Les chèques, mandats-poste ou autres devront être acheminés comme suit:

"Les événements du 25 juillet 1982 intrust"
Établissement Archambault
C.P. 1210
Ste-Anne-des-Plaines, (Québec)
J0N 1H0
A/S: M. Luc Mantha
Directeur adjoint Administration

La collecte des dons prendra fin le 1er janvier 1983. Nous sollicitons la collaboration de tous.

ROULE-TA-BOULE: Harold Paquette

Joyeuses Fêtes!

Nouveau produit à l'établissement de Springhill

— Conçues, il y a deux ou trois ans, par le personnel des Industries de l'établissement de Springhill, des voiturettes qui servent à nettoyer les rues sont utilisées à l'Etablissement. Des municipalités en font l'achat. Quelques-unes ont même été envoyées dans la région de l'Ontario.

Le directeur intérimaire des Industries à l'établissement de Springhill, M. **Harry Van Schaayk**, a mentionné que son service est, à sa connaissance, le seul au Canada à fabriquer ce genre de voiturette.

ENTRE NOUS

est une publication de format tabloïd destinée au personnel du Service correctionnel du Canada et est publié par la Direction des communications, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Faites parvenir vos textes et photos à l'administrateur des communications de votre région ou au rédacteur:
Louis Genest

Francine Dufresne
rédactrice adjointe

Photographe: **Erik Gustafsson**

ISSN 0715-285X

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

ENTRE nous

Vol. 7 no 23 le 30 décembre 1982

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

Opération Courage

1 800$ pour les enfants handicapés

Les Expos, la Librairie St-Vincent-de-Paul et le SCC contribuent

Par Gaston Pelletier
ARC, Québec

QUÉBEC — L'immeuble est occupé depuis trois semaines. **Tony Shargon**, directeur général de la Société pour les enfants handicapés du Québec, nous promène d'un bout à l'autre de l'immeuble. Bref arrêt à la garderie. Coup d'oeil au gymnase. Retour à la salle du conseil. Explications sur l'oeuvre de la Société. Les questions fusent, mais le marathon "Opération courage" tenu cet automne par le SCC est le thème dominant de la conversation.

Nous sommes réunis là pour une bonne raison. Nous, c'est **Alain Lepage**, instructeur au Collège du personnel et coordonnateur du marathon "Opération courage" pour le Québec, c'est **François Bénard**, agent de correction, **Pierre Larivière** et **Jean-Paul Pomerleau**, instructeurs au Collège, **Michel Lauzon**, agent régional des communications, qui séduit **Jodie** avec son appareil photo, et l'ARC.

Nous venons remettre un chèque de 1 000$ à la *Société pour les enfants handicapés du Québec*. "Un cadeau du ciel", répète M. Shargon qui raconte les péripéties financières de l'organisme dont on vient de célébrer les 52 ans d'existence. "Nous avons toujours franchi de grands pas pendant les périodes de crise: l'organisme a été fondé pendant la crise des années 30, nous avons créé notre camp de vacances pour handicapés à la veille de la Seconde guerre et nous venons de terminer la construction de cet édifice."

Jodie, au seuil de sa vie, se déplace à l'aide d'un appareil orthopédique. Visiblement enchantée de se retrouver au centre d'un aréopage qui n'en finit plus de la regarder, elle rit, se masque le visage de ses mains et laisse s'échapper un rire en cascade. C'est elle qui reçoit le chèque des mains de M. Lepage. Deux éclairs éclatent. Grands yeux ouverts, elle interroge l'espace puis satisfaite du travail du photographe, elle quitte la salle poussant son appareil et s'y agrippant. Signes de la main, la tête encore tournée vers "la visite", elle retourne à ses activités et à son monde.

Avant notre départ, MM. **Shargon** et **Cayouette**, relationniste pour la Société, remettent des boutons à tous les coureurs. Plaqués or, ils reproduisent le symbole de la Société: le papillon aux ailes déployées. Un geste qui touche ceux qui sont présents.

Pendant ce temps à Cowansville, **Marcel Poirier**, agent de correction, remet un chèque de 400$ à l'Association de parents d'enfants handicapés de Cowansville. Lui aussi a couru le marathon le 19 septembre dernier.

À La Macaza, les coureurs de l'endroit, **François Doré**, **Henri Houle** et **Raymond Racine** remettent également un chèque de 400$ au Club Richelieu de l'Annonciation qui verra à en faire profiter des enfants handicapés de la région. La remise a lieu quelques jours plus tard, le 29 novembre, lors du souper de l'organisme qui a décidé de faire les choses en grand; non seulement les coureurs sont-ils invités aux agapes, le coordonnateur du marathon est invité à prendre la parole et à expliquer "Opération courage". On se prépare pour l'an prochain et l'assistance est composée de donateurs potentiels.

L'équipe du Québec est fière de son succès de cette année. Elle a embarqué dans le projet à la toute fin. Peu de temps pour s'organiser vraiment. Malgré tout, une cueillette dépassant légèrement les 2 000$. Et surtout le goût de recommencer l'an prochain. Avec une organisation plus solide, davantage d'équipes, un trajet différent et des commanditaires plus nombreux.

Cette année, les fonds ont été recueillis presque exclusivement auprès des employés du SCC. À deux exceptions près: Les Expos de Montréal et la Librairie St-Vincent-de-Paul qui y sont allés de dons. Ils ont été pressentis très tardivement. Ils ont quant même trouvé le moyen de souscrire. Merci aux deux maisons.

Une fois de plus, il a été permis de constater que "Nos Amours" n'ont pas volé leur appellation!

"L'Opération courage" de septembre 1982, ce fut d'abord et surtout, outre les personnes susmentionnées, les personnes suivantes: MM. **Gilles Bouliane**, **Guy Fiset**, **Luc Lachapelle**, **Jean-Claude Leblanc**, **Régis Potvin** et **Jean-Luc Renaud**.

*En novembre dernier, des coureurs du Québec qui ont participé au marathon "Opération courage" ont présenté un chèque de 1 000$ à la **Société pour les enfants handicapés du Québec**. Le réconfort apporté par cette collecte de fonds à laquelle ont souscrit les employés du SCC peut se lire sur le visage épanoui de **Jodie**, entourée ici de **Tony Shargon**, directeur général de la Société et d'**Alain Lepage**, instructeur au Collège du personnel et coordonnateur du marathon. Photo: **Michel Lauzon***

M. Marcel Sauvé
"Je ne suis pas la science infuse"
— Page 4

Atelier national sur les finances

— Page 3

Ouverture d'un sixième CCC

par Gaston Pelletier
ARC, (Québec)

*QUÉBEC — "Ce centre que nous inaugurons aujourd'hui vient s'ajouter aux autres jalons déjà posés dans la métropole et ailleurs. Il n'est cependant pas uniquement un sixième CCC. Il est surtout le CCC Hochelaga avec son cadre propre, son environnement unique, sa personnalité qui se dessine chaque jour et sa tradition qui se modèle déjà", a déclaré M. **Alain Tardif**, secrétaire parlementaire du Solliciteur général, lors de l'inauguration du CCC de la rue Hochelaga, à Montréal, le 16 novembre dernier.*

M. Alain Tardif

Depuis l'ouverture du Centre Hochelaga, le SCC compte désormais 19 centres correctionnels communautaires au pays.

Une trentaine d'invités venant de divers milieux de la justice pénale avaient répondu à l'invitation du sous-commissaire de la région du Québec, M. **Jean-Paul Dugas**, d'assister à cette cérémonie d'inauguration du dernier-né des établissements correctionnels au Québec.

Arrivé seul et à l'avance, M. Tardif en a profité pour s'entretenir avec la directrice du bureau de district du Grand Montréal, M^me^ **Lily Tronche**, et l'agent responsable du CCC Hochelaga, M. **Dusan Pavlovic**, avant de rencontrer la presse en compagnie du sous- commissaire régional.

Animée par l'agent responsable, M. Pavlovic, la cérémonie s'est déroulée tambour battant: mot de bienvenue de l'agent responsable, discours du secrétaire parlementaire suivi de celui du sous-commissaire, coupure du ruban symbolique par M. Tardif, hymne national, vin d'honneur et goûter préparé par le personnel et les détenus de l'établissement Leclerc sous la houlette du chef-cuisinier, M. **Léo Raymond**. Puis un somptueux gâteau plaisant autant à l'oeil qu'au palais et reproduisant à grands traits la façade du nouveau CCC. Chapeau, le Leclerc!

Le CCC Hochelaga a reçu ses premiers pensionnaires à la fin de juin dernier. Ayant une capacité d'accueil de 31 libérés conditionnels de jour, le CCC Hochelaga en hébergeait 25 au moment de son ouverture officielle.

MM. Tardif et Dugas ont profité de l'occasion pour saluer les représentants du secteur privé et des corps policiers.

"Les centres correctionnels communautaires et les centres résidentiels communautaires, loin d'être rivaux, sont plutôt complémentaires puisqu'ils ne répondent pas exactement aux mêmes besoins et ne s'adressent pas à la même clientèle", a dit M. Tardif, avant d'exprimer le voeu que "nous multipliions les occasions de nous rencontrer et d'étendre nos relations".

Quant au sous-commissaire Dugas, il a affirmé que "le CCC Hochelaga s'inscrit dans cette ligne: favoriser à son maximum la réintégration réussie du détenu dans la collectivité, car les CCC ont une fonction précise et un rôle défini: placer le détenu dans un environnement communautaire immédiat et le plonger dans la réalité sociale quotidienne tout en lui fournissant un encadrement adéquat et des ressources auxquelles il aurait possiblement plus difficilement accès si un tel centre ne lui était pas accessible".

Canada

En glanant d'une région à l'autre

Québec: Michel Lauzon

Inauguration et bénédiction du service d'aumônerie de l'établissement de la Montée St-Francois — Le 14 novembre dernier, l'évêque auxiliaire du diocèse de Montréal, **Mgr Turcotte**, a procédé à la bénédiction du nouveau service d'aumônerie de l'établissement de la Montée St-François. La cérémonie s'est déroulée en présence de l'aumônier régional M. **Gabriel Savignac**, du directeur et de l'aumônier de l'établissement, MM. **Jean-Paul Dallaire** et **Jean-Paul Chiasson**, du sous-commissaire de la région, M. **Jean-Paul Dugas**, de l'administrateur régional des Programmes, M. **Guy Villeneuve** et de quelques autres invités et pensionnaires.

De gauche à droite: M. **Gabriel Savignac**, Mgr **Turcotte**, M. **Jean-Paul Chiasson** et M. **Jean-Paul Dallaire**.

Cours du soir offerts par le Collège du personnel de Laval — Le Collège du personnel de Laval, voulant offrir un maximum de services aux employés de la région du Québec, a décidé d'offrir des cours le soir. Le Collège dispense actuellement trois cours d'anglais et deux cours de criminologie à un total de 120 employés désireux de se perfectionner. Selon M. **Richard Rabeau**, directeur du Collège, les responsables espèrent poursuivre et même élargir ces programmes pour la session d'hiver 1983.

Dans l'ordre habituel **Roger Lupien**, coordonnateur, Formation et perfectionnement, **Guy Lemire**, professeur de l'Université de Montréal et ex-directeur de l'établissement de Cowansville, **Jeanne Mackinning** et **Rosana Vitale**, professeurs d'anglais de la Division des langues à Montréal et **Denis Barbe**, agent de formation et coordonnateur des différents projets. N'apparaît pas sur la photo **Christiane Cabana-Renaud**, professeur de l'Université de Montréal pour le cours de Socio - criminologie I.

Prairies:

Linda Lee

Le personnel de l'établissement de Bowden a accueilli, le 15 novembre dernier, 19 anciens employés retraités qui sont venus visiter l'établissement. Cette manifestation a été organisée après que ces retraités ont manifesté le désir de connaître les derniers changements à l'établissement et de rencontrer leurs anciens amis.

Après le déjeuner, le directeur adjoint des Services techniques, **Ken Hickford**, a présenté quelques diapositives sur les plans d'aménagement de l'établissement de Bowden.

Cette rencontre a été fort appréciée de tous et il se peut que l'on répète l'expérience.

• • •

Fred Otto

Fred Otto qui a été longtemps chef des unités résidentielles à l'établissement de Drumheller, est décédé le 6 novembre dernier après avoir mené une longue lutte contre le cancer. Fred avait pris sa retraite il y a 18 mois.

Fred a débuté sa carrière au SCC le 12 février 1958 à titre de gardien de niveau 1 à l'établissement de Stony Mountain. Fred est ensuite allé travailler à l'établissement de Drumheller en juillet 1967 où il est demeuré jusqu'à sa retraite, en mai 1981.

Pacifique: Eila Loughlin

Le Solliciteur général, **Bob Kaplan** et le maire du district de Mission, **John Agnew** ont présidé, le 13 novembre dernier, à la cérémonie de la première pelletée de terre en vue de l'aménagement d'un parc communautaire aux établissements de Mission et de Ferndale. M. Kaplan a mentionné dans son allocution que l'un des programmes sportifs communautaires spéciaux, à Mission, avait été l'entraînement d'handicapés par des détenus qui se préparent à "l'Opération Trackshoes" (Opération "souliers de course"), une compétition annuelle semblable aux Jeux Olympiques à l'intention des athlètes handicapés de la C.-B. Le sous-commissaire de la région du Pacifique, **Jim Murphy**, a mentionné que le parc était une autre preuve que le SCC désirait avoir une influence positive sur les collectivités avoisinantes des établissements pénitentiaires fédéraux. Il a déclaré que le petit parc serait apprécié par les enfants du personnel ainsi que par ceux des communautés avoisinantes, dont les enfants des représentants municipaux, des membres des CAC, des bénévoles et des résidants, présents à la cérémonie.

Atlantique: Francine Phillips

Le Service correctionnel du Canada et les Jaycees de Moncton ont co-parrainé, à Moncton, du 29 au 31 octobre dernier, une vente-exposition de créations artistiques réalisées par les détenus de Dorchester. Cette exposition a permis aux pensionnaires de cet établissement à sécurité maximale de démontrer au grand public, à leurs pairs ainsi qu'au personnel du SCC leurs talents créateurs. Environ 800 personnes ont visité cette exposition au cours du week-end et plus de 30 pièces ont été vendues. Au nombre des invités spéciaux, on remarquait la présence de Mme **Susan Edgett**, présidente des Jaycees de Moncton, de l'hon. **Brenda Robertson**, ministre de la Santé du N.-B., de M. **Guy Richard**, juge en chef de la Cour du banc de la Reine et de M. **Ron Messenger**, vice-président des Chemins de fer nationaux du Canada.

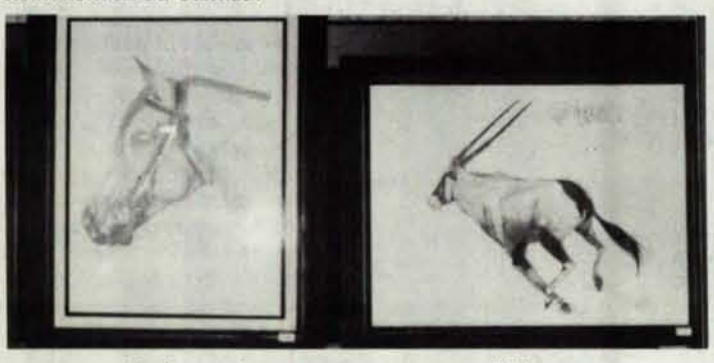

Quelques créations artistiques en montre à Moncton

Ontario: Dennis Curtis

Le personnel de la région de l'Ontario a fêté l'Halloween, le 23 octobre dernier. Un bal costumé s'est déroulé après un tournoi de volley-ball mixte de type "poule" qui a duré toute la journée. On en a profité pour faire des jeux et juger les costumes dans le salon du Collège de formation initiale du personnel. Les capitaines **Bill Issacs** du PK et **Roy Warnell** des "Turtles" ont chacun reçu une grosse citrouille pour souligner la victoire de leur équipe.

Après avoir été trois ans dir. adjoint de la sécurité à l'établissement de Joyceville, **Bob Boswell** occupe maintenant le même poste à l'établissement de Collins Bay. Pour souligner son départ, **David Boyd**, agent de sécurité préventive à l'établissement et **Sue MacNeil**, préposée à la sécurité, lui ont présenté au nom du personnel de Joyceville un "jars" du nom de Gus avec une feuille d'instructions de lavage! Nous avons entendu dire que Bob lavait déjà ses canards dans sa baignoire! En plus de son petit troupeau de canards et de poulets, Bob a depuis acheté une compagne pour Gus- il s'agit d'une oie qui s'appelle "Gertrude".

Scène de la soirée d'Halloween

*Le nouveau directeur adjoint de la Sécurité à Collins Bay, M. **Bob Boswell**, reçoit son nouveau "protégé" des mains d'un employé, à la fête réunie pour l'occasion.*

Atelier national sur les finances

Apport des contrôleurs financiers au SCC

OTTAWA — "Une rencontre de ce type tenue en 1962 plutôt qu'en 1982 aurait été impensable", a déclaré le commissaire M. **Don Yeomans** aux responsables financiers réunis lors de l'atelier national sur les activités financières, qui a eu lieu en novembre.

"Une nouvelle ère a commencé, celle de la contribution des contrôleurs financiers à la bonne marche de la Fonction publique", a ajouté le commissaire qui a souligné que le SCC se situe, à l'instar de cinq ou six autres organismes fédéraux, à l'avant-garde de ce mouvement.

Il a loué au cours de la séance inaugurale l'apport des administrateurs financiers dans la mise en place du SINFOR: le système d'information financière du SCC. En novembre, tous les établissements à l'exception de sept d'entre eux utilisaient ce système informatique.

"Il s'agit de l'implantation de système la plus réussie que j'aie vue jusqu'ici", de dire M. Yeomans, qui détient le titre de comptable RIA. "Je n'avais jamais vu un système aussi complexe être mis en place avec autant de facilité."

La première conférence nationale sur les finances organisée depuis 1971 et qui a réuni 75 participants s'est tenue sous le thème: "La fonction du contrôleur au SCC." Ces conférences auront lieu désormais annuellement.

Très peu de comptables professionnels ont eu leur mot à dire ces vingt dernières années dans l'administration quotidienne d'un service ministériel, a fait remarquer le commissaire, qui a incité les participants à oeuvrer davantage dans cette direction en se faisant "contrôleurs au sein du SCC" et à toujours être conscients de leur responsabilité dans la bonne marche de ce système de contrôle.

Ils devront à cette fin connaître davantage les besoins des cadres, "apprendre à traiter une somme considérable de données et se tenir prêts à fournir des conseils aux cadres organiques de qui ils relèvent."

Le commissaire a souligné avec insistance la nécessité de respecter les objectifs fixés en termes d'années-personnes et de ressources budgétaires. "Les restrictions budgétaires qui nous sont imposées risquent de nous l'être encore durant plusieurs années. La rigueur de vos expertises est d'autant plus importante pour les cadres hiérarchiques et l'AC."

"Nous ne pouvons plus nous satisfaire d'écarts de 4 ou 5 pour cent. Les écarts admissibles sont plutôt légèrement supérieurs ou inférieurs à un pour cent.", dit-il en y allant de toutes sortes de suggestions pour parvenir à cet objectif.

S'interrogeant un instant sur les perspectives d'avenir en 1983, il prédit que sans être désastreuse, l'année qui vient risque d'être particulièrement difficile.

"Il y a au moins un motif de réjouissance: c'est que nous sommes tous au poste de commande."

"Tailler dans le vif"

M. **Harry Rogers**, contrôleur général du Canada depuis 1978, a rappelé les atouts nécessaires à la réalisation d'une bonne carrière en vérification financière et a communiqué aux responsables financiers du SCC quelques réflexions qui sont le fruit à la fois de sa perspicacité et de son expérience du secteur privé.

"La fonction publique a aussi son seuil minimal", de faire remarquer M. Rogers. "Ce seuil est constitué par le plafond des dépenses et c'est là qu'il faut tailler dans le vif."

Les méthodes de budgétisation ont changé et l'introduction en 1975 du premier budget "X" a marqué le début d'une ère nouvelle. Les premières compressions de dépenses ont été beaucoup plus faciles à appliquer car il était facile de mettre le doigt sur les excès en ce domaine. Il est difficile de nos jours pour les chefs hiérarchiques de savoir où couper et ils peuvent facilement agir aveuglément s'ils ne disposent pas de conseillers en gestion et en analyse financière.

Le contrôleur général a souligné la nécessité où se trouvent les responsables financiers d'être des "agents catalyseurs, prêts à collaborer avec les chefs hirérarchiques et à identifier les options qui s'offrent et qui peuvent mener à différents résultats.

Cette fonction d'agent catalyseur exige plus que la simple fourniture de renseignements chiffrés exprimés en terme de dollars et d'années-personnes et relève plus de l'art que de la technique, d'expliquer M. Rogers. "Ici c'est votre personnalité et la confiance dont vous faites preuve dans vos rapports avec les chefs hiérarchiques et les directeurs d'établissement qui importent le plus. Il s'agit de l'un des aspects les plus négligés au sein de la fonction publique.

Le SINFOR — le système d'information financière du SCC — a fait l'objet d'une attention particulière au cours de la conférence. À preuve, le thème de 4 des séances de travail, soit les rapports entre le SINFOR et la fonction de contrôleur, l'environnement informatisé, les nécessités de la mise à jour technologique et de l'essor vers le futur.

Le thème des autres séances de travail était: la comptabilité industrielle, le budget 1983-1984, l'administration des marchés, la planification financière.

M. **Maurice Jetté**, professeur à l'université d'Ottawa, a dirigé le dernier après-midi un atelier sur le stress. M. Jetté dirige actuellement une recherche pour le SCC sur les facteurs de stress chez les agents de correction.

Ci-dessus ***Doug Borrowman****, Analyse des programmes, AC,* ***Pat McGinnis****, Administratrice régionale, Finances, Ontario,* ***Anne Johnstone****, Analyse des programmes, AC et* ***Harry Rogers****, contrôleur général du Canada réunis à l'occasion d'une pause-café, lors de la Conférence sur les finances.*

Un sain contrôle financier

OTTAWA — Une distinction a récemment été accordée aux responsables des établissements Leclerc, de Collins Bay et de William Head pour souligner l'excellence dont ont fait preuve les responsables de ces établissements en matière de gestion financière.

Les directeurs adjoints suivants des Finances: **Odette Ouimet-Sheehey**, de Leclerc, **Nick Sears**, de Collins Bay, **Gino Pereira**, de William Head et l'ex-directeur adjoint de l'établissement de William Head, **Ed Witzke** ont tous reçu un certificat soulignant cette réalisation lors d'un banquet tenu au Collège canadien de police, le 24 novembre dernier.

Les distinctions honorifiques ont été remises dans le cadre de l'atelier de trois jours sur les finances. Les détenteurs de certificats ont su satisfaire aux critères fixés par le Comité des finances.

Une manne venue du ciel!

OTTAWA — Au lever du jour, ce chaud matin de septembre, le dernier vol de nuit en provenance de Montréal déposait plusieurs douzaines d'ex-pensionnaires de l'Etablissement de La Macaza sur la Côte ouest. Il s'agissait d'un transfèrement hors de l'ordinaire — à son arrivée, les "prisonniers" baignaient dans des seaux à glace!

Les responsables de la Division de la gestion de la population carcérale, à l'AC, n'en avaient rien su, mais le convoi était composé de douzaines de truites arc-en-ciel!

Mike Fuller, directeur des Services d'alimentation, Services techniques, visitait justement l'établissement de Matsqui au moment de l'arrivée des 30 douzaines de truites, moins d'une journée après leur départ du Québec.

M. Fuller a mis son tablier de chef-cuisinier et a dirigé la cuisson et la distribution de la manne miraculeuse au personnel et aux détenus. Les résultats de l'opération?

"Entièrement satisfaisants", de conclure **Ron Junk**, directeur d'Agro-entreprise. M. Junk a décrit ainsi l'idée à l'origine de l'opération: "Ce n'est pas notre façon de procéder habituelle, mais il nous fallait un avis tout à fait objectif et impartial sur ce premier frai. Nous désirions également démontrer qu'il était possible d'expédier du poisson frais d'aussi loin.

Le personnel de la région du Pacifique se demandait peut-être ce qui se passait dans les lointains contreforts des Laurentides et l'ex-base militaire rénovée de La Macaza.

Cela devait être révélé aux administrateurs régionaux, Emploi des détenus, aux directeurs et gérants de fermes pénitentiaires lors de la visite-atelier annuelle organisée cet automne, du 1er au 3 novembre, dans la région du Québec.

Comme le dit si bien M. Junk, "cet atelier a permis à un grand nombre d'employés, partout au pays, de réaliser que les choses vont vraiment de l'avant au Québec. Ce service fait désormais partie intégrante des services d'alimentation du SCC."

La pisciculture de l'établissement de La Macaza ne constitue, comme les visiteurs ont pu le constater, qu'un volet de la fonction d'agro-entreprise qui a pris un nouvel essor récemment au Québec.

Les visiteurs ont pu constater de visu que cinq des six serres en service à La Macaza regorgeaient de laitue. Une sixième serre servait à la production de plantes d'ornementation et de centre de formation.

Un entrepôt régional vient également d'être doté d'un nouvel équipement frigorifique et est maintenant pleinement opérationnel.

"La motivation de tous les détenus qui travaillent dans ce secteur, souligne M. Junk, provient du fait que l'alimentation est un aspect très important de la vie du détenu et que le SCC compte de plus en plus sur notre apport dans ses efforts vers l'autosuffisance."

M. Junk, né et élevé sur une ferme de la Colombie-Britannique et détenteur d'une maîtrise en sciences de l'Université de la Saskatchewan, s'est joint au SCC en juillet 1982 après avoir travaillé à Agriculture Canada.

Ron Junk

SCC

Nouveau guide

OTTAWA — Lorsque vous aurez ce numéro d'**Entre Nous** entre les mains, le nouveau Guide du SCC qui regroupe tous les documents réglementaires internes utilisés par le SCC vous aura été distribué.

Cette édition entièrement refondue réunit en éléments logiques l'ensemble des DC, ID, IR et ordres permanents en vigueur.

Le nouveau guide, qui constitue le résultat de plusieurs années de travail, devrait être très utile aux employés. Cet ensemble de documents devrait leur simplifier la tâche, aider à assurer une plus grande efficacité tout en étant assez flexible pour s'adapter aux besoins opérationnels de chacun.

Dirigée par M. **Jean-Paul Lebrun**, l'équipe qui a mené à bien le projet comprenait Mme **Suzanne Champagne-Parisien**, chef de la Gestion des directives à l'AC, M. **Dick Baird**, affecté aux Projets spéciaux, AR de l'Ontario et M. **Jacques Dyotte**, administrateur régional, Planification et administration, AR du Québec.

Les principales modifications apportées sont:

- L'identification prédéterminée des documents en fonction de chaque niveau de gestion.
- Un système de codification entièrement révisé: l'insertion d'une table de concordance devrait faciliter la consultation.
- Possibilité d'intercaler tous les documents portant sur un même sujet et localisation prédéterminée des documents.
- Le Guide sera rangé pour consultation à divers centres désignés.

"Le guide est conçu en fonction des utilisateurs mêmes des postes de travail", fait remarquer Mme Parisien.

"Le changement le plus important est le nouveau système de codification, ajoute Mme Parisien. L'utilisateur qui consultera la table de concordance, insérée dans le volume d'introduction, trouvera une liste de tous les documents avec un index à références multiples qui vaut tant pour les intitulés que pour les codes, anciens et nouveaux."

Le principal avantage du nouveau système est qu'il permet de classer les documents selon un ordre prédéterminé illustré par un répertoire-sujet. Le système se prête également à l'interclassement de documents regroupés par sujet, même s'ils proviennent de différents niveaux de gestion.

Vous êtes invité à signaler tout problème rencontré dans l'implantation du nouveau système au coordonnateur du Programme de directives de votre unité de travail.

Marcel Sauvé
sous-commissaire, Sécurité, AC

"Je n'ai pas la science infuse", dit M. Sauvé

*Le traitement par le SCC des détenus particulièrement dangereux a fait à l'occasion les manchettes des journaux. L'auteur de cet article, M. **Marcel Sauvé**, préside le Comité national chargé de l'examen des cas d'unités spéciales de détention et est la personne chargée de prendre, conformément à la DC n° 274, la décision finale en ce qui a trait au transfèrement des détenus vers les unités et hors de celles-ci.*

par Marcel Sauvé
sous-commissaire, Sécurité

Les décisionnaires du SCC sont-ils infaillibles ou, comme le voulait une manchette d'août dernier, sont-ils, face au détenu, des dieux investis de tous les pouvoirs? L'auteur de l'article en cause, publié par le journal montréalais *The Gazette*, faisait allusion aux décisions prises relativement au transfèrement des détenus particulièrement dangereux dans les unités spéciales de détention (USD), unités auxquelles est attribuée la plus haute cote sécuritaire.

En réalité, ces décisions ne relèvent évidemment d'aucun juge suprême, ne sont pas dues à une intervention divine et n'ont rien de magique. Ces décisions qui ont une incidence sur des vies humaines sont prises par des humains. Leur caractère distinctif provient du fait qu'elles touchent directement la vie des détenus et des membres du personnel et que contrairement aux décisions prises par d'autres organismes, elles ne sont pas prises en fonction de considérations mercantiles. Un seul facteur intervient dans la prise de décisions — l'aspect humanitaire.

Comme dans tout processus de cet ordre, il vient un temps où il faut trancher. Dans le cas qui nous occupe, c'est à moi de trancher.

Les sous-commissaires à la sécurité n'ont jamais prétendu dans le passé à l'omniscience ou à l'omnipotence. Ils ont plutôt pris leurs décisions collectivement en étant parfaitement conscients de l'importance de ces décisions sur la protection des vies humaines et la sûreté des établissements.

Fonction des USD: diminuer la violence

Ces critères interviennent certes dans ma décision tout comme, à un niveau égal, le devoir qui est le mien et celui du SCC de traiter le détenu avec équité lorsqu'il faut prendre une décision administrative de cet ordre. Les USD jouent au sein du SCC un rôle crucial, celui de réduire la violence institutionnelle. La prise en considération de cet objectif est louable aussi longtemps que le décisionnaire ne perd pas de vue le fait que sa décision a une incidence non sur des marchandises ou des chiffres mais sur des hommes. Aussi obligation lui est-elle faite, afin de l'aider à se rappeler ce fait, de communiquer au détenu par écrit les motifs de la décision ou recommandation le concernant au moyen d'une lettre signée de sa main. Lourde responsabilité que celle-là.

Consultation

Aucun titulaire du poste que j'occupe ne peut prétendre avoir réponse à tout mais il doit solliciter — et il sollicite effectivement — les avis les plus éclairés avant de prendre sa décision. À cette fin siègent avec moi au Comité chargé de l'examen des cas d'USD des personnes dont la compétence et l'expérience sont reconnues, soit le sous-commissaire, Programmes pour les détenus, le directeur général des services médicaux et des représentants régionaux. L'initiative de faire la recommandation de transfèrement vers une USD revient au directeur d'établissement qui avertit le détenu par écrit des motifs de sa recommandation tout en lui laissant le temps de répondre par écrit. Ces observations sont transmises au sous-commissaire régional qui, après examen du dossier, y va de sa propre recommandation. En vue d'assurer le respect par toutes les régions des critères d'admission aux USD, la recommandation est ensuite étudiée par le Comité national chargé de l'examen des cas d'USD qui consulte au besoin divers spécialistes dont des agents de gestion des cas et de sécurité préventive, des psychiatres, des psychologues et divers conseillers juridiques.

Au terme de ce processus, le sous-commissaire, Sécurité, exerce en présence de l'Enquêteur correctionnel ou de son représentant, les pouvoirs qui lui sont délégués par le Commissaire en vertu de la Loi sur les pénitenciers et rend sa décision.

À tout pouvoir correspond certes une obligation de rendre compte. L'exercice de la responsabilité qui est mienne peut faire l'objet d'un examen par le tribunal, ce qui s'est déjà effectivement fait. Il convient cependant de ne pas se préoccuper uniquement des questions de stricte légalité, mais de se demander si la décision rendue est équitable et conforme à la fonction général des USD: "assurer une protection suffisante au personnel et aux détenus." Je prends ces éléments en considération avant de signer l'avis de transfèrement envoyé aux détenus. Outre qu'elle est la preuve tangible qu'une décision a été rendue, cette signature représente à elle seule la somme du jugement pondéré de nombreux collègues et des avis les plus compétents qui soient au sein du SCC.

Les détenus et la Charte des droits

OTTAWA — On prévoit que les détenus et libérés conditionnels s'opposeront aux statuts et règlements discriminatoires au sein des établissements pénitentiaires en se référant à plusieurs articles de la nouvelle Charte des droits, notamment à ceux qui garantissent à tous les citoyens le droit de voter, la liberté de vivre où ils le désirent, la protection contre les fouilles et saisies irraisonnables et les sanctions cruelles et inhabituelles.

La direction du SCC croit que les statuts et règlements du SCC seront maintenus par les tribunaux. M. **Mario Dion**, conseiller juridique du Service, a mentionné que les règlements des pénitenciers sont "à 99,9% conformes à la nouvelle Charte." Le Commissaire **Donald Yeomans** a souligné: "Nous avons commencé bien avant la Charte des droits à élaborer un code des droits des détenus, passant en revue les principes d'impartialité au sein du système. C'est pourquoi je ne pense pas que l'impact de la Charte soit significatif. Depuis quelques années, nous avons travaillé fort pour nous assurer que les détenus bénéficient de tous les droits possibles".

L'article 3 de la Charte garantit à tous les citoyens le droit de voter et de se porter candidat aux élections fédérales et provinciales. Mais selon la Loi électorale du Canada, quiconque purge une peine pour un crime ne peut voter ou présenter sa candidature. Cela comprend les libérés conditionnels sous juridiction fédérale. "Il se peut que les détenus fédéraux obtiennent éventuellement le droit de voter aux élections provinciales et fédérales," a déclaré M. **Gérald Beaudoin**, professeur à l'université d'Ottawa. "En vertu de la nouvelle Charte des droits, tous les citoyens ont le droit de voter et un prisonnier demeure un citoyen" a mentionné M. Beaudoin.

Situations critiques

Feu vert donné à la présence de l'Enquêteur correctionnel

OTTAWA — L'Enquêteur correctionnel est autorisé à faire fonction, s'il le désire, d'observateur lorsque survient une situation critique, déclare le commissaire du SCC, M. **Yeomans** dans une note de service adressée le 29 novembre dernier aux sous-commissaires régionaux, à la suite d'une décision prise en ce sens par le Solliciteur général du Canada.

"Je suis entièrement d'accord avec cette mesure puisqu'elle servira non seulement à protéger les détenus de traitements incorrects mais aussi à protéger le personnel contre des accusations injustes de détenus", déclare le Commissaire.

L'AC devra veiller à prévenir l'Enquêteur correctionnel, M. **Ron Stewart**, dès le début d'une situation critique. Si ce dernier décide d'être présent sur les lieux de l'incident, la région et le directeur d'établissement devront tour à tour en être avisés.

Une DC révisée prévoit que le directeur d'établissement aidera l'Enquêteur à s'acquitter de ce rôle et que "toute aide rendue par le directeur ne doit pas mettre en péril la sécurité du personnel ou des détenus ni nuire au règlement de l'incident."

M. Stewart a déclaré en entrevue que sa décision d'être présent ou non sera fonction de la gravité de la situation telle qu'évaluée à la fois par le personnel et les détenus.

"Cette mesure permettra aux détenus de transmettre sur-le-champ toutes plaintes relatives à des gestes de harcèlement et protègera le personnel contre des accusations injustes pouvant provenir de détenus", ajoute-t-il en guise de conclusion.

Rapport annuel de l'Enquêteur

OTTAWA — Le rapport annuel de l'Enquêteur correctionnel, M. **R.L. Stewart**, a été déposé le 1er novembre dernier par le Solliciteur général, l'honorable **Bob Kaplan**. L'auteur qui traite des plaintes déposées par les détenus et de la suite donnée à ces plaintes fait le bilan des décisions concernant 375 plaintes individuelles.

Le bureau de l'Enquêteur correctionnel a, après avoir effectué 248 visites dans les établissements, formulé 15 recommandations générales. De ce nombre, onze ont été acceptées telles quelles, trois l'ont été en partie et une seule a été rejetée, a déclaré le Solliciteur général.

Le travail de l'Enquêteur correctionnel a permis la mise en place de nouvelles procédures telles que l'indemnisation du détenu dès sa mise en liberté pour les accidents de travail subis à l'établissement et de nouveaux contrôles régissant l'utilisation du matériel de contention et la tenue des dossiers à la suite de troubles à l'établissement.

"Cette année, de conclure M. Kaplan, nous avons pu apprécier les avantages concrets de la collaboration entre le Bureau de l'Enquêteur correctionnel et celui de l'Inspecteur général du SCC."

Le CX Ray Pratt déjoue des cambrioleurs

par Linda Lee
ARC, (Prairies)

PRAIRIES — Le contact journalier de criminels fait partie du travail des agents de correction, mais plus tôt cette année, **Ray Pratt**, CX4 à l'établissement de Stony Mountain, a dû affronter l'autre aspect du régime de justice pénale.

Ray se reposait à la maison, en mars dernier, lorsqu'un voisin vigilant lui a téléphoné pour lui demander de l'aider à empêcher un cambriolage chez un autre voisin.

"Mon épouse m'a crié de venir en haut "tout de suite". J'ai pensé qu'il y avait eu un accident, je suis donc monté avec mes pantoufles et en chemise à manches courtes. Un de mes voisins avait remarqué que deux hommes entraient par effraction dans une autre maison. Il a donc téléphoné à un troisième voisin et à moi-même, alors que sa femme téléphonait à la police. Me voilà donc en pantoufles au beau milieu des bancs de neige."

"J'ai envoyé les deux autres hommes à l'avant de la maison et je suis allé avec un jeune du voisinage à la porte arrière où les cambrioleurs étaient entrés par effraction. Je me suis emparé d'un rateau qui se trouvait tout près et lorsqu'un homme est sorti brandissant un couteau, je n'ai pas hésité."

L'un des voleurs qui avait été libéré conditionnellement moins d'une semaine auparavant, s'est réveillé quelques heures plus tard à l'hôpital. Il a par la suite reconnu sa culpabilité et a été condamné à trois ans pour introduction par effraction, voies de fait et possession d'une arme dangereuse. L'autre contrevenant s'est évadé.

Ray a reçu "une lettre d'éloges du chef de police de Winnipeg, **K. Johnston** pour "son sens de responsabilité civique". C'est avec l'appui de citoyens comme vous que ce service est en mesure d'offrir des services de première qualité au grand public."

Ray, qui s'est joint au Service correctionnel du Canada comme CX-1 à l'établissement de Stony Mountain en août 1960, a commencé sa carrière il y a 40 ans comme membre de l'infanterie légère de la princesse Patricia.

Dans ses moments libres, Ray aime bien faire du tir. Lui et son épouse sont membres du Canadian Police Combat Association et ce, depuis sa fondation. Il a accumulé un certain nombre de revolvers et de carabines, les premiers à titre de souvenir de guerre, mais il insiste beaucoup pour dire qu'il n'est pas un collectionneur d'armes mais un tireur. "Je ne me sers pas de mes armes comme décoration, mais je m'en sers." Ray aime bien les activités de plein air comme la chasse, la pêche et le camping.

Une carrière bien remplie . . . source d'espoir pour l'avenir

Par Les Shand
Adjoint à l'ARC des Prairies

PRAIRIES — "Les services de santé en milieu correctionnel étaient, il y a un temps, un domaine à part. Vous ne faisiez qu'administrer les médicaments et poser des diachylons, voilà comment vous étiez perçu . . . Avec les années, j'ai vu notre programme de services de santé s'intégrer davantage à l'ensemble du système pénitentiaire, mais nous avons dû travailler fort pour réaliser cela", se souvient **Phyllis Peters**, ex-agent régional de soins infirmiers de la région des Prairies.

Lorsque Phyllis Peters a commencé à travailler, en novembre 1975, au Service canadien des pénitenciers, elle a dû relever tout un défi. À ce moment-là, la région des Prairies n'en était qu'à ses débuts. Avant 1974, l'Ouest était intégré à la région du Pacifique. En acceptant ce poste, Phyllis acceptait de relever le défi d'être le premier agent régional en soins infirmiers de la nouvelle région des Prairies.

Période de renouveau

Phyllis n'avait aucune expérience du milieu correctionnel. "Je me sentais d'une certaine façon comme une pionnière des services de santé en milieu correctionnel. Il y avait peu d'infirmières travaillant dans les centres de santé et les infirmières autorisées ne représentaient qu'un faible pourcentage. Une partie de mes fonctions consistait à recruter des infirmières autorisées et à les intégrer dans un milieu qui n'était pas habitué à leur présence."

Phyllis a commencé à participer à des journées de promotion professionnelle et à communiquer de façon intensive avec les directeurs de programmes de soins infirmiers. Elle a également commencé à accorder plus d'importance aux infirmières non autorisées et à ce que nous faisions pour leur permettre de retourner aux études et d'obtenir un diplôme. Il fallait donc beaucoup négocier avec les écoles de sciences infirmières et les sensibiliser à la pratique des soins infirmiers en milieu pénitentiaire.

La nomination, en 1976, du Dr **Bill Davis** comme administrateur régional des services de santé, a permis à Phyllis de se consacrer à des tâches plus précises.

"J'ai pu consacrer plus de temps au recrutement. J'ai tenté d'améliorer l'image du personnel infirmier en milieu correctionnel en étudiant de près leurs préoccupations et en tentant de les faire travailler avec d'autres groupes des services correctionnels".

"Nous devons continuer d'accorder une haute importance à la qualité des soins infirmiers et ne pas réduire les normes qui ont été établies . . . Je pense qu'il y a dans notre société des gens compétents et motivés et nous devons les recruter."

"J'aimerais que le personnel des services de santé au sein du système soit vraiment conscient de cela. Si nous pouvions intéresser les gens responsables des programmes d'éducation, comme les universités et les écoles de sciences infirmières, je pense que nous pourrions vraiment promouvoir les services de santé en milieu correctionnel, les soins infirmiers et également d'autres domaines de la médecine.

Je pense que des gens frapperont à notre porte si nous prenons le temps de faire de la promotion. Cela commence à se concrétiser! Tout d'abord à l'établissement de Stony Mountain et maintenant à l'établissement d'Edmonton.

À l'établissement de Stony Mountain, le médecin est également directeur du programme de médecine familiale à l'université du Manitoba. Il a amené des internes omnipraticiens dans l'établissement afin qu'ils puissent faire leur internat.

En intéressant les universités, nous pouvons sans nul doute améliorer notre image tout en suscitant la confiance envers nos programmes, tant aux yeux des détenus qu'à ceux du grand public . . .J'estime que nous offrons de nombreux services de santé professionnels et de haute qualité."

Phyllis et son époux ont récemment déménagé de Saskatoon à Calgary pour permettre à celle-ci d'occuper un nouveau poste de surveillant de district à la clinique communautaire de Calgary.

"Le dévouement et l'apport de Phyllis aux services de santé, à la fois comme agent régional des soins infirmiers et administratrice régionale intérimaire des services de santé sont à l'origine d'importantes améliorations" a fait remarquer **Jim Phelps**, sous-commissaire de la région des Prairies. "Je pense que l'intérêt et l'enthousiasme que reflètent ses commentaires sont signes de son grand engagement et des normes élevées existantes au sein du Service.

"Nous souhaitons à Phyllis tout le succès possible dans ses nouvelles fonctions."

Phyllis Peters

Augmentation du coût d'entretien d'un détenu

OTTAWA — Selon les chiffres que nous avons obtenus de la Division des finances à l'AC, le coût d'entretien d'un détenu, quel que soit son niveau de sécurité, s'est accru. En moyenne le coût direct d'entretien d'un détenu mâle de niveau sécuritaire maximal (population moyenne: 3096 détenus) était de 46 784$ en 1981-1982. Cela représente une augmentation de 13,7% par rapport à l'année financière précédente. La population moyenne des détenues est passée entre 1980-1981 et 1981-1982 de 94 à 78 détenues et le coût d'entretien s'est accru de 38,8%, soit 62 395$ par détenue. Le coût d'entretien d'un détenu logé dans un établissement à sécurité moyenne, (population moyenne: 4 659 détenus) est désormais évalué à 34 574$, ce qui correspond à une augmentation de 18,3%. De même le coût d'entretien d'un détenu d'un établissement à sécurité minimale (population moyenne: 747 détenus) est évalué à 36 282$, ce qui correspond à une augmentation de 24,4%. Les pensionnaires des centres correctionnels communautaires ont coûté en moyenne 10,1% de plus, soit 18 879$ par personne. Leur population moyenne était de 358 en 1981-1982. Le coût direct moyen de la surveillance communautaire (nombre moyen de mis en liberté sous surveillance: 5 993 personnes) a connu une hausse de 16,7% par rapport à l'année précédente et est évalué à 3 130$ par ex-détenu. Ces chiffres qui figureront dans la publication du SCC: Coût d'entretien des détenus 1981-1982 n'incluent pas les coûts administratifs indirects comme les coûts encourus à l'AC, à l'AR ou par les collèges du personnel. Les coûts relatifs aux établissements comprennent également 45% des coûts des bureaux de libération conditionnelle reliés directement à la gestion des cas dans les établissements tandis que les coûts de la surveillance communautaire interviennent pour 55% du total des coûts des bureaux de libération conditionnelle.

Publications du SCC

On aperçoit ci-dessus un échantillon de quelques-unes des brochures publiées par la Direction des communications du SCC cette année. Ces publications comprennent divers fascicules et brochures à l'intention du personnel, des futures recrues, des membres de groupes spécialisés, des contrevenants et des membres du grand public. On peut obtenir une liste de ces documents — à tirage parfois limité— en écrivant à l'adresse suivante: Chef des publications, Direction des communications, SCC, 340 av. Laurier ouest, 3e étage, Ottawa (Ontario), K1A 0P9.

Ecrivez tout de suite!

Institut canadien de formation

OTTAWA — La création de l'Institut canadien de formation s'est faite dans le cadre d'une expérience-pilote amorçée l'an dernier sous la direction de **John Sawdon**, conseiller principal. Cette année, M. Sawdon a tenu des ateliers en Ontario, dont un à la conférence STIGMA 1982. Il espère que d'autres régions y participeront l'an prochain.

Le Solliciteur général, **Bob Kaplan** a annoncé, le 3 novembre dernier, l'octroi de 29 000$ à la Société Saint-Léonard du Canada afin de faire progresser l'Institut de formation. Le centre de consultation du SCC, les services correctionnels de l'Ontario et plusieurs organismes et fondations du secteur privé fournissent également des fonds.

M. Sawdon a mentionné que le personnel des centres résidentiels était formé par l'Institut canadien de formation de façon à résoudre des problèmes de financement, de formation d'équipe, de gestion organisationnelle, de contrats juridiques et sociaux et à mettre sur pied un organisme viable à partir d'un mouvement populaire.

"Nous améliorons les aptitudes et compétences des gens à traiter les problèmes au jour le jour, établissons des modèles afin qu'ils puissent transmettre l'information et partager les ressources et offrons des séances de formation en gestion et en counselling reliées au programme," a précisé M. Sawdon.

"Parfois, il s'agit seulement d'aider un petit centre à décrocher divers contrats du gouvernement déjà en existence" a-t-il ajouté.

en bref

SOUTIEN FINANCIER À LA CONFÉRENCE SUR LA VIOLENCE EXERCÉE CONTRE LES FEMMES — Le député **Gary McCauley**, a annoncé, au nom du Solliciteur général du Canada, M. **Bob Kaplan**, le versement d'une contribution de 3 750$ aux organisateurs d'une conférence ayant pour thème: *"La violence exercée contre les femmes"*, qui a eu lieu à Moncton (N.-B.) du 1er au 3 novembre dernier. "Cette conférence vise à évaluer la qualité des services offerts aux victimes de violence au foyer et à coordonner les efforts des divers organismes fournissant, au Nouveau-Brunswick, des services aux femmes victimes de violences au foyer, à leur conjoint et aux autres membres de la famille" a déclaré M. McCauley.

LE JUSTICE INSTITUTE (C.-B.) MET SUR PIED UN PROGRAMME D'ÉDUCATION POPULAIRE — L'hon. **Ray Perrault**, CP, a annoncé le 2 novembre dernier, au nom du Solliciteur général, **Bob Kaplan**, le versement d'une contribution de 37 900$ pour une période d'un an au Justice Institute de la Colombie-Britannique en vue d'aider les responsables à mettre sur pied un programme d'éducation populaire sur les questions liées à la justice pénale. "Cet organisme d'enseignement post-secondaire qui offre une formation générale et spécialisée aux personnes travaillant dans les domaines de la justice et de la sécurité publique, organisera, à l'intention du public et des spécialistes, des débats, des ateliers et des conférences portant sur les programmes d'aide aux victimes du crime, sur la prévention du crime et de la délinquance et sur la sécurité publique", a déclaré M. Perrault.

SÉANCES D'INFORMATION SUR LE REER — Le personnel de l'AC sera peut-être intéressé d'apprendre que la Co-op de crédit du Service civil ltée, offre, annuellement et sans frais, des séances d'information sur le REER et la planification financière en prévision de la retraite. Cette séance aura lieu au Centre R.A., promenade Riverside, à Ottawa le 25 janvier et le 8 février prochains de 19 h à 21 h. Pour vous inscrire, vous n'avez qu'à faire le 560-6654.

DES DÉTENUS DE FRONTENAC DEVIENNENT LES AIDES DU PÈRE NOËL — Environ 20 détenus de l'établissement de Frontenac ont consacré, l'automne dernier, quelque 400 heures de "leurs moments libres" à reconstruire deux chars allégoriques pour le défilé du Père Noël. Ces chars, construits par les détenus du Pénitencier de Kingston il y a plus de 25 ans, avaient besoin d'être réparés à la suite d'actes de vandalisme.

VIF SUCCÈS DE LA TOURNÉE D'INFORMATION SUR LA DÉLINQUANCE — **Colin Campbell**, du Centre de la rue Montgomery et une libérée conditionnelle, ont visité en octobre des écoles secondaires des localités avoisinantes. Ils ont parlé à plus de 1 400 étudiants, dont deux groupes de 600 et 700 personnes, sur des sujets reliés à la délinquance, au système de justice pénale, à la libération conditionnelle, à la surveillance obligatoire, à la drogue et aux perspectives de carrière au sein des services correctionnels. Si l'on se fie à l'enthousiasme manifesté, il est fort probable que les étudiants les inviteront de nouveau.

ATELIER DE L'ACCP ET DES SCF — DISTRICT DE SASKATOON — "Place à la communication!" Tel était le thème du dernier atelier de l'Association canadienne des chefs de police et des services correctionnels fédéraux tenu à Saskatoon, le 2 novembre dernier. Organisé par le district de Saskatoon de l'ACCP et des SCF, l'atelier a réuni quelque 50 représentants provenant de la GRC, de la sûreté municipale de Saskatoon, des services correctionnels provinciaux, de la CNLC, du ministère du Procureur général et du SCC.

Gerry Thompson, président de l'ACCP/SCF, a conclu que cette manifestation avait été "un succès". Les participants ont pu entre autres assister aux exposés de **Bob Gillies**, commissaire principal de la CNLC, **Gerry Thompson**, responsable du bureau sectoriel de libération conditionnelle de Saskatoon, **Chris Green**, chef de clinique du CPR de Saskatoon et **Ron Lisk**, directeur du centre correctionnel provincial de Saskatoon.

Selon M. Thompson, "d'autres présentations remarquées ont été celles de M. le Juge en chef adjoint **Ernie Boychuck** sur le processus sentenciel et de M. le Juge **Stuart Cameron** sur l'examen des demandes de révision des jugements rendus en appel."

M. Dave Dykstra

Citation pour bravoure à un agent de liberté conditionnelle

Par Linda Lee
ARC, Région des Prairies

PRAIRIES — *"Citation remise à M. Dave Dykstra en reconnaissance du courage, de l'esprit de discernement et de la force de persuasion dont il a fait preuve en mars 1982 lorsqu'il lui a fallu convaincre un criminel perturbé de se rendre sans coup férir à la police."* Ainsi se lit la Citation du Commissaire pour bravoure remise le 11 novembre dernier à M. **Dave Dykstra**, responsable de secteur de libération conditionnelle, après qu'il a convaincu un meurtrier avoué de se rendre à la police. La distinction lui a été remise par le Solliciteur général, M. **Bob Kaplan**, lors d'un banquet tenu à Red Deer à l'intention des bénévoles de l'établissement de Bowden.

M. Dykstra est le premier agent de liberté conditionnelle et le premier employé de la région des Prairies à qui échoit cet honneur.

Tout a commencé lorsqu'un client de M. Dykstra, mis en liberté sous surveillance obligatoire, a téléphoné à son bureau après les heures de travail. M. Dykstra a décroché le téléphone, croyant qu'il s'agissait de sa femme.

Comme son interlocuteur semblait en proie à une crise de nerfs et ne voulait rien révéler au téléphone, M. Dykstra s'est rendu à son invitation au domicile de l'autre.

À son arrivée, celui-ci lui met sous le nez une coupure de journal faisant état du meurtre d'un messager et lui avoue dans un cri étouffé: "C'est moi le responsable!"

Dave avoue avoir été très conscient durant "l'entretien" de la présence d'un couteau de boucher sur la table, à portée de la main de son hôte et avoir craint pour sa vie et celle de l'amie du criminel.

Après une discussion plutôt longue, Dave est parvenu à arracher la permission de communiquer avec le détachement de la GRC, à Red Deer. À sa sortie de l'appartement, il a croisé des policiers venus faire une inspection de routine. Il est donc retourné avec eux à l'appartement et les policiers ont procédé à l'arrestation.

Le supérieur immédiat de M. Dykstra, **Keith Wright**, directeur du bureau de district d'Edmonton, a, dans sa lettre de recommandation, loué les rapports très étroits que Dave avait su établir avec son protégé en cours de surveillance et rappelé le rôle que ce facteur avait joué.

"Il a consciemment contribué à régler une situation potentiellement dangereuse des suites de laquelle il aurait pu être gravement blessé," fait-il remarquer dans sa lettre. Il a su convaincre habilement l'intéressé de se rendre à la police et son geste a permis à la police de procéder à l'arrestation sans coup férir."

*M. **Dave Dykstra**, agent de liberté conditionnelle reçoit la Citation du commissaire pour bravoure remise par le Solliciteur général du Canada, l'hon. **Bob Kaplan** lors d'un banquet tenu à Red Deer, en Alberta, en novembre dernier.*

Obligations: ventes record

OTTAWA — L'année 1982 aura été pour la Campagne des obligations d'épargne du Canada, au SCC, une année record tant pour le nombre d'employés qui ont souscrit que pour la valeur des obligations vendues. Au total 2 172 employés dont 1 994 affectés aux régions ont acheté des obligations pour une valeur totale de 2 414 800$. Le montant souscrit est supérieur de 400 000$ à celui de l'an dernier, rapporte **Sid Marinoff**, des Services techniques et responsable cette année de la Campagne au sein du Service. L'an dernier, des obligations pour une valeur totale de 2 000 100$ avaient été souscrites et 2 028 souscriptions avaient été recueillies.

Sid fait valoir que le succès de cette année s'explique par l'aide fournie par le personnel, dont **Elizabeth Jolliffe**, des Services techniques, à l'AC et les coordinatrices régionales: **Betty Lenihan** (Atlantique), **Monique Éthier** (Québec), **Bonnie Burrows** (Ontario), **Marilyn Hunt** (Prairies) et **Lee Porter** (Pacifique).

C'est **Betty Lennihan** qui, de toutes les coordinatrices régionales, a su recueillir le plus grand nombre de demandes de souscription tandis qu'à l'AC cet honneur revenait à **Ann-Marie Trudeau**, de la Division de l'administration, suivie de près par **JoAnn West**, de la Direction du Personnel et **Carolle Ricard**, de la Direction des services techniques.

"Un effort soutenu de nos solliciteurs s'est soldé à l'AC par une participation record, jamais vue jusqu'ici," de conclure Sid.

Cours en français pour des détenus

ATLANTIQUE — Des cours en français sont en voie d'être offerts aux détenus de la région de l'Atlantique. Il s'agit notamment de cours de biologie, de français, de mathématiques et de physique qui seront reconnus par les ministères de l'éducation du Québec et du Nouveau-Brunswick, a mentionné **Jacques Brouillard**, responsable de la formation générale et professionnelle à l'établissement de Laval. M. Brouillard a été invité par **Jacques Héroux** du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick à venir rencontrer, les 21 et 22 octobre derniers, le personnel chargé de l'emploi et de la formation au pénitencier de Dorchester. Le but principal de cette rencontre était de fournir de l'information sur le fonctionnement et la mise en oeuvre des programmes de scolarisation offerts aux détenus francophones résidant dans la région du Québec dans l'espoir d'offrir des programmes semblables aux détenus de la région de l'Atlantique. Ont assisté à cette séance d'information: **Gordon Tanner**, responsable de la formation professionnelle et scolaire à l'établissement de Dorchester, **Louise Chassé**, du ministère de l'éducation permanente du Nouveau-Brunswick et **Bill Snowdon**, du Collège communautaire de Moncton. D'autres réunions et contacts auront lieu entre les représentants intéressés par le biais de la Division de la formation et de l'emploi, à l'AR du Québec.

OTTAWA — Pour la première fois au cours des 18 ans d'existence de l'International Halfway House Association, des vice-présidents canadiens ont été non pas désignés mais élus au conseil d'administration de l'organisme. Trois cadres du SCC sont au nombre du groupe. Avec l'élection de ces cinq personnes, le conseil compte désormais 19 membres.

J.A. Stewart, de l'Atlantique, **Reneault Tremblay**, du Québec, **Stan Smith**, de l'Ontario **Doug Clark**, des Prairies et **Tom d'Aquino**, du Pacifique, ont été élus après la conférence STIGMA 1982 tenue à Toronto, en août dernier. Cinq nouvelles régions canadiennes avaient été constituées un an plus tôt par l'IHHA.

Stewart est directeur du Centre Carlton, à Halifax; Clark est directeur du centre Grierson à Edmonton et d'Aquino est responsable du processus d'agrément pour la région du Pacifique. Smith est directeur du Centre Thompson de la Société John-Howard de Toronto et Tremblay, secrétaire exécutif de l'A.M.C.R.C.Q. de Montréal.

L'élection de cinq vice-présidents régionaux est un autre signe de l'expansion des foyers de transition au Canada et de leur structuration en un mouvement bien organisé.

ENTRE NOUS

est une publication de format tabloïd destinée au personnel du Service correctionnel du Canada et est publié par la Direction des communications, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Faites parvenir vos textes et photos à l'administrateur des communications de votre région ou au rédacteur:
Louis Genest

Francine Dufresne
rédactrice adjointe

Photographe: **Erik Gustafsson**

ISSN 0715-285X